



THESE DE DOCTORAT DE L'ETABLISSEMENT UNIVERSITE BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE

Préparée à l'Université de Franche-Comté

Ecole doctorale n°594

« Société, Espaces, Pratiques, Temps »

Doctorat de sociologie

**Se faire élire au village. Rapports sociaux et territoriaux dans les mairies de moins  
de 1000 habitant·e·s.**

Lucile AGÉNOR

Thèse présentée et soutenue publiquement à Besançon, le 30 septembre 2022

Composition du Jury :

Mme Sylvie GUIGON, Maitresse de conférences, Université de Franche-Comté	Examinateuse
Mme Anne-Cécile DOUILLET, Professeure des Universités, Université de Lille	Rapporteuse
M. Julian MISCHI, Directeur de recherche, Université de Paris Dauphine	Rapporteur
M. Jean-Luc DESHAYES, Professeur des Universités, Université de Tours	Président du jury
Mme Virginie Vinel, Professeure des Universités, Université de Franche-Comté	Directrice de thèse



## Remerciements

Une thèse c'est long, aussi long qu'un mandat municipal, et un peu plus... C'est pourquoi ces remerciements s'adressent à toutes les personnes que j'ai croisées le temps de cette route, avec ce travail de recherche toujours en toile de fond. J'en oublie certainement.

Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements à ma directrice de thèse, Virginie Vinel. «Lucile, vous êtes pugnace», voici comment se construit un travail de thèse au fil des années, avec pugnacité. Ainsi, je remercie la directrice de thèse, pour ses conseils avisés et sa disponibilité, mais aussi la coach qu'elle a pu être pour moi.

Ensuite, mes remerciements s'adressent à l'ensemble des membres du jury, Sylvie Guigon, Jean-Luc Deshayes, Anne-Cécile Douillet et Julian Mischi, pour leurs remarques et l'intérêt porté à ce travail.

Ce travail de thèse n'existerait pas sans les élu·e·s et les habitant·e·s des communes de Rougecourt, Bleuville et Grisbourg qui ont pris le temps de me rencontrer et de me témoigner leurs parcours. Je les remercie chaleureusement pour leur confiance.

Je remercie également toutes les personnes qui ont œuvré dans ce travail. Tout d'abord, le comité de lecture, composé d'Alissia, Madeleine, Emma, Cédric, Julia, Inès, Eric : merci pour ce temps complètement bénévole et assidu que vous m'avez offert. Ensuite, je remercie tout particulièrement ma cousine, Julie Poinçot, pour ses talents et la création des cartographies.

Viennent ensuite, toutes les personnes qui ont pu m'apporter un soutien, bien plus que psychologique, et que je ne peux oublier dans les remerciements. Je pense ici aux copains du labo, Simon, Rodrigue, Numa, Paul et tout·e·s les doctorant·e·s qui sont passés par là, les anciens déjà partis et les petits nouveaux du labo. Bien évidemment, ces années n'auraient pas été les mêmes sans les copines, Sophie, Julia, Inès et Eric qui me font tenir jusqu'au bout de la nuit. Me sentir vivre à vos côtés est un honneur.

Merci à Paul, qui m'a probablement plus supporté que j'ai pu le faire en retour. Pardon pour mes sautes d'humeur, merci pour ta présence. Merci aussi à mes associé·e·s de vie, Sam et Sabine, liés par une belle maison en Champagne. Je n'oublie pas de remercier mon associée de thèse, Madeleine, avec qui j'ai écumé, non pas les bars, mais les bibliothèques et open space de Châlons. Sans vous ce travail n'aurait pas été le même et je dois avouer que les derniers mois sans votre présence ont été rudes.

Bien évidemment, je remercie les copain·e·s de lutte qui sont là depuis très longtemps. J'ai commencé mes études avec vous et puis au fur et à mesure le groupe s'est agrandi, mais est toujours soudé : VF, Ced', AA, Pince, Vinc', Francky, Félix, Léo. Je vais revenir battre le pavé avec vous. A Châlons, je remercie la "team" toute entière, avec une mention spéciale à tous ceux et celles chez qui j'ai installé mon bureau et refusé les soirées.

Cette thèse a abouti grâce au soutien sans faille de certaines personnes sans lesquelles je n'aurais pu mener ce travail. Je pense tout particulièrement à Vincent qui m'a vue, tous les week-ends, installée dans son salon. Merci de m'ouvrir la porte puis de m'ignorer de longues heures durant. Je dois aussi adresser mes remerciements à l'équipe titulaire du 12, chez qui la porte est ouverte à toute heure du jour et de la nuit, avec cette capacité de toujours m'accueillir sans poser de question. Vous avez été un vrai refuge à mes insomnies. Et puis merci à Marie, qui m'a appris à me dépasser, à me relever de mes erreurs même dans l'effort, à soulever toujours plus lourd et à tenir malgré la fatigue.

Pour finir cette longue liste des remerciements, je ne peux faire l'impasse sur l'ensemble des participant·e·s des "séminaires OFF" grâce auxquels j'ai toujours été rattachée à l'élaboration de la pensée, aux débats interminables, parfois difficiles à arrêter et à raisonner malgré l'heure tardive, et à la curiosité sans cesse renouvelée. Je pense ici à Alissia, Julie, Julien A., Julien H, Thibault, Antoine, JB, Lauréna, Raph, Mirj, Guillaume. Je n'ai pas toujours participé, mais merci d'avoir été là.

J'en profite pour glisser un petit mot à mes collègues qui ont su être compréhensives face à ma charge de travail et à ma mauvaise humeur.

Bien évidemment, je remercie ma famille, père, mère, pour m'avoir attendu patiemment, ainsi que mes salopes de sœurs. Vous avez su m'envoyer la positivité dont j'avais besoin et ne pas me brusquer dans ce travail de longue haleine.

## Table des matières

---

<i>Remerciements</i> .....	3
<i>Table des figures</i> .....	9
<i>Table des tableaux</i> .....	9
<i>Table des illustrations</i> .....	9
<i>Avant-propos</i> .....	11
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>13</b>
<i>Une scène typique</i> .....	13
<i>Des chemins de villages au cheminement de l'enquête</i> .....	15
<i>Être stagiaire dans la commune</i> .....	18
<i>Ceux et celles qui sont là</i> .....	19
<i>Les axes de travail</i> .....	21
<b>PARTIE 1. CONTEXTE ET CADRE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>23</b>
CHAPITRE 1 : UN TERRAIN DE RECHERCHE DANS DE PETITES COMMUNES. ESQUISSE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRAIN D'ENQUETE.....	25
1. <i>Disposer des règles du jeu : vote panaché et fonctions du conseil municipal.</i> .....	26
1.1. Les particularités du vote panaché et son mode de fonctionnement.....	26
1.2. Conseil municipal : fonctionnement et fonctions.....	27
2. <i>Les élu·e·s en France et en Lorraine</i> .....	29
2.1. <i>Michel et Isabelle</i> , archétype de l'élu·e communal·e en France .....	29
2.2. Le bassin Lorrain façonné par la Grande Guerre et les hauts fourneaux .....	33
3. <i>Portraits de villages</i> .....	36
3.1. Des communes comparables .....	36
3.2. Rougecourt .....	38
3.3. Bleuville .....	43
3.4. Grisbourg.....	47
CHAPITRE 2 : PROBLEMATIQUE ET CADRE THEORIQUE. RURALITE, GENRE ET AUTOCHTONIE.....	53
<i>Problématisation</i> .....	53
1. <i>Comprendre la notion de territoire</i> .....	54
1.1. Définir les frontières : entre administration, vécu et représentations pour comprendre les indicateurs du rural .....	54
1.2. Etudes et recherches en socio-anthropologie rurale .....	57
1.3. Attaché et engagement : territoires de proximité. ....	62
2. <i>Autochtonie et réseaux sociaux localisés</i> .....	66
2.1. Structure et architecture du réseau .....	67
2.2. Penser le réseau comme un capital ? .....	69
2.3. Les rapports de genre dans les réseaux sociaux.....	76

3. <i>Intersectionnalité : articuler les rapports sociaux de genre aux autres rapports sociaux .....</i>	78
3.1.    Pouvoir local, genre et représentativité .....	79
3.2.    Penser les rapports de genre.....	83
<b>CHAPITRE 3 : L'ENQUETE ET SES METHODES. OBSERVER LES REUNIONS, LES RUES ET LES MAISONS, INTERROGER LES GENS. ....</b>	<b>89</b>
Extrait de conversation entre deux entretiens, mairie de Rougecourt.....	90
1. <i>Faire une monographie de village ?.....</i>	92
2. <i>S'appuyer sur le terrain d'enquête.....</i>	95
2.1.    Réalisation d'entretiens semi-directifs inspirés des récits de vie .....	95
2.2.    Les observations et documents administratifs : une liste à la Prévert .....	101
Conclusion .....	103
<b>PARTIE 2. LES « GENS DE LA MAIRIE », SE FAIRE ELIRE ET REELIRE.....</b>	<b>105</b>
<b>CHAPITRE 4 - LES NE·E·S ICI, LES INSTALLE·E·S, LES NOUVEAUX.....</b>	<b>107</b>
1. <i>Des lieux et des récits.....</i>	107
1.1.    Une superposition partielle des habitats et des habitant·e·s .....	107
1.2.    Être ancré dans les récits locaux .....	110
2. <i>Les né·e·s ici, figure de l'autochtonie.....</i>	113
2.1.    « Lui aussi il est né au village » .....	114
2.2.    Le jeu des alliances et des généalogies qui s'entrecroisent .....	121
3. <i>Les installé·e·s et les nouveaux .....</i>	133
3.1.    Installé·e·s mais étrangers .....	133
3.2.    Participer à la vie locale, « bien évidemment on y participe en tant qu'élu et en tant qu'habitant ».....	140
Conclusion .....	144
<b>CHAPITRE 5 - L'ARCHITECTURE DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>145</b>
1. <i>Les éléments d'équilibre .....</i>	145
1.1.    Cooptation et recommandation des candidat·e·s .....	147
1.2.    Personnification du pouvoir .....	151
1.3.    Usine et commune, l'appartenance sociale comme critère d'éligibilité .....	154
1.4.    Voter sans connaître ? .....	156
2. <i>Le trio de tête.....</i>	159
2.1.    Le tandem maire et 1 <sup>er</sup> adjoint.....	159
2.2.    Le manager, le chef d'entreprise et la figure locale .....	162
2.3.    Qui sont les maires ? .....	168
Conclusion .....	172
<b>CHAPITRE 6 - LES FEMMES EMERGENTES : COMPETENCES ET DISPONIBILITE.....</b>	<b>175</b>
1. <i>Portraits et trajectoires de femmes émergentes .....</i>	176
1.1.    « Le mieux c'est de te lancer », portrait de Corinne MOREL .....	176
1.2.    « Mais pourquoi moi plutôt que la voisine ? », portrait de Clothilde THIEBAUT .....	178
1.3.    « Avoir le cul entre deux chaises », portrait de Frédérique NIOPOLI .....	179
1.4.    « J'ai une connaissance du village, mais pas tant que ça », portrait de Mireille MASSON .....	181
1.5.    « Je suis née AUBERT, sans h », portrait de Fabienne DESCAMP .....	182

2. Femmes et espaces publics .....	184
2.1. Arrangement des temps et des espaces publics .....	185
2.2. L'école comme premier ancrage .....	187
2.3. Les femmes dans le conseil municipal, faut-il parler plus fort que les autres ? .....	189
3. Continuité et articulation des sphères .....	194
3.1. Faire selon ses compétences : continuité entre sphère professionnelle et rôle d'élue .....	194
3.2. Maintenir les liens sociaux et les mémoires.....	200
3.3. Intersectionnalité : genre, âge, classe sociale et rapport au territoire.....	205
4. Succéder au conjoint.....	208
Conclusion .....	210
<i>Conclusion de partie - Composer le conseil municipal, un jeu d'équilibriste ? .....</i>	211
<b>PARTIE 3. À L'INTERIEUR DE LA MAIRIE. LOGIQUES, ENJEUX ET PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'UN VILLAGE.....</b>	<b>214</b>
CHAPITRE 7 : LA VIE AU CONSEIL MUNICIPAL. RÉUNIONS ET CONSEILS MUNICIPAUX.....	216
1. <i>Les élections municipales.....</i>	216
1.1. Cycle mayoral et changement d'équipe .....	216
1.2. La politique au village.....	219
2. <i>La relation aux habitant·e·s .....</i>	227
2.1. Être habitant·e s et élu·e .....	228
2.2. Pousser la porte de la mairie.....	235
3. <i>Place de la secrétaire : un trait d'union .....</i>	241
4. <i>Réunions et conseils municipaux .....</i>	246
4.1. Modalité d'organisation .....	246
4.2. Réaffirmer des places dans les réseaux sociaux localisés.....	248
4.3. Que reste-t-il de la mairie ? .....	251
Conclusion .....	258
CHAPITRE 8 : FAIRE VIVRE LE VILLAGE. STRATEGIES AU CONSEIL MUNICIPAL.....	260
1. <i>Ici c'est un village.....</i>	261
1.1. Description de villages.....	261
1.2. S'appuyer sur des « traditions » .....	267
1.3. Lieux de sociabilité limités.....	271
2. <i>Avoir un beau village .....</i>	274
2.1. La peur du « village-dortoir » .....	275
2.2. Nostalgie et mémoire collective.....	278
3. <i>Recréer un esprit village .....</i>	280
3.1. « Trouver la bonne recette » .....	280
3.2. S'appuyer sur le patrimoine et embellir le village .....	283
Conclusion .....	288
<i>Conclusion de partie - Qu'est-ce qu'il reste du village ? .....</i>	290

<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>292</b>
<i>Un ordre social maintenu .....</i>	292
<i>Un village hybride.....</i>	294
<i>« Réruralisation » de l'espace et enjeu communautaire .....</i>	296
<i>Un discours consensuel.....</i>	298
<i>Tendance globale et déséquilibre méthodologique ?.....</i>	299
<i>Parcours de vie et rapport de classes sociales ? .....</i>	300
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>302</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>314</b>
<i>Grille d'entretien - élu·e·s .....</i>	316
<i>Grille d'entretien – Conjoint.e.....</i>	318
<i>Grille d'entretien - association.....</i>	320
<i>Le petit journal de Rougecourt .....</i>	322
<i>Petit journal de Bleuville.....</i>	328
.....	328
<i>Carnet d'observation : Les voeux du maire de Bleuville .....</i>	330
<i>CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2016 .....</i>	332
<i>Election 2014 : les 23 et 30 mars .....</i>	340
<i>Résumé de thèse.....</i>	344
<i>Abstrat.....</i>	344

## Table des figures

- Figure 1. Répartition des élu·e·s municipaux par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe dans le Grand Est32
- Figure 2 Les résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement.46
- Figure 3. Part des femmes parmi les élu·e·s français au lendemain des différentes élections, depuis 1992 (en %)82
- Figure 5. Portrait des conseils municipaux146
- Figure 6. Moyenne des âges dans les conseils municipaux147
- Figure 7. Relations et sollicitations des candidat·e·s lors de l'élection municipale de 2014150
- Figure 8. Répartition des commissions par communes et thématiques255
- Figure 9. Plaquette de présentation de la commune de Bleuville. Rédigée par Jeanne CHARTON, élue à Bleuville.286

## Table des tableaux

- Tableau 1- Les communes par taille de population au 1er janvier 200629
- Tableau 2. Répartition des élu·e·s en fonction du sexe et de la commune31
- Tableau 3. Nombre d'enquêté·e·s rencontrés dans les trois territoires.96
- Tableau 4. Caractéristiques des enquêté·e·s.99
- Tableau 5. Nombre de conseiller·e·s municipaux par mandats consécutifs dans le conseil municipal en 2014217

## Table des illustrations

- Illustration 1. L'usoir à Chigny en Loraine belge. Photo domaine public via Wikimedia Commons39
- Illustration 2. Vue satellite de Rougecourt, 2020 et distinction par type d'habitat.41
- Illustration 3. Vue satellite de Bleuville, 2020 et distinction par type d'habitat.45
- Illustration 4. Cité ouvrière, Pompey,48
- Illustration 5. Vue satellite de Grisbourg, 2020 et distinction des types de bâtis.50
- Illustration 6. Extrait de l'arbre de généalogie des familles PETITMANGE et DAMBLY (Bleuville). .... 123
- Illustration 7. Arbre de généalogie des familles à Bleuville126
- Illustration 8. Arbre de généalogie des familles à Rougecourt ..... 129
- Illustration 9. Parcours de Pascal MEYER, maire de Grisbourg169
- Illustration 10. Parcours de René PETITMANGE, maire de Bleuville170
- Illustration 11. Parcours de Daniel FRITSCH, maire de Rougecourt171



## Avant-propos

Avant la lecture de ce travail de recherche, quelques précisions méthodologiques et rédactionnelles sont nécessaires.

**Le terrain de recherche :** les données et analyses présentées dans ce travail sont issues d'un terrain de recherche effectué entre 2016 et 2019. Ainsi, les âges des enquêté·e·s sont ceux de 2014, soit le moment des élections municipales. Cette date permet d'avoir un dénominateur commun pour comparer les âges entre eux face à une multitude de sources. En effet, pour certains enquêté·e·s, les dates de naissance sont inscrites dans les documents de la mairie, pour d'autres, ils me la préciseront au moment de l'entretien.

**Règles rédactionnelles :** j'ai fait le choix d'adopter le langage épicène pour les termes qui me paraissent particulièrement concernés par le double pronom. Il s'agit des termes désignant le statut des personnes, ainsi il s'applique uniquement à quelques occurrences : habitant·e, élue·e, conseiller·e municipal·e, candidat·e, voisin·e, enquêté·e, conjoint·e et né·e ici. C'est pourquoi les autres termes ne sont pas concernés par le langage épicène, y compris les pronoms et verbes accolés.

**Anonymat des enquêté·e·s :** par souci de respect de l'anonymat, les noms des communes et des enquêté·e·s ont tous été modifiés. Ainsi les communes décrites tout au long du récit de la recherche — Bleuville, Grisbourg et Rougecourt — n'existent pas dans ces dénominations. De plus, les « couleurs » attribuées ne correspondent nullement à l'orientation politique. Dans le même sens, les patronymes et prénoms des enquêtés ont tous été modifiés par un nom d'emprunt, y compris les personnes citées lors des entretiens.



# Introduction générale

## Une scène typique

C'est jour de fête à la mairie. L'effervescence se fait sentir lors des préparatifs des vœux du maire. Nous sommes le 14 janvier 2017 et la neige commence à tomber quand j'arrive à la salle des fêtes de Bleuville<sup>1</sup>. Tous les élu·e·s sont déjà présents et installent la salle avec l'aide de leurs enfants et conjoint·e·s. Chemises, blazers et jeans propres semblent être les tenues appropriées pour cet évènement à la fois solennel et festif. Je m'insère dans l'équipe, après avoir dit bonjour à tous et toutes, je finalise les derniers plateaux gourmands en cuisine. C'est le moment d'accueillir les premiers arrivants qui franchissent la porte avec de l'avance. L'accueil est chaleureux, on se fait la bise, on fait les présentations de cette « *étrangère* », « *la petite jeune qui fait une étude sur la mairie* », présente au côté des membres de la mairie et on se souhaite la nouvelle année. Pour le maire de Bleuville, je suis « *la stagiaire* ». Cette ruse permet d'expliquer ma proximité avec l'équipe mayorale.

Les habitants aussi ont fait un effort vestimentaire visible, c'est le Nouvel An et on se change avant de venir. C'est l'occasion de retrouver voisin·e·s, ami·e·s et famille. Peu à peu, le flot d'arrivants est plus intense et il sera continu jusque 18h40. Très rapidement, la salle se remplit et les salutations se font à présent plus rares. Il n'y a pas seulement les habitant·e·s qui se sont déplacés, mais également des maires de communes limitrophes, une députée, le président de la Communauté de Communes et la gendarmerie. Tout est en place, la cérémonie peut commencer.

La cérémonie des vœux du maire n'est pas un évènement anodin, il est *traditionnel*. En tout cas, il a été construit dans ce sens depuis les diffusions télévisées des vœux présidentiels. D'abord timide sous la IVème République avec Vincent Auriol et René Coty (en 1950 et 1957), Charles de Gaulle érige les vœux en un rituel républicain avec un discours de douze minutes et trente-six secondes le 31 janvier 1960 (Lalouette, 2010). La tradition est lancée. Se succèdent les présidents et les discours, chacun apportant son style. L'exercice devient incontournable et s'étend à toutes les strates étatiques. Nous sommes proches d'une *tradition inventée* (Hobsbawm et Ranger, 2012) : pratique inventée, sans lien avec le passé et institutionnalisée très rapidement. Selon Hobsbawm et Ranger, les traditions ont pour objectif de mettre en avant certaines valeurs grâce à la répétition de l'acte ainsi que son aspect cérémoniel. Certes chaque commune organise cette cérémonie différemment, mais des invariants apparaissent. C'est le cas du discours du maire à ses administrés, des invités politiques locaux et bien

---

<sup>1</sup>Tous les noms des communes et des enquêté·e·s ont été modifiés.

évidemment de l'apéritif qui s'ensuit. La tradition des vœux républicains agit comme une tentative de restructuration sociale.

En l'espace de 60 ans, les vœux républicains sont devenus incontournables et leur pratique est exponentielle comme l'illustre la tournée des vœux exécutés par le député départemental. Arrivé un peu en retard, il affiche un large sourire. Il commence son discours en affirmant son attachement à la mairie et à l'équipe municipale de Bleuville, ce « *lieu de ressource au-delà de tous clivages politiques et actuels* »<sup>2</sup>. Puis le message devient plus politique et pro-européen. Nous sommes début 2017 et dans quelques mois se tiennent les élections présidentielles.

La mairie de Bleuville organise d'autres événements tout au long de l'année lors desquels les habitant·e·s ont l'occasion de se retrouver, mais le Nouvel An semble avoir une saveur particulière. Dès le début, une élue me glisse à l'oreille : « *Cette année, aucune famille des nouveaux lotissements n'est venue, pourtant il y en a quelques-uns habituellement. Ils sont peut-être fâchés pour cette histoire d'internet* ». Les nouveaux habitant·e·s sont un enjeu en soi et les intégrer à la vie du village n'est pas facile. C'est une problématique que me rapporte également un adjoint de Rougecourt qui regrette ce manque d'implication et cherche la « *recette* » pour une vie de village dynamique. Pour les vœux 2018, l'invitation, distribuée dans les boîtes aux lettres par les élu·e·s de la commune de Rougecourt, précise que « *tous les Rougecourrois sont conviés à participer, et plus particulièrement les nouveaux habitants* ». Il y a donc un public hétérogène parmi les 900 habitants de la commune.

Hobsbawm et Roger identifient trois types de traditions inventées : « 1/ celles qui établissent ou symbolisent la cohésion sociale ou l'appartenance à des groupes, des communautés réelles ou artificielles ; 2/ celles qui établissent ou légitiment des institutions, des statuts ou des relations d'autorité ; 3/ celles dont le but principal est la socialisation, l'incitation des croyances, des systèmes de valeurs et de conduites » (Hobsbawm et Ranger, 2012, p.36). Plus qu'un moment festif, les vœux sont l'occasion de réaffirmer des liens politico-économiques<sup>3</sup> et sociaux. C'est tout particulièrement ce dernier point qui aiguise ma curiosité, car au sein d'un évènement unique, annuel, il se donne à voir tout un ensemble d'habitudes que la suite de l'enquête m'amènera à décrypter. La cérémonie des vœux est en effet révélatrice des activités de la mairie : elle rassemble dans un même lieu, tous les acteurs et actrices qui composent ce travail de thèse. Il ne s'agit pas d'une photographie du village, mais d'une partie des habitants de celui-ci, impliqués, investis dans une certaine dynamique. Verre à la main, je croise tour à tour les élu·e·s, les anciens élu·e·s, les familles de ces derniers, les président·e·s d'associations, soit l'ensemble des acteurs intervenant dans le conseil municipal. Chacun et chacune

---

<sup>2</sup> Discours du député - prise de notes d'observation.

<sup>3</sup> Remerciement aux invités extérieurs (entreprises, députés, sénateurs, conseil départemental, communauté de communes).

ont un statut différent. Le moment est propice aux sociabilités et sollicitations. Le temps de l'observation est terminé et à mon tour, je commence à expliquer ma présence. Cette occasion me permet de me présenter, de légitimer ma présence et mon acceptation par le maire et de recueillir quelques contacts intéressants pour la suite de l'enquête. J'échange quelques cartes de visite. C'est ainsi que je rencontre Cristina DAMBLY<sup>4</sup>, présidente de l'association principale de Bleuville. Elle sera une personne clé de mon travail en raison de sa place dans le village, de son appartenance familiale et de son activité professionnelle.

L'élu·e se distingue de l'habitant·e par le vote, son engagement envers l'État et les administrés. Le conseil municipal se compose d'une multiplicité de profils dont le chef d'orchestre est le maire ou la mairesse, les femmes étant peu présentes dans cet univers réservé au masculin en tant qu'activité publique.

### Des chemins de villages au cheminement de l'enquête

Avant d'arriver à Bleuville, Rougecourt et Grisbourg, les trois communes qui seront détaillées tout au long de cet écrit, mon cheminement d'enquête ne fut pas linéaire.

D'abord intéressée par le croisement des dimensions du *genre* et du *territoire*, je me suis tournée en Master 2<sup>5</sup> vers la question de la *masculinité* dans les mondes ruraux en m'appuyant sur les travaux de Nicolas Renahy, Julian Mischi et Raewyn Connell (Connell, 2014 ; Mischi, 2014 ; Renahy, 2005). Il s'agissait de tâtonner et mobiliser avec deux notions catégorisantes et hiérarchisantes : le genre et le territoire, notamment l'expression et la construction de la masculinité en ruralité. Est-ce que la dimension territoriale modifiait les traits normatifs du masculin ? Comment articuler ces deux dimensions, non pas selon une superposition, mais une intersection ? Dans les enquêtes sociologiques, une dimension est souvent prééminente. L'entrée en matière principale est soit le genre, soit le territoire. Dans le premier cas, le territoire est un support à une pratique genrée (Di Méo, 2012 ; Raibaud, 2007). Plus précisément, les espaces sont découpés et appropriés différemment selon le genre. La bicatégorisation des sexes engendre des pratiques sociales dissociées, notamment dans les espaces sociaux. Dans le second cas, le territoire prime dans la conception des rapports sociaux de sexes (Clair, 2012 ; Leroux et Teillet, 2004 ; Rollin, 2012). Les espaces déclassés tels que la ruralité et les banlieues urbaines sont un support dans la construction d'un rapport de genre définie par une *survirilisation* (Rollin, 2012). Croiser à la fois le territoire et les rapports de genre nécessite d'y intégrer d'autres dimensions telles que la culture (Raibaud, 2012) ou l'identité (Rollin, 2012). Julian Mischi,

---

<sup>4</sup>Tous les noms des communes et des enquêté·e·s ont été modifiés.

<sup>5</sup>Lucile Agénor, « La masculinité au prisme du rural. Les outils théoriques et sociologiques d'une mise en œuvre », Master 2 Dynamique de Société, Institutions, Interactions et Usages, Université de Lorraine, 2014

Nicolas Renahy et plus récemment Benoit Coquard, se sont emparés du masculin rural en termes de classe sociale ; en croisant ces catégories dans la filiation matérialiste (Coquard, 2019 ; Mischi, 2014 ; Renahy, 2005).

Avec ce questionnement, j'intègre en 2014 les locaux de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de Bourgogne Franche-Comté à Besançon pendant 6 mois. Mon intérêt pour les questions du genre dans les territoires ruraux va s'unir avec celles du développement territorial et des politiques publiques. Les missions de la DRDFE, en lien avec les antennes départementales<sup>6</sup>, consistent à appliquer le plan ministériel pour les droits des femmes et l'égalité, de manière transversale dans toutes les sphères sociales. L'emploi, l'équité territoriale, la sexualité et les violences conjugales sont les axes principaux. Contrairement à d'autres ministères, celui en charge des droits des femmes change de configuration et de nom à chaque remaniement ministériel. Lorsque j'arrive en Bourgogne Franche-Comté, en novembre 2014, Najat Vallaud-Belkacem exerce en tant que Ministre des droits des femmes, sous la présidence de François Hollande et du gouvernement Ayrault. C'est la seconde fois depuis 1981 qu'un Ministère de plein droit est créé pour défendre les droits des femmes, et non un secrétariat d'État, le message et sa portée sont importants. En 2016, la question des droits des femmes vient se greffer au Ministère des familles et de l'enfance. Puis en 2017, Marlène Schiappa devient Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sous la tutelle du Premier ministre Edouard Philippe nommé par Emmanuel Macron en mai 2017.

À mon arrivée dans le service, l'État œuvre à la fois dans une dynamique volontaire pour les droits des femmes et la restructuration des services régionaux. La Franche-Comté, en tant que Région administrative, existe encore, mais les pourparlers avec la Bourgogne voisine sont engagés. La fusion officielle aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Mon travail s'inscrit dans l'axe 2 de la DRDFE : « agir en faveur de l'égalité professionnelle et de l'équité territoriale »<sup>7</sup>. Il s'agit de mettre en évidence l'ensemble des dispositifs locaux permettant de favoriser l'égalité professionnelle en ruralité, notamment les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR). Mon terrain d'enquête est la Franche-Comté, mon statut, celui de « service civique ». Dans un premier temps, je vais découvrir les contours territoriaux de cette région nouvelle à mes yeux : les particularismes socio-économiques entre passé industriel et valorisation de la filière comté. Dans un second temps, je définis les indicateurs de mesure de l'égalité sur les territoires. Je retiens deux dimensions principales : le

---

<sup>6</sup> DDDFE : Délégué·e·s Départementales aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

<sup>7</sup><https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Citoyennete-equalite-et-droits-des-femmes/> Consulté en 2015.

développement territorial à travers l'accès aux services et son désenclavement, et la mise en œuvre de passage et d'influence plus ou moins éloignée. La ZRR, conférant une reconnaissance institutionnelle de leur ruralité, ce sont des territoires proches d'une zone plus dynamique définie comme un pôle d'emploi rural<sup>8</sup>.

Une attention toute particulière a été retenue envers les femmes élues. Leur parcours en politique, leur volonté, leur ressenti et l'articulation des temps de vie font partie des points soulevés lors des entretiens avec celles-ci. 6 élues ont été rencontrées dans 10 communes. Au total, je rencontre 19 personnes, élu·e·s, président·e·s de communauté de commune, et les directions générales des services au sein de communes entre 900 et 4200 habitants.

Je ne vais pas ici développer l'étude de la DRDFE<sup>9</sup> dans sa totalité, mais axer mon propos sur l'organisation communale et les rapports de genre qui en découlent. Depuis le début des années 2000, les lois sur la parité politique font leur apparition dans les mandats électoraux<sup>10</sup>. La parité sera renforcée et élargie aux mandats municipaux en 2006. Toutes les communes que je visite sont soumises à la parité du conseil municipal. Or, la répartition des élu·e·s dans les commissions thématiques témoignent de l'inégalité structurale de genre et des figures assignées de la féminité dans le monde politique. Catherine Achin et Elsa Dorlin présentaient la figure de « la régente » (Achin et Dorlin, 2008a) dans laquelle les femmes sont ramenées à leur statut de mère. Cette figure de la mère et les compétences de la sphère domestique et maternelle (Bereni et al., 2013) sont visibles au sein des commissions thématiques « école », « cultures » ou encore « affaires sociales » composées d'une majorité de femmes. Dans les entretiens menés, les élues justifient leur place en mettant en avant leurs compétences issues de leur profession ou de leur statut social<sup>11</sup>.

De nombreux travaux ont cherché à comprendre les logiques et les parcours de ces femmes en politique : de l'engagement à la représentation (Achin, 2007 ; Achin et Bereni, 2013 ; Del Re, 2002 ; Fillieule et Roux, 2009). Pourtant, ces questions de rapports de genre liés au territoire continuent de m'intriguer.

Dans la continuité de cette idée, je pars à la rencontre de deux élus. Le premier est maire d'une commune de 80 habitants depuis 1995, le second était adjoint – suite à sa démission - dans une

<sup>8</sup>Voir carte ci-dessous.

<sup>9</sup>Lucile Agénor, « Analyse territoriale des politiques d'égalité des sexes en milieu rural », DRDFE, 2015.

<sup>10</sup>Loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Elle prévoit une obligation de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors des scrutins de liste pour les élections législatives.

<sup>11</sup>« *L'idée de m'engager est venue d'une volonté de mettre mes compétences aux services de la collectivité. Je suis urbaniste de formation, donc je suis responsable de cette commission que je connais bien. Et dans mon rôle de maire le côté technique je connais, par contre j'ai aujourd'hui un côté relationnel direct avec la population que je n'avais pas* » (élue rencontrée lors de l'enquête DRDFE en 2014).

commune de 720 habitant·e·s. Sans véritable trame d'entretien, la discussion s'oriente sur le rôle de l'élu et le fonctionnement de la commune. Ces deux entretiens m'ont permis de préciser le sujet de recherche de cette thèse en sociologie. Avec 80 habitants, la commune et ses élu·e·s sont limités dans les décisions. La dynamique territoriale ne permet pas de *suivre* le conseil municipal. La taille de la commune et par conséquent du conseil municipal donne une indication sur les affaires gérées par la mairie. La seconde commune de 720 habitant·e·s fut plus proche de mes questionnements. Dans les deux cas, j'ai découvert les préoccupations de ces élus et leur lien au territoire. L'objet de la recherche commence à prendre forme.

J'ai alors choisi de porter mon regard sur trois communes lorraines. Le choix géographique, qui consiste à quitter la Franche-Comté pour la Lorraine, provient des contacts préalables que je possédais. Situées dans un périmètre assez large – une centaine de kilomètres entre chacune d'elles – elles ne se côtoient pas. Néanmoins, Bleuville, Rougecourt et Grisbourg ne sont pas le fruit du hasard. Ces communes rassemblent des caractéristiques semblables, nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête. Le premier critère fut celui du nombre d'habitant·e·s, inférieur à 1000, lors du recensement de 2013 ou de 2015. Bleuville, Rougecourt et Grisbourg ont une population proche de 900 habitants. **L'objectif de cette recherche est d'aller au-devant des élu·e·s du conseil municipal. Il s'agit de saisir les rôles incarnés en tant qu'élu·e·s et habitant·e·s, et les entrecroisements des rapports de genre, d'âge et de classes sociales dans le monde des élu·e·s de ces petites communes.**

## Être stagiaire dans la commune

Après avoir présenté succinctement l'objet de ma recherche doctorale, les maires de Bleuville, Rougecourt et Grisbourg m'ont accueillie au sein du conseil municipal. Variant quelque peu d'une commune à l'autre, je prends la place de la *stagiaire*. Ce terme est employé principalement par René PETITMANGE, maire de Bleuville. Ce statut, accordé par les enquêtés eux-mêmes, légitime une place à la fois active et discrète. Il me permet d'être aux côtés des membres du conseil municipal, en ayant une attitude tout à fait passive. Concrètement, je dispose de tous les éléments me permettant de suivre la réunion (ordre du jour, documents) sans intervenir lors de son déroulement.

Aux yeux des élu·e·s, je prends note de leurs paroles et je suis associée à la vie de la commune. Je peux alors m'assoir à la table du conseil municipal, rester auprès de la secrétaire, et servir du champagne lors de la cérémonie des vœux. Du côté des habitant·e·s, j'endosse le rôle de *stagiaire* ou *d'étudiante*. Ce rôle est matérialisé par une place physique. Ainsi à Rougecourt, je m'installe sur un petit bureau à côté de la secrétaire et j'assiste à toutes les réunions, y compris les *points adjoints* le samedi matin. Mais pendant les conseils, je retourne à ma place de visiteuse. Ce qui signifie que je me trouve en dehors de la table des élu·e·s, sur les chaises disposées pour les habitant·e·s venus voir le déroulement

du conseil municipal. A Bleuville, le maire m'installe autour de la table pendant les conseils municipaux, mais sans la possibilité d'intervenir<sup>12</sup>. Mon statut est intermédiaire en ayant un pied dans les affaires de la commune, mais sans être élue. Le maire de Bleuville insiste sur la confiance qu'il me prête. Ce dernier est sensible à mon appartenance locale. En effet, mes parents habitent à proximité de Bleuville, ce qui crée de la sympathie à mon égard.

Bleuville, Rougecourt et Grisbourg sont des noms d'emprunt pour les communes. Sans connotation sur la couleur politique, ces dénominations permettent de donner corps et vie au texte, sans trahir la confiance des enquêté·e·s. De même, l'ensemble des noms et prénoms ont été modifiés. Il est important de laisser libre cours à la parole et l'analyse en garantissant l'anonymat des lieux et des personnes. Cette condition fut fixée dès la première rencontre. Selon Jean-Claude Kauffmann, « l'enquêteur idéal est un personnage étonnant. Il doit être un étranger, un anonyme, à qui on peut tout dire puisqu'on ne le verra plus, [...] la base est l'anonymat, qui doit absolument être garanti à la personne comme le médecin garantit le secret médical » (Kaufmann, 2016, p. 52). Néanmoins, il est nécessaire de faire vivre les récits dans le texte, à travers le regard du sociologue. L'attribution de nouveaux patronymes répond à la double condition : protéger la parole, sans l'éteindre.

Étudier les habitant·e·s de petites communes n'est pas une démarche nouvelle. Ces derniers temps, Nicolas Renahy, Benoit Coquard puis très récemment Yaëlle Amsellem-Mainguy ont étudié la question de *ceux et celles qui restent* (Amsellem-Mainguy, 2021a ; Coquard, 2019 ; Renahy, 2005).

### Ceux et celles qui sont là

Nicolas Renahy questionne à la fois un territoire et une génération (Renahy, 2005). De sa place *d'enquêteur-ami*, il revient au sein de la commune de son enfance afin d'y scruter les évolutions sociales. L'usine locale ne fait plus office d'élément structurant dans le paysage local, et remet en question les lieux de socialisation de la jeunesse. Ces « gars du coin » représentent une génération marquée par un isolement social et géographique. Nicolas Renahy analyse la place du travail comme instance de socialisation primordiale dans les sociétés contemporaines ou comment s'instaurent ces cercles de relations sur un territoire miné par le chômage. Il décrit minutieusement les sphères de socialisation de ces *enfants du chômage* (Renahy, 2005, p. 41) pour construire une identité masculine. Benoit Coquard s'aligne sur le cadre conceptuel de Renahy et adopte un positionnement bourdieusien en identifiant clairement les classes sociales à partir de leur dotation en capitaux. Sa recherche le conduit à la campagne, là où « tout se sait » et « tout finit par se savoir » (Coquard, 2019, p.16).

---

<sup>12</sup> Les débats du conseil municipal sont publics et peuvent, par ailleurs, être retransmis par des moyens de communication audiovisuelle (article L. 2121-18 du CGCT). Le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation.

Au-delà des cercles de socialisation, Renahy et Coquard mettent en lumière « ceux qui restent ». Ainsi, ils interrogent la question de la mobilité sociale et géographique d'une tranche d'âge. Leur analyse montre que quitter le territoire est réservé à ceux et celles mobilisant les capitaux nécessaires. *Ceux qui restent* vont alors s'appuyer sur un ensemble de ressources locales définies selon leur appartenance à un groupe social sur un territoire. Ces recherches m'amènent alors à me poser les questions suivantes : au sein du conseil municipal, quelle est la part de « ceux qui restent », mais aussi de nouveaux arrivants sur la commune ? Mobilisent-ils des ressources différentes pour accéder au rôle d'élu ? Existe-t-il un équilibre dans la répartition des rôles ? Qui devient un ou une élue au sein du conseil municipal de ces communes, en termes de genre, d'attaches territoriales et de détenteurs de réseau localisé ?

Yaëlle Amsellem-Mainguy reprend ce questionnement au féminin (Amsellem-Mainguy, 2021a). *Les filles du coin* affirment l'usage de l'autochtonie comme distinction pour classer et catégoriser. La trajectoire familiale définissant l'ancrage local des jeunes filles va avoir une influence sur la constitution des groupes d'ami·e·s. Amsellem-Mainguy apporte une dimension supplémentaire : celle des filles. L'enquêtrice interroge uniquement les jeunes filles du village, qui ont entre 15 et 26 ans, alors que Renahy et Coquard abordaient davantage le versant masculin, éclairant les deux versants du genre à 20 ans d'intervalle. Les femmes et les hommes n'investissent pas de la même manière les lieux de socialisation. La notoriété, issue de l'implication des parents dans les instances locales, se caractérise en fonction des lieux investis. Yaëlle Amsellem-Mainguy observe que les hommes – les pères – se retrouvent à la tête des clubs sportifs locaux, tandis que les femmes – les mères – gèrent les activités de loisirs tels que le centre de loisirs. Des deux côtés, hommes et femmes sont reconnus et connus localement. Le patronyme renvoie à une résonance locale, d'autant plus lorsqu'il y a une inscription générationnelle forte. Ces recherches amènent à questionner les structures genrées des conseils municipaux.

L'accès au conseil municipal provient-il d'une notoriété locale, ou l'élection favorise-t-elle la reconnaissance d'une personne localement ? La notoriété locale a-t-elle le même impact pour les hommes et pour les femmes ? Pour ma part, la porte d'entrée sur la commune n'est ni celle de l'usine, ni celle des périodes de transitions sociales et sociétales, mais celle de la mairie. Le groupe d'enquêté·e·s est déjà rassemblé au sein d'un conseil élu. Il me suffira de l'ouvrir aux réseaux sociaux localisés existants pour découvrir la dynamique et les enjeux de cette instance.

L'élu local ou la politique au village (Guionnet, 1998) peut être vu comme le *faire politique* au village. Il s'agit de saisir les lignes politiques à l'échelle locale. L'effet politique peut se comprendre dans un jeu de pouvoir local (Bidegaray, Cadiou et Pina, 2009 ; Cadiou, 2009 ; Koebel, 2009). S'engage alors un rapport de force pour faire émerger la constitution d'un leadership territorial (Arambourou, 2012)

pour accéder aux lieux du pouvoir local (Marneur, 2016b). Lorsque la question du genre s'invite dans les études sur les élu·e·s locaux, le regard du chercheur observe les rapports de force et de l'accessibilité au pouvoir. En poussant la porte de la mairie, l'objet de cette recherche est de comprendre les liens noués sur un territoire, et les logiques sous-jacentes à la composition du conseil municipal, et dans la gestion de groupe d'élu·e·s en lien avec les administré·e·s. Passer de l'un à l'autre nécessite la mobilisation de ressources locales. Sans être dans un rapport de force, les personnes transforment leur rapport au territoire en accédant à leur place d'élu·e. Il convient alors d'étudier, d'un point de vue de la trajectoire individuelle, les évolutions d'une place et les leviers activés lors de l'élection (et/ou réélection). Dans le collectif, d'autres enjeux apparaissent : l'électivité, la stabilité, la dynamique et le fonctionnement du groupe d'élu·e·s, notamment face aux enjeux de la communauté de communes.

## Les axes de travail

Le travail d'écriture s'articule en trois parties distinctes, elles-mêmes découpées en chapitres.

**La première partie** présente l'ensemble des éléments de cadrage de ce travail de thèse en sociologie :

- *Le chapitre 1 esquisse les axes politiques, administratifs et socio-économiques du paysage lorrain. Il dresse le portrait du fonctionnement législatif des élections municipales, de ses fonctions et des particularités du vote panaché. Ce chapitre présente les communes de Rougecourt, Bleuville et Grisbourg, leur population, leur histoire et leur topographie. Il permet de savoir « où l'on est » et de décrire le décor de l'histoire.*
- *Le chapitre 2 est consacré au cadrage théorique de la thèse. Je m'appuie sur les notions d'espace rural et d'attache territoriale. La ruralité sera présentée et discutée en appui des différents travaux, de Mendras à Laferté. Plus précisément, je m'attarde sur les représentations de l'espace rural et du territoire selon les enquêté·e·s. Puis je développe les travaux du genre en politique et son influence dans la dichotomie entre les affaires du privé et les affaires du public. Les travaux croisant les rapports de genre et politique sont de deux ordres : ce que le genre fait à la politique et ce que la politique fait au genre. Dans une posture socio-anthropologique, il ne s'agit pas de différencier les deux approches, mais de les articuler pour saisir où sont les femmes. La fabrication de l'élu·e m'amène à effectuer des passages entre mairie et village en mobilisant les concepts d'autochtonie et de réseaux sociaux localisés. Ces deux concepts démontrent l'importance du local dans les ressources de l'individu et leur implication dans les dynamiques de groupe, notamment celui des élu·e·s. J'envisagerai une appropriation différenciée de l'autochtonie en fonction des rapports de genre.*

- Le chapitre 3 présente la problématique et les hypothèses qui en découlent ; la méthodologie de recherche et les différents matériaux. Je décris mon entrée dans la mairie. Je présente également un portait des enquêté·e·s.

**La seconde partie** se développe en trois chapitres à propos de la dynamique électorale. À partir d'un cycle électoral de 6 ans – de l'idée d'une candidature à l'élection puis la stabilisation de l'équipe mayorale – cette partie revient sur les places et rôles de chacun dans le groupe.

- *Le chapitre 4 révèlera trois typologies d'élu·e·s* : les né·e·s ici, les installé·e·s et les nouveaux. Souvent issus d'une « grande famille », les né·e·s ici représentent le noyau dur du village et de l'équipe mayorale. Une série de critères les distinguent de l'étranger tel que le lieu d'habitant, leur profession ou l'inscription familiale. Dans ce chapitre, il sera question de mémoire familiale et territoriale et de stratégies électorales.
- *Le chapitre 5 met en évidence l'architecture de la liste électorale* et la manière dont elle s'équilibre en fonction des profils recherchés. Les habitant·e·s sont recrutés à la mairie de manière stratégique imbriquant des rapports de genre, d'âge, de classes sociales et de localisation. Composé du maire et de ses adjoint·e·s, le trio de tête du conseil municipal s'articule autour des figures du manager, du chef d'entreprise et de la figure locale.
- *Le chapitre 6 appréhende la question des femmes au sein de la commune*. Les femmes émergentes sont présentes au sein du conseil, dans les associations, mais aussi dans le village en tant que « mère de » ou « conjointe de ». Elles assurent d'une autre manière l'équilibre nécessaire du conseil municipal.

**La troisième et dernière partie** ouvre l'étude aux éléments structurant le conseil municipal dans sa gestion au quotidien.

- *Le chapitre 7 aborde la composition du conseil municipal et les changements d'équipe mayorale.* Il sera question des relations élue·s/ habitant·e·s à travers l'organisation globale de la mairie. Les habitant·e·s viennent à la mairie au moment des évènements municipaux, aux moments d'ouverture du secrétariat et lors des conseils municipaux ouverts au public.
- *Le Chapitre 8 sera l'occasion de revenir sur les liens entre la communauté de communes et la mairie.* Aujourd'hui, appartenir à une communauté de communes est une évidence. Or, la place et le rôle prédominant de celle-ci demandent aux équipes municipales de se renouveler et de légitimer leurs actions. Pour cela, les mairies s'efforcent de renouer avec la question de « l'esprit village ».

# Partie 1

## Contexte et cadre de la recherche

Avant de plonger dans l'analyse du matériau, quelques éléments de cadrage et de contextualisation sont nécessaires. Il s'agit de détailler et de décrire le paysage de la recherche, au sens large. Ce paysage se compose d'un terrain d'enquête.

Pour commencer, **le chapitre 1** présente le fonctionnement électoral des communes de moins de 1000 habitant·e·s pour les élections municipales. Il faut savoir que le scrutin municipal est panaché dans ces communes. Cette particularité des petites communes signifie que les électeurs peuvent modifier les listes de candidat·e·s à leur guise. Ils ont la possibilité de rayer ou d'ajouter des candidats. C'est à partir de cette spécificité que mon regard se tourne vers la compréhension du conseil municipal avec cette question sous-jacente: « qui raye-t-on parmi les candidat·e·s ? ». Avant d'aller sur ce terrain d'analyse, je vais développer le fonctionnement du conseil municipal et l'archétype statistique de l'élu au masculin et au féminin<sup>1</sup>. Puis, je présenterai le terrain de recherche : les communes de Rougecourt, Grisbourg et Bleuville. Chacune d'elles s'est construite singulièrement sur le plan démographique, économique, social et politique. Tous ces facteurs constituent le paysage actuel de la commune. Par exemple, le conseil municipal de Grisbourg ne peut se lire sans l'histoire socio-économique et démographique de la commune. L'industrie locale de la commune est liée aux vagues migratoires depuis le début du XXème siècle. Le fonctionnement de l'usine est directement lié à la vie communale, aux familles, aux bâtis et au conseil municipal. Il est donc nécessaire de décrire les villages sur lesquels porte l'étude.

Le **chapitre 2** est un portrait du cadre théorique de cette recherche. L'analyse, développée dans les parties 2 et 3 de ce travail, repose sur un cadre théorique s'articulant sur les concepts de territoire et de rapports sociaux localisés. Le cadre théorique s'appuie sur les apports des notions de réseaux, territoire et rapports sociaux, dont le genre, l'âge et la profession. De plus, il s'agira de reprendre les éléments d'analyse propre aux études rurales, des monographies de villages aux études récentes sur les mondes ruraux. C'est pourquoi le cadre théorique repose sur la notion de réseaux et d'autochtonie appliquée à un groupe social, celui de l'équipe municipale. Pour finir, une partie est consacrée aux études sur le genre et la lecture intersectionnelle des rapports sociaux. Le cadre théorique définit une lecture analytique du matériau.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des figures de Michel et d'Isabelle, construites à partir des éléments statistiques de l'élu·e local.

Pour finir, le **chapitre 3** est consacré à la méthodologie employée. À partir des éléments de compréhension du chapitre 1 et de problématisation du chapitre 2, il s'agit de mettre en musique la recherche. L'entrée sur le terrain d'enquête repose sur un équilibre entre préparation et spontanéité. C'est-à-dire que la méthodologie repose sur les éléments conceptuels, la problématique qui en découle et l'enquête empirique. La posture de recherche s'appuie sur les rencontres au fil de l'eau. Parfois, il a été nécessaire d'adapter les outils de recherche ou de modifier la question de départ pour aller explorer d'autres éléments.

Les trois chapitres de cette première partie viennent poser le cadre : le cadre du terrain de recherche des communes étudiées, le cadre théorique et les fondements de l'analyse, et le cadre méthodologique. Ces trois points fondent la direction de cette recherche.

## Chapitre 1 : Un terrain de recherche dans de petites communes. Esquisse politique, administrative et socio-économique du terrain d'enquête

« *L'histoire, inscrite dans l'espace et les institutions, s'inscrit dans les corps de ceux qui les habitent* » (Briquet et Sawicki, 1989, p. 11)

Les communes représentent le plus petit échelon des collectivités territoriales en France. Ces instances ont des fonctions purement administratives et sont gérées par une « *assemblée délibérante élue au suffrage universel direct* »<sup>1</sup>. Les termes ont leur importance. Nous sommes face à une *assemblée*, réunie dans un *conseil*, qui est *élue* et dont les compétences sont régies par la loi. Il ne s'agit pas d'une instance indépendante ; ses actions sont cadrées par une réglementation précise sur le plan administratif et financier.

Le terme de « commune » fait son apparition dans la loi du 14 décembre 1789 afin de rassembler « toutes communautés d'habitants » soit les paroisses, villages, bourgs, villes. Aujourd'hui, la France métropolitaine compte 35 287 communes (au 1<sup>er</sup> janvier 2017), dont 85% possèdent moins de 2000 habitant·e·s. Cette proportion conséquente apporte également un lot d'élue·s locaux. 521 661 élue·s municipaux exercent un mandat. Parmi ceux-ci 40,3% sont des femmes. Malgré une forte progression, le taux de féminisation est assez disparate selon les territoires. Depuis 2014, toutes les communes supérieures à 1000 habitant·e·s appliquent le principe de parité des mandats électoraux. A partir du recensement de la population en 2006, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) met en évidence le paradoxe français selon lequel les communes sont très nombreuses pour une part faible de la population. Les communes inférieures à 1000 habitant·e·s représentent 74,7% des communes – autant de territoires non soumis à la parité des mandats municipaux – et représentent seulement 15% de la population française.

Dans ce premier chapitre, je développerai les particularités de ces communes françaises dans leur fonctionnement législatif et administratif. Cette présentation permet de dessiner les premiers contours de l'enquête en comprenant où se situe celle-ci. La seconde partie du chapitre présentera les trois villages enquêtés Rougecourt, Bleuville et Grisbourg dans leur histoire, leur population, leur environnement.

---

<sup>1</sup><http://www.vie-publique.fr/découverte-institutions/institutions/collectivités-territoriales/categories-collectivités-territoriales/qu-est-ce-qu-commune.html>

## 1. Disposer des règles du jeu : vote panaché et fonctions du conseil municipal

### 1.1. Les particularités du vote panaché et son mode de fonctionnement

Tous les 6 ans, les résidents ont la possibilité de voter pour les conseiller·e·s municipaux de leur commune. Le nombre de conseillers est proportionnel au nombre d'habitants, entre 7 et 69<sup>2</sup>. Rougecourt, Bleuville et Grisbourg sont des communes dont le nombre d'habitants est compris entre 500 et 1499 habitants, avec chacune moins de 1000 habitant·e·s, ce qui correspond à 15 conseillers municipaux.

Les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 1000 habitants ont la particularité de fonctionner selon un scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Dans un scrutin uninominal, c'est le candidat qui obtient le plus de voix qui emporte le siège. Pour un scrutin plurinominal, le fonctionnement est inversé : plusieurs personnes sont élues au cours du même scrutin. Au-delà de cette limite des 1000 habitants, c'est le principe d'un scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans modification possible de la liste) qui est appliqué.

Un scrutin plurinominal implique une modification des listes de candidats où les électeurs peuvent à leur guise rayer ou ajouter des noms à la liste initiale<sup>3</sup>. C'est au choix de l'électeur de constituer son propre conseil municipal à partir d'une liste de candidats. Par conséquent, il est possible qu'aucun candidat ne comptabilise le même nombre de voix lors du dépouillement, voire de dénombrer des voix pour une personne non-candidate<sup>4</sup>. Cette recherche se concentre sur le mandat de 2014, néanmoins les scrutins précédents permettent de saisir les logiques actuelles. À Bleuville, j'ai eu l'occasion de collecter le comptage des scrutins des trois dernières élections municipales (2014-2008-2001). Le tableau des votes retranscrit – de manière manuscrite – le nombre de voix obtenues. Le 9 mars 2008, la feuille de pointage relève 70 noms différents dans les bulletins de vote<sup>5</sup>. Avec ce mode de scrutin, les administrés *sélectionnent* parmi les administrés, ils éliminent, effacent, nominent, trient, renchérissent, corrigent les listes selon leurs souhaits.

Dans les communes étudiées, 15 conseiller·e·s sont élu·e·s, pouvant provenir de listes différentes. Suite à l'élection, le conseil municipal se compose de nouveaux élu·e·s, de réélu·e·s, d'opposants et de

<sup>2</sup> Les communes de Lyon, Marseille et Paris ont un mode scrutin par arrondissement.

<sup>3</sup> La réforme du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, prévoit l'obligation d'un dépôt de candidature en préfecture ou sous-préfecture. Avant cette réforme, il était possible de voter pour une personne non-candidate lors du panachage des listes. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/> consulté le 18 juin 2022

<sup>4</sup> Depuis 2013, il n'est plus possible de voter pour une personne non déclarée candidate en préfecture. En revanche, les scrutins précédents en font état.

<sup>5</sup> En 2008, 25 candidats sont officiellement déclarés en préfecture (deux listes et deux candidats libres) pour la commune de Bleuville.

candidat·e·s seuls. Cette dernière catégorie est propre au scrutin plurinominal majoritaire. En effet, les listes n'étant pas fixes, il n'est pas nécessaire de déposer des listes complètes – soit 15 candidats – et les candidats seuls sont admis. Contrairement aux villes plus importantes, les listes ne s'affrontent pas pour ensuite se morceler au sein d'un conseil municipal, mais différentes listes vont s'assembler pour n'en former qu'une. Benoit DESCAMP, adjoint à Rougecourt, explique cette dynamique : « *Ce qui est cool c'est que les 4 de l'opposition en 2001 jusqu'en 2008, on a super bien bossé ensemble. On a bossé intelligemment avec les gars, ce n'était pas de l'opposition stérile qui ne fait pas avancer en refusant tout. Il faut essayer de travailler en disant "moi je ne suis pas trop d'accord mais j'ai une idée."* [...] *Voilà on a fait avancer quelques dossiers ce qui a permis de refaire une liste en 2008* ». L'opposition de départ peut s'effacer à l'issue de l'élection avant de reprendre de plus belle quelques années plus tard.

Dans le cadre de cette recherche, le mode de scrutin est crucial et m'amène à poser la question suivante à Philippe WEISS, élu à Bleuville : « Vous n'avez eu que 350 voix sur les 410 votants, je crois, donc il y a bien des personnes qui vous ont rayé ou mis l'autre liste ? » Pourquoi et comment s'effectuent les choix parmi la liste de candidats ? Pourquoi certains noms seront rayés et d'autres ajoutés à la liste ? Quels sont les critères de sélection ? Est-ce que ce mode de scrutin influe sur la manière dont la liste initiale est pensée ? Autant de questions qui ont suscité mon intérêt.

### 1.2. Conseil municipal : fonctionnement et fonctions

Un fois élu, le conseil municipal, composé de 15 élu·e·s, se réunit pour définir le maire ou la mairelle et les adjoint·e·s. Le maire a un statut et des fonctions spécifiques. Il est garant des fonctions exécutives de la commune et agent de l'État. Son statut est unique sur le territoire, parfois supplété par ses adjoints. Ainsi, les maires et leurs adjoints sont l'organe central de la commune ; toutes les tâches lui incombent de la préparation du budget aux enquêtes de recensement. Il est assez difficile de définir précisément les fonctions de la commune, tant elles sont plurielles. Le conseil municipal a des compétences déléguées par l'État, dont l'ordre public, le patrimoine communal, l'assainissement, les écoles communales et des cimetières ou encore la voirie. Ces missions varient aussi en fonction des compétences de la communauté de communes à laquelle appartient la commune.

La tête de liste aux élections est souvent confondue avec le maire. En réalité, l'électeur, quelle que soit la taille de la commune, élit les membres du conseil municipal. Ces derniers vont ensuite élire le maire et ses adjoints.

La fonction de maire ne recouvre pas les mêmes réalités en fonction des configurations de la commune. Les esprits politiques, les batailles médiatiques et les enjeux de carrières sont assurément disparates – voire antagonistes – selon la taille de la commune, ce qui ne signifie pas que d'autres enjeux et d'autres batailles ne subsistent pas dans les petites communes. Pourtant à statuts et

fonctions égales, l'équipe mayorale d'une grande commune ne revêt pas le même costume que celle d'une petite commune. Nous avons tous en tête les querelles électorales et les enjeux politiques de certains fiefs locaux. Être à la tête de ces derniers confère un poids politique. Ainsi, Frédéric Sawicki rapporte les stratégies électorales de deux candidats aux municipales de Dunkerque de 1989 (Sawicki, 1994). La recherche de Sawicki, effectuée il y a 30 ans à Dunkerque, une commune d'environ 70 000 habitant·e·s, où les deux candidats avaient des soutiens politiques divergents. L'un avait grandi sous la caution des instances locales, l'autre devait sa renommée aux contacts nationaux. Au vu de la taille de la commune, les candidats ont été pris en étau entre une volonté d'être proches des habitants, et une reconnaissance politique nationale. Sawicki met en avant la question du verrouillage politique ou apolitique dans le pouvoir local, et le fonctionnement différencié selon la proximité entre dirigeants et administrés. Karnoouh (1973) et Guionnet (1998) interrogent la place de la « politique de village » et ses différences avec la « grande politique » (Guionnet, 1998 ; Karnoouh, 1973), soit la dichotomie entre le fait politique local et national. Les *querelles d'églises* décrites par Christine Guionnet englobent les relations interpersonnelles et les impacts de la parenté dans l'accession au pouvoir local.

Le pouvoir local ne prend ni la même forme, ni ne met en jeu les mêmes rapports sociaux selon les époques et les lieux (Douillet et Lefebvre, 2017). Face à la complexité de l'action publique dans les grandes communes, le politique se professionnalise. Selon Douillet et Lefevre, les formes légitimes du pouvoir développé par Max Weber (Weber, 2013) ne sont plus suffisantes pour renouveler un mandat. Pourtant, le foisonnement des communes de petites tailles contribue à la quantité d'élus·e·s locaux. À Rougecourt, Bleuville et Grisbourg, les élus·e·s représentent entre 2 % et 2,5 % de la population active<sup>6</sup>. Dans ces *villages*, l'élue·e est simultanément habitant·e. Le passage de l'un à l'autre pourrait se résumer dans l'acte du vote. Le processus est pourtant bien plus complexe et suit plusieurs étapes. Le mode de scrutin plurinominal panaché est central dans cette recherche. Il intervient indéniablement dans les mécanismes électoraux et s'est ancré dans les habitudes des votants.

Au sein des communes enquêtées, pourtant de tailles semblables, la fonction de maire n'est pas déployée de la même manière. Par exemple, à Rougecourt, le maire, en activité salariale, délègue certaines *activités du quotidien* à son adjoint Benoit DESCAMP, commerçant dans la commune. Au contraire, il tient à élaborer lui-même l'ensemble du budget de la commune, tâche qui est parfois préparée par la secrétaire de mairie dans d'autres communes. Néanmoins la répartition des tâches s'effectue dans sa grande majorité entre le maire et ses adjoints, noyau dur du fonctionnement communal.

---

<sup>6</sup> Au sein des trois communes, les inscrit·e·s sur les listes électorales sont environ 650 pour 15 élus·e·s.

## 2. Les élu·e·s en France et en Lorraine

Comme précisé en amont, la commune est le plus petit échelon de représentativité en France. Avec ses 36 785 communes, la France est un pays extrêmement découpé. Très nombreuses, les petites communes représentent 70 % des communes en France, mais leur répartition n'est pas homogène. Cette partie dresse un portrait des élu·e·s de petites communes et les grandes caractéristiques du bassin Lorrain.

### 2.1. *Michel et Isabelle*, archéotype de l'élu·e communal·e en France

Le recensement de la population de 2006 effectué par l'INSEE montre l'effet paradoxal des communes françaises. Malgré une présence territoriale très marquée, ces communes représentent seulement 15 % de la population française. Rapporté au nombre d'habitant·e·s, les élu·e·s représentent environ 3,40 % de la population, parmi les habitant·e·s de communes inférieures à 1000 habitants. Pour le dire autrement, 27 396 communes cumulent 324 000 élu·e·s pour une population totale de 9 467 442 habitant·e·s.

*Tableau 1 — Les communes par taille de population au 1er janvier 2006*

Taille (en nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale		
	Taille	Effectif	Cumul	Pourcentage cumulé	Effectif	Cumul
<b>moins de 50</b>	955	955	2,6	32 814	32 814	0,1
<b>de 50 à 99</b>	2 774	3 729	10,2	210 986	243 800	0,4
<b>de 100 à 199</b>	6 158	9 887	27	909 345	1 153 145	1,8
<b>de 200 à 399</b>	8 117	18 004	49,1	2 337 280	3 490 425	5,5
<b>de 400 à 999</b>	9 392	27 396	74,7	5 977 017	9 467 442	15

Au total, 27 396 communes comptent moins de 1 000 habitants, soit 74,7 % des communes : elles regroupent 9 467 442 habitants, soit 15 % de la population.

Lecture : 9 392 communes ont entre 400 et 999 habitants (population municipale). Elles regroupent 5 977 017 habitants.

Champ : métropole, départements d'outre-mer, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Paris, Lyon et Marseille comptent chacune pour une commune.

Source : Insee, recensement de la population 2006.

Les figures de Michel et Isabelle MARTIN — décrites ci-dessous — ne sont pas réelles. Elles correspondent à deux portraits types construits à partir des caractéristiques statistiques des élu·e·s municipaux en France<sup>7</sup> suite aux élections municipales de 2014. Ces deux portraits, inventés, mettent en avant les caractéristiques moyennes des élus locaux des petites communes. Ces portraits permettant de saisir les caractéristiques d'âge et de profession, proche des élu·e·s rencontrés lors de cette recherche.

<sup>7</sup> Analyse produite par idéeslibres.org qui exploite les données libres d'accès : <https://www.idéeslibres.org/a-propos/>

### Michel MARTIN, retraité, 60 ans

À partir des données connues des élu·e·s en France, il est possible de construire un portrait d'élu. C'est le cas de la figure de *Michel MARTIN*, correspondant à la réunion des caractéristiques notables des maires de France. Les listes d'élu·e·s sont publiques, il est possible de se procurer sur le site internet du gouvernement un certain nombre d'indicateurs<sup>8</sup> sur les 521 661 conseillers municipaux. De plus, l'association des maires de France (AMF)<sup>9</sup> effectue régulièrement des relevés statistiques sur les profils des maires. De manière stéréotypique, en 2014, dans une commune inférieure à 500 habitants, le maire est un homme retraité de plus de 60 ans. En explorant plus finement les chiffres, des évolutions sont visibles sur ces 40 dernières années concernant les âges, le sexe et les professions. Il y a 30 ans, la proportion de maires agriculteurs était plus importante, mais aussi les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Aujourd'hui, ce sont les professions intermédiaires et les salariés qui tirent leur épingle du jeu. Côté âge, les catégories d'âge des 40-60 ans et des 60 ans et plus sont équivalentes. Tandis que la catégorie d'âge des 40-60 ans était majoritaire jusqu'en 2014, les dernières élections ont fait pencher la balance vers un public plus âgé. Plus nombreux en 1983, la part des moins de 40 ans est de plus en plus faible et concerne 3,8 % des maires et mairesses en 2014. Ces profils correspondent tout à fait à ceux de René PETITMANGE et Pascal MEYER, maires de Bleuville et Grisbourg, qui « *poussés par certains habitants* »<sup>10</sup> ont décidé de « *monter une équipe* »<sup>11</sup> pour le conseil municipal à la fin de leur activité professionnelle. Ces caractéristiques correspondent aux élu·e·s des villages enquêtés, avec une tranche d'âge comprise entre 23 ans et 79 ans — âges au moment de l'élection en 2014.

Sur le plan national, le profil des conseiller·e·s municipaux se distingue de celui des maires et mairesses. Tout d'abord, ils et elles sont plus jeunes que le maire. Plus de la moitié des conseiller·e·s municipaux ont entre 40 et 69 ans (49 % des maires ont plus de 60 ans) et 20 % ont moins de 40 ans (3,8 % chez les maires). Le rajeunissement des conseillers municipaux entraîne mécaniquement une modification des professions représentées. Au sein des conseils, les salariés du secteur privé et exploitants agricoles sont majoritaires. Viennent ensuite les ouvriers, les fonctionnaires de catégorie C et les agents techniques. Les catégories socioprofessionnelles supérieures<sup>12</sup> sont peu présentes au sein des conseils, elles-mêmes peu représentées sur ces territoires.

---

<sup>8</sup> Département, commune, élu communautés de communes, Nom, Prénom, date de naissance, catégorie socioprofessionnelle, nationalité.

<sup>9</sup> <https://www.amf.asso.fr/page-statistiques/36010>

<sup>10</sup> Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2007 (élections partielles), retraité en 2008.

<sup>11</sup> René PETITMANGE, maire de Bleuville depuis 2008, retraité en février 2008.

<sup>12</sup> Professions libérales, cadres et chefs d'entreprise

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les élu·e·s, mais leur place s'accroît et atteint 42,3 % en 2014. Le croisement des données de sexe, de prénom, d'âge et de profession donne naissance au personnage *d'Isabelle*, 50 ans, employée.

### Isabelle MARTIN, employée, 50 ans

*Isabelle* pourrait être le pendant féminin de *Michel*, dans sa construction imaginée et reconstituée à partir d'éléments statistiques. Si le nombre de mairesses reste faible, celui des conseillères municipales a nettement augmenté. La vie politique locale se féminise, mais des inégalités persistent dans la répartition des postes et des responsabilités. Les femmes sont présentes dans les conseils municipaux, y compris dans les communes non soumises à la parité. L'obligation de la parité des scrutins montre significativement son efficacité. Les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 1000 fonctionnent selon un système de vote panaché dans lequel la main de l'électeur, en tant que maître du jeu, peut modifier les règles. L'équilibre femmes-hommes y est moins évident : 35 % des élues sont des femmes (27 % en 1995) contre 48 % dans les communes de plus de 1000 habitants où la parité est obligatoire.

Tableau 2. Répartition des élu·e·s en fonction du sexe et de la commune

Nombre d'habitants par commune	Femmes	Hommes	Total général
inf. 1000	34,87 %	65,13 %	100,00 %
sup.1000	48,19 %	51,81 %	100,00 %
Total général	40,32 %	59,68 %	100,00 %

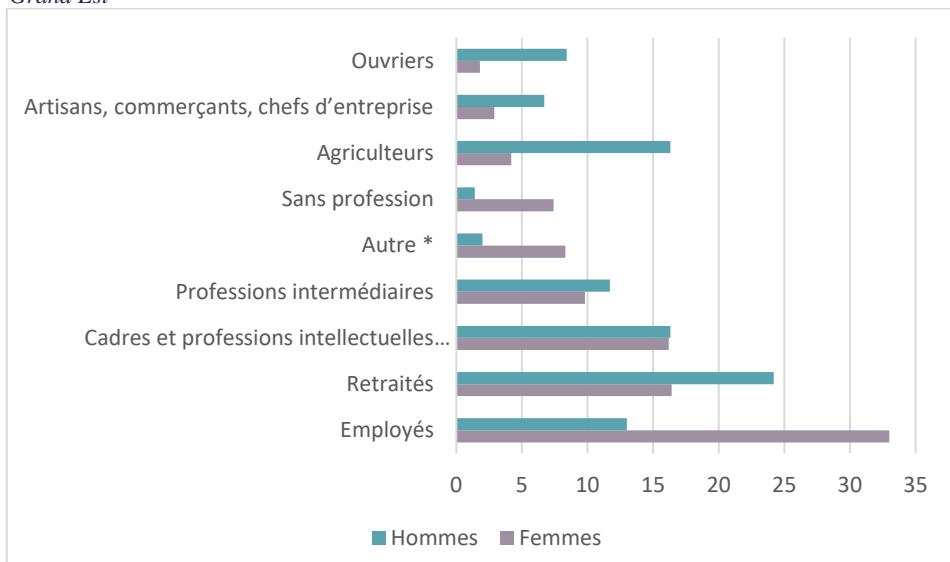
Lecture : Parmi l'ensemble des communes inférieures à 1000 habitants, 65,13 % des conseillers municipaux sont des hommes.

Source : Data gouv, Répertoire Nationaux des Elus (RNE), mars 2014

Plusieurs études soulignent la jeunesse des candidates. Pour la région Grand Est, l'INSEE montre que le renouvellement de l'espace politique s'effectue par la présence de femmes entre 35 et 49 ans. Plus jeunes que les hommes, elles sont aussi plus souvent en activité et moins souvent retraitées. Dans l'ensemble, les élues sont employées ou sans profession, mais elles sont aussi cadres supérieures dans une proportion supérieure à la moyenne de l'ensemble de la population de la région. La dichotomie entre hommes retraités et femmes actives mérite réflexion. Les femmes que je nommerai « émergentes » — présentes au sein des conseils municipaux enquêtés — seront présentées dans le chapitre 6 de ce travail. Dans les petites communes, 23 % des conseillères municipales sont employées. Cette forte proportion est presque équivalente à la représentativité des exploitants agricoles parmi les élu·e·s. *Cette répartition se retrouve-t-elle dans l'attribution des tâches dans le conseil municipal ?*

Du côté des responsabilités, les femmes sont plus rares. Elles représentaient 5,5 % des sièges en 1989, elles sont aujourd’hui 14,6 %<sup>13</sup>. Malgré une augmentation révélatrice, cette proportion reste faible. Pourtant les petites communes affichent un score de féminisation des postes de maire plus important : les mairesses sont à la tête de 17,6 % des communes inférieures à 500 habitants, mais seulement 11 % pour les villes de taille moyenne (entre 30 000 et 100 000 habitants). Les petites communes représentent une part très importante du paysage et 4384 femmes sont mairesses dans les communes inférieures à 1000 habitants.

*Figure 1. Répartition des élu·e·s municipaux par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe dans le Grand Est*



\* La modalité « Autre » correspond aux professions observées dans le répertoire des élu·e·s n’ayant pas pu être reclasées dans la nomenclature des professions et catégories professionnelles de l’Insee. Cette catégorie comprend notamment les agents immobiliers, agents d’assurance, salariés du secteur médical et professions rattachées à l’enseignement.

Lecture : 33 % des élues municipales du Grand Est sont employées.

Source : Ministère de l’Intérieur, bureau des élections et des études politiques. Résultats de novembre 2017.

Il est difficile de récolter des données générales sur les mairesses en France, car les informations sont souvent noyées soit dans celles concernant les conseillers municipaux, soit dans la population des maires. Cette recherche doctorale ne prétend pas viser les mairesses et leurs parcours. Au contraire, je souhaite aller dans des communes *classiques*, dont l’histoire ne diffère pas par leur originalité. Il aurait été possible d’aller voir des parcours atypiques et exceptionnels de mairesses et de comprendre les rapports sociaux et la gestion communale qui en découle. Ici, il s’agit d’aller au-devant de conseils municipaux ordinaires, en ayant connaissance des situations différencierées — et inégalitaires — entre les genres.

<sup>13</sup><https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-elections/Dossier-elections-municipales-2014/Annexe-15-Statistiques-concernant-les-femmes-elues>.

La gestion des communes continue à se transformer. Regroupant leur force en mutualisant leurs postes de dépenses, les communes françaises appartiennent, déjà au moment de l'enquête, en majorité à des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Les formes de regroupements sont diverses et il n'est pas nécessaire de rentrer dans ces détails fiscaux et administratifs entre une communauté d'agglomération et une communauté de communes à fiscalité additionnelle. La réunion en EPCI demande un investissement des élu·e·s dans une instance supplémentaire, une redistribution des compétences et du budget.

*Tableau 3 — Répartition par strate de population et par sexe des conseillers municipaux au 1er janvier 2014*

Strates de population	Nombre d'hommes élus	Nombre de femmes élues	% de femmes élues
inf. 3 500 hab	280 006	131 608	32,01 %
Entre 3 500 et 9 000 hab.	26 277	23 630	47,35 %
Entre 9 000 et 30 000 hab.	13 617	12 292	47,45 %
Entre 30 000 et 100 000 hab.	4 768	4 416	48,08 %
<b>100 000 hab. et plus</b>	<b>1 168</b>	<b>1 128</b>	<b>49,13 %</b>

*Au total, il y a 131 608 femmes élues dans un conseil municipal parmi les communes inférieures à 3500 habitants, soit 32,01 % des élu·e·s.*

*Source : Ministère de l'Intérieur, janvier 2014.*

Grisbourg, Rougecourt et Bleuville appartiennent toutes les trois au bassin Lorrain. Le point précédent dresse un portrait des élu·e·s en France, qu'en est-il du bassin Lorrain ?

## 2.2. Le bassin Lorrain façonné par la Grande Guerre et les hauts fourneaux

Plus qu'un portrait d'élu·e, cette section présente un portrait territorial. L'histoire sociodémographique et économique des zones étudiées joue un rôle dans leur composition actuelle. Les conseils municipaux et leurs visages se comprennent grâce aux connaissances territoriales. Les trois communes se situent en Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse, c'est pourquoi mes propos se concentrent sur ces zones et peu sur les départements vosgien et mosellan. Je m'appuie principalement sur les études produites par l'INSEE et l'Observatoire des Territoires (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), ainsi que sur les études des historiens qui ont éclairé le passé de ces départements.

La Lorraine est aujourd'hui intégrée à la Région Grand Est. Elle est façonnée par l'immigration et l'industrie minière du XIXème siècle, mais aussi par un fort ancrage agricole. Ces deux activités se croisent au sein des villages étudiés où ouvriers et cultivateurs se côtoient.

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le territoire connaît une croissance continue de sa population, stoppée nette par la Première Guerre mondiale. Région frontalière avec l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg,

la Lorraine subit au fil de l'histoire des restructurations administratives<sup>14</sup> et des destructions de guerre. Cette région est souvent présentée sous ses deux dimensions, elles influent encore sur le présent : les dégâts de la Grande Guerre et les structures métalliques des hauts fourneaux de la métallurgie. Trois grandes périodes peuvent être identifiées, rythmant l'économie du bassin lorrain du XX<sup>ème</sup> siècle.

### Début du XX<sup>ème</sup> siècle marqué par l'immigration industrielle et la perte de « l'Alsace-Lorraine »

Le 27 octobre 1870 marque la victoire de l'armée prussienne face à la France qui se voit amputée d'une partie de son territoire suite au traité de Francfort en 1871. Les frontières départementales entre la Meurthe-et-Moselle et la Moselle découlent du découpage défini par le traité de Francfort. Au même moment, le territoire Lorrain développe une industrie minière de masse. Les exploitations des mines de fer, de houille et la sidérurgie façonnent le paysage de galeries souterraines et d'installations industrielles en surface. Pour répondre à la demande de main-d'œuvre croissante, une première vague migratoire arrive principalement d'Italie et de Pologne dès les années 1920 (Boubeker et Galloro, 2008 ; Piralla, 2012). Le « Pays-Haut », zone frontalière avec la Belgique et le Luxembourg, est typique à la fois des hauts fourneaux et de l'influence italienne. Villerupt, à la frontière luxembourgeoise, devient la « petite Italie » Lorraine (Mourlanc, 2017). En 1914, aux prémisses de la Grande Guerre, les archives dénombrent entre 60 000 et 70 000 individus issus de l'immigration italienne (Galloro, 2014).

Le nord de la région vit au rythme de la sidérurgie. Mais cette industrie s'implante sur un terreau principalement agricole qui n'a pas disparu. En effet, la Lorraine est une terre d'exploitations agricoles familiales.

### Entre 1950 et 1970 : abondance et surpopulation

Suite à la Seconde Guerre Mondiale, l'industrie sidérurgique connaît son heure de gloire et les besoins en main-d'œuvre ouvrière sont exponentiels. En 8 ans, entre 1954 et 1962, la population lorraine augmente de 11 %. En comparaison, sur la même période en France, la population croît de 9 % ; et en Lorraine elle augmente de 6 % de 1962 à 2017 (en 55 ans)<sup>15</sup>. Cette forte croissance concentrée sur certaines zones urbaines bouscule le marché immobilier. Les liens avec l'Italie, déjà construits, se consolident et une nouvelle vague migratoire fait son apparition. Cette vague vient étayer une population polonaise arrivée lors de l'entre-deux guerre.

La région voit apparaître les quartiers ouvriers, petites maisons toutes semblables et alignées l'une à côté des autres. À ce sujet, Noiriel et Azzaoui écrivent : « À l'ombre des cheminées d'usines, on bâtit

<sup>14</sup> Notamment suite à la défaite de 1870 dont les conséquences administratives et économiques sont toujours appliquées et ont dessiné les frontières départementales.

<sup>15</sup> Tissu productif lorrain : encore marqué par sa spécificité industrielle — Insee Analyses Lorraine — 22

des quartiers entiers de maisons alignées au cordeau, toutes semblables, sans confort et sans âme. Dans un quartier, les Italiens, dans un autre les Polonais, ailleurs les Français, etc. Dans les endroits réservés, on construit les villas d'ingénieurs et de cadres. La cité est un nouveau moyen de ségrégation, c'est aussi un puissant moyen de pression sur les ouvriers qui peuvent être jetés à la rue du jour au lendemain » (Noiriel et Azzaoui, 1980a, p. 12). Dans les villages, les cités ouvrières côtoient les fermes agricoles et deux populations se forment entre ouvriers et exploitants agricoles.

### **Après 1970 : arrêt des hauts fourneaux et reconversion économique**

À partir de 1970, la production mondiale d'acier baisse face à la concurrence mondiale. En 1977, les premières usines commencent à fermer dans le nord de la région et les emplois ne cessent de décroître pendant plusieurs années. L'équilibre construit dans le bassin de Longwy sur une mono-industrialisation sidérurgique a particulièrement souffert (Noiriel et Azzaoui, 1980 b). Dans les années 1980, l'emploi doit se penser en dehors des hauts fourneaux et des usines pour une majorité de la population. Le coup d'arrêt sidérurgique a marqué physiquement le paysage.

### **Cohabitation des mondes agricoles et industriels, et frontaliers**

Aujourd'hui, la colonne vertébrale lorraine se matérialise par les pôles urbains de Thionville, Metz, Nancy et Épinal. De part et d'autre de ces villes, les zones d'attraction des communes sont plus faibles<sup>16</sup>. L'attractivité de certaines zones, notamment autour de Nancy, Metz et la frontière luxembourgeoise, a permis un rééquilibrage des espaces ruraux et urbains. Tandis que les métropoles subissent une baisse démographique depuis 1990, le périurbain prend de l'ampleur autour de ces zones (François et Moreau, 2010). Ce desserrement urbain profite aux communes dans un rayon de 20 km à 30 km, où se situent Grisbourg, Rougecourt et Bleuville. Ce sont des espaces qui restent fortement influencés par les métropoles adjacentes.

L'héritage industriel est encore présent et plus élevé que la moyenne nationale, notamment l'impact de la disparition de la métallurgie. Le démantèlement de l'industrie depuis 1970 crée un déficit d'emploi. La région est une des plus touchées par le chômage avec le Nord-Pas-de-Calais en 2010. Les trois communes de cette recherche connaissent les traces d'un passé économique à la fois agricole et industriel, marqué par un déclin de ces deux activités économiques. Elles jouissent aussi de l'attractivité des pôles urbains proches et de l'engouement pour la campagne.

---

<sup>16</sup>Le zonage d'aire d'attraction des villes (ZAAV 2020) est élaboré par l'Observatoire des territoires. Il définit « l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail ».

L'habitat — ou plutôt les habitats — reflète ces différentes périodes économiques et les mouvements de populations. Les villages lorrains se caractérisent par leur large rue principale. Pensées comme un outil de production, les bâtisses accueillaient familles, bêtes et foin ; les rues sont suffisamment larges pour entreposer les machines agricoles et le fumier (Gérard, 2014). Ainsi, les habitats se distribuent entre bâtisses de corps de ferme longeant la rue principale, des cités ouvrières en bordure de village, et des lotissements, parfois à l'écart de la commune.

### 3. Portraits de villages

#### 3.1. Des communes comparables

Les communes de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville sont intéressantes dans le sens où elles ont un profil similaire. Avec des caractéristiques de population et historiquement semblables, il est possible de faire une lecture commune et d'avoir un regard transversal. Les données ci-dessous dressent un portrait socio-économique des villages et de leur population.

Population	Bleuville	Grisbourg	Rougecourt
Population en 2018	961	865	946
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2018	130,4	123,2	85,2
Superficie en 2018, en km <sup>2</sup>	7,4	7,0	11,1
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	4,7	-0,4	-0,0
Nombre de ménages en 2018	386	385	384

Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

Naissances domiciliées en 2020	6	7	4
Décès domiciliés en 2020	5	9	7

Avertissement : Contrairement aux autres données de cette page, le niveau France contient les données de Mayotte.

Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2021

Logement	Bleuville	Grisbourg	Rougecourt
Nombre total de logements en 2018	407	450	412

Part des résidences principales en 2018, en %	94,9	85,6	93,3
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2018, en %	0,8	0,9	0,3
Part des logements vacants en 2018, en %	4,3	13,6	6,4
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018, en %	82,6	76,1	81,3

Source : Insee, RP2018 exploitation principale en géographie au 01/01/2021

Revenus	Bleuville	Grisbourg	Rougecourt
Nombre de ménages fiscaux en 2018	379	367	373
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	23 270	19 710	21 660

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021

Emploi — Chômage au sens du recensement	Bleuville	Grisbourg	Rougecourt
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2018	155	90	263
<i>dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2018, en %</i>	91,4	66,5	82,9
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	-1,1	-5,2	0,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018	77,2	71,3	77,4
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018	7,0	17,3	9,4

Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

À partir de ces données, il est possible de décrire plus précisément les communes étudiées. Des similarités et des points de divergences se distinguent. Les trois communes étudiées ont un nombre d'habitants et de ménages équivalent, autour de 900 habitant·e·s. Rougecourt a une densité de population inférieure aux deux autres communes. En effet, la commune bénéficie d'une zone commerciale qui a pour effet à la fois d'augmenter sa superficie et de diminuer la densité de population. Côté logement, les communes sont composées d'une majorité de logements principaux et la population est en majorité propriétaire de son logement, ce qui peut signifier que les habitant·e·s sont stables. Il y a peu de place à la location et aux séjours plus courts. Les différences entre les trois communes sont plus significatives en ce qui concerne l'emploi et l'économie. En effet, Grisbourg est en deçà de Bleuville et Rougecourt quant aux revenus des ménages et à la part d'emplois. Une description des trois communes étudiées donne une lecture plus précise de leurs caractéristiques.

### 3.2. Rougecourt

Dans les années 1960, Mendras et Jollivet décrivaient le village lorrain de cette manière : « Habitat groupé ; champs ouverts en lanières ; restes d'habitudes communautaires ; agriculture modernisée ; région fortement urbanisée ; présence de centres industriels et d'ouvriers paysans ; hiérarchie sociale ancienne troublée par ceux qui vont travailler en ville ; pratique religieuse très élevée ; vote à droite. Un gros village lorrain serait un exemple de ce type » (Mendras et Jollivet, 1965, p.13). Aujourd'hui, Christelle FERRY, élue à Rougecourt en fait une description similaire :

*« Alors le village c'est, déjà par sa situation géographique moi je trouve ça exceptionnel. Parce que c'est encore un village à taille humaine, on est 1000 habitants. On a la proximité de tout, je ne pense pas qu'il manque quelque chose. On est aussi, par rapport à mon âge, bon les personnes âgées ce n'est peut-être pas, mais on prend l'autoroute on est sur Metz en 45 min donc ce n'est pas très loin. On a la chance maintenant d'avoir les bus urbains, donc je pense que c'est un grand privilège aussi pour les gens qui n'ont pas de voiture. On a l'école, c'est très important. Après il y a aussi des points négatifs, je pense que c'est partout pareil par rapport à l'époque où l'on vit, c'est qu'il n'y a personne dans la rue » (Christelle FERRY, Rougecourt).*

« On est près de tout, mais il n'y a personne dans la rue », voici comment Christelle, élue à Rougecourt depuis 2008, habitante depuis toujours, décrit sa commune, symptomatique de « l'époque où l'on vit ». Ce trouble n'est pas réservé à Rougecourt selon elle, les rues des communes se vident et les habitants ne participent plus aux événements organisés par la mairie.

Rougecourt se situe en contrebas d'une importante aire urbaine meusienne. Après avoir traversé la zone commerciale, une descente — régulièrement en proie aux accidents de la route — conduit à la commune, isolée des activités commerciales. La rue principale mène à l'autoroute et le trafic routier est assez dense, nourri par le rythme des poids lourds.

En arrivant à Rougecourt, je suis frappée par les remarquables traits du village Lorrain. Spatialement, la commune correspond au village-rue caractérisé par la linéarité d'une rue principale. Dans cette « grande rue », ou « rue grande » ainsi dénommée selon les communes, s'alignent les corps de ferme. Tout en longueur, le village s'étire et se traverse, en opposition au « village-tas », groupement d'habitations rurales sans linéarité d'autres régions. On devine les anciens porches de ferme sous les habitations rénovées, et la large voirie anciennement utilisée par les machines agricoles. À l'entrée du village, les habitations sont plus récentes. L'extension de la commune s'effectue en partant du centre, pour former des ramifications de part et d'autre. Au fil des années et des arrivées, de nouvelles rues viennent se greffer au socle d'origine. Il est alors possible de lire l'histoire du village selon les styles

d'habitat. Expression reprise des propos des habitants<sup>17</sup>, le « cœur de village » est la partie résidentielle la plus ancienne. La grande rue ou la rue grande se compose d'anciens corps de ferme, de l'église du village, du village et d'anciennes vitrines commerciales. À l'avant des maisons, l'usoir sépare les espaces publics et domestiques. Long de 5 à 10 mètres, il permettait le stockage de bois, de matériel agricole ou de fumier (Millet, 1937). Aujourd'hui, les tas de fumier ont laissé place aux automobiles.



Illustration 1. L'usoir à Chigny en Lorraine belge. Photo domaine public via Wikimedia Commons<sup>18</sup>

En 1904, les cultivateurs locaux et un ingénieur créent un site de four à chaux à Rougecourt. Utilisée dans la construction de bâtiment, l'obtention de la chaux s'opère à partir de pierre calcaire. Le site sera racheté et industrialisé quelques années plus tard. La production de chaux sera exponentielle jusqu'en 1980, mais après plusieurs fusions économiques, l'usine ferme brusquement en 1987. Le fonctionnement de l'usine amène une main-d'œuvre supplémentaire qui va emménager à Rougecourt et ses alentours. Après la Seconde Guerre Mondiale, viennent s'installer des ouvriers de l'est de l'Europe pour travailler à l'usine à chaux du village. Fabienne DESCAMPS, l'une des mémoires de Rougecourt décrit la situation : « *Alors les ouvriers, ils venaient, ils sont venus à la fin des années 40, c'est pour ça qu'aujourd'hui on a beaucoup de familles de polonais. Ils sont arrivés là à Rougecourt avec souvent rien du tout les pauvres, logés par la commune, nourris un peu comme ça. Et ces gens-là sont*

<sup>17</sup> « Ici c'est le village, c'est le cœur de village » (Alain BUCARI, Grisbourg).

<sup>18</sup> Volontairement, les illustrations ne sont pas issues des communes étudiées afin de préserver leur anonymat. Néanmoins, les photos de village lorrain et de cités ouvrières correspondent au même visuel caractéristique et dans un périmètre géographique proche.

*venus se faire embaucher au four à chaux de Rougecourt et ce sont des familles qui sont restées dans le village, aujourd’hui ils sont toujours là ». La dynamique économique et sociodémographique reposait ainsi sur les populations agricoles et ouvrières immigrées.*

À Rougecourt, le passé industriel est moins marqué qu'à Bleuville et Grisbourg. Parallèlement, plusieurs fermes agricoles continuent leur activité. Le premier lotissement résidentiel, apportant une nouvelle population, se structure en 1972.

*« Ça ce sont des familles, si je prends dans les années 70 avant qu'il y ait des lotissements, ça représentait un certain pourcentage du village. La ville en fin de compte était scindée en deux : les familles agricoles et toutes les familles ouvrières qui travaillaient principalement au four à chaux. [...]. Ce sont des gens qui ont bossé parce que ce sont des gens qui sont arrivés avec absolument rien. Donc les hommes allaient travailler la journée pour taper au four à chaux, une mission difficile. Et comme ils faisaient les 3-8, ils allaient chez les paysans le reste de la journée. [...] Mais c'est vrai qu'à Rougecourt quand vous avez retiré les gens qui travaillent au four à chaux et les agriculteurs, vous aviez 70 % de la population » (Fabienne DESCAMP, habitante à Rougecourt).*



Illustration 2. Vue satellite de Rougecourt, 2020 et distinction par type d'habitat.

Réalisée par Julie Poinçot, à partir de vue satellite des communes et les descriptions des communes par les enquêté-e-s.

Représentation schématiques des communes étudiées

Légende

- [Orange] Centre de la commune
- [Rose] Cité ouvrière
- [Bleu clair] Lotissements des années 1970
- [Bleu foncé] Lotissement des années 2000
- [Marron] Usine

Les schémas ont été dessinés par Julie Poinçot, illustratrice, sur la base de cartographies des communes de Grisbourg, Bleuville et Rougecourt. À partir des descriptions des communes par les enquêté-e-s, elles représentent la répartition spatiale des quartiers au sein des communes afin de visualiser le centre de commune, les cités ouvrières, et les lotissements.

Aujourd’hui, la morphologie de Rougecourt a peu évolué, à part quelques constructions isolées. Le recensement de 2017 de l’INSEE compta 952 habitant·e·s répartis en 382 ménages. Proche d’une aire urbaine meusienne, la commune est aspirée par les commerces et le bassin d’emploi. Avec presque 40 % de 30-60 ans, la population est relativement jeune et illustre l’attractivité du territoire. Néanmoins ces dix dernières années, cette courbe diminue et laisse place à une population plus âgée qui témoigne d’une stabilité immobilière à la suite du bond de l’accession à la propriété enregistrée entre 1970 et 1990<sup>19</sup>.

La commune bénéficie d’une zone commerciale en retrait du village, ce qui lui confère une cinquantaine d’entreprises et des recettes fiscales en conséquence. Pour finir, quatre associations sont connues sur la commune : deux associations culturelles, une association sportive et une association de chasse. Quelques entreprises sont actives au centre de Rougecourt : un garage automobile, un hôtel, un bar, une boulangerie et une épicerie.

Le village appartient à une communauté d’agglomérations fondée en 2015. La communauté d’agglomérations est issue de la fusion de plusieurs communautés de communes existantes. Elle se compose de 26 communes, parmi lesquelles 9 « villages - détruits »<sup>20</sup>. Par conséquent, la communauté d’agglomérations est grande par sa taille et son étagement (26 communes réparties sur une superficie de 300 km<sup>2</sup>). Cette attaché administrative et financière est importante puisque 80 % des compétences de la commune sont déléguées à la communauté d’agglomérations, impactant le fonctionnement de la commune, comme nous l’étudierons au chapitre 8. Restent à la charge des communes certains aspects financiers, la dynamique sociale, l’assainissement, les forêts et la gestion scolaire<sup>21</sup>, le tout réparti en 11 commissions<sup>22</sup>.

Le conseil municipal se compose de 15 élu·e·s tel que le prévoit la législation, dont un maire, Daniel FRITSH et deux adjoints, Benoit DESCAMPS et Jacques COLIN. La moyenne d’âge de l’équipe mayorale se situe à 60 ans au moment de l’élection en 2014. Les femmes, au nombre de 5, font pencher la balance vers une moyenne d’âge se situant à 50 ans. À quelques exceptions près, les membres du conseil municipal sont nés à moins de 50 km ; la moitié des élu·e·s sont nés dans l’agglomération

<sup>19</sup> Dossier Complet, INSEE, données 2018

<sup>20</sup> La Première Guerre Mondiale est centrale dans l’histoire de l’est de la France. Dans plusieurs départements, des villages ont totalement été détruits sous les bombardements. Par devoir de mémoire, plusieurs d’entre eux ont encore une existence administrative. Nommés par le préfet de département, les maires et adjoints représentent les communes détruites. 9 villages détruits sont présents au sein de la communauté de communes.

<sup>21</sup> Par la suite cette compétence sera transférée.

<sup>22</sup> Les commissions à Rougecourt : finances, appels d’offres, impôts, Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), Communication, vie au village, assainissement, forêt -chasse-hydraulique, patrimoine et mémoire, école et périscolaire, cimetière.

voisine. Côté professions, les élu·e·s sont dans la moyenne haute des classes sociales : la moitié de l'équipe exerce ou a exercé une profession intellectuelle (enseignant, directrice d'un centre socioculturel, directeur développement). Les données du recensement ne permettent pas de comparer l'architecture de l'équipe mayorale avec celle du reste de la population. L'objet de cette recherche n'est pas d'extraire le groupe d'élu·e·s — à la manière d'un fragment ou d'un échantillonnage — des habitant·e·s de la commune. Au contraire, il s'agit de mettre au jour les liens.

### 3.3. Bleuville

*« C'est ce que je regrette de Bleuville, c'est un village qui n'a plus de caractère. Ça reste un village, un esprit village. Alors c'est toujours un danger le village où viennent se greffer un lotissement, c'est un peu toujours la difficulté, c'est sûr que c'est inévitable. Il y a le village, mais il y a déjà ce qu'ils appellent ici les cités donc la partie du bas et il y avait déjà un peu une fracture quand même entre le bas et le haut. Et puis maintenant, il y a les lotissements, et puis il y a deux lotissements »* (Philippe WEISS, élu à Bleuville).

Une dizaine de minutes en voiture suffiront pour arriver à Bleuville depuis le centre-bourg. La distance est faible, mais le paysage se transforme peu à peu. On quitte la nationale, on longe la voie ferrée et les champs apparaissent. Ils sont présents tout autour de Bleuville où l'empreinte agricole se fait ressentir dans l'architecture des corps de ferme propres à la lorraine. Il y a des traces de boue sur la route, probablement un tracteur passé depuis peu, mais un lotissement neuf est visible sur les coteaux. Bleuville s'agrandit. La commune est scindée en deux, tant dans le bâti que dans la population. Dans la commune, les espaces sont marqués. Dès l'entrée du village, un choix s'opère : à droite, la rue mène au centre du village et aux bâties plus anciennes ; à gauche, la voie conduit au lotissement ouvrier rattaché à l'usine. D'un côté, l'héritage agricole, de l'autre la cimenterie, c'est un « *village mi-ouvrier, mi-agricole et la salle des fêtes était la rencontre de ces deux civilisations* » (Philippe WEISS, 65 ans, élu à Bleuville). Le centre du village se compose d'un duo église/mairie l'une à côté de l'autre sur la place principale. Le bâtiment de la mairie est neuf, il date du début des années 2000 et ne se situait pas à cet emplacement initialement. Volontairement, le maire de l'époque a souhaité rassembler ses bâtiments en un lieu unique.

En contrebas, on aperçoit les maisons ouvrières du XIX<sup>ème</sup> siècle attenantes à la cimenterie. À Bleuville, le travail ouvrier débute en 1873 avec les premiers fours à chaux. Localement, le nom de l'établissement et l'implication de son fondateur marqueront la commune qui donnera son nom au groupe scolaire. Dans la région, la chaux de Bleuville a une application dans les constructions militaires. En 1968, l'établissement intègre un important groupe industriel de cimenterie. La « cité », nommée ainsi par les habitant·e·s, se compose de petites maisons ouvrières toutes identiques. Sur le bassin économique, plusieurs cités ouvrières sont construites sur un modèle similaire. Ces cités sont

caractérisées par de petits bâtis jumelés formant de longues rues uniformes. Les logements de contremaîtres se distinguent par leur taille plus importante. Un détour vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle est nécessaire pour comprendre la dynamique actuelle de Bleuville. À cette époque, le système territorial industriel réussit à transformer un territoire agricole en secteur industriel (Edelblutte, 1998). Le bassin de vie repose sur une usine principale, cheffe d'orchestre sociale et économique. Situés à moins de 10 km, les fours à chaux de Bleuville revalorisent les déchets produits par l'extraction de minerais de fer. La souveraineté de l'industrie va transformer le paysage et « autour de ces centres villageois, et en liaison avec l'usine, des cités ouvrières ont été construites » (Edelblutte, 1998, p. 33). Ce processus de 1895 à 1962 explique la juxtaposition des bâtis reflétant des populations différentes et ce que l'élu ci-dessus nomme la « *fracture* »<sup>23</sup> à Bleuville.

Deux lotissements viennent compléter l'ensemble résidentiel de Bleuville. Le premier est construit dans les années 1970, dans la continuité du centre du village. Plus récemment, une seconde vague de constructions émerge en 2006 et 2014. Ce dernier lotissement est excentré vis-à-vis du cœur du village, de telle manière que les résidents de ce quartier n'ont pas la nécessité de se rendre au centre de la commune. Encore une fois, les quartiers sont clairement identifiés entre le cœur de village, la « cité », le premier lotissement et « les nouveaux ».

---

<sup>23</sup>Terme utilisé par Philippe WEISS, élu à Bleuville pour décrire les espaces entre le centre du village et les cités ouvrières.



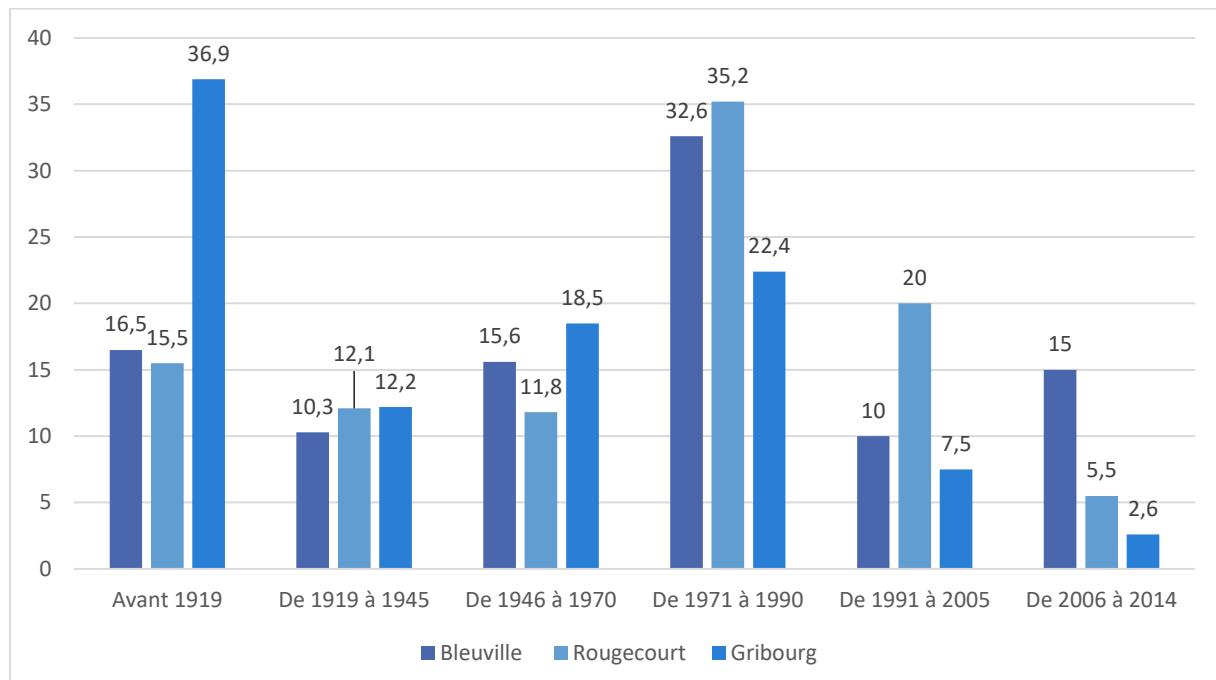
Illustration 3. Vue satellite de Bleuville, 2020 et distinction par type d'habitat.  
Réalisée par Julie Poinçot, à partir de vue satellite des communes et des descriptions des enquêté·e·s.

Plusieurs strates de lotissements correspondent aux vagues successives des arrivées. La première vague des néoruraux — termes employés pour caractériser le phénomène d'attraction vers le mode de vie rural — se situe entre les années 1970 et 1990 (Roullier, 2011). Ce pic de construction est visible dans les trois communes étudiées. Le graphique<sup>24</sup> ci-dessous met en lumière les années de constructions des bâtiments dans les communes. Les problématiques sont différentes d'un territoire à l'autre. Tandis que Grisbourg a une forte réserve de bâtis avant 1919, Bleuville voit une ascension après 2006. Visuellement ce nouveau lotissement est un peu à l'écart du village. Contrairement aux constructions de 1970 situées dans la continuité de la rue principale, il y a une rupture spatiale avec le

<sup>24</sup> Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement. Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

nouveau lotissement. Celui-ci représente 15 % des constructions de la commune, chiffre non négligeable au regard des autres communes (2,6 % à Grisbourg et 5,5 % à Rougecourt). Mécaniquement, ces constructions augmentent la population de la commune de 3,9 % en quelques années. C'est pourquoi la commune enregistre plus de naissances et une part des 30-44 ans plus élevée. Bleuville est face à des enjeux inédits. Dans un court focus, Clothilde Roullier prend l'exemple breton pour illustrer la population néorurale (Roullier, 2011). Elle démontre les différences d'implantation entre une population venue s'installer en 1970 et après les années 2000. D'abord pointées du doigt, les familles installées entre 1970 et 1990 se sont complètement intégrées à l'histoire des villages. Les avancées numériques du XXIème siècle creusent un écart plus important avec les familles arrivées après 2000. Les attentes sont différentes.

*Figure 2 Les résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement.*



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Lecture : En 2017, 16,5 % des logements à Bleuville sont des constructions datant d'avant 1919.

Le conseil municipal est composé de 15 élus mené par René PETIMANGE et du trio de tête composé d'André CREUSOT, d'Alain PERRIN et de Corinne MOREL. Maire depuis 2008, René PETITMANGE est un agriculteur à la retraite tandis que les adjoint·e·s sont tous les trois en activité. C'est donc le maire qui assure une présence quotidienne sur la commune, et les présences à la mairie. Les autres élus, âgés entre 24 et 70 ans, se répartissent équitablement entre hommes et femmes. Le panel est large, les professions variées : chef d'entreprise, étudiant, ouvrier, sans emploi, cadre, enseignant, infirmier.

Le groupe scolaire de Bleuville — du nom du propriétaire de l'industrie locale — regroupe les classes des communes limitrophes. L'activité de la commune se complète par les cinq associations. À l'image de Rougecourt, Bleuville bénéficie d'une association de chasse, une association sportive et de trois

associations d'animation territoriale. L'une d'elles est particulièrement active et porteuse d'une dynamique territoriale. Menée par Christina DAMBLY, que j'ai rencontrée, l'association porte au moins quatre activités sportives ou culturelles. D'ailleurs ses équipements sont décrits comme les « points forts » de la commune dans le rapide descriptif sur le site internet de *Comcom*.

La *comcom*, communauté de communes du bassin, regroupe 19 communes articulées autour d'un centre-bourg de 6000 habitants. Dès 1965, un premier regroupement de communes rassemble 6 agglomérations en *district urbain*. Le district devient Communauté de Communes en 2001 avec 8 communes. Bleuville prendra le train en marche lors d'une campagne d'agrandissement en 2002. Un dernier mouvement rattache 7 communes supplémentaires en 2014. Les liens et les habitudes de travail entre Bleuville et la communauté de communes ne sont donc pas neufs. Tandis que le bassin de vie s'organise autour de communes discontinues, Bleuville fait partie des quelques communes excentrées. Située au sud de la préfecture, la communauté de communes vit au rythme des axes routiers et ferroviaires qui mènent à l'aire urbaine principale.

Pour finir, la commune de Grisbourg, au nord de la région lorraine, se place dans la continuité des communes déjà décrites.

### 3.4. Grisbourg

*« Je vais vous expliquer... Ici c'est le village, c'est le cœur de village. Après plus bas, il y a un grand bâtiment, ils appellent ça les casernes. Ce sont des bâtiments que l'usine de Grisbourg louait à ses salariés et ils louaient aussi ce qu'on appelle le Petit-Bois<sup>25</sup> en montant. Quand l'usine a fermé, l'usine de tissage, ils ont proposé à la vente, comme mon père qui a travaillé à l'usine, [les ouvriers] ont racheté ces maisons. Et tout autour c'était un bois [...]. Et puis après ça s'est développé, ils ont abattu la forêt »* (Alain BUCARI, 3<sup>er</sup> adjoint à Grisbourg).

Grisbourg pourrait être défini par trois termes : l'usine, la frontière et le pont. Pour décrire ce village, je vais m'appuyer sur les écrits et les recherches d'Oliver Cortesi appelé le « porte-drapeau du Pays - haut » qui a rédigé plusieurs ouvrages sur les histoires de villages du nord lorrain (Cortesi, 2007). Grisbourg en fait partie.

Grisbourg est un village en creux, car il faut d'abord descendre puis remonter pour le traverser. Sur la droite, l'usine en friche, sur la gauche, les bâties plus anciennes, au milieu, le viaduc. Ainsi, Grisbourg est un peu tortueux et je m'y perds plus d'une fois. Il faut monter pour aller au cimetière, descendre pour se rendre au terrain de foot, puis remonter vers la nécropole nationale. Mais surtout, il y a l'usine qui trône dans le paysage et dans les discours.

---

<sup>25</sup> Les noms ont été modifiés

*« Alors, Grisbourg, comment le décrire... c'est un village qui a eu ses heures de gloire de par les usines. En 1870, nous avions des lainières, interrompues en 14-18, remises en marche jusque 39, interrompues jusqu'en 46, remises en route jusqu'en 50 et fermées. Réinvesties par les usines automobiles en 66 où l'on faisait des pièces de voiture, jusqu'à 800 employés quand même par rapport aux autres qui n'avait que l'agriculture. Et après on est redevenu une commune ordinaire de par ses pertes financières, de par les pertes d'emploi et notre objectif quand nous nous sommes présentés [à la mairie] c'est de préparer le Grisbourg de demain »* (Pascal PEYER, Maire de Grisbourg depuis 2007).

Proche des frontières belge et luxembourgeoise, Grisbourg a un lourd passé industriel. L'importance de l'usine se traduit dans les discours, les mémoires, les bâtiments et les dynamiques locales (notamment économique). Dès 1870, une usine s'installe dans la commune et fait vivre le territoire. Dans l'ensemble des entretiens effectués, l'image de l'usine revient dans les discours et les mémoires. Au fil du temps, l'industrie se transforme et connaît ses heures de gloire dans les années 1960 et y emploie jusqu'à 800 salariés. Elle fermera définitivement ses portes en 2008, entraînant une perte de recettes importante pour la commune. Ainsi, plusieurs quartiers sont construits pour les ouvriers. La population ouvrière — et italienne — vient s'installer dans les cités ouvrières jusque dans les années 1960.

L'illustration ci-dessous<sup>26</sup> montre le bâti typique des « cités » construites pour les ouvriers. Ses maisons, semblables et alignées, sont visibles également à Bleuville et Grisbourg.

---

<sup>26</sup> Pour respecter l'anonymat des communes étudiées, la photographie représente une commune en lorraine ne faisant pas partie de l'enquête, mais dont les caractéristiques architecturales sont similaires.



Illustration 4. Cité ouvrière, Pompey, Lorraine  
*Erreur ! Argument de commutateur inconnu.* -  
<http://www.enattendantmieux.org/lorraine>

À Grisbourg, les migrations concomitantes au développement industriel ont amené des familles ouvrières qui sont aujourd’hui installées depuis plusieurs générations. Alain BUCARI est 3<sup>ème</sup> adjoint à Grisbourg. Pour lui, ce sont ses grands-parents — Italien du côté paternel — qui viennent s’installer à Grisbourg. De père en fils, les hommes de la famille BUCARI travaillent dans les usines sidérurgiques du secteur. Ainsi, une partie des anciens habitant·e·s ne résident pas au centre de la commune, mais au sein des cités ouvrières. Ce phénomène s’observe moins nettement à Bleuville et Rougecourt dont l’histoire agricole est plus prégnante, et les familles installées dans le centre de village. Derrière le stade et proche de la salle des fêtes de Grisbourg, un premier lotissement voit le jour : « *les blocs du stade ça doit faire 25-30 ans* » puis un second, « *ce n'est pas vieux ça doit faire une dizaine d'années* » (Alain BUCARI, 3<sup>ème</sup> adjoint à Grisbourg). Plus récemment, une population frontalière avec un mode de vie différent, au regard des enquêté·e·s, s’installe dans la commune.

« *Alors ici on commence à avoir des gens de Belgique, du Luxembourg et qui trouvent que là-bas ça devient invivable et trop cher. On a des Français qui habitaient au Luxembourg pour des raisons de commodités de travail, pour ne pas perdre 1h30 de temps et qui maintenant quittent leur logement et reviennent en France. Donc là on est dans un secteur raisonnable en plus [en termes de coût du logement et de distance]. Il y a eu des travaux qui fait que nous sommes à 20 minutes du Luxembourg, pas de Luxembourg, mais du Luxembourg. Les distances maintenant ne sont plus des freins* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2008).

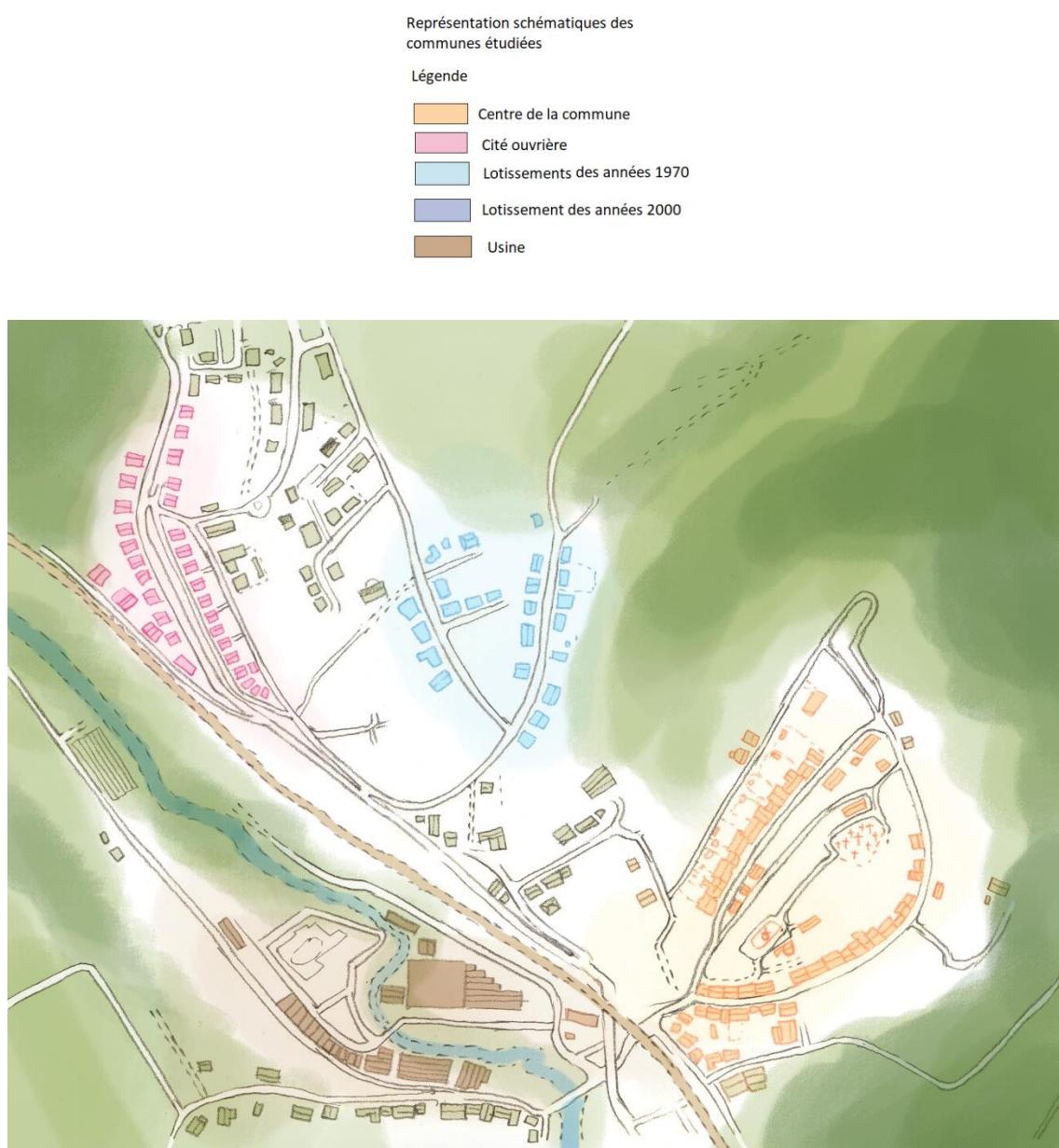


Illustration 5. Vue satellite de Grisbourg, 2020 et distinction des types de bâtis.  
Réalisée par Julie Poinçot, à partir de vue satellite des communes et des descriptions de communes par les enquêté·e·s.

Grisbourg est affectée également par la Première Guerre mondiale et les batailles des 22 et 23 août 1914. L'événement a détruit l'usine et a donné naissance à l'élévation d'une nécropole<sup>27</sup> nationale sur les hauteurs du village.

Malgré l'influence de la frontière, la commune en est suffisamment éloignée pour ne pas subir de plein fouet l'inflation immobilière propre à ces zones. Le secteur attire des frontaliers, travaillant au Luxembourg, mais il est difficile de quantifier cette part de la population dans la commune. Le Luxembourg charme 1 actif français sur 5 en 2019 et ce chiffre est en augmentation<sup>28</sup>. Dans le secteur de Grisbourg, les frontaliers pourraient représenter 34 % de la population active. Un écart se creuse entre les habitants en fonction des niveaux de vie et le maire confirme l'obligation de « *composer avec les luxembourgeois* ». À plusieurs reprises, la particularité de la distribution de la population revient dans les discours des enquêté·e·s pour expliquer l'inertie du territoire et des habitants. Les administrés n'ont pas le temps, pas le temps de s'impliquer dans la mairie après leurs heures de travail et de trajet. Démographiquement, c'est une population que l'on pourrait comparer aux nouveaux lotissements exposés dans les discours à Bleuville et Rougecourt. En décrivant Grisbourg, Pascal MEYER, maire, parle d'une population « *vieille. Vieillissante, c'est pour ça qu'on a besoin de l'EHPAD. Je pense qu'on a 30 % de la population qui travaille au Luxembourg, avec des salaires plus intéressants, avec des déplacements plus longs. Et puis voilà, les gens travaillent sur Thionville, sur Metz. Au niveau social, je dirais qu'on est culturellement pauvre. La population est culturellement pauvre. Elle n'est pas habituée à la culture*

Objectivement, le maire connaît ses administrés et les chiffres de l'INSEE<sup>29</sup> corroborent son analyse. Il ne s'y trompe pas, la population est vieillissante dans le village : la part des 15-44 ans décline tandis que celle des 60-75 ans est en nette progression. Côté résidences, le rapport de l'INSEE dépeint un village avec une majorité de bâtisses anciennes. La plupart ont été construites avant 1919 et ont au moins 5 pièces. Une autre partie des résidences provient des constructions entre 1970 et 1990, probablement des lotissements. Le « *cœur de village* », détaillé par Alain BUCARI se compose d'anciennes habitations en calcaire. De teinte ocre, la rue principale mène à la mairie, l'ancienne école et le cimetière. À l'autre bout du village, les cités ouvrières dites les « *Petit-Bois* » ont été bâties et louées aux ouvriers de « *La fabrique* » (Guy HENRY, ancien ouvrier à l'usine de Grisbourg). Les caractéristiques du sillon lorrain — décrites précédemment — sont bien visibles. L'existence des hauts fourneaux d'Hayange — visibles à moins de 40 kilomètres — a impacté également la dynamique socio-

---

<sup>27</sup> La nécropole regroupe 4827 soldats alliés de la Première Guerre Mondiale. À l'entrée du village, un cimetière allemand où reposent 3017 Allemands.

<sup>28</sup> Insee Première, « Forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg », n° 1755, Juin 2019

<sup>29</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Evolution et Structure de la population 2017.

économique de la commune. À l'image des *Gars du coin* décrits par Nicolas Renahy, les fermetures successives d'usines ont désarçonné l'allant-de soi de l'emploi ouvrier pour la jeunesse locale (Renahy, 2005).

**« Enquêtrice : Il y a eu une grosse perte de population due à la fermeture de l'usine ?**

*Enquêté : Pas due à ça. On avait des gens qui venaient de partout pour travailler, ils faisaient des kilomètre, il y avait des bus pour les ouvriers. Et puis du jour au lendemain... donc ce n'est pas facile. Mais on est reparti dans une autre direction, qui ne peut pas être industrielle parce que la France a déjà perdu beaucoup d'industrie. Donc voilà c'est un village en redevenir »* (Alain BUCARI, 3<sup>ème</sup> adjoint à Grisbourg).

Aujourd'hui, Grisbourg se compose de 870 habitants et appartient à un groupement de communautés de communes depuis 2003. La communauté de communes actuelle est issue d'une fusion effectuée en 2014. Le conseil municipal de Grisbourg a subi plusieurs péripéties ces dernières années. En 1999, « *le vent tourne* » puis « *la mairie commence à battre de l'aile* » en 2006, selon Pascal MEYER, maire de Grisbourg. Le climat délétère entraîne plusieurs démissions parmi les élu·e·s, provoquant l'organisation d'élections partielles. Le maire actuel, Pascal MEYER, sera élu en 2008 lors des nouvelles élections. Aujourd'hui, l'équipe municipale, élue en 2014 et conduite par Pascal MEYER, n'est pas complète. Elle est réduite en raison de trois démissions et un décès. Ainsi, le conseil municipal se compose d'un maire, de 4 adjoints et 6 conseiller·e·s municipaux lors de ma venue. Je note également que le groupe est déséquilibré entre hommes et femmes, puisque celles-ci sont au nombre de 2 pour 9 hommes. L'équipe est relativement âgée et parmi le groupe de tête, composé du maire et de ses adjoints, ces élus sont tous à la retraite.

Chacune à leur manière, les trois communes se déploient leurs activités dans leur territoire, composant avec leur histoire sociale et économique. Les équipes mayoriales de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville sont assez similaires dans leur composition et leur fonctionnement administratif. De prime abord, le lissage administratif ne laisse pas apercevoir les jeux stratégiques de la mise en œuvre d'une telle composition. Au fur et à mesure de ce travail, vont apparaître les liens familiaux, les attaches territoriales, le duo maire-secrétaire ou encore l'importance de la réfection de la fontaine communale. À partir des vagues successives de construction et au gré de la santé économique du bassin d'emploi, on peut faire un lien entre les habitats, l'année d'installation dans la commune et la figure de l'élu·e. Plus ancien et composé d'ancien corps de ferme, le centre de la commune est réservé à des familles ancrées territorialement. J'y retrouve les patronymes de familles agricoles présentes dans la commune depuis plusieurs générations. Dans les cités ouvrières, il pourrait s'agir d'un profil identique en termes d'ancre territorial. Ensuite, les lotissements vont accueillir des habitant·e·s sans ancrage territorial direct, qu'il va falloir construire. Cette suite de faits n'est pas tout à fait exacte. Bien que la chronologie sociale, démographique et économique suggère cette lecture, il faut prendre en compte les mouvements démographiques et la reconfiguration des espaces qui ne peuvent être homogènes.

La partie 2 de ce travail reviendra sur l'impact de la composition des communes dans l'architecture des listes électorales. Le prochain chapitre explore, quant à lui, les points théoriques et conceptuels de cette recherche (chapitre 2) à partir des travaux établis en sociologie rurale de Mendras à Laferté, les questions de rapports de genre dans le conseil municipal et les réseaux sociaux localisés. Ce sont bien les concepts de territoire, genre et réseaux qui seront articulés tout au long de la démarche d'analyse.

## Chapitre 2 : Problématique et cadre théorique. Ruralité, genre et autochtonie.

Le contexte territorial et institutionnel étant posé, il convient de mettre en avant les croisements théoriques à l'œuvre dans ce travail de recherche. En effet, les petites communes ne constituent pas un objet neuf en sciences sociales. Elles furent le théâtre de multiples études, qu'il s'agisse des monographies de village ethnologiques (Jolas et al., 1990 ; Karnoouh, Guiffrey et Lacam, 1973 ; Wylie, 1979), ou des recherches en sociologie sur les transformations du monde rural depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale (Alphandéry et Sencébé, 2009 ; Jacques-Jouvenot, 1997 ; Jacques-Jouvenot et Gillet, 2001 ; Laferté, 2014 ; Mendras, 1995 ; Renahy, 2005). Puis, les regards se sont tournés vers les particularités du pouvoir local en opposition avec les aires urbaines (Abélès, 1997 ; Cadiou, 2009 ; Douillet et Lefebvre, 2017).

Ma démarche consiste à étudier les mairies, ou plutôt le groupe mayoral selon un cadrage qui articule les concepts de territoire, de réseau et de genre. Tout d'abord, le **territoire** est une notion première quand il s'agit de s'aventurer au sein d'un espace délimité. Les frontières de la commune sont délimitées administrativement, les habitant·e·s résident dans la commune, mais leurs activités (professionnelles, de loisirs, sociales) s'inscrivent dans une dynamique territoriale qui la dépasse. Le conseil municipal veille sur la dynamique territoriale. Ensuite, je fais référence au **réseau**. Par définition, le groupe d'élu·e·s constitue un réseau structuré. Il se définit par son architecture – sa composition – et les liens qu'il entretient à l'intérieur de celui-ci, et avec l'extérieur, ici le village. Pour finir, le **genre** – en tant que catégorie d'analyse (Fougeyrollas-Schwebel et al., 2003) – traverse l'ensemble de mon propos. La focale du genre permet de distinguer les usages de réseaux et les rôles au sein de la mairie selon les rapports de genre. Le genre s'entend dans une conception structurelle et interactionniste. Ces trois catégories peuvent se penser dans des rapports sociaux hiérarchisant et hiérarchisés. Sans être additionnés, les rapports sociaux s'imbriquent dans l'organisation des mairies et dans les trajectoires des élu·e·s. (Bilge, 2010).

### Problématisation

Le rôle d'élu·e pourrait induire la capacité de maintenir et de mobiliser les réseaux sociaux localisés. En effet, leur parcours biographique et familial impacte les ancrages territoriaux. Certains élu·e·s n'ont jamais quitté la commune où ils et elles ont grandi et sont identifiés en tant qu'*enfant* ou *petit-fils/petite-fille de*. D'autres ont intégré le village « *par hasard* » en suivant leur conjoint ou conjointe, et quelques-uns se perçoivent comme « *étranger* » et non assimilés au territoire. La différenciation de ces dénominations suit celles de leur ancrage territorial. De fait, l'ancrage territorial, l'autochtonie et

l'appartenance aux réseaux socialisés définiraient des rapports sociaux structurants et hiérarchisant dans la commune. Néanmoins, « partir du bas » (Mazouz, 2015), des observations et entretiens de terrain pour saisir les enjeux du fonctionnement mayoral permettent d'entrecroiser ce qui s'y joue au sein de la mairie. L'appartenance à un territoire devient un fait structuré et structurant, de même que les catégories de genre ou de classe sociale.

Ces réseaux d'interconnaissance ou de réseaux sociaux localisés peuvent se lire sous l'angle anthropologique lorsqu'il est pensé dans les liens de parenté par exemple par les jeux d'alliance et de concurrence entre les familles. Cette mémoire, détenue par les femmes, entretient les réseaux et favorise le capital d'autochtonie (Gollac, 2016 ; Rogers, 1980 ; Zonabend, 1999). En même temps une génération plus jeune pourrait utiliser le réseau comme stratégie afin d'anticiper les négociations et les enjeux liés à la communauté de communes.

Pour étudier les femmes dans ces réseaux et notamment celui de la mairie, il y a deux étapes de travail. Une première étape de l'enquête consiste à comprendre les leviers impliqués pour accéder au pouvoir dans les trajectoires. Il s'agit d'identifier le profil de ces femmes actives localement et leur présence au sein de l'équipe mayoriale. Une seconde étape - après l'élection - met en lumière les places et rôles incarnés par les femmes élues : que font-elles au sein de la mairie ? Pour autant, cette dynamique doit être étudiée au regard de l'ensemble du conseil municipal et de l'ancrage territorial de chacun des élu·e·s.

## 1. Comprendre la notion de territoire

Le premier cadre conceptuel de cette recherche est le territoire. En tant qu'espace, le territoire, ici rural, porte le vécu des administrés. Il s'agit d'abord de définir les indicateurs de la ruralité : quelles sont les caractéristiques singulières des mondes ruraux ? Ces indicateurs seront définis à partir de l'histoire des études sur le sujet dont on présentera les contours.

### 1.1. Définir les frontières : entre administration, vécu et représentations pour comprendre les indicateurs du rural

Caractériser les frontières d'un territoire, quelles qu'elles soient, semble une tâche laborieuse, voire vaine. Les frontières interviennent dans tous les secteurs et dans toutes les définitions. Les frontières séparent des espaces et des catégories pour les définir. Il s'agit d'être en dedans ou en dehors ou d'être d'être de part et d'autre. Pour des communes telles que Rougecourt, Bleuville et Grisbourg, les frontières prennent des formes physiques, administratives et symboliques selon les constructions sociales des acteurs qui les définissent ou les énoncent (Barth, 1995). Finalement, ce ne sont pas les frontières qui importent dans cette recherche, mais la modalisation qu'elles peuvent prendre sur un

territoire déterminé, selon les acteurs en jeu et les situations, que nous aborderons dans une dimension interactionniste (Barth, 1995).

Ce territoire est celui de la commune, fermé par des frontières administratives fixes et rigides. Administrativement, il existe des délimitations de l'espace communal et celui de la communauté de communes, à la fois similaires et dissemblables. En tant que collectivité territoriale, la commune est soumise au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé en 1996. La commune gère toutes les affaires d'intérêt communal. Son action est restreinte. Le champ d'action de l'équipe municipale est borné à un territoire et à des compétences. C'est pourquoi je ne sors pas du cadre défini par la commune. Pour autant, les habitant·e·s sont loin d'être soumis à ces frontières administratives et circulent sur un territoire plus vaste. Rougecourt, Bleuville et Grisbourg font partie d'une aire urbaine<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'elles sont sous l'influence d'un pôle urbain à proximité. Font-elles partie du vivier des communes rurales selon la densité de la population ? En effet, depuis 2020<sup>2</sup>, l'INSEE reconnaît les communes rurales en fonction du degré de densité de la population. L'ensemble des communes est catégorisé en quatre degrés de densité<sup>3</sup>. Rougecourt, Bleuville et Grisbourg sont classées en « densité 3 » correspondant à une commune peu dense et au monde rural. En croisant les définitions de l'aire urbaine et de degré de densité, cela signifie que les communes étudiées sont peu denses et correspondent à la couronne périurbaine avec au moins 40 % d'actifs ayant un emploi dans l'aire urbaine. Au-delà des conceptions institutionnelles, le territoire est aussi observé dans sa dimension dynamique telle qu'il est vécu par les différents acteurs et actrices. Plus qu'un support, la commune est pensée comme un *espace* et un *lieu* par les habitant·e·s qui la pratiquent.

Du point de vue de la géographie sociale, l'espace est conçu comme une construction sociale. Il est organisé de manière conforme et non conforme, brassant des acteurs et des actants pluriels (Lussault, 2007). En effet, dans un espace commun partagé, les déplacements peuvent être régularisés ou au contraire devenir une situation contraignante. La structuration de l'espace et des objets va contraindre l'action : Lussault prend l'exemple des valises à roulettes pour illustrer la fonctionnalité des espaces. Dans une conformité, l'acteur respecte les aménagements proposés facilitant l'usage de valises à roulettes. Dans tous les cas, l'espace est source de dissension identitaire et territoriale, selon Michel

<sup>1</sup> L'INSEE caractérise les espaces selon l'aire urbaine. De taille petite, moyenne ou grande, l'aire urbaine regroupe « un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2070>

<sup>2</sup> Nouvelle définition en novembre 2020, où la commune rurale ne se définit pas en fonction du rattachement à l'aire urbaine, mais de la densité de sa population.

<sup>3</sup> Le degré 1 correspond aux communes densément peuplées tandis que le degré 4 fait référence aux communes très peu denses.

Lussault. Au sein de la commune, les frontières, les espaces et les vécus s'affrontent. L'espace est celui de l'homme spatial (Lussault, 2007) où habitant·e·s, professionnel·le·s et élu·e·s se côtoient. Ces acteurs et actrices vont se retrouver sur un territoire commun, et en-dehors de celui-ci pour côtoyer d'autres mondes sociaux. Ils partagent un espace commun selon leurs propres pratiques et représentations de cet espace communal. Le territoire peut revêtir plusieurs formes en étant soit contenant, soit contenu. Dans sa forme « contenant », le territoire n'opère pas comme un acteur, mais est un support à l'action sociale. En revanche, dans sa forme « contenue », le territoire peut être appréhendé dans sa dynamique spatiale. Michel Lussault précise qu'un espace se définit selon le lieu, soit l'identité spatiale, l'aire comme un ensemble d'espaces autonomes, et le réseau qui peuvent former une aire ou un lieu en ses noyaux. Déjà, dans la conception d'un espace, se jouent et se créent des réseaux. Plus encore, le lieu revêt une dimension identitaire. Pour Marc Augé, anthropologue, la question de l'identité apparaît en creux (Augé, 1992) et est nécessairement rattachée à l'espace. L'espace, quant à lui, est un lieu pratiqué : le lieu devient espace par la pratique sociale. Par exemple, l'espace forestier peut être pratiqué par des acteurs différents : la gestion forestière professionnelle, les loisirs et promenades des habitant·e·s, le sport ou la pratique de la chasse. Le constat est similaire pour les rues de la commune. L'élu·e et l'habitant·e peuvent flâner dans les rues ou bien seulement traverser cet espace avec différents objectifs.

Trois dimensions principales sont retenues ici pour analyser le matériau recueilli : le réseau, l'identité et la pratique sociale. Le chapitre précédent démontre l'impact de l'histoire récente sur les bâtis et les populations. Le territoire sera appréhendé tel qu'il est saisi par les différents acteurs et actrices. Sans être un socle rigide, le territoire est une entité vivante du fait des acteurs qui le traversent. Pour autant, il est lui-même issu d'une construction sociale, administrative et historique. Apprivoiser le territoire permet aux acteurs qui le pratiquent de tracer une frontière entre nature et culture (Descola, 2006). À partir des pratiques de l'espace des sociétés lointaines, Philippe Descola met en évidence les frontières créées par les humains, de manière sociale. D'un côté la forêt appartient aux pratiques masculines telles que la chasse ou le bois, de l'autre les jardins, domaines des femmes. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas la différenciation genrée qui importe, mais la manière dont l'espace est construit culturellement. La forêt n'est pas un espace sauvage à partir du moment où les humains cultivent celui-ci en apportant leurs propres repères. Dans cette recherche, la commune pourrait se lire au gré des récits et des habitudes de vie. Tels des points, les rues et les maisons endossent une histoire et une manière de vivre en fonction du passage des familles. La commune serait domestiquée dans le sens où un ordre social s'établit à partir de la maîtrise des espaces et de leur pratique. Est-ce que le rural, dont fait partie le village, serait la partie domestiquée de la campagne ?

Bleuville, Rougecourt et Grisbourg ont des caractéristiques territoriales et démographiques similaires<sup>4</sup>. La faible densité de population les relie. Globalement, la ruralité revêt divers aspects : géographique, sociodémographique (dont le parc résidentiel), économique (secteur d'activité) et – semble-t-il – urbanistique. Ainsi cet espace est caractérisé par un paysage de champ et de forêt et une discontinuité du bâti. Le façonnement du paysage est fondamental dans la définition du rural, car il participe au climat ressenti par les habitant·e·s. Au vu de ces définitions mouvantes, plusieurs questions ont motivé la recherche : quelles dimensions participent à la dynamique territoriale des communes étudiées ? Plus encore quelles sont les caractéristiques du territoire étudié ? Et surtout, comment les élue·e·s participent et s'emparent de ces caractéristiques ?

Lamarche, Rogers et Karnoouh s'appuient sur les jeux d'acteurs pour définir le territoire et précisent : « une collectivité locale ne se définit pas uniquement par la parenté, l'économie, ou les rôles et les statuts des personnes, elle participe d'un espace, à ce titre elle élabore les règles qui définissent les droits et les devoirs de chacun à l'égard de ce territoire » (Lamarche, Rogers et Karnoouh, 1980). Sur le territoire communal, des rôles et des statuts sociaux vont permettre d'identifier un espace ; les espaces sont habités par des groupes socialement situés. Avant de parcourir ces territoires communaux, un état des lieux des écrits de sociologie et d'anthropologie rurale permettra de caractériser les approches déployées au cours du XXème siècle et les transformations de la ruralité françaises.

## 1.2. Etudes et recherches en socio-anthropologie rurale

Les études sur le monde rural font leur apparition dès la fin de la Seconde Guerre mondiale dans un contexte de modernisation de l'agriculture (Alphandéry et Sencébé, 2009). D'abord sous la forme de monographies afin de suivre les évolutions de ce monde perçu comme obsolète, puis pour définir les clivages – encore des frontières – entre urbain et rural. Aujourd'hui, les territoires ruraux ne sont pas oubliés des recherches et sont perçus comme un objet à part entière, dans une sociologie des mondes ruraux (Laferté, 2014). L'objectif de cette partie sur la ruralité n'est pas de faire une scission entre rural et urbain, ni de délimiter ce qui relève des mondes ruraux. En revanche, il s'agit d'identifier ce qui fait ruralité. Par exemple, à partir des *les caractéristiques classiques du rural* (Laferté, 2014 ; Young et Willmott, 2010), Willmott et Young analysent le fonctionnement d'un quartier de l'Est londonien. Ces caractéristiques dites « classiques » selon Gilles Laferté – interconnaissance, parenté et communauté – sont issues des approches anthropologiques et monographiques de villages.

---

<sup>4</sup> Vu chapitre 1 : « Un terrain de recherche dans des petites communes ».

## L'héritage des monographies de village

*« Je voudrais saisir cette occasion de faire l'éloge de la monographie, car une bonne étude de terrain est toujours une monographie, et j'ai passé ma vie à faire des monographies »* (Mendras et Jacques-Jouvenot, 1997, p.14)

La ruralité et ses transformations commencent à intriguer les chercheurs après la Seconde Guerre Mondiale. Des équipes de recherche s'installent au sein des villages pour y vivre à leur rythme. C'est d'abord Laurence Wylie qui pose ses valises dans un village du Vaucluse (Wylie, 1979) en tant qu'enseignant-chercheur américain de civilisation française. Pendant un an, en 1950, la famille Wylie au complet intègre la vie du village dans son intégralité. Pour cela, il use de tous les codes nécessaires à l'intégration et l'acceptation. Le premier d'entre eux, selon Laurence Wylie, passe par l'école et par les enfants. Dans la préface de son ouvrage, il témoigne de son arrivée dans le village : « *le fait que nous soyons venus avec nos enfants suffisait à faire ouvrir les portes* » (Wylie, 1979, p.11). Par la suite il deviendra enseignant d'anglais à l'école primaire, mais surtout il est identifié comme le *photographe du village*. À travers ses clichés, il témoigne des modes de vie et du quotidien. L'immersion est totale, comme la tradition ethnologique le voulait (Malinowski, 1989) avec l'objectif de retrancrire le fonctionnement, les habitudes, les relations dans toutes les sphères sociales.

Le boom des monographies de villages des années 1960 en France s'explique par la transformation du paysage français. Les campagnes se modernisent et les villes s'étendent. La décroissance de la population agricole active et de la population rurale est effective depuis le début du XIXe siècle, les « paysans » disparaissent pour laisser place aux « agriculteurs ». C'est avant tout une mutation des modes de production agricole qui alarme les institutions (universitaire, économique et pouvoirs publics). Après 1945, cette décroissance s'accélère et la population rurale chute (Molinier, 1977). Le rural se redéfinit. Les campagnes ne fonctionnent plus selon une image traditionnelle, mais sont absorbées dans un modèle urbanisé. Pour comprendre ce basculement, Tina Jolas amène ses collaboratrices à Minot pendant plusieurs années. Entre 1967 et 1975, les chercheuses vont aborder tous les aspects de la vie quotidienne, mais surtout fournir un témoignage des façons de vivre et de penser des villageois. Très précis, l'ouvrage qui en résulte, *Une campagne voisine* (Jolas et al., 1990), apporte un éclairage sur le présent. Les trois chercheuses, à travers l'exercice de la monographie, décrivent le système de parenté, la transmission, la mémoire, et l'usage du territoire. Elles saisissent les dynamiques et mécanismes qui structurent la communauté villageoise dans une perspective historico-sociologique des évolutions depuis le début du siècle. Les autrices regardent la transformation et l'évolution de ce trait de caractère, permettant une lecture de l'organisation sociale. Plus simplement, la monographie consiste à dégager l'ensemble des traits structurels de ce territoire.

Cette étude est loin d'être unique. Mendras, entre autres, va également apporter une analyse sur les transformations du rural et plus particulièrement : « Mendras s'attache à rendre compte de la capacité des communautés rurales à s'adapter aux conditions du temps et de l'espace et à inventer des cultures particulières » (Alphandéry et Sencébé, 2009, p. 33). Henri Mendras (1927-2003) est incontournable dans l'histoire de la production des écrits sur le rural et la communauté paysanne en France. Détachées de la société globale, les sociétés paysannes fonctionnent, pour lui, selon des caractéristiques propres. Au fil de ses observations, Mendras dresse un modèle idéal typique des zones rurales reposant sur une autonomie relative par rapport à la société englobante, notamment sur le plan économique. Côté relationnel et social, Henri Mendras montre l'importance du groupe domestique dans l'organisation du village, la dimension d'interconnaissance entre les villageois et la place des notables comme intermédiaires entre la société paysanne et la société englobante (Mendras 1976). Si l'on suit Mendras, le territoire rural se compose de plusieurs sociétés évoluant au contact l'une et de l'autre. C'est la transformation des caractéristiques traditionnelles des sociétés paysannes qui méritent l'attention du chercheur.

Mendras s'est concentré sur les sociétés paysannes dans leur globalité, détaillant autant la décoration intérieure des fermes que les structures familiales et économiques. Mais surtout, c'est l'aspect communautaire du rural qui intrigue les chercheurs. Les monographies rendent compte de l'aspect social singulier du village. Henri Mendras précisera qu'un : « village ou une collectivité peut être caractérisée par son organisation plus ou moins individualiste, plus ou moins communautaire, mais dans tous les cas, la dimension du groupe social et le type de relations qui y règnent se caractérise par le terme d'interconnaissance, qui signale une forme particulière d'organisation de la sociabilité » (Mendras, 1995, p.96). La question de l'interconnaissance et plus globalement de la force des liens sociaux semblent incontournables. L'interconnaissance - notion clé des études rurales – est décrite par Marcel Maget dès 1954 : « chaque habitant connaît les autres non seulement individuellement, mais dans leur généalogie ; il connaît leurs moyens économiques au moins en nature, leur emploi du temps, leurs techniques, leur cote sociale locale, voire régionale... D'où une permanence et une prégnance spécifique du contrôle social qui joue un rôle non négligeable dans l'attitude devant le progrès agricole. L'opinion publique peut avoir un rôle inhibiteur sur tel exploitant désireux de tenter une expérience. S'il la tente, son expérience est suivie de près ; en cas d'échec l'expérience, quoiqu'unique, peut contribuer à déprécier la technique en question » (Maget, 1954, p.20). En étudiant un système global et les interactions entre ses parties constitutantes, il est possible de reconstituer un genre de vie. Pour les communes rurales « une caractéristique d'ordre psychosocial suffira à illustrer l'utilité de considérer les ensembles : la plupart, sinon la totalité, des communes rurales sont des groupes territoriaux d'interconnaissance » (Maget, 1954). Au-delà des liens sociaux localisés, la parenté et les

liens de famille (alliances et désunions) sont le jeu de stratégies territorialisées. Françoise Zonabend, quant à elle, met en avant le rôle fondamental des généalogies de famille, et de leur maîtrise, dans les stratégies politiques et sociales (Zonabend, 1999). Au tournant des années 1970 et 1980, l'analyse des fondamentaux du village repose sur la sphère domestique et les liens d'interconnaissance, voisinage et parenté, qui prennent le dessus sur les logiques des rapports sociaux.

La même logique est déployée dans l'ouvrage de Michael Young et Peter Willmott, *Un village dans la ville* (Young et Willmott, 2010), relatif, pourtant, à un quartier urbain. L'ouvrage met en avant l'aspect communautaire du quartier et suggère la reconstitution d'un village. L'analyse révèle les codes de la ruralité en accordant une place centrale à la famille et à la solidarité. L'enquête se déroule dans les années 1950 dans un quartier londonien en pleine restructuration, bien loin de la campagne. La méthode de la monographie va dévoiler les réseaux de solidarité, soit à travers la famille et le personnage central de la figure maternelle, soit par la succession des postes de travail de la lignée paternelle. La parenté a une place majeure dans le fonctionnement de cette communauté. La métaphore du village s'impose à Young et Willmott. À l'image du village rural, le tandem mère/fille constitue le point de rattachement à la famille élargie. La proximité des lieux d'habitation de la mère et de la fille induit une proximité des liens et crée un aspect communautaire dont les femmes sont les cheffes d'orchestre. Ainsi, le monde rural aurait la particularité d'une proximité des liens sociaux et d'un système de solidarité familiale. Plus récemment, Benoit Coquard va au-devant de la jeunesse dans une commune rurale et rapporte leur imaginaire de la ruralité ancienne (Coquard, 2019). Les recherches de Young et Wilmott, et Coquard, s'inscrivent dans l'héritage des monographies de villages et viennent poser le regard sur les sociétés rurales dans leur particularisme au sein d'une société englobante (Mendras et Jacques-Jouvenot, 1997). Les monographies dégagent les axes d'analyse autour des questions de parenté, de filiation et de l'usage des lieux et des mémoires qu'il semble important de conserver.

### **Le retour des études rurales : remaniement des traditions**

Après cet engouement, la production d'études sur la ruralité s'est nettement ralentie. Tout d'abord le secteur rural ne constituait plus un objet en profonde transformation. Ensuite, les recherches envers la ruralité se sont modifiées. Il ne s'agissait plus de regarder les transformations des modes de vie et l'effacement de la paysannerie. La réflexion s'oriente vers les mutations de la condition agricole ce qui donne naissance à des recherches articulant la transformation du monde agricole à la parenté (Jacques-Jouvenot, 1997 ; Jacques-Jouvenot et Gillet, 2001), la stratification sociale du travail agricole (Laferté, 2014), la modernisation de la profession agricole (Dupré, Lasseur et Sicard, 2018 ; Purseigle et al., 2014). Lucie Dupré, par exemple, interroge la modernisation des métiers agricoles à travers la

mobilité animale. Les études de l'interconnaissance en milieu rural n'ont pas disparu pour autant. L'idée, ou la représentation, selon laquelle les campagnes seraient empreintes d'interconnaissance et de solidarité est toujours présente. Néanmoins, l'angle d'analyse s'est décalé vers les schémas de réseaux sociaux localisés et de mobilisation de ressources locales (Coquard, 2019 ; Renahy, 2005). La parenté et la famille, thématique de l'anthropologie, ne constituent plus le cadre central.

Pour Laferté, les morphologies sociales du rural et de l'urbain ne peuvent se superposer et doivent être étudiées indépendamment (Laferté, 2014). Ainsi, les mondes ruraux revêtissent un costume unique, qui ne peut se confondre avec celui de l'urbain. Laferté, dans un héritage marxiste, considère que « chaque variation territoriale, chaque changement de lieu, chaque variation de groupe social, conduisent implicitement à un recalculation des positions relatives de chacun, à un repositionnement relationnel de soi et des groupes sociaux » (Laferté, 2014, p.425). Avec cette position, Gilles Laferté explore le rural sans reprendre les catégorisations et les représentations classiquement assignées à cet espace. L'objet de recherche est pour lui, *le rural pour le rural*. Cette posture analytique rompt avec le portrait homogène d'un monde rural unique. Celle-ci se compose et se décompose de façon hétérogène pour forger des *mondes ruraux* (Mischi et Renahy, 2008a). Dans ce sens, Mischi et Renahy reviennent sur la dimension de l'interconnaissance prégnante au rural, et ses logiques politiques. C'est la structuration des espaces qui permet de rendre compte de l'épaisseur des liens sociaux. Le découpage en mondes sociaux renvoie au façonnement des espaces sociaux. Pour ces auteurs, les structures familiales et l'impact de la parenté ne semblent plus essentiels dans la compréhension des dynamiques territoriales, mais continuent de nourrir les réseaux sociaux et leur imbrication.

En effet, la morphologie sociale et spatiale des zones rurales favorise le déploiement de réseaux localisés et d'interconnaissance. Plus encore, *le genre de vie* attribué au rural semble s'appliquer à d'autres espaces. Parcourant les zones pavillonnaires, Hervé Marchal rencontre leur population vieillissante qui recrée « un village dans la ville » dans les lieux de sociabilité (Marchal, 2017). Dans cette zone pavillonnaire, la proximité des différents lieux de sociabilités suscite et maintient un « esprit village », ou en tous cas une représentation de « village » que les personnes âgées vivant dans le quartier diffusent et entretiennent. En 2009, Jean-Paul Billaud se replonge dans les travaux du Groupe de Recherche Sociologique (GRS) de 1976 (Billaud, 2009). Il dépoussière les idées de Mendras, Jollivet, Eizner et d'autres pour lier espace, territoire et ruralité. Le débat oriente *l'objet* rural vers les questions environnementales. Jean-Paul Billaud insiste sur « le paradigme originel de la sociologie rurale qui postulait une homologie entre « territoire », « communauté » et « genre de vie ». Dans ce triptyque, on peut dire aujourd'hui que c'est bien la notion de « territoire » qui a le mieux résisté, mais le sens que prend ce terme est tout autre, en particulier au sein d'une sociologie rurale confrontée à la

question de l'environnement » (Billaud, 2009, p. 114). Le rural et ses espaces, renvoie à la notion de territoire vue précédemment.

La question du rural n'est pas présente uniquement dans le champ universitaire et face à l'immobilisme et au retard supposé de ces territoires, les politiques publiques se sont emparées du sujet. Ainsi la ruralité est une notion coincée entre des représentations contradictoires, entre immobilisme, déclin et renouveau, et des dimensions économiques, de morphologie sociale et spatiale, législative, identitaire. D'ailleurs les sociétés paysannes se sont présentées selon une morphologie et un imaginaire unitaire, qui est opposé à la modernité. Elles répondraient à une morphologie sociale et spatiale particulière. Pour autant, Mendras s'attache à rendre compte de la capacité des communautés rurales à s'adapter aux conditions du temps et de l'espace et à inventer des cultures particulières. (Alphandéry et Sencébé, 2009). Ainsi, depuis plusieurs décennies maintenant, le champ d'intervention des communes est réduit au profit de l'intercommunalité<sup>5</sup>. La mairie n'étend pas son champ d'action, mais une nouvelle instance vient régler les affaires communales. Les frontières sont modifiées selon les compétences transférées. L'intégration au sein d'une communauté de communes les rend poreuses et mouvantes via les transferts de compétences réguliers. Limites d'autant plus floues si l'on prend en considération le vécu des acteurs, qui passent de l'un à l'autre constamment, formant une carte mentale du territoire par l'entrecroisement des espaces familiaux, professionnels, amicaux.

Les études rurales, d'abord centrées sur les monographies de villages, ont mis en évidence les réseaux de parenté ancrés sur ces territoires. Puis, la transformation des mondes ruraux a amené des questionnements en termes identitaires, de transmission et de profession. En ce qui concerne le travail de thèse, il s'agit de saisir les rapports sociaux au sein d'un groupe prédefini, celui du conseil municipal, et les représentations issues de la ruralité et de « l'esprit village » qui s'en dégagent.

### 1.3. Attache et engagement : territoires de proximité.

#### Les figures de l'engagement

Parmi les notions fortes relatives à la ruralité, celle des réseaux sociaux est intéressante à exploiter. Pour décrire le village, connaître son histoire et les familles, il s'agit de mesurer l'attache au village. Paradoxalement, cet attachement transparaît au travers des mobilités : dans les déménagements successifs, les enquêtés produisent une identité spatiale (Depeau et Ramadier, 2011). Depeau et Ramadier font les liens entre mobilité spatiale, identité et engagement local. C'est-à-dire qu'à travers les parcours de vie, il est possible d'observer la mobilisation de récits de vie spacialisés. Dans leurs

---

<sup>5</sup> L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existante entre les communes, telles que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

récits, les individus s'identifient à des lieux de vie qui vont conditionner leur engagement. Dans cette recherche doctorale, le profil de l'élu·e municipal ne peut exclure la question de l'engagement. En effet, l'habitant·e exerce un mandat de 6 ans sur un territoire donné, celui de la commune. Pourtant, sa conception du territoire et de son attachement peut dépendre de la mobilité des acteurs et actrices : certains n'ont jamais quitté le village, d'autres y ont grandi et y reviennent ; quelques-uns sont arrivés récemment. Le statut de l'habitant·e pourrait influer sur leur conception de l'espace, leur attachement au territoire et l'engagement qui en découle. S'ouvrent alors de nouveaux questionnements pour la recherche : quelles logiques sous-jacentes sont à l'origine de cette volonté d'engagement dans la vie politique au village ? Quelle place l'attachement au territoire, parfois imaginé, a-t-il dans l'engagement local ? Comment l'habitant·e devient élu·e ?

En effet, dès qu'il a inscrit son nom sur une liste électorale, l'habitant·e prend une forme d'engagement envers une équipe et un territoire. Sanctionné par le bulletin de vote, il sera – aux yeux de la loi – représentant de l'État au niveau territorial pendant un mandat de 6 ans. Ainsi, le citoyen s'initie à une forme d'engagement envers l'État selon le cadre légal, mais aussi une population et une équipe. Cette place particulière se formalise lors des événements organisés par la mairie, à l'image des discours de vœux où toute l'équipe municipale se tient debout derrière le maire dans les trois communes. Dans ces moments, l'habitant·e devient entièrement élu·e ; dans cette situation, les notions d'engagement et de citoyenneté sont liées. Catherine Neveu (Neveu, 1997) s'attèle à mettre en œuvre une anthropologie de la citoyenneté. Faisant appel au point de jonction entre individualisme et holisme, elle montre que le citoyen est à la fois acteur et individu d'un collectif. C'est-à-dire que le citoyen est rattaché à un territoire afin de légitimer l'action publique et de participer au processus d'identification des individus. Les associations sont l'expression typique de la citoyenneté moderne dans l'espace public, selon Catherine Neveu. Ainsi, il semblerait que les secteurs associatifs et municipaux sont intrinsèquement liés. Dans toutes les communes, élu·e·s et membres associatifs collaborent étroitement pour la dynamique territoriale. Représentant le ciment de la cohésion sociale dans ces communes, les réseaux associatifs sont le socle de la dynamique territoriale (Malet, 2009). Les affinités entre la mairie et les associations de la commune sont fortes et indispensables selon ces auteurs. En parcourant une cinquantaine de communes en France, Jacques Malet observe « les élus municipaux interrogés [...] personnellement impliqués dans la vie associative » (Malet, 2009, p. 99) et les liens entremêlés entre ces deux instances.

L'engagement est indéniable, néanmoins il suppose d'être lu à la lumière du territoire. D'ailleurs « une collectivité locale ne se définit pas uniquement par la parenté, l'économie, ou les rôles et les statuts des personnes, elle participe d'un espace, à ce titre elle élabore les règles qui définissent les droits et les devoirs de chacun à l'égard de ce territoire » (Lamarche, Rogers et Karnoouh, 1980, p.147). Une

fois de plus, les notions clés appartenant au monde rural sont présentes (parenté, économie, statuts, espaces). Sur le territoire communal, se jouent donc des rapports sociaux et des jeux de places permettant d'identifier un lieu précis. En suivant cette logique, la place de l'acteur se définit à travers les interactions et les logiques d'action. Laurent Thévenot cherche à définir la structure sociale à laquelle se réfèrent les individus dans l'interaction (Thévenot, 2006). Il propose de saisir les variations d'engagement de l'individu dans une relation où s'expriment les « unités élémentaires » c'est-à-dire l'agir et la mise en valeur de ces intégrations, soit les jugements moraux et politiques (Thévenot, 2006). La démarche consiste à « découvrir le façonnement d'entités ayant valeur collective, à partir des personnes et des choses » (Thévenot, 2006, p. 47) en considérant les principes de la relation. Les figures de l'acteur dépendent de son engagement, c'est-à-dire de la coordination des individus dans un monde matériel. Laurent Thévenot considère la méthode systémique comme étant la plus appropriée : aborder en même temps les relations matérielles et les relations sociales pour mettre en valeur la construction des réseaux d'intéressement provenant du tissu de relation sociale et de techniques, ce qui remplace le pouvoir direct attribué aux hommes. À la façon de Callon et Latour, Thevenot laisse entrevoir les structures et les représentations, les lois et les réseaux. Ce travail sociologique permet de découvrir des infrastructures invisibles (Thévenot, 2006). Si l'on suit Lamarche, Rogers et Karnoouch (Lamarche, Rogers et Karnoouh, 1980), ces structures et architectures que compose la mairie seraient au croisement des réseaux de parenté, économique et politique.

Laurent Thévenot exprime, toutefois, une mise en garde envers les analyses qui ne prennent pas en compte les changements d'échelle, notamment lorsqu'il s'agit d'inclure la vie privée dans l'investigation. Classiquement les situations sont analysées selon la pratique sociale, soit une catégorie élémentaire de l'action sociale. Pourtant les acteurs passent d'un tableau à l'autre et changent de regards, de cadres structuraux. Le chercheur a tendance à oublier cette fluctuation en restant sur des « schémas structuraux très distants de toute figuration de l'action » (Thévenot 2006, p.52). L'acteur se situe à des degrés d'engagement qui varient entre différentes sphères privées (domestique, familiale, amicale) et sphères publiques (emploi, mairie, association). Les sphères d'appartenance influent sur « le mode de figuration des protagonistes » et leur mode d'action. Les élu·e·s communaux composent en permanence entre l'intime et le collectif, entre l'intérêt individuel et l'intérêt général. La question de l'engagement demande une réflexion sur la tension entre les modèles holistes et individualistes. L'action provient-elle de normes, formées par la structure et intérieurisées, ou d'un choix rationnel de l'individu tels que le défendent les économistes ? Thévenot montre comment Max Weber s'est détaché d'une vision holiste pour mettre en avant la rationalité individuelle, tout en restant attaché à un système de valeurs. Les valeurs, selon Weber, ne sont pas rationnelles, mais elles sont prises en considération dans les actes rationnels. Seulement, nous l'avons déjà souligné, l'élu·e le devient par

l'opération du vote. Ainsi la rationalité de l'engagement propre à l'acteur, futur candidat, est remise en cause par le vote, geste indépendant de la seule action de l'individu. Si le vote apparaît, une autre logique apparaît dans les élections, de l'ancrage territorial. Dans cette finalité exercée en deux temps, il s'agit d'interroger : quel équilibre est établi entre rationalité intéressée et normes sociales lorsque dans le montage d'une équipe mayoriale, il est nécessaire d'aller chercher les *bonnes* personnes ?

En effet, comme le décrit Catherine Neveu, *engagement* et *territoire* sont reliés par la justification de l'engagement qui tient soit au rapport au territoire, soit à un investissement au quotidien. Ce *citoyen*, défini par Catherine Neveu comme « un membre d'une communauté juridiquement constituée » (Neveu, 1997, p. 80), assure des actions publiques grâce à un fort ancrage territorial et à un investissement au quotidien. Il assure un rôle, celui de la pratique du territoire. Néanmoins, il ne faut pas oublier le statut institutionnel que détient d'élu·e local et le pouvoir politique dans lequel il s'engage.

Au vu de ces constats à propos des logiques d'engagement et l'ancrage territorial, la trajectoire des élu·e·s sera recueillie afin de rendre compte des éléments biographiques de l'enquêté·e et des rapports sociaux qui sous-tendent l'accession à la mairie (Strauss, 1992). Cette perspective interactionniste sera mise en regard avec la question de la mobilisation des réseaux sociaux localisés.

### **De l'engagement vers le pouvoir et la politique**

Les effets d'engagement sur un territoire attirent la question politique. Les engagements associatifs ou militants qui mènent vers un investissement dans le territoire se traduisent-ils en un engagement politique ? Est-ce le cas des élu·e·s locaux rencontrés ? S'intéresser à un objet de recherche qui situe spatialement les rapports sociaux et les représentations sociales consiste à prendre en compte son histoire particulière. Les formes localisées d'engagement – tel que l'élu·e municipal – s'observent via les logiques d'action de l'acteur social et ses ressources localisées. Difficile de définir si l'engagement de l'élu·e municipal relève du milieu associatif, militant ou politique, ou de plusieurs à la fois. Néanmoins, il relève d'un régime d'engagement lié à une sphère publique. Le *choix de s'engager* que ce soit dans une association, une activité militante ou politique peut s'analyser de la même manière. En revanche, le contexte doit être mis en regard du territoire (Briquet et Sawicki, 1989 ; Challier, 2018). L'idée est donc de transposer l'étude d'une activité associative ou militante à l'analyse politique.

En introduction, j'ai précisé que le cadre d'analyse de cette recherche doctorale reposait sur trois axes principaux : le territoire, le réseau et le genre. Ce dernier point permet de distinguer les usages des réseaux et les rôles des acteurs au sein de ceux-ci. Le genre – en tant que catégorie d'analyse – vient s'articuler aux notions d'engagement et de pouvoir qui viennent d'être soulevées. Comment s'agencent les rapports sociaux, dont le genre, et les rapports au territoire ? La mairie se situe à la

jonction entre la sphère privée et la sphère publique. Bien que l'engagement et les actions qui en découlent soient publics, l'élu·e est dans une position d'habitant·e. Il passe sans cesse d'une sphère à l'autre, parfois superposant ses positions. Le pouvoir dans l'espace domestique et dans l'espace public vient ainsi questionner les domaines du féminin et du masculin (Rogers, 1980). Le pouvoir au village, ou plutôt les pouvoirs masculins et féminins, sont définis selon les lieux appropriés : « les femmes se tiennent sur le seuil de la maison ou de l'étable, les hommes, eux restent plutôt dans la rue » écrit Rogers (Rogers, 1980, p. 29) témoignant de la séparation genrée des espaces. Au-delà de la répartition genrée des tâches, le pouvoir demeure dans la gestion effective du territoire et influence les décisions majeures. Ainsi « la vie sociale des femmes, organisée autour des réseaux de commérage [...] lui confère le pouvoir d'influer sur l'opinion et lui assure une sécurité morale » (Rogers, 1980, p. 33). Et les hommes ?

Les régimes d'engagement (Thévenot, 2006) soulignent l'ancrage territorial et les jeux de pouvoir (Neveu, 1997). Parmi eux s'entrecroisent les rapports sociaux de genre qu'il sera nécessaire de définir par la suite. On voit apparaître l'importance du territoire dans l'entrecroisement des pouvoirs et des rapports sociaux. Les réseaux sociaux localisés ont été mis en évidence dans les monographies de village. Qu'en reste-t-il et comment s'agencent-ils avec les autres formes de rapports sociaux ?

## 2. Autochtérie et réseaux sociaux localisés

*"C'est dans la mesure où il y a enchevêtrement entre réseaux économiques, politiques, de voisinage, de parenté, de sociabilité, etc., qu'il y a localité [...] Il faut donc décrire nos lieux d'observation comme des entrelacs de réseaux internes branchés sur des réseaux externes"* (Mendras, 1980 : 126-128. Cité par Jean-Luc Billaud, *La sociologie rurale et la question territoriale*, 1980, p.122)

Les réseaux sociaux se construisent, vivent et se nourrissent d'un espace matériel ou immatériel. Attaché à un territoire, le réseau repose sur une surface matérialisée. Dans ce cadre, la mairie se situe dans un espace délimité et territorialisé, même si les réseaux sociaux de chaque individu dépassent largement ses frontières. Pour autant, cette recherche s'exerce à observer les liens et leur dynamique sur un territoire et, pour un territoire, celui de la commune. Comme présenté précédemment, les notions d'engagement et de territoire sont liées à la présence et à l'inscription dans les réseaux sociaux localisés. Les associations représentent l'expression de l'entremêlement, de l'engagement et du territoire. Dans toutes les communes, élu·e·s et membres associatifs collaborent étroitement pour la dynamique territoriale (Malet, 2009). L'objectif de cette partie est d'éclairer les usages et les concepts du réseau social localisé pour la mairie en tant qu'organisme et les conseillers municipaux. L'interconnaissance est une forme de réseau social localisé qui semble typique du monde rural. Les liens peuvent également être familiaux, mais aussi stratégiques, étendus ou bornés. La mairie, en tant

qu'espace à part entière, pourrait se retrouver au croisement de tous ces réseaux territorialisés. C'est une question posée par cette thèse.

Au regard du genre, on aperçoit des différences dans l'usage des réseaux sociaux localisés et de leur ancrage (Billaud et al., 2015 ; Gollac, 2016 ; Rogers, 1980 ; Zonabend, 1999). Comme tout concept, le réseau social se décline selon la façon de représenter l'abstrait de manière objective. Ainsi, plusieurs analyses des réseaux sociaux coexistent et un éclaircissement du cadrage théorique retenu est nécessaire.

Plusieurs angles de lecture sont abordés dans la définition du réseau social localisé. Tout d'abord, les embranchements et l'enracinement des réseaux sociaux peuvent se lire à la lumière de l'anthropologie et des systèmes de parenté, ou comme un système d'acteur composé de nœuds et d'interdépendances. Ensuite, l'approche en termes d'autochtonie est tangible dans le raisonnement territorial à propos de l'interconnaissance et des liens étroits. Il s'agit de saisir la mairie dans son ensemble, en tant qu'équipe municipale. Les membres ont enclenché un processus d'engagement – plus ou moins impliqué – depuis leur candidature. L'implication provient d'un ancrage territorial nourri par le réseau dans lequel s'inscrit l'acteur. C'est pourquoi la notion de réseaux sociaux localisés est plus large, et englobe l'autochtonie. La notion de réseau social localisé pourrait être définie comme l'ensemble des liens sociaux au sein d'un territoire délimité spatialement, dont l'ancrage définit l'appartenance à un groupe et l'accès à des ressources telles que le potentiel électoral.

## 2.1. Structure et architecture du réseau

Raisonnez en termes de réseau inclut à la fois un paradigme et une méthode. Il s'agit d'en présenter quelques approches. Le terme de réseau dans le langage courant s'illustre par des chemins, des lignes qui se croisent et permettant l'échange de biens entre individu ou groupes sociaux. Que ce soit un réseau de chemin de fer ou le réseau sanguin, l'image est similaire : le réseau désigne ce qui s'entrelace, mais aussi la cohésion, la circulation (Mercklé, 2016). Sociologiquement le réseau s'initie par la relation entre des éléments. Sous sa forme la plus élémentaire, la relation sociale est une dyade. Cette relation est entièrement dépendante des individualités. Si l'un des deux individus disparaît, la dyade n'a plus lieu d'être. Cependant à l'échelle de la triade, la relation devient impersonnelle dans le sens où le groupe continue d'exister si l'un des membres se retire. La triade est un élément complexe dont la logique n'est pas l'addition de plusieurs individus ni de plusieurs dyades : c'est la combinaison des éléments qui permet d'étudier les stratégies de coalition ou de médiation. C'est la naissance d'un réseau.

Selon Lazega et la sociologie des structures relationnelles, le réseau possède des branches, des embranchements, des noyaux, mais aussi des ruptures (Lazega, 1998). Si le réseau est l'ensemble de

relations entre individus, celui-ci est infini, sans frontière ni délimitation et donc méthodologiquement impossible à décrire. Concrètement, il s'agit de rester au sein du territoire communal et du conseil municipal : maire, adjoint·e·s, conseillers et conseillères, et les membres associés à la filiation territoriale. Ces relations de sociabilités peuvent être considérées comme non électifs – comme des collègues de travail – et la famille comme semi-élective (Mercklé, 2016).

Dans tous les cas, un collectif s'agence. Les liens répondent à des régulations sociales, distincts du hasard, qu'il est nécessaire de mettre en évidence. La méthode *structurale* au sens d'Emmanuel Lazega (Lazega, 1998) veut reconnaître des ensembles sociaux en observant des interdépendances et l'absence d'interdépendance entre les membres d'un acteur collectif ou d'un milieu social organisé. Il s'agit de reconstituer un réseau d'interdépendance. Ainsi, la *structure* est la représentation simplifiée d'un système social complexe, agencé au niveau méso et macrosocial. La sociologie néo-structurale considère les comportements comme étant déterminés à la fois par les appartenances catégorielles (classe, sexe, race) et par les « systèmes d'interdépendance économiques et symboliques entre acteurs en conflit » (Lazega, 2012). Lazega affirme que « les acteurs individuels ou organisationnels ont à la fois des intérêts divergents et des relations d'interdépendances multiples et multilatérales » (Lazega, 2012, p. 273). Apparaît alors le niveau macrosocial – appartenances catégorielles – et le niveau méso social dans le sens où l'acteur est inséré dans un tissu de relations. Cette posture opère une distribution des individus selon une hiérarchie (positions, ressources). En découle la possession de capitaux comme pouvoir, autorité et compétences. Ainsi il existe un système d'interdépendance entre les individus, mais aussi un conflit de position et de ressources. Lazega étudie les structures sociales relationnelles (inclusion, socialisation, normes, solidarités, régulation, institutionnalisation) en mettant en lumière les formes de disciplines sociales, c'est-à-dire « des formes que les acteurs considèrent comme légitimes et qui se rapprochent de ce qu'Elias appelait l'articulation des contraintes extérieures et d'autocontrainte » (Lazega, 2012, p. 277). Cette méthode quantitative modélise un réseau formé d'arcs et de nœuds pour analyser des interdépendances, des régularités et des contraintes qui se traduisent par une mise en œuvre de stratégies (Mercklé, 2016).

Si on applique ce paradigme à la mairie, c'est une instance gestionnaire, construite à la fois par des volontés, des engagements et un vote. Le groupe hétérogène qui en résulte doit composer avec ces différents membres. Le réseau mayoral serait un niveau d'analyse macrosocial et doit être appréhendé selon plusieurs dimensions. L'entrée, la stabilisation et la sortie sont trois moments de remaniement de celui-ci. Ce réseau n'est pas fermé sur lui-même, mais dépend aussi d'éléments territoriaux, qui permettent à l'individu le processus d'entrée dans une structure relationnelle, c'est-à-dire le niveau microsocial de l'analyse. C'est le cas de l'héritage politique et des parcours résidentiels (Depeau et Ramadier, 2011 ; Marneur, 2016b). L'échelle de l'intime apparaît. Parmi les appartenances

catégorielles, le genre est une catégorie classifiant influant sur le réseau. Il ne s'agit pas seulement de considérer le sexe de l'élu·e·s, mais bien la construction genrée du maillage social et le placement des acteurs. Au même titre que Gollac met en évidence la circulation des récits locaux selon le genre, cette catégorie d'analyse transparaît dans l'architecture de la structure relationnelle (Gollac, 2016).

En effet, l'*architecture* de la liste des candidats résulte d'un travail de recrutement en amont. Elle peut être définie selon des affinités et des stratégies électORALES. Elle se *structure* de manière à répondre aux compétences nécessaires à la gestion communale et intercommunale et à représenter la population locale. Est-ce que l'équipe municipale est un modèle réduit de la commune ? Dans ce cas, l'architecture de la structure relationnelle serait semblable. Pour saisir les logiques qui sous-tendent la composition de l'équipe mayoriaLE, il faut se pencher sur la construction de la liste et l'action du vote ; ce sera un point central de la partie 2. Finalement, c'est cette action qui définit le conseil municipal.

Toutefois, l'approche néo-structurale proposée par Emmanuel Lazega ne rend pas compte des éléments anthropologiques influant sur la structuration de la mairie : les systèmes de parenté, d'affiliation et d'ancrage territorial. Il convient d'adopter un cadre d'analyse dans lequel le territoire est un acteur dynamique et pas seulement un support des rapports sociaux.

## 2.2. Penser le réseau comme un capital ?

Le conseil municipal est une instance publique, une institution qui organise le territoire, selon des frontières précises. En même temps, les rapports de pouvoir et l'action politique sont une succession d'alliances et d'affrontements, dans lesquels l'interaction individuelle est centrale. Si l'on suit Tuden et Turner (Abélès, 1997) les élections municipales, y compris dans une commune de moins de 1000 habitant·e·s, connaissent des jeux de pouvoir à travers des alliances et des affrontements. Au-delà des structures relationnelles, l'habitant·e privilégie des ressources locales au sein de réseaux sociaux localisés. L'interconnaissance est une notion importante de la sociologie rurale et des réseaux de proximité, mais l'interconnaissance entre les individus contemporains a-t-elle encore un réel poids dans l'accession à la mairie ? Et comment peut-elle devenir une forme de ressource pour les acteurs ?

Dans une mairie où seule l'interconnaissance ne suffit plus (Vignon, 2016) le réseau mayoral, comme toute forme de réseau au sein d'une organisation, est un circuit d'échange, soit une ressource. Plusieurs formes de réseaux se croisent avec des forces et des densités différentes selon les acteurs. Avant de considérer la structure de celui-ci, il est important de revenir sur les différents paradigmes autour des rapports sociaux.

## Du capital social au capital d'autochtonie

La notion de *capital* renvoie immédiatement à Pierre Bourdieu. Figure forte de la sociologie française, Bourdieu construit le capital dans une triple dimension (Bourdieu, 1980) :

- L'inégalité du rendement de ces capitaux selon les espaces et jeux sociaux ;
- Les capacités inégales à tirer profit de ces capitaux ;
- La disposition des capitaux.

Les acteurs composent avec quatre capitaux principaux : économique, social, symbolique et culturel (Bourdieu, 1980). Au fil du temps, ce concept structurant s'est développé vers de nouveaux capitaux tels que le capital érotique ou émotionnel (Neveu, 2013).

### *Le capital social*

En tant que ressource pour étudier les relations de la mairie, le concept de capital social est central. Loin d'être neuf, il fut manié et remanié dans de nombreuses études - autant en sciences sociales qu'en économie - le rendant parfois un peu flou. D'ailleurs Sophie Ponthieux s'aventure prudemment en définissant le capital social comme la manière de « mettre en lien les relations sociales et leurs effets » (Ponthieux, 2006, p. 3). Sophie Ponthieux met en avant des points de divergence et de convergence des usages de la notion de capital social. Trois visions du concept en ressortent :

- Le caractère fonctionnaliste par James Coleman et Robert Putman ;
- Le capital bourdieusien, à l'inverse de la pensée rationnelle, qui contribue à la reproduction des positions sociales de pouvoir ;
- Le capital social de la composition structurale du réseau à partir d'un modèle d'*encastrement* entre la sociologie et l'économie, selon Mark Granovetter.

James Coleman (Coleman, 1988) propose d'intégrer à la fois les approches sociologiques et économiques dans sa réflexion. Puisque l'acteur est un individu capable d'agir de manière indépendante – tout en étant socialisé et gouverné par des normes sociales - le capital social est, pour lui, un véritable outil fonctionnel. Il montre que celui-ci permet les échanges et que la fermeture du réseau accroît son efficacité. En 1988, Coleman propose une définition dans son article « Social capital in the creation of human social » où il place l'individu au sein d'une structure sociale dont « le concept de capital social est la valeur des aspects de la structure sociale et que les acteurs peuvent utiliser comme ressources pour atteindre leurs objectifs » (Coleman, 1988, p. 98). Robert Putman perçoit le capital social comme un bénéfice, un moyen d'amélioration des performances sociales, politiques et économiques. Ainsi l'acteur a en sa possession une ressource cumulative. Il est nécessaire de noter, chez Putman, la volonté de concilier capital social et cohésion sociale pour mettre en valeur la notion

d'engagement civique. Avec son approche de politiste, ses recherches sont fondées sur les *performances démocratiques* d'un territoire mesurable grâce aux normes de réciprocité. Dans cette recherche, il s'agit effectivement de saisir les liens qui font vivre un territoire – en l'occurrence une commune – mais dans une logique inversée par rapport à Robert Putman. La démarche consisterait à révéler la formation d'un – ou de plusieurs – réseaux sociaux à partir de l'entité du conseil municipal.

Amenant des éléments de cohésion de Putman, et de fermeture – soit de contrôle social – du côté de Coleman, les deux auteurs suggèrent une vision fonctionnaliste du réseau. Pierre Bourdieu avance une conception tout à fait différente du capital social : « le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisé d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe comme un ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes [...], mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles » (Bourdieu, 1980, p. 2). Cette définition, très précise, est à replacer dans la pensée de Bourdieu. Il inscrit un rapport de pouvoir entre les groupes dans lesquels se situent les individus. Il faut rappeler que le sociologue ne se positionne pas dans une perspective de choix rationnel. Contrairement à Coleman et Granovetter, les individus sont insérés dans des sphères de vie sociale. Le capital mis en avant sera différent selon les champs et va déterminer le rapport de domination et le profit obtenu sous forme matérielle ou symbolique. Plus précisément, le capital social, selon Bourdieu, est acquis grâce à la position dans la société et non l'inverse comme le conçoit Coleman. Le capital d'autochtonie - tel qu'il est défini et utilisé par Nicolas Renahy – se situe dans la continuité des travaux de Pierre Bourdieu où l'autochtonie est une ressource qui mobilise l'individu au sein d'une structure et une architecture relationnelle.

Mark Granovetter va également passer la frontière entre sociologie et économie dans son modèle de l'*encastrement* (1985) en signifiant que « l'action est toujours socialement située et ne peut être expliquée en faisant seulement référence aux motifs individuels ; de deuxièmement, les institutions sociales ne jaillissent pas automatiquement en prenant une forme incontournable, mais sont construites socialement » (Granovetter, 1990, pp. 95-96 in Ponthieux, 2006). L'idée de structure est empruntée à la sociologie des structures relationnelles qui porte son regard sur des relations délimitées au sein des structures sociales. L'action individuelle est socialement située, dans un ensemble social restreint. C'est dans ce cadre que la notion de capital social sera développée, entre autres, par Burt et Nan Lin. Ce dernier s'inscrit dans la théorie sociologique des ressources, contrôlées par les acteurs afin d'accéder à d'autres ressources dont il ne dispose pas directement. La place dans la structure n'est pas anodine et constitue une ressource en tant qu'influence sur cette même structure, particulièrement pour les positions de prestige et de pouvoir. En fonction de cette place, les

liens ne sont pas de même nature. Ainsi les liens faibles constituent des ponts entre les différents niveaux, ce sont des outils. L'idée mise en avant est celle de ressource de manière à accéder à une place plus élevée et aux ressources à travers un système d'échanges et de réciprocité.

Burt va plus loin dans l'analyse. Il met en évidence les *trous structuraux* d'une structure (Ponthieux, 2006), c'est-à-dire une position caractérisée par l'absence de relation entre acteurs équivalents. Cette place inoccupée peut être l'occasion de se positionner en tant qu'intermédiaire et posséder une nouvelle marge de manœuvre. Les bénéfices se mesurent en informations, en opportunités saisies et en contrôle sur une situation. En étant au centre de la structure, l'individu possède du pouvoir et un bon capital social tout en étant autonome. Le positionnement dans le réseau prend de l'importance et Burt précisera : « le capital social relève à la fois des ressources détenues par les acteurs et de la structure des relations dans un réseau » (Burt, 1992, p12 cité par Ponthieux 2006, p29). Cette vision structurante du capital social ne permet pas d'appréhender le territoire. En revanche, l'autochtonie met en dialogue celui-ci en tant que ressource. Le concept d'autochtonie permet de faire le lien entre le capital social et le territoire, et replace le réseau social dans un espace localisé. Ainsi, Sébastien Vignon ne nie pas l'influence de l'autochtonie dans le vote des petites communes, en revanche il révèle clairement qu'il n'est plus suffisant face au renouvellement inévitable et indéniable de la population (Vignon, 2016). L'arrivée des néo-ruraux sur des terrains conquis fut à l'origine des premiers travaux sur l'autochtonie (Bozon et Chamboredon, 1980), se rapprochant des particularismes territoriaux.

### *Le capital d'autochtonie*

Le terme de capital d'autochtonie apparaît pour la première fois en 1980, dans un texte de Chamboredon et Bozon, portant sur les pratiques de la chasse (Bozon et Chamboredon, 1980). Les deux sociologues interrogent le sens social d'une pratique de loisir, et mettent en évidence les enjeux territoriaux entre deux classes sociales : les agriculteurs natifs, et les néo-ruraux appartenant à la bourgeoisie. Les deux populations sont en conflit sur des dimensions territoriales (opposant urbain et rural), de classe sociale et de culture. Autour de ce conflit se cristallise l'appartenance paysanne qui symbolise l'ensemble de ces tensions. Les paysans ont un point de pression, une ressource supplémentaire mobilisable : le capital d'autochtonie. Ils maintiennent des liens et contrôlent la population grâce à la délivrance des cartes d'adhésion à l'association de chasse locale. Par ce biais, l'association à la possibilité de contrôler les « étrangers » qui souhaitent adhérer. Les classes bourgeoises ne possèdent pas cette ressource, mais usent de leur capital social pour réguler les liens sociaux et affirmer une hiérarchie.

Le capital d'autochtonie se forme par l'imbrication du capital social et du capital symbolique. Plus précisément, l'acteur se situe dans des réseaux sociaux localisés (famille, professionnel, voisinage) et

l'estime et la réputation de ceux-ci. Jean-Noël Retière (Retière, 2013) met en garde le lecteur sur le danger de la simplification du capital d'autochtonie qui peut être perçu comme les liens de parenté et de l'enracinement générationnel d'une famille. Au contraire, il convient « d'accorder une pleine attention aux particularismes dont témoigne, sur certaines scènes locales, la distribution des chances d'acquisition de positions, d'honorabilité et de participation à la vie des sociétés en question » (Retière, 2013, p. 1). Le lien de parenté n'est pas suffisant. L'ancrage territorial est tenu par la dignité locale.

Nicolas Renahy va particulièrement développer le concept de capital d'autochtonie afin de mettre en évidence les ressources de jeunes hommes dans une petite ville de Bourgogne face à une situation de transformation socio-économique : la fermeture de l'usine locale (Renahy, 2005, 2010). Il définit le capital d'autochtonie comme « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés » (Renahy, 2010, p. 9). De manière synthétique, le capital d'autochtonie pourrait se résumer en l'ensemble des ressources que procurent les relations sociales et les réseaux localisés dont la notoriété est acquise et entretenue sur un territoire donné. De manière commune, une ressource est un moyen permettant d'accéder à un bien ou d'améliorer une situation (souvent difficile). Dans la pratique du pouvoir, une ressource peut se définir comme une caractéristique favorisant l'accès à des positions dominantes : elle est inégalement répartie et s'exerce dans des sous-espaces donnés du monde social. Le capital d'autochtonie est une forme de hiérarchisation des groupes et des individus : l'individu va influencer la sphère sociale locale et il est influencé par elle. Renahy montre à quel point l'usine sert de point de transmission et de construction du capital d'autochtonie. Elle permet la création d'un réseau local qui provient de l'intégration territoriale. L'autochtonie devient un capital en tant que ressource utilisée pour se situer et se placer dans l'espace social. De même, il est à la fois héritage, construit à partir des interactions, et entretenu. Mais surtout, il se lie avec le territoire, prenant en compte ses aspects dynamiques.

### *Une approche qui repose sur des jeux de pouvoir territorialisés*

Le capital d'autochtonie revêt des « formes » singulières, le distinguant du capital social. Il existe grâce à l'ancrage local et à sa capacité de le rendre légitime, notamment par la notoriété qu'il procure. Cette combinaison du capital social et du capital symbolique se nourrit de l'appropriation des espaces. Cette analyse territorialisée est manifeste dans les travaux de Renahy, Mischi, Marneur et très récemment Coquard et Amsellem-Mainguy (Amsellem-Mainguy, 2021a ; Coquard, 2019 ; Marneur, 2016a ; Mischi, 2014 ; Renahy, 2005) qui rapprochent les pratiques de sociabilités avec les comportements politiques. Julian Mischi et Victor Marneur vont tous les deux se pencher sur la question d'accès au poste de maire et mairesse dans les communes rurales. Au cœur des villages bourguignons et girondins, les postes à la mairie se jouent en fonction des ressources locales mobilisables par les candidat·e·s. En Bourgogne, les enjeux électoraux s'encastrent avec des enjeux socioprofessionnels (Mischi, 2014). Dans ces

communes où l'industrie est le reflet de la dynamique territoriale, les rapports hiérarchiques au travail se côtoient dans la mairie. En 1971, le scrutin municipal met face à face un ouvrier de l'usine et son supérieur hiérarchique. Le premier s'appuie sur les réseaux militants locaux tandis que le second joue de sa notoriété locale. L'ouvrier remporte la mairie, le cadre supérieur démissionne de son poste d'élu. L'histoire est simple, pourtant elle reflète la force qu'incarne le capital d'autochtonie. À partir de cette même question d'éligibilité, Victor Marneur démontre à son tour le revirement d'un rapport de force établi, non pas de domination socioprofessionnelle, mais de genre en Gironde (Marneur, 2016a). En dehors des rapports de genre, le capital d'autochtonie rééquilibre les inégalités structurantes d'accès aux postes de pouvoir, dont la municipalité.

Nicolas Renahy retourne dans son village natal pour observer les sociabilités masculines sur le territoire (Renahy, 2005). L'autochtonie est le fil rouge de son analyse dans toutes les sphères observées : le rapport à l'emploi, les espaces de loisirs, la place du couple. L'usine locale ne fait plus office d'entrée sur le marché du travail et les « gars du coin » doivent réorienter leur projet professionnel et social. C'est en dehors du questionnement principal sur l'emploi que Renahy dévoile la construction progressive des liens entre garçons d'ouvriers, formant ainsi une « bande » dont les filles et les autres milieux sociaux semblent exclus. Il y a une continuité en termes de légitimité et de reconnaissance entre usine, village, canton et terrain de foot. Dix ans plus tard, l'autochtonie fait toujours partie du cadre d'analyse des sociabilités masculines dans les espaces ruraux. À son tour, Benoit Coquard va au-devant d'une jeunesse rurale dans le Grand Est. « Ceux qui restent » et « ceux qui partent » (Coquard, 2019) définissent une rupture de diplôme et de genre. L'autochtonie est en filigrane sur l'ensemble de son œuvre, en tant que ressource locale mobilisable. Encore une fois, le capital d'autochtonie intervient lorsque les capitaux classiques, économique, symbolique, culturel et social, font défaut aux classes populaires. Ils, principalement des hommes puisque beaucoup de femmes quittent le territoire, ont une ressource supplémentaire, liée à l'ancrage territorial. Benoit Coquard apporte un contre-exemple du capital d'autochtonie comme ressource : l'autochtonie précaire. À l'inverse des réseaux de solidarité, l'autochtonie peut devenir une discrimination locale dont l'étiquetage se transmet avec le patronyme. Ainsi certaines personnes sont reconnues localement comme des figures défavorables, dont les héritiers parfois, tandis que d'autres sont une figure incontournable des histoires locales (Coquard, 2019). L'autochtonie témoigne de l'attaché au territoire des réseaux sociaux localisés et des jeux de pouvoir – ou d'accès au pouvoir – qui s'ensuit. Néanmoins, Coquard, Mischi et Renahy nous présentent le prisme du masculin. Au contraire, Yaelle Amsellem-Mainguy s'intéresse aux jeunes filles dans les communes rurales (Amsellem-Mainguy, 2021a). En reprenant les notions de Benoit Coquard, la chercheuse donne la parole à celles qui restent afin de saisir leur vécu, leur trajectoire, et leur vision de l'autochtonie. Elle permet de sortir de la logique et vision parfois masculine des recherches

précédentes. Se décrivant elles-mêmes des purs beurres, celles qui restent bénéficient d'une inscription générationnelle forte et les enquêtées n'hésitent pas à énumérer tous les membres de la famille présents sur le territoire. Au même titre que Coquard l'a fait pour les locaux, est-il possible d'observer *ceux qui restent* et *ceux qui partent* du conseil municipal ?

Le conseil municipal est mouvant à chaque élection. Cette thèse cherche à comprendre *ceux et celles qui rentrent, ceux et celles qui restent* depuis plusieurs années enchainant les mandats, et d'autres qui *partent*. Le réseau qui n'est pas fixe et encore moins fermé peut être décelé dans les trajectoires des élue·e·s analysées chapitre 5. Une attention sera portée à la parenté et aux associations qui apparaissent centrales dans ces réseaux.

Olivier Fillieule note à juste titre, qu'au « temps de la recherche (la période d'observation) correspond en effet une multiplicité de temps biographiques (en fonction de l'âge, du moment de l'engagement et de sa durée), générationnels et historiques (effets de période), qu'il importe de démêler » (Fillieule, 2001, p. 202). *Trajectoire, carrière et parcours* sont autant de notions faisant référence aux éléments biographiques de l'enquêté·e. Ainsi, la *trajectoire* intègre une dimension temporelle et prend en compte les actions et les acteurs dans le cheminement (Strauss, 1992) ; tandis que la *carrière* pose son regard sur les positions de statuts en fonction des périodes de vie. Malgré des réalités différentes, ces notions renvoient l'idée d'étapes franchies au sein d'un système organisationnel (Fillieule, 2001). C'est le terme de *trajectoire* qui sera retenu dans cette recherche. Elle permet de rendre compte à la fois d'un processus à travers l'histoire individuelle de l'enquêté·e·s, des liens institutionnels qui encadrent la *trajectoire* et des rapports sociaux qui la sous-tendent. Pris isolément, les éléments des portraits des élue·e·s sont peu parlants. En les replaçant dans le contexte dynamique de la *trajectoire*, il est possible de les mettre en dialogue. Dans la mairie se retrouvent les enjeux d'ancre territorial et de *trajectoire* de vie des candidats correspondant à l'approche proposée par Olivier Fillieule : « on s'attache donc à la fois à l'analyse des conditions collectives de l'action et au sens que lui attribuent les agents. De ce point de vue, si l'unité pertinente est l'individu, celui-ci n'est pas considéré indépendamment des logiques sociales collectives qui s'imposent à lui et des conditions dans lesquelles il noue avec d'autres individus des relations sociales déterminantes de ses engagements. Ce point est crucial étant donné la difficulté qu'il y a à relier l'existence d'une situation structurelle avec les dynamiques par lesquelles les individus prennent la décision de la modifier » (Fillieule, 2001, p. 203).

Parmi les rapports sociaux engagés dans les *trajectoires*, les rapports de genre doivent être analysés dans une perspective interactionniste, voire intersectionnelle. Les travaux ci-dessous permettent de mettre en avant les rapports de genre au sein des enjeux des réseaux sociaux localisés et d'autochtonie. Il s'agit d'interroger l'autochtonie au féminin.

### 2.3. Les rapports de genre dans les réseaux sociaux

Clémentine Comer met en évidence une autre forme d'expression du capital d'autochtonie en s'intéressant aux processus qui permettent aux femmes d'agriculteurs d'intégrer les conseils municipaux des communes rurales où elles habitent (Comer, 2016). En règle générale, ces femmes ne sont ni personnellement ni directement insérées dans des pratiques professionnelles agricoles. Elles ne sont pas non plus originaires de la commune dans laquelle se situe l'exploitation agricole. Elles ne remplissent pas à priori les conditions nécessaires pour faire valoir auprès des habitant·e·s des racines locales facilitant leur élection au conseil municipal. L'auteure analyse la façon dont ces femmes développent une ressource d'autochtonie « nourrie dans l'engagement associatif, puis alimentée dans les groupes professionnels féminins, et parfois adossée à des compétences qu'elles ont hérité de leur activité professionnelle extra-agricole » (Comer, 2016, p. 38) pour faire leur place. Ces femmes reconstruisent à leur avantage un gain. Sybille Gollac démontre, quant à elle, à propos des femmes d'agriculteurs, les histoires familiales qui s'y rattachent et les rapports de genre qui s'y jouent (Gollac, 2016). Le capital d'autochtonie s'actualise grâce à l'entremêlement des histoires familiales et de l'histoire locale. Les récits des hommes, portés par les femmes, implantés dans un territoire restreint, forment le prestige ou la réputation de la famille. Le prestige des hommes correspond au rang des liens ou le statut dans une organisation tandis que la centralité est l'acteur le plus souvent cité. Or, le prestige est véhiculé à travers les récits locaux.

Les réseaux sociaux de la mairie et du village sont nécessairement imbriqués. Des nœuds s'effectuent entre espaces publics et domestiques. Les différenciations d'usage des espaces reflètent une possession d'influence. En restant dans l'espace domestique, les femmes des années 1970 tiraient les ficelles des enjeux publics (Rogers, 1980). Les réseaux de commérages du village étaient détenus par les femmes qui avaient une connaissance parfaite de cet espace et de ce qui s'y jouait. La possession des savoirs locaux permettait de maîtriser les stratégies politiques (Zonabend, 1999). Ainsi, pour Rogers et Zonabend, les femmes interféraient dans les réseaux sociaux localisés, par la connaissance des histoires familiales et la transmission de leur mémoire. Sybille Gollac met aussi en évidence comment l'espace est façonné par les histoires locales. En même temps, il ne faut pas oublier les transformations sociodémographiques des communes. Si les récits locaux sont porteurs de prestige et d'ancre territorial, tous les habitant·e·s n'ont pas accès aux récits véhiculés. Pour autant, ils ont un impact sur les votes aux élections locales et la composition des conseils municipaux (Vignon, 2016). Les élections municipales sont, en fait, le résultat de processus privés correspondant à la circulation des récits locaux familiaux, et publics du fait de la gestion municipale.

La séparation des espaces sociaux n'est pas nette dans les communes étudiées. Néanmoins, les représentations des usages sociaux des espaces continuent d'être racontées par les personnes âgées de la commune. Elles ont ancré cette mémoire. Sybille Gollac (Gollac, 2016) constate que les récits mettent en scène les hommes de la famille et leurs exploits. Les marqueurs des biens physiques et symboliques appartiennent au monde masculin à travers la transmission de la maison, des histoires et du patronyme. Ce sont à travers les récits que le prestige du patronyme se construit localement. L'analyse de Gollac croise celle de Couard : « Au sein des cercles d'interconnaissance, les figures incontournables des histoires locales sont de véritables légendes rurales : leur seul nom suffit parfois à désigner tout un événement ou un lieu-dit, tandis que des surnoms sont donnés aux personnes en référence à telle péripétie ou à tel trait de caractère d'un personnage illustre de l'interconnaissance » (Couard, 2019, p. 46). Pourtant, ces récits et cette mémoire familiale sont portés par les femmes. La circulation des récits s'effectue à travers les cercles de connaissances féminins. De même, les mères faisaient les liens entre le père et les fils dans le choix du successeur de l'exploitation agricole en Franche-Comté, mais n'étaient pas reconnues comme agent de transmission (Jacques-Jouvenot, 1997).

Victor Marneur s'intéresse alors à la question de l'autochtonie au féminin (Marneur, 2016a). L'accès aux postes mayoraux repose sur les réseaux d'interconnaissance et l'ancrage territorial dans les petites communes. Ce modèle n'échappe pas pour les candidatures féminines. Marneur montre l'importance de l'ancrage territorial dans l'accès à la mairie. Néanmoins, il constate que les inégalités structurelles issues des rapports de genre n'apparaissent pas dans l'usage du capital d'autochtonie. L'autochtonie est une ressource dont les femmes peuvent s'emparer au même titre que les hommes. Tout comme les jeunes hommes, observés par Nicolas Renahy (Renahy, 2005), dont les capitaux font défaut, les femmes détournent les formes classiques de domination en s'appropriant des ressources d'autochtonie. C'est le cas avec les récits détenus par les femmes et contribuant au prestige symbolique des hommes (Gollac, 2016). Pour Marneur, c'est un capital qui permet de rééquilibrer les inégalités structurales, les femmes pouvant s'en emparer pour accéder à des postes dominants. Les jeunes filles étudiées par Amsellem-Mainguy (2021), bénéficiant d'une inscription générationnelle forte font appel aux récits de leurs parents pour mettre en avant à la fois leur appartenance territoriale et l'imbrication des réseaux sociaux localisés au sein d'un territoire domestiqué (Descola, 2006). Les lieux de rencontres ont du sens parce qu'ils sont déjà mobilisés par leurs parents auparavant. On voit ainsi une différenciation dans la manière de manier l'autochtonie selon les rapports de genre.

On perçoit à travers la mobilisation de cette littérature, la nécessité d'articuler les réseaux sociaux localisés au genre et au territoire pour comprendre l'engagement des habitant·e·s d'une commune dans les activités de la mairie. Dans le cadre des élections municipales, les femmes s'engagent en

s'appuyant sur leurs compétences et un héritage électif (Guigou et Clerc, 2012 ; Marneur, 2016b). L'engagement des femmes dans la vie publique découle de prédispositions issues de la sphère familiale : hérédité politique et hérédité élective. La première définit l'intérêt pour le fait politique, la famille engagée, et la seconde désigne un processus de désignation au sein de la sphère familiale.

### 3. Intersectionnalité : articuler les rapports sociaux de genre aux autres rapports sociaux

La prédominance des réseaux de proximité et d'interconnaissances dans les mondes ruraux est une récurrence de la littérature. L'usage des espaces et des réseaux sociaux localisés est genré, tel que l'illustre Susan Carol Rogers montrant en quoi le seuil de la porte de la maison était, dans les villages lorrains des années 1970, une frontière entre deux mondes sociaux, le masculin et le féminin (Rogers, 1980). Le seuil de la porte d'entrée agissait comme un sas ou un intermédiaire avec l'intérieur, à l'entrecroisement des réseaux sociaux genrés. Sybille Gollac et Clémentine Comer, toutes les deux à leur manière, font les liens entre genre et territoire (Comer, 2016 ; Gollac, 2016). En se penchant sur le cas particulier des femmes, elles mettent en évidence leur rôle spécifique dans des réseaux fermés. Quoiqu'il en soit, le réseau social localisé fait référence au territoire et à ses attaches.

Plusieurs choix s'offrent à moi pour inclure la perspective de genre dans mon regard. L'idée n'est pas de développer l'ensemble des théories et de leur histoire autour du concept de genre, mais de préciser la branche théorique qui permettra d'analyser les données empiriques. La définition du genre fait, chez certains auteurs, appel à des constructions sociales autour de différences biologiques (Héritier, 2010). Pour Françoise Héritier, le corps, interprété et travaillé par le social, est la différence fondamentale entre les sexes. Une lecture selon deux mondes opposés serait à l'origine de la compréhension du monde social (Héritier, 1996). Cette différence confère une lecture du monde binaire, opposant le féminin au masculin. Dans les travaux matérialistes, au contraire, le genre (discutés en termes de rapports sociaux de sexe) s'entend comme un rapport de domination d'une catégorie de sexe sur l'autre (Guillaumin, 1992 ; Mathieu, 1973). La dépossession de sa matérialité et du travail du corps des femmes est au cœur de cette approche. Les classes sociales définies par le féminin et le masculin se confrontent dans un rapport de domination qui préexiste au biologique. Le corps n'est plus le support d'une différentiation, mais un objet de possession. Ces deux positions seront développées par la suite.

La thèse porte sur des mairies et des élu·e·s. En tant que représentant étatique, le maire ou la mairesse et son équipe incarnent le pouvoir local. Longtemps écartées des instances politiques, les femmes

commencent à être plus présentes depuis les premières politiques publiques paritaires en 2000<sup>6</sup>, malgré de grandes différences en fonctions des instances et des postes. Or, l'analyse du genre en politique fût tardive dans les sciences sociales ; il donne naissance à un champ d'investigation où représentativité, pouvoir public et éligibilité se retrouvent. Deux lectures sont possibles quant au genre en politique. Tout d'abord, les femmes en politique et dans le métier de politique : leur place et les évolutions dans les instances publiques sont observées (Dulong et Matonti, 2007 ; Popa, 2007 ; Rieu, 1998 ; Sineau, 1988). Ensuite les effets des politiques de parité et l'approche genrée des politiques publiques (Arambourou, 2012 ; Leroux et Teillet, 2004 ; Paoletti, 2004). Cette seconde lecture consiste à étudier les conséquences des mesures paritaires sur les scrutins municipaux.

Le croisement et l'intersectionnalité entre les différents rapports sociaux du territoire et du genre semblent la porte d'entrée d'analyse à cette thèse. Ni addition ni cumul, l'approche intersectionnelle telle qu'elle sera défendue ici s'inscrit dans un paradigme holiste pour analyser la co-construction des catégories d'oppression (Bilge, 2010 ; Crenshaw et Bonis, 2005 ; Galerand et Kergoat, 2013). Si le genre, le territoire et l'autochtonie sont saisis en tant que rapports sociaux, le déchiffrement des trajectoires individuelles donnera à voir l'entrecroisement de ses rapports. Il convient de faire un détour par la place des femmes dans les instances de représentativité avant d'étudier leur parcours.

### 3.1. Pouvoir local, genre et représentativité

Municipales 1995 : les femmes représentent 21,7 % des conseiller·e·s municipaux, 7,5 % deviennent mairesses en France<sup>7</sup>. Comme dans l'ensemble des instances politiques, les femmes forment une infime partie des élu·e·s. La politique demeure un univers masculin et les affaires publiques restent dirigées par les hommes. Sans questionner la position des hommes dans les instances politiques, leur place est reproduite et légitimée. Bourdieu éclaire cette reproduction en identifiant les structures de domination comme « le produit d'un travail incessant (donc historique) de reproduction auquel contribuent des agents singuliers (dont les hommes avec des armes comme la violence physique et la violence symbolique) et des institutions, familles, Église, État, École » (Bourdieu, 1998, p. 40 - 41). Face à ce constat, Annie Rieu (1998) fait un état des lieux de la place des femmes en politique : où sont-elles ? Comment parviennent-elles au métier du politique ?

À la croisée du genre et des sciences politiques, les travaux rendent compte de ce que le genre fait à la politique et ce que la politique fait au genre. Dans l'autre sens, les travaux examinent la construction des politiques d'égalités hommes-femmes et les stratégies gouvernementales. Les politiques

<sup>6</sup> La loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives promulguée le 6 juin 2000. Pour les conseils municipaux, il faudra attendre 2013.

<sup>7</sup> [https://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce\\_rapport\\_2015-02-26-par-015vf.pdf](https://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_2015-02-26-par-015vf.pdf) (p.23)

publiques d'égalités des sexes y sont vues comme une innovation sociale (Arambourou, 2012). Étudier les femmes dans les instances politiques revient à saisir leur parcours et l'imbrication des sphères sociales privées et publiques. Ces recherches s'attardent d'une part sur le profil des femmes représentantes (Achin, 2007 ; Marneur, 2016a ; Navarre, 2015 ; Rieu, 1998) ; d'autre part sur les logiques de l'engagement localisé (Briquet et Sawicki, 1989, 1989 ; Challier, 2018 ; Mischi, 2014 ; Vignon, 2016). D'autre part, la question de l'éligibilité et de la transmission des savoirs est présente au sein du pouvoir local (Gollac, 2016 ; Guigon et Clerc, 2012). En effet, porteur et endossant l'histoire locale, le notable est élu grâce à son ancrage territorial et son engagement local (Briquet et Sawicki, 1989 ; Challier, 2018 ; Mischi, 2014). À l'enchevêtrement du privé et du politique, l'élu·e local compose avec les réseaux sociaux localisés.

Les instances politiques font partie des institutions qui structurent l'espace public, penchant vers le *vir*. Les femmes élues étant peu nombreuses, leur profil questionne. L'éligibilité des femmes ne repose pas sur une transmission des places telle qu'elle est pensée pour les objets matériels et le principe de succession au premier fils (Rieu, 1998). Au contraire, Annie Rieu, observe dans les années 90, de nouveaux facteurs intervenant dans le jeu des élections locales pour les femmes : respectabilité, statut matrimonial, moralité. Pour autant, le monde politique s'est bâti sur l'élite au masculin et reste cloisonné. Dix ans plus tard, lors des élections municipales de 2014, les constats sont différents. Dans les années 2000, une succession de politiques publiques contribuent à faire émerger les femmes dans les instances politiques. En 2000, la loi « tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » est adoptée par le gouvernement français<sup>8</sup>. Elle prévoit la parité des listes de candidats pour les élections législatives. Face aux lacunes de cette loi, une nouvelle loi, promulguée en 2007, s'applique aux élections municipales, régionales et départementales. Pour finir, en 2013 s'impose la parité pour les élections municipales des communes supérieures à 1000 habitant·e·s<sup>9</sup>. Progressivement, les femmes entrent au sein des instances politiques et de représentativité. Les courbes statistiques des données collectées par l'INSEE sont explicites<sup>10</sup>. Pour certains scrutins, les politiques publiques paritaires jouent un rôle important dans la féminisation des instances, notamment les conseils départementaux et régionaux. Côté municipal, le succès est en

---

<sup>8</sup> Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

<sup>9</sup> Seuil placé à 3500 habitants avant 2013.

<sup>10</sup> Voir graphique ci-dessous. Les femmes de mieux en mieux représentées dans la vie politique locale, mais minoritaires aux postes à responsabilité - Insee Analyses Grand Est, n° 68. Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques, Sénat. Résultats au lendemain des dernières élections.

demi-teinte. Certes, le nombre d'élues a augmenté entre 1995 et 2014, passant de 21,7 % à 40,3 %<sup>11</sup>, mais la courbe est plus lente et moins verticale en comparaison à d'autres instances politiques (Figure 1. Part des femmes parmi les élus·e·s français au lendemain des différentes élections, depuis 1992 en %). En cause, la parité des listes de candidat·e·s qui ne s'applique pas aux communes inférieures à 1000 habitant·e·s, qui représentent 72 % des communes françaises. Sans l'imposition d'un cadre législatif plus contraignant, les communes inférieures à 1000 habitant·e·s du Grand Est comptent 30,8 % d'élues dont 14,8 % de mairesses<sup>12</sup>. Malgré un nombre plus important de conseillères municipales parmi les communes supérieures à 1000 habitant·e·s, la part de mairesses n'est pas plus élevée que sur l'ensemble du territoire français (10,7 % de mairesses dans le Grand Est).

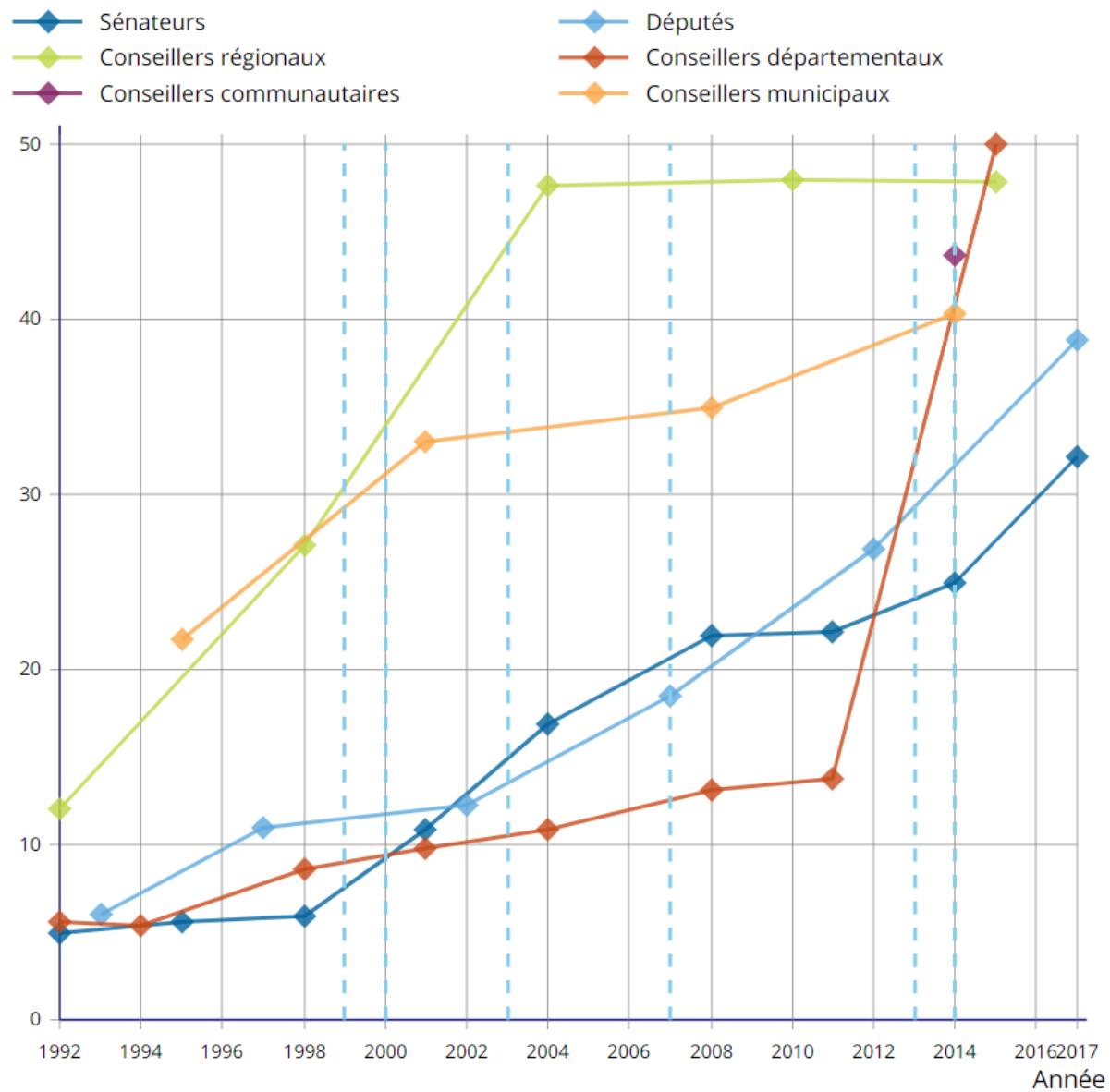
Proportionnellement, plus de femmes accèdent aux responsabilités dans les petites communes. Le mode de scrutin et les logiques d'éligibilité des mandats locaux semblent favoriser la présence des femmes. Sans aucune réglementation paritaire, les femmes sont autant représentées dans les communes de moins de 1000 habitant·e·s que dans celles qui sont supérieures à 1000 habitant·e·s.

---

<sup>11</sup> «Les femmes de mieux en mieux représentées dans la vie politique locale, mais minoritaires aux postes à responsabilité» - Insee Analyses Grand Est, n° 68. Consulté le 21 mars 2021

<sup>12</sup> Insee Analyses Grand Est, n° 68, op. cit.

Figure 3. Part des femmes parmi les élu·e·s français au lendemain des différentes élections, depuis 1992 (en %)



Source : Les femmes de mieux en mieux représentées dans la vie politique locale, mais minoritaires aux postes à responsabilité - Insee Analyses Grand Est , n°68. Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques, Sénat. Résultats au lendemain des dernières élections.

Note : sur le graphique, les traits verticaux correspondent aux dates des principales mesures législatives visant à promouvoir la représentation des femmes en politique.

Pour la première fois en mars 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales.

Lecture : en 2015, la moitié des conseillers départementaux sont des femmes, contre 13,8 % en 2011.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le personnage politique se confond avec l'homme bourgeois qui défend la justice, le courage et l'autorité (Achin et Dorlin, 2008b). L'éthos des hommes politiques est donc concomitant avec la construction sociohistorique de la masculinité. À partir de la campagne présidentielle de 2007 et du duel Sarkozy/Royal – premier duel mixte lors du second tour des présidentielles - Catherine Achin et Elsa Dorlin observent les transformations de l'usage de la virilité – de ses représentations – dans le pouvoir politique. Il apparaît que la *virilité privilège* se transforme en *virilité ressource*. N'étant plus seulement un privilège, les femmes peuvent s'emparer du *vir*, comme ressource, à leur avantage. Il n'empêche que ce sont les attributs du masculin, tels que la prise de parole en public (Navarre et Ubbiali, 2018), qui permettent d'accès aux activités politiques. Les mandats locaux ont une saveur différente. La proximité au territoire fait partie de la définition du pouvoir local (David et al., 2012). Il ne serait pas judicieux de comparer tous les mandats – et la place des femmes – entre eux. Le pouvoir local est à la fois très personnalisé et concentré (Koebel, 2009). Ainsi les enjeux du pouvoir local reposent à la fois sur les compétences, résultant de la décentralisation et l'autonomie des collectivités territoriales, et sur la capacité à revendiquer son appartenance locale (Douillet et Lefebvre, 2017). Le ou la candidate incarne une identité territoriale. La particularité de ce mandat amène à penser l'éligibilité différemment des autres mandats électoraux.

Au vu de ces constats, il convient de questionner la place des femmes au sein de la commune d'une part, et au sein du conseil municipal, d'autre part.

### 3.2. Penser les rapports de genre

*«Quand vous percevez un monde structuré d'une certaine façon à travers des structures subjectives conformes à ses structures objectives, vous le trouvez évident» (Bourdieu, 2002, p. 228).*

#### Définir les rapports de genre

Les travaux sur le genre et les rapports sociaux de sexes diffèrent dans leur définition. Des approches essentialistes se distinguent des matérialistes. La séparation des sexes peut être pensée comme le fondement de toutes les distinctions sociales. Point de vue adopté par Pierre Bourdieu et Françoise Héritier, la différence entre les sexes serait la première dichotomie du monde social. À partir de cette lecture anthropologique, l'opposition des sexes entre féminin et masculin impose – de fait – une structure du monde social en deux facettes hiérarchisées. Déterminés par l'observation de la nature et des capacités de procréation – ou non – des individus de même sexe et de sexe différent, apparaissent des principes universels définis par la balance différentielle des sexes (Héritier, 2010). Ainsi le chaud/froid, sec/humide, haut/bas sont autant d'adjectifs hiérarchisés attachés à l'un des sexes. Le masculin penche du côté du sec, chaud, robuste, droit et haut ; à l'opposé, le féminin est

froid, humide, obscur, bas, dessous. Structurant et lisible, ce principe est intériorisé au plus profond des corps et des cerveaux (Bourdieu, 1998). Les espaces et les lieux sont également concernés par cette division et la hiérarchie entre dehors/dedans, public/privé, travail/domestique : « Quant aux hommes, étant situés du côté de l'extérieur, de l'officiel, du public, du droit, du sec, du haut, du discontinu, ils s'arrogent tous les actes à la fois brefs, périlleux et spectaculaires qui, comme l'égorgement du bœuf, le labour ou la moisson, sans parler du meurtre ou de la guerre, marquent des ruptures dans le cours ordinaire de la vie et font intervenir des instruments fabriqués par le feu » (Bourdieu, 1990, p. 8).

Les deux sexes, invariants anthropologiques pour Bourdieu et Héritier, procèdent d'une construction historique selon Thomas Laqueur (Laqueur, 1992). Pensés selon un continuum dans l'Antiquité, masculin et féminin étaient hiérarchisés, mais pas essentiellement distincts, selon l'historien. Dans les représentations, il était possible de passer d'un sexe à l'autre par contact prolongé. Le féminin n'existe pas en soi et la femme était vue comme un mâle amoindri. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les représentations se transforment selon Laqueur (Laqueur, 1992). Le féminin commence à prendre forme en tant qu'entité à part entière avec ses représentations, ses modes de pensée et ses comportements spécifiques. L'utérus est né. Séparant le mâle et la femelle, il est possible de légitimer les comportements spécifiques des deux sexes. Étant différentes, les femmes n'ont pas leur place dans les activités de la sphère publique et leur assignation à la sphère domestique est légitimée par leur corps. Les attitudes sont naturalisées et la biologie apparaît pour justifier les discours, hiérarchisant et catégorisant les hommes et les femmes. Une frontière se crée et se perpétue entre les sexes.

Comme une réponse aux positions naturalisantes et essentialistes – mais néanmoins structurantes – les féministes matérialistes remettent la main sur le caractère social des rapports de sexes. Issues des appréciations marxistes à propos de la structure dominante des classes sociales, dès les années 1970 en France, les postures féministes analysent la construction genrée comme des rapports sociaux de sexe. Comme une analogie avec les rapports de “races” et de classes sociales - le *sexage* est un rapport de force entre les sexes (Guillaumin, 1992) - les femmes constituent une classe sociale opprimée et dépossédée de matérialité. Cette classe de sexe doit être pensée comme un groupe dominé au même sens que la classe ouvrière est dépossédée de sa production par la classe bourgeoise. En revanche, la nature intervient dans les rapports de sexes pour légitimer un état de fait. La référence à la nature est un moyen de légitimer la hiérarchie en disqualifiant la femme.

Les rapports de sexes reposent ainsi sur quatre axes : la construction sociale selon des caractéristiques biologiques ; le processus relationnel ; le rapport au pouvoir et leurs systèmes d'imbrication (Bereni et al., 2013). La définition ci-dessous s'inspire de la proposition de Bereni et Chauvin : le genre est un système de classement et de hiérarchisation bicatégorisant l'humanité, légitimé par les faits de nature,

pour définir des positions assignées en fonction du sexe, intervenant à trois niveaux sociaux, micro, meso et macrosocial (Bereni et al., 2013, p. 10). C'est cette définition qui sera retenue dans la suite de l'analyse.

Ainsi, le genre et les rapports de sexes sont une organisation sociale (Fougeyrollas-Schwebel et al., 2003) intervenant dans la lecture du monde social en tant que structure. Les attributs du féminin et du masculin pourraient se confondre avec une lecture entre nature et culture. Dans ce sens, l'attribution du politique – pour les hommes – s'oppose aux choses de la nature attribuées aux femmes. Dans une critique du regard posé par l'anthropologue Ardener sur la parole des femmes, Nicole-Claude Mathieu écrit : « La *dominance politique* des hommes est ainsi conçue comme une caractéristique fixe d'une catégorie biologique fixe : le politique est à l'homme ce que la vertu dormitive est au pavot, une propriété » (Mathieu, 1973, p. 107). Cette question des frontières et des espaces fait écho aux propos tenus en amont : les rapports de sexes sont concomitants avec l'appropriation des espaces. La distinction des espaces s'évalue par *ce qui devient culturel* et domestiqué (Descola, 2006).

Cette analyse des rapports sociaux qui entrecroisent genre et espaces politiques éclaire le pouvoir local. Le pouvoir local procède d'un rapport de force sur un territoire et un groupe social, en tant que capacité d'action et de transformation de l'espace public. Or, le pouvoir au village (Mendras, 1977) subit les transformations socio-économiques du territoire. Les représentants du pouvoir local, face à la complexité des réglementations, ont tendance à professionnaliser le métier d'élu·e·s. Par la même occasion, la légitimité du pouvoir local du notable est transposée aux compétences (Douillet et Lefebvre, 2017). S'ensuivent des carrières de métier du politique. À l'échelle locale, ces carrières s'instaurent et se fortifient avec l'inscription dans la vie locale (Abélès, 1989). L'analyse du local et des logiques sociales sous-jacentes permet de situer l'engagement local des acteurs et des actrices (Briquet et Sawicki, 1989). L'imbrication de l'ensemble des facteurs qui interviennent dans la *carrière d'élu·e* nécessite de penser l'intrication des mondes sociaux de l'élu·e (Clarke, 2010) ; imbrications qui amènent aussi à un entremêlement de l'ensemble des rapports sociaux intervenant dans l'action collective. Pour les femmes, la professionnalisation du métier d'élu·e pencherait pour une visibilité de leurs compétences, au détriment de la mobilisation d'un capital d'autochtonie.

### **Entremêlement des rapports sociaux de sexe et des rapports sociaux localisés**

Souvent attachée aux études sur le genre et aux mouvements féministes, l'intersectionnalité permet de penser les systèmes d'oppressions complexes. À la croisée de plusieurs dimensions, les théories intersectionnelles rassemblent et superposent les phénomènes de domination. Issue du mouvement *black feminism* des années 1980 aux États-Unis, l'intersectionnalité – mise en mots par Kimberley

Crenshaw en 1989 – confronte les rapports de pouvoir de *race* et de *sexe*, conçus comme des groupes sociaux. Les écrits mettent l'accent sur les hiérarchies voire l'exclusion de groupes sociaux qui croisent genre et « race » dans l'espace social, particulièrement celle des femmes noires aux États-Unis. À la fois classant et hiérarchisant, le genre et la « race » déterminent des rapports de pouvoir fondés sur les mêmes principes naturalisés (Guillaumin, 1992). Le mouvement *Black feminism* met en lumière la position singulière des femmes noires. En effet, les mouvements contestataires dénoncent les rapports de force s'exerçant sur les femmes – en tant que classe – ou sur la population noire. En revanche, les femmes noires sont un impensé : « on suppose que toutes les femmes sont *blanches* et que tous les noirs sont des *hommes* » (Dorlin, 2010, p. 263). Dans la même mouvance des féministes matérialistes, Elsa Dorlin précise que le féminisme noir est « un courant de pensée politique qui, au sein du féminisme, a défini la domination de genre sans jamais l'isoler des autres rapports de pouvoir, à commencer par le racisme ou le rapport de classe ». En descendant dans la rue, ces manifestantes révèlent au public et à la communauté scientifique, les mécanismes spécifiques par lesquels les systèmes d'oppression se croisent et s'imbriquent.

En 1989, Kimberley Crenshaw met en mots ce phénomène. La chercheuse creuse la question des systèmes de rapports complexes. Elle est traduite en 2005 dans un article publié dans les *Cahiers du Genre* (Crenshaw et Bonis, 2005). Révélateur de la domination genrée, les violences faites aux femmes sont issues de leur catégorie d'identité. Comme toutes catégories d'identité le genre un « cadre d'analyse intrinsèquement négatif, investi par le pouvoir social pour exclure et marginaliser ceux qui sont différents » (Crenshaw et Bonis, 2005, p. 52). Les frontières établies entre les groupes sociaux sont définies hiérarchiquement. Pour autant, Crenshaw et le mouvement Black Feminism viennent questionner les situations de *cumul* des identités : est-ce l'identité de femme ou de noire qui s'exprime dans un rapport social ? Est-ce qu'une des identités prend le dessus sur l'autre ? Pour Crenshaw, les catégories d'identité ne peuvent se penser l'une sans l'autre, mais doivent être lues à la lumière des trajectoires. Les femmes noires subissent structurellement les rapports sociaux inégalitaires de genre, de classe sociale et de *race* : « L'observation des trajectoires de ces femmes révèle qu'elles sont en fait déterminées par l'entrecroisement de diverses structures, la dimension de classe elle-même n'étant pas indépendante de la *race* et du genre » (Crenshaw et Bonis, 2005, p. 56). Pour saisir les discriminations liées à la classe sociale d'appartenance, telles que l'accès à l'emploi ou à un logement, il est nécessaire de comprendre tous les enjeux et imbrications des catégories d'identité. Les identités de genre et de *race* sont en jeu dans la distribution des ressources et interviennent immanquablement dans les rapports de classes sociales : trouver les points d'intersection est un enjeu de la recherche.

L'intersectionnalité constitue, alors, un paradigme d'analyse des systèmes d'oppression sans les hiérarchiser (Bilge, 2010). Ainsi, l'intersectionnalité va à l'encontre des théories exclusives pour aller

vers une théorie pluraliste et interactionniste. C'est bien dans l'interaction que s'expriment les différentes dimensions identitaires. L'idée interactionniste fait écho à la position de Crenshaw où l'imbrication des catégories d'identité se révèle au travers des trajectoires (Crenshaw et Bonis, 2005 ; Goffman, 2002). En applicant ce paradigme à nos terrains, il est visible que, dans les rues de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville, et aux réunions du conseil municipal, les élus·e·s sont choisis en fonction des imbrications des dimensions de genre, d'autochtonie (réseau et appartenance territoriale), de classes sociales et d'âge. Pour autant, ces dimensions, constitutives de la trajectoire du conseiller/habitant, induisent-elles des rapports de domination structurants et hiérarchisants ? Lorsque Crenshaw croise *race* et genre, ces dimensions appartiennent à un mécanisme semblable (Guillaumin, 1992). C'est un « coup de force permanent qu'est l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes » (Guillaumin, 1992, p. 16). Comme Guillaumin, Elsa Dorlin montre le glissement de perspective entre le racisme et le sexism. Elle démontre l'analogie de structure entre ces deux systèmes de domination légitimés par le biologique (Dorlin, 2006). Ainsi, le croisement et l'imbrication des réalités de genre et de *race* sont possibles dans une perspective matérialiste basée sur la dépossession de biens dans les rapports sociaux de domination. Bien qu'éminemment structurants, les rapports de genre, de classe sociale et de *race* ne constituent pas les seuls éléments définissant l'ancre social. Au même titre que la multiplication et l'accumulation des capitaux – décrites par Erik Neveu (Neveu, 2013) – les rapports sociaux se croisent et s'entremêlent dans tout ce qui fait société. Sans jamais le nommer, Danièle Kergoat aussi s'appuie sur l'intersectionnalité pour analyser les rapports sociaux en jeu lors des luttes des ouvrières (Kergoat, 2012). Sous la forme d'une discussion avec Armelle Testenoire, la sociologue revient sur son observation des femmes en luttes, souvent perçues comme hystériques (Kergoat, 2010). Lors des mouvements sociaux des ouvrières, se joue-t-il une lutte de classe sociale ou une lutte féministe ? Ce questionnement fait fortement écho à celui de Kimberley Crenshaw à propos des violences subies par les femmes noires. Kergoat observe une désunification du groupe des femmes et précise que « finalement la classe ouvrière, même en lutte, n'est pas unifiée » (Kergoat, 2010, p. 31). L'image d'Épinal d'un groupe soudé et uni dans la lutte est erronée. En revanche, l'imbrication des rapports sociaux est indéniable et participe à la lecture complexe des rapports sociaux<sup>13</sup>. Danièle Kergoat ne l'oublie pas. Cependant, le terme d'intersectionnalité n'est pas employé et Kergoat préfère évoquer la *consubstantialité* pour démontrer la co-fabrication des rapports sociaux. Les rapports sociaux sont intriqués les uns avec les autres et s'expriment différemment en fonction des moments de vie de l'individu : « ce ne sont pas les mêmes moments, les mêmes espaces, mais ce sont les mêmes individus » (Kergoat, 2010, p. 38). Dans ce travail de thèse, l'approche intersectionnelle inspire

---

<sup>13</sup> « La violence du système (capitaliste, patriarcal et, faudrait-il ajouter, racisant) est la plus grande que la division sexuelle du travail travaille le plus et a une série d'effets au niveau des emplois, de l'activité, des postes de travail » (Kergoat, 2010, p. 33).

l'analyse de ce travail pour réfléchir aux incidences des rapports sociaux au regard des trajectoires de vie, sans additionner ni superposer les rapports sociaux, mais pour saisir l'entrecroisement des catégories au fur et à mesure du parcours. Sarah Mazouz insiste : « une personne est toujours perçue à l'aune de ces principes de hiérarchisation, l'importance de l'un en regard de l'autre variant selon la situation » (Mazouz, 2015, p. 79). En impliquant l'épistémologie et la méthodologie propre à l'ethnographie, Sarah Mazouz rapproche les approches interactionnistes de l'intersectionnalité. Les rapports sociaux – genre, classe sociale et *race* - ne sont pas seulement une structure impliquant un rapport de pouvoir, mais s'expriment et se performent au sein d'une relation et d'une situation. Ainsi, elle rappelle le caractère dynamique des rapports de pouvoirs et les mêmes mécanismes ne produisent pas toujours les mêmes effets.

Aller vers l'intersectionnalité demande d'interpeller les *marges*, plus précisément les populations aux *marges*. Tous les travaux sur le sujet s'emploient à désessentialiser un groupe social. L'entrecroisement des rapports sociaux, quels qu'ils soient, nécessite de déconstruire l'apparente homogénéité de celui-ci : les femmes ne sont pas uniquement femmes appartenant à une classe genrée, mais situées dans une classe sociale, une couleur de peau et même un âge, un territoire, un réseau social. Les rapports de sexe, *race* et classe sociale, usuellement analysés, ne sont pas les seuls rapports sociaux structurants. Catherine Achin met en évidence l'influence des catégories d'âge : « c'est aussi le fait que le racisme ne prend pas la même forme selon l'âge, ou encore que le passage à l'âge adulte ne prend pas tout à fait les mêmes voies quand on est hétérosexuel ou homosexuel » (Achin, Ouardi et Rennes, 2009, p. 97).

D'inspiration intersectionnelle, croisant et imbriquant *ce qui fait société*, la trajectoire de l'élu·e peut se lire au regard de son appartenance aux réseaux sociaux localisés, aux rapports de genre, aux classes sociales et à l'ancre territorial (lié à son lieu d'habitation). En inscrivant la place et le rôle des femmes selon leur appartenance locale, Gollac et Billaud mettent en scène les récits portés par ces dernières<sup>14</sup> (Billaud et al., 2015). L'histoire passée et la mémoire reviennent à la tâche des femmes. De fait, elles supportent les réseaux localisés au sein de la commune. On retiendra la construction intersectionnelle des rapports sociaux. Au sein de la commune, se croisent et s'entrecroisent des personnes ayant des trajectoires différentes. La lecture de ces dernières permet de saisir la construction des rapports sociaux localisés et d'en définir l'influence au sein du groupe d'élus. Qu'en est-il de ce rôle d'élu et de la composition du conseil municipal dans ces petites communes ? Font-elles partie d'un monde rural avec des logiques de pouvoir différencié ?

---

<sup>14</sup>Sans parler d'intersectionnalité, Françoise Zonabend aborde également le sujet des mémoires portées par les femmes au sein d'un territoire et d'un groupe social (Zonabend, 1999).

## Chapitre 3 : L'enquête et ses méthodes. Observer les réunions, les rues et les maisons, interroger les gens.

L'anthropologue rêve de poser son regard en suivant les aléas des aventures. Cette image idyllique fait fi de toute réalité. Le terrain de recherche se construit en fonction des contraintes techniques, temporelles et de l'objet de recherche.

Grisbourg, Rougecourt et Bleuville ne sont pas des mairies choisies au hasard. Tout d'abord, elles répondent aux caractéristiques territoriales et administratives définies précédemment : un nombre d'habitants inférieurs à 1 000 et un éloignement de l'aire urbaine. Ensuite, il fallait que je puisse séjourner à proximité pendant plusieurs jours. En effet, mes observations se sont déroulées pendant plusieurs jours et souvent en soirée afin d'assister aux réunions et aux séances des conseils municipaux. Ce dernier point n'est pas anodin. Les premiers contacts se sont effectués par une intermédiaire : un membre de ma famille et une amie qui m'ont mis en lien avec les maires de Bleuville et Rougecourt<sup>1</sup>. Le sujet des *petites communes* semble provoquer l'enthousiasme et rapidement un effet halo s'est formé. À la moindre occasion, dans tous les groupes sociaux, je me suis aperçue que la mairie était présente dans la vie des gens. La discussion était facile sur ce sujet. L'arrivée dans la mairie ne fut pas un obstacle et les maires accueillirent facilement ma venue.

J'arrive sur le terrain avec un bagage et une posture réfléchie et mon arrivée dans la mairie est presque pensée comme un entretien d'embauche dans ma posture. Ma tenue, mon attitude doivent convaincre de mon sérieux et de ma bienveillance pour intégrer une équipe mayoriale. Comme tout travail de recherche, il s'agit avant tout d'obtenir la confiance des enquêté·e·s.

Chacune de mes arrivées au sein d'une commune est marquée par un entretien avec le maire qui est la personne clé de mon accès au terrain. La secrétaire va également s'avérer être un élément central dans mes observations<sup>2</sup>. Cette première visite est l'occasion de poser les termes du contrat entre le maire et moi. La situation de recherche induit une interaction et celle-ci peut être déséquilibrée entre enquêté·e·s et enquêtrice dans la mesure où « l'enquêté se soumet à l'enquêteur » (Kaufmann, 2016). Pourtant, face à l'édile, c'est ce dernier qui possède une posture dominante envers moi. Le maire peut ou non valider ma présence et mon entrée dans les instances mayoriales. Si la confiance du maire est acquise, est-ce que toute la commune est conquise ?

---

<sup>1</sup> À Grisbourg, le contact s'est établi sans intermédiaire.

<sup>2</sup> Voir Chapitre 7 : « La vie au conseil municipal ».

Avec le maire, je conviens des personnes à rencontrer, des lieux dans lesquels je peux entrer, des dossiers à consulter. En m'autorisant à fouiller dans les affaires de la mairie, il endosse le rôle de sentinelle à l'entrée de la mairie, par conséquent il est garant du bon déroulement de la recherche auprès des enquêté·e·s. Dans le même temps, il m'attribue une position de stagiaire, légitimant ma place au côté des élu·e·s, j'y reviendrai. Dans les trois communes, ma recherche est reçue avec enthousiasme. Ainsi à Rougecourt, le maire organise et prévoit les entretiens avec les élu·e·s, les conjointes<sup>3</sup> des adjoints et responsables d'associations sur la commune. À partir d'une liste de personnes que je souhaite rencontrer, il contacte et planifie les rendez-vous dans les locaux de la mairie. À chacun de mes séjours, une liste de tâches m'attend. J'ai parfois l'impression de *recevoir* les personnes au sein d'un cabinet. En effet, celles-ci sont inscrites sur un créneau horaire et je passe d'un entretien à l'autre. L'extrait de conversation ci-dessous, capté par l'enregistrement en continu, fait penser à une consultation ou un rendez-vous avec un professionnel en libéral. Le ton et l'organisation de la rencontre ne sont pas anodins dans ce contexte.

Extrait de conversation entre deux entretiens, mairie de Rougecourt

**Laurent SERIGI<sup>4</sup>** : Au revoir Mademoiselle !

**Enquêtrice** : Au revoir, merci à vous !

*Jean-Paul DOJAT patiente dans les couloirs de la mairie, attendant son tour pour l'entretien.*

**Enquêtrice** : Bonjour !

**Jean-Paul DOJAT<sup>5</sup>** : Bonsoir mademoiselle, monsieur !

**Enquêtrice** : C'est à nous ?

**Jean-Paul DOJAT** : Oui sans problème.

**Enquêtrice** : Allez-y installez-vous, tiens vous m'avez ramené des documents ?

**Jean-Paul DOJAT** : Oui si ça vous intéresse.

*L'entretien commence.*

À Grisbourg, le maire me transmet immédiatement les documents permettant de retracer l'histoire du village et m'offre pour cette occasion l'ouvrage d'Oliver Cortesi (Cortesi, 2007). À Bleuville, René PETITMANGE, maire depuis 2008, m'invite d'abord à me raconter. Je perçois dans sa démarche la nécessité de connaître mon histoire pour raconter la sienne. Par chance, Bleuville est proche de mon secteur d'enfance. Je peux alors mettre en récit facilement le territoire et mes liens familiaux, qui semblent résonner favorablement aux oreilles de l'édile. Par la suite, je serai invitée à tous les événements de Bleuville, notamment aux vœux du maire<sup>6</sup>. C'est en acquérant la confiance de René

<sup>3</sup> J'ai effectué des entretiens avec les conjointes du maire et des adjoints de Rougecourt.

<sup>4</sup> Laurent SERIGI a été conseiller municipal puis adjoint à la mairie de Rougecourt de 2001 à 2014.

<sup>5</sup> Jean-Paul DOJAT fut élu et maire de Rougecourt de 1977 à 1989.

<sup>6</sup> Scène décrite dans l'introduction.

PETITMANGE que ce dernier m'autorise – d'une certaine façon – à être aussi proche de ses administrés. Le statut des maires dans la situation d'enquête mérite réflexion. En effet, contrairement aux propos de Jean-Claude Kaufmann (Kaufmann, 2016), la place d'autorité des maires modifie l'interaction entre enquêté·e et enquêtrice. L'ethnologue doit décentrer le regard (Laplantine, 2015), le maire le recentre, à sa manière (Lézé, 2008). Le maire est le représentant légitime du *groupe mairie* et du *groupe village*. En même temps, je représente une figure intellectuelle et étudiante, d'où la place de *stagiaire* rapidement attribuée. Ce statut correspond à la fois à demeurer sous la tutelle de l'édile, à légitimer ma place d'observatrice – y compris au secrétariat -, et à garder ma position d'étudiante. Du côté des habitant·e·s, « assigner une place dans l'espace social local » (Weber, 2001, p. 24) en tant que *stagiaire* justifie mes actions. Lors de la cérémonie des vœux à Bleuville, je me glisse en cuisine auprès de l'équipe municipale. Après avoir pris scrupuleusement des notes des discours, attablée au fond de la salle, carnet sur les genoux, je m'active avec les élu·e·s pour servir champagne et petits fours. Pour les habitués à l'événement, il est nécessaire de justifier ma présence auprès de l'équipe. « Être stagiaire », sans plus de précision, sera suffisant pour la majorité des invités. Ainsi, ma présence en tant que nouvelle arrivée est légitime et légitimée. Ce statut évolue dans certaines circonstances. Un peu plus tard dans la soirée, au hasard des rencontres aux vœux du maire de Bleuville, je fais la connaissance de Christina DAMBLY. La conversation prend une nouvelle tournure quand j'apprends qu'elle est présidente de l'association de loisirs locale. Je peux alors dévoiler succinctement mon projet de recherche et obtiens un rendez-vous pour un entretien. Cette place de *stagiaire* pourrait correspondre à la posture du chercheur que décrit Florence Weber en déclarant que « l'idée de spectateur extérieur et désintéressé étant pour eux inconcevables » (Weber, 2001, p. 24).

Afin de comprendre le fonctionnement de la mairie, je me renseigne sur les aspects législatifs. Pour cela, la fonction de la secrétaire est appropriée. Dans chacune des mairies, je commence par une journée ou une demi-journée auprès d'elle. Ce moment me permet de saisir les fonctions/missions qui dépendent de la commune. Placée à l'accueil, elle me présente ses classeurs, courriers, logiciels. Seule, elle a sous sa responsabilité l'accueil du public, les appels téléphoniques, les marchés publics... Pour gérer toutes ses missions, l'accueil au public n'est ouvert que quelques heures dans la semaine, ce qui n'empêche pas les habitant·e·s de venir frapper à la fenêtre pour demander une information ou récupérer des sacs de tri sélectif. Assise à un coin du bureau, je reste plusieurs heures à observer les faits et gestes de cette dame qui tient la mairie depuis de longues années. Je développerai plus précisément la place, les missions et son lien aux habitants au sein du groupe mairie dans le chapitre 7 de ce travail.

Mon arrivée dans la mairie s'effectue de manière assez administrative. En restant à l'accueil, un peu dissimulée, j'assiste tour à tour aux coups de téléphone, aux passages des habitants, du facteur, du

salarié (notamment à Bleuville) et aux allers et venues des élu·e·s. Ce dernier point est important puisqu'il me permet d'avoir un premier contact avec les élu·e·s. Je me présente et explique brièvement les raisons de ma présence. C'est le moment de créer un premier lien, un numéro de téléphone et parfois un rendez-vous est obtenu dans la foulée. Pour certaines personnes, plus difficiles à *attraper*, j'effectue un entretien immédiatement. C'est le cas de Bernard LAURENT, retraité et élu à Grisbourg. C'est lors de l'entretien avec son ami Guy HENRI que celui-ci reçoit un appel de Bernard LAURENT et l'invite à venir à ma rencontre.

Puis j'ouvre ce cercle concentrique qu'est l'équipe mayorale, pour observer, interroger, appréhender les éléments qui fondent la mairie. Après le maire et la secrétaire, j'assiste au conseil municipal puis à certains événements organisés par le conseil municipal. La multiplicité des rencontres me donne à voir, à entendre et à comprendre petit à petit les personnalités centrales de la commune, les groupes et interactions entre elles, et les statuts des uns et des autres, les rapports de genre et le fonctionnement de la mairie.

Le matériau recueilli au sein des trois communes est pluriel. Il se compose principalement d'entretiens semi-directifs (50 entretiens réalisés) et d'observations de scènes de vie à la mairie (environ 55h) :

- 7 conseils municipaux auxquels on peut ajouter les réunions régulières des adjoints ou de commissions,
- 3 jours d'accueil de secrétariat,
- participation à 5 vœux du maire ou événements festifs.

À cela, s'ajoutent d'autres éléments permettant de rendre compte des rapports sociaux localisés. C'est ainsi que j'ai commencé à m'intéresser à la configuration résidentielle du village et à la généalogie de certaines familles. Néanmoins le matériau n'est pas homogène sur les trois territoires. Par exemple, je n'ai eu l'occasion de rencontrer les conjointes d'adjoints uniquement à Rougecourt.

## 1. Faire une monographie de village ?

Les villages font partie des classiques des études en anthropologie. Dès 1950, Laurence Wylie pose ses valises dans *Un village du Vaucluse* (Wylie, 1979). Pendant un an, la famille s'installe dans le village en y intégrant sa vie sociale dans son intégralité. Le travail qui en ressort décrit minutieusement la vie dans la commune. La monographie va décortiquer tous les aspects de la vie sociale de la commune, de l'institution scolaire aux conversations de rues. Mais surtout, Laurence Wylie et sa famille vont vivre dans le village, ils s'y installent véritablement, suivant en cela le format de l'observation participante et de la monographie.

La monographie pourrait être qualifiée d'une étude exhaustive d'un sujet précis, d'une description d'un sujet unique. Dans son exercice, la monographie s'efforce de rendre compte d'une situation singulière. En cela, elle reste éminemment accrochée à son terrain et, a priori, les observations et analyses ne peuvent s'exporter à d'autres terrains d'enquêtes. Pourtant, la monographie est aussi une comparaison. À partir du concept d'analogie savante de Jean-Claude Passeron, David Guéranger démontre que le raisonnement scientifique est similaire entre la monographie et la comparaison (Guéranger, 2012). La comparaison consiste à mettre en exergue les éléments communs et différents de plusieurs situations. De fait, il est nécessaire d'avoir des points de comparaison, mais aussi des points de divergence. Dans ce travail de thèse de sociologie, les objets sont multiples : Rougecourt, Bleuville et Grisbourg. Trois objets dont les dimensions sont communes et divergentes. Le premier point commun est le statut administratif et légal de la commune. Le second point est le nombre d'habitant·e·s conférant 15 élue·e·s dans chacune des communes. La structure des trois terrains de recherche est similaire et se regroupe en un objet unique. Dans ce sens, la démarche scientifique et sa méthodologie sont identiques dans les trois situations. En revanche, il convient d'identifier les points de divergence. Les systèmes sociodémographique et économique en font partie<sup>7</sup>.

En 1965, Henri Mendras et Marcel Jollivet publient les instruments nécessaires à la réalisation de monographies comparatives de la ruralité française (Mendras et Jollivet, 1965). L'usage de la monographie, notamment à cette époque, est d'avoir une vision globale de la situation, ici territoriale, afin de rendre compte des changements sociaux. La comparaison est à la fois géographique et temporelle, afin de cartographier les campagnes françaises en fonction de leurs caractéristiques. Cette typologie (Mendras et Jollivet, 1965) repose sur les systèmes familiaux, économiques, de pouvoir, d'interconnaissance et politiques en recueillant des données sur ces cinq domaines :

- Données historiques sur le système politique et économique à partir des habitudes de consommation des habitants, leurs échanges avec l'extérieur et leurs habitudes de vie ;
- Données sur la composition familiale et le fonctionnement de la sphère familiale c'est-à-dire la répartition des rôles sociaux en fonction des âges et des sexes. La famille est perçue comme un « milieu de formation » qui définit les règles du mariage et de l'accès aux responsabilités ;
- Données sur les relations entre les groupes sociaux et les liens de voisinage. Les réseaux de parenté, la vie sociale et l'interconnaissance font également partie des données recueillies ;
- Place des différentes institutions telles que l'école, l'église, la commune, les syndicats, les entreprises.

---

<sup>7</sup>Voir Chapitre 1 « Contexte et cadre du terrain d'enquête »

Dans cette thèse, la mairie est interrogée avant la commune. Plus précisément, il s'agit de comprendre la mairie, et le groupe d'élu·e·s qui la compose, en tant que groupe d'individus gouvernant sur un territoire. Comment déterminer tous les éléments exhaustifs qui définissent cette institution ? Mes observations portent effectivement sur des données sur la sphère familiale, la répartition des rôles sociaux, les relations entre les groupes sociaux et d'interconnaissance, et les espaces réservés aux institutions. Des éléments sont similaires avec les caractéristiques typologiques définies par Mendras et Jollivet. Néanmoins, le point de départ de chacune des informations est celui du groupe d'élu·e·s municipaux.

« Écouter, ne pas imposer ses questions, savoir observer » (Weber et Vidal-Naquet, 2010, p. 179), voici l'approche de Florence Weber et Marina Vidal-Naquet à leur terrain et à l'ethnographie. Dans une démarche ethnographique, il s'agit de partir des situations de terrain, du vécu et des paroles des habitant·e·s. « Se laisser surprendre » (Weber et Vidal-Naquet, 2010, p. 180) pour comprendre la cohérence qui émane du terrain en rapportant les points de vue croisés des acteurs. Contrairement à la posture du sociologue qui prend appui le plus souvent sur des hypothèses de travail, l'ethnographe serait capable de poser son regard de manière vierge sur son sujet d'observation. En posant ses valises dans un village du Vaucluse, Laurence Wylie vient s'installer pour comprendre. *Vivre à la manière de* est une façon d'appliquer la méthode de l'ethnographe (Wylie, 1979), tandis que Mendras et Jollivet ont la volonté de rapporter et d'inventorier les changements de pratiques dans les sociétés rurales (Mendras et Jollivet, 1965)<sup>8</sup>. Arrivée sur la commune, ma première démarche n'est nullement inductive : l'agglomération n'est pas choisie au hasard, ni les personnes que je rencontre, encore moins les questions structurant le premier entretien. Tout est prévu et en cela il me semble être éloigné d'une démarche ethnographique « idéale typique ». La première journée est réglée entre entretiens avec le maire puis la secrétaire, observations des allers-venues à l'accueil, pour finir la journée par un conseil municipal. Mes yeux et mes oreilles sont attentifs. Malgré une première intention de borner mes rencontres et mon objet, ce cadre si rigide devient mouvant avec le temps, ce qui me rapproche alors de l'ethnographie. Ma position s'inscrit bien dans celle de la socio-anthropologie qui s'inspire des deux disciplines, est résolument empirique tout en cadrant théoriquement le questionnement de terrain<sup>9</sup>.

Il me semble nécessaire de présenter la délimitation de l'étude lors des premières entrevues afin d'expliquer de manière succincte la raison de ma présence et mon intérêt. Une fois passé ce premier pas, ma démarche s'oriente vers de nouveaux questionnements. À partir des événements observés, le

---

<sup>8</sup> Division entre les deux disciplines que questionne Florence Weber dans son article « De l'ethnologie de la France à l'ethnologie réflexive », *Genèses*, 2012/4 (n° 89), p. 44-60.

<sup>9</sup> Document scientifique du LaSA (2/07/2019).

cheminement de recherche m'amène vers des personnes « extérieures » à la mairie, et parfois à revoir des enquêtés plusieurs fois ou dans des situations différentes.

## 2. S'appuyer sur le terrain d'enquête

Pour suivre les enquêté·e·s à la manière de l'ethnographie, j'effectue des allers-retours entre entretiens et observations, je croise les regards et les données en fonction de ce que *j'ai vu*, ce que *j'ai entendu* et ce *qu'on me dit*. Les données que je recueille m'aiguillent sur comment on *fait commune*. En effet, la commune est bornée par des frontières administratives, mais il s'agit de saisir la vie au village, le groupe mayoral et la vie à la mairie.

### 2.1. Réalisation d'entretiens semi-directifs inspirés des récits de vie

L'entretien est probablement un incontournable parmi les méthodes de recueils de données en sciences sociales. L'entretien se définit par le type de relation qui est noué entre l'enquêté·e et l'enquêteur (Blanchet et Gotman, 2010). Différent de l'interrogatoire, du questionnaire ou encore de la confession, l'entretien va chercher la parole et le récit de l'enquêté·e. Cette parole est libre et reflète la logique de ce dernier, c'est-à-dire sa façon de penser et d'organiser le discours. Au-delà du discours, l'entretien est une interaction dont la gestuelle et l'intonation font partie. Ces rencontres vont d'abord s'effectuer avec les élu·e·s des communes. Puis j'ai ouvert mon enquête à plusieurs personnes qui gravitent autour de la mairie et qui me permettent de mieux appréhender l'articulation entre village et mairie : certaines conjointes d'adjoints<sup>10</sup> et de maire, des président·e·s d'associations locales, un ancien élu, des habitant·e·s désignés comme informateurs de qualité. Dans ma démarche, j'ai cherché à saisir les logiques au sein de la mairie sur un moment donné et un mandat. Ainsi, je me suis concentrée sur le groupe d'élu·e·s et quelques personnes de l'environnement proche. En revanche, les discours ne vont pas à l'encontre des actes et des décisions mayoriales. Au contraire, en désignant les personnes à interroger, le maire de Rougecourt borne la parole des enquêté·e·s. L'édile participe au bon déroulement de l'enquête en délimitant les contours. Il sera nécessaire d'interroger le caractère consensuel des discours des enquêté·e·s.

Tout comme le nom des communes, le nom et prénom de l'ensemble des personnes rencontrées ont été modifiés. Pour rester proches des réalités sociologiques (Coulmont, 2011), les noms et prénoms n'ont pas été choisis au hasard. En effet, le prénom est une fenêtre sur le monde social. Il est empreint de représentations à la fois sur l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'origine géographique que j'ai essayé de respecter. Pour les noms, ils ont été remplacés par des patronymes similaires dans leur attribution

---

<sup>10</sup> Ces entretiens ont été réalisées uniquement à Rougecourt. Ayant pris le parti de ne rencontrer que les conjoint·e·s des maires et adjoint·e·s, seules des femmes ont été rencontrées.

sur le territoire. Par exemple, le nom DURAND est assez répandu en Lorraine, c'est pourquoi il pourrait être échangé par un nom de même popularité tel que MARCHAL. La manipulation fut identique pour les noms à consonance italienne ou mosellane par exemple. Pour cela, je me suis appuyée sur des sites internet répertoriant les noms les plus portés dans la région Lorraine.

Le tableau ci-dessous résume les 50 entretiens effectués. Il recense les élus rencontrés sur les territoires, en fonction de leurs statuts. Certaines personnes ont été interviewées à plusieurs reprises afin d'approfondir un point vu ou entendu par ailleurs. Ce fut le cas pour la construction des généalogies où des précisions étaient nécessaires.

*Tableau 3. Nombre d'enquêté·e·s rencontrés dans les trois territoires.*

	Rougecourt	Bleuville	Grisbourg	Total
Nombre d'entretiens	30	13	7	50
Nombre d'enquêté·e·s	23	10	6	39
Nombre d'élus en cours de mandature	15	9	5	29
Age moyen des élus enquêté·e·s	52 ans	43 ans	61 ans	52 ans
Nombre de femmes parmi les élues enquêtées	5	4	1	10
Nombre d'hommes parmi les élus enquêtés	10	5	4	19
Secrétaire·s	1	1	1	3
Habitante·s*	1	0	0	1
Ancien·e élus·e·s*	2	0	0	2
Conjointe·s*	2	0	0	2
Présidente d'association*	1	1	0	2

\*Vus à ce titre  
Lecture : A Rougecourt, 30 entretiens ont été réalisés avec 23 personnes, dont 15 élus en cours de mandature

### Entretiens réalisés avec les élus : vivre au village et à la mairie

Les entretiens ont été réalisés en priorité avec les élus des communes. Parmi les 42 élus (15 par commune, sauf Grisbourg qui compte deux démissions et un décès dans ses effectifs), 29 ont été rencontrés. Pour certains, plusieurs entretiens ont été effectués, parfois jusqu'à trois, revenant sur de nouveaux éléments, questionnant des faits ou des rencontres. Au total, 39 entretiens ont été effectués avec des élus. La majorité des entretiens ont eu lieu à la mairie, dans la salle de réunions. Les maires ont pris soin d'organiser une grande partie de ces entretiens, en faisant l'intermédiaire entre les élus et moi. En fonction de mes présences, souvent irrégulières, les maires aménageaient mon emploi du temps. La plupart du temps ces visites coïncidaient avec des dates de conseils municipaux afin d'évoquer la préparation et le déroulement de celui-ci et d'optimiser mes déplacements. Malgré une intronisation publique lors d'un conseil municipal, il n'est pas impossible que les enquêté·e·s aient reçu des recommandations ou retenu certaines paroles.

Pour les élu·e·s, les entretiens semi-directifs suivent une trame prédéfinie<sup>11</sup>. À travers les récits, il est possible de reconstituer l'expérience de l'individu. En tant qu'élu·e, mais également en tant qu'habitant·e, sans oublier le point de bascule : l'élection précédée de la candidature. L'histoire rapportée donne à voir des éléments du quotidien. L'objectif est de retracer le parcours de l'élu·e dans la mairie et dans le village. Les deux trajectoires se superposent et s'entremêlent dans les discours. L'entretien se déroule en trois parties, issu du cadre théorique.

- La première partie de l'entretien est consacrée à l'arrivée en tant qu'élu·e : « depuis quand êtes-vous élu·e dans cette commune ? ». Cette accroche rapporte le cheminement de la candidature, l'idée d'être candidat·e.
- La seconde partie revient sur le quotidien et l'articulation entre les différentes sphères de vie : l'incidence du rôle d'élu·e dans les vies privées et professionnelles.
- La dernière partie de l'entretien revient sur le lien avec le local et l'habitat. L'entretien devient récit de vie à partir du choix résidentiel et des habitudes de vie. Avec l'enquêté·e, je retrace les changements de vie depuis l'installation dans la commune et les fonctions d'élu·e.

L'entretien, plutôt cadré dans son démarrage, se transforme en récit de vie dans un second temps. Alors que les fonctions en tant qu'élu·e et les places occupées sont décrites par l'enquêté·e de manière assez linéaire, la discussion glisse vite vers des domaines permettant de situer l'élu·e dans un réseau local. Les récits de vie reposent sur une consigne générale à partir de laquelle l'enquêté·e déroule son histoire, sa logique et sa pensée. Il n'est pas possible de mettre dos à dos l'entretien semi-directif et le récit de vie. Tous deux analysent le discours en tant que fait social : il s'agit de comprendre les mécanismes, les logiques et les actions. En revanche les deux techniques se distinguent dans l'interaction entre enquêté·e et enquêtrice. L'entretien semi-directif a tendance à structurer le discours vers une direction dictée par l'enquêtrice. Le récit de vie va suivre la direction prise par l'enquêté·e. Les postures sont différentes. Dans la première partie de l'entretien, je dirige l'informateur vers des faits relatifs à sa place et son rôle dans la mairie. La seconde partie de l'entretien sera conduite par l'enquêté qui va se raconter depuis son installation dans la commune à sa vie actuelle et son lien au territoire. Peuvent alors s'y mêler les éléments familiaux et les liens sociaux au territoire et à ses habitants.

La seconde vague d'entretiens a consisté à revenir de façon plus approfondie sur des éléments observés et entendus. Ils vont permettre d'affiner une première analyse. L'effet déductif initial de cette recherche s'affranchit de ce premier cadre pour aller explorer d'autres matériaux. C'est ainsi que de nouvelles personnes sont apparues dans la liste des enquêté·e·s. Pour comprendre ce qui se joue dans

---

<sup>11</sup> Voir guide d'entretien en annexe.

l’enceinte de la mairie, il a été nécessaire d’ouvrir les portes vers d’autres enquêté·e·s tels que Christina DAMBLY, Jean-Paul DOJAT et Irène FORTET. Ces habitant·e·s, membres d’association ou anciens élus, ont des liens privilégiés avec la mairie. C’est ainsi que j’ai rencontré ceux et celles qui gravitent autour de la mairie. Christina DAMBLY est présidente de l’association principale de Bleuville. Je la rencontre lors des vœux du maire puis nous effectuerons un entretien de plusieurs heures par la suite. Jean-Paul DOJAT et Laurent SERIGI sont deux anciens élus à Rougecourt, et Irène FORTET est présidente d’association dans la même commune. Puis, viennent les habitantes et conjointes, engagées dans la vie du village sans en être élues : Fabienne DESCAMP (habitante), Cécile DESCAMP et Nathalie FRITSCH (épouses), toutes les trois habitantes de Rougecourt.

### Les murs mitoyens de la mairie : ceux et celles qui gravitent autour de la mairie

Les questions de l’engagement et de l’implication sont sous-jacentes à celles de la vie d’élue·e. Christina DAMBLY et Irène FORTET font partie des forces vives du village en étant impliquées dans les associations locales. Jean-Paul DOJAT, quant à lui, est un ancien élu. À travers ces entretiens, j’ai voulu questionner leur rapport à l’engagement et au territoire.

Pour Catherine Neveu, les associations sont l’expression typique de la citoyenneté moderne dans l’espace public (Neveu, 1997). Les associations et la mairie peuvent être rapprochées dans leur fonctionnement et par le profil des personnes qui y sont engagées. Les associations locales sont une ressource importante dans la dynamique territoriale. Elles permettent de valoriser la vie au village et de faire venir « des extérieurs ». Les parcours des personnes engagées dans la mairie ou dans les associations s’entrecroisent, tout comme les projets des deux institutions.

Les discours de Christina DAMBLY, Jean-Paul DOJAT et Irène FORTET viennent aussi abonder le matériau empirique en ce sens. Ils vont également transmettre des éléments sur les réseaux sociaux localisés. En sortant des murs de la mairie, je m’aperçois que les discours recueillis sont similaires et je retrouve les mêmes personnages d’une histoire à l’autre. L’entremêlement des histoires de familles, des histoires résidentielles et celles de la mairie commence à émerger. Pour aller plus loin, je décide d’aller frapper aux portes des détenteurs de la mémoire du village, soit celles de Fabienne DESCAMP, habitante et parente du 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt. Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt, m’a conseillé de contacter sa mère pour mieux connaître l’histoire familiale. Elle connaît les archives de la commune et des familles. Je trouve dans le récit de Fabienne DESCAMP, l’imbrication des « vieilles familles » dans la commune<sup>12</sup>. À partir des discours et de l’entrecroisement des récits, je suis en mesure de construire deux généalogies de famille. L’une d’elles concerne les familles DESCAMP et LANTEIGNE

---

<sup>12</sup> Partie qui sera développée dans le chapitre 4 : Les né·e·s ici, les installé·e·s et les nouveaux.

à Rougecourt. La seconde met en lumière les liens de parenté entre les familles DAMBLY, PETITMANGE et MOREL. Ces deux généalogies de parenté ont nécessité la sollicitation de plusieurs interlocuteurs et interlocutrices afin de lever les contradictions ou zones d'ombres<sup>13</sup>. L'objectif est de mettre en lumière les liens de parenté et l'enchevêtrement des réseaux familiaux dans la commune.

Pour finir, deux conjointes ont accepté de me rencontrer. La première, Nathalie, est mariée à Daniel FRITSCH, maire de Rougecourt et élu dans la commune depuis 2008. Cécile, la seconde, est mariée à Benoit DESCAMP premier adjoint de la même commune. Avec elles, j'ai évoqué les questions d'ancrage territorial. Plus précisément, leur récit porte sur leur rapport à la commune, aux activités et événements auxquels elles participent. Mais surtout aux changements qu'elles ont pu observer depuis que leur mari est élu. Puis nous évoquons le quotidien, l'organisation entre les réunions et les enfants, l'arrivée au village et l'installation, les connaissances et les liens d'amitié qui se tissent. L'entretien reprend les mêmes éléments qu'avec les élu·e·s, mais vient les compléter et apporter le regard féminin de l'ancrage territorial. En retracant principalement les données relatives aux liens sociaux et à l'ancrage territorial, soit l'autochtonie, j'ai la possibilité d'entrecroiser le rôle social des femmes dans le maintien de l'autochtonie, de ces femmes qui « portent l'histoire » (Gollac, 2016).

*Tableau 4. Caractéristiques des enquêté·e·s.*

Pseudo	Commune	Sexe	Age (en 2014)	Profession	Année d'élection
René PETIMANGE	Bleuville	H	65 ans	Retraité - Agriculteur	2008
Alain PERRIN	Bleuville	H	49 ans	Cadre	2008
Corinne MOREL	Bleuville	F	33 ans	Cadre commerciale	2008
Jeanne CHARTON	Bleuville	F	58 ans	Retraitee	2008
Anne KLEIN	Bleuville	F	39 ans	Chargée d'insertion (mère au foyer en 2014)	2008
Camille REINERT	Bleuville	F	24 ans	Etudiante	2014
Philippe WEISS	Bleuville	H	65 ans	Retraité - formateur	2014
Christina DAMBLY	Bleuville	F		Infirmière	Présidente d'association
Daniel FRITSCH	Rougecourt	H	57 ans	Expert-comptable	2001
Benoit DESCAMPS	Rougecourt	H	54 ans	Garagiste	2001
Jacques COLIN	Rougecourt	H	65 ans	Retraité - Enseignant	1995

<sup>13</sup> Pour autant, je ne peux garantir l'absence d'erreur dans ces généalogies.

Grégoire ARCUCI	Rougecourt	H	25 ans	Retraité - ouvrier paysagiste	2014
Mireille MASSON	Rougecourt	F	65 ans	Retraitee - Cadre socioéducatif	2014
Christelle FERRY	Rougecourt	F	57 ans	Sans emploi	2008
Elisabeth CUNNY	Rougecourt	F	36 ans	Conseillère commerciale	2014
Gaëtan LUSSIERE	Rougecourt	H	49 ans	Electricien	2014
Medhi BAIDES	Rougecourt	H	47 ans	Moniteur d'auto-école	2014
Clothilde THIEBAUT	Rougecourt	F	52 ans	Kinésithérapeute - libéral	2008
Philippe LANTEIGNE	Rougecourt	H	55 ans	Agriculteur	2008
Roger DURAND	Rougecourt	H	79 ans	Retraité - Formateur agricole	1995
Thomas BOURASSA	Rougecourt	H	47 ans	Enseignant	2014
Christophe KOEFFER	Rougecourt	H	48 ans	Enseignant	2014
Carine NADEAU	Rougecourt	F	40 ans	Enseignante	2014
Fabienne DESCAMP	Rougecourt	F	74 ans	/	Habitante
Irène FORTET	Rougecourt	F		/	Présidente d'association
Jean-Paul DOJAT	Rougecourt	H	75 ans	/	Ancien élu (maire de 1977 à 1989)
Jacques SERGINI	Rougecourt	H	60 ans		Ancien élu (2001-2014)
Nathalie FRITSH	Rougecourt	F		/	Conjointe
Cécile DESCAMP	Rougecourt	F		/	Conjointe
Jean-Luc Schmitz	Grisbourg	H	62 ans	Retraité – enseignant	1989-1999/2007-
Alain BUCARI	Grisbourg	H	70 ans	Retraité – ouvrier	2007 <sup>14</sup>
Bernard LAURENT	Grisbourg	H	66 ans	Retraité	1989 - 1995/2008
Guy MICHEL	Grisbourg	H	70 ans	Pompier au village	2008
Stéphane POINCAT	Grisbourg	H	39 ans	Agriculteur	2008
Frédérique NIOPOLI	Grisbourg	F	59 ans	Comptable	2007

<sup>14</sup> A Grisbourg, des élections partielles ont eu lieu en 2007 après une vague de démission parmi les conseillers municipaux. Les élections en 2008 se dérouleront normalement.

## 2.2. Les observations et documents administratifs : une liste à la Prévert

Les observations concernent les moments de vie du conseil municipal. L'observation en sciences sociales est constante et on ne pourrait défaire l'entretien de l'observation des gestes de l'enquêté ou du lieu d'accueil. Ces données font partie intégrante de l'entretien en tant que situation d'interaction. Composer avec les notes d'observation des entretiens relève de la posture du chercheur, empruntée à l'ethnographie et aux monographies qui considèrent la situation d'entretien dans son analyse : « une observation attentive de ce qui se passait pendant l'entretien et autour de l'entretien » (Beaud et Pialoux, 1999, p. 441). Ces observations font partie des données d'entretiens, mais ne constituent pas des situations d'observation en soi.

D'autres moments sont réservés à l'observation : les vœux du maire, les commémorations de guerre, les entrevues entre le maire et les habitants, la réunion des adjoints le samedi matin, le passage des habitants à la mairie, les réunions de commissions et les conseils municipaux. Contrairement aux entretiens semi-directifs, je me situais alors en dehors de l'interaction. Je laisse celle-ci se jouer et prends en note les dialogues, les postures et les dénouements. Pour les conseils municipaux, je prends soin d'enregistrer les conversations et délibérations. Ce qui n'est pas le cas des autres rencontres. Étant en dehors des « *gens de la mairie* »<sup>15</sup> et de l'interaction<sup>16</sup> qui se joue devant moi, je retrouve la place de stagiaire attribuée par le maire. Ce statut correspond parfaitement à la posture et au regard adoptés pendant la recherche : faire un pas de côté en étant à l'intérieur, « en d'autres termes, l'ethnographe se laisse surprendre par ce qu'il observe et convertit cette surprise en pouvoir d'expliquer les différences entre « ici » et « là-bas », entre son expérience et l'expérience d'autrui. Dans les deux cas, c'est le rôle de l'observateur dans l'enquête qui révèle les enjeux des situations observées » (Weber et Vidal-Naquet, 2010, p. 180). Pourtant cette posture qui n'est pas évidente pour tous. Ainsi, alors que Fabienne DESCAMP commence son récit, elle s'arrête soudainement après plusieurs minutes : « mais en fait, pourquoi est-ce que ça vous intéresse ? ». Cette réaction de surprise et d'étonnement se retrouve sur le visage des visiteurs venus de passage à la mairie, notamment les habitués surpris de me voir ainsi attablée auprès de la secrétaire. L'interaction – en général fluide et habituelle – est soudainement suspendue par ma présence. Le visiteur semble remanier la relation usuelle en fonction de ma présence, qui plus est du côté des « *gens de la mairie* ». Le rôle de stagiaire est alors convenable – au regard des visiteurs – et permet d'expliquer à la fois l'autorisation d'être de l'autre côté et d'être inconnue. Inconsciemment, la relation est remaniée pour correspondre à une certaine normalité. À chaque rencontre, je présente l'intention et la motivation de ma présence sans

---

<sup>15</sup> Terme utilisé par Camille REINERT, élue à Bleuville.

<sup>16</sup> Le conseil municipal est ouvert au public, mais celui-ci ne peut intervenir pendant les débats et les délibérations.

rentrer dans les détails de l'objet d'étude. Déontologiquement, il me semble indispensable de préciser les raisons de ma présence et de mes questions. Pour autant, tous les acteurs ne comprendront pas tout à fait ni le sujet des entretiens ni mon positionnement universitaire à l'image de Guy HENRI, élu à Grisbourg lors d'une conversation avec un pair pendant un entretien :

*[Le téléphone sonne] « c'est Bernard : bah attends Bernard, tu fais quoi après ? Je suis à la mairie avec une personne qui s'occupe... [« je fais une étude sur la mairie »] elle fait une étude sur la mairie, on passe chacun notre tour, tu veux passer ? non ? A 10 ? pour une petite heure que ça dure ? Bah oui, mais il faut lui dire maintenant à la demoiselle. Bah t'as qu'à passer ! Moi je le suis déjà en conférence ! Ouais ok ! » (Guy HENRI, élu à Grisbourg)*

Pour compléter les observations des événements et des réunions, je suis allée ouvrir les tiroirs administratifs de la mairie. Ainsi, j'ai pu accéder à certains documents écrits. La collecte de ces documents n'est pas identique à Rougecourt, Bleuville et Grisbourg en fonction du temps passé dans chaque mairie et de la disponibilité des documents. Dans ces circonstances, la constitution d'un corpus pour une analyse comparative n'a pas été possible. Néanmoins, les documents recueillis apportent un éclairage supplémentaire à mon analyse.

Je m'appuie sur les documents produits par les communes de telle à telle année :

- Des comptes-rendus de réunions et de conseils municipaux (entre 2016 et 2019),
- Les éléments de budget de la commune (entre 2016 et 2019),
- La liste des commissions thématiques et des élu·e·s en 2014,
- Des tracts électoraux pour les élections municipales de 2014,
- Les scrutins électoraux de 2001, 2008 et 2014,
- Des journaux produits par la commune (entre 2016 et 2019),
- Des plaquettes de présentation de la commune,
- Des plans de village,
- Des documents de préparation du conseil municipal (entre 2016 et 2019).

Ces documents sont récoltés au gré des réunions et des rencontres. Ils sont à la fois des documents à caractère informatif (connaitre la profession des élu·e·s ou liste des associations présentes sur la commune), descriptif et analytique (valorisation du patrimoine local). Les documents me permettent d'appuyer un propos ou d'approfondir celui-ci. Ils ne font pas l'objet d'une analyse à part entière.

Il est nécessaire de préciser que la méthodologie repose sur un déséquilibre entre les trois territoires étudiés. En effet, l'arrivée de Grisbourg, en tant que terrain de recherche, est tardive. C'est pourquoi les entretiens, observations et données sont moins abondants pour cette commune. Ce déséquilibre a créé des défauts d'analyse. Je n'ai pas eu l'occasion de venir croiser les discours et approfondir certains traits d'analyse comme ce fut le cas dans les communes de Bleuville et Rougecourt. De même,

les documents et les observations ne sont pas similaires d'une commune à l'autre. Par exemple, j'ai eu accès au registre électoral des élections municipales de Bleuville pour les années 2001, 2008 et 2014. Mais la lecture de ces documents n'a pu être possible dans les autres communes. Ou encore, la rencontre avec d'autres habitant·e·s que les élu·e·s du conseil municipal a été effectuée principalement à Rougecourt. C'est pourquoi le discours des conjointes du maire et des adjoints, vues uniquement à Rougecourt, apporte des points d'éclairage à l'analyse globale, mais ne peut constituer une analyse en soi.

## Conclusion

La place d'élu·e au sein de la commune arrive « *par hasard* » si l'on suit les premiers mots des discours des enquêté·e·s. Le hasard ou la chance signifierait que les conseillers municipaux sont tirés au sort pour siéger à la mairie. Il n'en est rien. Ainsi, faire uniquement des entretiens avec l'équipe municipale ne permet pas de saisir l'ensemble des éléments structurant l'équipe mayorale. Concrètement, j'aurais recueilli un discours lisse, tel qu'on le retrouve au début de chaque conversation. Tandis que la mise en scène de la mairie au quotidien met en lien mairie et village à travers l'habitant, le villageois. L'élu·e municipal possède cette particularité de vivre à la fois dans la commune et d'y siéger.

Pourtant, ce hasard est bien construit et d'ailleurs s'agence selon des mécanismes territoriaux. La construction des généalogies de certaines familles, celles m'étant indiquées comme de « vieilles » ou « grandes » familles, me permet de remonter le fil des générations et de mettre en évidence l'autochtonie de certains élu·e·s. Ensuite, je décentre mon regard en allant à la rencontre d'habitants-frontière. Ces derniers m'amènent en dehors des élu·e·s pour aller vers les secrétaires et les personnes engagées dans la vie locale. Leurs témoignages apportent des éléments supplémentaires sur l'usage des mémoires et de l'histoire locale. Je suis sortie du cadre strict de la mairie pour aller rencontrer les personnes qui gravitent autour de celle-ci. Les matériaux recueillis sont hétéroclites (entretiens, observations, réunions, généalogies et documents administratifs). Ils reposent à la fois sur des méthodes empruntées à la démarche ethnographique et monographique. En rentrant dans les maisons, en observant les événements, en traçant les généalogies, je croise les dimensions du réseau et du territoire. La partie suivante s'appuie sur l'agencement des rapports sociaux localisés et territorialisés, dont le genre, l'autochtonie, la profession et l'âge, pour mettre à jour différentes catégories d'élu·e·s. Il s'agit d'analyser l'architecture du groupe mayoral, construite à partir d'un équilibre de rapports sociaux.



## Partie 2.

# Les « gens de la mairie », se faire élire et réélire

Tous les 6 ans, les élections municipales viennent sanctionner la composition du conseil municipal. Le cycle mayoral semble se répéter de manière semblable selon les étapes suivantes :

1. L'émergence d'une candidature, une envie ou une idée d'aller vers l'élection à la mairie. Cette candidature apparaît comme une opposition au « *maire de l'époque* » installé depuis quelques mandats. Pour se réapproprier leur commune, un groupe d'ami·e·s décide de se présenter aux municipales. À ce stade, le projet reste idéalisé et fondé sur des « *discussions de comptoir* » (paroles de Benoit, adjoint à Rougecourt). Autour d'un verre, un noyau dur se constitue. À Rougecourt, le groupe « s'était rassemblé au café » et a commencé à recueillir le nom des personnes intéressées. Du côté de Bleuville, les réunions festives sont également le moment de *recruter* pour la mairie comme en témoigne Alain PERRIN, adjoint à Bleuville : « *un samedi soir et donc c'était la bamboula chez Bertrand, j'ai passé de 23h à 3h du matin dans la cuisine avec la femme de Bertrand, avec Laure qui était là pour savoir si elle voulait venir. Et elle est là, ça lui plait* ».
2. Les candidat·e·s commencent à rassembler les noms sur la liste. Dans les discours l'équilibre tient compte des affinités, des compétences, des âges et du genre des personnes. Dans plusieurs entretiens, les femmes précisent qu'elles ont été choisies explicitement pour leur genre<sup>1</sup>. En réalité, l'équilibre tient compte aussi des figures de l'autochtonie et des nouveaux arrivants.
3. Une fois la liste constituée, il s'agit de *faire campagne* en rédigeant et distribuant les tracts. Ce moment est peu évoqué dans les entretiens. En revanche, les élu·e·s me font part des réunions organisées : « *donc du coup on se réunissait chez les uns et chez les autres pour préparer le programme avec ce qu'on voulait, ce que l'on voulait changer pour la commune et tout ça* » (Camille, élue à Bleuville en 2014).
4. La quatrième étape est l'élection municipale et la réussite, parfois partielle, du groupe.

---

<sup>1</sup> Voir les portraits de Camille REINERT, Bleuville et Chlothilde THIEBAUT, Rougecourt.

5. Élue et installée à la mairie, la nouvelle équipe mayorale s'empare de la gestion municipale : « *Le premier mandat on apprend, le deuxième on réalise et le troisième on s'installe dans ses meubles* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2007).

Ce cycle – plus au moins long – a été décrit par chacun des maires et adjoints rencontrés. En impulsant une liste de candidat·e·s, ils ont fait la démarche d'aller vers l'élection à la mairie et d'y déloger le « *maire de l'époque* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).

Cette partie commence par décrire les typologies d'élu·e·s et leurs fonctions au sein des récits locaux (**chapitre 4**). En premier lieu, les *né·e·s ici* bénéficient d'un fort ancrage territorial, ils sont au cœur des récits locaux. Ensuite, les *installé·e·s*, qualifiés « d'étrangers », habitent la commune depuis plusieurs décennies, mais ne sont pas rattachés aux récits locaux. Pour finir, les nouveaux dont les modes de vie diffèrent des autres habitant·e·s. C'est une opposition entre « ville » et « village » et leurs représentations, qui se joue. Le **chapitre 5** abordera, ensuite, l'architecture de la liste électorale. Avant les élections, les futurs candidat·e·s sont recrutés selon un équilibre entre répartition spatiale, appartenance locale et compétences. Il y a une première distinction entre les rôles d'élus et de d'habitants. Ainsi, il est possible de distinguer les portraits du *manager, chef·fe d'entreprise et figure locale*. Ces trois portraits se retrouvent dans le trio de tête composé du maire et de ses adjoint·e·s. Le **chapitre 6** retrace le parcours et les places spécifiques des femmes élues : il s'agit de comprendre comment la liste de candidat·e·s s'arrange des différents profils décrits ci-dessus et qu'ils sont nécessaires dans le fonctionnement global du conseil municipal.

Ainsi, à travers la composition des listes des candidats et candidates, de leur équilibre, et des rôles que jouent les uns et les autres au sein de la mairie, il s'agira d'appliquer les concepts définis dans la précédente partie pour mettre au jour le rôle du genre, des réseaux localisés et du rapport au territoire dans la constitution de l'équipe mayorale de ces communes.

## Chapitre 4 - Les né·e·s ici, les installé·e·s, les nouveaux

Au fil des rencontres et avec une vision complète du groupe mayoral, il est possible de dégager trois profils d'élu·e·s dans leur rapport au territoire communal : les né·e·s ici, les installé·e·s et les nouveaux<sup>1</sup>. Ces profils proviennent du parcours et de l'inscription dans les récits locaux. C'est au travers des paroles des autres enquêté·e·s, et de l'élu·e lui-même, que vont se construire ses figures locales. Les récits s'appuient sur l'enchevêtrement des réseaux sociaux localisés. Par exemple, le récit de Philippe WIEISS, élu à Bleuville depuis 2014, illustre à la fois son intégration au sein des réseaux sociaux localisés, tout en conservant un statut « *d'étranger* ». Le terme *d'étranger* est utilisé par les enquêté·e·s qui se qualifient eux-mêmes. En effet, l'étranger est une auto-qualification. Dans le parcours de Philippe WEISS sont réunis à la fois des éléments du parcours résidentiel, de son insertion dans les réseaux sociaux localisés (amicaux et associatifs), permettant d'en déduire une figure de l'installé ou de l'étranger. Ce chapitre propose de mettre en perspective à la fois les lieux, les récits et les parcours d'élu·e·s. Tout d'abord, il s'agira de décrire le découpage résidentiel issu de l'histoire socio-économique des communes. Puis, je montrerai comment ces lieux sont porteurs de récits dans lesquels s'inscrit le groupe communal selon les réseaux familiaux, amicaux ou de voisinage.

### 1. Des lieux et des récits

#### 1.1. Une superposition partielle des habitats et des habitant·e·s

Les communes de Rougecourt, Bleuville et Grisbourg sont marquées par leur histoire sociale, économique et démographique<sup>2</sup>. Pour accéder à Rougecourt, une longue descente débouche sur la rue principale, composée de grandes bâties typiques du village lorrain (Gérard, 2014). Les longues maisons accolées laissent deviner les traces des usoirs – espace semi-public servant à entreposer bois ou fumier. De part et d'autre, plusieurs rues perpendiculaires desservent des lotissements construits en 1972 selon Fabienne DESCAMP<sup>3</sup>. Ainsi, en retracant l'histoire récente des communes, apparaissent les mouvements de populations, des dynamiques économiques et les évolutions immobilières. Dans les discours des enquêté·e·s, ces éléments permettent de se remémorer les récits relatifs au village, aux lieux et aux personnes.

---

<sup>1</sup> Concernant les « nouveaux », l'appellation est toujours utilisée au masculin par les enquêté·e·s. Ainsi, le terme ne sera pas utilisé au féminin dans l'écrit.

<sup>2</sup> Voir Chapitre 1 : Un terrain de recherche dans de petites communes. Esquisse politique, administrative et socio-économique du terrain d'enquête

<sup>3</sup> Habitante de Rougecourt

Si l'on reprend la structure socio-économique et spatiale des communes, 4 groupes d'habitats apparaissent<sup>4</sup> :

- Le centre de la commune, nommé « cœur de village », composé de bâties anciennes, parfois corps de ferme réhabilitée. Le bâtiment de la mairie se situe dans ce secteur.
- La cité ouvrière, construite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, est bâtie sur un modèle de petites maisons accolées et alignées. Ces maisons étaient réservées aux ouvriers de l'usine adjacente. Construites dans un quartier éloigné du centre de la commune, elles sont reconnaissables à leur similarité.
- Les lotissements des années 1970, construits dans la continuité du centre de village. Les parcelles découpées en propriétés privées sont loties dans les années 1970. Les familles – à l'image des DAMBLY – sont installées depuis une trentaine d'années.
- Les lotissements des années 2010, construits en deux vagues successives, présents uniquement à Bleuville. Contrairement aux lotissements des années 1970, ceux-ci sont à l'écart de la commune, de telle sorte qu'il est possible pour les résident·e·s de ne pas croiser les autres habitant·e·s.

Les relevés de recensement<sup>5</sup> de l'INSEE ne permettent pas d'aller dans la finesse du découpage communal par quartier et la description des habitats et des populations peut paraître rigide et non nuancée. Néanmoins, quelques indicateurs donnent une lecture du territoire, dont l'ancienneté d'emménagement. Ainsi, on s'aperçoit d'une baisse effective de la taille des ménages à partir des années 1980. Seule Rougecourt tient tête avec une taille de ménage plus élevée que les communes de Bleuville et Grisbourg. C'est probablement la proximité avec l'agglomération limitrophe, d'une population avoisinant les 18 000 habitants, qui attire l'installation des familles. Dans les trois communes, les strates de constructions sont assez claires. Au regard des chiffres de l'INSEE<sup>6</sup>, un premier bloc voit le jour avant 1919 correspondant à 37 % des logements à Grisbourg ; 16 % à Bleuville. Puis une seconde vague de construction est bâtie entre 1970 et 1990 : 30 % à Bleuville et Rougecourt. Enfin, un dernier pic apparaît soit entre 1990 et 2005 (20 % à Rougecourt), soit de 2006 à 2015 (20 % à Bleuville). Il est possible de faire un rapprochement entre la construction des maisons, regroupées en quartier, et l'ancienneté d'emménagement. La majorité des habitant·e·s sont présents depuis plus de 30 ans (environ 30 % de la population), et 10 % entre 20 et 29 ans. À Bleuville, où 20 % des logements datent de 2015, 21 % des habitants ont emménagé entre 2014 et 2016. En recoupant les années de construction des bâtiments et l'ancienneté d'emménagement, on voit apparaître des

---

<sup>4</sup> Voir cartographies de Bleuville, Rougecourt et Grisbourg dans le chapitre 1 de ce travail.

<sup>5</sup> Dossier de recensement de la population 2018, consulté le 5 septembre 2021.

<sup>6</sup> Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

rapprochements. Il est probable que les lotissements construits en 1970 logent principalement des ménages venus s'installer à la même période. Si c'est le cas, leurs enfants ont grandi au sein de la commune et de l'institution scolaire et ont eu le temps de s'intégrer aux activités locales. En revanche, les habitant·e·s nouvellement arrivés à Bleuville en 2015 n'ont pas fait l'expérience de socialisation locale.

Outre le centre de la commune, partie résidentielle la plus ancienne où l'on retrouve l'Église du village et le bâtiment de la mairie, les communes se composent de cités ouvrières et de lotissements résidentiels. Un peu à l'écart, parfois en contrebas, est visible la cité ouvrière. Bâtie à la fin du XIXème siècle<sup>7</sup>, une nouvelle rue de maisons de brique apparaît. Avec le développement industriel, la Lorraine voit émerger des quartiers ouvriers : petites maisons toutes semblables et alignées l'une à côté de l'autre. D'une commune à l'autre, ces maisons de briques semblent être construites sur le même modèle. À Grisbourg, Bleuville et Rougecourt, ses cités ouvrières existent.

Malgré un découpage résidentiel précis, il n'est pas possible d'en dire autant de la composition de la population. En effet, il aurait été aisément d'observer une typologie d'habitant·e·s selon le secteur résidentiel. Cette double lecture entre zone d'habitation et habitant·e·s est partiellement vrai. Au fil des récits et des entretiens, se dessinent trois acteurs principaux : les *né·e·s ici*, les *installé·e·s* et les *nouveaux* ; définis dans le discours des enquêté·e·s selon l'ancrage territorial des élue·e·s. Ainsi, une concordance entre habitat et habitant·e·s semble plausible. Toutefois, le vieillissement de la population amène son renouvellement. Les *né·e·s ici* occupent encore principalement le centre du village ; notamment les familles agricoles à Rougecourt à Bleuville. Au sein des lotissements des années 1970, les premières familles sont installées depuis une quarantaine d'années. Elles ont eu le temps de connaître et s'intégrer à la vie du village et leurs enfants, voire petits-enfants, ont été scolarisés ensemble. En revanche, les habitant·e·s des lotissements bâtis après 2010 ne sont pas encore tout à fait intégrés à la vie de la commune aux dires des élue·e·s de Bleuville qui déplorent cette situation. Bien évidemment, cette répartition franche – peut-être encore exacte il y a quelques années – ne peut se résumer à cette linéarité. C'est le cas de Philippe WEISS et Clothilde THIEBAUT respectivement élue·e·s et habitant·e·s à Bleuville et Rougecourt au centre du village depuis quelques décennies, mais vus ou désignés comme *étrangers* ou *nouveaux* dans la commune.

Les enquêté·e·s racontent et décrivent leur commune en faisant référence aux récits familiaux ou socioprofessionnels, parfois l'enchevêtrément des deux. Ici, Alain BUCARI, adjoint à Grisbourg, me décrit la commune. Pour cela, il mobilise à la fois le découpage résidentiel et l'histoire de l'usine locale.

---

<sup>7</sup> Période qui varie en fonction des communes, mais correspondant au déploiement de l'industrie sur le territoire.

En mettant côté à côté les deux récits, qui pourraient être indépendants, il souligne l'interdépendance de l'habitat et de l'histoire professionnelle.

*« Je vais vous expliquer... Ici c'est le village, c'est le cœur de village. Après plus bas, il y a un grand bâtiment, ils appellent ça les casernes, vers C. Ce sont des bâtiments que l'usine de Grisbourg louait à ses salariés et ils louaient aussi ce qu'on appelle « Le petit bois » en montant. Quand l'usine a fermé, l'usine de tissage, ils ont proposé à la vente, comme mon père qui a travaillé à l'usine, ont racheté ces maisons. Et tout autour c'était un bois, ce qu'on appelle « Le petit bois ». Et puis après ça s'est développé, ils ont abattu la forêt »* (Alain BUCARI, 3ème Adjoint à Grisbourg).

Au sein des communes, les quartiers sont identifiés et correspondent à l'histoire locale. La vie de la commune et de fait, de la mairie, ne doivent faire fi des luttes potentielles issues des clivages professionnels. Julian Mischi observe à quel point la mobilisation des réseaux joue un rôle dans les luttes de pouvoir local (Mischi, 2014). Parmi les élu·e·s rencontrés, aucun d'entre eux n'émet l'idée de luttes locales professionnelles. En revanche, la répartition spatiale et résidentielle des membres de l'équipe municipale est sans cesse abordée dans les récits.

## 1.2. Être ancré dans les récits locaux

Au fur et à mesure du temps, la population se renouvelle de plus en plus et vient prendre spatialement les places dans les bâties. Le cœur de village et les cités ouvrières ne sont plus occupés par des familles de cultivateurs ou d'ouvriers. Pour autant, les phénomènes de différenciation sociale persistent notamment par la dénomination de l'étranger. Dans les discours des enquêté·e·s, l'étranger désigne et s'oppose à toute personne qui n'est pas *née au village*. Terme déjà recueilli par Claude Karnoouch en Lorraine (Karnoouh, 1972), l'étranger se distingue par l'occupation de l'espace et des liens familiaux. Il est à la fois *en dehors* du village et de la sphère familiale puisque « non apparenté à » quelqu'un de la commune.

Cet ancrage villageois est notable dans le cas de Christelle FERRY. Né·e ici, elle fait partie de la commission *Vie au village, CCAS et Patrimoine* et à ce titre, participe à l'organisation du repas des Ainés, comme tous les ans. Ce repas est financé et organisé par la mairie pour les personnes de plus de 65 ans habitant à Rougecourt. Pour cela, elle passe elle-même déposer dans les boîtes aux lettres des personnes concernées, un carton d'invitation pour les festivités de fin d'année. Ce tour du village, elle le connaît par cœur ; elle qui est née ici comme elle le souligne. De fait, elle connaît également toutes les personnes âgées « *hormis celles qui se sont rattachées. Mais bon si elles sont voisines de quelqu'un [qu'elle connaît], on a plus vite fait de lier connaissance* ». La distribution d'invitations se transforme en rencontres et discussions de jardins en jardins : « *s'il fait beau comme il y a 15 jours, je suis partie en début d'après-midi, je suis rentrée le soir à la nuit. Parce que voilà ils racontent* ».

Christelle identifie chacune des maisons dans une appartenance à une famille et une lignée. L'identification est réciproque :

*« Là je m'appelle Mme FERRY mais je ne suis pas Mme FERRY, je suis la fille ou la petite-fille de... C'est vrai que quand je vais voir les personnes âgées... Ils ne savent pas qui c'est Mme FERRY, il faut que je me présente comme la petite fille de Lucette CHRETIEN, "Aaaah oui !", "la fille de Mathilde alors ?!", "bah oui...", voilà »* (Christelle FERRY, 57 ans, élue à Rougecourt).

Christelle FERRY est connue et reconnue dans la commune uniquement grâce à son nom de jeune fille. Fille du boucher du village, le patronyme, CHRETIEN fait écho à un passé identifiable par les personnes âgées, les né·e·s ici. Malgré un mariage et une installation en 1982, le nom de FERRY ne résonne pas dans la mémoire des habitant·e·s de Rougecourt. En revanche, celui de CHRETIEN fait écho au commerce tenu par la famille jusqu'à une période récente. Benoit DESCAMP, adjoint au maire, parle de Christelle en ces termes.

*« Ah oui, oui les CHRETIEN, alors là c'est une très très vieille famille de Rougecourt. Et son grand-père a été conseiller dans les années 60. C'était la maison CHRETIEN, c'était une boucherie et on a retrouvé un truc qui datait du début du 20<sup>ème</sup> [siècle] où c'est spécifié boucherie CHRETIEN. D'ailleurs, [Christelle FERRY], son père était boucher à Rougecourt quand elle était gamine »* (Benoit DESCAMP, commerçant, 1er adjoint à Rougecourt).

Malgré la disparition de ce commerce (aucune trace ne laisse deviner la présence de l'ancienne boutique), la longévité de celui-ci a marqué les mémoires. Cette « mémoire-fondatrice » est une partie identitaire du territoire et de l'individu (Zonabend, 1999). Pour le territoire, la « boucherie CHRETIEN » appartient à une longue lignée familiale et a structuré le paysage et les récits jusqu'à une période récente. Insérée dans un réseau généalogique identifié, Christelle FERRY est alors située spatialement, généalogiquement et temporellement. Cette désignation par la parenté – être la fille ou la petite-fille CHRETIEN – permet de relier l'individu aux moments clés du territoire. Christelle FERRY est identifiée dans ce sens : *« Ah oui Christelle FERRY, ses parents avaient une boucherie. En face de la rue du garage elle était. D'ailleurs il doit encore avoir la vitrine je crois bien. Oui les parents, les grands-parents et les grands-grands-parents parce que la grande-grande-mère de Christelle FERRY, c'était la sœur de mon grand-père. Mais on a une génération d'écart, moi je suis la génération d'au-dessus »* (Fabienne DESCAMP, 78 ans, habitante de Rougecourt). Dans ces paroles, Christelle FERRY – née CHRETIEN – est racontée selon sa lignée familiale et un lieu.

Les dates et les liens familiaux structurent également la mémoire de René PETITMANGE, maire de Bleuville depuis 2014. Pour lui, plusieurs dates permettent de situer la temporalité des événements et des filiations. De même, Alain BUCARI, adjoint à Grisbourg, met côté à côté les faits marquants de son

histoire personnelle et ceux de la commune. Pour les deux élus, les drames marquants de leur histoire personnelle sont des dates clés, mais aussi de celle de la commune.

*« Alors moi je suis arrivé en 1971 après plusieurs drames familiaux. Et j'ai repris la ferme de la famille de ma femme. Aujourd'hui ce sont mes deux fils qui ont repris la coopérative. [...] Donc ça en 1974, non je dis des bêtises, en 71 on est revenu habiter à Bleuville. Et en 74 c'est la date où les deux fermes ont brûlé le même jour »* (René PETITMANGE, 65 ans, maire de Bleuville).

*« Alors sur les 9 enfants, je ne vais pas vous parler de mes drames familiaux. J'en ai deux qui sont morts à 20 ans, à 2 ans d'intervalle le jour de la fête de Grisbourg. Bon ça a marqué aussi les gens de Grisbourg et j'en ai un qui est mort il y a deux ans »* (Alain BUCARI, 3ème adjoint à Grisbourg).

De fait, les deux récits, l'un individuel, l'autre collectif, ne sont pas distincts. Ils permettent de structurer une mémoire collective et d'identifier les lieux, les personnes et les familles en fonction de ces événements. La mémoire se structure autour des lieux et des habitant·e·s. Ainsi, les familles, et les individus, sont attachés à une maison et à un patronyme. Du côté de Fabienne DESCAMP, habitante et mère de Benoit DESCAMP, son récit se compose des liens générationnels et des entrecroisements des lignées. Mais surtout, elle ne peut faire l'impasse d'associer les patronymes à une bâtie. Elle identifie les familles, les parents et les enfants d'une même lignée en fonction de leur résidence. Dès qu'un nom apparaît, il est associé à une maison, à sa localisation.

*« Moi mes parents habitaient en face du restaurant qui a brûlé, rue de Verdun. [...] Mes beaux-parents habitaient la maison en dessous, elle est louée, en héritage, à une nièce et elle la loue. [...] Son fils habitait en face dans la rue grande, il venait beaucoup s'occuper d'elle. Et ils ont eu 3 fils qui habitent tous les 3 Rougecourt, les DESCAMP : L. et J-Y habitent à côté de la ferme parce qu'ils sont paysans aussi. [...] Alors J-L, c'est le père des 3 garçons, qui habitent en face de l'ancienne boulangerie, dans la rue grande. Maintenant c'est un petit magasin qui vend des bijoux, mais je ne les connais pas ces gens-là. [...] Alors C. a eu deux fils, C. et F., qui sont paysans ! Ils habitent la maison de mes parents eux, c'est le 14 de la rue. Il y en a un qui habite dans la maison de mes parents et l'autre, qui est célibataire, dans le « L », presque en face du restaurant qui a brûlé »* (Fabienne DESCAMP, habitante de Rougecourt).

Dans les récits s'inscrivent des éléments relatifs aux rapports sociaux entre les habitants du village et à l'histoire socioprofessionnelle reliée à la fois aux bâties et aux familles. Il sera nécessaire d'aborder les liens aux bâties ultérieurement. En attendant, on s'aperçoit que l'ancre territorial des élus s'illustre au sein des récits, de leur circulation et de leur mémoire. Certains patronymes sont récurrents dans les narrations, notamment les *né·e·s ici*, figure locale de la commune. Dans chacun des entretiens effectués, les élus se présentent selon leur attache territoriale : « être d'ici », « être né·e sur la commune » ; « ne pas être d'ici », « être étranger ». Une frontière distingue les habitant·e·s en fonction

de leur appartenance locale (Barth, 1995). Quel processus permet de maintenir des frontières entre les groupes ? C'est au sein des interactions, des jeux entre acteurs dans les différentes sphères (domestique, familiale, amicale, emploi, mairie, association) que s'expriment les caractéristiques propres à chaque groupe. Les élu·e·s rencontrés s'auto-attribuent et endossent une identité et un rôle particulier (Costey, 2006). En même temps, les rôles sont maintenus grâce à la confrontation structurante des interactions. La prochaine partie propose d'interroger les élu·e·s *né·e·s ici* et de comprendre leur ancrage territorial qui les relie à la mairie et au territoire communal.

## 2. Les né·e·s ici, figure de l'autochtonie

*« Au niveau des cadastres je suis capable de me repérer n'importe où. Je connais tout ! Tout gamin j'allais jouer dans la forêt alors je connais ça sur le bout des doigts. D'ailleurs c'est pour ça que le maire ne s'occupe pas de cette partie-là. Et c'est bien, je m'en occupe comme il faut »* (Bernard LAURENT, 4<sup>ème</sup> adjoint, Grisbourg).

Bernard LAURENT, adjoint à Grisbourg, est né à Grisbourg et il en connaît tous les recoins : « *Moi je suis né à Grisbourg, ça fait 68 ans que je suis à Grisbourg, je n'ai pas quitté Grisbourg ! J'ai d'abord habité dans une rue ici, ensuite je me suis marié, j'ai habité dans les immeubles du "petit bois". Ensuite je suis revenu dans le milieu du village ici un peu plus bas que la gare, et actuellement je suis à l'autre bout du village* ». L'ancrage territorial dont il bénéficie s'illustre dans son parcours résidentiel. Plus encore, les *né·e·s ici* s'inscrivent dans les généralogies et les mémoires. Lors de ma rencontre avec Fabienne DESCAMP, je m'aperçois de l'importance des mémoires généalogiques. Fabienne DESCAMP n'est pas élue au conseil municipal, son fils oui. C'est lui-même qui me conseille d'aller à sa rencontre pour comprendre les généralogies de familles implantées à Rougecourt. Serait-ce la mémoire du village (Zonabend, 1999) ? Au fil de l'entretien, elle me déroule et me dessine l'histoire de la famille DESCAMP. Les générations se succèdent à Rougecourt et viennent croiser d'autres grandes familles. Parmi les conseiller·e·s municipaux, trois sont nés ici : « *Parmi les natifs de Rougecourt, il y a les AUBERT, les DESCAMP, les LANTEIGNE. Et puis il y a Christelle FERRY aussi* » (Fabienne DESCAMP, mère d'un élu à Rougecourt). Les natifs sont clairement identifiés dans son discours. A contrario, les autres habitant·e·s n'accèdent pas à ce statut particulier malgré les années passées dans la commune et ce point sera abordé ultérieurement.

*« Au sein des cercles d'interconnaissance, les figures incontournables des histoires locales sont de véritables légendes rurales : leur seul nom suffit parfois à désigner tout un événement ou un lieu-dit, tandis que des surnoms sont donnés aux personnes en référence à telle péripétie ou à tel trait de caractère d'un personnage illustre de l'interconnaissance »* (Coquard, 2019, p. 46)

Les termes relatifs à l'autochtonie des personnes – et que je vais reprendre dans mes propos – sont issus des discours des enquêté·e·s. Ainsi, Fabienne DESCAMP parlera de « *grandes familles* », « *des natifs* », Benoît précise qu'il s'agit de « *[son] village* » et Christelle dira « *qu'[elle est] du village, en fait [elle est] née là* ». Ce vocable est repris de la même manière par l'ensemble des conseiller·e·s.

Les *né·e·s au village* sont peu nombreux et rapidement identifiables. Il faut noter que ces grandes familles sont présentes au sein du conseil municipal, soit par la filiation directe, soit par alliance.

## 2.1. « Lui aussi il est né au village »

### Un ancrage territorial à double tranchant

À la fin de son entretien, Christelle FERRY, élue à Rougecourt, m'interpelle avec ces propos : « *vous voyez Benoît Descamp après, qui est lui aussi né au village* ». Effectivement, je vois Benoît à la suite de cet entretien, et lui aussi est « *né au village* ». À travers ces paroles, elle confirme l'usage de l'expression « être né au village », mais surtout elle s'inscrit dans un groupe fermé et reconnu : les *né·e·s au village*. Les *né·e·s au village* sont peu nombreux, mais toujours présents au sein des conseils municipaux de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville. Étant donné que je n'ai pas rencontré la totalité des élu·e·s, il m'est difficile de définir le nombre de personnes appartenant à cette catégorie dans les communes et dans les équipes municipales. Cette question des mobilités et immobilités n'est pas posée de manière uniforme selon les conseiller·e·s municipaux. Par exemple, Alain PERRIN, adjoint à Bleuville, définit l'appartenance au local selon les sociabilités délivrées par l'institution scolaire : « *à partir du moment où l'on a fait sa scolarité depuis la maternelle, voilà on est considéré comme local* ». Cette définition n'est pas évidente pour Camille REINERT, élue à Bleuville en 2014. Au moment de son élection, Camille a 24 ans et vit chez ses parents, qui se sont installés à Bleuville avant sa naissance. Pourtant, elle s'auto-déclare comme « *étrangère* » malgré le poids des années. La famille REINERT – parents, fils et fille – n'a jamais intégré les lieux de sociabilité tels que les événements municipaux (venir aux vœux du maire ou à la fête nationale) ou les activités de loisirs. Camille affirme que ses « *parents n'ont jamais fait cette démarche d'intégration comme elle est espérée et attendue par les gens du village* » et enchaîne « *d'ailleurs à la mairie ils sont beaucoup sur ça* ». Tandis que l'équipe mayorale œuvre pour le dynamisme local et la mise en place d'activités<sup>8</sup>, la famille REINERT ne semble pas prendre part aux festivités. La réputation – bonne ou mauvaise – s'accroche aux familles, se transmet via les récits et est stockée dans les mémoires (Coquard, 2019). Pour Camille, ses parents

---

<sup>8</sup> « *Et c'est ça que je regrette un petit peu c'est que le village devient de plus en plus un village-dortoir et les nouveaux arrivants on a du mal à les intégrer, et je pense qu'on n'a pas trouvé la recette [...]. On n'a pas réussi à faire un village avec un esprit village vous voyez. Avec des gens qui s'intègrent, avec des fêtes, je veux dire avec tous les gens qui viennent quoi, avec un petit côté sympathique comme ça* » (Benoit, adjoint à Rougecourt).

« ne s'intéressent pas à ce que fait la commune » et pour « ceux de la mairie [...] les gens qui ne font pas cet effort, ce ne sont pas des gens du village, y compris dans les nouveaux lotissements quoi. D'ailleurs ils le disent souvent en gros que ce sont les nouveaux, ce ne sont pas les gens du village » (Camille, 24 ans, élue à Bleuville). La réputation de la famille REINERT, suit négativement les membres de la famille. Camille REINERT a intégré cette vision et dès le début de l'entretien et elle m'affirme que son élection est une surprise. Une situation similaire est relatée pour Aurélie RENARD. La famille RENARD m'est présentée comme originaire de Bleuville. En revanche, le « père RENARD » a mauvaise réputation, influant sur le potentiel électoral de sa fille Aurélie : « au début ils n'étaient pas super chaud parce que son père était connu dans le village pas toujours en bien, c'est un grand gueulard en fait ! C'est une famille pour le coup qui est originaire du village [...]. Donc ils sont très connus dans le village, mais ce n'est pas pour autant que le père faisait l'unanimité. [...] Et puis ils se sont dit que ça allait être chiant d'avoir la fille RENARD » (élue à Bleuville). Dans ces propos s'imbriquent les réseaux sociaux, l'ancrage local et la position symbolique des familles sur la scène locale. Ce jeu de co-présence des groupes hiérarchise les habitant·e·s selon les principes d'ancrage autochtone (Retière, 2003).

Dans un autre registre, Benoît Coquard observe l'influence de la réputation pour sortir de la galère (Coquard, 2019, p. 107 - 112). La réputation vient marquer la confiance établie, notamment dans le cadre professionnel. Pour ceux d'ici, l'ancrage territorial apparaît ainsi à double tranchant. Il est à la fois une véritable ressource locale, telle que la décrivent Bozon et Chamboredon et Renahy (Bozon et Chamboredon, 1980 ; Renahy, 2005), mais peut-être aussi une « intégration disqualifiante » (Coquard, 2019, p. 107). En tant que ressource, l'ancrage territorial agit de manière différenciée pour une pratique similaire. À partir de la pratique de la chasse, par exemple, Bozon et Chamborderon font état du pouvoir du capital d'autochtone. Localement, la chasse devient un outil de régulation – non pas de la faune sauvage – mais des adhérents. C'est bien l'appartenance locale empreinte de notoriété et de réseaux sociaux localisés qui ouvre la voie vers la pratique de la chasse. Néanmoins, Benoît Coquard dévoile les effets défavorables de la notoriété dans sa version négative de la mauvaise réputation. De plus, cette réputation est affiliée à une lignée familiale. Dans le cas de Lorenzo décrit par Benoît Coquard (Coquard, 2019, p. 107) comme celui d'Aurélie RENARD à Bleuville, c'est la « fille RENARD », dénomination qui sous-entend à la fois sa filiation, sa place dans la lignée, et les récits qui s'y rattachent. Le patronyme renvoie à l'histoire générationnelle de la famille et son ancrage territorial. Certains habitant·e·s sont « jugés à leur seul nom de famille » (Coquard, 2019, p. 108), qui peut conduire à une mise à l'écart des cercles de solidarité locaux. Sur mes terrains, ce constat est à relativiser au regard de l'élection réussie pour les deux jeunes femmes même si elles étaient parmi les « dernières personnes à être recrutées » (Camille REINERT, élue en 2014). Le chapitre 6 s'attardera plus spécifiquement sur les femmes au sein du conseil municipal et leur potentiel d'éligibilité.

Les récits et leur transmission semblent être la clé de voûte de l'ancrage territorial dont tirent parti les habitant·e·s. Chacune de manière différente, Camille REINERT et Aurélie RENARD portent l'histoire familiale qui circule localement et définit ou remanie les relations sociales localisées. En 2014, les deux candidates aux élections municipales se racontent au regard de la place de leurs parents au sein du village. Alain PERRIN, adjoint à Bleuville, quant à lui, s'attarde sur d'autres éléments permettant d'apprécier l'ancrage local. Selon lui, la réputation ou la notoriété des habitant·e·s tient dans la respectabilité : « *vous êtes issu d'une famille qui était à un peu près respectable, qui ne fait pas trop parler d'elle. Voilà c'est ce que je disais, quand vous dites bien bonjour en étant gamin, si vous ne roulez pas comme un con avec votre première bagnole. [...] Tant que vous êtes quelqu'un de respectable. Votre femme elle ne fait pas la gueule quand elle passe à la boulangerie, ou bien votre mari, enfin c'est simple* » (Alain PERRIN, élu en 2014 à Bleuville, 49 ans, cadre commercial). Finalement, le discours d'Alain PERRIN s'appuie sur des normes fortes d'attitude. Cette forme de contrôle social des comportements est le pendant de l'interconnaissance dans les petites communes (Maget, 1954). Marcel Maget précise les contours et les conséquences de l'interconnaissance : « Parmi tant de notions communes aux activités d'étude ou d'organisation du territoire et du milieu social, une caractéristique d'ordre psychosocial suffira à illustrer l'utilité de considérer les ensembles : la plupart, sinon la totalité, des communes rurales sont des groupes territoriaux d'interconnaissance. Chaque habitant connaît les autres non seulement individuellement, mais dans leur généalogie ; il connaît leurs moyens économiques au moins en nature, leur emploi du temps, leurs techniques, leur cote sociale locale, voire régionale... D'où une permanence et une prégnance spécifique du contrôle social qui joue un rôle non négligeable dans l'attitude devant le progrès agricole. L'opinion publique peut avoir un rôle inhibiteur sur tel exploitant désireux de tenter une expérience. S'il la tente, son expérience est suivie de près ; en cas d'échec l'expérience, quoiqu'unique, peut contribuer à déprécier la technique en question » (Maget, 1954, p. 20).

« *Ecoutez la grand-mère, si vous avez oublié de lui dire bonjour un jour et bien voilà... si vous ne lui avez pas cassé ses pots de fleurs quand vous étiez au CM2 ou faire sauter des pétards dans la boite aux lettres au 14 juillet, si vous avez été un bon gamin avec une belle raie sur le côté, bien coiffé et qui dit bien bonjour, et bien voilà. Si c'est le fils de, si c'est une copine, voilà c'est comme ça* » (Alain PERRIN, adjoint à Bleuville).

Derrière la simplicité apparente des critères d'éligibilité se cache tout de même la longévité sur le territoire. En effet, Alain sous-entend que l'élu·e tire sa réputation de son enfance et de l'approbation de la « *grand-mère* », c'est-à-dire des familles ancrées localement. Certes, il ne sollicite pas les récits familiaux et leur transmission, néanmoins il fait appel aux sociabilités familiales, construites lors de l'enfance, à leur maintien et leur inscription locale. Encore une fois, réseaux sociaux, ancrage local et position symbolique des familles, contrôle social des habitant·e·s sur la scène locale s'articulent.

### Affirmer « être d'ici », une autochtonie revendiquée

Pour certains, l'ancre territorial ne fait pas de doute et le dessin de la lignée familiale s'étend sur plusieurs générations dans le village. C'est le cas de Benoît, Philippe et Christelle à Rougecourt ; d'André, Alain et Aurélie à Bleuville ; et de Bernard, Stéphane et Alain à Grisbourg. Tous et toutes se revendent ou sont désignés comme des héritiers du village, des né·e·s au village, ceux et celles d'ici.

À Grisbourg, les discours de Bernard LAURENT et Alain BUCARI, respectivement 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints, se répondent. Pour les deux adjoints, la vie à Grisbourg a toujours existé et Bernard LAURENT espère « *finir [sa] vie dans cette maison* ». Tous les deux précisent – assez fièrement – qu'ils ont quitté Grisbourg uniquement lors de leur service militaire. À l'issue de cette période, ils reprennent leurs habitudes locales.

*« Donc je suis un Grisbourgeois de souche ! Je n'ai jamais quitté Grisbourg sauf pour aller en vacances ! Et pour mon service militaire, c'est tout ! M. BUCARI aussi c'est pareil, il est né à Grisbourg, il est toujours resté à Grisbourg »* (Bernard LAURENT, 3ème adjoint à Grisbourg).

*« Enquêté : Je suis né à Grisbourg !*

*Enquêtrice : Alors ça, ça m'intéresse. Vous n'avez jamais bougé de Grisbourg ?*

*Enquêté : Jamais, sauf pour le service militaire, mais sinon je n'ai jamais bougé »* (Alain BUCARI, 4ème adjoint à Grisbourg).

Bernard LAURENT s'identifie au parcours de son voisin et ami Alain BUCARI. Les paroles de Christelle FERRY, élue à Rougecourt, viennent également réaffirmer son appartenance et ses connaissances territoriales. En déclarant et revendant ce statut, l'élue montre et fait valoir *l'autochtonie* dont elle bénéficie. L'ensemble des interactions produites sur un territoire précis, avec les autres habitant·e·s ayant eux-mêmes des relations avec d'autres membres de la famille FERRY, situe nécessairement Christelle dans une lignée et un territoire. C'est l'entrecroisement des deux dimensions qui construit l'identité revendiquée. De même, pour affirmer leur inscription générationnelle dans la commune, les jeunes filles que rencontre Yaëlle Amsellem-Mainguy se décrivent comme « pur beurre » (Amsellem-Mainguy, 2019, p. 41). Cette expression particulière témoigne de leur ancre dans les sociabilités territoriales. Pour les « purs beurres », les sociabilités sont renforcées et cumulées par celles échafaudées par leurs parents auparavant. Quand une famille est présente depuis plusieurs générations, les réseaux sociaux localisés se démultiplient et se renforcent, notamment par les actions effectuées par leurs aînés. Ainsi, les lieux et les familles ont un sens et sont emprunts de récits transmis. Par la suite, les enfants fréquentent les mêmes lieux et sont reconnus en tant que *fille ou fils de*. La lecture des parcours de vie et des mobilités spatiales donne lieu aux traits identitaires revendiqués par Christelle FERRY. Les mobilités spatiales ont autant de signification que les immobilités (Depeau et Ramadier, 2011). D'ailleurs, les parcours de mobilités des autochtones ne sont pas linéaires. Les

autochtones, Christelle, Benoît, André et les autres, ont quitté le domicile familial et la commune pour ensuite y revenir et s'y implanter. Face à un territoire, l'identité sociale se construit par un processus d'identification multiple : le réseau social localisé via les activités locales et l'affirmation d'un mode de vie d'engagement local (Koebel, 2011). S'en dégage un rapport de force, selon Michel Koebel, ou tout au moins une distinction entre les groupes. D'un côté, les autochtones, héritiers d'un réseau social localisé bâti par leurs aînés ; de l'autre les habitant·e·s venus des villes ayant un fonctionnement de vie différencié. L'identité collective se forme par la cohésion sociale. Néanmoins celle-ci n'est pas automatique et l'autochtonie ne garantit pas l'intégration dans les réseaux sociaux localisés. Celle-ci dépend aussi des récits attachés au patronyme, et de la réputation de la famille et de l'individu.

Ainsi, Christelle FERRY revendique, affirme et affiche son appartenance locale : « *je suis du village, en fait je suis née là ! Donc je connais toutes les personnes âgées, hormis celles qui se sont rattachées* ». Les personnes qui « *se sont rattachées* » ne subissent pas un effet d'âge ou de génération, mais un effet d'héritage issu de leur ancrage territorial. Le décalage provient de l'assemblage des liens sociaux et des parentés locales retracées dans les mémoires et les récits. De même, le récit que me déroule Fabienne DESCAMP contient les éléments de succession de réseaux sociaux localisés. Françoise Zonabend met en avant l'importance des récits et de la mémoire dans les réseaux de village (Zonabend, 1999). En effet, les personnes qui détiennent les savoirs généalogiques localisés jouissent d'un rôle fondamental dans les stratégies politiques. Selon Zonabend, le poids de la parenté dans nos sociétés tend à s'amenuiser et les rôles délivrés aux spécialistes de la mémoire locale sont moins reconnus. Pourtant, connaître les compositions des familles, leur histoire et leur mobilité, confère une compétence non négligeable dans la constitution des listes de candidat·e·s. Encore aujourd'hui, Benoît DESCAMP est capable de retracer le parcours de chaque famille présente sur la commune (alliance, déménagement, séparation, naissance)<sup>9</sup> et lui confère une aptitude à les mobiliser dans la gestion mayoriale.

Pourtant, Benoît DESCAMP n'a jamais vraiment quitté Rougecourt. Il y est né, il y a grandi, il y travaille, mais n'y vis pas. En effet, il loge dans la commune adjacente et précise qu'il rentre « *chez [lui] pour [se] coucher* ». Premier adjoint, Benoît est présent en permanence sur la commune et en plus de son activité d'artisan commerçant à Rougecourt, l'élu profite des jours non ouvrés pour venir faire des petits travaux. Il est connu de tous, et connaît tout le monde. Il faut préciser que la famille DESCAMP est ancrée à Bleuville depuis plusieurs générations. Fils de Fabienne et Jean-Paul DESCAMP, Benoît est l'aîné d'une fratrie de 3. A « *18 ans et 3 jours* » me détaille Fabienne, Benoît quitte le domicile familial pour aller travailler à quelques kilomètres plus loin. 10 ans plus tard, en 1990, « *il [sauta] sur*

---

<sup>9</sup>Voir encart Commission « Liste électorale » à Rougecourt

*l'occasion* » pour acheter un atelier à Rougecourt et y installer son activité professionnelle. Le reste de la fratrie a quitté la région, en revanche plusieurs de ses cousin·e·s, oncles et tantes vivent sur la commune. Benoît pourrait être un *pur beurre* comme aiment se qualifier les jeunes femmes que rencontre Yaëlle Amsellem-Mainguy (Amsellem-Mainguy, 2019). En effet, ces deux parents sont eux-mêmes originaires de Rougecourt, lui conférant un double ancrage territorial. Benoît l'admet lui-même : « *je connais tout le monde, même les nouveaux parce que je suis dans le commerce donc je les ai en tant que clients* ».

« *Hier matin je fais mon petit déjeuner, hop, hop, hop, je vais marcher. Quand je vais marcher, c'est dans la forêt de Rougecourt, je suis là tout le temps, tout le temps, tout le temps. D'ailleurs il y a plein de gens à Rougecourt qui croient que j'habite ici ! Les gens qui ne me connaissent pas trop, qui viennent d'arriver, ils me voient dans le village "en fait, vous habitez où vous ?" , "J'habite à A.", "ah bon !" . Je suis plus là que beaucoup de Rougécourrois quoi ! Parce qu'ils passent leur journée au boulot eux. Moi je suis tout le temps là ! Je dors à A. voilà ! En gros c'est ça. Je viens tous les jours, même le dimanche, je suis là. Les gens pensent que j'habite là effectivement* » (Benoît, 54 ans, 1er adjoint à Bleuville, élu en 2001).

Bien qu'il n'habite pas la commune, Benoît est attaché au village par son enfance et par ses parents avant lui. Comme Fabienne, il me décrit les rues de Bleuville au regard des bâties et des propriétés familiales, malgré les destructions d'habitation, les changements et les déménagements. Et comme Christelle, Benoît fait référence à une nostalgie du passé (Coquard, 2019) et des évolutions futures : « *moi c'est mon village donc je prends du plaisir aussi à le faire parce qu'ici il y a plein de choses à faire. Et moi j'aime bien mon village donc si je suis là c'est aussi pour améliorer le village* ». Tandis que Christelle se raccroche au maintien des liens auprès des personnes âgées – qui la reconnaissent en tant que fille CHRETIEN, Benoît est reconnu pour ses multiples liens passés et actuels. Il inscrit son action dans le passé et œuvre vers l'amélioration du village. Dans les deux cas, les discours se rejoignent sur « *l'esprit village à conserver* »<sup>10</sup>. Ainsi, les né·e·s au village semblent attachés à leur village, tel un bien matériel et symbolique à transmettre. Leur connaissance parfaite des réseaux sociaux localisés et des familles permet d'y puiser les ressources dans la gestion du quotidien, d'être affilié parmi les *gens de la mairie*. En contrepartie, représentants de l'équipe municipale de la commune, les habitant·e·s sollicitent facilement les élu·e·s qu'ils croisent au hasard des rues, ou sur leurs lieux de travail. Les frontières du conseil municipal ne s'arrêtent pas aux murs de la mairie, mais s'étendent – sans horaire ni lieu prédéfini – au sein du village. L'extrait d'observation ci-dessous relate l'usage des connaissances du territoire dans la mairie.

---

<sup>10</sup> Voir Chapitre 8 : Faire vivre le village

Extrait d'observation : Commission « Liste électorale » à Rougecourt, 27 octobre 2016.

Les élections présidentielles approchent. Il est 18h30 et une commission spécifique se réunit à la mairie de Rougecourt. À chaque élection, les listes électorales de la commune sont mises à jour. Pour effectuer ce « nettoyage », la secrétaire de mairie, le maire et son premier adjoint, un représentant administratif, et un représentant juridique (absent lors de cette rencontre) passent en revue toutes les personnes inscrites sur les listes à Rougecourt. Les deux représentants ont une qualité de neutralité et ne sont pas élus de la commune. Un à un les noms sont prononcés et la secrétaire raye ceux ne faisant plus partie de la commune : des déménagements, séparations, décès ou enfants partis du foyer familial. Ainsi, à chaque nom énoncé, une anecdote ou une histoire est exposée. Avec une précision déroutante, Benoît DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint, est capable d'être au fait de l'actualité de chacune des familles de Rougecourt. La moindre séparation ou enfant partie faire ses études semble connu de l'adjoint.

*« Le fils A. il est toujours chez ses parents ? Il me semble qu'il était à Nancy. Pour eux, je vais mobiliser mon fils parce qu'ils jouaient au volley ensemble, comme ils ne répondent pas aux courriers... ».*

*« Oula pour eux ne faites pas d'impair parce qu'elle s'est séparée la semaine dernière ! » (Benoît DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint, Rougecourt).*

Étant autochtone et par ses lieux de vie (café et commerces), Benoît s'avère être les yeux et les oreilles du village. Remplaçant les réseaux de commérages détenus par les femmes (Rogers, 1980), Benoît DESCAMP détient le savoir local des vies de famille.

Être sur place, Benoît y a pensé lors de sa candidature. En étant commerçant sur la commune, l'adjoint est constamment présent pour pallier toutes difficultés. En contrepartie, son commerce est perçu comme une extension de la mairie. Très régulièrement, les habitant·e·s se rendent sur son lieu de travail pour partager leurs affaires, leurs mécontentements ou plus simplement les « on-dit ». D'une oreille discrète, Benoît écoute et mémorise tous ces renseignements. Non pas pour répandre les affaires de familles et y exercer une forme de contrôle social, mais elles elles permettent de conduire les affaires de la mairie.

*« Ah ouais, mais les gens ils racontent hein ! c'est la ruralité ! alors vous savez, vous êtes au courant de tout. Même sans chercher, je m'en fous moi des histoires, mais on vient vous le raconter quoi. Et puis vous allez au café, moi je bois mon café tous les matins à 7h donc là c'est*

Il faut préciser que dans le récit des trajectoires des natifs, un moment de transition fait état d'un déménagement en dehors de la commune. Ce moment est souvent associé au temps des études ou à l'entrée dans la vie active : départ nécessaire mais temporaire. Christelle FERRY, élue à Rougecourt, témoigne de son attachement territorial : « *Je me voyais mal partir. Je ne vais pas dire loin de ma famille, mais c'est un monde inconnu quoi. J'avais déjà un enfant, j'étais enceinte de ma fille. Peut-être que si je n'avais pas d'attache, pas de maison, oui. Mais après tout recommencer...*  ». Parmi les termes utilisés, Christelle montre que les attaches au territoire sont liées aux repères qu'elle connaît et qui lui

ont été transmises. Le fait de « *tout recommencer* » et d'aller vers un « monde inconnu » consiste à reconstruire le réseau local dont elle bénéficie à Rougecourt. Pour Christelle FERRY, Benoît DESCAMP ou Alain PERRIN, revenir et rester dans la commune n'est pas vécu comme un choix par défaut (Coquard, 2019). Au contraire, Alain PERRIN revient s'installer à Bleuville en 2004 et sera élu en 2008. Il me confie que « *s'il y avait une élection en 2005 [il passait] parce que voilà [il a] une image lisse de la maternelle jusque... et puis [il était] dans l'associatif adolescent, c'est le foot, la maison pour tous, jusqu'à [sa] sortie des études* » (Alain PERRIN, Adjoint à Bleuville). Ainsi, à son retour Alain PERRIN reprend l'histoire où il l'a laissée. Son patronyme, connu et fréquent sur la commune, lui permet de posséder une certaine stabilité.

L'immobilité est revendiquée pour montrer la stabilité sous-jacente, à la fois de la lignée familiale et du mode de vie, et pour se distinguer des néoruraux. Comme l'observe Yaëlle Amsellem-Mainguy (Amsellem-Mainguy, 2021a), les cercles de sociabilités se transmettent à *celui ou celle qui reste*. Avoir grandi dans la commune traduit une inscription au sein des réseaux sociaux localisés notamment dans le cas d'une participation aux activités locales (club de sport, événements organisés par la mairie) et à l'inscription dans les lignées familiales. De fait, un décalage s'opère entre les habitant·e·s participants activement aux événements locaux, né·e·s ici ou installé·e·s depuis plusieurs décennies, et les autres habitant·e·s, perçus comme étrangers (Amsellem-Mainguy, 2021a). Néanmoins, l'ancrage dans les réseaux sociaux localisés n'est pas suffisant et l'étranger ou l'installé se distingue par son absence dans les récits transmis par les lignées générationnelles. De plus, les distinctions sont renforcées dans les alliances, comme le témoigne l'entrecroisement des lignées.

## 2.2. Le jeu des alliances et des généralogies qui s'entrecroisent

**Un arbre généalogique unique, « mais c'est un peu tous la même famille »<sup>11</sup>**

Au fur et à mesure des entretiens, j'interroge les filiations au sein de la commune. Les éléments recueillis me permettent de revenir vers les enquêté·e·s pour continuer à élaborer avec eux leur généralogie. À Rougecourt, je navigue entre Fabienne et Benoit DESCAMP, Philippe LANTEIGNE et Christelle FERRY ; tandis qu'à Bleuville ce sont Christina DAMBLY, René PETITMANGE et Corinne MOREL qui me permettent de reconstituer l'ancrage local des familles. Ces élu·e·s font tous et toutes parties des né·e·s *ici*, condition *sine qua non* d'une lignée familiale ancrée localement. En dessinant et en parcourant leurs lignées familiales, celles-ci se rejoignent au sein d'une même commune. Ainsi, au fil du récit de Corinne MOREL, apparaît rapidement le nom de PETITMANGE puis celui de DAMBLY. Ce

---

<sup>11</sup>Christina DAMBLY, présidente de l'association de culturelle et loisirs de Bleuville

phénomène se traduit également à Rougecourt où Benoit DESCAMP est « *parent* »<sup>12</sup> avec Christelle FERRY et Philippe LANTEIGNE. Les « *liens sont compliqués* » **Erreur ! Argument de commutateur inconnu.** et lointains, remontant au début du XXe siècle, mais existant<sup>13</sup>.

Après l'entretien avec Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville et élue depuis 2008, je commence à retracer les liens familiaux de sa famille. Corinne est mariée à Julien MOREL qui appartient à une « *famille ancrée à Bleuville* » et « *des souches pilier du village de génération en génération* ». La famille MOREL fait partie des quelques « *familles d'agriculteurs bien implantées* ». Effectivement, elle retrace assez facilement les liens sur plusieurs générations. Au début du siècle, la lignée MOREL vient croiser celle des PETIMANGE. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les deux lignées sont bien distinctes. Elles se confondent au début du XX<sup>e</sup> siècle par une alliance des deux familles entre une fille PETITMANGE et un fils MOREL. Les deux branches continuent de croître et d'agrandir leur exploitation agricole. Puis, la branche MOREL croise celle des DAMBLY. La famille DAMBLY n'est pas présente actuellement au sein du conseil municipal de Bleuville, néanmoins, je rencontre Christina DAMBLY, présidente de l'association culturelle et sportive de la commune. À son tour, elle me révèle l'histoire généalogique de son époux. Installée en 1985 à Bleuville, elle épouse Gilles DAMBLY qui a « *toujours vécu ici étant jeune, il y a passé toutes ses vacances* » (Christina DAMBLY). Sans avoir habité Bleuville, Gilles aurait été « *élevé ici* » et donc héritier des réseaux de sociabilités locaux. Ce réseau est renforcé par les liens familiaux de la famille DAMBLY.

« *Ça joue beaucoup les fermes c'est sûr parce qu'elles ont été transmises de génération en génération. Donc il y a déjà 4 familles d'agriculteurs bien implantées. Il y a deux, trois personnes qui gravitaient autour avec des commerces ou des choses comme ça. Oui il y a quand même des souches pilier du village de génération en génération* » (Corinne Morel, adjointe à Bleuville).

Les liens sont complexes, éloignés, souvent au 4<sup>ème</sup> degré voire au-delà, mais existants, connus et revendiqués. On perçoit ici l'importance des familles agricoles dans le village et leur impact en termes de transmission. D'ailleurs Julien MOREL et Gilles DAMBLY sont venus s'installer à Bleuville pour leurs attaches professionnelles (exploitation agricole) et familiales. René PETITMANGE et Christina DAMBLY me racontent tous deux – à leur manière – les filiations et alliances de familles<sup>14</sup> :

« *Oui alors pas tout proche mais je suis parent avec la famille MOREL, avec celle qui est agriculteur. Alors dans la famille MOREL, il y a François, retraité ; Jean-Pierre, retraité ; Marie-Ange, retraitée ; et puis dans la génération d'après il y a Marc. Et puis il y a le mari de Corinne, Julien ! Et donc la parenté que l'on a, avec Jean-Pierre et François on est cousin sous-germain*

---

<sup>12</sup> Paroles de Benoit DESCAMP

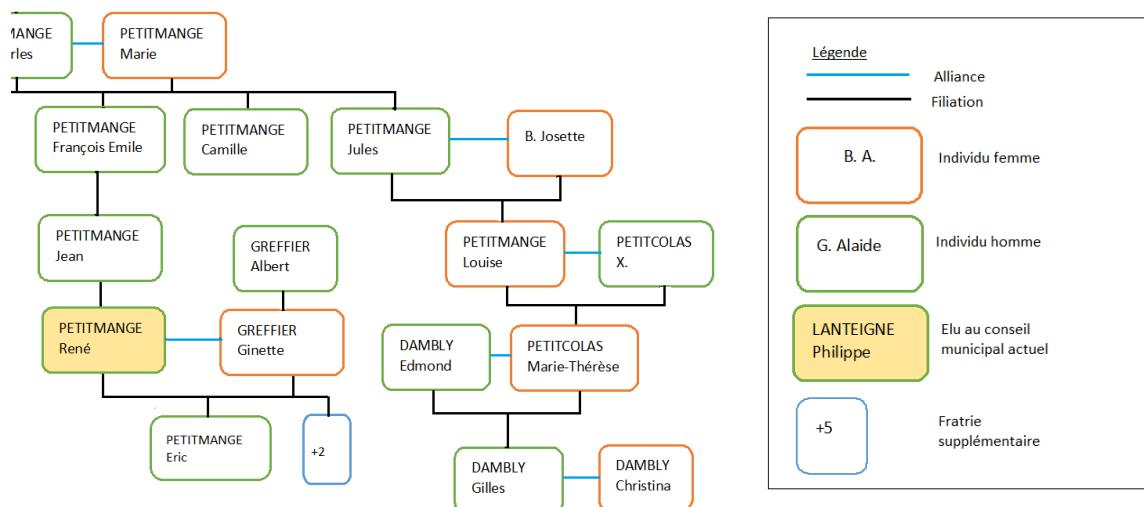
<sup>13</sup> Voir les arbres de parentés de Rougecourt et Bleuville.

<sup>14</sup> Voir arbre de parenté de Bleuville ci-dessous.

*parce que nos parents étaient cousins germains. Sous-sous-germains même ! Parce que la grand-mère MOREL c'était une fille PETITMANGE, c'était la sœur de mon grand-père* » (René PETIMANGE, maire de Bleuville).

*« Donc Gilles, sa maman c'est Marie-Thérèse, et la maman de Marie-Thérèse, c'est Louise ; et la maman de Louise, c'est Josette. Donc là vous avez Eric PETITMANGE - c'est lui qui a la ferme à Bleuville - au-dessus vous avez René, au-dessus vous avez Jean, et au-dessus vous avez, je ne sais plus comment il s'appelle, le frère. Et c'est donc la grand-mère de M. le Maire [René PETITMANGE] et le grand-père de ma belle-mère étaient frère et sœur »* (Christina DAMBLY, Présidente de l'association culturelle et sportive de Bleuville).

Illustration 6. Extrait de l'arbre de généalogie des familles PETITMANGE et DAMBLY (Bleuville).



Les récits des familles DAMBLY, MOREL et PETITMANGE se croisent pour former une épopée commune. Pour finir, le croisement des ascendants et descendants est identique. Tel un chêne ancré en terre depuis plusieurs générations, les familles « *souches* »<sup>15</sup> d'agriculteurs supportent une partie de l'ensemble des habitants de Bleuville.

On retrouve dans ces configurations celles observées par la composition des familles agricoles qui repose sur l'imbrication du système familial et économique (Barthez, 1984). Henri Mendras écrira : « la famille et l'entreprise coexistent : le chef de famille est, en même temps, chef d'entreprise » (Mendras, 1992, p. 117). Le droit rural suit cette association des rôles au sein de la famille et de l'exploitation agricole en préservant l'activité patrimoniale et familiale (Bosse-Platière, 2005 ; Jacques-Jouvenot, 1997). Pour ces auteurs, le monde agricole se transforme au même titre que la famille. Les exploitations deviennent plus grandes, le nombre d'exploitants diminue et les successions moins évidentes, par conséquent « entre 1950 et 1990, le nombre d'agriculteurs exploitants est passé de 4 à

<sup>15</sup> Termes empruntés à Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe

1 million (INSEE, 993) » (Bosse-Platière, 2005, p. 11). L'archétype de la société paysanne du XIXème siècle se subdivise en collectivités locales où l'individu n'a pas sa place. Au contraire, il se laisse guider par la structure sociale préétablie (Mendras, 1992). Au début du XXème siècle, la population agricole est encore importante (42 % des ménages vivant de l'agriculture en 1901) (Molinier, 1977), et respecte les codes sociaux garantissant un prestige social. Celui-ci passe nécessairement par une bonne tenue du foyer et de la ferme par le chef de famille (Mendras, 1992), les réussites sociales (prestige, notabilité) et économiques (surface des terres, nombres de têtes de bétail, valeur des machines agricoles). Le mariage d'une fille de la famille fait partie des stratégies d'accumulation et de préservation des biens. En se plongeant dans les archives d'un canton suisse sur la période de 1680 à 1950, Flora Madic (Madic, 2000) met en évidence les stratégies du groupe bourgeois pour ne pas morceler les biens matériels (immobiliers, terres et bétails). Avec un système successoral à parentèle, les successions sont extrêmement égalitaires entre les enfants. Pourtant, au lieu de diviser l'héritage, celui-ci est concentré et aggloméré dans une sphère familiale : « cette conception du partage strictement égalitaire est capitale : celui-ci ne morcelle pas un patrimoine familial – par ailleurs toujours en formation, mais fait circuler un patrimoine" communautaire entre chaque famille de cette communauté très intégrée » (p. 470). En respectant une aire géographique restreinte, l'égalité de partage et le non-cumul des biens, les familles renforcent à la fois leur capital économique et social. Le mariage devient alors utile à la communauté<sup>16</sup>. Les alliances des familles PETITMANGE, DAMBLY et MOREL ont probablement permis le maintien des biens agricoles. Aujourd'hui, ces alliances leur apportent un ancrage territorial solide et une domination sur les réseaux sociaux localisés.

Claude Karnoouch définit les « communautés paysannes [comme] des sortes de puzzles, éléments disparates juxtaposés, définissant l'appartenance des individus au groupe de résidence à l'aide de catégories spatiales et temporelles particulières dont les mécanismes participent d'une logique spécifique » (Karnoouh, 1973, p. 28). L'effet puzzle est visible dans le raccordement des généralogies. Il en est de même avec le groupe de résidence. Ce réseau généalogique offre la possibilité de situer l'habitant·e dans le temps et l'espace (Zonabend, 1999). D'ailleurs, les personnes détentrices de cette mémoire sont régulièrement citées au fil des entretiens. Il y a la mémoire floue – retracant les grandes lignes de liens familiaux – et les dates, prénoms précis marquant les événements importants. Il s'agit des drames, des décès, des catastrophes ; des mariages, des naissances, des achats et installations. Connaître les liens intrafamiliaux donne lieu à un sentiment d'appartenance commune, à un passé

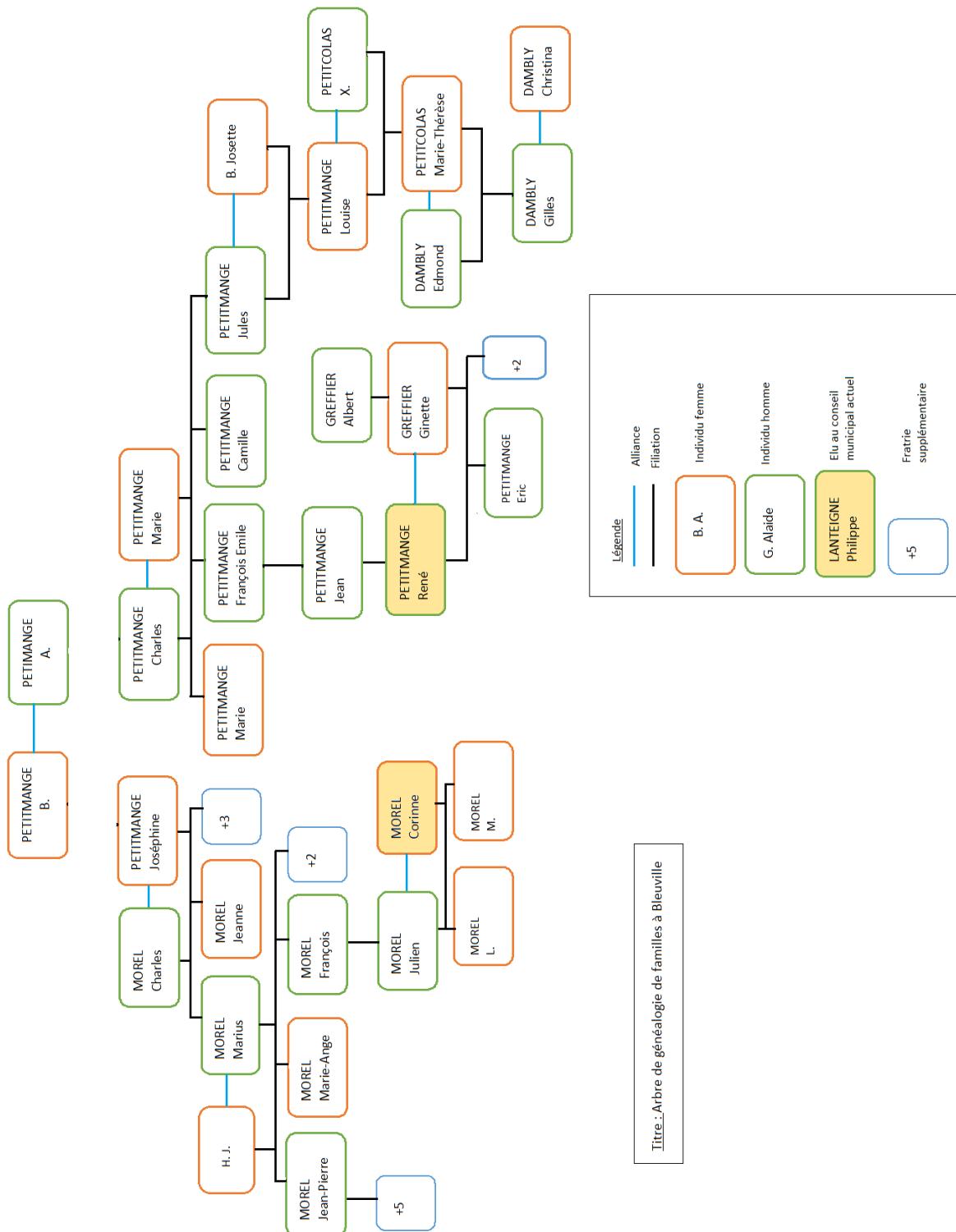
---

<sup>16</sup> « Les familles qui, au fil des alliances, perpétuent la communauté dans ses relations avec les autres bourgeois de l'aire de voisinage la construisent; ils font un mariage utile à la communauté. Cependant, il importe de distinguer d'ores et déjà deux types d'utilité : l'une consolidant Masse, l'autre renforçant ses relations au sein l'aire de voisinage; l'une misant sur la fermeture, l'autre sur l'ouverture » (Madic, 2000, p. 473).

partagé et une différenciation à l'autre. À l'instar de Christelle FERRY, née à Rougecourt et dont son nom de jeune fille, CHRETIEN, est connu localement, qui revendique de manière identitaire son ancrage local, « la mémoire collective apparaît comme un discours à l'altérité, où la possession d'une histoire qu'on ne partage pas, donne au groupe son identité » (Zonabend, 1999, p. 291).

L'arbre de généalogie ci-dessous est construit à partir des discours de Corinne MOREL, René PETIMANGE et Christina DAMBLY. Tous les patronymes ont été modifiés afin de respecter l'anonymat des enquêté·e·s. Par manque d'information, certaines initiales ont été inventées. Lorsqu'il est connu, le nom de jeune fille des individus femme est indiqué, dans le cas contraire, le nom de l'époux est inscrit dans la généalogie de parenté. La même méthodologie a été appliquée pour l'arbre de généalogie des familles de Rougecourt. Le jeu des alliances et des filiations met en évidence les liens existants entre les élu·e·s.

Illustration 7. Arbre de généalogie des familles à Bleuville



À Rougecourt, la situation est semblable. Cette fois, ce sont les familles DESCAMP, FERRY et LANTEIGNE qui se rejoignent généalogiquement. Encore une fois, les alliances concernent les familles agricoles qui s'associent au début du XX<sup>ème</sup> siècle. J'ai la possibilité de retracer l'arbre de généalogie de ces trois familles, grâce à la mémoire de Fabienne DESCAMP, habitante de Rougecourt. À 78 ans, Fabienne DESCAMP réside au centre de la commune dans un ancien corps de ferme, à la fois très grand, imposant et sombre avec des fenêtres assez basses. Après le portail du jardin, elle m'accueille dans la pièce principale composée d'une cheminée en pierre et d'une grande table en bois massif. La cuisine se compose d'une simple cuisinière et d'un évier. Certains diraient qu'elle est *dans son jus*. Avec un thé et des petits gâteaux secs, l'histoire peut commencer : « Alors, c'est quoi une grande famille ? ».

Pour suivre son récit, je trace avec elle les liens des familles, les branches de l'arbre, ses nœuds et ramifications. Fabienne DESCAMP, née AUBERT, fait partie de ces grandes familles de Rougecourt. Les grandes familles sont identifiées à partir des fermes. Il y a en a 6 dont les lignées AUBERT et DESCAMP. C'était « *la maison d'à côté* ». Elle me précise que « *ses parents, ses grands-parents paternels et maternels* » étaient déjà sur le village. Du côté de son mari, la lignée est similaire<sup>17</sup>. D'ailleurs son nom, DESCAMP, est inscrit dans un acte de recensement de 1876, répertoriant les activités commerciales de la commune. L'ancrage territorial de ces familles est bien présent depuis plusieurs générations et est encore visible aujourd'hui. Quand je remonte les fils générationnels de la famille, je retrouve des noms familiers d'élu·e·s ou anciens élu·e·s au conseil municipal.

Pendant plus d'une heure, Fabienne DESCAMP raconte et met en scène le jeu des familles dans leurs alliances, leurs résidences et leur mobilité. Les enfants, y compris les siens, ne restent pas dans le village et la population se renouvelle. Elle ne connaît plus véritablement ses voisins qui « *ne disent pas tellement bonjour* » et avec lesquelles il n'y a pas d'échange de service. Pourtant « *ils sont un peu natifs d'ici* », c'est-à-dire qu'ils ont grandi au village avec leurs parents. Il y a donc une nuance dans le fait « d'être ici ».

« *La grande-grande-mère de Christelle FERRY, c'était la sœur de mon grand-père. Mais on a une génération d'écart, moi je suis la génération d'au-dessus. Oui c'est ça mon grand-père T. Et donc Christelle FERRY, elle est née T. de sa mère Lisbeth CHRETIEN qui était ma cousine, alors ma cousine sous-germaine hein. C'est ma mère qui était la cousine germaine au père* » (Fabienne DESCAMP, habitante de Rougecourt, mère de Benoit).

Les discours sont très proches de ceux rencontrés à Bleuville et reflètent une période similaire. Ces lointains parents, marqués dans les mémoires collectives, ne sont pas oubliés. Quelques personnes portent cette mémoire et la transmettent au fil des générations. Pour autant, cette manière d'allier les

---

<sup>17</sup> Voir arbre de parenté de familles de Rougecourt.

familles est un système familial spécifique permettant de capitaliser les biens économiques, en l'occurrence les exploitations agricoles (Laroche-Gisserot, 1988 ; Madic, 2000), ne se perpétue plus aujourd'hui au vu des départs des enfants. La transmission et la protection des biens au sein de la cellule familiale se réfléchissent en dehors de la sphère familiale, et par conséquent en dehors des affiliations territoriales (Jacques-Jouvenot, Sposito-Tourier et Casagrande, 2021). Néanmoins, la prédominance du corps agricole au sein du conseil municipal illustre à la fois la force des liens sociaux, et les enjeux encore présents de la profession. À Bleuville, bien que détentrice d'un savoir (Gollac, 2016), Corinne MOREL et Christina DAMBLY sont étrangères au système de parenté local qui a commencé à se tisser au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Cette lignée unique dévoile et renforce l'image d'une *souche*, terme utilisé régulièrement par Corinne MOREL lors des entretiens. Tel un socle social, presque patrimonial, quelques familles seraient fondatrices de l'histoire communale. Vu précédemment, cette longue filiation localisée participe à la construction identitaire et revendiquée des *né·e·s ici*. Tenir la mémoire permet de replacer les habitant·e·s selon un ordre, une résidence et une famille<sup>18</sup>. C'est le travail de René PETITMANGE, maire de Bleuville qui « *cherche toujours les liens de filiation et il fait ça très bien* » (Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville). Effectivement, rapidement la conversation avec René PETITMANGE dérive vers mon appartenance familiale et géographique. En m'interrogeant sur mes liens familiaux, et savoir que j'ai grandi dans un bourg proche, le maire de Bleuville me replace aussi dans ce fonctionnement de l'affiliation à un territoire par la parenté.

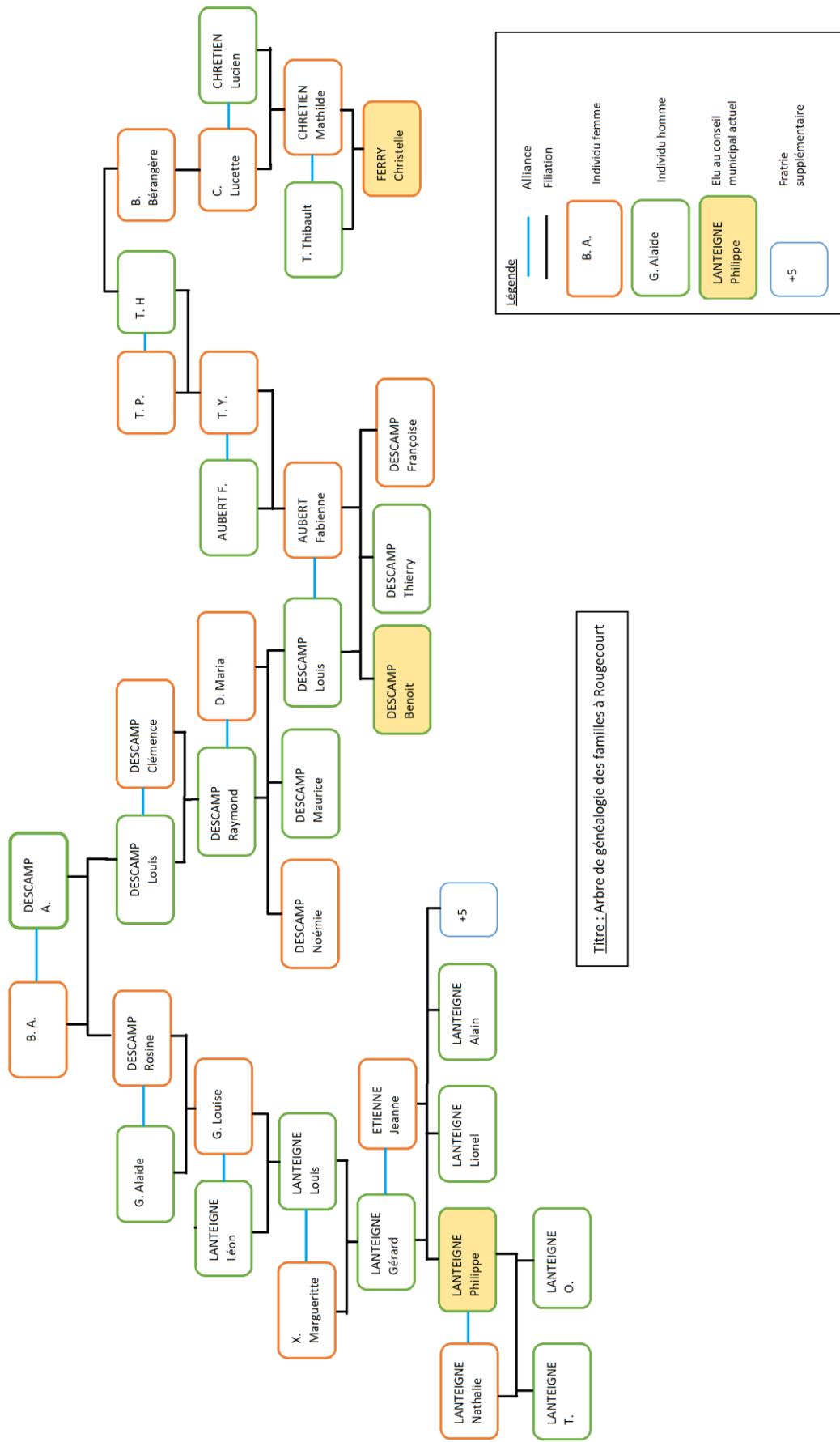
L'arbre de généalogie ci-dessous est construit à partir des discours de Benoit DESCAMP, Fabienne DESCAMP (née AUBERT) et Christelle FERRY<sup>19</sup> et met en évidence les liens existants entre les élu·e·s.

---

<sup>18</sup> Voir Chapitre 6 : « Les femmes émergentes ».

<sup>19</sup> Tous les patronymes ont été modifiés afin de respecter l'anonymat des enquêté·e·s. Par manque d'information, certaines initiales ont été inventées. Lorsque celui-ci est connu, le nom de jeune fille des individus femme est indiqué, dans le cas contraire, le nom de l'époux est inscrit dans l'arbre de parenté.

Illustration 8. Arbre de généalogie des familles à Rougecourt



### Distinction : autochtonie et classe sociale

À Rougecourt, Benoit DESACMP, Philippe LANTEIGNE et Christelle FERRY sont liés par les jeux d'alliance qui témoignent de l'imbrication des familles, « *cultivateurs* »<sup>1</sup> du côté des familles DESCAMP et LANTEIGNE, commerçant pour la famille de Christelle FERRY (née CHRETIEN). Aujourd'hui, seule la lignée LANTEIGNE continue ses activités agricoles. En revanche, l'appartenance territoriale est moins franche pour d'autres élus. Certes, ils ont grandi au village et sont reconnus comme « fils de » ou « fille de », mais ne possèdent pas un ancrage équivalent aux « grandes familles » identifiées ci-dessus. Pour garantir la possession des biens familiaux et leur appartenance à un groupe local, les mariages, jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, étaient organisés dans un groupe et un territoire restreint (Laroche-Gisserot, 1988 ; Madic, 2000 ; Zonabend, 2000). Dans le discours des enquêté·e·s, les « grandes » ou « vieilles » familles font référence à cette période d'alliances convoitées et à la persistance à travers les générations de leur présence dans la commune. Ainsi, les patronymes traversent l'histoire.

Pour d'autres, à l'instar de la famille CREUSOT à Bleuville, la « grande » famille se compte aussi en nombre de foyers et dont le patronyme est surreprésenté localement. Au sein de la commune de Bleuville et de son conseil municipal, c'est un nom courant et chacun connaît un membre de la famille. Cette famille fait partie des « *incontournables* » selon Alain PERRIN et il est nécessaire d'afficher le nom sur la liste électorale pour multiplier les chances de victoire. Par ailleurs, on compte trois récurrences de ce patronyme parmi les scrutins municipaux en 2008. De plus, André CREUSOT appartient à une lignée ouvrière. À Bleuville – comme à Rougecourt et Grisbourg – la population a longtemps été répartie en deux groupes, les familles agricoles et les familles ouvrières dont on retrouve les traces visibles dans les habitations et la filiation. Appartenant à la branche ouvrière, André CREUSOT pourrait être représentatif de cet héritage. La présence de son nom au sein de l'équipe mayorale est donc stratégique. Par l'exemple d'André CREUSOT, élu depuis 1995, on perçoit que la dimension des classes sociales, entre agricole et ouvriers, rentre en ligne de compte. Figure emblématique du village et de la mairie, il est difficile d'imager une équipe municipale sans sa présence dans ce contexte. Maire de Bleuville, René PETITMANGE le confirme : l'architecture de la liste électorale tient compte d'un équilibre entre autochtones et nouveaux ; classes sociales ; cœur de village, cité ouvrière et nouveaux lotissements ; hommes et femmes ; représentation des âges<sup>2</sup>.

À Rougecourt, la famille LANTEIGNE est un autre exemple : avec 8 enfants, « *aujourd'hui il y a eu le grand-père, ensuite le père, maintenant les petits-fils du Louis LANTEIGNE. Les deux enfants (Philippe*

---

<sup>1</sup> Terme utilisé par Fabienne DESCAMP, 78 ans, habitante de Rougecourt

<sup>2</sup> Voir Chapitre 5 « L'architecture du conseil municipal » qui présente la proportion des typologies d'élus observées dans les conseils municipaux de Bleuville, Grisbourg et Rougecourt.

*et son frère) qui ont repris la ferme et maintenant il y a un petit-petit fils quoi* » (Fabienne DESCAMP, habitante de Rougecourt, 78 ans), le nom de LANTEIGNE est familier dans la commune. D'autant plus, que parmi les élu·e·s, il y a eu « [son] père qui a repris juste après [son] grand-père » (Philippe LANTEIGNE, agriculteur, élu à Rougecourt). Philippe LANTEIGNE tient donc son éligibilité de l'héritage d'un mandat et d'une succession patrimoniale.

*« André CREUSOT vous le dirait mieux que moi, on regardait les familles qui pèsent en nombre de voix. Voilà les grosses familles locales entre la famille Dupont où il y a Pierre, Paul, Jacques et fils plus les cousins, ils représentent 22 voix. Et quand vous avez 600 inscrits et 420 votants et bien 5 fois 4 = 20, c'est comme ça, vous voyez ! On ne va pas prendre que des urnes parce que ce sont des gros semis mais il faut qu'il y en ait un qui... »* (Alain PERRIN, adjoint à Bleuville).

Les généalogies retracées à Bleuville et Rougecourt font apparaître des scissions entre les classes sociales. Dans les deux communes, ce sont les familles d'agriculteurs qui s'allient pour former un groupe domestique unique (Mendras, 1995). Cette forme d'alliance correspond, selon Mendras, à une structure de transmission permettant l'acquisition d'un droit individualisé. Par conséquent, les familles ouvrières sont peu intégrées à ce système. En effet, les communes de Grisbourg, Bleuville et Rougecourt sont empreintes d'un passé ouvrier. Dans les trois communes, l'histoire ouvrière n'est pas anodine<sup>3</sup>. Dans le bassin Lorrain, l'industrie minière se développe après la Seconde Guerre mondiale, accueillant – par la même occasion – une main-d'œuvre étrangère (Noirié et Azzaoui, 1980b). De nouveaux quartiers, de nouvelles habitations voient le jour pour loger cette population ouvrière. Deux mondes se côtoient alors : agricole et ouvrier.

*« Nous n'avons pas eu cette chance parce que la structure du village, nous sommes dans une vallée, nous n'avons pas beaucoup d'espace et les terres agricoles sont protégées maintenant. La seule façon que nous avions de nous développer c'est de réhabiliter des terres et c'est tombé sur le site industriel qui fait quand même 8 hectares »* (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).

*« La ville en fin de compte était scindée en deux : les familles agricoles et derrière toutes les familles ouvrières qui travaillaient principalement [à l'usine]. [...] Donc les hommes allaient travailler la journée pour taper [à l'usine], une mission difficile. Et comme ils faisaient les 3-8, ils allaient chez les paysans le reste de la journée. [...] Alors ils allaient donner un coup de main au paysan, et en compensation il leur donnait 100kg de blé ou du foin pour la vache, il y avait des accords comme ça. Donc le village était coupé en deux. [...] Mais c'est vrai qu'à Rougecourt quand vous avez retiré les gens qui travaillent [à l'usine] et les agriculteurs, vous aviez 70 % de la population »* (Benoit DESCAMP, 54 ans, adjoint à Rougecourt).

---

<sup>3</sup>Voir Chapitre 1 « Cadrage : élu·e·s et village ».

Les propos de Benoit DESCAMP, adjoint à Rougecourt, illustrent les rapports sociaux qui existaient entre les différentes populations du village, les agriculteurs, exploitants, et propriétaires, et les ouvriers, étrangers. Les familles d'agriculteurs, d'ouvriers et de commerçants formaient des cercles d'alliances différenciées. Plus encore, les groupes domestiques – en fonction des professions – se situaient dans des zones différentes du village. Pourtant, les généralogies dévoilent l'imbrication de ces groupes familiaux et aujourd'hui, la distinction entre les groupes est moins marquée. À Bleuville, au sein de la famille MOREL – détentrice d'une exploitation agricole – plusieurs personnes travaillent à l'usine locale :

*« Par contre chez les MOREL, Marc travaille à l'usine ; Marie-Ange, elle était secrétaire à l'usine. Julien était agriculteur, il a arrêté et il travaille dans [un autre milieu]. Il faut dire qu'au début du siècle qui vient de se terminer et au siècle dernier, les gens se mariaient parce que les gens allaient moins loin dans le pays et il y a plein de familles qui se sont croisées entre elles. Surtout en début de siècle, les familles italiennes se sont beaucoup mariées entre eux. Et après ils se sont mariés avec les gens d'ici. C'est pour ça qu'on a pas mal de noms dans le village à consonance italienne »* (René PETITMANGE, 65 ans, maire de Bleuville).

Le mélange des catégories professionnelles au sein d'un groupe familial existe également à Rougecourt où la famille DESCAMP – cultivateur<sup>4</sup> – s'allie avec la famille CHRETIEN – commerçant. Ainsi, les groupes socio-professionnels et familiaux n'ont pas de frontières étanches et se transforment. Pour autant, pour les familles implantées localement depuis plusieurs générations, les mariages du début du XXe siècle restent endogamiques. En élargissant la localité aux seules frontières communales, le phénomène s'amplifie. C'est ainsi que René PETITMANGE (Bleuville), Philippe WEISS (Bleuville) ou encore Guy Henri (Grisbourg) déclarent être arrivés dans la commune en suivant leur épouse : « *C'est ma femme ! C'est toujours une histoire de femme ! [...] Moi j'habitais à M., bon ce n'est pas loin, il doit avoir 5 ou 7 km. J'ai fait ma jeunesse là-haut, je suis né là-haut* » (Guy HENRY, élu à Grisbourg). Cette « *histoire de femme* » concerne également René PETITMANGE qui affirme avoir grandi à quelques kilomètres de Bleuville. Il s'installera en 1971 à Bleuville pour reprendre la coopérative de sa femme<sup>5</sup>. Dans la foulée, il reprendra le mandat électoral de son beau-père<sup>6</sup>. Les exemples de ces trois élus montrent une forme de cloisonnement territorial. « *Être d'ici* » concerne uniquement les frontières communales et se distinguent des habitant·e·s venus d'ailleurs, y compris distant de quelques kilomètres. Après avoir développé ces figures autochtones, la partie suivante s'intéresse aux élue·e·s qualifiés « *d'étrangers* ». Globalement, les étrangers sont tous les habitant·e·s venus s'installer dans la

---

<sup>4</sup> Le terme de *cultivateur* sera utilisé à de nombreuses reprises par Fabienne DESCAMP lors de notre rencontre.

<sup>5</sup> Pourtant, lors de son entretien, il évoque les liens familiaux avec d'autres familles à Bleuville comme l'illustre l'arbre de généralogie précédemment.

<sup>6</sup> « *Mon beau-père était maire il y a 40 ans* », René PETITMANGE, maire de Bleuville depuis 2008.

commune, contrairement aux né·e·s ici. Parmi les étrangers, deux groupes sont observables. D'une part les installé·e·s, plus nombreux, résidants dans la commune depuis plusieurs années voire décennies et intégrés dans les réseaux sociaux localisés. D'autre part, les nouveaux, notamment identifiés et juxtaposés aux lotissements construits après les années 2010.

### 3. Les installé·e·s et les nouveaux

Philippe WEISS n'est « *pas originaire de Bleuville* », mais « *d'un petit patelin à 10km de là* ». Il arrive à Bleuville en 1990 après de longs travaux de rénovation d'un ancien corps de ferme en centre de village. En 2008, René PETITMANGE l'interpelle pour intégrer le conseil municipal. Il acceptera quelques années plus tard, après son départ à la retraite en 2011 : « *maintenant que je suis en retraite, et bien il ne m'a pas loupé* » (Philippe WEISS, élu à Bleuville). En 2014, il est élu sans difficulté en ayant le nombre le plus important de voix. Il reconnaît qu'il fréquente « *beaucoup beaucoup de monde* » dans le village, « *au moins dans le cœur*<sup>7</sup> » et se fait régulièrement interpeller. Il faut dire que Philippe WEISS est plus intégré à la commune qu'il ne le laisse entendre. Habitant la commune depuis 1990, son achat immobilier remonte à 1981. Pendant cette période de près de 10 ans, tous les jours, il vient effectuer les travaux et crée rapidement des liens avec les familles voisines. En plus d'être proche des familles importantes de Bleuville, Philippe fait partie de la troupe de théâtre et d'une association de préservation du patrimoine religieux. Comprendre la place de Philippe dans la commune n'est possible qu'à la lumière de cette trajectoire : l'achat et les longs travaux de sa maison, l'emplacement de son habitat, les liens d'amitié avec les « grandes familles » de Bleuville, l'insertion dans les associations locales et son héritage symbolique en tant que fils du collecteur de lait. Tous ces éléments sont disposés de part et d'autre de son parcours de vie et constituent une trajectoire qui est intériorisée par Philippe. De plus, l'exemple de Philippe WEISS illustre la frontière symbolique entre les *né·e·s ici*, dont le portrait fut développé précédemment, et les « *étrangers* », que je nommerais plutôt les *installé·e·s*.

Le terme « d'étranger » est utilisé tel quel par les enquêté·e·s. Néanmoins, dans le cadre de l'analyse, la notion d'installé·e·s est plus proche du profil des élu·e·s. En effet, le terme « d'étranger » ne traduit pas le processus d'acculturation et intégration propre aux *installé·e·s*.

#### 3.1. Installé·e·s mais étrangers

Tandis que les né·e·s ici revendiquent, sont désignés et s'auto-désignent comme « étant d'ici », l'identification est moins évidente pour les autres élu·e·s. C'est-à-dire que les enquêté·e·s m'indiquent

---

<sup>7</sup> Ici Philippe WEISS fait référence au centre du village, c'est-à-dire la partie centrale de la commune regroupant (le plus souvent) les vieilles bâtisses et anciens corps de ferme.

les acteurs du conseil municipal appartenant à une « *vieille famille* » ancrée dans la commune, mais le contraire n'existe pas et à aucun moment quelqu'un est désigné comme « *étranger* » à part par la personne concernée. En revanche, « les nouveaux » sont clairement évoqués. Sans être personnifiés, les nouveaux représentent un mode de vie urbaine et moderne, décrié par les « gens de la mairie ». Parmi les « étrangers », il existe des habitant·e·s installés de longue date dans la commune, les nouveaux habitant·e·s dénotant par leurs intégrations au sein des réseaux sociaux localisés.

Tout d'abord, il y a les époux et épouses d'autres lieux, affiliés à une grande famille par leur union. Par leur alliance, ils ont su capter les éléments symboliques, dont la réputation, permettant d'être reconnu territorialement et être inséré dans les réseaux sociaux localisés. Ces figures – proches du mariage en gendre (Laroche-Gisserot, 1988), seront évoquées dans un chapitre suivant. Ensuite, il y a les élu·e·s installés dans la commune depuis plus de 20 ans, mais qui ne sont « *pas d'ici* » selon leurs dires. En retracant leur parcours, je m'aperçois qu'ils ont grandi dans une commune très proche, souvent à moins de 10km. Parmi ces élu·e·s, je retrouve Camille REINERT, Yves MAILLARD, Philippe WEISS, Roger DURAND, Frédérique NIOPOLI ou encore Daniel FRITSCH. Pour finir, certains élu·e·s se sont installés quelques années avant leur élection et se sont insérés via les activités de sociabilités locales, notamment les associations de parents d'élèves. Hélène MARCHAL, Francis ROUILLOON, Grégoire ARCUCI, Mireille MASSON en font partie. Évidemment, il y a des cas particuliers comme l'illustre Clothilde THIEBAUT, élue à Rougecourt en 2008 et installée en 1997, ne participant à aucun réseau de sociabilité dans la commune<sup>8</sup>.

### Bénéficier d'un ancrage local décalé

À plusieurs reprises, des élu·e·s me rappellent qu'ils ne « *sont pas d'ici* », « *étrangers* » à la commune. Pourtant, je retrouve des attaches locales au sein des discours et des trajectoires. Les brides d'attaches territoriales sont diverses telles que la proximité spatiale, un statut professionnel ou l'implication dans les réseaux associatifs.

Pour Philippe WEISS, dont le portrait a été exposé ci-dessus (indiquer la page ou le chapitre), il bénéficie de plusieurs formes d'attachments territoriales malgré ses dires. Quand je l'interroge sur son élection, Philippe WEISS me répond : « *je ne sais pas [rires]. Surtout que je ne suis pas originaire de Bleuville en plus* » et il ajoute « *bon ça fait quand même 27 ans que j'habite Bleuville. [...] J'ai la chance d'être le fils de mon père qui était connu un petit peu partout parce qu'il ramassait le lait dans tous les villages et donc il était bien vu partout. [...] Je suis originaire d'un petit patelin à 10km d'ici voilà* ». Effectivement Philippe WEISS n'est pas originaire de la commune dans le sens où ses parents n'ont

---

<sup>8</sup> Le portrait de Clothilde THIEBAUT est développé dans le Chapitre 6.

jamais habité. Néanmoins, son père est bien connu par sa profession de laitier, qui le place dans une proximité avec les familles agricoles. En outre, Philippe WEISS a grandi dans un village adjacent. Cette justification récurrente se retrouve dans les discours de Camille REINERT, Frédérique NIOPOLI ou encore Pascal MEYER. Tous sont installés depuis plus de 30 ans, mais ils se différencient eux-mêmes des *né·e·s ici*. Pour Guy HENRI, élu à Grisbourg, et René PETITMANGE, maire de Bleuville, leur arrivée dans la commune est conditionnée par leur épouse. Le choix résidentiel provient de leur femme, dont la famille et la propriété sont issues des communes étudiées. Les deux hommes précisent qu'ils ne viennent pas de la commune. Pourtant, leur « origine » est très proche, à quelques kilomètres de là.

*« Enquêteuse : Vous êtes arrivés ici pour quelle raison ?*

*Enquêté : Ah bah comme tout le monde ça vous arrivera aussi un jour un jour on se dit on va prendre une maison et puis on trouve un truc dans le secteur » (Thomas BOURASSA, enseignant professionnel, 47 ans, élu à Rougecourt)*

*« Et puis 51 ans après on est encore là ! » (Guy HENRY, élu à Grisbourg depuis 2007).*

Pour Pascal MEYER (Grisbourg), Jacques COLIN et Roger DURAND (Rougecourt), leur profession d'instituteur ou d'enseignant leur confère un statut social privilégié. Ainsi, ils seront élus peu de temps après leur installation dans la commune à la fin des années 1980. Pascal MEYER est maire de Grisbourg depuis 2008. Il vient s'installer dans la commune en 1984 en tant qu'instituteur. De toute évidence, Pascal MEYER est « *étranger* » à Grisbourg, mais son épouse tient un commerce local dans la commune. Ainsi, tous les deux travaillent et vivent sur la commune. En 1989, Pascal MEYER sera une première fois élu en tant que conseiller municipal. Puis il sera adjoint en 1995, en 1999, il quitte ses fonctions et se consacre à la vie associative du village. Les fonctions d'instituteur et de directeur d'école lui confèrent une implication dans la vie associative locale selon les dires de Jacques COLIN : « *L'instit, il faisait tout à l'époque, aussi le sport et la musique. On était formé pour être impliqué* » (Jacques COLIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Rougecourt, enseignant retraité). Être impliqué signifie faire vivre les activités scolaires et la vie au village. Lui aussi a été instituteur au village à la fin des années 1980 et sera élu dès 1995 à Rougecourt. En 2014, il entame son 5<sup>ème</sup> mandat consécutif à Rougecourt. Les fonctions de l'instituteur s'articulent avec celles de la commune et « *la vie associative fonctionne bien autour des enseignants. [...] Sans eux, ça aurait du mal à prendre* » (Jacques COLIN, élu à Rougecourt depuis 1995). La situation est similaire pour Roger Durand. Formateur, il est repéré par l'ancien maire en 1989 pour « *me faire rentrer dans la vie du village* » et sera retenu sur la liste des candidats en 1995. Roger DURAND a 79 ans quand je le rencontre. Il me précise « [qu'il n'est] pas de Rougecourt », mais emménage – pour raison professionnelle – en 1988. Malgré les années et les mandats successifs, Roger se présente toujours comme étranger à la commune.

Ainsi, l’implication de Pascal MEYER et de Jacques COLIN, dès leur arrivée dans la commune, pourrait découler de leur apprentissage et d’une construction sociohistorique de l’enseignant. En étudiant, le « travail enseignant », Jean-François Marcel (Marcel, 2005) montre que celui-ci repose à la fois sur le statut et sur l’activité. En termes de statut, l’enseignant est impliqué dans l’organisation sociale de la cité. L’École en tant qu’institution, est un marqueur républicain fort depuis l’École de Jules Ferry (1880 – 1882). Chaque commune connaît son établissement scolaire et son instituteur. Ainsi, au sein des communes deux symboles républicains coexistent : l’École et la Mairie<sup>9</sup>. À Grisbourg, encore aujourd’hui, les deux institutions sont imbriquées : les bâtiments sont juxtaposés et le maire est l’ancien directeur de l’école communale. Le travail d’enseignant est pensé en dehors du cadre scolaire : « le rôle de l’enseignant dépassait largement le cadre de sa classe. Personnalité morale et intellectuelle du village (au même titre que le maire et le curé) l’instituteur y assumait diverses fonctions (secrétariat de mairie, trésoreries d’associations, etc.) [...]. Son espace de travail dépasse cette classe-école pour investir la vie sociale du village à laquelle il est tenu de fournir une contribution » (Marcel, 2005, p. 38). Par conséquent, le corps enseignant est reconnu, dans les années 1980, comme un acteur local incontestable. Aujourd’hui, les enseignants sont toujours présents au sein de la mairie par des élus et des projets communs<sup>10</sup>, mais quelques modifications sont observées notamment dans le cloisonnement entre élus et enseignants<sup>11</sup>. Par la porte d’entrée de l’institution scolaire, Pascal MEYER, Roger DURAND et Jacques COLIN ont su intégrer la vie locale et justifier de leur appartenance aux réseaux sociaux localisés.

Dans les communes étudiées, l’encastrement des réseaux sociaux localisés (professionnels, privés, familiaux) est particulièrement visible et la mobilisation des réseaux va au-delà de la sphère politique<sup>12</sup>. Pourtant, la question de transposition des rapports de domination (Mischi, 2014) n’apparaît pas dans la composition du conseil municipal. Il n’existe pas de conflit ou de rapport de force pour les élections de Pascal MEYER et de Jacques COLIN en 1989 et 1995, dans leurs communes respectives. Mais les figures locales de l’instituteur ou d’un responsable à l’usine ne sont pas anodines. Elles reflètent une position hiérarchisante forte et nécessaire dans le conseil municipal. Le corps enseignant bénéficie de la notoriété locale provenant de l’imbrication d’activités scolaires et associatives. Cette logique sera reprise par les parents d’élèves. Par un mécanisme similaire, mais inversé, le parent d’élève intègre la

<sup>9</sup> « Ainsi la construction représentative de cette époque est un bâtiment massif comportant la mairie en son centre et, de chaque côté, « l’école des garçons » et « l’école des filles » (constatons que la distinction classe/école est pratiquement inexistante) avec dans chaque cas un « appartement de fonction » (destinés à l’instituteur et à l’institutrice) à l’étage » (Marcel, 2005, p. 37).

<sup>10</sup> Une partie sera consacrée à l’imbrication des rôles d’élus, de parents d’élèves et de représentants d’association d’école.

<sup>11</sup> Aujourd’hui, les élus dont la profession est enseignant, n’exercent plus dans la commune de leur mandature.

<sup>12</sup> Question de la politique dans la mairie abordée dans le chapitre 7.

sphère associative via soit les associations de parents d'élèves, soit les activités scolaires s'exportant dans la vie communale. Les futurs élu·e·s s'inscrivent dans plusieurs formes de réseaux. Leurs multipositions dans les structures de la vie sociale définissent les contours de celle-ci (Douillet et Lefebvre, 2017). Les « étrangers » appartiennent et font vivre la vie sociale telle qu'elle est définie par l'entrecroisement des activités. Pour passer de « nouveaux » à « étranger », les habitant·e·s modélisent et articulent les éléments d'éligibilité autour des réseaux sociaux localisés et l'inscription locale. C'est pourquoi le terme « d'installé » semble plus propice que celui « d'étranger ». *Être installé·e·s* signifie que l'habitant·e bénéficie, d'une manière ou d'une autre d'un ancrage territorial, non pas transmis comme pour les *né·e·s ici*, mais acquis par une longévité dans la commune et surtout par une implication dans les activités sociales du village. Pour les *installé·e·s*, l'ancrage territorial peut s'exprimer par le statut professionnel ou le glissement d'un ancrage issu d'une commune voisine, ou encore l'implication dans les réseaux sociaux localisés et associatifs.

### Les nouveaux : un mode de vie en dehors des réseaux ?

Contrairement aux *installé·e·s*, les « nouveaux » ne s'inscrivent pas ou peu dans les réseaux sociaux localisés. En tout cas, c'est dans ce sens qu'ils sont décrits par « *les gens de la mairie* »<sup>13</sup>. Dans les discours, une séparation s'opère dans les modes de vie et les aires géographiques. La construction progressive des bâtisses amène un morcelage par quartiers constitués en cœur de village, lotissements et cité ouvrière. La fracture est particulièrement visible à Bleuville où le dernier lotissement voit le jour en 2015<sup>14</sup>. Par conséquent, les habitant·e·s sont nouvellement arrivés à Bleuville.

Dans les discours, la séparation géographique s'accompagne systématiquement d'une différenciation dans les modes de vie. À Grisbourg, Guy HENRI a été pompier dans la commune. À 70 ans, il vit à Grisbourg depuis 1966. Lorsque je lui demande de décrire la commune dans laquelle il vit, il m'en fait une description qui mêle zone d'habitation, mode de vie et profession. « *Là-haut* », ce sont les lotissements que Guy HENRI met à l'écart géographiquement selon leur mode de vie. Selon lui, les habitant·e·s du lotissement sont « ceux qui rentrent juste chez eux le soir ». Certes la séparation est spatiale, mais elle se traduit par la différenciation des modes de vie et de pensées.

**« *Enquêteuse : Quand vous dites là-haut, c'est...***

*Enquêté : C'est le petit lotissement où il y a les blocs et le lotissement. Quand vous arrivez sur Grisbourg, sur la gauche, dans le fond il y a le lotissement. Et là il y a beaucoup de gens qui rentrent juste chez eux le soir. Tant qu'il y avait encore l'usine, il y avait du monde qui sortait*

---

<sup>13</sup> Expression utilisée par Camille REINERT pour évoquer les élu·e·s du conseil municipal de Bleuville.

<sup>14</sup> Voir cartographie de Bleuville.

*parce qu'ils faisaient les tournées, mais maintenant... c'est calme ! Et puis ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais y'a personne, y'a personne ! » (Guy HENRI, élu à Grisbourg)*

*« Cette année aucune famille des nouveaux lotissements n'est venue, pourtant il y en a quelques-uns habituellement. Ils sont peut-être fâchés pour cette histoire d'internet » (Corinne MOREL, lors des vœux du maire, Bleuville).*

Tandis que l'étranger participe activement à la vie sociale, le nouveau est « à distance » selon le discours des élu·e·s. À Grisbourg, ce sont « *les jeunes qui vivent là-haut, c'est beaucoup de couples qui ont de jeunes enfants, qui travaillent de l'autre côté hein, au Luxembourg. Mais ils ne sortent plus, ils sont au travail. Le dimanche ils ne sortent pas et le samedi c'est les courses. Il n'y a plus personne* » (Guy HENRI, élu à Grisbourg). L'évocation des nouveaux habitant·e·s, notamment « *ceux du lotissement* » s'accompagne toujours d'un commentaire sur le passé. Vus auparavant, les savoirs mémoriels sont détenus par les vieilles familles du territoire à propos des liens familiaux et la présence territoriale des patronymes tels que le témoignent les arbres de généalogie ci-dessus. La mémoire intervient également dans le processus de transmission. À Minot, Françoise Zonabend observe deux formes de mémoires (Zonabend, 1999). D'une part la « mémoire fondatrice » qui reconstitue les faits d'histoire afin de ne pas oublier les éléments communs et identitaires. D'autre part, la mémoire-patrimoine œuvrant pour la sensibilisation du passé. En organisant une expo-photo et technique<sup>15</sup> sur le réseau d'eau à Rougecourt, Roger DURAND, élu à Rougecourt depuis 1995 et installé dans la commune en 1989, conserve les éléments patrimoniaux de la commune<sup>16</sup>. À partir des années 1970, les lotissements font leur apparition dans les trois communes étudiées. À Grisbourg, Rougecourt et Bleuville, ces logements représentent jusqu'à 30 % du parc immobilier. Cette transformation du rural s'accompagne de nouvelles populations qui modifient le rapport au local. Le nombre de recherches sur la question des transformations de la ruralité atteste d'une préoccupation grandissante (Alphandéry et Sencébé, 2009 ; Jolas et al., 1990 ; Mendras, 1992). Par le biais de l'accès à la propriété et le plan de restructuration du logement, le périurbain fait son entrée : « *dans ces espaces, à considérer rétrospectivement comme des expressions fortes d'un périurbain naissant, les villes-dortoirs sont constituées majoritairement de lotissements pavillonnaires et d'immeubles d'habitat collectif* » (Damon, Marchal et Stébé, 2016, p. 621).

---

<sup>15</sup> « *Quand j'étais adjoint, il y a eu pas mal de travaux comme l'arrivée du gaz et de l'assainissement. Je me suis rendu compte qu'il y avait des problèmes et ça m'a motivé pour faire une carte complète des réseaux (eau/gaz/assainissement) de la commune. C'est indispensable pour la vie de la commune maintenant. J'espère avoir pu être utile à la communauté de communes. Je ne suis pas à la commission travaux, mais c'est comme si j'y étais* » (Roger DURAND, 79 ans, élu à Rougecourt depuis 1995).

<sup>16</sup> C'est l'enjeu de l'esprit village qui sera développé dans le chapitre 8.

L'évocation des nouveaux habitant·e·s, notamment « *ceux du lotissement* »<sup>17</sup> s'accompagne toujours d'un commentaire sur le passé. Une opposition s'effectue entre *aujourd'hui* et un *autrefois* suffisamment proche pour être comparée entre générations. Fabienne DESCAMP, 74 ans, déplore la relation qu'elle a avec ses voisins, pourtant « un peu natifs » de la commune. Le fait « d'être d'ici » devrait les incorporer au sein des réseaux sociaux localisés. Pourtant, ce n'est pas le cas, selon Fabienne DESCAMP.

*« Oh bah vous savez on ne connaît plus ses voisins hein, ils ne disent pas tellement bonjour. Oh les petits jeunes à côté, oh ils ne sont pas embêtants, ils disent bonjour et puis ils sont un peu natifs de Rougecourt quand même. [...] parce que les parents habitent là, la grand-mère habite là, mais ce sont des jeunes, ils disent un petit bonjour, mais... non on ne connaît pas ses voisins, je ne sais même pas où ils travaillent, c'est comme ça »* (Fabienne DESCAMP, 74 ans, habitante de Rougecourt).

Fabienne oppose les modes de vie par rapport à ceux qu'elle a connus auparavant. Elle fait référence à la tradition, aux coutumes construites sur l'échange et l'interconnaissance. Françoise Zonabend rapportait déjà des discours similaires : « On reste chez soi beaucoup plus qu'autrefois. Les gens sont repliés sur eux-mêmes. Ce n'est plus tout à fait la même chose maintenant : les gens n'ont plus besoin de voisin » (Zonabend, 1999, p. 41). Aujourd'hui, Christelle FERRY, élue et née à Rougecourt, est étonnée de ne voir personne dans les rues de Rougecourt malgré le beau temps, tandis que Stéphane POINCAT, agriculteur et né à Grisbourg, souligne une cohésion sociale altérée, et Bernard LAURENT, élu et né à Grisbourg, ne connaît pas les nouveaux habitant·e·s.

*« Ah oui je connais tout le monde, quoique maintenant beaucoup moins parce qu'il y a des jeunes et des nouveaux qui arrivent. Mais bon, dans les anciens, je connaît tout le monde où pratiquement tout le monde se tutoie parce que c'est toutes des personnes que l'on connaît bien ! »* (Bernard LAURENT, 68 ans, élu à Grisbourg).

*« C'est vrai qu'à Grisbourg ça on se mélange pas de trop, au niveau des activités par rapport à certains villages. C'est mon point de vue, mais je trouve que ça ne se mélange pas comme ailleurs. Je trouve que dans certains villages c'est plus convivial, alors que là c'est chacun pour soi »* (Stéphane POINCAT, élu à Grisbourg, agriculteur).

Les anciens habitant·e·s perçoivent que l'interconnaissance s'effrite avec l'accroissement de la population de résidents extérieurs à leur réseau familial. L'intégration des nouveaux devient, alors, un véritable enjeu pour le conseil municipal, comme il sera développé dans le chapitre 8 de ce travail de recherche. Selon les paroles des enquêté·e·s, une certaine rupture s'observe entre *nouveaux* et *installé·e·s*, selon un différentiel de transmission. Cette séparation est presque « ethnique » au sens

---

<sup>17</sup> Terme employé par Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville, à propos des lotissements construits en 2014.

socio-anthropologique (Barth, 1995). En effet, une frontière entre les groupes sociaux s'opère en fonction de l'intégration au sein des réseaux sociaux localisés. Lorsque Barth observe les mécanismes d'exclusion et d'incorporation des individus au sein d'un « groupe ethnique », il met en lumière l'auto-attribution des traits caractéristiques d'appartenance au groupe (Barth, 1995). Dans la commune, un certain nombre d'habitant·e·s, notamment les anciens et les né·e·s ici, distinguent les résidents évoquant les modes de vie et le rapport au passé différent. De fait, les né·e·s ici ou apparentés produisent une entité identitaire ethnique au sein des interactions (Barth, 1995). Pour autant, il est fort probable que les modes de vie et les consommations sont similaires par tous les habitant·e·s de la commune. Les quelques différences s'opéreraient à propos de leur participation aux événements municipaux.

Les installé·e·s, ou étrangers, sont des nouveaux comme les autres. Pourtant, les installé·e·s se distinguent en adoptant les modes de vie et la socialisation décrits par les né·e·s ici, qui semblent dicter une forme de contrôle social. Par leurs actes, ils se détournent de la représentation néo-rurale accolée aux lotissements et aux nouveaux habitant·e·s. Danièle Kergoat définira ce phénomène par le « syllogisme paradoxal » (Kergoat, 2001), c'est-à-dire le détachement d'un individu d'un collectif, empêchant toute forme de collectif. N'étant ni *nouveau*, ni *né·e·s ici*, les *installé·e·s* ne « *sont pas d'ici* » ou *étranger*, malgré leur forte implication dans les réseaux sociaux localisés comme l'illustre la partie suivante. À travers ces trois corps d'élu·e·s et d'habitant·e·s, on y retrouve des formes de stratification structurant les rapports sociaux : les âges et les professions. D'une certaine manière, les *né·e·s ici* appartiennent à de vieilles familles agricoles ou ouvrières, travaillant au sein de la commune. Ils s'opposent, dans les discours, à une population plus jeune, salariée en dehors des frontières communales. Il semble que les *né·e·s ici* défendent une représentation du village au sein du conseil municipal. Cette question sera abordée dans le chapitre 8.

### 3.2. Participer à la vie locale, « bien évidemment on y participe en tant qu'élu et en tant qu'habitant »

Ainsi, *étrangers* et *nouveaux* ne sont pas mis en récit de la même manière ; ou plutôt les nouveaux ne peuvent s'inscrire dans les récits qui sont transmis, n'étant pas confrontés aux événements locaux. La distinction entre nouveaux et *étrangers* se traduit par un double enjeu. Comme vu précédemment, le « nouveau » ne participe pas ou peu aux événements organisés par la mairie. Ainsi, il s'agit d'une partie de la population qui n'est pas associée à la dynamique locale. Sortir de chez soi, venir donner un coup de main, participer aux événements organisés par la mairie, sont autant d'éléments de distinction et d'implication dans les réseaux sociaux localisés. Plus encore, le simple fait d'être dans la rue et de sortir du rituel imposé par le rythme de vie entre sphère domestique et professionnelle semble être une

forme de reconnaissance sociale par les « *gens de la mairie* ». En effet, tous les discours s'orientent vers cet enjeu crucial et central : la vie au village<sup>18</sup>.

Est-ce que l'élu·e est un « nouveau » actif ou le devient-il ? Difficile de répondre à cette question sans connaitre comment les candidat·e·s ont été repérés par l'équipe en cours de construction. Les travaux de Vincent Banos et Jacqueline Candeau éclairent ce passage (Banos et Candaub, 2011). Ils s'intéressent aux changements relationnels induits par les changements de population. Leur thèse est la suivante : « la diversification sociale et fonctionnelle des campagnes s'accompagne d'une remise en cause des normes relationnelles préexistantes, et donc d'une accentuation potentielle des sources de tensions et de conflits » (Banos et Candaub, 2011, p. 25). Dans deux communes en Dordogne, les deux chercheurs observent la prégnance de l'interconnaissance où les nouveaux résidents ont la sensation de devoir annoncer leur venue et d'aller à la rencontre des autochtones. « Les gens venus d'ailleurs » viennent questionner les références culturelles et modes de vie, au même titre que les « *nouveaux du lotissement* » à Bleuville. Pour autant, ils sont perçus comme des « étrangers du coin » (*ibid* 2011, p. 27) dans le sens où ils portent leur propre histoire familiale, ancrée dans un autre territoire, mais en mesure de s'insérer dans le maillage social local. En outre, Banos et Candeau montrent le rôle prégnant des agriculteurs dans ce processus social. « Sésame de la vie sociale », les agriculteurs incarnent une ressource locale en termes de sociabilité et de conseils. Ainsi, dans les communes étudiées, entre nouveaux et installé·e·s, ce sont les capacités à mobiliser les réseaux de sociabilité qui font la différence. Alain PERRIN, adjoint à Bleuville, pense déjà aux prochaines élections municipales. Dans la composition du conseil municipal, développée dans le prochain chapitre, l'équilibre est stratégique. Les « nouveaux lotissements » pourraient être intégrés de manière stratégique et démocratique. Les paroles d'Alain PERRIN traduisent leur preuve d'insertion dans les réseaux sociaux localisés pour devenir conseiller·e municipal : « *par exemple typiquement j'ai déjà une ou deux personnes qui commencent à être impliquées dans l'associatif sur les nouveaux lotissements et je pense que ce sont des gens que l'on ira chercher pour le prochain conseil municipal* » (Alain PERRIN, adjoint, Bleuville).

Quand Thomas BOURASSA devient élu à Rougecourt en 2014 à 47 ans, il n'est pas un inconnu. Installé dans la commune depuis une vingtaine d'années, il reprend les codes nécessaires à la reconnaissance locale. Enseignant dans un lycée professionnel, il commence par « donner un coup de main » à l'association de parents d'élèves, mais il prend aussi le temps de s'arrêter, de discuter devant l'école : « *moi je ne dépose pas les enfants quoi, il y en a, je le vois, ils ouvrent la porte de la bagnole et ils déposent les gamins. Moi j'ai toujours pris l'habitude d'emmener mes enfants à l'école, de discuter 5 min avec la maîtresse, avec les gens et ça, ça crée du lien social voilà en discutant avec les gens. Mais*

---

<sup>18</sup> Thématique qui sera développée et mise en relation avec l'esprit village, parmi les activités de la mairie (Chapitre 8).

*les gens ont du mal à discuter entre eux quoi, le lien social est compliqué, ils sont plus devant leur écran* » (Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt). L'élu raconte : « *Et puis il y a un Monsieur qui faisait partie de ça et puis ils m'ont sollicité pour différentes actions et voilà j'y suis allé quoi, je suis assez ouvert. S'il y a besoin de filer un coup de main pour ça, pour ça ou pour ça... ils voyaient bien j'étais à chaque fois répondant sur les demandes donc c'est comme ça que j'ai fait mon truc quoi* ». De services en coup de main, Thomas participe à la vie sociale à Rougecourt. Aujourd'hui, il est président d'un club de sport dans une autre commune. Les casquettes commencent à se multiplier. La trajectoire de Thomas BOURASSA montre l'entremêlement de données pertinentes à son élection, notamment sa profession et son genre qui contribuent à son insertion dans les réseaux sociaux localisés. Les enseignants bénéficient d'un héritage sociohistorique les plaçant au cœur de l'action publique. De plus, la socialisation genrée masculine le conduit à présider un club sportif. Sa trajectoire l'amène vers les codes propres au capital d'autochtonie (Renahy, 2005). Contrairement au notable local qui a fait sa place localement par sa réputation, par sa profession et par son ancrage territorial. Les nouveaux habitant·e·s, tels que Thomas BOURASSA, s'arrangent des codes traditionnels pour se dégager une place. La notoriété se construit sur le service rendu (Marneur, 2016b).

Ainsi, Thomas BOURASSA correspond tout à fait au profil des élu·e·s venant du vivier associatif et au « nouveau » devenu « installé ». Pour l'architecture de la liste, Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville, confirme « *qu'on va aussi beaucoup chercher dans le milieu associatif* » (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville, élu en 2008). Engagé dans le circuit associatif, Thomas BOURASSA, tout comme Philippe WEISS, Gaëtan LUSSIÈRE, Karine NADEAU, Alain BUCARI, Guy HENRY, sont des habitant·e·s actifs avant d'être élu·e·s. Leur arrivée au sein du conseil municipal se situe en continuité de leurs activités publiques.

Tandis que les élu·e·s appartenant aux vieilles familles jouissent d'un maillage territorial et d'une reconnaissance locale, le renouvellement de la population délite les réseaux de familles. Christine Guionnet souligne l'importance des liens : « *l'enchevêtrement des liens interpersonnels étroits qui, de génération en génération, se transmettent et finissent par constituer de véritables réseaux structurants de la politique au village* » (Guionnet, 1998, p. 780). Cet immobilisme politique tend à être obsolète et ne prend pas en compte le renouvellement de la population. De plus, le conseil municipal ne pourrait fonctionner seulement par les logiques familiales. Les nouveaux habitant·e·s, devenant installé·e·s, viennent s'inscrire à leur tour dans les mécanismes connus du notable local : interconnaissance, ancrage territorial et engagement local, sans mobiliser un capital d'autochtonie (Bozon et Chamboredon, 1980 ; Vignon, 2016). Bien que suffisamment inséré dans les réseaux sociaux localisés pour être repérés par l'équipe municipale, les habitant·e·s ne sont pas tous intégrés dans les

liens de transmission propres aux vieilles familles. En revanche, ils adoptent les codes nécessaires à la vie au village et à l'insertion dans les réseaux sociaux localisés (Banos et Candau, 2011).

L'hérédité élective – appartenant aux vieilles familles ou apparentées – se distingue de l'hérédité politique, soit la socialisation au politique : « la notion d'hérédité politique et élective peut être définie empiriquement par le fait d'avoir eu un père militant politique ou (et) élu, dans la mesure où ces deux attributs caractéristiques peuvent être liés et cumulés. Certaines "vocations" d'élus paraissent alors dépendantes de contextes ou d'environnements familiaux tout à fait particuliers, puisque, pour ces élus, l'action politique, qu'elle soit partisane ou élective, a été préocément familiale et valorisée, permettant ainsi l'acquisition d'une prédisposition » (Garraud, 1992). En l'absence d'une transmission de notoriété, de patrimoine symbolique et d'ancrage dans les réseaux sociaux localisés, les nouveaux habitant·e·s s'appuient sur leur conception de la vie sociale. C'est le cas de Roger DURAND lorsqu'il explique son investissement lors de sa jeunesse : « *j'ai fait partie [des Jeunesses Agricoles Chrétiennes] étant jeune homme. On faisait les fêtes de village et de moisson. Ça m'a obligé de faire partie d'un dynamisme et d'une organisation. Ça ouvre l'esprit aux autres. [...] Je me suis investi ici parce que c'est ma dernière étape. Je pars du principe que je touche une retraite et donc je rends service en compensation. Je ne conçois pas qu'on me donne de l'argent sans que je ne fasse rien* » (Roger DURAND, 79 ans, élu à Rougecourt depuis 1995). Ces élu·e·s se distinguent eux-mêmes des nouveaux habitant·e·s ne participant pas à la vie sociale de la commune.

*« Donc en gros quand il y a des marches, des randonnées, des repas, des activités sportives et culturelles, ou en relation avec le patrimoine, ou quand il y a les commémorations. Bien évidemment, on y participe en tant qu'élu et en tant qu'habitant de Rougecourt quoi [...]. Quand y'a besoin de passer un coup de main, de faire des sorties VTT, voilà... Ce sont toujours les mêmes de toute façon. On est une dizaine de personnes volontaires. Avant, on faisait un concours le 14 juillet, il y avait une fête communale. Le maire avait essayé de redynamiser un petit peu la population. Quand on regarde le 14 juillet ces deux dernières années, quand on enlève les gens du conseil et leur famille et bien il n'y a plus personne. Donc ça, c'est compliqué quoi. On dit souvent que Rougecourt, c'est un village limite dortoir avec des gens qui travaillent [dans l'agglomération] et qui repartent et c'est ça qui est compliqué. Bon c'est un petit peu la mission qu'on s'était donnée, je ne vais pas dire qu'on a échoué parce qu'on a mis des choses en place, mais on a du mal à faire bouger les gens »* (Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt).

Ne pas basculer dans un village-dortoir : voici la préoccupation commune des conseiller·e·s municipaux. À plusieurs reprises, les élu·e·s me font part de leur difficulté à mobiliser les habitant·e·s dans les activités communales<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Vœux du maire, festivité du 14 juillet, repas des ainés...

## Conclusion

Les catégories ci-dessus ne sont exhaustives et sujettes à discussion. En effet, certaines trajectoires, complètement différentes, sont en réalité proches dans leur conception. Les exemples de Philippe WEISS et Camille REINERT, élu·e·s à Bleuville sont parlants. Tous les deux se déclarent « étrangers » à la commune, mais ont des attaches territoriales et leur ancrage local est indéniable. La mobilisation de leurs ressources locales sera différente. D'un côté, Camille REINERT est mobilisée par son voisin, né ici. De l'autre, Philippe WEISS a su s'intégrer dans les réseaux sociaux localisés et a développé des aptitudes proches des né·e·s ici. Il est reconnu localement. Ainsi, les postures de Camille REINERT et Philippe WEISS sont différentes comme le démontrera la suite de ce travail.

Reste la question des « nouveaux », « ceux des lotissements ». Il s'agit d'un véritable enjeu pour le conseil municipal. La liste de candidats est réfléchie de manière à créer un équilibre entre les différentes spécificités des d'habitant·e·s. Les élu·e·s eux-mêmes ont conscience d'avoir été contactés pour leur lieu d'habitation ou « parce qu'il manquait une femme dans l'équipe ». Le chapitre suivant explore à la fois sur les éléments spatiaux et l'éloignement territorial des nouveaux habitants, puis la nécessité d'équilibrer le groupe d'élu·e·s.

## Chapitre 5 - L'architecture du conseil municipal

Avant d'être élue, l'équipe mayorale se construit. Quelques mois avant les élections municipales, la dynamique électorale se met en place dans les rues de la commune. Lors de la phase de construction, les personnes présentes partent à la recherche de colistiers. Loin d'être le fruit du hasard, les personnes pressenties pour intégrer l'équipe mayorale sont choisies selon des critères relationnels (amitié, voisinage, connaissance), de sexe, d'âge, de localisation et de classes sociales. Tous ces éléments sont pensés pour « équilibrer » la liste et avoir une représentation territoriale. Pour autant l'équilibre permet de légitimer le fonctionnement du conseil municipal. Afin de comprendre comment ces éléments s'articulent dans l'architecture de la liste, j'analyserai le processus de choix des candidat·e·s et la personnification du pouvoir local. Dans le discours des enquêtés, la politique politique n'a pas sa place dans la mairie. Par conséquent, il semble nécessaire pour les électeurs de s'appuyer sur des critères sociaux pour guider son vote lors des élections municipales. Une fois le groupe constitué et élu, j'aborderai la composition du trio de tête : le maire et ses adjoints, notamment le tandem formé par le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint. Pour finir, la dernière partie sera consacrée aux portraits de maires.

### 1. Les éléments d'équilibre

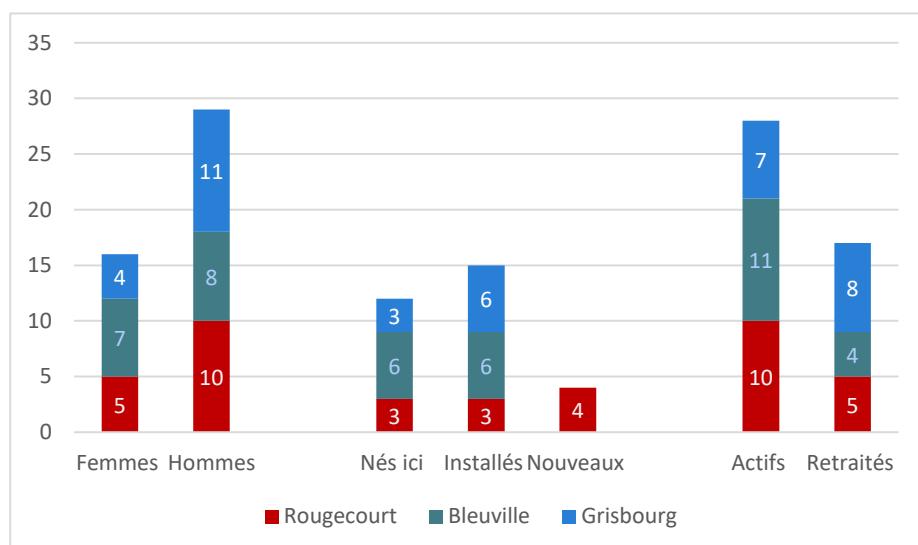
*« Une équipe, elle doit toujours se compléter. Ça ne m'intéresse pas d'avoir que des enseignants et des retraités. Donc il faut que ce soit un peu représentatif. Dans le conseil municipal, il y a des gens qui sont séniors, des gens qui sont à la retraite, des gens ont des statuts de libéral, des gens qui ont des statuts d'employés. [...] Mais vous savez on ne trouve pas 30 noms comme ça. C'est un exercice ! »* (Daniel FRITSCH, maire de Rougecourt depuis 2008).

Pour commencer, quelques éléments factuels de présentation des conseils municipaux sont nécessaires. Pour constituer la liste, le recrutement des candidats n'est pas anodin. Alain PERRIN, adjoint à Bleuville, m'explique son raisonnement. Les premiers noms proposés pour intégrer l'équipe mayorale sont définis selon les affinités personnelles. Or celles-ci se construisent par l'ancrage territorial des habitant·e·s. Sans surprise, Alain PERRIN est motivé par André CREUSOT, effectuant son 4<sup>ème</sup> mandat consécutif. Les deux élus ont le même âge (51 et 49 ans) et ont grandi ensemble dans la commune. Ce petit descriptif permet d'illustrer la première phase de recrutement des candidat·e·s : l'ancrage territorial, l'autochtonie et les affinités. Puis, d'autres éléments entrent en jeu, notamment la diversité des profils des candidat·e·s d'après les enquêté·e·s. Le groupe mayoral se veut hétérogène dans sa composition. Au regard des choix de recrutement, trois facteurs principaux interviennent : le

genre, le statut professionnel<sup>1</sup> et l'ancrage territorial<sup>2</sup>. L'ancrage territorial est défini selon un certain degré d'autochtonie. D'une part les *né·e·s ici* ou assimilés, c'est-à-dire les personnes se revendiquant comme telles, appartenant à une famille présente dans la commune depuis plusieurs générations ou qui bénéficient par alliance de la notoriété de celle-ci. D'autre part les *installé·e·s*, soit les habitant·e·s présents depuis plus de 20 ans ayant acquis un ancrage territorial au fil du temps et de leur participation aux associations locales. Pour finir, les nouveaux, arrivées dans la commune moins de 5 ans avant leur élection. Il y a donc une partie non visible des élues, c'est-à-dire les élu·e·s installés dans la commune entre 5 et 20 ans.

Ce sont ces éléments d'équilibre et de recrutement des candidat·e·s qui seront analysés par la suite. Ces trois variables se manifestent et s'articulent dans la trajectoire des élu·e·s, et leur arrivée au sein du conseil municipal puisque l'équilibre de la liste concerne tous les éléments catégorisant dont les lieux d'habitation, l'âge, le genre ou encore la catégorie socio-professionnelle.

Figure 4. Portrait des conseils municipaux



Lecture : À Rougecourt, 5 femmes sont élues au conseil municipal en 2014 parmi 15 élu·e·s.  
Les chiffres ci-dessus sont définis selon les données du terrain, les entretiens et les registres municipaux.

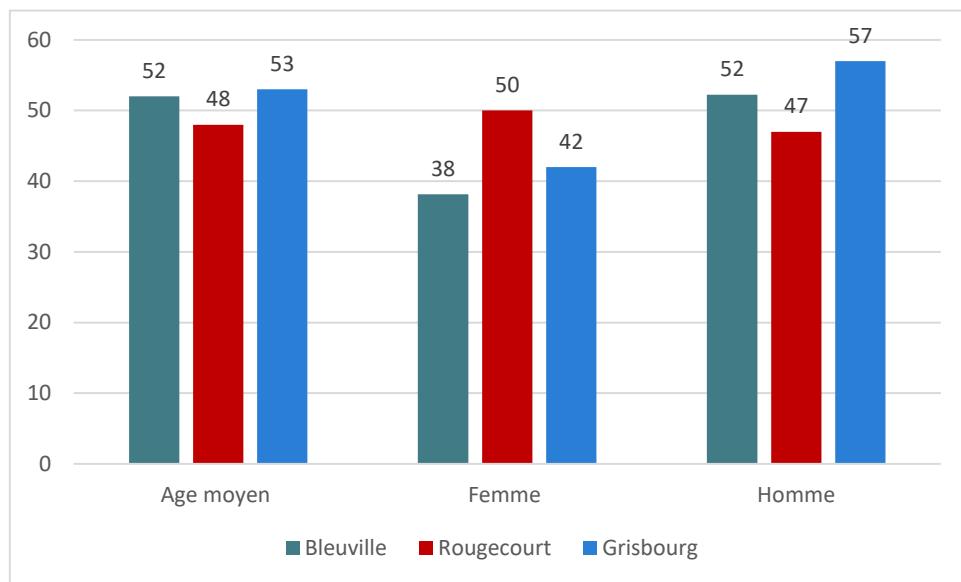
Remarque : Par manque d'information, des données sont manquantes quant aux nombres de "nouveaux" à Grisbourg.

Cette présentation concerne la mandature 2014-2020. Au vu du faible nombre d'élu·e·s dans chacune des communes, il est difficile de tirer des généralités. Néanmoins, cette photographie donne un aperçu global sur les trois communes. On remarque une prédominance des hommes parmi les élu·e·s présents. De plus, les habitant·e·s de longues dates sont davantage élu·e·s, au détriment des nouveaux arrivés, peu enclins au rôle d'élu. D'ailleurs à Grisbourg, le portrait du conseil municipal est peu

<sup>1</sup>Défini au moment des élections municipales en 2014, en activité professionnelle ou sans activité/retraité.

novateur. Il se compose majoritairement d'hommes, retraité et installé depuis plus de 20 ans dans la commune. On note que les hommes sont un peu plus âgés en moyenne que les femmes élues ; variation probablement due aux compétences recherchées chez les femmes sur lesquelles nous reviendrons au chapitre 6 de cette thèse.

*Figure 5. Moyenne des âges dans les conseils municipaux*



### 1.1. Cooptation et recommandation des candidat·e·s

La construction de la liste est comparable à une réflexion architecturale. Chaque personne représente une brique supplémentaire afin de former un tout cohérent. L'architecture se construit au fur et à mesure des réflexions et des propositions. Parmi les discours des enquêtés, la majorité a été « *appelée par Monsieur le maire* ». Ainsi, les candidat·e·s ne viennent pas de leur propre chef. Parmi les enquêté·e·s, seuls Corinne MOREL (adjointe à Bleuville) et Stéphane POINCAT (élu à Grisbourg) affirment avoir proposé leur candidature spontanément.

Afin de construire une architecture de liste de candidat·e·s, un petit groupe d'élu·e·s, ou en devenir, prend les rênes pour « appeler » les candidat·e·s potentiels. Composé de deux à trois personnes, le groupe mène les investigations dans l'objectif de « gagner la mairie ». C'est à partir du fil de leurs réflexions qu'il est possible de reconstituer les logiques sous-jacentes à l'équilibre de la liste. Je précise qu'en 2014, les listes de Rougecourt et Grisbourg n'avaient pas d'opposant. À Bleuville, deux listes ont concouru<sup>3</sup>. C'est principalement sur l'exemple de Bleuville que je vais m'appuyer pour cette démonstration. Le croisement des discours permet d'éclairer les facettes différentes dans l'élaboration de la liste qui se façonne en deux temps. D'abord, les *meneurs* interpellent leur cercle proche, par

<sup>3</sup> Malgré l'opposition de deux listes, le vote panaché établit un classement en fonction du nombre de voix. En 2014, la liste menée par René PETITMANGE fut élue dans son entiereté au 1er tour avec une cinquantaine de voix d'écart.

relation amicale. Puis les futurs candidat·e·s recommandent des noms supplémentaires pour compléter la liste (15 candidat·e·s pour avoir une liste complète) selon des critères d'équilibre.

L'ensemble de cet exercice repose sur une préoccupation mise en avant par les maires de Grisbourg, Bleuville et Rougecourt : l'importance de la dynamique de groupe, des compétences et de la proximité territoriale. Lors de ma première rencontre avec eux, il semble que les édiles sont attentifs à ces trois aspects dans l'élaboration de la liste électorale. Ils appuient leur propos sur l'essoufflement à long terme de l'équipe municipale qui repose sur quelques personnes. L'un des enjeux de l'élaboration de la liste municipale consiste à anticiper sur les personnes qui maintiendront un niveau d'engagement tout au long du mandat.

*« Mais je vais vous dire Lucile, il y a un constat. En début de mandat, tout le monde est content d'avoir été élu et vient. Par contre en fin de mandat, ça décroche tout doucement. Même [la secrétaire] me dit que les gens ne passent plus à la mairie, parfois je suis 15 jours sans voir un élu. Alors qu'en début de mandat, ils sont là tous les samedis. Mais les adjoints assument et quelques-uns des autres. Il y a 6 personnes qui sont encore très motivées, à venir aux nouvelles, mais il y en a des autres qui décrochent un petit peu, qui viennent au conseil c'est tout »* (René PETITMANGE, maire de Bleuville).

Par exemple, au conseil municipal de Grisbourg, le 12 avril 2018, 8 conseillers municipaux sont présents parmi les 15 élu·e·s. Le conseil municipal de Grisbourg a perdu quatre membres et fonctionne avec 13 élu·e·s. En effet, en quelques années trois personnes ont démissionné et un élu est décédé. En avril, le conseil municipal valide le budget de l'année précédente. La délibération des comptes doit être transmise aux autorités compétentes avant le 15 avril. C'est un point important de la vie de la mairie et j'y retrouve des spectateurs dans les réunions de Grisbourg, Bleuville et Rougecourt<sup>4</sup>. Pourtant, ce jour-là à Grisbourg, 5 élu·e·s manquent à l'appel ; à Rougecourt, il y aura 6 absents. En 2018, nous sommes à mi-mandat et une baisse de motivation est visible.

Pour éviter ces désistements, les meneurs cherchent à coopter des élus qui maintiendront leur engagement. C'est pourquoi le passé militant ou associatif des candidat·e·s n'est pas négligeable. Bien évidemment, la vie associative permet le développement de l'ancrage territorial et procure une visibilité locale. La vie associative locale est un moteur de la cohésion sociale et de la vie communale (Faure, 1991 ; Malet, 2009). Plus encore, elle valide les mécanismes d'engagement. René PETITMANGE décrit aussi les fonctions de maire : « *être maire c'est avant tout être animateur d'une équipe et l'investissement de celle-ci. La motivation baisse avec le temps et je dois être derrière eux* » (René PETITMANGE, maire de Bleuville). Agriculteur à la retraite et ancien élu au sein d'une coopérative

---

<sup>4</sup> La question des liens entre habitant·e·s et élu·e·s est abordée dans le chapitre 7.

nationale, René PETITMANGE s'attribue une place de dirigeant d'une équipe, proche de la figure du chef d'entreprise.

*« À quoi bon aller chercher des personnes qui n'ont pas vraiment envie pour compléter les listes de 15. C'est quand même comme ça que ça se passe hein ! Là je dis que c'est un peu bête, parce que la personne si elle donne son nom pour faire plaisir et qu'elle ne vient pas au conseil municipal ou qu'elle ne s'implique pas, à quoi ça sert ? »* (Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt, élu depuis 2001).

Les élu·e·s ne s'en cachent pas, ce sont les relations amicales qui priment dans le choix des candidat·e·s. Plus que l'interconnaissance, les relations interpersonnelles guident la construction de la liste. Alain PERRIN, adjoint à Bleuville, commence ainsi : « *c'est de l'affinité* ». Ayant grandi au village, parti pour ses études pour revenir s'installer dans son village natal, Alain PERRIN est inscrit dans les cercles d'interconnaissance locaux. D'ailleurs, André CREUSOT et Alain PERRIN sont tous les deux adjoints et amis d'enfance. Élus en 2008, les deux compères se retrouvent pour monter une liste en 2014. La recherche de candidat·e·s n'est pas une tâche solitaire, mais s'effectue par cooptation.

*« Et donc ce qui a, comment dire, précipité, poussé à une décision positive c'est déjà le fait que c'est le bourg où j'ai grandi. Alors effectivement je pense qu'il y a une implication un peu plus importante. Et puis aussi le fait qu'au même moment que moi avait été sollicité un ami intime de mon enfance qui est l'adjoint actuel André CREUSOT, voilà c'est aussi ce qui a fait que j'ai accepté »* (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint, Bleuville).

Le recrutement participatif par cooptation consiste à impliquer tous les candidat·e·s dans la recherche de potentiels élu·e·s. Au fil des entretiens, je peux remonter l'élaboration de la liste de candidats pour les élections municipales 2014 à Bleuville. André CREUSOT est élu en 1995, issu d'une famille ouvrière et né ici, il multiplie les candidatures et les mandats à la mairie de Bleuville. Il possède un ancrage territorial fort. En 2008, il devient adjoint et invite son ami – Alain PERRIN à le rejoindre. Suite à un premier mandat, Alain PERRIN sera meneur dans la constitution de la liste pour les élections municipales de 2014. De son côté, Alain PERRIN interpelle Hélène MARCHAL pour intégrer l'équipe municipale. 44 ans, enseignante<sup>5</sup>, Hélène MARCHAL « *c'est de l'ami* » pour Alain PERRIN. Du côté d'André CREUSOT, il sollicite sa voisine, Camille REINERT, 24 ans et étudiante. Ainsi, quand Camille REINERT, élue à Bleuville en 2014, accepte d'intégrer la liste municipale à Bleuville, on lui demande des noms supplémentaires. Elle-même commence ses recherches parmi ses connaissances et relations amicales. Elle propose la candidature d'Aurélie RENARD, 24 ans, infirmière. Les deux femmes ont le même âge et ont passé leur scolarité ensemble. Sans être une amie, c'est une connaissance mobilisable dans son réseau de proximité. De plus, Aurélie RENARD a un profil intéressant pour intégrer le conseil

---

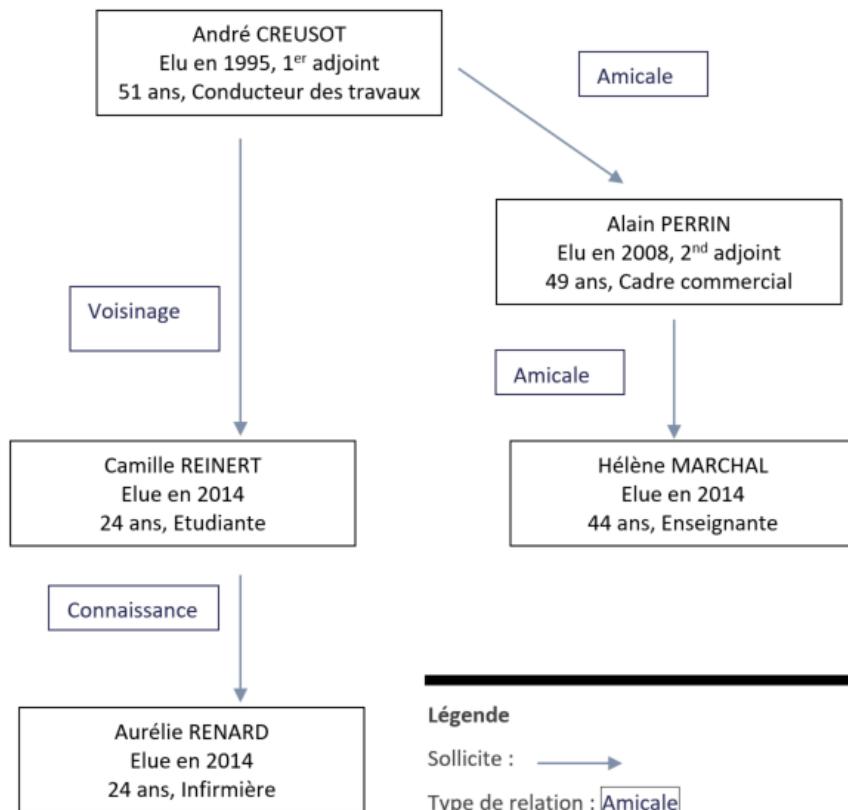
<sup>5</sup> La spécificité du corps enseignant est abordée dans le chapitre 4 de ce travail.

municipal en termes de catégorie d'âge, de rapport de genre et d'ancrage territorial. Elle appartient à une famille ancrée territorialement et son patronyme n'est pas inconnu dans les rues de Bleuville. Aurélie RENARD correspond au profil manquant pour équilibrer l'équipe mayorale : être une femme, jeune avec un ancrage territorial.

*« Et puis il m'avait dit à ce moment qu'il manquait encore une personne sur la liste et de préférence une fille parce qu'il fallait la parité et de préférence quelqu'un de jeune parce qu'il voulait une sorte de mixité dans les âges et dans les statuts. Donc ils m'ont demandé qui j'avais en tête, alors je n'avais pas vraiment de nom en tête sauf Aurélie qui était une copine d'enfance avec laquelle j'ai perdu le lien : ce n'est pas vraiment ma copine, mais j'ai fait toute ma scolarité avec elle jusqu'au collège. Donc je dis "et bien peut-être Aurélie, mais il faut voir avec elle, je ne sais pas où elle est, où elle habite, si elle est là ou pas" »* (Camille REINERT, élue à Bleuville en 2014, 24 ans, étudiante).

Au fil de leur imbrication dans l'architecture de la liste électorale, quelques éléments commencent à apparaître. En effet, il y a une insistance particulière sur les rapports de genre, de classes sociales et d'âge des futurs candidat·e·s. Le schéma ci-dessous illustre les liens qui se tissent lors de la constitution de la liste. On y perçoit les différents types de relations qui structurent le conseil municipal.

Figure 6. Relations et sollicitations des candidat·e·s lors de l'élection municipale de 2014



On commence à percevoir des éléments saillants dans les choix de recrutement. Les rapports d'âge, de genre et de classes sociales sont abordés. Dans les discours, ce sont d'autres termes qui sont utilisés. Ainsi, Pascal MEYER, maire de Grisbourg, évoque « *une jeune femme de 23 ans, [prendre] des actifs, voilà, pour prévoir la suite* ». Ici, il met en avant la catégorie d'âge, le rapport de genre et l'activité pour justifier son choix. De même, Alain PERRIN met en musique les relations sociales et classes sociales lorsqu'il évoque le profil de Francis ROUILLOON, cadre au sein de l'usine locale, élu à Bleuville en 2014. Sollicité par Alain PERRIN, il ajoute un équilibre supplémentaire, celle de la classe sociale d'appartenance. Pour la mairie, c'est un allié pour le fonctionnement financier, matériel et symbolique. Dans les paroles d'Alain PERRIN, se mêle à la fois la nature de la relation avec le candidat·e, et des éléments de rapports sociaux : l'âge, le genre, la classe sociale et l'autochtonie.

*« Pour leurs compétences, je vais dire voilà, je pense au Francis [ROUILLOON] qui est le numéro 2 de [l'usine locale], donc il a une reconnaissance par sa fonction d'industriel local. C'est quelqu'un qui est impliqué dans la vie associative locale et c'est un intime et de moi et de André [CREUSOT], et bien voilà ça tombait sous le sens que dès le mandat précédent il savait qu'il serait sollicité pour le mandat suivant ».* (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint, Bleuville).

## 1.2. Personnification du pouvoir

Malgré les affinités, les élu·e·s sont attentifs et vigilants à l'équilibre du conseil municipal. Selon les élu·e·s, il est nécessaire que le groupe d'élus reflète la réalité de la population : faire varier les âges, les lieux de résidence, le genre et les professions. Pascal MEYER, maire de Grisbourg, souhaite une représentativité territoriale. La mairie, premier échelon électoral, serait-elle un exemple de démocratie et l'expression du pouvoir local ? Le degré zéro de la politique décrit par Marc Abélès part d'une question simple : « Sur quels critères départage-t-on les candidats ? » (Abélès, 1986, p. 231). Abélès remonte jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour comprendre la succession des pouvoirs au sein d'un canton. Avec le regard élargi sur le canton, et pas seulement la commune, se jouent des formes de pouvoirs politiques et familiaux. Sur le long terme, il perçoit les invariants et les « traits permanents de la vie locale » (Abélès, 1986, p. 250). Tandis que le siège de la mairie était un patrimoine familial qui se transmet et qui était issu d'une bataille politique, au fil du temps, les places sont moins stables, le nombre de mandats plus court et le discours apolitique. La transformation est double. D'une part, l'État se désengage progressivement des affaires de mairies, demandant une montée en compétences des édiles. D'autre part, les candidat·e·s revendiquent des discours apolitiques et plus proches des réseaux sociaux localisés. Ils mettent en avant leur trajectoire en lien avec les éléments de l'autochtonie et leurs connaissances du local. Ainsi se tissent d'autres formes de pouvoir. Le pouvoir devient, selon Abélès, personnifié, remettant en question l'accession naturalisée d'un candidat·e. Les candidat·e·s sont insérés dans un réseau de relations qui les définissent : « à partir d'un nombre limité de signes, la mémoire autochtone reconstitue un ensemble de relations qui donnent du sens aux

candidatures individuelles. Celles-ci acquièrent une valeur : le postulant est d'emblée marqué "bon" ou "mauvais" candidat·e en raison de son affiliation à l'un des pôles relationnels qui structurent le champ politique local » (Abélès, 1986, p. 252). La puissance des réseaux est visible lorsque certains bulletins de vote font mention de personnes non-candidates. Jusqu'en 2020 il était encore possible de voter pour des habitant·e·s sans que ceux-ci soient déclarés candidat·e·s. Lors des élections municipales de 2008 à Bleuville, la feuille de pointage fait état de 70 noms différents dont plusieurs membres des familles DAMBLY, CREUSOT et PERRIN, des patronymes ancrés localement. Le pouvoir local devient décentralisé et personnifié (Koebel, 2009) pour s'appuyer sur les identités locales.

Le vote personnifié s'appuie sur des éléments d'affinités. Avec une logique identique, construction de liste des candidat·e·s et choix électoraux sont étayés sur des critères personnifiés et d'affinités, tout en essayant de maintenir un équilibre aux multiples dimensions. Plus encore, l'architecture de la liste semble anticiper le choix des électeurs qui pourrait venir des liens sociaux susceptibles d'être mobilisés lors du recrutement des candidat·e·s, pour faire leur choix. Reprenons l'exemple de Bleuville : en 2014, Alain PERRIN sort d'un premier mandat et ambitionne un nouveau mandat en tant qu'adjoint. Les habitant·e·s de Bleuville connaissent bien ce *gars du coin*<sup>6</sup> (Renahy, 2005) qui a grandi au village. Après être parti pour ses études, il revient s'installer dans son village natal en 2004, il sera élu dès les élections suivantes en 2008 sous les sollicitations de son ami d'enfance André CREUSOT. À son tour il ira chercher quelques habitant·e·s lors de la campagne de 2014. C'est ainsi qu'Hélène MARCHAL rejoint la troupe. Mais c'est lors d'un dîner avec plusieurs amis que le sujet arrive dans les discussions et qu'Hélène se laisse convaincre. Au vu de l'imbrication des réseaux sociaux localisés, il est envisageable que les liens amicaux entre André, Alain et Hélène soient connus et jouent en faveur – ou défaveur – des voix électORALES pour Hélène MARCHAL.

« *Enquêteuse : Alors justement comment on monte une liste municipale ?*

*Pascal MEYER : Par affinité déjà. Et puis par besoin. Besoin d'être partout sur le territoire, par exemple la liste qui s'était présentée contre moi était centralisée dans un endroit du village au moins à 4 ou 5. Ce n'est pas le cas ici, dans le village nous sommes à deux, au Petit-Bois 3, dans un nouveau lotissement 2... voilà on a vraiment essayé d'intégrer tout le monde. C'est la proximité pour les administrés* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).

Les affinités seraient donc le premier réflexe mobilisé dans la construction de la liste. Vient ensuite l'entrecroisement des variables de la trajectoire de l'habitant·e. Pour refléter un portrait de la population, les maires et leurs adjoints sont à la recherche de profils variés du point de vue du genre, du lieu d'habitation, de la profession et de l'âge. Ces éléments viennent nécessairement faire écho à

---

<sup>6</sup> Expression empruntée à Nicolas Renahy. RENAHY, N., 2005, *Les gars du coin*, La découverte, Collection « Texte à l'appui ».

la trajectoire du candidat·e, mais surtout à son ancrage territorial dépendant de l'entrecroisement des rapports de genre et d'autochtonie. Reprenons l'exemple de Camille REINERT : recrutée par son voisin André CREUSOT, elle accepte, à 24 ans, d'intégrer le conseil municipal en 2014. Pourtant, elle affirme elle-même ne pas être d'ici : « *enfin si, moi je suis née là, mais mes parents pas donc pour les autres on n'est pas originaires de là* » (Camille REINERT, élue à Bleuville). Effectivement, Alain PERRIN ne connaît pas « *cette grande asperge* »<sup>7</sup> qui est beaucoup plus jeune que lui et n'a pas fait partie de ses cercles de connaissances. Malgré tout, plusieurs arguments penchent en sa faveur : « *La nana c'est de la balle et elle est étudiante, [...] elle était en Master* » (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville). Camille est sollicitée au titre de ses compétences<sup>8</sup>, de son jeune âge, de son genre et de son lieu d'habitation en cœur de village. L'imbrication de ces différents éléments en fait un profil intéressant pour l'équipe mayorale. Pour Alain PERRIN, « *c'est pas de l'ami, c'est de la compétence* ».

« *Alors on choisit les gens selon leurs compétences d'abord, mais aussi en fonction de leur répartition dans le village, il faut que tous les quartiers soient représentés. Je varie aussi l'âge, les professions et la parité* » (René PETITMANGE, maire de Bleuville).

« *Michel HATMAN qui est en responsabilité d'urbanisme et bien voilà il était dans une partie de la ville, quand je vous dis la répartition spatiale, il fallait quelqu'un qui habitait dans cette partie là-bas...* » (Alain PERRIN, 49 ans, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville).

La logique développée par Alain PERRIN, élu à Bleuville, est observable à Rougecourt et Grisbourg de la même manière. Ainsi, Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt, est attentif à la pluralité des profils pour couvrir plusieurs compétences, mais l'équilibre n'est pas toujours atteint. Ainsi, le fait qu'aucun habitant des nouveaux lotissements de Bleuville ne soit présent au sein du conseil municipal crée un déséquilibre, car leur absence ne permet pas de répondre à leurs préoccupations, notamment les soucis de connexions internet. À Bleuville, une série de lotissements est bâti entre 2006 et 2014. Très récents, les habitant·e·s des nouveaux lotissements sont perçus comme appartenant à un autre mode de vie ; le sujet de la connexion internet est symptomatique de l'écart dans les modes de vie. Observatrice au secrétariat de mairie à Bleuville, je note les allers et venues. Un lundi matin, neuf personnes se présentent au secrétariat. Parmi elles, deux personnes différentes se présentent pour la connexion internet. Une jeune fille de 16 ans vient se renseigner et notifier les difficultés de connexion internet dans les nouveaux lotissements. Plus tard, ce sera un habitant de la commune voisine qui vient chercher des informations sur le sujet. Cette problématique est considérée comme une préoccupation urbaine pour les élu·e·s en décalage avec une population plus ancrée territorialement.

---

<sup>7</sup> Propos d'Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville.

<sup>8</sup> Voir Chapitre 6 : les femmes émergentes.

*« Il faut de la représentativité parce que les gens ont tendance à voir la problématique autour de chez eux. [...] Les problème d'internet ils sont globaux. Ils sont plus prégnants chez les nouveaux habitants parce que quand on vient de N. ou L. pour venir à Bleuville eh bien on découvre. Après on vient d'ici de toute façon ça a toujours été la merde au niveau d'internet donc. Non, mais je vous dis c'est plus prégnant chez les nouveaux habitants parce qu'ils ont connu autre chose. Chez moi, j'habite à côté de l'église, personne ne s'est jamais plaint. Ma fille quand elle est rentrée en prépa il y a 2 ans, elle s'est retrouvée à Nancy dans son appart, une box, et quand elle revenait ici et bien ça n'allait plus quoi. Elle m'a dit « c'est l'horreur, c'est infernal », mais son petit frère ne se plaint pas ! Il n'a jamais connu rien d'autre ! Donc voilà tout ça c'est plus prégnant chez les nouveaux » (Alain PERRIN, 2nd adjoint, Bleuville).*

Selon Alain PERRIN, l'intégration des nouveaux habitant·e·s est un enjeu pour la dynamique sociale de la commune, mais aussi pour l'équilibre de la liste. Construit en 2010, les habitant·e·s du nouveau lotissement n'ont pas eu l'occasion d'être pressentis en tant que candidat·e·s en 2014. 6 ans plus tard, les enjeux sont différents : *« C'était encore un peu tôt pour ce mandat-là, mais voilà au niveau spatial il va falloir aller chercher dans les nouveaux lotissements. Parce que si l'on ne le fait pas, les nouveaux lotissements, ce sont des gens qui risquent de monter une liste et puis on les a dans les pattes »* (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint, Bleuville). Stratégiquement, les nouveaux habitant·e·s doivent faire partie du conseil municipal afin d'anticiper les préoccupations qui leur sont propres.

Une scission risque d'apparaître entre élu·e·s et habitant·e·s. C'est en tout cas la crainte développée par certains maires et adjoint·e·s. On voit ici que les logiques de recrutement des candidat·e·s ne sont pas uniquement l'affaire de coopération et de compétences, mais aussi de maintien du pouvoir. Parmi les deux adjoints de Bleuville, Corinne MOREL et Alain PERRIN, les points de vue divergent quant à la problématique des nouveaux lotissements. D'une part, Corinne MOREL se préoccupe des liens établis et de la représentativité spatiale du conseil municipal. De l'autre, Alain PERRIN s'interroge sur le contre-pouvoir que peut représenter le lotissement. Le décalage des attentes entre habitant·e·s serait une brèche à la formation d'une liste de candidat·e·s lors des prochaines élections municipales. De telle manière, l'équilibre du conseil est aussi une stratégie de perpétuation du pouvoir local.

### 1.3. Usine et commune, l'appartenance sociale comme critère d'éligibilité

Sidérurgiste<sup>9</sup>, Alain BUCARI fait partie d'une famille de 9 enfants. Issus d'une famille italienne, ses grands-parents paternels viennent s'installer dans la commune pour travailler dans la sidérurgie. Sidérurgiste, les places se transmettent de père en fils depuis plusieurs générations. Je croise Alain BUCARI juste après une entrevue avec le maire de Grisbourg. À ce moment, il me « laisse avec Alain » et me rappelle, encore une fois, son passé de syndicaliste et d'ouvrier sidérurgique. Visiblement ce

---

<sup>9</sup>Grisbourg se situe dans un bassin économique caractérisé par l'extrait de mineraux et les Hauts-Fourneaux de sidérurgie.

passé professionnel est identifié parmi les traits caractéristiques du bonhomme. La seconde caractéristique d'Alain est son fort ancrage territorial.

*« Alain BUCARI : Euh ça fait le 4<sup>ème</sup> mandat. J'ai été élu dans les années 80 après j'ai eu une période machin. Et là j'ai refait 4 mandats de suite.*

**Enquêtrice : Vous avez toujours été élu à Grisbourg ?**

*Alain BUCARI : Je suis né à Grisbourg ! » (Alain BUCARI, 4<sup>ème</sup> adjoint à Grisbourg).*

À Grisbourg, il commence à s'investir dans le milieu associatif : « je m'occupais d'un club de foot, du judo club voilà et puis petit à petit dans l'association on prend des responsabilités donc je me suis retrouvé président tout ça » (Alain BUCARI, 4<sup>ème</sup> adjoint à Grisbourg). Par la suite, il intègre le milieu syndical et commence à être reconnu dans le village. Il est élu une première fois – en tant que conseiller municipal dans les années 1980. À ce moment-là, son statut de syndicaliste est une plus-value. Les leaders politiques locaux s'appuient sur les syndicats pour confronter leur place électorale. Les luttes de pouvoir sont imbriquées entre sphère salariale et communale. Julian Mischi montre les relations d'opposition et d'alliance qui s'opèrent entre les deux sphères (Mischi, 2014). Avoir un syndicaliste parmi les candidat·e·s est un gage de rupture avec des rapports hiérarchiques et montre de quel côté on se situe dans le conflit de classes. Ce trait particulier est mis en avant dans le discours du maire et des choix de recrutement des élu·e·s, en termes d'engagement local.

À Bleuville, les liens entre les sphères professionnelle et mayorale sont également stratégiques par la sollicitation de Francis ROUILLON, cadre responsable au sein de l'usine locale. Historiquement, les rapports entre mairie et industrie locale sont constants. Il faut dire que l'un des protagonistes principaux de la vie politique locale de Bleuville, fut également dirigeant de l'usine. Aujourd'hui, son nom est inscrit sur les rues et bâtiments de la commune. C'est un personnage à double casquette, ayant la mainmise sur la vie politique et économique locale. Les liens sont importants entre les deux établissements. On comprend mieux l'arrivée de Francis ROUILLON au sein du conseil municipal afin de maintenir ses liens historiquement construits.

*« Bon on vous a dit que la mairie a été détenue un bon moment par M. F. qui était directeur de l'usine ? Qui est un personnage clé. Il a été 50 ans maire de Bleuville, cet homme-là. En 66, il était encore maire et il y a été encore quelques années. Parce qu'après quand il a arrêté c'est mon beau-père qui s'est retrouvé maire. [...] Oui et puis [André CREUSOT] s'est marié avec une jeune fille ouvrière d'ici » (René PETITMANGE, 65 ans, agriculteur à la retraite, maire de Bleuville).*

Dans les communes de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville, l'usine renvoie à une histoire économique et démographique<sup>10</sup>. Le conseil municipal et l'usine ont un lien historique fort. Aujourd'hui, ce ne sont

---

<sup>10</sup> Voir Chapitre 1.

plus les luttes professionnelles qui se transposent dans la mairie (Mischi, 2014 ; Renahy, 2015), mais la justification des compétences. Néanmoins, la mairie a tout intérêt à rester proche de cet acteur local en adoptant deux stratégies distinctes. Intégrer des membres responsables tels que Francis ROUILLOU, d'une part, et d'autre part les figures de luttes syndicales, par exemple Alain BUCARI.

#### 1.4. Voter sans connaître ?

*« Mais je vais vous dire le fond de ma pensée : ils s'en foutent. Enfin pas tous, mais les nouveaux ne s'intéressent pas trop à la vie de la commune quoi. Parce qu'il y a quand même un journal, le Grisbourgeois, qui est paru tous les 4 mois maintenant, ou tous les 3 mois [...]. Les gens sont un peu au courant, ils savent que le maire s'appelle M. MEYER et puis c'est tout, je ne sais même pas s'ils le lisent ces gens-là »* (Guy HENRI, élu à Grisbourg).

*« Dans le village on vote sur la bonne tête. Déjà, il y a souvent qu'une liste. Et pour faire une liste, c'est déjà difficile »* (Roger DURAND, élu à Rougecourt).

La personification dans l'architecture de la liste de candidats et dans les actions de vote vient s'opposer aux aspects politiques du conseil municipal. De cette façon, Guy HENRI, élu à Grisbourg, m'explique que l'on vote selon « *la bonne tête des gens* », des connaissances et des amitiés. Ce qui signifie que les logiques sous-jacentes à la construction de la liste sont identiques lors du scrutin. Les habitant·e·s doivent maîtriser les stratégies de maintien ou de renversement du pouvoir, telles qu'elles ont été pensées lors de l'élaboration de la liste de candidat·e·s.

Pour rappel, les communes inférieures à 1000 habitants fonctionnent selon un vote panaché pour les élections municipales<sup>11</sup>. Ce qui signifie que l'électeur est libre de panacher la liste, en rayant ou ajoutant les candidat·e·s qu'il souhaite<sup>12</sup>. À Bleuville, Rougecourt et Grisbourg, le monde ouvrier est présent et visible architecturalement par les cités ouvrières. Alain BUCARI, élu à Grisbourg et ancien ouvrier sidérurgique syndicaliste, fait alors référence à cette époque où pouvoir local et luttes professionnelles étaient liés. Mais aujourd'hui les élu·e·s sont unanimes : il n'y a pas de politique dans le conseil municipal. Effectivement ni les maires, ni les élu·e·s ne font référence à une attaché à un parti politique et ces éléments sont absents des professions de foi. La logique électorale est désaxée des logiques politiques. Ce serait l'interconnaissance et le fort contrôle social qui en résultent, qui se dégagent de la participation à la vie politique (Vignon, 2016). Les critères de vote sont personnalisés. Pourtant la scission entre politique et apolitique, soit entre professionnalisation et interconnaissance ne peut être franche. Le sujet de la proximité est présent parmi les localités plus importantes ; et celui

---

<sup>11</sup> Voir Chapitre 1 de ce travail.

<sup>12</sup> Depuis 2020, il n'est plus possible d'y inscrire une personne non déclarée candidate.

des capacités managériales dans les petites communes (Douillet et Lefebvre, 2017 ; Gaudin, 1986 ; Koebel, 2009 ; Sawicki, 1994).

Les résultats électoraux d'André CREUSOT et Philippe WEISS lors du scrutin de 2014 illustrent la différence de profil et de logique dans le vote. Lorsque Philippe WEISS se présente en 2014 pour son premier mandat, il obtiendra 301 voix<sup>13</sup>, soit 64 % des votes exprimés. De son côté, André CREUSOT, natif de Bleuville, obtiendra 263 voix, se plaçant en 13ème position. En toute logique, le contraire aurait été plausible : mettre en avant l'ancre territorial et la propension à rassembler les votes. Pourtant, Philippe WEISS – qui se définit comme *étranger* – passe en tête avec un différentiel de 38 voix parmi les 483 votants (603 inscrits sur les listes électorales communales). Entre Philippe et André, ce sont les critères d'éligibilité qui sont en jeu. Visiblement, les logiques de construction de la liste électorale et les logiques électorales sont différentes. D'une part, André CREUSOT est une figure locale de Bleuville. En effet, André fait partie des grandes familles de Bleuville et mobilise les électeurs de son cercle familial<sup>14</sup>. Élu depuis 1995, le poids des années commence à peser sur son potentiel électoral. En 2001, les registres indiquent André CREUSOT en première place des voix avec 279 voix obtenues. La réputation joue à la fois comme un bénéfice et un préjudice (Coquard, 2019). De l'autre, Philippe WEISS habite en centre de village, en face de la mairie, depuis 25 ans. Il participe à plusieurs associations locales, dont la troupe de théâtre et une association de rénovation du patrimoine local. Philippe WEISS est donc inscrit dans des réseaux sociaux localisés et est visible dans l'espace public. Néanmoins, il se qualifie lui-même d'étranger à Bleuville. Ce dernier détail vient mettre en perspective la place des récits locaux. Ces derniers construisent et relayent la réputation des habitant·e·s. N'ayant pas une famille ancrée localement, Philippe WEISS échappe aux logiques sociales des commérages et de réputation qui peuvent entraver son élection (Coquard, 2019 ; Rogers, 1980). Le vote viendrait sanctionner l'équipe municipale personnifiée ou représentée par quelques figures locales. On peut imaginer ce mécanisme pour l'élection d'André CREUSOT. Né ici et appartenant à une grande famille, il fait nécessairement partie des réseaux sociaux localisés. Néanmoins, au fil des années et des mandats, sa cote diminue. En 2014, il sera élu parmi les derniers candidat·e·s. Benoit DESCAMP, 1er adjoint à Rougecourt, fait un constat similaire, autant sur les motivations du vote que sur le déclin du nombre de voix. Élu depuis 2001, il « fait un tabac, [avec] 70 % »<sup>15</sup>. Né ici et appartenant à une vieille famille de Rougecourt, Benoit DESCAMP a un fort ancre local. En 2014, il sera l'un des derniers élus lors du premier tour des élections municipales. Selon lui, c'est une question de caractère : « *des fois vous avez des mecs qui ne seront pas élus parce qu'ils ont un caractère un peu... voilà ils sont un peu*

---

<sup>13</sup> Source : ministère de l'Intérieur, résultat définitif, élections municipales 2014.

<sup>14</sup> Verbatim d'Alain PERRIN

<sup>15</sup> Verbatim de Benoit DESCAMP, adjoint à Rougecourt.

*virulents. Par exemple, en 2014, bon on sortait du mandat, en 2008 j'étais passé au premier tour sans trop de problèmes. Par contre en 2014 j'ai vachement perdu de voix quoi ! Par rapport à 2008 »* (Benoit DESCAMP, 1er adjoint, Rougecourt). L'interconnaissance a donc joué en sa défaveur au fur et à mesure de l'exercice de ses mandats électoraux.

Les exemples de Benoit DESCAMP et André CREUSOT, cumulant les mandats et fortement ancrés territorialement, en comparaison au cas de Philippe WEISS, étranger, mais inséré localement, offrent un regard sur les logiques électORALES. Dépourvus de référentiel politique, les habitant·e·s s'appuient sur des caractéristiques socialement situées. L'ancrage territorial est un facteur facilitateur d'éligibilité, mais peut aussi être un frein. C'est-à-dire que le vote ne vient pas valoriser un candidat·e, mais le sanctionner par l'action de sélection parmi la liste. Philippe WEISS, vierge des commérages et inséré dans les réseaux associatifs, serait un candidat appréciable. Au contraire, Benoit DESCAMP et André CREUSOT sont sujets aux luttes locales pour maintenir, reproduire ou évincer le pouvoir.

*« Pffff... alors le problème c'est que quand vous votez pour une liste, vous votez pour la tête de liste et le mec il est porteur, il va bien, il a pris des mecs qui tiennent la route, il n'est pas trop con et ça va. Mais quand il faut rayer, on regarde... Moi il y a des gens qui me disent « je ne vote pas pour lui, il n'a pas dit bonjour », mais vous ne savez pas en fait s'il est compétent ou pas. Alors que le gars il a peut-être plein de compétences, mais on ne sait pas. Et ça, c'est très con. Des fois vous avez des mecs qui ne seront pas élus parce qu'ils ont un caractère un peu... voilà ils sont un peu virulents. Par exemple, en 2014, bon on sortait du mandat, en 2008 j'étais passé au premier tour sans trop de problèmes. Par contre en 2014 j'ai vachement perdu de voix quoi ! Par rapport à 2008. Parce que quoi, parce qu'ils ont vu, même le maire, qu'on a pris des décisions dans ce mandat qui n'ont pas plu à tout le monde. En plus moi j'ai un caractère à la con. Donc parfois ça ne fait pas plaisir quand je dis que ce n'est pas possible et qu'on ne peut pas faire. Alors ça ne plaît pas toujours et on perd des voix. Et du coup, même si on fait des choses bien les gens vont dire « oh j'ai été le voir et c'est un con ». Voilà, à côté de ça il a fait des choses bien, mais c'est un con. Les gens ne se demandent pas si ça va être un plus, une valeur ajoutée pour la commune et le conseil municipal, mais non il suffit de ne pas dire bonjour deux fois de suite et allez on est barré. C'est la ruralité ! ça reste très rural Rougecourt avec un esprit très rural quand même. Je ne parle pas des nouveaux arrivants. Eux, ils ont une autre vision des choses. Mais on a un vieux village qui est encore bien présent.* (Benoit DESCAMP, 1er adjoint, Rougecourt).

Benoit DESCAMP oppose deux populations, mettant à part les nouveaux habitant·e·s sans donner d'élément d'explication sur cette « *autre vision des choses* » (Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt, 54 ans, né ici). Pour Guy HENRY, les nouveaux habitant·e·s ne s'intéressent pas à la vie de la commune voire « ils s'en foutent » (Guy HENRY, élu à Grisbourg, 68 ans, installé en 1966). Les questions de l'ancrage territorial et des différenciations entre *né·e·s ici, installé·e·s et nouveaux* seront abordées dans le chapitre 5.

## 2. Le trio de tête

Maintenant que la liste majorale est constituée et élue, le conseil municipal s'organise. Les aspects d'organisation autour de la tenue du conseil municipal et des liens avec les habitants sont vus dans le chapitre 7 de ce travail. Ici, il s'agit de comprendre la répartition des compétences parmi les élu·e·s. Dans la semaine suivant les élections municipales, une première réunion est prévue dans la loi afin d'élire, au sein du conseil municipal, le maire et ses adjoints. Bien que préparé à l'avance, le nombre de voix obtenues n'influe pas sur la désignation du maire et des adjoint·e·s. Cette partie est consacrée à comprendre le tandem formé par le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint, puis la désignation stratégique des adjoint·e·s.

### 2.1. Le tandem maire et 1<sup>er</sup> adjoint

Légalement, le 1<sup>er</sup> adjoint est le bras droit du maire. Ils forment un duo de confiance mutuelle. Ainsi, à Bleuville c'est le couple René PETIMANGE et André CREUSOT ; Daniel FRITSCH et Benoit DESCAMP à Rougecourt ; et Pascal MEYER et Didier CORDIER à Grisbourg. Il faut souligner que ce tandem est systématiquement masculin dans les communes étudiées.

La désignation du 1<sup>er</sup> adjoint répond à la stratégie de territoire. En effet, André, Benoit et Didier font partie des figures locales et sont *nés ici*. Ils représentent pleinement l'autochtone. Les portraits de ces élus ont déjà été dressés. Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vision synthétique de leur parcours. Ils ont tous le point commun d'avoir un fort ancrage local. André CREUSOT et Benoit DESCAMP sont nés ici, c'est-à-dire qu'ils font partie d'une famille présente dans la commune depuis plusieurs générations. En revanche, ils appartiennent à deux catégories socio-professionnelles différentes. L'un – Benoit DESCAMP – est issu d'une famille agricole. Aujourd'hui, l'activité agraire n'est plus pratiquée par la famille DESCAMP et les terres ont été vendues. Néanmoins, la longévité de la famille sur la commune lui permet un enracinement familial renforcé par des alliances avec d'autres familles<sup>16</sup>. De plus, Benoit DESCAMP a une activité commerciale dans la commune de Rougecourt. L'autre – André CREUSOT – appartient à la classe ouvrière. La famille CREUSOT a plusieurs foyers sur la commune et structure son histoire autour de l'usine locale. Il est qualifié « de souche » par Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville, et seule femme adjointe parmi les enquêté·e·s. Spatialement, André CREUSOT réside proche du centre de la commune, à quelques mètres de la mairie. Il est connu pour la succession de ses mandats électoraux. Didier CORDIER a un profil un peu différent. Retraité, il est issu du bassin sidérurgique du nord lorrain. Il n'est pas né à Grisbourg, mais est installé dans la commune depuis plusieurs décennies. Il est également engagé dans plusieurs associations locales.

---

<sup>16</sup>Voir la généalogie de la famille DESCAMP dans le chapitre 4.

André CREUSOT Bleuville	Benoit DESCAMP Rougecourt	Didier CORDIER Grisbourg
51 ans, élu en 1995, adjoint en 2008  André fait partie des grandes familles de Bleuville, qui « compte en nombre de voix » selon Alain PERRIN, 2 <sup>nd</sup> adjoint.  Ouvrier et « marié à une jeune fille ouvrière d'ici » <sup>17</sup> , il réside proche du centre du village.	54 ans, élu en 2001, adjoint en 2008  Benoit DESCAMP est né sur la commune, comme ses parents. Commerçant, il est présent en permanence sur la commune et connaît parfaitement le territoire et ses habitant·e·s.  Sa mère, Fabienne habite encore dans la commune, au centre du village et appartient à une famille agricole.	65 ans, élu en 2008, retraité de l'industrie en 2007.  Didier CORDIER fait partie de la même génération que le maire et les autres adjoints de Grisbourg. Ils ont grandi ensemble dans l'atmosphère propre à la sidérurgie.

Forte d'un ancrage local, la présence des premiers adjoints souligne la cohérence du mandat. Cette stratégie affirme la connaissance locale du territoire par le groupe d'élus et maintient le nombre de voix nécessaire. En effet, le maire n'a pas toujours le bagage autochtone suffisant. C'est le cas de Pascal MEYER et Daniel FRITSCH, respectivement maires de Grisbourg et Rougecourt, qui, bien qu'installés dans la commune depuis de longues années, restent *étrangers* à celle-ci. Le 1<sup>er</sup> adjoint vient systématiquement redonner une caution d'ancrage local.

Tout au long de ce chapitre, on voit que l'ancrage territorial est couplé à l'appartenance familiale et le milieu professionnel d'appartenance. La place de premier adjoint confirme les liens entre identité sociale, sur un territoire, et l'identité familiale : « la possession d'un patronyme connu dans l'espace géographique environnant suffit à assurer chacun de son appartenance au groupe local et à le rassurer sur son identité [...] où se déploie une mémoire de l'identité villageoise » (Zonabend, 2000, p. 515). Malgré l'amateurisme supposé des mandats électoraux dans les petites communes (Vignon, 2016), une logique s'opère dans l'attribution des places dans le groupe de tête : le maire et ses adjoints. La répartition des tâches et des rôles sera détaillée dans le chapitre 7 de ce travail. Néanmoins, la place du 1<sup>er</sup> adjoint n'est pas le fruit du hasard. Il permet également de fournir les éléments cruciaux quant aux dynamiques locales. Grâce à leur ancrage territorial et leur inscription généalogique, Benoit DESCAMP et André CREUSOT ont la capacité de fournir les éléments des savoirs et de la mémoire locale, y compris des événements récents. Ainsi, le tandem maire et 1<sup>er</sup> adjoint fonctionne selon une complémentarité des tâches.

<sup>17</sup> Propos de René PETITMANGE, maire de Bleuville.

Le maire et son adjoint forment un tandem au sein de la mairie. Les échanges sont réguliers afin de garantir à la fois l'échange d'information et le maintien de la confiance entre les deux hommes. Ils me témoignent de leur engagement et de leurs liens. Ainsi, Pascal MEYER et Didier CORDIER se retrouvent tous les matins au café de la commune pour faire un point quotidien. Dans la conversation suivante, pendant l'entretien que je mène avec le maire, on perçoit la complicité des deux élus.

[Arrivée du 1er adjoint lors d'un entretien avec le maire de Grisbourg, Pascal MEYER]

*Pascal MEYER (maire) : donc c'est la doctorante en sociologie et donc, tu vas passer donc je te préviens. Donc c'est Didier avec lequel on partage tout hein, à 8h45 tu es là. Quand j'étais à l'école, à 7h il passait à l'école, on buvait un café ensemble avant qu'ilaille au boulot et moi voilà. Et maintenant toutes les décisions sont toujours prises avec moi. Certains disent qu'ils allaient nous pacser. Il mérite quand même d'être analysé et psychanalysé donc si tu peux consacrer 10 – 15 min...*

*Didier CORDIER (1er adjoint) : J'ai vu le président et pour c'qu'on a dit ça ne va pas parce qu'il est en catégorie C donc il ne pourrait pas, enfin on fera le point après d'accord ?*

*Pascal MEYER : Oui d'accord, mais il faut trouver une solution [Didier CORDIER part] Voilà l'animal ! Disons que nous sommes à l'opposé, lui est très technique et politique, mais politique dans le sens noble pas dans le sens politique du gouvernement avec la droite et la gauche. Non, non, politique c'est « s'occuper des gens » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2008).*

Les duos de maire et 1<sup>er</sup> adjoint semblent se former au moment de la construction de la liste. Le premier adjoint prend une place stratégique tout en étant en second plan. À Bleuville, la stratégie établie est limpide dans la répartition des rôles. Les trois adjoint·e·s sont encore en activité lors des élections et ne peuvent prendre du temps supplémentaire pour la mairie. Le choix se porte sur René PETITMANGE, agriculteur retraité pour tenir le rôle d'édile. Il bénéficie à la fois d'un ancrage territorial important (en étant agriculteur et gendre d'une vieille famille) et de la disponibilité nécessaire. Je retrouve la différenciation sociale entre Benoît DESCAMP et André CREUSOT, respectivement agriculteur et ouvrier, qu'entre André CREUSOT et René PETITMANGE. André et René possèdent tous les deux un fort ancrage local et représentent les deux catégories socialement ancrées à Bleuville : ces binômes permettent probablement d'éviter des tensions entre ces deux catégories. Au même titre que l'intégration des nouveaux habitants, l'équilibre de la liste cache une stratégie électorale.

À Rougecourt, le raisonnement est similaire, mais inversé dans la désignation des rôles du 1<sup>er</sup> adjoint et du maire. Le tandem repose aussi sur une personne active et stratégique d'une part, et sur une personne ayant une disponibilité et un ancrage local d'autre part. Le duo composé de Daniel FRITSCH et de Benoît DESCAMP répond aux deux attributs. Les compétences techniques sont portées par Daniel FRITSCH par sa profession d'expert-comptable. Benoit DESCAMP apporte les ressources d'autochtérie

et sa présence locale. Commerçant, il est présent en permanence dans la commune pour pallier les imprévus du quotidien. Contrairement à Bleuville, le tandem est inversé. Pour comprendre l'équilibre et les stratégies développées, il est nécessaire d'avoir une vision plus large de l'équipe composée du maire et des adjoint·e·s.

On retrouve dans ce duo masculin un rapport de genre établi. Au regard des portraits des conseils municipaux<sup>18</sup>, il apparaît que les hommes sont plus nombreux. Ils sont aussi plus souvent retraités et plus âgés. À Grisbourg, le trait est saisissant. Le maire et ses adjoints sont tous des hommes retraités. Dans les trois communes, seule Corinne MOREL est 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville, parmi les 9 adjoint·e·s (2 adjoints à Rougecourt, 3 adjoints à Bleuville et 4 adjoints à Grisbourg). La composition des élus remet ainsi peu en cause des hiérarchies articulant âges et genre (Achin, Ouardi et Rennes, 2009). L'extrait ci-dessous confirme combien les adjoints sont pensés en tant qu'hommes, et comment les femmes en sont exclues<sup>19</sup>.

*« Je pense que dans une petite commune, le maire comme les adjoints sont des hommes à tout faire. À titre d'exemple, il y a deux ans, le club de foot avait la toiture complètement fichue, je suis monté sur le toit avec l'ouvrier communal. S'il y a un tuyau qui est bouché, j'y vais avec mon premier adjoint, ça peut être un dimanche en costume, on se retrousse les manches et on y va. C'est un engagement, ce n'est pas un deuxième travail, c'est un engagement »* (René PETITMANGE, Maire de Grisbourg).

Pour comprendre l'équilibre et les stratégies développées, il est nécessaire d'avoir une vision plus large de l'équipe composée du maire et des adjoint·e·s. Certes, les rapports des catégories d'âge et de genre sont à l'œuvre, mais il faut y voir l'influence de l'ancrage territorial. En effet, la composition du groupe de tête permet de comprendre les stratégies électoralles, au-delà de l'architecture de la liste. Pour cela, trois figures marquantes sont identifiées : le manager, le chef d'entreprise et la figure locale.

## 2.2. Le manager, le chef d'entreprise et la figure locale

Le 1<sup>er</sup> adjoint n'est pas le seul à être désigné par le maire. Ils et elles sont plusieurs à se partager des pôles de responsabilité. En effet, les mairies doivent composer avec des compétences techniques, des capacités de gestion et d'insertion dans les réseaux politico-administratifs. Ce jargon – un peu barbare – résulte de la décentralisation des fonctions étatiques envers les collectivités territoriales<sup>20</sup>. Quelle

<sup>18</sup> Portraits présentés dans le chapitre 1 et précédemment dans ce chapitre.

<sup>19</sup> Chapitre 6 : les femmes émergeantes.

<sup>20</sup> Les premières lois de décentralisation apparaissent en 1983 et changent la répartition des compétences entre État, région, départements et communes. C'est l'acte I de la décentralisation. L'acte II de la décentralisation est promulgué en 2003 sous Chirac. Ces deux premiers actes ont pour objectif de transférer des compétences de l'État vers les collectivités territoriales. En 2010, un travail est engagé pour favoriser et faciliter le regroupement des communes à la fois par des fusions ou intercommunalités.

Source : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-dossiers/2012-Dossiers/La-decentralisation-a-30-ans>

que soit leur taille, les mairies professionnalisent certains postes de gestion : « la décentralisation, le maire, y compris au sein des petites collectivités, n'est plus simplement intercesseur entre les services de l'État et la communauté villageoise et le gardien du consensus local, mais doit désormais être un décideur efficace. La réduction de la population agricole, les pressions foncières grandissantes sous l'effet de la périurbanisation, l'arrivée de ménages urbains en lotissement ou encore l'établissement de résidences secondaires, ont modifié en profondeur la composition sociale des campagnes et leurs modes de représentation politique. Les maires doivent satisfaire des attentes – inspirées des modes de vie urbains – qui ne s'exprimaient pas sous cette forme et qui supposent la détention de compétences et la maîtrise de savoir-faire et connaissances plus pointus en matière de gestion publique. » (Vignon, 2011, p. 141). Le secrétariat, dont je reviendrai sur cette question dans le chapitre 7, en fait partie ainsi que le regroupement en communauté de communes. En réponse à cette décentralisation, les petites communes ont tendance à se replier sur leur identité territoriale (Koebel, 2009). Selon Michel Koebel, un double mouvement s'opère. D'un côté, les communes renforcent leurs compétences, créant une dépendance entre intercommunalités et communes ; de l'autre, elles accentuent leurs identités territoriales et évitent les effets *hors sol* des candidatures d'habitant·e·s en dehors de l'ancre local ou non investi dans la commune. Pour combiner les deux aspects, les élu·e·s mettent en avant leurs compétences et leur légitimité à représenter le territoire. Le pouvoir devient concentré et personnalisé (Koebel, 2009). Au-delà du tandem décrit ci-dessus, il est possible de parler d'un personnage à plusieurs têtes, chacun représentant l'animation d'équipe, la représentativité administrative et l'identité territoriale (le manager, le chef·fe d'entreprise et le local).

Dans les communes étudiées, les adjoint·e·s sont au nombre de trois ou de quatre en fonction des communes. Le nombre d'adjoint·e·s est décidé par le conseil municipal<sup>21</sup>, lors du premier conseil après les élections. Le tableau ci-dessous présente le portrait des maires et des adjoints des communes étudiées. Malgré un nombre inégal d'adjoints, des tendances se dessinent. Parmi les élu·e·s ci-dessous, tous ont un ancrage territorial important. Par exemple, à Bleuville, le maire et ses trois adjoints mettent en avant l'autochtérie acquise ou héritée. La présence de Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville, fait figure d'exception par son âge et son genre, au regard du profil des autres adjoints, tous des hommes plus âgés.

---

<sup>21</sup> Le nombre d'adjoint·e·s ne doit pas exercer 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/> consulté le 22 juin 2022.

	Bleuville	Rougecourt	Grisbourg
Maire	René PETITMANGE 65 ans, agriculteur retraité Capitalisation d'autochtonie par alliance	Daniel FRITSCH 57 ans, Expert-comptable Installé	Pascal MEYER 62 ans, enseignant retraité Installé et capitalisation d'autochtonie par mariage en gendre
1 <sup>er</sup> adjoint	André CREUSOT 51 ans, conducteur des travaux Né ici	Benoit DESCAMP 54 ans, commerçant Né ici	Didier CORDIER 65 ans, retraité ouvrier
2 <sup>nd</sup> adjoint	Alain PERRIN 49 ans, cadre commercial Né ici	Jacques COLIN 65 ans, enseignant retraité Installé	Claude SALVI 51 ans, retraité
3 <sup>ème</sup> adjoint	Corinne MOREL 36 ans, cadre commercial Capitalisation d'autochtonie par alliance		Alain BUCARI 69 ans, retraité ouvrier Né ici
4 <sup>ème</sup> adjoint			Bernard LAURENT 66 ans, retraité artisan Né ici

### Manager et chef d'entreprise

Au vu des enjeux de la communauté de communes, les mairies ne peuvent se passer de certaines compétences pour exister sur le territoire local et avoir leur place au sein du conseil communautaire. L'élu·e qui est présent à la communauté de communes est choisi soigneusement. À Bleuville, c'est Alain PERRIN qui sera nommé vice-président du pôle commerces et artisanat ; à Grisbourg, ce sont Pascal MEYER et Didier CORDIER qui siègent chacun à une vice-présidence ; Daniel FRISCHT, à Rougecourt, préside la commission finance de la communauté de communes.

À Bleuville c'est donc Alain PERRIN, commerçant et 2<sup>nd</sup> adjoint, qui tient ce rôle. Parmi le quatuor de tête, les missions sont clairement définies. Tandis qu'Alain PERRIN suit les réunions à la communauté de communes, « *René gère le quotidien* », car René PETITMANGE est agriculteur retraité et connaît très bien la vie au village. Il incarne la figure locale et la tête de liste du conseil municipal.

« *Ça a été comme ça, c'est surtout nous deux avec René, le ticket de départ qu'on a échangé. Je lui ai dit : "écoutes, moi j'aime bien le fait communautaire" [...]. Je fais beaucoup pour la communauté de communes, parce que ça me correspond, parce que je travaille avec des choses économiques qui me plaisent et j'ai du mal à gérer l'humain ici. Grosso modo gérer les*

*chooses du quotidien, ça ne me plait pas. J'aime bien les gens, mais je risquerai d'être désagréable. Et donc en fait on a échangé tous les deux, "moi je suis à la communauté de communes et toi tu prends la mairie" »* (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville, vice-président du pôle commerces et artisanat à la communauté de communes).

Entre René PETIMANGE et Alain PERRIN, il y a clairement une répartition des rôles entre « la mairie » et « la communauté de commune » selon les mots d'Alain PERRIN. Un équilibre s'opère entre manager, chef d'entreprise et figure locale. Les compétences et l'intérêt pour le « fait communautaire » ne sont pas l'appétence de tous. C'est dans une réunion à propos de la petite enfance, des écoles et du périscolaire que je retrouve Mireille MASSON. Éluë à Rougecourt, Mireille est une ancienne directrice de centre social. L'objet de la rencontre est l'harmonisation des horaires et des modes de garde sur l'ensemble des communes du territoire. Dès le début, j'observe l'aisance de Mireille. Elle reproduit les logiques et les compétences acquises dans sa pratique professionnelle<sup>22</sup>. C'est précisément pour cette raison que Mireille MASSON a été désignée pour assister à cette réunion. Elle fera un compte-rendu très clair des échanges lors du conseil municipal suivant. À ce moment, Rougecourt se doit d'être présent à cette rencontre pour défendre sa position, mais choisit avec soin la personne représentante.

*« Moi si vous voulez voilà, je n'ai aucune compétence dans la gestion d'une collectivité territoriale. Les seules personnes qui peuvent en avoir ce sont les technos sur les collectivités, des gens qui ont passé des concours comme [la secrétaire de mairie] qui a été élue sur la commune [voisine]. Bon voilà, je suis commerçant moi c'est tout. Alors ouais il y a une certaine similitude hein, si nos collectivités territoriales étaient un peu plus gérées comme une entreprise peut être que les choses iraient mieux voilà »* (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville).

« *Là-haut* », à la communauté de communes, les enjeux sont différents, voire politiques, selon Alain PERRIN : « *parce qu'en fait on tourne ici sans que ce soit politisé, mais là-haut c'est politisé. Il y a 10 vice-présidents et les 3-4 premières vice-présidences sont des vice-présidences politiques* ». Certains pôles ont des représentations politico-administratives dans lesquelles les élu·e·s jouent des coudes pour faire valoir les intérêts de la commune ou leur présence politique. Parmi les trois communes étudiées, aucune n'a d'élu·e encarté dans un parti politique et cet argument est revendiqué. Néanmoins, il semble que la représentativité de la commune au sein des instances communautaires est un enjeu pour exister sur la scène locale. Cette question est nécessairement pensée et discutée lors de la constitution de la liste des élu·e·s.

La communauté de communes a des compétences définies par le cadre législatif (compétences obligatoires) et par les choix locaux (compétences optionnelles). À l'échelle de l'intercommunalité, les débats requièrent des compétences techniques, tel que le développe le chapitre 7.

---

<sup>22</sup> Le Chapitre 6 : les femmes émergentes revient sur les femmes dans le conseil municipal.

## La proximité revendiquée et le quotidien

Le second enjeu du conseil municipal est celui de la proximité revendiquée (David et al., 2012). Il ne faut pas oublier que le conseil municipal se construit sur des logiques d'ancrage au sein des réseaux sociaux localisés. Le chapitre précédent met en lumière la place de la *figure locale, né·e·s ici*, possédant un fort ancrage territorial ou ayant hérité par alliance de l'empreinte locale de leur conjoint·e. Non seulement ils connaissent parfaitement le territoire local, capable de retracer des généralogies et des récits locaux, mais leur nom fait sens parmi les habitant·e·s. La proximité et la présence locale sont des données faisant écho lors des élections. Pour les *étranger·e·s ou installé·e·s* au village, l'imbrication de leur trajectoire et de leur implication dans les associations locales, notamment celles de parents d'élèves, en font des candidat·e·s idéals. Quoiqu'il en soit, les candidatures sont légitimées et motivées par leur ancrage territorial. Cet ancrage issu de l'implication dans les différents réseaux sociaux localisés démontre la connaissance de la commune et participe à l'identité territoriale.

*« Je ne fais pas rentrer de position politique dans une commune telle que Rougecourt. Dans une ville je comprends, parce que dans la ville on ne connaît pas les conseillers. La politique permet d'avoir une idée de la personne pour laquelle on vote. Dans le village on vote sur la bonne tête. Déjà, il y a souvent qu'une liste. Et pour faire une liste c'est déjà difficile. Il y a un désintérêt de la population : ils ont l'impression que ça ne sert à rien »* (Roger DURAND, 79 ans, élu à Rougecourt depuis 1989).

La figure locale, façonnée par les récits locaux dont elle est le héros<sup>23</sup>, reflète une partie de l'identité territoriale. La notoriété dont elle relève, ou la réputation (Amsellem-Mainguy, 2021a), joue sur le nombre de voix qu'elle obtient lors des élections. La sanction - dont elle peut être victime - n'est pas basée sur ses compétences, mais sur sa réputation sociale. Ce sont les récits et les commérages qui sont porteurs des faits, gestes et pensées des habitant·e·s. Mais la proximité se définit aussi par un vécu semblable. Quand les élu·e·s décrivent leur village, ils rapportent des notions assimilées aux mondes ruraux (Deshayes, Gouju et Voléry, 2016 ; Mischi et Renahy, 2008b). Le cadre définit un espace, un mode de vie et des représentations associées au rural. Par exemple, tous m'indiquent la présence de fermes agricoles dans la commune, les liens de voisinage et la « *taille humaine* » du territoire. Parmi les élu·e·s, il y a une volonté collective de faire corps commun et de réunir les « *ingrédients* »<sup>24</sup> nécessaires à « l'esprit village ». La proximité en fait partie. Le chapitre 8 reviendra sur les aspects ruraux mis en récit par les enquêté·e·s.

---

<sup>23</sup> « Au sein des cercles d'interconnaissance, les figures incontournables des histoires locales sont de véritables légendes rurales : leur seul nom suffit parfois à désigner tout un événement ou un lieu-dit, tandis que des surnoms sont donnés aux personnes en référence à telle péripétie ou à tel trait de caractère d'un personnage illustre de l'interconnaissance », COQUARD B., 2018, *Ceux qui restent*, La découverte, p 46.

<sup>24</sup> Terme utilisé par Benoit DESCAMP, adjoint à Bleuville, pour évoquer la dynamique de la commune.

La proximité se définit comme la faible distance entre deux choses ou deux personnes. Ainsi, la notion de proximité traduit à la fois l'ancrage dans les réseaux sociaux localisés et le resserrement des liens, et la proximité spatiale par la présence physique sur le territoire communal. Concernant la proximité spatiale des élu·e·s, une attention particulière est portée sur la disponibilité des élu·e·s. Concrètement, il s'agit d'avoir un œil sur la commune. Au moindre dysfonctionnement, il est nécessaire qu'un élu·e soit présent sur place en permanence. Ainsi, lors d'une discussion avec le secrétariat de Grisbourg, je fus témoin d'un événement inhabituel : l'installation du cirque dans la commune provoque l'arrêt de la circulation sur la route principale. La situation doit rapidement être rétablie. Cette mésaventure est fréquente. Elle illustre le mécanisme de résolution grâce à la proximité des élu·e·s avec les habitant·e·s (qui appellent à plusieurs reprises le secrétariat de mairie pour indiquer l'incident) et proximité spatiale des élu·e·s qui interviennent en quelques minutes.

*« Pour un feu déjà les administrés font bien leur travail, ils préviennent les pompiers qui me téléphonent. Donc les incendies c'est souvent à minuit que ça démarre, donc de minuit jusqu'à 8h du matin sur le terrain à s'occuper des pompiers : leur offrir le café, les croissants, les choses comme ça, leur rendre la vie un peu plus facile. Et puis il y a les incendies, il y a des accidents, il y a les personnes qui abusent de la divine bouteille et qu'on ne retrouve pas, ils sont partis errer dans la nuit et on cherche jusque minuit. [...] Vous voyez vraiment dans une petite commune le maire est bon à tout et appelé pour tout : des bagarres dans des couples, accidents, feux, fuites d'eau, dégâts des eaux, à n'importe quel moment du jour et de la nuit. Alors parfois on est obligé de mettre des freins quand même parce qu'il y a des abus de la population. Il y en a qui n'ont aucun respect de la vie privée et j'avais parfois des coups de fil à 6h du matin pour des choses qui ne mérite pas urgence. Mais bon tout est urgent quand on est en difficulté. Mais bon c'est un engagement »* (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2008).

Pour répondre aux imprévus, il y a toujours une personne du conseil municipal présente physiquement sur la commune, notamment le maire ou ses adjoint·e·s. Dès la constitution de la liste, la disponibilité des élu·e·s et leur présence sur le territoire au quotidien sont interrogées. Au vu des imprévus, il semble indispensable qu'une personne soit mobilisable rapidement. La proximité consiste à être sur place au plus près des administrés et pouvoir répondre aux urgences. Ainsi, à Bleuville, les trois adjoint·e·s étant en activité professionnelle, c'est le maire, agriculteur retraité, qui assure ce rôle. . A Rougecourt, c'est Benoît DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint, « né ici » et commerçant qui reste disponible en permanence.

*« Sur place ? Pour la mairie ? Oh c'est un avantage parce que... le maire je ne sais pas où il est là, mais il est à Nancy, il est à Briey, je ne sais pas où il est, enfin bref. Il n'est pas sur place, mais s'il y a un incendie, je ne sais pas moi, un gros souci sur la commune, c'est réactif quoi. Je suis tout le temps sur place, je suis tout le temps là. Et c'est un avantage »* (Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

Les élu·e·s sont facilement interpellés par les habitant·e·s. Homme-à-tout-faire, l'élu effectue les travaux manuels de la commune. L'engagement décrit par Pascal MEYER, maire de Grisbourg, se traduit par sa disponibilité et ses gestes du quotidien : être au service de ses administrés. Pour cela, toutes les ressources que peuvent apporter les conseiller·e·s municipaux sont utiles et recherchées. Le petit bricolage que peut effectuer Gaëtan LUSSIÈRE, électricien à Rougecourt, ou Anne KLEIN, élue à Bleuville, pour ses liens avec l'entreprise d'aménagement paysager. Les élu·e·s sont aussi les petites mains de la commune pour préparer un événement, mettre les tables, baliser un chemin de randonnée, tailler les arbres et installer les décos de Noël. Malgré l'aspect communautaire et de gestion administrative, ces petites choses du quotidien gardent une place importante dans l'emploi du temps des élu·e·s. Ce sont les tâches principales qu'ils occupent en « *filant un coup de main* ». Ainsi, Frédérique NIOPOLI, élue à Grisbourg, s'est investie dans plusieurs associations locales avant de créer la sienne, puis d'être élue au conseil municipal de Grisbourg. Dans la continuité de ces actions, elle restera à la commission « fêtes et cérémonie » au sein du conseil municipal. Une partie de l'action de la mairie consiste à compléter et soutenir les activités organisées par les associations pour contribuer au renforcement de la cohésion sociale (Malet, 2009). Les subventions en font partie, mais avant tout c'est le soutien en main d'œuvre qu'apporte les élu·e·s. Toutefois, les tâches confiées et réalisées sont genrées. D'un côté, les travaux manuels majoritairement exécutés par les hommes qualifiés d'hommes-à-tout-faire, de l'autre, les femmes réalisent des actions dans la continuité de leur activité professionnelle ou des activités de proximité (comme Christelle FRERRY qui distribue des invitations). Le chapitre 6 montre la place particulière des femmes au sein du conseil municipal.

*« Vendredi par exemple, il y a eu le 11 novembre, voilà j'étais là à 7h pour préparer la salle, mettre les tables et les chaises, les verres enfin tout préparer. J'ai préparé la sono pour la petite manifestation du 11 novembre. L'après-midi je suis venu parce qu'on avait une expo sur la Première Guerre mondiale donc je suis venu là. Samedi matin, j'ai fait le pont donc je suis venu à la mairie de 7h30 à 9h »* (Benoît DESCAMP, commerçant, 1er adjoint à Rougecourt).

### 2.3. Qui sont les maires ?

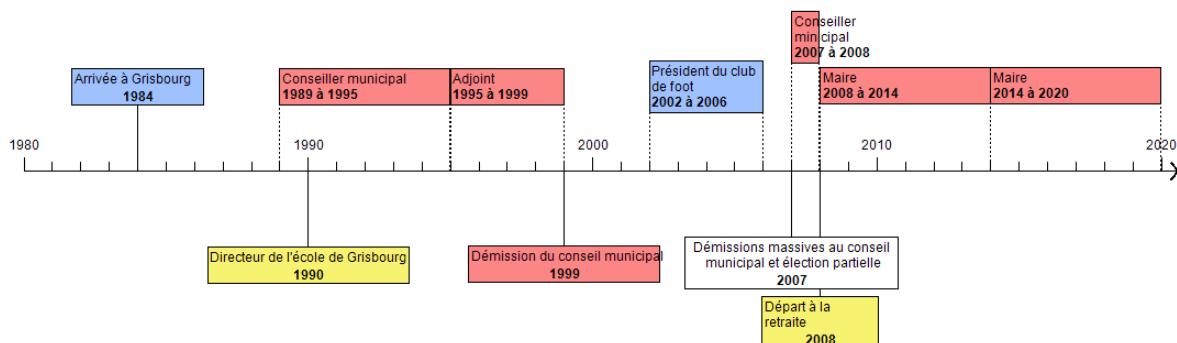
Les maires de Grisbourg, Bleuville et Rougecourt ont des profils et des parcours différents. Le chapitre 4 et le chapitre 5 évoquent les maires, dans leurs relations familiales et leur ancrage dans les réseaux sociaux localisés, ou encore le tandem établi avec leurs adjoint·e·s. Seulement, leurs portraits sont dispersés. Ce paragraphe propose la trajectoire des édiles rencontrés dans le cadre de cette thèse.

Pascal MEYER, maire de Grisbourg, me reçoit avec enthousiasme dans son bureau. À 62 ans, il brigue son quatrième mandat en tant qu'élu à Grisbourg. Son parcours au sein de la mairie s'effectue en deux temps. Il est une première fois élu en 1989, quelques années après son emménagement dans la commune. Bénéficiant de l'ancrage local de son épouse, dont la famille possède un commerce, et de

son statut d'instituteur, il intègre rapidement le conseil municipal et devient adjoint au mandat suivant. En 1999, il démissionnera du conseil municipal suite à un conflit interne : « *En 99 j'ai quitté mes fonctions, le maire étant décédé, je devais lui succéder. Je suis parti en classe de neige avec mes élèves, quand je suis revenu, le vent avait tourné au sein du conseil. Et donc j'ai dit que je refusais de siéger où il y avait des Juda donc j'ai quitté la fonction, jurant de ne plus y revenir* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg). Pourtant, il y reviendra. En 2007, une nouvelle salve de contestations amène à une démission massive des conseillers municipaux et à l'organisation d'élections partielles. C'est à ce moment que Pascal MEYER fait son retour dans l'équipe municipale, puis prend les rênes de la mairie l'année suivante, en 2008, où il est élu maire.

En parallèle, les parcours associatifs et professionnels de Pascal MEYER se concentrent sur le territoire communal. Il est marquant de voir que les événements professionnels sont concomitants avec les fonctions municipales. En effet, la première élection en 1989 est suivie d'une affectation en tant que directeur de l'école primaire de la commune, puis son départ à la retraite correspond à sa prise de fonction d'éidle, comme le montre la frise chronologique ci-dessous.

Illustration 9. Parcours de Pascal MEYER, maire de Grisbourg



Pascal MEYER correspond au profil de l'*installé* ; au fil des années, fort de sa fonction de directeur de l'école et de président du club de foot, et profitant de l'autochtonie, il a su créer son ancrage territorial et devenir une figure locale.

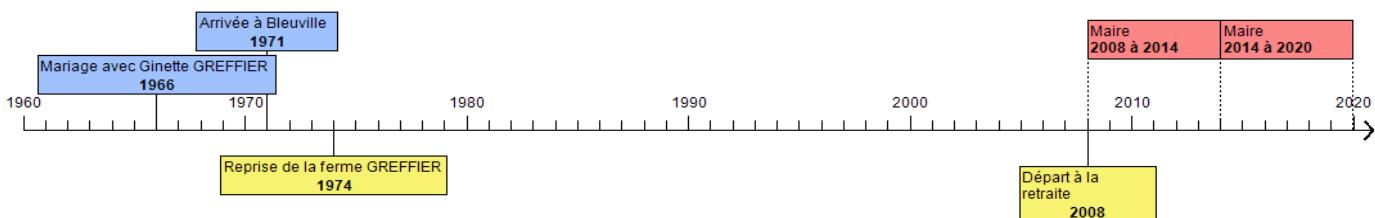
« *Moi je viens d'un petit village qui est à 7km de Grisbourg. D'ailleurs en 99 ça m'a joué un tour parce que je n'étais pas de Grisbourg, j'étais une pièce rapportée donc pour les anciens on ne confie pas la commune. Pourtant j'étais habitant depuis 84 quand même, mais voilà. Et puis après les esprits se sont un peu calmés* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).

Aujourd'hui, il tire parti d'une proximité revendiquée, renforcée par la nomination de plusieurs *nés ici* dans l'équipe municipale, et d'une stature de chef d'entreprise. En effet, Pascal MEYER siège dans

différentes instances : vice-président à la communauté de commune et membre du conseil départemental du canton.

René PETITMANGE, maire de Bleuville, quant à lui, évoque également son statut d'étranger lors de l'entretien. Malgré une installation en 1971 dans la commune et la reprise de la ferme familiale de son épouse, il insiste sur sa non-appartenance locale. Le discours de René PETITMANGE peut prêter à confusion. D'un côté, il précise son statut d'étranger<sup>25</sup> et de l'autre, il s'inclut dans les réseaux de parenté locaux et maîtrise les liens familiaux sur le territoire**Erreur ! Argument de commutateur inconnu..** Au vu de l'ancrage territorial dont bénéficie René de par sa profession, agriculteur, l'autochtonie transmise par son épouse, forme de dot symbolique, et les liens généalogiques avec d'autres familles ancrées dans le territoire, il est possible d'assimiler René PETITMANGE aux *né·e·s ici*.

*Illustration 10. Parcours de René PETITMANGE, maire de Bleuville*



En 2008, après l'exploitation agricole et des responsabilités au sein d'une coopérative nationale<sup>26</sup>, il arrête ses activités professionnelles et dans un même mouvement se lance dans l'accession à la mairie. Cette démarche est similaire à celle de Pascal MEYER, maire de Grisbourg, qui profite de la retraite pour des fonctions mayoriales. Le départ à la retraite semble être l'élément déclencheur : « *Alors en 2008, j'ai créé une liste, j'ai monté une équipe municipale et j'ai été élu maire. Dans la création d'une liste, c'est surtout une équipe que l'on met en place* » (René PETITMANGE, maire de Bleuville).

Concernant Daniel FRITSCH, 57 ans, maire de Rougecourt, il est le seul édile en activité professionnelle. D'ailleurs l'équipe mayorale de Rougecourt est la plus jeune parmi les trois groupes étudiés (moyenne d'âge de 48 ans et 5 élus sans activité professionnelle). Expert-comptable, il gère la mairie dans la continuité de son activité professionnelle. Lors de la validation du budget par l'équipe municipale, Daniel FRISTCH présente et affiche un bilan comptable détaillé. Le conseil municipal se déroule pendant plus de 3h.

<sup>25</sup> « Oui parce que je ne suis pas d'ici » / « Oui alors pas tout proche, mais je suis parent avec la famille MOREL » (René PETITMANGE, maire de Bleuville).

<sup>26</sup> « J'étais président de la coopérative et élu administratif en adhérant à une coopérative nationale qui transfère de la viande [...]. J'ai été administrateur puis vice-président » (René PETITMANGE, maire de Bleuville).

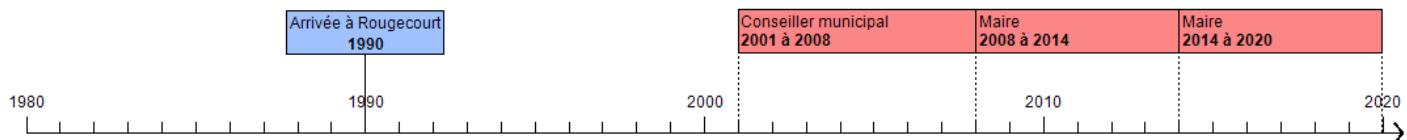
Installé dans la commune de Rougecourt en 1990, il structure un groupe de candidat·e·s pour les élections municipales une dizaine d'années plus tard, épaulé par Benoît DESCAMP, figure locale et Laurent SERIGI, engagé politiquement. Ce sont les compétences de Daniel FRITSCH qui sont mises en avant au sein du groupe d'élus :

*« On a un maire qui est un véritable gestionnaire avec une vision à 15 ans. Avant, il y avait moins de volonté. C'est vrai que pour réaliser des choses, il faut le faire et montrer des dossiers. [...] Daniel c'est quand même un cadre, c'est un vrai financier et là-dessus, maintenant dans une commune pour se présenter il faut avoir des notions financièrement réelles sinon ce n'est même plus la peine. Parce qu'ici, tout ce qui a été fait en termes de travaux, il n'y a pas eu un centime additionnel sur la population » (Laurent SERIGI, ancien élu de 2001 à 2014).*

*« Il y en a un qui avait tout compris tout de suite, c'est Daniel. Il avait compris lui les mécanismes, il avait tout compris. Donc je vais vous dire en 2008, ça ne pouvait pas être quelqu'un d'autre que lui quoi. Ça a permis d'avoir une commune... lui qui est particulièrement bon au niveau comptable, évidemment il fait un budget et bien c'est nickel. C'est carré, il peut vous dire tout de suite « cette année on peut dépenser tant ». C'est quand même vachement important. Donc naturellement, on n'a même pas cherché, "voilà si on fait une liste, Daniel tu seras la tête de liste". Et si on voulait la porter cette liste, il fallait que ce soit lui quoi. Parce que nous on voyait parce qu'on travaillait avec lui, mais pour les gens de l'extérieur il tenait la route quoi » (Benoît DESCAMP, élu à Rougecourt depuis 2001).*

Ses compétences se déplient en dehors de la salle du conseil municipal puisque Daniel FRITSCH est vice-président aux finances à la communauté de communes. En revanche, et comme il est possible de le constater sur l'illustration ci-dessous, je n'arrive pas à obtenir d'autres éléments sur la vie personnelle et associative de Daniel FRITSCH. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas impliqué dans les réseaux sociaux localisés, mais ce ne sont pas ces éléments qui seront mis en avant dans les discours des enquêtés ni de l'intéressé.

Illustration 11. Parcours de Daniel FRITSCH, maire de Rougecourt



## Conclusion

Le groupe d'élu·e·s doit être à l'image de la population selon les enquêté·e·s. Il se compose de personnes appartenant à une vieille famille ayant un fort ancrage territorial, *d'étrangers* ayant intégré la vie locale via le réseau associatif local, et de nouveaux, *installé·e·s* depuis quelques années dans la commune (chapitre 4), mais aussi de retraités de l'éducation nationale, commerçants, agriculteurs, personnels de santé, *d'ouvriers* retraités. Malgré la pluralité des profils, certains d'entre eux semblent incontournables dans le fonctionnement et la construction d'une équipe mayorale. L'élaboration de la liste des candidat·e·s s'avère un véritable travail de recherche et de recrutement de la part de la tête de liste afin de composer une liste gagnante, efficace, représentative et dont les membres resteront engagés pendant plusieurs années. Ce dernier point est non négligeable. À Bleuville, Rougecourt et Grisbourg, les maires ou adjoints témoignent de leur difficulté à rendre dynamique le conseil municipal. Mais surtout, sous couvert d'un jeu d'équilibriste entre les catégories de genre, d'âge, de classes sociales et de lieux résidentiels se cachent des stratégies électorales pour maintenir des rapports dominants. Si je reprends l'exemple de Bleuville, l'équilibre de la liste repose sur deux angles d'analyse qui prennent en compte des dimensions catégorisantes : l'intégration des nouveaux habitant·e·s et l'équilibre des rapports entre monde agricole et ouvrier. Ces deux points participent au maintien d'une forme de pouvoir en évitant la *rébellion* d'une partie des habitant·e·s délaissés dans l'équipe mayorale. Le pouvoir anticipe le contre-pouvoir.

Le vote s'appuie sur une logique du monde domestique (Boltanski et Thévenot, 1991) faisant référence à la tradition et l'ordre établi dans le village - la famille notable localement, un état de grandeur – suffisant pour approuver un vote. Sébastien Vignon témoigne de l'insuffisance de la notoriété locale pour les fonctions mayoriales (Vignon, 2016). Les reconfigurations du bâti et la création de nouveaux lotissements résidentiels changent la donne. Les très petites communes, moins de 200 habitant·e·s, ont encore la possibilité d'assurer une campagne électorale conduite sur l'interconnaissance. En revanche, sur les territoires plus importants, le candidat bricole son image pour apparaitre à la fois comme gestionnaire et autochtone. En effet, la place de la communauté de communes et son langage technique oblige les villages à rester dans la compétition face aux communes voisines. En même temps, démunie d'un certain nombre de compétences, le conseil municipal doit se réinventer une légitimité. Hybride, le conseil municipal s'arrange entre tradition et modernité (Hobsbawm et Ranger, 2012). Le côté *moderne* se compose des compétences développées pour suivre la communauté de communes et l'intégration d'une nouvelle population installée dans les lotissements. Le côté traditionnel repose sur la présence de patronymes ancrés territorialement et des projets locaux, afin de garantir *l'esprit village*, notamment à travers l'interconnaissance, image forte des mondes ruraux.

Malgré le poids de la communauté de communes, les logiques sociales du *pouvoir au village* (Guionnet, 1998 ; Koebel, 2009 ; Pingaud, 1976) sont toujours dominées par le masculin et les grandes familles, lisibles dans le trio de tête. En revanche, la lecture de l'architecture de l'équipe mayorale dans son entièreté montre le jeu d'équilibre qui s'opère. Bien que les *nés ici* (au masculin au vu de la prédominance) soient tendanciellement plus présents dans le trio de tête, d'autres profils viennent compléter l'équipe. On y retrouve des habitant·e·s *installé·e·s* depuis plusieurs décennies dans la commune et imbriquées dans les réseaux sociaux localisés : associatif, amical et voisinage. Du reste, des habitant·e·s nouvellement arrivés, mais dont les compétences sont une plus-value pour la commune, sont recrutés. Ici, ce sont principalement les femmes qui sont identifiées dans ce rôle, comme le démontre le chapitre suivant.



## Chapitre 6 - Les femmes émergentes : compétences et disponibilité.

« Camille, c'est pour les compétences. [...] Cette nana c'est de la balle, elle est étudiante [...], elle est en Master. Ce n'est pas de l'ami, c'est de la compétence. [...] Et puis après effectivement les copains. Je pense à Hélène Marchal, qui est dans la commission école, voilà c'est une amie. [...] c'est une soirée chez André Creusot, on était 4-5 couples d'amis, je vous le dis clairement [...], j'ai passé de 23h à 3h du matin dans la cuisine avec la femme d'André et avec Hélène qui était là pour savoir si elle voulait venir. [...] Au départ, c'est son mari que j'avais fléché parce que c'est un gars qui est super impliqué dans le milieu associatif ici » (Alain PERRIN, 2nd adjoint à Bleuville).

À Bleuville, Alain vient chapeauter la construction de la liste. Quelques mois avant les élections, il est temps de réfléchir à la nouvelle équipe ; celle qui va « *repartir* »<sup>1</sup>. À Grisbourg, Bleuville et Rougecourt, les femmes sont présentes dans le conseil municipal avec une répartition presque paritaire entre femmes et hommes : 7 femmes à Bleuville, 5 femmes à Rougecourt et 4 femmes à Grisbourg (dont deux ont démissionné en cours de mandat)<sup>2</sup> parmi 15 conseiller·e·s. J'ai rencontré 10 des 14 élues. Ce chapitre va se centrer sur ces femmes élues, leur parcours, leurs liens et leur ancrage territorial, leurs rôles et leurs missions. L'ensemble des matériaux recueillis évoque ces femmes ; il ne s'agit donc pas de réduire l'analyse aux entretiens effectués avec les femmes, mais de trouver la façon dont elles apparaissent dans les discours des différents acteurs et actrices, et dans les observations de la mairie et du village. Pour cela ce chapitre se structure en 5 domaines. Après avoir présenté quelques portraits et trajectoires de femmes élues (Corinne, Clothilde, Frédérique et Mireille), une partie sera consacrée à la place des femmes dans l'espace public : celui de la rue et du conseil municipal. Les parties 3 et 4 évoqueront la légitimité des élues d'une part, par leurs compétences professionnelles mises au profit du collectif ; de l'autre, par leur rôle pour maintenir les liens et la mémoire collective. Pour finir, certaines succèdent à des mandats électoraux précédents (père, époux) et endossent ce rôle par transmission.

---

<sup>1</sup> Verbatim utilisé dans les entretiens pour évoquer les nouvelles élections : « *Donc voilà il repartait si je repartais, moi je repartais s'il repartait, voilà c'était un peu comme ça quoi* » (Benoit, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

<sup>2</sup> Pour rappel, Grisbourg a connu 3 démissions et 1 décès. Parmi ces 4 départs, 2 sont des femmes. Quand je me présente aux portes de la mairie, seules deux femmes font partie du conseil municipal : Frédérique NIOPOLI et Céline HOTON.

## 1. Portraits et trajectoires de femmes émergentes

La trajectoire intègre une dimension temporelle et prend en compte les actions et les acteurs dans le cheminement (Strauss, 1992). Dans une perspective interactionniste, développer des portraits permet d'avoir un aperçu des différentes trajectoires de ces femmes en fonction de leur place dans la famille, leur âge, leur place au sein du conseil municipal, leur arrivée dans la commune et leur profession. En parcourant leurs portraits, il est possible de lier les éléments qui s'entrecroisent entre les sphères professionnelles, personnelles et publiques. Ainsi, je vais développer les portraits de Corinne MOREL, Clothilde THIEBAUT, Frédérique NIOPOLI ; Mireille MASSON et Fabienne DESCAMP. Chacune à leur manière, ces femmes se sont approprié le jeu des places dans la mairie. Les parcours vont permettre de révéler la manière dont le territoire a été approprié ainsi que les manières de vivre sur le territoire (Depeau et Ramadier, 2011). Pour cela, le croisement et l'emboîtement des catégories d'analyse telles que le genre, l'âge, l'autochtonie seront mobilisés en s'inspirant des postures intersectionnelles, autant d'éléments perceptibles dans le portrait de ces femmes.

J'aurais pu présenter le parcours de toutes les femmes interviewées. Néanmoins, les portraits présentés ci-dessous révèlent des éléments à la fois significatifs et ordinaires. C'est-à-dire que les portraits de ces femmes relèvent de l'ordinaire tout en témoignant des éléments d'analyse à propos de leur place dans la commune et dans la mairie. Je présente ici le portrait de cinq femmes parmi les 14 élues municipales (10 élues interviewées).

Ainsi, Corinne MOREL, 3ème adjointe à Bleuville, s'est lancée sans être intégrée à une liste de candidats en 2008. Elle sera élue et connue grâce au nom de son conjoint, autochtone sur la commune. Clothilde THIEBAUT, quant à elle, n'est pas dans une logique d'ancrage territorial. Au contraire, elle affirme n'avoir jamais participé aux événements municipaux de Rougecourt, y compris pour ses enfants. Frédérique NIOPOLI est retraitée depuis peu de temps. Comptable de profession, elle a presque toujours habité à Grisbourg. Mireille MASSON est également retraitée, mais a emménagé tardivement à Rougecourt, guidée par sa carrière professionnelle. Pour finir, Fabienne DESCAMP n'est pas élue, mais habitante de Rougecourt. Elle m'ouvre les portes de sa maison pour me raconter l'histoire de sa famille et celle des familles de « cultivateurs » de la commune.

### 1.1. « Le mieux c'est de te lancer », portrait de Corinne MOREL

Jean slim, bottines basses et veste de tailleur, Corinne MOREL, 3ème adjointe à Bleuville m'accueille avec poigne. La petite quarantaine, elle se présente comme une femme active et maîtrisée. Très rapidement, elle me tutoie et je fais de même. Cette image de femme d'affaires pourrait correspondre à l'esprit entrepreneurial qui émane de sa démarche d'investir la mairie. D'ailleurs la mairie fonctionne

comme une entreprise selon elle : « *C'est ça, c'est en mode start-up ! Tu prends ta décision et tu y vas. Mais du coup c'est très intéressant, très riche, au-delà de ça j'ai appris beaucoup de choses. [...] Après, ça se gère à notre niveau en tant qu'adjoint ou en tant que maire, comme une entreprise en fait. C'est pas joli comme ça, mais j'ai cette même démarche intellectuelle de dire que l'argent du contribuable c'est important. Donc on l'utilise à bon escient, au plus juste* » (Corinne MOREL, 3ème adjointe à Bleuville).

À 33 ans en 2008, Corinne fait le choix de se lancer dans la campagne électorale de Bleuville. À ce moment-là, Corinne est mariée et a deux petites filles de 9 mois et 3 ans. Après avoir reçu un programme électoral d'une liste de candidats, Corinne n'est pas convaincue des valeurs défendues et « *ça ne correspondait pas à ce [qu'elle aurait] souhaité pour un village, pour Bleuville* ». Sans s'inscrire dans une liste de candidat·e·s, elle fait le choix de se présenter seule et commence à distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres. Réglementées par le vote panaché, les communes de moins de 1000 habitant·e·s n'ont pas nécessité de présenter des listes complètes (soit 15 candidat·e·s). Quand elle « *se lance* », Corinne est cadre commerciale, elle habite à Bleuville depuis seulement 4 ans et elle n'est « *pas du village* », selon ses mots. A priori, peu d'indicateurs lui permettent d'être élue. Pourtant, elle est élue au second tour des élections municipales en 2008. À ce moment-là, elle possède un atout important : son mari. En effet, Corinne MOREL est mariée à une « *famille de souche de Bleuville* ». La famille MOREL possède une exploitation agricole dans la commune. Julien MOREL, son époux, a repris la ferme familiale lors de leur installation à Bleuville. L'exploitation compte parmi les quatre fermes implantées dans le village. Comme exposé dans le chapitre précédent, les généralogies de famille « *souches* » s'entrecroisent et se mêlent les unes aux autres formant un maillage familial serré sur le territoire. C'est le cas de la famille MOREL qui a des liens familiaux avec les autres exploitations agricoles du village : la famille PETIMANGE (dont René, qui est maire de Bleuville) et la famille DAMBLY (dont Christina, qui est présidente de l'association de loisirs à Bleuville)<sup>3</sup>. Dans ce contexte, difficile d'ignorer le poids social et symbolique que représente le nom de MOREL. Forte de ce capital social et symbolique, Corinne perce dans le conseil municipal. Elle reconnaît elle-même que « *le nom de MOREL pour le premier mandat ça a été plus facile. C'est un nom que les habitants connaissaient c'est indéniable* ». L'exemple de Corinne permet de poser la question suivante : faut-il d'abord être connu pour se faire élire ? Dans ce cas, le premier mandat de Corinne pourrait être le résultat d'un héritage social issu de son époux. Habituellement, le gendre prend la succession. Ici, l'épouse est cooptée dans la famille du mari pour des tâches publiques, renversant le rapport de genre établi.

---

<sup>3</sup> Le dessin de l'arbre de généalogie de Bleuville est présent dans le chapitre 4.

Il faut préciser que Corinne MOREL a hérité d'une socialisation à la politique par le biais familial. En effet, elle a grandi dans un environnement familial proche du monde associatif avec un père responsable associatif : « *Mais oui mon père était président de l'association, c'est quelque chose de normal de donner de son temps* ». La sphère familiale se construit autour d'un temps libre consacré au monde associatif : « *on partait le week-end avec lui. [...] Mais c'était des moments conviviaux, des repas, des soirées* ». Corinne MOREL a bénéficié d'une socialisation au politique lié à son environnement familial. De plus, son beau-père a également été conseiller municipal « dans les années 1990 à peu près ». Cette précision montre aussi la transmission des mandats électoraux au sein des familles.

En 2014, Corinne MOREL se représente aux élections municipales. Cette fois, elle est insérée dans la liste unique menée par René PETITMANGE. Élue, elle intègre le cercle des adjoint·e·s et devient 3<sup>ème</sup> adjointe, responsable des écoles et de la petite enfance au sein du conseil municipal.

Le profil de Corinne MOREL est proche de Christina DAMBLY sur certains aspects. Les deux femmes ont hérité des capitaux symboliques et de l'ancrage territorial de leur conjoint.

### 1.2. « Mais pourquoi moi plutôt que la voisine ? », portrait de Clothilde THIEBAUT

En 2008, Clothilde sera élue pour la première fois. À la suite de cette expérience, elle se lance dans les élections départementales en 2015 et sera de nouveau élue en tant que conseillère départementale en Meuse. Pourtant, Clothilde ne semble pas prédestinée à ce parcours.

Arrivée en 1997 à Rougecourt, Clothilde THIEBAUT s'installe en tant que kinésithérapeute libérale avec son époux. Par la suite, la famille s'installe dans une maison plus grande pour accueillir les 4 enfants. Elle exerce son activité libérale dans une commune adjacente à quelques kilomètres de Rougecourt, ce qui lui permet de mettre une distance entre son domicile et son lieu de travail. Néanmoins, leur vie sociale et professionnelle continue à se développer en dehors de Rougecourt et plus particulièrement dans la commune adjacente : « *En fait avant j'habitais D. et donc les enfants ont été à l'école à D. Les activités, on les fait à D., les copains aussi, le cathé aussi* ». Ainsi, elle affirme elle-même passer peu de temps dans le village et ne participe à aucun événement communal favorisant l'intégration dans les espaces sociaux localisés : « *je ne travaille pas ici, donc sur la commune je ne suis pas du tout intégrée, mes enfants n'ont jamais été à l'école à Rougecourt. Avant d'être élue, je n'ai jamais participé à la vie de la commune. [...] Donc je dors à Rougecourt et je vis à D.* ». Néanmoins, Daniel FRITSCH vient frapper à sa porte début 2008. À l'époque Daniel FRITSCH n'est pas encore maire, il le deviendra lors des élections de 2008. Il prépare une liste d'opposition solide. Le futur maire est à la recherche de personnes compétentes, notamment des femmes. Entre Clothilde et son mari, tous les deux

kinésithérapeutes, c'est vers Clothilde que son choix se porte, pour tendre vers un équilibre homme/femme de sa liste de candidat·e·s<sup>4</sup>.

Clothilde THIBAUT accepte la proposition après plusieurs mois et plusieurs rencontres avec les candidat·e·s de la liste, mais émet des conditions. Pour elle, impossible de prendre des responsabilités en tant qu'adjointe ou représentant dans une commission. Les conditions étant posées, elle dit « *oui pourquoi pas* » et rejoint le groupe d'élu·e au conseil municipal. Elle affirme : « *je ne suis pas une très bonne conseillère technique, je dois avouer* ». Concrètement, elle assiste à quelques commissions, mais « [elle] ne [fait] pas grand-chose parce qu'on n'a plus grand-chose à faire à part choisir le repas des ainés et on distribue les colis, mais c'est tout ». Et pourtant, elle « *repart* » en 2014. Plus encore, elle cumule les mandats en devenant conseillère départementale en 2015 parce qu'entre temps « [elle a] été démarchée, pour ainsi dire ». Cette fois, Clothilde ne fait pas les choses à moitié et prend la tête de la vice-présidence à l'autonomie pour les personnes en situation de handicap.

Kinésithérapeute en activité libérale, comme son époux, elle aménage son emploi du temps afin de privilégier les réunions au conseil départemental et cumuler ses différentes activités : « *Je suis à mi-temps kiné et à mi-temps au département. Je remplis l'agenda avec les réunions obligatoires et je complète les trous avec les patients* ».

Le profil de Clothilde THIBAUT est assez atypique parmi les femmes élues. C'est la seule qui exerce une profession libérale et qui est engagée dans une autre instance étatique au département.

### 1.3. « Avoir le cul entre deux chaises », portrait de Frédérique NIOPOLI

Le parcours particulier de Frédérique NIOPOLI reflète une partie de l'histoire territoriale. Frédérique est née en Italie, mais habite depuis sa petite enfance à Grisbourg. Elle appartient à ces familles immigrées italiennes, venues dans le Pays-Haut lorrain pour travailler dans la sidérurgie<sup>5</sup>. C'est ainsi que son père arrive seul « *dans les années 1958* ». Mère et enfants suivront quelques années plus tard. Ainsi, Frédérique vit à Grisbourg depuis l'âge de 2 ans. Elle y restera jusqu'à la fin de ses études de comptable puis quand elle est « *indépendante, [elle] trouve du boulot à l'usine [de sidérurgie] à l'époque [...] en tant que comptable et [elle y] reste jusqu'en 85. Ensuite de 86 à 92 [elle part dans une industrie de métallurgie] en Normandie, ils ont fermé en Normandie et [elle faisait] partie de la première vague qui est partie en 1992. Et [elle est] revenue ici. Donc on [lui] a proposé une place dans la sidérurgie à Longwy* ». Pour ainsi dire, Frédérique NIOPOLI a essentiellement habité à Grisbourg. En

---

<sup>4</sup> La parité n'est pas obligatoire pour les communes inférieures à 1000 habitant·e·s.

<sup>5</sup> Le chapitre 1 dresse un portrait socio-démographique et économique de la commune de Grisbourg.

revenant dans le secteur géographique de son enfance, elle rachète la maison familiale en 1992. C'est seulement en 2007 que son engagement territorial prend une nouvelle tournure. Pendant la même période, elle va à la fois s'engager dans le conseil municipal et dans le club de foot local<sup>6</sup> en tant que secrétaire. Après deux ans et demi à porter l'association à bout de bras, Frédérique NIOPOLI décide de quitter le milieu associatif. Cette résolution durera peu de temps puisqu'elle crée une association de loisirs peu de temps après avec une autre conseillère municipale. Cette fois elle endosse deux casquettes : celle de bénévole associative dans l'organisation d'événements locaux et celle de conseillère municipale au sein de la commission « fêtes et cérémonie ». La situation pourrait être confortable dans la mise en œuvre (financement et main-d'œuvre à disposition au sein du conseil municipal), mais « *en fin de compte, nous on était conseillères, mais on n'avait rien à voir avec la mairie, quand on faisait l'assoc', on avait rien à voir avec la mairie. Mais vu qu'on avait deux casquettes, ce n'était pas trop apprécié* ». Aujourd'hui, elle se consacre uniquement à son rôle d'élue en allant de temps en temps dans les associations pour « *aider quand il y a vraiment un coup de bourre [...] et puis maintenant j'ai le temps, je suis en retraite depuis un an, donc j'ai largement le temps* ».

Célibataire, sans enfant, retraitée, elle m'informe être arrivée au sein du cercle d'élue·s « *un peu par hasard* ». En réalité, elle me le confie dès le début de notre entrevue, Frédérique a été contactée par deux têtes de liste au même moment : la maire sortante et l'opposition incarnée par Pascal MEYER, maire actuel de Grisbourg. Elle était « *donc un peu le cul entre deux chaises* », mais préfère rejoindre la liste portée par Pascal MEYER en 2007 pour « *ne pas être avec les anciens* ». L'histoire de la commune a connu quelques turbulences. Suite à de brusques démissions successives en 2006, la mairie est contrainte d'organiser des élections partielles en 2007. Le projet est investi par Pascal Meyer qui sera élu avec son équipe. C'est à ce moment que Frédérique NIOPOLI fait son apparition parmi le groupe d'élue·s. Comptable de profession, elle intégrera la commission « finance » à la demande implicite de Pascal MEYER.

Malgré le « *hasard* » et « *une tête qui convenait* », Frédérique m'informe que le cumul de la zone d'habitat et de la profession – on pourrait ajouter le sexe et l'âge – serait l'explication de sa candidature : « *Peut-être que ma tête convenait ! Bon en plus je suis comptable de métier. Donc je pense qu'il y a peut-être des choses qui ont fait basculer. Et puis je pense qu'ils avaient trié aussi par rapport aux rues. Didier CORDIER m'avait dit qu'ils essayaient de trouver des gens pour qu'il y ait des conseillers dans des zones spécifiques* ». Ainsi Frédérique fait partie des nouvelles recrues dans l'équipe municipale, mais pas dans la vie sociale de la commune. Elle reconnaît que son « *nom était connu*

---

<sup>6</sup> Lors de son entretien, Frédérique NIOPOLI ne semble pas avoir de conjoint·e et d'enfant. Je n'ai pas d'élément d'explication à propos de son engagement dans le club de foot de la commune.

*quand même par les anciens* » et elle ajoute : « *je pense que je suis assez connue sur la commune* ». Malgré cet ancrage territorial fort, ce n'est pas une donnée qui ressort des entretiens avec les autres membres de la mairie.

Le profil de Frédérique NIOPOLI a des similitudes avec d'autres élues. Par exemple, l'ancrage territorial transmis par ses parents est comparable à celui de Anne KLEIN, élue à Bleuville en 2014. En effet, après avoir quitté le foyer parental, ses pas la conduisent de nouveau à Bleuville où elle emménage avec son époux. De plus, le frère de Anne KLEIN viendra également s'installer dans la commune.

Frédérique NIOPOLI n'évoque ni enfant ni conjoint·e dans son récit, pour autant, la posture qu'elle décrit est proche du *care*. On perçoit une forte implication dans le monde associatif. Cette posture, je la retrouve dans lors des entretiens avec Elisabeth CUNNY qui s'engage en tant que parent d'élève rapidement après son emménagement dans la commune de Rougecourt et la scolarisation de son fils.

#### 1.4. « J'ai une connaissance du village, mais pas tant que ça », portrait de Mireille MASSON

65 ans, jupe longue et talons de 3 cm, je rencontre Mireille MASSON pour la première fois au bureau de secrétariat de la mairie. Elle vient se renseigner sur l'avancement des inscriptions pour le repas des ainés. Dans la discussion, je me rends compte que Mireille passe plusieurs fois par jour à la mairie afin de faire le point sur l'avancée du projet en cours. Retraitee et très dynamique, Mireille Masson semble être présente dans tous les activités et événements organisés par la mairie : loisirs créatifs, repas des ainés, voyage du CCAS, associations scolaires, Téléthon, etc.

Originaire des Ardennes, « *mais avant d'arriver en Meuse, j'étais à Amiens, j'ai travaillé 29 ans dans le domaine de l'action sociale* », Mireille MASSON vient poser ses valises dans un lotissement à Rougecourt en 2007 pour un projet professionnel : « *C'est l'aspect professionnel qui va me faire venir ici* ». Sans enfant et sans conjoint·e, Mireille montre et affirme la liberté de ses choix de vie. Mireille MASSON prévoit de trouver un studio à Verdun et faire la route tous les week-ends pour retourner dans la maison familiale dont elle est propriétaire. Finalement, « *une agence [lui propose] une maison à Rougecourt, dans laquelle [elle pouvait] rentrer directement avec [ses] valises* ». La voici installée à Rougecourt. Après 8 années en tant que directrice d'un centre social, Mireille part à la retraite en 2015. Peu de temps avant, en 2014, elle devient conseillère municipale. Les deux activités s'enchaînent et la transition est idéale, selon elle.

Catholique pratiquante et engagée dans la paroisse, elle est déjà intégrée dans la commune par le biais d'activités religieuses. Ses caractéristiques vont donc intéresser Daniel FRISCHT. Il faut dire que Mireille MASSON possède une bonne connaissance du secteur associatif, du fonctionnement des subventions

et des liens avec la mairie. Elle accepte volontiers de faire partie de l'équipe. Dès son élection, en 2014, elle est sollicitée par le secteur associatif de Rougécourt, notamment l'association de parents d'élèves qui cherche à récolter des fonds pour l'école et l'extrascolaire (voyage, marché de Noël) : « *Du coup à ce moment-là j'ai commencé à rencontrer les parents. J'ai une connaissance du village, mais pas tant que ça. Et puis depuis 2016, j'anime un atelier de loisirs créatifs auprès [d'une autre association de la commune]* ». Au final, les activités de Mireille ne se sont jamais arrêtées. Au contraire, après sa carrière professionnelle qui a guidé sa vie (« *ma carrière professionnelle a eu un impact fort dans ma vie personnelle et c'est ma carrière professionnelle qui décidait de ma vie personnelle* »), elle s'engage dans une carrière associative.

Le portrait de Mireille MASSON pourrait se rapprocher de ceux de Camille REINERT, élue à Bleuville, et de Karine NADEAU, élue à Rougécourt. En effet, les trois femmes usent de leurs compétences professionnelles au sein de la commune. Par exemple, Karine NADEAU, enseignante, est responsable du journal interne de la commune. En revanche, Camille REINERT n'est pas engagée dans le monde associatif contrairement à Mireille MASSON.

### 1.5. « Je suis née AUBERT, sans *h* »<sup>7</sup>, portrait de Fabienne DESCAMP

Fabienne DESCAMP m'accueille chez elle. Sur le conseil de son fils Benoît, je me présente chez cette dame âgée de 74 ans<sup>8</sup> pour apprendre à connaître les familles du village. La maison de Fabienne se situe au centre du village, tout près de la mairie et de l'école. L'une à côté de l'autre, les bâties sont construites sur le même format, et j'y devine les traces du corps de ferme. Dans la cuisine sommaire, une boîte de biscuits m'attend sur la table. Fabienne me sert un café et la discussion peut commencer : « *Vous auriez dû rencontrer ma belle-sœur. Elle est décédée l'année dernière. Elle avait 96 ans, elle avait une tête, elle vous aurait raconté des trucs, des histoires de guerres et tout ça que moi je ne sais pas. Enfin elle avait 96 ans, presque 20 ans de plus que moi* ». Déjà l'idée de la mémoire, de porter une histoire par les femmes, apparaît. Et Fabienne connaît bien le village et les familles autochtones. Depuis plusieurs générations, la famille DESCAMP habite à Rougécourt. Benoît DESCAMP est la quatrième génération à vivre à Rougécourt. Née AUBERT, la famille de Fabienne est également présente depuis plusieurs générations. Au fil de son récit se dessinent les lignées familiales, les mariages, les enfants, les départs et les retours. De nouvelles familles apparaissent, tous agriculteurs et parfois élues au conseil municipal. La rue principale reflète les noms énoncés : à chaque famille son foyer<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Les patronymes étant changés pour respecter l'anonymat des enquêté·e·s, le verbatim a été modifié pour correspondre au nom d'emprunt attribué.

<sup>8</sup> Les âges sont toujours précisés pour 2014.

<sup>9</sup> Comme le précise le chapitre 4 à propos de l'usage des mémoires.

Fabienne DESCAMP a toujours connu Rougecourt, elle y est née ; tout comme ses parents et ses grands-parents. Son époux « *habitait la maison d'à côté* » et fait également partie de vieilles familles. Sa filiation à Rougecourt remonte jusqu'à mémoire de femmes. Les deux familles, AUBERT et DESCAMP, sont propriétaires d'exploitations agricoles, toujours actives actuellement. Suite à leur union, Fabienne et Jean-Paul auront 3 enfants ensemble, dont Benoît, 1<sup>er</sup> adjoint au maire. Les autres sont partis, mais « *il a toujours été ici [Benoît]* ». La famille DESCAMP s'installe « *paysan* », mais le décès de plusieurs vaches les amène à travailler à la « *coop agricole* ». Âgés de 8 à 4 ans, les trois enfants passent une partie de la journée seuls mais « *ils se débrouillaient [...] et c'est l'Emile [un voisin] qui leur faisait traverser la route quand ils rentraient de l'école. [...] Ils étaient sages, je leur préparais les tartines pour le goûter* ».

**« *Enquêtrice : Du coup on a la famille AUBERT et la famille DESCAMP qui sont deux vieilles familles du village. Et votre mari avait aussi des frères et sœurs ?***

*Enquêtée : Oui, une sœur à D., Noémie, qui est décédée aussi la pauvre. Et un frère ; Maurice qui est le père de Jean-Louis DESCAMP ! Non, vous ne connaissez pas, vous n'avez pas encore fait le tour du village ? Et sa femme, au Maurice, c'est elle qui est morte l'année dernière à 96 ans et qui était un bon guide de renseignement. Oh elle a été lucide jusqu'au bout ! Son fils habitait en face dans la rue grande, il venait beaucoup s'occuper d'elle. Et ils ont eu 3 fils qui habitent tous les 3 Rougecourt, les DESCAMP. Loïc et Jean-Yves habitent à côté de la ferme parce qu'ils sont paysans aussi. Ils ont des hangars et 400 bêtes. Les deux ainés sont associés en GAEC. Le troisième, il vend des fenêtres. Ils ont bâti tous les 3 à Rougecourt. Pierrick, il habite en face du garage* » (Fabienne DESCAMP, habitante à Rougecourt).

Cette grande famille rattache ses embranchements avec d'autres noms connus sur la commune. Ainsi, au fil de son récit, s'y retrouvent la famille LANTEIGNE, dont le fils, Philippe, agriculteur, est élu au conseil municipal, mais aussi Christelle FERRY, élue. On y entend d'autres noms, notamment des agriculteurs de la commune. La famille DESCAMP n'est inconnue ni dans les rues de Rougecourt ni dans les locaux de la mairie. Aujourd'hui, c'est le fils Benoît qui est élu, mais l'oncle, Maurice, et un cousin éloigné, Jean-Louis, ont également fait partie du conseil municipal de Rougecourt.

Pour Fabienne, il est facile d'énumérer les noms, les mariages, les professions et les logements de chacun. En revanche, elle connaît moins les nouveaux. Ces derniers sont « *moins liés au village* ». On ressent dans le discours de Fabienne DESCAMP la nostalgie de « *la vie dans le temps* ».

Au regard des trajectoires de ces cinq femmes, plusieurs points d'analyse seront développés : les places spécifiques des femmes dans les rues de la commune, au sein de l'équipe municipale et les rapports de genre qu'elles sous-tendent ; leurs rôles décrits et vécus concernant leurs compétences, maintien du lien social et des mémoires ; être ancrée dans une famille autochtone et mobiliser un réseau social localisé. Certaines d'entre elles bénéficient d'une socialisation au politique par le biais de

la sphère familiale (Vinel, 2013). Pour autant, pour la plupart des élues, bien que le lien avec le monde associatif soit établi, notamment auprès des parents d'élèves, peu d'éléments attestent des ponts entre leur socialisation familiale et socialisation politique. L'engagement multiple des femmes montre leur capacité d'inscription dans l'espace public, sans que celui-ci ne remette en question l'assignation genrée et hiérarchisante du travail militant (Fillieule et Roux, 2009).

## 2. Femmes et espaces publics

Les études démographiques relèvent le changement de profil des femmes élues en confrontation à celui des hommes. Selon un rapport de l'INSEE<sup>10</sup>, dans les conseils municipaux, les femmes sont plus jeunes que leurs homologues masculins. Âgées de 35 à 49 ans, ces femmes sont actives dans les sphères professionnelles et familiales alors que les conseillers municipaux masculins sont plus âgés et plus souvent à la retraite. Ainsi l'argument du non-cumul d'activités pour les femmes (Le Quentrec et Rieu, 2003) ne correspond pas au portrait statistique décrit par l'INSEE. Ainsi, au moment des élections en 2008, Corinne a 33 ans et est mère de deux enfants, dont l'un a moins d'un an. Dans son discours, Corinne MOREL ne présente pas ce fait comme une contrainte dans la gestion du temps, dont l'articulation des sphères domestiques et privées (Kergoat, 2005 ; Le Quentrec et Rieu, 2003). Cadre commerciale de profession, elle semble pouvoir se dégager du temps pour la mairie, y compris quand elle deviendra adjointe en 2014 : « *Globalement oui puisque mon responsable sait que je n'abuse pas et que je le préviens toujours quand je dois partir bien avant, ça ne doit pas nuire au fonctionnement de l'entreprise non plus* ». En revanche, ses enfants semblent être un élément déclencheur de son engagement au sein du conseil municipal : « C'est vrai que quand on a des enfants, pour moi c'est naturel de venir s'insérer dans la vie du village, d'y participer, de mettre sa pierre à l'édifice » (Corinne, 36 ans, adjointe à Bleuville).

Dans l'espace public, les élues vont s'arranger des temps et des espaces afin d'articuler leurs différentes activités entre publiques, privées, professionnelles et familiales. Ces sphères vont s'articuler à la fois dans les rues de la commune et au sein du conseil municipal.

---

<sup>10</sup> Les femmes sont de plus en plus représentées dans la vie politique locale, mais minoritaires aux postes à responsabilité - Insee Analyses Grand Est – 68, 2008. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3354428>

## 2.1. Arrangement des temps et des espaces publics

L'image du palier et de la rue, décrite par Susan Carol Rogers (Rogers, 1980), définit la place des femmes dans l'espace public. Son étude ethnographique conduite en 1971 décrit précisément l'occupation des lieux par les femmes et les hommes au sein de la sphère domestique et dans le village. Temple de la femme, la maison était ordonnée selon les directives de la mère de famille. L'homme, quant à lui, s'affairait dans les espaces publics : village et forêts, ou la différence d'appropriation des espaces entre jardin et forêt (Descola, 2004). Malgré la neutralité apparente de l'espace public, celui-ci appartient au monde du masculin : « *Dire de quelqu'un qu'il est dans le village signifie qu'il n'est ni chez lui ni au travail. [...] On ne dit jamais d'une femme qu'elle est dans le village : généralement, elle est chez elle ou non loin de là [...] si exceptionnellement une femme n'est pas chez elle, elle se trouve en un lieu déterminé, associé au domaine domestique (chez une voisine, chez une parente)* » (Rogers, 1980 in Mendras et Oberti, 2000, p. 29). On retrouve dans le discours des enquêté·e·s cette séparation genrée des espaces.

*« Samedi je suis parti à 14h [...], je suis revenu à 17h [...]. Parce que j'ai balayé des feuilles. Mais bon c'est comme ça. Quand il y a des choses que je vois qu'il faut faire et bien je les fais. Normalement on devait le faire dimanche matin, j'avais pas envie de faire ça dimanche matin, j'étais bien et seul, ça ne me dérange pas et donc je l'ai fait »* (Benoît, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

À Rougecourt, Christelle FERRY et Benoît DESCAMP, élue·e·s, sont tous les deux présents dans les rues du village. Pour autant leurs activités divergent. D'un côté, Benoît va balayer les feuilles dans la rue ; de l'autre, Christelle distribue les invitations pour le repas annuel des aînés. D'apparence, les deux activités sont similaires et consistent à déambuler dans les rues de la commune. Pourtant, à la lecture de Susan Carol Roger, ces activités prennent un sens différent. En distribuant les invitations, Christelle FERRY se rend d'un foyer à l'autre et prend le temps de la discussion avec les personnes présentes, sur le pas de la porte ou dans les jardins. Christelle se déplace dans un espace relativement proche de sa sphère domestique dans le sens où elle est associée au voisinage. Benoît DESCAMP occupe une activité solitaire, semblable aux travaux effectués par un salarié de la commune, un homme-à-tout-faire, dans l'espace public.

*Je pense que dans une petite commune, le maire comme les adjoints sont des hommes à tout faire. À titre d'exemple, il y a deux ans, le club de foot avait la toiture complètement fichue, je suis monté sur le toit avec l'ouvrier communal. S'il y a un tuyau qui est bouché, j'y vais avec mon premier adjoint, ça peut être un dimanche en costume, on se retrousse les manches et on y va. C'est un engagement, ce n'est pas un deuxième travail, c'est un engagement. Je le conçois comme ça, tout le monde ne le voit pas comme ça, mais... (Pascal MEYER, enseignant retraité, Maire de Grisbourg).*

L'usage de l'espace est différent et n'est nullement rattaché au domestique. Et puis il y a la place du *café du village* investi davantage par les élus masculins, comme un lieu habituel<sup>11</sup>. L'usage du bistro n'est jamais évoqué dans les entretiens avec les femmes élues, présidentes d'association, habitantes ou conjointes. Quel que soit leur statut, aucune d'entre elles ne fait référence à ce lieu<sup>12</sup>. Au contraire, les hommes l'investissent.

En décalant le sujet vers le militantisme, les constats sont similaires : « la dynamique des rapports sociaux de sexes assigne les hommes et les femmes à des tâches inégalement valorisées à l'intérieur des collectifs militants, reproduisant ainsi la dichotomie hiérarchisée masculin-public et féminin-domestique » (Bereni et al., 2013). Yves Raibaud met en avant l'effet genre et sexuant de l'espace : le territoire reflète l'expression du genre tout en étant producteur de sens (Raibaud, 2007). Dans une perspective culturelle, les espaces sociaux sont mobilisés différemment par les hommes et par les femmes. À partir de ces variables, le géographe produit une typologie des espaces sexués (faisant référence à l'orientation sexuelle) et genrés, par degré de masculinité/féminité et d'hétéronormativité dans l'espace public par l'exemple des temps des loisirs. Au-delà du privé-féminin et public-masculin, les espaces sont mobilisés en fonction du genre, de l'âge et de la classe sociale d'appartenance (Di Méo, 2012). Ces distinctions des espaces, des environnements et de leur investissement expliquent, en partie, l'invisibilisation des femmes dans les instances politiques. Effacés et écartés des lieux publics, les mécanismes de socialisation conduisent à une exclusion des femmes des affaires politiques (Perrot, 1997). Par un jeu de pouvoir, les espaces sont maîtrisés par le genre masculin qui ouvre certains espaces de manière sélective au genre féminin. L'engagement militant, syndical, associatif et les petites communes font partie des ouvertures investies par les femmes (Le Quentrec et Rieu, 2003). En transgressant un certain ordre établi et équilibré entre les sphères publiques et privées, un rééquilibrage se met en place, s'appuyant entre autres sur les conjoints. L'articulation des sphères entre privé et domestique, auxquelles s'ajoutent les sphères du travail, de la mairie, de voisinage, de parenté et amicale, repose nécessairement sur une gestion des temps. Sans cesse négociés, espaces et temps sont des dispositifs sociaux « qui travaillent – au sens du bois » comme le souligne Eric Fassin (Lucas et Ballmer-Cao, 2010, p. 17). La dichotomie rigide qui sépare public et privé selon le genre et les attributs du féminin et du masculin est aujourd'hui négociée.

Corinne MOREL illustre bien cette négociation. Pour rappel, Corinne a fait le choix de se lancer toute seule dans la course aux élections municipales en 2008, puis est devenue adjointe en 2014. Pour mener

<sup>11</sup> Le café ou le bistrot du village utilisé comme lieu de rassemblement sera développé dans le chapitre 8.

<sup>12</sup> À l'exception de Bleuville où l'ancien bistro est en vente et est un enjeu au sein du conseil municipal, où le café du village est évoqué comme un projet municipal et non comme un lieu de vie.

ses missions, elle passe un « *accord* »<sup>13</sup> et s'appuie sur son mari. Elle précise : « *Tu vois, sur une petite commune comme ça c'est beaucoup de bénévolat donc si tu n'as pas un accord de ton conjoint ou des facilités pour de temps en temps... Moi je suis déjà venue en réunion avec mes enfants quand ils étaient petits parce que c'est la vraie vie. Mais si tu n'as pas ça en tête au départ... Quand on avait lancé la recherche du nouveau mandat, j'avais à cœur pour l'équipe que je constituais de leur dire « si vous venez, faites-le en ayant quand même bien préparé votre mari parce que c'est 6 ans. Et 6 ans ce n'est pas neutre* » (Corinne, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville). Ainsi, le temps long du mandat influe sur la vie de famille qu'il faut savoir anticiper. Pour autant, elle renégocie les espaces et les temps avec son conjoint. Dans un autre sens, Clothilde THIEBAUT utilise l'expérience du conseil municipal comme tremplin vers un mandat départemental. Élue en 2014 au conseil municipal de Rougecourt, elle candidate – et sera élue – au Conseil Départemental en 2015, et prend la présidence d'une commission. Clothilde profite de l'âge de ses enfants – au lycée – pour accentuer ses responsabilités électorales et négocier son temps de travail. Toutes deux à leur manière, Clothilde THIEBAUT et Corinne MOREL s'arrangent des temps et des espaces du domestique et du professionnel pour accomplir leurs missions d'élues.

## 2.2. L'école comme premier ancrage

Vivre au village serait synonyme d'investissement et d'engagement, deux notions que Catherine Neveu (Neveu, 1997) associe. La pratique de la citoyenneté, dans son approche anthropologique, est nécessairement liée à l'attache territoriale, à être quelque part dans le sens d'être rattaché à un territoire et à un collectif. Pour Corinne MOREL, c'est l'école, par le biais de ses enfants, qui fait le lien et la bascule vers la pratique citoyenne. D'ailleurs, c'est « *l'idée de travailler surtout sur ce qui était enfance, petite enfance, scolaire [elle était] déjà plus orientée par ça de par [ses] deux enfants qu'[elle avait]* » (Corinne MOREL, élue à Bleuville en 2008). C'est l'investissement dans un domaine du quotidien qui permet de s'insérer dans les réseaux sociaux localisés et d'y investir un engagement. Pour Anne KLEIN et Elisabeth CUNNY, la logique est similaire.

« *Oui c'est ça, le point d'ancrage c'est l'école. [Je n'avais qu'un enfant] quand je suis arrivée en 2009, et J. est né en 2007 donc il a commencé l'école quand nous sommes arrivées. Et effectivement ça a été le point de départ parce que ça m'a semblé normal d'aller dans l'association [de l'école], d'aider, et puis c'est comme ça que ça a commencé* » (Elisabeth CUNNY, 36 ans, élue à Rougecourt en 2014).

Malgré une installation récente, Elisabeth CUNNY est repérée rapidement pour intégrer le conseil municipal. Ce « *point de départ* » est une justification pour intégrer et investir un domaine public. Le modèle d'investissement par le monde scolaire permet à Elisabeth CUNNY d'optimiser la gestion des

---

<sup>13</sup> Termes utilisés par Corinne MOREL.

sphères domestiques, professionnelles et familiales en se situant dans la prolongation des activités domestiques. L'association scolaire est ainsi intégrée aux activités destinées aux enfants. De même, les autres sphères ne sont pas impactées. Pour les femmes, souvent soumises à un état de tension perpétuel et une mise à disposition de soi, l'enchevêtrement des temps est un véritable enjeu (Le Quentrec et Rieu, 2003). Aller vers les activités scolaires pourrait être tactique, sans anticipation préalable, dans la gestion de leur emploi du temps. En même temps, les études ont mis en évidence le rapport privilégié au *care* des femmes (Bereni et al., 2013). Métiers et activités qui s'inscrivent dans la continuité des rôles et des valeurs du féminin, le *care* fait référence au soin et la prise en charge des enfants et des adultes dépendants. S'échappant de la sphère du privé, le *care* s'exporte dans le domaine du travail et des organisations sociales (Bereni et al., 2013).

La répartition dans les commissions s'effectue selon les centres d'intérêt de chaque conseiller et conseillère municipal, mais traduit une attribution sexuée des rôles (Guigon et Clerc, 2012). On retrouve plus facilement une implication vers les commissions École, Vie au village ou CCAS pour les femmes.

*« Voilà le fin mot de l'histoire, avec l'idée de travailler surtout sur ce qui était enfance, petite enfance, scolaire. J'étais déjà plus orientée par ça de par mes deux enfants que j'avais. [...] C'est vrai que quand on a des enfants, pour moi c'est naturel de venir s'insérer dans la vie du village, d'y participer, de mettre sa pierre à l'édifice. Alors après entre passer d'un mandat fort comme celui-là en termes d'investissement, à plus rien, peut être que ça va me manquer et que je vais rejoindre une asso et je n'aurais pas certaines contraintes comme j'en ai ici »* (Corinne MOREL, adjointe au pôle enfance à Bleuville).

Ainsi, l'école devient la première forme d'ancre local pour les parents, particulièrement les femmes. En allant tous les jours à l'école, puis en intégrant les associations scolaires, certains parents mettent un pied dans les réseaux sociaux localisés. Cette porte d'entrée est souvent privilégiée par les femmes qui sont « davantage présentes dans les associations de proximité, les associations confessionnelles ou de parents d'élèves que dans les associations politiques, syndicales ou sportives, plus masculines » (Achin et Lévêque, 2006, p. 56). À l'inverse, Clothilde THIEBAUT, élue à Rougecourt, assure que ses enfants ne sont jamais allés à l'école ou aux activités à Rougecourt. Elle considère ne pas faire vraiment partie de Rougecourt, mais de la commune voisine dans laquelle elle travaille et où ses enfants vont à l'école et aux activités. Tandis qu'Elisabeth CUNNY parle d'un « point de départ », Clothilde THIEBAUT conditionne et justifie son intégration par le biais de ses enfants. Le cas de Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt et vice-président de l'association de parents d'élèves, répond à une logique similaire (comme observé chapitre 4). Néanmoins, Thomas BOURASSA cumule les responsabilités et les activités au sein de l'espace public. Tout en s'appuyant sur l'école, il s'insère dans les réseaux sociaux localisés en occupant l'espace public. Les élues, quant à elles, en s'inscrivant dans le premier cercle de sociabilité

locale, gèrent l'association ou la mairie comme une extension du foyer domestique (Amsellem-Mainguy, 2019). De même, les enfants participent ensemble aux activités proposées et gérées par les groupes associatifs et mayoraux, recréant un ancrage territorial et une forme d'appartenance.

Tandis que les exemples de Camille REINERT, Mireille MASSON ou encore Corinne MOREL démontrent et tracent une continuité entre leur activité professionnelle et celle de la mairie, pour d'autres conseillères municipales, il y a une forme de continuité entre la sphère domestique et la mairie. La première phase de reconnaissance locale pourrait passer par l'engagement dans le scolaire, puis une posture permettant le maintien des liens sociaux. En revanche, cet engagement n'est pas exclusif pour être reconnu localement, tel qu'en témoigne la situation de Clothilde THIEBAUT.

### 2.3. Les femmes dans le conseil municipal, faut-il parler plus fort que les autres ?

#### S'imposer dans le conseil et parler plus fort que les autres : s'approprier le masculin

Cette « place à conquérir » (Guigon et Jacques-Jouenot, 2019, p. 52) est possible grâce à la légitimation des autres membres du groupe. Camille REINERT, élue à Bleuville, remarque le poids social et physique des hommes « *qui savent bien s'imposer, qui savent bien parler plus fort que les autres, taper du poing en réunion quand il faut... Et ces caractères un peu forts, je pense qu'ils ont tendance à être impressionnants. [...] Même si j'étais profondément pas d'accord avec ce qu'ils disaient, je n'osais jamais le dire, parce que je ne me sentais pas... Et puis je pense que les femmes... je ne sais pas si tu as observé, mais ce sont toujours les hommes qui prennent la parole* » (Camille, 24 ans, élue en 2014, étudiante). Face aux hommes qui prennent la parole, les femmes doivent conquérir une place qui n'existe pas a priori. À Bleuville, parmi les 7 femmes élues, 3 prennent régulièrement la parole en public : Camille, Corinne et Jeanne. Ces trois élues incarnent des figures d'expertes et de chargées de mission que je développerai ultérieurement. Maud Navarre remarque le déséquilibre de la répartition de la parole en public au sein des instances politiques (Conseil Régional, Conseil Général et Conseil Municipal), notamment pour les prises de paroles libres (Navarre, 2015). La parole est donnée aux femmes, mais elles interviennent principalement lors de la présentation de sujets spécifiques, comme nous l'observons également. Au vu des séparations entre féminin et masculin, faut-il être reconnue comme ayant une attitude dite masculine pour être entendue dans l'espace public et dans les instances politiques ? C'est la stratégie que semble adopter Jeanne CHARTON, élue à Bleuville depuis 2008. Cette femme de 58 ans installe un rapport de force avec les « *gens de la mairie* »<sup>14</sup>. Pour faire entendre sa voix, Jeanne n'hésite pas à en user. Ainsi, en 2009, le second adjoint en charge des écoles, associations

---

<sup>14</sup> Termes employés par Camille REINERT à propos de l'équipe municipale.

et CCAS démissionne et sera remplacé par Jeanne jusqu'en 2014. Pourtant, cette responsabilité n'est pas reconnue lors du mandat suivant. Attachée au patrimoine du village, Jeanne défend son point de vue lors des conseils municipaux et guide la commission municipale. En se réaffirmant au sein du groupe d'élus, Jeanne CHARTON endosse les codes du masculin en « *parlant plus fort que les autres* »<sup>15</sup> et en ajustant sa veste de tailleur (Connell, 2014).

L'extrait qui suit relate une conversation entre Jeanne CHARTON et Alain PERRIN lors d'une réunion plénière, préparant le conseil municipal de la semaine suivante. La discussion est active et les deux partis montrent leur agacement devant un point de vue différent.

---

<sup>15</sup> Phrase prononcée par Camille REINERT, élue à Bleuville, à propos de l'habitude imposante des hommes pendant le conseil municipal.

Extrait d'observation : Réunion plénière des élu·e·s, Bleuville, 24 octobre 2016

**Anne KLEIN** : C'était qui le prestataire ?

**René PETITMANGE (Maire)** : Comment ?

**Francis ROUILLON** : Peu importe le prestataire, le jour où il faudra déneiger, on passera en dernier sur la liste.

**Jeanne CHARTON** : Moi j'ai déjà sollicité Xavier le matin parce qu'il y avait une personne qui m'avait appelée parce qu'elle ne pouvait pas sortir de chez elle.

**Alain PERRIN** : Ouais... alors il ne faut pas non plus qu'il y en ait qui demande plus que le reste de la collectivité.

**Jeanne CHARTON** : Non non non ! Ce n'est pas le sujet, c'est juste pour dire qu'il y en a qui partent de bonne heure.

**René PETITMANGE (Maire)** : Il passe de bonne heure. Je sais que Xavier passe de bonne heure, s'il faut démarrer à 5h30, il démarre à 5h30 et jusque 8h. Mais il faut faire attention à ce qu'on ne parte pas juste pour quelques personnes et qu'on se fasse exploiter par certaines personnes un peu trop pointilleuses.

**Alain PERRIN** : C'est exactement ce que je voulais dire. Non, mais Jeanne...

**Jeanne CHARTON** : Non, mais là c'était un jour où il avait neigé et il a neigé dru au moment où la personne partait au travail, c'était une infirmière et elle me l'a demandé. Elle a dit « est-ce qu'ils vont passer ? » et moi j'ai simplement demandé à Xavier qu'il veille bien à commencer par ce coin là pour sa tournée, c'est tout.

**René PETIMANGE (maire)** : Moi aussi les gens m'ont interpellé et je leur ai dit « j'espère que vous avez mis les pneus neige » bah pourquoi », parce qu'on est quand même à un endroit où il peut neiger et si vous voulez rouler il faut vous assurer au moins de mettre les pneus neige. Dans les pays nordiques, sachez quand même qu'on ne sale pas ! Ils passent juste la lame et les gens mettent les pneus neige.

**Yves MAILLARD** : Ce n'est pas la peine d'aller dans les pays nordiques, moi je vous assure qu'en passant la frontière ça suffit, en Belgique par exemple.

**Philippe WEISS** : En Allemagne.

[Discussion 5 secondes]

**René PETIMANGE (maire)** : Bon en tout cas on continue avec Ludovic, ok ? Hein ? Ça n'empêche, ça n'empêche, il peut avoir un clash : le tracteur peut tomber en panne, le bonhomme peut se rendre malade alors il faut quand même que ce serait judicieux d'en parler avant : on a notre service, le matériel, mais si on a besoin de lui...

Lors de la conversation, où seuls Jeanne CHARTON et Alain PERRIN interviennent, le ton monte entre les deux protagonistes qui défendent des positions antagonistes. Après cette conversation, le maire de Bleuville reprend la main sur le débat et d'autres personnes interviendront dans la conversation – Jeanne CHARTON restera en retrait. Dans le fond, l'échange porte sur un fait banal du quotidien : l'heure de passage de la déneigeuse dans les rues de la commune. Tandis que Jeanne est attentive aux cas exceptionnels et à la nécessité de les prendre en compte, Alain soutient l'équité de la situation. Pourtant, il ne s'agit pas seulement de clarifier l'heure de passage de la déneigeuse les jours de neige, mais d'imposer son point de vue. Plus encore, les deux élue·e·s souhaitent préserver leur position dans le groupe. Alain PERRIN, adjoint, se doit de maintenir une position directive. Jeanne a connu et approché de près la position d'adjointe, qu'elle a perdue en 2014 ; elle souhaite garder une voix entendue au sein du conseil municipal.

*« Ça m'avait déplu de ne pas faire partie de l'équipe des 4 quoi. Je me suis retrouvée en fin d'équipe quoi. Et ça ne m'a pas vraiment plu. Ça m'a vraiment vexée. On m'a demandé si mon frère ne voulait pas venir au conseil alors que moi j'y étais déjà. Et je ne savais rien, ils ont fait des petites choses sans moi. J'ai proposé de faire un 4ème poste d'adjoint et on m'a dit que ce n'était pas possible. Et ça m'a blessée. Et en plus il n'y avait plus de conseiller délégué responsable de commissions. Avant, il y avait 1 maire, 2 adjoints et 3 délégués. Maintenant il y a 3 adjoints et plus de délégué »* (Jeanne CHARTON, 58 ans, élue à Bleuville depuis 2008).

À l'instar de l'engagement militant, la participation et la présence de femmes dans cet espace public dépendent de l'appropriation des codes et des normes du masculin dans les interactions entre les groupes (Achin et Bereni, 2013 ; Le Quentrec et Rieu, 2003 ; Lucas et Ballmer-Cao, 2010). Pour cela, certaines femmes, telles que Jeanne CHARTON ou Corinne MOREL, endosseront le comportement et les postures, y compris physiques, normes du masculin hégémonique. L'expression définie par Connell met en exergue la construction des rapports de genre sous l'angle du symbolique et du matériel. Le corps renferme ces deux dimensions dans le sens où il est un support physique et qu'il est façonné par le social (Connell, 2014). L'hégémonie est définie comme « la configuration des pratiques de genre qui incarne la solution socialement acceptée au problème de la légitimité du patriarcat, et qui garantit (ou qui est utilisée pour garantir) la position dominante des hommes et la subordination des femmes » (Connell, 2014, p. 74). Ainsi, au sein du conseil municipal, la masculinité hégémonique pourrait être portée par le groupe de tête du conseil municipal : le maire et ses adjoints. Jeanne CHARTON, élue à Bleuville, défend une place avec les armes légitimées et reconnues dans l'espace public du conseil municipal incarnées par l'hégémonie masculine. Les manières de présenter, de prendre la parole en public, d'avoir des contacts et une visibilité sont autant d'éléments qui demandent de prendre place – physiquement parlant - dans l'espace public (Navarre, 2015).

Dans le passé, Jeanne a connu des désillusions qui l'amènent aujourd'hui à imposer son point de vue par sa posture et ses mots.

Outre cette posture, Corinne MOREL et Jeanne CHARTON bénéficient d'une notoriété issue de leurs mandats successifs et de leur appartenance à une « famille souche » sur laquelle elles peuvent s'appuyer.

La prochaine partie présente les deux profils d'élues qui émergent du terrain d'enquête. Les premières légitiment leur place au sein du conseil municipal à travers leurs compétences professionnelles. Pour ces élues, il n'y a pas de fracture entre la sphère professionnelle et celle de la mairie. Au contraire s'instaure une continuité des activités. Les conseillères municipales sont *recrutées* sur des compétences. Elles incarnent l'image de la *chargée de mission* au sein du conseil. Les secondes assurent un rôle permettant le maintien des mémoires et des récits familiaux sur le territoire communal.

### Être utile et donner son temps : autojustification du côté des élues.

Je l'ai déjà souligné, les femmes sont sous-représentées dans les instances politiques locales. Néanmoins, les petites communes tirent leur épingle du jeu avec une relative représentativité des femmes dans les conseils municipaux malgré l'absence de scrutin paritaire. Victor Marneur (2016a) met en avant le mode de scrutin des élections municipales pour expliquer l'insertion des femmes au sein des conseils municipaux des petites communes, il précise : « les organisations partisanes étant moins présentes dans les petites communes, les logiques de sélection des éligibles qui conduisent à évincer les femmes des postes importants se trouvent de facto moins opérantes dans ces communes non-soumises à l'influence des partis. Il est ainsi possible d'expliquer la part plus importante de femmes maires dans les petites communes au regard de l'absence d'organisations partisanes qui filtrent d'ordinaire les candidatures selon le sexe ». (Marneur, 2016a, p. 63). L'absence d'étiquetage politique serait à l'origine de l'implication des femmes dans le conseil municipal. On voit, parmi les élues, qu'elles s'autorisent - de la même manière qu'elles s'auto-excluent - à rentrer dans cette sphère qui ne répond pas aux codes politiques habituels. Plusieurs éléments permettent d'expliquer l'investissement des femmes au sein du conseil municipal au regard des autres instances politiques. Les activités des postes municipaux sont proches de la gestion associative et du personnel. L'aspect collectif de la mairie n'est pas politisé ou n'est pas annoncé dans ce sens. Corinne MOREL et Camille REINERT, élues à Bleuville, affirment s'être engagées pour « juste donner de [son] temps pour faire évoluer le village » et « pour être un peu utile ». Le côté « bon sens » (Corinne, élue à Bleuville) qui émane de la gestion communale semble être une motivation pour les femmes. Mariette Sineau ajoute : « les responsabilités qui relèvent des compétences d'un conseil municipal sont

particulièrement en adéquation avec les "rôles féminins". Dans le sens commun, les qualités attendues des conseillers municipaux sont souvent en effet en congruence avec celles prêtées aux femmes : "concrétude", proximité aux autres, sens du contact, ambition moindre » (Sineau, 1988, p. 267). Le conseil municipal donne aussi une image de proximité et donc d'accessible, ce qui participe à l'implication des femmes dans les petites mairies. Pourtant, l'engagement est un processus analogue à la politisation (Achin et Bereni, 2013 ; Neveu, 1997).

Au vu de ces éléments, les femmes sont en retrait dans le conseil municipal. En effet, seule une d'entre elles accède à un poste d'adjointe, Corinne MOREL. Pour autant, son poste correspond à l'ordre logique de la division du travail sexué. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'enfance et du périscolaire, comme nous l'avons vu plus haut. Cette répartition des tâches montre la reproduction d'un ordre social et hiérarchisé.

### 3. Continuité et articulation des sphères

#### 3.1. Faire selon ses compétences : continuité entre sphère professionnelle et rôle d'élue

« Christelle [FERRY], que vous avez vu tout à l'heure, pareil elle fait un boulot de fou au niveau du CCAS ! [...] Et... ouais on ne s'est pas trop trompé, je pense, parce que franchement les gens ils sont super sympas et puis ils donnent de leur temps. Mireille [MASSON], vous voyez qui c'est ? Pareil ! Elle fait un boulot de malade ! D'ailleurs parmi les conseillers, ce sont les femmes qui travaillent le plus ! On a Karine [NADEAU] aussi pour tout ce qui est com et autre. Elle nous fait des trucs ! Elle a filmé, elle nous envoie des mails, il est minuit. Des fois moi ça me prend, je suis chez moi le soir, il est 21h et là, merde on a oublié de communiquer là-dessus donc je lui envoie un petit sms "Karine tu n'as pas oublié ?" et à 23h30 elle nous envoie un mail avec tout ce qu'il faut » (Benoit DESCAMP, 1er adjoint à Rougecourt)

Toutes les élues rencontrées, à l'exception de Corinne Morel, ont été contactées par les têtes de liste en raison de leurs caractéristiques (femme, profession, quartier, renom). Dans les entretiens, ces femmes mettent en avant l'utilité ou le sentiment d'utilité qui émane de leur poste municipal. Camille insiste à plusieurs reprises sur le fait « *d'être un peu utile* » ou « *l'impression de ne servir à rien* » en fonction des commissions thématiques.

« *Ouais c'est sympa ! Parce que j'ai l'impression que c'est utile quoi. Quand je vois les jeunes qui viennent et qui ont du plaisir au moins à être là et qui peuvent s'échapper, parce que généralement ce sont des jeunes et des familles que l'on recroise au CCAS, donc on se dit au moins ces jeunes-là, tel jour ils sont à l'accueil jeune avec les animateurs et s'ils ont des problèmes de santé ou sexuel, ou psychologique, ou scolaire, ils ont quand même un appui quelque part. [...] C'est vraiment l'entretien des routes, pas sur l'aspect travaux, mais désherbage et ce genre de truc. Donc ce n'est pas le genre de truc auquel je m'attendais en*

*allant dans cette commission. Du coup je n'ai plus eu envie de m'y investir parce que ça faisait des réunions où je ne prenais pas la parole, j'avais l'impression de ne servir à rien » (Camille, 24 ans, élue à Bleuville).*

À 24 ans, Camille REINERT est doctorante en sciences sociales et dans ce sens elle représente tout à fait la figure de la chargée de mission, empilant les dossiers à traiter dans une certaine continuité de ses compétences professionnelles. Son parcours universitaire lui confère un sens analytique et organisationnel précieux pour l'équipe municipale. Tandis qu'elle analyse les faits sociaux d'un côté, elle suit et coordonne les actions territoriales en direction de la jeunesse avec son œil expert.

Cette vision d'être utile dans la mairie est corrélée au regard posé sur elle. L'ensemble des conseiller·e·s municipaux ont été identifiés par l'équipe municipale pour participer à l'architecture de liste. Comme dans l'enquête d'Annie Rieu et Yannick Le Quentrec, « elles sont nombreuses à penser qu'elles ont été sollicitées par le maire de la commune ou une personne du conseil municipal sur la base de leurs compétences professionnelles [...] L'idée d'un choix personnel délibéré dès le départ est absente des entretiens » (Le Quentrec et Rieu, 2003, p. 20). Camille, Corinne, Frédérique, Mireille, toutes ont été appelées par « *les gens de la mairie* »<sup>16</sup> à faire partie de la nouvelle équipe et assurent des missions proches de leur activité professionnelle.

### La recherche de compétences pour le conseil municipal : les chargées de mission

Camille, Corinne, Mireille, Karine, Frédérique ont tendance à se rapprocher de cette figure. La chargée de mission a un rôle clairement défini qui est celui de l'experte, c'est-à-dire que leurs compétences professionnelles sont transférées dans la gestion des affaires de la mairie. Elles sont identifiées, par leurs pairs et par elles-mêmes, comme expertes dans un domaine. Camille REINERT et Mireille MASSON ont toutes les deux un niveau d'études élevé équivalent à un bac+5.

Pour ces deux femmes, leurs missions sont claires : représenter la commune dans les réunions avec la communauté de communes et développer des projets spécifiques.

---

<sup>16</sup> Expression régulièrement employée par Camille REINERT, conseillère municipale depuis 2014 à Bleuville.

Extrait d'observation : Conseil municipal, février 2018, intervention de Mireille MASSON après une réunion à la communauté des communes

**Daniel FRITSCH (Maire)** : *Mireille tu peux peut-être enchaîner sur la synthèse du comité consultatif scolaire et périscolaire ? Je te laisse la parole là-dessus Mireille.*

**Mireille MASSON** : *Alors effectivement tu l'as dit, extension de l'ouverture de l'accueil périscolaire : 30 min de plus tôt le matin et 30 min plus tard le soir, ça s'est décidé sur l'ensemble du territoire. C'est-à-dire que ce sera de la même façon pour toutes les communes, l'idée est d'avoir une homogénéisation de l'accueil périscolaire. Par ailleurs il est important de dire... enfin la commission a eu connaissance récente, des propositions des horaires scolaires à la prochaine rentrée et là il nous a été présenté un tableau où il y avait des propositions des directeurs d'école. Il nous a été dit que ces propositions n'ont pas été validées ni par le conseil d'école, ni par le conseil communautaire, ni par l'inspection académique. Alors je signale simplement que la proposition pour Rougecourt et les horaires scolaires seraient 8h30-12 h et 13h30-16 h.*

**Daniel FRITSCH (Maire)** : *Est-ce qu'ils ont évoqué le lien avec B. et les problèmes de bus ?*

**Mireille MASSON** : *Cela n'a pas été évoqué néanmoins, ils ont attiré l'attention des décideurs sur des points comme cela, de même que pour la vigilance, en ce qui concerne le temps de la pause méridienne pour permettre dans certains établissements deux services, deux repas. Il y avait des horaires vraiment très différents d'où l'importance de prendre en considération cet aspect-là pour que le service puisse être assuré dans certaines écoles. Il y a également une recherche d'harmonisation des horaires dans une même commune parce qu'au sein d'une même commune il y a des écoles qui finissent à 16h15 et d'autres à 16h45. Ce qui voulait dire qu'il y avait une trop grande amplitude et qu'à ce moment-là, il y a une concurrence entre les écoles, et des parents qui demanderaient que leur enfant soit dans telle école. Bon pour l'instant, tout ça se sont des questionnements, ce sont des avis qui ont été émis parmi les communes qui ont émis un avis consultatif.*

Mireille MASSON, 65 ans, est directrice d'un centre social, aujourd'hui à la retraite. Elle se présente tout de suite sous cette casquette : « *je suis une ancienne travailleuse sociale à la Caf auprès d'un public de jeunes et d'enfants. [...] Du coup au niveau de la commune je me charge de la mise en place des contacts enfance et jeunesse* » (Mireille, élue en 2014 à Rougecourt, 65 ans). Le regard sur la population couplé à ses connaissances du monde associatif est un atout pour l'équipe mayorale. C'est tout « naturellement » qu'elle participe aux réunions de réorganisation du pôle enfance à la communauté de communes. De retour au conseil municipal, elle expose son compte-rendu d'un discours clair et précis proche d'une réunion de travail. L'expertise et les connaissances de Mireille en la matière lui confèrent un rôle particulier au sein du conseil. Sa présence permet à la commune d'avoir une chargée de mission sur le domaine.

Lors de cet échange pendant un conseil municipal à Rougecourt, Daniel FRITSCH distribue la parole aux différents conseillers en fonction des sujets. Véritable animateur de réunion, les sujets sont développés selon l'ordre du jour préétabli. L'intervention de Mireille MASSON est dans la continuité

de ses fonctions passées et on entrevoit le rôle de direction d'un centre social dans sa posture et sa voix. Elle vient réincarner, cette fois en tant que conseillère municipale, un rôle qu'elle a exercé pendant plusieurs années dans sa vie professionnelle. Ainsi Mireille MASSON n'a pas été choisie par hasard pour représenter Rougecourt auprès de la communauté de communes et ce sont ses compétences professionnelles qui sont mises en avant.

La position de Camille REINERT, doctorante en sciences sociales, est exactement la même. Camille est repérée par son voisin, André CREUSOT élu depuis 1995. Figure locale de la commune de Bleuville, il intronise Camille REINERT au conseil municipal pour ses compétences<sup>17</sup>. Camille, jeune élue exerçant son premier mandat, s'est emparée d'un projet d'animation territoriale des jeunes de la commune. Selon elle, il y a du sens à travailler sur ce sujet « avec [son] bagage [universitaire] ». Avant l'élection, lors des réunions de préparation, le projet est séduisant et Camille s'empare presque seule du dossier.

*« Donc voilà on a fait plusieurs réunions, j'ai proposé 2-3 trucs alors que je n'étais pas super à l'aise parce que j'étais super timide à l'époque. Au début, ce n'était pas simple, mais au fur à mesure que l'on préparait je commençais à me prendre au jeu et je trouvais que sur certains trucs ils avaient des arguments de vieux ! Je me disais "quand même ils abusent" il y a des trucs... en plus avec le bagage socio je trouvais qu'il y avait des trucs dans lesquels ils n'avaient pas de logique dans leur manière de faire, ils ne se mettaient pas à la place des gens quoi. Par exemple sur le projet ados [...] Bon du coup c'est moi qui ai hérité du projet quand j'ai été élue. Donc je m'étais prise quand même au jeu en me disant que j'avais peut-être des choses à apporter. Au fur et à mesure j'espérais un peu être élue alors qu'on début je me disais que je faisais ça pour les aider »* (Camille, élue à Bleuville en 2014).

Comme le détaille son portrait ; Frédérique NIOPOLI, élue à Grisbourg est comptable de profession. Très investie dans le village, Frédérique gère la trésorerie de plusieurs associations et semble présente dans l'organisation des événements communaux (repas des ainés, don du sang, bal du 14 juillet...). C'est à travers ces activités qu'elle a été pressentie pour intégrer l'équipe mayorale. Frédérique fait partie des commissions « finances » et « vie au village » en concordance parfaite avec ses activités de loisirs et professionnelles. Karine CIRE, enseignante, élue à Rougecourt depuis 2014, est chargée de la communication de la mairie à travers la rédaction et la diffusion du journal municipal. Encore une fois, ses missions sont semblables à une activité professionnelle autour des outils de communication. À plusieurs reprises, on me présente cette femme « extraordinaire » qui « fait un boulot de malade ». Karine est reconnue au sein du conseil municipal pour le travail qu'elle exerce. Pour les hommes, leurs compétences sont également mises à contribution pour la mairie. Pour autant, ils ne semblent pas identifiés dans un domaine spécifique. Ils sont mobilisés pour les « petits travaux » à réaliser. Ainsi,

---

<sup>17</sup> Voir chapitre 5 à propos de la cooptation des candidats aux élections municipales.

leur posture est plus proche de l'homme-à-tout faire. Ce ne sont pas leurs compétences qui sont mises en avant dans l'architecture de la liste de candidat·e·s mais leur polyvalence et leur capacité à mobiliser un réseau social de proximité.

On peut analyser les concordances entre les compétences professionnelles et la gestion communale à l'aune des travaux de Danièle Kergoat (Kergoat, 2005). C'est à partir de l'articulation des concepts de travail, de production et de rapports sociaux de sexe que Danièle Kergoat entend la dynamique du système de genre. Dans une perspective matérialiste, le travail comprend toute forme de production de valeurs et constitue un enjeu de rapport d'exploitation et de dépossession. Cette définition provient des travaux de Colette Guillaumin (Guillaumin, 1992) et de la notion sexage qui a montré la continuité entre travail salarié et domestique. Face à cette forme de travail bénévole, associatif ou militant que comprennent les activités de la mairie (Le Quentrec et Rieu, 2003) le travail effectué par ces femmes, à la fois dans la sphère domestique et professionnelle, met en regard les représentations liées au travail et la division sexuée du travail. L'agencement entre les différentes activités des femmes au sein d'un collectif, élue, salariée, mère, compagne, s'organise selon une disponibilité considérée comme permanente (Guillaumin, 1992 ; Kergoat, 2010) ce qui est perceptible dans le travail intensif de ces élues.

Les situations de Camille, Corinne, Mireille, Karine et Frédérique ne sont pas uniformes. Certes Camille et Mireille ont des profils similaires et se rapprochent le plus de cette fonction de chargée de mission. Ainsi leur rôle est prédéfini pour répondre à une stratégie communale. Les rôles de Karine et Dominique sont plus techniques. Elles sont également identifiées sur une tâche précise.

### Rupture, articulation et continuité des exercices

Le regard porté sur la candidature de Camille REINERT est, dès le départ, un appui technique pour l'équipe mayorale. De plus, elle apporte la diversité des facteurs âge et sexe puisque selon elle, « *il manquait encore une personne sur la liste et de préférence une fille parce qu'il fallait la parité et de préférence quelqu'un de jeune parce qu'il voulait une sorte de mixité dans les âges et dans les statuts* » (Camille REINERT, 24 ans, élue à Rougecourt en 2014). Cette proposition de candidature est une surprise selon elle. Ainsi, sa participation au conseil municipal est conditionnée par l'utilité de ses compétences professionnelles. Elle précise : « *Il y a des trucs... en plus avec le bagage socio je trouvais qu'il y avait des trucs dans lesquels ils n'avaient pas de logique dans leur manière de faire, ils ne se mettaient pas à la place des gens quoi* ». Au fur et à mesure de son mandat, elle recentre son activité sur l'efficacité qu'elle peut apporter.

Les différents projets endossés se présentent comme des dossiers supplémentaires, parmi d'autres. Plus encore, Camille intègre cette logique et cette opportunité dans son projet professionnel :

*« J'arrivais quand même en fin de master, début de M2 et on se destine soit à être enseignant-chercheur, soit à travailler dans les collectivités territoriales donc voir comment ça fonctionne ce n'est pas intérressant. Et puis si je peux être un peu utile, tant mieux ».*

Le Quentrec et Rieu observent les ajustements d'emploi du temps nécessaires pour intégrer un mode de vie conciliant l'ensemble des sphères sociales (Le Quentrec et Rieu, 2003). Ajoutant une variable supplémentaire, les élues – au titre de l'engagement – composent avec leurs sphères publiques et privées. Passant d'un cadre à l'autre, les conseillères municipales se situent à des degrés d'engagement qui varient entre différentes sphères privées (domestique, familiale, amicale) et sphères publiques (emploi, mairie, association) (Thévenot, 2006). Pour composer entre l'intime et le collectif, le transfert de compétence est une tactique permettant de créer un continuum entre les sphères. Sans distinction de l'une à l'autre, les femmes ne s'imposent pas une charge supplémentaire. D'autant plus que les portraits d'élues développées, Camille REINERT, Frédérique NIOPOLI et Mireille MASSON, sont des femmes sans enfant pour qui la charge familiale ne s'ajoute pas à la charge professionnelle (Gotman, 2017). Pour concilier leurs activités, les femmes se plient aux règles du jeu masculin et arrangent leur vie privée au profil du professionnel ou de la sphère publique. Elles anticipent les réunions, organisent leur vie personnelle et conjugale en fonction des activités de la mairie (Le Quentrec et Rieu, 2003). Les hommes élus au conseil municipal m'évoquent leur épouse autrement. Dans leur vision, il s'agit plutôt de ménager leur compagne pour éviter un déséquilibre dans leur vie familiale. Lorsque Benoit DESCAMP part une partie de la journée afin de ramasser les feuilles mortes dans les rues de Rougecourt, il sait qu'avec « [son] épouse, il y a des moments où elle n'est pas toujours heureuse quoi », et Pascal MEYER, maire de Grisbourg passe un « deal avec elle. [...] Alors le deal c'était : on part en vacances toutes les 6 ou 7 semaines, 2 ou 3 jours ».

*« Si quelqu'un se pose la question, ça doit être en début de mandat, quand j'ai été recrutée des personnes qui sont là maintenant, il faut que ce soit en accord avec le conjoint. Tu ne te lances pas dans la mission et au bout de deux ans qu'ils se disent : "attends, moi tu ne m'avais pas dit tout ça, le nombre de réunions, l'investissement machin". Ne partez pas si votre conjoint ne vous suit pas parce que c'est quand même lourd. Mais bon ce sont des réunions et des conseils municipaux le soir à 20h30, c'est passer de temps en temps le samedi, des réunions de commission pour faire avancer le dossier entre deux conseils municipaux, c'est une participation à la fête de la saucisse pour faire cuire les frites »* (Corinne, 36 ans, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville).

Mirelle MASSON connaît ce fonctionnement et déclare : « *Ma carrière professionnelle a eu un impact fort dans ma vie personnelle et c'est ma carrière professionnelle qui décidait de ma vie personnelle. [...] J'ai une certaine marge de liberté* ». Ainsi, elle met en avant ses choix professionnels, qu'elle continue à mettre en œuvre au sein de la mairie.

Ces élues sont repérées rapidement après leur installation dans la commune. À l'exception de Corinne MOREL, leur trajectoire de vie met en avant des éléments de la sphère professionnelle. Dans une continuité de celle-ci, ces femmes sont reconnues et appréciées pour leurs compétences. Tel un miroir social, elles s'y conforment.

Néanmoins, toutes les élues ne se retrouvent pas dans cette continuité professionnelle. Pour d'autres, c'est leur capacité à maintenir les liens et les mémoires qui est valorisée au sein du conseil municipal.

### 3.2. Maintenir les liens sociaux et les mémoires

« Moi ce que je privilégie, c'est le côté relationnel quoi. C'est très important » (Christelle, 57 ans, élue à Rougecourt depuis 2001)

Le second rôle adopté et attribué aux conseillères municipales est celui de conservation du lien social. L'enracinement social fait partie des critères d'éligibilité forts, mais pour les femmes, la respectabilité, le statut matrimonial et la morale prennent le dessus (Rieu, 1998). Les mairesses rencontrées par Annie Rieu témoignent de l'importance des compétences et de la disponibilité, et revendentiquent la proximité avec la population (Rieu, 1998). Le fait d'être *proche* est caractéristique des scrutins municipaux (Douillet et Lefebvre, 2017 ; Marneur, 2016b ; Sawicki, 1994). Côté féminin, la proximité se traduit par des éléments relationnels. Pour une partie des élues, elles vont investir leur rôle en s'impliquant dans les relations sociales. Elles portent et maintiennent le lien social et les mémoires (Gollac, 2016 ; Zonabend, 1999).

#### Maintenir les liens

Christelle FERRY arrive à la mairie en 2001, à 45 ans lorsque que « *Madame le Maire de l'époque et un adjoint sont venus [la] voir à la maison* ». En réalité, Christelle est présente depuis toujours à Rougecourt « *parce [qu'elle est] du village, en fait [elle est] née là !* ». Avec un ancrage territorial aussi important, elle est connue par toutes les personnes âgées, selon son témoignage. Pendant l'entretien, Christelle se raconte dans le lien qu'elle construit et maintient avec les habitant·e·s de son village. En 2001, Christelle est en activité professionnelle et n'a « *pas beaucoup de disponibilité* ». Pourtant, dès le début, elle est présente au CCAS. Au second mandat, cet investissement prend de l'ampleur.

« *Pour mon deuxième mandat, il est vrai que je ne travaille plus, j'ai pris peut-être, je ne vais pas dire des responsabilités, mais plus investie dans la sécurité du village, dans le patrimoine, et toujours au niveau du CCAS. Alors j'ai vite été contrainte de prendre la présidence de la commission "Vie du village" parce que j'étais dans la commission "patrimoine" et on m'a dit que c'était plus simple de faire la jonction entre les deux. Au niveau du CCAS, c'est le maire qui reste le président, c'est obligatoire, mais c'est vrai que Mme GRIMM [secrétaire de mairie] fait*

*aussi une grande part, mais après voilà je m'investis un peu plus dans le CCAS » (Christelle FERRY, élue à Rougecourt).*

L'ensemble des commissions investies par la conseillère municipale ont un lien avec la vie du village et le caractère social. Le maintien du lien social est une évidence dans la réalisation de son mandat. L'utilité et le temps dont témoignaient Camille et Corinne, élues à Bleuville, se traduisent par la disponibilité dont peut faire preuve Christelle pour la réalisation de son mandat. Les compétences professionnelles, défendues par ailleurs, sont ici converties « *pour servir et aider* » : « *Moi ce que je privilégie, c'est le côté relationnel quoi. C'est très important* » (Christelle, 57 ans, élue à Rougecourt depuis 2001). Ce maintien du lien correspond aux rôles détenus par les femmes dans la différenciation des rapports sociaux de sexes. Le travail, dans toutes ses conceptions, est révélateur des places sexuées assignées (Galerand et Kergoat, 2013). La division sexuée du travail implique l'assignation d'une relation de service et de disponibilité apparente pour les femmes. Ainsi, le travail du *care* – prendre soin des autres – « est classé et hiérarchisé tout en demeurant très fortement sexué » (Galerand et Kergoat, 2013, p. 48). Tout comme Christelle qui s'investit « naturellement » dans le CCAS de la commune et les personnes âgées, Corinne s'engage « *sur tous ce qui était lien social, ce qui était petite enfance* ». Les compétences spécifiques du relationnel consistent à maintenir le lien et entretenir le réseau social. Grâce à la connaissance des faits, l'organisation des événements familiaux, amicaux ou professionnels, les liens sociaux sont entretenus, tâches souvent confiées aux femmes et épouses (Gollac, 2016 ; Singly et Chaland, 2002).

Christelle FERRY entretient les liens entre les foyers (Gollac, 2016 ; Rogers, 1980). Passant de jardin en jardin, elle sauvegarde un réseau social local existant. Profitant de sa connaissance notable de toutes les personnes âgées, Christelle recrée l'ambiance décrite par Susan Carol Roger à propos des réseaux de voisinage et de commérage. Ces réseaux agissent comme un contrôle social et réaffirment l'appartenance à une communauté (Barth, 1995 ; Lamarche, Rogers et Karnouh, 1980). Forte d'un ancrage local et d'un capital d'autochtonie, Christelle endosse ce rôle particulier. Au regard de la composition du conseil municipal, qui de mieux que Christelle pour accomplir cette tâche ?

La mairie reprend dans son fonctionnement les compétences privées issues de l'autochtonie et des réseaux sociaux localisés. Pour ces femmes, maintenir le lien, les connaissances des habitant·e·s et du village est indispensable. À l'image des mères de famille qui alimentent les connaissances familiales (Gollac, 2016 ; Zonabend, 1999) et les réseaux de commérage (Rogers, 1980), certaines élues maintiennent le tissu local.

## Sauvegarder les mémoires

En étudiant la place des mémoires, Françoise Zonabend identifie plusieurs formes de mémoires (Zonabend, 1999). D'une part la mémoire-patrimoine, travail de conservation des archives locales et de sensibilisation à l'histoire locale<sup>18</sup>; d'autre part la mémoire-fondatrice qui agit sur la partie identitaire de l'individu et du territoire. C'est cette dernière forme de mémoire qui m'intéresse ici. Selon Zonabend, le maintien de la mémoire fondatrice réunit sous une bannière commune les liens familiaux et territoriaux. Appartenir à cette mémoire et ses récits signifierait détenir les savoirs propres aux autochtones et aux *né·e·s ici*. Parmi ceux-ci, l'autochtonie et l'appartenance territoriale sont souvent revendiquées, voire mises en avant dans les récits comme décrits dans le chapitre 4. En remontant et en retracant les généalogies des personnes ayant un fort ancrage territorial, je m'aperçois des liens familiaux entre les familles. C'est grâce aux récits oraux des histoires locales que cette mémoire se conserve et circule. Il est alors possible d'identifier et d'entretenir la mémoire des liens (Zonabend, 1999, 2000). Existe-t-il des spécialistes de la mémoire locale ? En Normandie, Françoise Zonabend fait la rencontre d'une certaine Marie, véritable gardienne de la mémoire. Cette femme est en mesure de venir détailler des récits de vie des « vieilles familles » du village sur plusieurs générations. Ce qui importe est le temps qu'elle y consacre et le don de se remémorer les événements.

Maîtriser la mémoire locale est un moyen de distinguer « ceux et celles qui viennent d'ici », et « ceux et celles qui viennent d'ailleurs » (Zonabend, 2000). Bien que non élue, Fabienne DESCAMP pourrait être à la fois une ressource pour la mairie et la personne de confiance de l'anthropologue en quête des généalogies locales. Rapidement, elle me déroule plusieurs généalogies de familles et les fils qui les relient entre elles. Pour Zonabend, ces « maîtres de la parenté » sont « chargés de faire circuler la parole efficace. En de nombreux lieux, ces artistes de la mémoire et tout particulièrement ceux qui deviennent les maîtres des généalogies jouent un rôle fondamental dans les stratégies politiques et jouissent, de ce fait, d'un statut particulier. Dans nos sociétés, où l'art de la mémoire n'est plus guère valorisé et où la parenté ne constitue plus un enjeu primordial, les détenteurs de l'ensemble de la mémoire familiale du groupe n'ont pas de position reconnue ; ils deviennent tout au plus les informateurs privilégiés de l'ethnologue qui tente, à travers eux, de saisir la mémoire généalogique en action » (Zonabend, 2000, p. 512). Dans le même sens, les habitants sont identifiés et replacés dans une généalogie. Christelle FERRY, élue à Rougecourt, témoigne de son affiliation et identification dans la famille CHRETIEN. Ainsi, Benoît me recommande les récits de Fabienne, qui me renvoie à son tour à sa belle-sœur, chacun d'eux étant mieux doté en connaissance selon leur point de vue.

---

<sup>18</sup> Le chapitre 8 revient sur ces éléments de conservation du patrimoine et de l'histoire locale.

Les personnes porteuses des mémoires sont clairement identifiées. À Bleuville, on me conduit vers la tante d'André CREUSOT, 1<sup>er</sup> adjoint, ou vers René PETITMANGE, maire de Bleuville, perçu comme « une vraie bible pour raconter qui est cousin avec qui, il recherche toujours les liens de filiation et il fait ça très bien » (Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe, Bleuville). Corinne MOREL et Christina DAMBLY sont toutes les deux « étrangères » du village. Pourtant, ce sont elles qui construisent les généalogies des familles de leur époux. Elles portent les mémoires de leur époux et sont en mesure de les retracer (Gollac, 2016).

Grâce aux récits, il est possible de situer spatialement et temporellement les acteurs insérés dans les réseaux sociaux localisés. D'ailleurs, Fabienne DESCAMP fait toujours appel aux lieux d'habitation des personnes qu'elle mobilise dans ses récits<sup>19</sup>. De telle manière, elle indique sa bonne connaissance des familles locales et le suivi des mouvements familiaux (déménagement, naissance, décès, séparation, nouvelle installation). À l'instar des femmes décrites par S.C. Rogers (Rogers, 1980), Fabienne DESCAMP a un œil sur la rue.

*« Moi mes parents habitaient en face du restaurant qui a brûlé, rue de Verdun. [...] Mes beaux-parents habitaient la maison en dessous, elle est louée, en héritage, à une nièce et elle la loue. [...] Son fils habitait en face dans la rue grande, il venait beaucoup s'occuper d'elle. Et ils ont eu trois fils qui habitent tous les trois Rougecourt les DESCAMP : L. et J-Y habitent à côté de la ferme parce qu'ils sont paysans aussi. [...] Alors J-L, c'est le père des trois garçons, qui habitent en face de l'ancienne boulangerie, dans la rue grande. Maintenant c'est un petit magasin qui vend des bijoux, mais je ne les connais pas ces gens-là. [...] Alors C. a eu deux fils, C. et F., qui sont paysans ! Ils habitent la maison de mes parents, eux, c'est le 14 de la rue. Il y en a un qui habite dans la maison de mes parents et l'autre, qui est célibataire, dans le "L", presque en face du restaurant qui a brûlé »* (Fabienne DESCAMP, habitante de Rougecourt).

À travers les successions patrimoniales, au nom du chef de famille, Sybille Gollac découvre l'importance de détenir les mémoires (Gollac, 2016). Ce sont les femmes de la famille qui détiennent et se transmettent ce savoir. Par un travail invisible, elles entretiennent le capital d'autochtonie de leur époux, fils ou frère. Pour que le capital d'autochtonie vive, il faut qu'il soit transmis. La *mémoire* devient un enjeu social pour les femmes, mais aussi pour les femmes élues. Plus encore, la mémoire serait une manière de départager les habitant·e·s en fonction de « ceux d'ici » et « ceux d'ailleurs » (Zonabend, 2000, p. 513). En effet, dans les récits, seules les personnes appartenant à une vieille famille s'y retrouvent. En étant toutes rattachées l'une à l'autre par les jeux d'alliance, les familles autochtones ont plus de facilité à faire circuler les savoirs. À l'opposé, les nouveaux habitant·e·s ne sont pas inscrits dans les récits dont « on ne sait rien » (Zonabend, 2000, p. 513).

---

<sup>19</sup> Le chapitre 4 aborde ces questions de lieux et d'habitation.

En réalité, la transmission de la mémoire recouvre plusieurs enjeux (Abélès, 1986 ; Coquard, 2019 ; Zonabend, 1999) :

- La mémoire des savoirs généalogiques joue un rôle fondamental dans les stratégies politiques
- Les récits font référence aux éléments du passé et notamment aux modes de vie communautaire
- Ils renforcent le sentiment d'appartenance et de solidarité en se distinguant des « étrangers »<sup>20</sup>.

En étant spécialistes de la mémoire et des savoirs généalogiques, Fabienne et Benoît DESCAMP ou René PETITMANGE détiennent la structuration familiale du village. Les enjeux familiaux, entre alliances et méfiance, viennent influer dans la dynamique de la mairie. En connaissant les liens, les élus ou candidat·e·s aux municipales jouissent d'une maîtrise territoriale. C'est au travers des récits et des savoirs généalogiques que Fabienne DESCAMP a la capacité de retracer les liens familiaux et de mettre en lumière les liens qu'elle détient avec d'autres familles. Elle réaffirme son ancrage territorial.

D'une autre manière, Christina DAMBLY participe également au maintien des liens et de l'histoire. Présidente de l'association de loisirs de Bleuville, elle n'a jamais été élue à la mairie. Pourtant le nom de DAMBLY apparaît à plusieurs reprises parmi les scrutins électoraux en 2008 notamment ceux de Christina et de Nicolas et Elise, les enfants de la famille. Marc Abélès rajoutera : « À partir d'un nombre limité de signes, la mémoire autochtone reconstitue un semblant de relations qui donnent du sens aux candidatures individuelles. Celles-ci acquièrent une valeur : le postulant est d'emblée marqué bon ou mauvais candidat en raison de son affiliation à l'un des pôles relationnels qui structurent le champ politique local » (Abélès, 1986, p. 252). Tandis que Christina, Nicolas et Elise DAMBLY ne sont pas candidat·e·s aux élections, leur nom est suffisamment reconnu pour apparaître dans le scrutin.

La mémoire permet de s'approprier les éléments de l'espace public et domestique. De la même manière que le rôle des commérages diffusés par les femmes du village (Rogers, 1980), les savoirs mémoriels confèrent le pouvoir d'influer l'opinion publique et de maîtriser, parfois en second plan, les enjeux publics tels que l'accès à la mairie. Le maintien des mémoires renforce le traditionnel et les mécanismes régulant l'accès aux postes de pouvoir. Les réseaux sociaux localisés fonctionnent sur l'engagement et l'attache territoriale des habitant·e·s, or les récits rappellent et renforcent la mobilisation de l'autochtonie. Sans ces récits, contés par Fabienne DESCAMP, Corinne MOREL ou Christina DAMBLY, se perd une partie du mécanisme.

---

<sup>20</sup> Voir Chapitre 4 : les né-e-s ici, les installé-e-s et les nouveaux

### 3.3. Intersectionnalité : genre, âge, classe sociale et rapport au territoire

En observant les va-et-vient au sein de la mairie, les femmes revêtent des postures différentes : élue, présidente d'association, conjointe ou encore habitante. Ces rôles se cumulent et s'articulent. À partir des trajectoires de militant·e·s, Sophie Rétif observe les effets de l'engagement et du multi-engagement (Rétif, 2010). Être impliqué dans plusieurs associations, partis politiques ou syndicats suscite d'autres envies d'engagement : « On l'observe très nettement chez les femmes : après une période plus ou moins longue de militantisme au sein d'une association, une partie d'entre elles décide ainsi de militer, simultanément, dans une autre organisation » (Rétif, 2010, p. 419). Parmi les élues rencontrées, Clothilde THIEBAUT deviendra conseillère départementale après son élection municipale, malgré son absence d'implication territoriale ; ou encore Elisabeth CUNNY dont l'engagement dans le conseil municipal découle de celui de parent d'élève. Cet effet « surrégénérateur » (Rétif, 2010) du militantisme est décuplé par l'interconnaissance dans ces instances et aide les femmes à « sauter le pas ». C'est souvent le cas dans le conseil municipal, où le maire - entrant ou sortant – interpelle les candidates potentielles.

Comme leur homologue masculin, l'élue peut être présidente-habitante ou bien la conjointe membre actif d'une association. Dans tous les cas, leurs rôles ne sont jamais uniques. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'individu inséré dans des réseaux sociaux structurés et les rapports sociaux. Dans une perspective néo-structuraliste, l'acteur se situe dans une structure sociale dans laquelle les engagements s'inscrivent au sein de réseaux (Thévenot, 2006). Lazega définit la relation sociale comme un canal de transfert ou d'échange de ressources et comme un engagement vis-à-vis d'un ou plusieurs partenaires (Lazega, 1998). Il modélise alors les réseaux à partir d'ego afin d'en déconstruire leur complexité, les interdépendances et irrégularités. L'analyse en termes de rapports sociaux replace l'individu dans une famille, un genre, une classe sociale entre *ouvriers* et *agriculteurs*, une catégorie d'âge.

René PETIMANGE, maire de Bleuville, rappelle sa fonction d'animation du groupe d'élus, quant à Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt, l'équipe municipale se compose selon le reflet de la population. L'assemblage de la liste s'effectue de manière à avoir un équilibre, et les élue·e·s en ont bien conscience<sup>21</sup>. Cet équilibre repose sur l'agencement des rapports sociaux.

---

<sup>21</sup> « Oui et puis ils avaient précisé qu'il fallait aussi une fille » (Camille REINERT, élue à Bleuville); « Je pense qu'ils avaient trié aussi par rapport aux rues. Didier CORDIER m'avait dit qu'ils essayaient de trouver des gens pour qu'il y ait des conseillers dans des zones spécifiques » (Frédérique NIOPOLI, élue à Grisbourg).

À Bleuville, le positionnement dans le conseil municipal des quatre élue·s est lisible à la lumière des trajectoires sociales et de l'articulation des rapports sociaux de genre, d'autochtonie, d'habitat, âge et profession.

- Camille REINERT, 24 ans, étudiante en sciences sociales, habite en cœur de village, a toujours grandi à Bleuville, mais ses parents sont « étrangers » au village ;
- Corinne MOREL, 39 ans, cadre commerciale, épouse d'une grande famille agricole ;
- André Creusot, 51 ans, conducteur de travaux, grande famille, élu depuis 1995 ;
- Anne KLEIN, 39 ans, chargée d'insertion (sans emploi), arrivée en 2011 à Bleuville, lotissement, un enfant.

Concrètement, ce sont les articulations des différentes appartenances sociales qui définissent l'entrée dans le conseil municipal. Pour Camille REINERT, son profil est intéressant au vu de son âge, de sa profession et de son genre, qui vont définir une posture dans la continuité de ses activités professionnelles. L'équilibre de la liste ne repose pas uniquement sur un mécanisme quantitatif où il s'agit d'avoir une répartition des âge, sexe, sociale et zone d'habitat. Cet équilibre est qualitatif dans le sens où l'articulation des éléments des rapports sociaux procure un profil intéressant à l'élu·e.

Toutes ces catégories d'analyse émergent du détricotage opéré par le questionnement des trajectoires. Les trajectoires mettent en lumière les dimensions temporelles, les constructions interactionnistes et le croisement des catégories sociales. L'ancre territorial et la mobilisation des réseaux sociaux localisés ne peuvent s'effectuer qu'à la lecture des trajectoires et l'emboîtement des rapports sociaux. Par exemple, on observe des oppositions de groupes sociaux dont les interactions en définissent les frontières : être d'ici/être étranger<sup>22</sup> ; hommes/femmes. C'est bien dans l'interaction que s'expriment les catégories d'analyse. D'ailleurs les habitant·e·s affichent spontanément leur appartenance à une vieille famille ou le fait d'être étranger à la commune.

Sophie Rétif observe les différenciations sexuées des trajectoires militantes (Rétif, 2010). Les interviewées de Sophie Rétif sont proches des femmes émergentes décrites dans le chapitre 6. L'auteure s'intéresse à l'impact du genre dans l'usage des réseaux sociaux et la capitalisation politique et décrit comment les femmes ont tendance à utiliser plus facilement la porte d'entrée associative dans leur activité militante (tandis que les hommes militent à travers les partis politiques et syndicats). L'associatif donne l'illusion de créer un continuum entre les activités de la sphère privée et de la sphère publique. Parmi les femmes rencontrées à Bleuville, Rougecourt et Grisbourg, deux grands portraits se dégagent : les femmes qui valorisent leurs compétences et celles qui maintiennent des liens et des

---

<sup>22</sup> Notions développées dans les chapitres 4 et 5.

mémoires locales. Elles créent un tandem public/public ou privé/privé dans la continuité de leurs activités professionnelles ou sociales. Leur éligibilité s'obtient donc par la capitalisation des capitaux politiques, notamment par la socialisation associative (Rétif, 2010), ou par la compétence à revendiquer le local (Koebel, 2009) et à incarner une identité territoriale.

Ces constats correspondent à un ordre établi entre autochtonie et masculinité. Il s'avère que l'avènement des communautés de communes remet en perspective certains éléments. En effet, les communautés de communes demandent des compétences spécifiques et stratégiques en termes de représentation. Pour autant, les stratégies adoptées par les mairies ne s'éloignent pas des structures de domination et reproduisent un ordre social. Les places stratégiques à la communauté de communes sont occupées par des hommes et les femmes effectuent des tâches dans la continuité de leurs activités professionnelles. Or, ces dernières sont marquées par des rapports de genre et de division sexuée du travail. Ainsi les élues restent dans un champ féminin : école, enfance, loisirs et vie sociale.

À l'inverse, Benoît DESCAMP, garagiste de profession, affirme : « *moi je suis bien dans mon rôle de m'occuper des travaux, des choses comme ça. C'est quelque chose qui me plaît. Parce que vous apprenez des choses, c'est vachement enrichissant* ». La notion d'apprentissage – au fur et à mesure des mandats – est peu présente dans les entretiens avec les élues. Au contraire, elles mettent en avant leur légitimité d'appartenance en fonction de leurs compétences professionnelles ou privées. Seule Corinne précise qu'il faut « apprendre en marchant » et que « *le premier mandat [aide] à construire celui-ci, de par l'expérience [acquise] sur ce premier exercice* » (Corinne, adjointe à Bleuville). Sylvie Guigon et Françoise Clerc font le constat d'une évolution de posture entre le premier et le second mandat. Engagées dans des thématiques sécurisantes, s'appuyant sur leurs compétences, lors du premier mandat, les élues s'affirment au second mandat en adoptant des commissions moins féminisées (Guigon et Clerc, 2012). Dans les communes observées, seules Corinne MOREL et Clothilde THIEBAUT sont dans ce cas en acceptant respectivement un rôle d'adjointe et de conseillère départementale. Concernant les autres élu·e·s, la plupart effectuent leur premier mandat en 2014, ou maintiennent des activités équivalentes au mandat précédent.

Dans le dernier point de ce chapitre, je souhaite revenir sur les transmissions familiales et l'appropriation d'héritage électif par les femmes.

#### 4. Succéder au conjoint

*« Avant j'étais la femme de Julien et maintenant c'est Julien qui est marié à l'adjointe. Voici la nuance de deux mandats. Voilà c'est ça tu votes pour un nom »* (Corinne, 3ème adjointe à Bleuville).

Le chapitre 4 met en évidence le poids de l'autochtonie et de l'insertion dans les réseaux sociaux localisés. Pour les « femmes de », qui portent l'héritage des mémoires familiales, elles bénéficient de l'héritage électif lié à la famille de leur conjoint. Cet héritage est d'autant plus présent par la transmission du nom. Les portraits de Fabienne et Christina montrent l'efficience de l'ancrage local dans la lecture des parcours d'élu·e·s. Les frontières entre *ceux d'ici* et les *étrangers* à la commune sont omniscientes dans les discours. Le poids de la parenté et du patronyme fait partie intégrante des facteurs d'éligibilité. La figure du notable reste présente dans le village et dans les études sur le sujet (Girard, 2008 ; Mischi, 2014 ; Vignon, 2016). En même temps, les femmes tirent parti de l'engagement et de l'ancrage territorial d'autres membres de leur famille. Pour Victor Marneur, « on fait rentrer » dans la mairie les épouses d'élus défunts (Marneur, 2016a).

Je reprends l'exemple de Corinne MOREL. Candidate solitaire de Bleuville, elle part en campagne avec une longueur d'avance. Sous le patronyme de MOREL se dissimule tout un récit rattaché au village. Le poids de cette famille d'agriculteurs n'est pas anodin. Corinne le reconnaît elle-même : « *Moi je pense que le nom de MOREL pour le premier mandat, ça a été plus facile. C'est un nom que les habitants connaissaient c'est indéniable* ». En politique, l'hérédité<sup>23</sup> peut être élective et/ou politique (Garraud, 1992). D'un côté se transmet une place, un siège politique, de l'autre se transmet un goût pour la politique et fabrique une *vocation*. Dans le domaine politique, la désignation de l'héritier - dans le cas d'une succession de place – ne s'effectue pas dans l'intimité familiale. L'héritier·e est nommé par les « *gens de la mairie* » dans un premier temps<sup>24</sup>, et dans la sanction du vote dans un second temps. Concrètement Corinne MOREL ne bénéficie d'aucune hérédité au sens de Philippe Garraud. La candidate tire parti du nom de son conjoint. En épuluchant les scrutins des années passées, MOREL est un nom qui revient pour 5 personnes différentes, dont 3 personnes non candidate<sup>25</sup> en 2008. À Bleuville, les résultats électoraux témoignent du nombre réduit de familles impliquées dans les élections : MOREL, PERRIN, CREUSOT, PETIMANGE ou DAMBLY sont récurrents. Victor Marneur s'aperçoit de la « captation du patrimoine symbolique de la belle-famille au profit du gendre » (Marneur, 2016a, p. 284). Le fonctionnement patrilinéaire profite habituellement au gendre, ici c'est

---

<sup>23</sup> Les notions d'hérédité et transmission ont été développées dans le chapitre 4 de cette thèse.

<sup>24</sup> Chapitre 5 : L'architecture de la liste

<sup>25</sup> Jusqu'en 2014, il est possible dans les communes inférieures à 1000 habitant·e·s de voter pour une personne qui n'est pas déclarée candidate aux élections municipales. En 2008, à Bleuville, la feuille de pointage relève 70 noms parmi les bulletins de vote.

l'épouse. Ainsi, les femmes se dotent du capital fourni et transmis par leur conjoint, comme le prévoit le système patrilinéaire. En revanche, l'appropriation va au-delà d'une intégration dans la famille de l'époux. Corinne MOREL va bénéficier du renom de son époux pour agir individuellement. Elle s'approprie un capital symbolique et social très proche de la définition du capital d'autochtonie tel que le conçoit Retière (Retière, 2003).

Entrer au sein d'une famille, c'est-à-dire être identifié dans l'espace public comme appartenant à celle-ci, ne signifie pas seulement appartenir à des liens de parenté, mais hériter du capital bâti territorialement. Dans le cas de Corinne MOREL, son conjoint réinvestit l'exploitation agricole familiale lors de leur installation à Bleuville en 2004. Il possède, et se réapproprie, une réputation familiale localement ancrée. Par son alliance, Corinne hérite de cette transmission. Encore au XIXème siècle, la dot était courante dans les systèmes successoraux. Bien que mouvant d'une région à l'autre, le principe de la dot repose sur la succession de biens – par l'un des époux, le plus souvent la femme – d'une partie patrimoniale afin de compenser son inaktivité (Dousset, 2009 ; Laroche-Gisserot, 1988). Le mariage entre deux familles est un enjeu politique et économique pour maintenir ou augmenter le patrimoine de la famille et sa place sociale. Par exemple, dans le cas des possessions de terres, il s'agit de ne pas morceler le patrimoine entre les enfants. Il y a une stratégie dans le tissage des liens familiaux. Dans ce qui est transmis, il y a les biens matériels et fonciers, mais aussi les biens symboliques tels que l'honneur, la réputation et l'ancre territorial (Amsellem-Mainguy, 2021a ; Coquard, 2016 ; Dousset, 2009 ; Renahy, 2005), ce que l'on retrouve dans le cas de Corinne.

Après un premier mandat, Corinne MOREL est « *partie pour [se] présenter en tant qu'adjointe cette fois* ». Elle gagne en visibilité et en responsabilité. Le nom emprunté à son époux n'est plus moteur pour être reconnu localement. Julien devient le mari de l'adjointe selon son discours : « *Avant j'étais la femme de Julien et maintenant c'est Julien qui est marié à l'adjointe. Voici la nuance de deux mandats. Voilà c'est ça tu votes pour un nom. Donc je pense que ça joue énormément et même parfois c'est faussé, mais les gens votent pour des personnes et pas pour des idées* ». Voter pour une personne revient à voter pour un nom et sa réputation (Coquard, 2016), c'est-à-dire un bagage familial. En s'installant avec Benjamin MOREL, agriculteur et appartenant à une « *famille souche* », Corinne endosse un patronyme et son histoire. Via son union avec Julien MOREL, Corinne s'inscrit dans la lignée de son époux et en tire bénéfice. Ce système successoral fait penser au mariage en genre. Dans ce cas, la femme héritait de la succession des biens familiaux, et l'époux, moins riche, succédait à son beau-père. Le couple s'installait dans la propriété matrimoniale, l'homme n'était pas véritablement chef de famille, mais jouissait de la succession de son épouse (Laroche-Gisserot, 1988).

L'idée d'être élue en fonction des affaires de familles persiste, plus particulièrement lorsque les femmes bénéficient du renom de la famille maritale. À l'évidence, les femmes répondent à des

modalités de transmissions spécifiques. Hélène MARCHAL n'était pas non plus pressentie pour intégrer l'équipe mayorale, mais son conjoint. Ce dernier est reconnu dans le milieu associatif de Bleuville et c'est par ce biais qu'il a été identifié pour intégrer le conseil municipal. Pourtant, c'est sa femme qui sera finalement pressentie, soit pour répondre à une recherche de parité entre les hommes et les femmes, soit pour répondre à des compétences spécifiques en tant qu'enseignante. L'ancrage territorial, le patronyme, les compétences ou encore l'héritage politique ne sont pas suffisants, mais il est nécessaire de penser l'ensemble de ses éléments qui se construisent et se mobilisent tout au long du parcours. Les femmes peuvent appartenir à une logique particulière où les élus·e·s s'efforcent de mixer les listes en fonction des critères énoncés ci-dessous.

### Conclusion

Les quelques lignes du portrait de Corinne MOREL permettent de se rendre compte des éléments de son parcours qui révèlent les rôles des conseillères municipales. À plusieurs reprises, les femmes élues évoquent la nécessité d'être utiles, leitmotiv de leur participation au conseil municipal. Ainsi, Corinne MOREL a « *envie de donner [son] temps* » et Camille REINERT, élue à Bleuville, pense qu'elle pourrait « *être un peu utile* ». Pour autant ces notions de temps et d'utilité prennent des sens différents selon les élues. Tantôt dans la continuité de leurs compétences professionnelles (Achin, 2007 ; Achin et Lévéque, 2006), tantôt dans celle du maintien du lien social et des mémoires (Gollac, 2016 ; Rogers, 1980 ; Zonabend, 2000), les élues s'inscrivent dans des rôles spécifiques. Au contraire, les hommes ont tendance à endosser la figure de l'homme-à-tout-faire, polyvalent et à venir « *quand y'a besoin de passer un coup de main* » (Thomas BOURASSA, élus à Rougecourt). Les hommes ont des rôles plus flous que les femmes, ou en tout cas leurs rôles sont formulés moins précisément. Chacun se conforme aux frontières de son groupe d'appartenance du féminin et du masculin (Barth, 1995). Les codes du féminin et du masculin, issus de la dichotomie de genre, s'élaborent au sein des interactions et des structures sociales (Goffman, 2002).

De l'autre côté s'instaure une figure de l'élue capable de maintenir le lien. Le recruteur recherche une personne proche des habitant·e·s, capable de maintenir les liens sociaux. La conseillère municipale va représenter l'esprit village, légitimant les actions du conseil municipal. Maintenant que le conseil municipal est composé et élus, il s'agit de le faire vivre. La troisième partie de ce travail est consacrée au fonctionnement quotidien du conseil municipal. Dans un premier temps, les aspects organisationnels et relationnels seront décrits : les réunions, la relation aux habitants et l'usage des conseils municipaux seront abordés. Dans un second temps, il s'agira de mettre en lumière les stratégies pour faire vivre l'instance du conseil municipal face à la montée en compétences des communautés de communes.

## Conclusion de partie - Composer le conseil municipal, un jeu d'équilibriste ?

Cette partie présente plus précisément les habitant·e·s et les élu·e·s des communes de Rougecourt, Grisbourg et Bleuville tels qu'ils sont présentés dans les entretiens. À travers les portraits et les trajectoires apparaissent les visages du conseil municipal. Les « *gens de la mairie* » présentent des tendances récurrentes : tout d'abord la figure du *né·e ici*. L'élu·e *né·e ici* est issu des vieilles familles locales et par conséquent possède un fort ancrage territorial. Il ou elle est à la fois connu de tous et il connaît tout, perpétuant les savoirs mémoriels. Pour contrebalancer cette figure, apparaît incontestablement celles de *l'installé·e* et du *nouveau*. Construites en opposition avec les personnes nées au village, ces figues recouvrent des réalités différentes. *L'installé·e* reprend les codes sociaux du *né·e ici* en participant aux événements locaux et est intégré aux réseaux sociaux localisés. Néanmoins, *l'installé·e* ne descend pas d'une famille qui réside dans la commune depuis plusieurs générations. Le nouveau, quant à lui, est une représentation qui s'oppose à la figure du *né·e ici* notamment dans son mode de vie. Il est décrit comme proche des habitudes de l'urbain : sans intérêt au local et ayant des exigences technologiques. Par conséquent, les *nouveaux* ne sont pas présent dans le conseil municipal et constituent un enjeu d'intégration pour les élu·e·s qui discutent fréquemment de la « la recette »<sup>26</sup>, la solution pour faire participer davantage les habitant·e·s des nouveaux quartiers à la vie de la commune. L'architecture de la liste repose sur un équilibre.

Le trio de tête, c'est-à-dire le maire et ses adjoint·e·s, incarne l'équilibre du conseil municipal. À Rougecourt, il est intéressant de souligner qu'il se compose de figures caractéristiques : Daniel FRISCHT représente les *compétences* ; Benoît DESCAMP fait partie du lot des *né ici*, et Jacques COLIN est un *étranger*, dans le sens décrit précédemment. Daniel FRISCHT est conseiller financier auprès d'exploitations agricoles. Avec ces fonctions, il prend la main sur le budget de la mairie et siège à la communauté de communes. Il est reconnu comme expert de son domaine. Benoît DESCAMP, quant à lui, fait partie de ces personnes capables de personnaliser un territoire (Coquard, 2019)<sup>27</sup>. Il appartient à une vieille famille de la commune et participe aux maintiens des savoirs mémoriels transmis par sa mère. Pour finir, Jacques COLIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, complète le tableau. Jacques pourrait être qualifié d'étranger à la commune : il s'installe dans la commune en 1981, son épouse sera institutrice au village jusqu'en 1990 et lui-même instituteur dans une commune voisine. En prenant du recul, le tableau dressé fait état d'une représentation et d'un équilibre des différentes figures repérées dans la commune, que l'on retrouve dans chacune des communes étudiées. À la tête de la mairie, on observe systématiquement les fonctionnalités de compétences, de savoirs mémoriels et d'autochtonie : les

<sup>26</sup> Questionnement que met en avant Benoit DESCAMP lors d'un entretien sur la dynamique sociale à Rougecourt.

<sup>27</sup> « *Au sein des cercles d'interconnaissance, les figures incontournables des histoires locales sont de véritables légendes rurales : leur seul nom suffit parfois à désigner tout un événement ou un lieu-dit, tandis que des surnoms sont donnés aux personnes en référence à telle péripétrie ou à tel trait de caractère d'un personnage illustre de l'interconnaissance* » (Coquard, 2019, p. 46).

trois activités et objectifs du conseil municipal dont les enjeux sont d'exister au sein de la communauté de communes, de fédérer les nouveaux habitants et de maintenir (ou recréer) un esprit village<sup>28</sup>. Il y a une volonté de refléter le territoire tel qu'il est composé.

À l'inverse, à Bleuville, le maire et ses adjoint·e·s<sup>29</sup> sont tous autochtones ou affiliés. Pour autant, la composition du conseil municipal n'est pas effectuée au hasard. L'équilibre de la liste est justifié, par les enquêté·e·s, dans le fait d'avoir des gens « *utile* ». Le puzzle du conseil municipal se compose en fonction du sexe, lieu d'habitation, insertion dans les réseaux locaux, trajectoire, et réputation locale. Pour autant, être utile ne reflète pas les mêmes réalités en fonction du genre. Les hommes endosseront la charge de l'homme-à-tout-faire prêt à « *filer un coup de main* »<sup>30</sup>, tandis que les femmes sont plutôt spécialisées sur une tâche (faire selon ses compétences ou maintien du lien social et des mémoires). Cet équilibre est possible grâce à la manière de construire la liste et la mobilisation des candidats. La plupart du temps – sauf en période de rébellion – la liste de candidats est unique et est élaborée par le maire en devenir. L'équipe en cours de construction fait l'effort d'identifier les personnes susceptibles d'être utiles pour le conseil municipal. Peu de candidats se présentent d'eux-mêmes pour intégrer l'équipe (les cas de Corinne MOREL à Bleuville et Stéphane POICAT à Grisbourg font exception).

Dans un premier temps, c'est le cercle des affinités qui est mobilisé. Une fois recrutés, les candidats vont à leur tour mobiliser les personnes proches susceptibles d'intégrer l'équipe municipale. À ce moment, d'autres variables rentrent en ligne de compte et le puzzle du conseil municipal commence à se dessiner. Sexe, lieu d'habitat, insertion dans les réseaux locaux, trajectoire, et réputation locale sont autant d'éléments déterminants dans le choix des candidats. Si l'on suit les observations de Marc Abélès (Abélès, 1986, p. 252), le panachage de la liste de candidat s'effectuerait selon les affinités, puis selon la reconstitution des réseaux sociaux locaux qui permet de retracer le fil des liens impersonnels. La puissance des réseaux est visible lorsque le nom d'un habitant ressort du scrutin sans être candidat<sup>31</sup>. C'est le cas de la famille DAMBLY à Bleuville dont je retrouve plusieurs membres de la famille parmi les bulletins de vote sans candidature de leur part.

Dans les trois communes, le trio de tête est composé d'hommes, ce qui montre la perpétuation de rapports de genre classiques donnant aux hommes les postes les plus visibles et dominants. Les lois sur la parité ne sont pas à appliquer dans les communes de moins de 1000 habitants, mais la composition de la liste tend à impliquer des femmes. Celles-ci sont choisies pour des compétences

<sup>28</sup> La partie 3 est consacrée aux activités et objectifs du conseil municipal.

<sup>29</sup> René PETITMANGE, André CREUSOT, Alain PERRIN et Corinne MOREL.

<sup>30</sup> Expression relatée par Benoit DESCAMP, élu à Rougecourt.

<sup>31</sup> Jusqu'en 2020, il était possible d'inscrire une personne sur le bulletin de vote sans que celle-ci ait soumis sa candidature.

particulières qui sont en adéquation avec leurs missions professionnelles, ou pour maintenir et entretenir les liens sociaux.

## Partie 3.

# À l'intérieur de la mairie. Logiques, enjeux et pratiques de gouvernement d'un village.

Une fois composé et élu, il convient de faire vivre le conseil municipal. En début de mandat, les élus adoptent leur nouveau rôle avec enthousiasme ; pour les anciens, le renouvellement de l'équipe est également un nouveau souffle. La campagne électorale est un moment de mise en projet et de dynamisme pour l'équipe en construction. Un effet d'euphorie ou d'exaltation pourrait provenir du jeu des listes à construire et du pouvoir à gagner. Cet effet est décuplé lorsqu'une liste d'opposition se constitue. Temporellement et territorialement, un champ politique s'ouvre entraînant « un espace de concurrence entre des personnes occupant des positions de pouvoir différentes mais partageant toutes un même *credo* dans la valeur de l'enjeu » (Koebel, 2009, p. 12). Pourtant, quelques mois après l'élection, le soufflé retombe et la dynamique territoriale repose sur quelques personnes. L'effet de la campagne n'est donc pas actif tout au long du mandat.

Cette troisième partie veut mettre en lumière le fonctionnement de l'équipe municipale. La lecture du fonctionnement de la vie municipale s'effectue avec les entretiens menés, les observations et enregistrements des conseils municipaux et d'une réunion avec la communauté de communes, et des documents communaux, des répartitions au sein des commissions. L'ensemble de ce matériau donne à voir les lignes directrices qu'est l'instance du conseil municipal. Tandis que la partie précédente était consacrée à la composition du conseil municipal, il s'agit maintenant de l'observer *vivre* : c'est-à-dire décrire la dynamique du groupe mayoral et l'accomplissement des missions à remplir en tant qu'instance étatique. Face aux compétences développées, et demandées, par la communauté de communes, les communes limitrophes au centre-bourg qui forme le cœur de la communauté de communes font preuve de robustesse. Concernant les communes étudiées, Grisbourg, Rougecourt et Bleuville s'attachent aux éléments qui fondent « *l'esprit village* » pour aller à l'encontre du poids et des compétences détenues par la communauté de communes (**chapitre 8**). Le **chapitre 7** est consacré au fonctionnement du conseil municipal dans l'organisation des réunions et du conseil municipal. Ce chapitre abordera également les liens entretenus avec les habitants : revendication, reconnaissance, interpellation voire *rébellion*. Pour finir, un point sera accordé aux liens avec la communauté de communes et les missions – restantes – de la commune.



## Chapitre 7 : La vie au conseil municipal. Réunions et Conseils municipaux

Le conseil municipal vit de femmes et d'hommes élu·e·s. Renouvelé régulièrement, il fait émerger ou relever des positionnements locaux. Les élu·e·s racontent le changement d'équipe municipale parfois sur fond de tensions locales. Une fois installée, l'équipe mayorale s'applique à construire une relation avec les habitant·e·s via des permanences d'élu·e·s dans les locaux de la mairie, notamment en début de mandat. Ce bureau des doléances se transforme régulièrement en temps de travail entre élu·e·s. Néanmoins, les habitant·e·s de la commune viennent interroger les élu·e·s à d'autres moments ou dans d'autres lieux. La secrétaire de mairie, quant à elle, est la plus présente dans les locaux. Ce chapitre abordera la place, les rôles et missions de la secrétaire<sup>1</sup> de mairie. Titularisée depuis plusieurs années, elle voit se succéder les maires et les équipes municipales. Elle représente une stabilité dans les murs de la mairie et illustre le trait d'union entre équipe municipale et commune. Pour finir, ce chapitre s'intéressera au déroulement des conseils municipaux, de leur préparation à leur mise en œuvre et prise de parole.

*« Le premier mandat on apprend, le deuxième on réalise et le troisième on s'installe dans ses meubles » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).*

Les fonctions du conseil municipal sont plurielles et difficiles à définir précisément. Délégues par l'État<sup>2</sup>, elles vont du maintien de l'ordre public à la gestion du patrimoine communal, mais aussi l'assainissement ou la gestion des écoles communales et des cimetières. Ces fonctions varient en fonction des compétences de la communauté de communes à laquelle appartient le village.

### 1. Les élections municipales

#### 1.1. Cycle mayoral et changement d'équipe

Tous les 6 ans, lors des élections municipales, l'équipe mayorale se renouvelle, partiellement ou complètement. L'effet de cycle mayoral apparaît lors d'un changement de maire ou de mairesse. À la tête du conseil municipal, il représente une rupture ou une continuité avec l'équipe précédente. L'effet de continuité – proche d'une filiation ou d'une transmission – pourrait apparaître dans le cas d'une désignation d'un héritier pour reprendre en main la mairie (Guigon et Jacques-Jouvenot, 2019). Ce processus ne semble pas en œuvre pour la place de maire<sup>3</sup> dans les communes étudiées. Au contraire,

---

<sup>1</sup> Parmi les 3 communes étudiées, seules des femmes occupent cette fonction. C'est pourquoi j'utiliserai le féminin.

<sup>2</sup> Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

<sup>3</sup> Voir chapitre 4 : « Les né·e·s ici, les installée·e·s et les nouveaux ».

les récits relatent des formes d'opposition et de lutte lors d'un renouvellement de cycle. Deux configurations apparaissent. Le plus souvent, l'équipe mayorale se renouvelle partiellement et le trio de tête<sup>4</sup> reste stable. De manière épisodique, l'équipe se restructure autour d'une nouvelle tête de liste qui vient s'opposer à l'équipe sortante. Loin d'être dans une continuité électorale, les nouveaux candidat·e·s ont la volonté « de remuer un peu le cocotier. Et il avait cette volonté de faire quelque chose pour essayer de faire bouger les choses dans notre village » (Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt, élu depuis 2001). Dans les deux cas, il faut souligner que je n'observe pas de renouvellement total de l'équipe mayorale dans les communes étudiées.

Lors des élections en 2014, 10 conseiller·e·s municipaux sur 15 entament leur premier mandat à Bleuville. Cette proportion représente 67 % des élu·e·s. Les proportions sont un peu plus faibles à Rougecourt et Grisbourg avec 47 % et 33 % de nouveau élu·e·s. Dans les communes de Bleuville et Rougecourt, la composition du conseil municipal connaît un fort renouvellement malgré un trio de tête identique, porté par René PETITMANGE à Bleuville et Daniel FRISCHT à Rougecourt. En revanche, l'histoire de la commune de Grisbourg révèle une période d'opposition et de démissions importantes en 2007. Ainsi, aucune personne des mandats précédents n'est présente au moment de l'enquête. Pour autant, l'équipe n'est pas si novice qu'elle pourrait le faire croire en apparence. Plusieurs conseiller·e·s municipaux – dont Pascal MEYER, maire de Grisbourg – ont déjà effectué un mandat au début des années 1990 lors des élections de 1989 ou 1995.

*Tableau 5. Nombre de conseiller·e·s municipaux par mandats consécutifs dans le conseil municipal en 2014*

	1 <sup>er</sup> mandat (2014)	2 <sup>ème</sup> mandat (2008)	3 <sup>ème</sup> mandat (2001)	4 <sup>ème</sup> mandat (1995)
Bleuville	10	4	0	1
Rougecourt	7	4	3	1
Grisbourg	5	10	0	0

*Lecture : À Bleuville, parmi les 15 conseiller·e·s municipaux, 10 effectuent leur 1<sup>er</sup> mandat et ont été élus en 2014.*

Le cycle mayoral fait apparaître un temps de *rébellion* et de constitution d'une nouvelle équipe, en opposition au « *maire de l'époque* »<sup>5</sup>. Lors du renouvellement de l'équipe, un petit groupe se mobilise pour faire barrage à l'équipe en place. À Grisbourg, la dernière phase d'opposition a lieu en 2006 et

<sup>4</sup>Développé chapitre 5

<sup>5</sup>Le cycle mayoral est décrit dans l'introduction de la partie 2 de cet écrit.

connaît une vague de démissions au sein du conseil municipal. La contestation est telle que le conseil ne peut fonctionner et doit organiser des élections partielles<sup>6</sup> en 2007. Pascal MEYER, ancien conseiller municipal et instituteur retraité, est appelé à la rescoufle. Il accepte le défi en motivant plusieurs candidat·e·s à ses côtés qui seront élus sans difficulté. En 2008 ont lieu les élections municipales totales et encore une fois la liste proposée par Pascal MEYER est élue. Ainsi, les tensions ont été suffisamment importantes à Grisbourg pour provoquer un mouvement contestataire.

À Rougecourt, les changements ont lieu de manière moins mouvementée. Néanmoins, il s'agit tout de même d'une modification de la main politique. En 2001, Laurent SERIGI souhaite intégrer le conseil municipal et propose spontanément sa candidature à l'équipe sortante ; mais dès la « *première réunion de travail, il y a un gars qui était là et qui l'a descendu, bref ça s'est très mal passé* » (Benoit DESCAMP, élu à Rougecourt). Laurent SERIGI change de tactique et décide de monter une liste d'opposition. C'est ainsi que le trio, composé de Benoit DESCAMP, Daniel FRISCHT et Laurent SERIGI<sup>7</sup>, se forme. Rapidement ils s'accordent sur leur volonté d'aller vers l'élection à la mairie, de jouer un coup de poker et réunissent une liste de candidat·e·s. Ils seront élus tous les trois. La brèche est ouverte et l'aventure prend de l'ampleur en 2008 : cette fois, la campagne électorale est mieux préparée. Les candidats sont recrutés de manière à proposer une liste complète, soit 15 personnes. Le pari est partiellement gagné puisque l'ensemble de la liste ne sera pas élue. Néanmoins, Daniel FRISTCH deviendra maire. En 2014, il conforte sa place et cette fois aucune liste ne s'y oppose, il a réussi à recréer une équipe complète, y compris avec les membres de l'ancienne équipe. Benoît DESCAMP raconte l'enthousiasme produit par les élections et la concurrence : « *mais c'est la première fois en 2008. Il n'y avait même pas une liste en face de nous. C'était un peu gros. Il y a l'aspect sportif quand même ! Tout doit être un challenge, pour moi la vie c'est un challenge tout le temps quoi. Mais là, il n'y a pas de challenge. Vous vous présentez dans les 15, vous êtes sûr d'être pris quoi. Mais bon, ça permet de ne pas faire de deuxième tour et de gagner de temps quoi* » (Benoît DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt, élu en 2001). À Rougecourt, le changement d'équipe et l'arrivée au pouvoir sont progressifs. En 2001, quelques-uns sont élus parmi la liste d'opposition ; en 2008 la liste d'opposition est élue plus largement et Daniel FRISCHT devient maire ; en 2014, une liste unique se présente aux municipales ; en 2020, il y a un changement de maire et une nouvelle opposition prend place.

La prochaine échéance est mars 2020. En les interrogeant sur la suite et le renouvellement de leur mandature, les élu·e·s n'ont pas toujours une position déterminée. Pour certains, le mandat ne sera

---

<sup>6</sup> Pour les communes inférieures à 1000 habitants, les élections partielles aux municipales sont organisées dans les cas suivants : lorsque le conseil a perdu 1/3 de ses membres, quelle que soit la raison ; lorsqu'il est nécessaire d'élire le maire ou plusieurs adjoints ; annulation d'une partie de l'élection, sur décision du préfet.

<sup>7</sup> Laurent SERIGI ne renouvellera pas sa candidature en 2014.

pas renouvelé par volonté. Plusieurs explications apparaissent : le temps, laisser la place et les désaccords institutionnels. Ainsi Camille REINERT et Anne KLEIN, élues à Bleuville en 2014, ont déménagé pendant leur mandat et décident de ne pas renouveler sa candidature. Laurent SERIGI, élu et adjoint à Rougecourt de 2001 à 2014, motive son départ par la désapprobation de certaines décisions. Pour éviter un conflit de personnes, il fait le choix de se retirer de la vie publique locale. Les maires, Daniel FRISCHT, René PETITMANGE et Pascal MEYER, expriment les passations possibles à la fin de leur mandat<sup>8</sup>. Cette question sera abordée ultérieurement.

L'héritage, qu'il soit politique ou électif (Garraud, 1992), ne prend pas en compte les appartiances et les étiquettes politiques, mais les maillages des réseaux sociaux localisés et familiaux comme nous l'avons observé dans la partie 2.

## 1.2. La politique au village

### « Pas de politique au village »

Dans les deux situations, à Grisbourg et Rougecourt les conflits, tensions et champs de pouvoir sont explicites. Pourtant, tous les enquêté·e·s sont unanimes : il n'y a pas de politique au conseil. Pas de politique signifie à la fois que la liste électorale ne supporte pas un candidat encarté dans un parti politique, que les affaires du politique ne sont pas traitées au sein du conseil municipal, et que les tendances politiques des élu·e·s n'ont pas d'importance, ni leur place lors d'un conseil municipal. En effet, lors des campagnes électorales, les professions de foi sont assez généralistes et mettent l'accent sur la cohésion de groupe plutôt que sur une obédience politique. Par exemple, à Bleuville difficile de faire une distinction entre les deux listes en 2014 nommées « Bleuville, l'avenir ensemble » et « Vivre Bleuville ». En 2008, le combat est le même entre « Bleuville village d'avenir » et « L'avenir de Bleuville est le vôtre ». Le Ministère de l'Intérieur publie les résultats électoraux selon 17 nuances de listes électorales dont Divers, Divers Droit et Divers Gauche<sup>9</sup>. Ces trois catégories représentent 50,42 % des votes exprimés lors du 1er tour des élections municipales en 2014<sup>9</sup>. Il est vrai que le non-étiquetage des candidats représente une part très importante. Cette question est non négligeable pour les élu·e·s et les témoignages vont dans le même sens : Grisbourg, Rougecourt et Bleuville sont des communes trop petites selon les élu·e·s pour le fait politique. La politique dans son sens large définit la vie de la cité. La polis d'Aristote fait référence à toute structure sociale. Dans un autre sens, le terme de politique renvoie à la pratique du pouvoir et aux fonctions de représentativité. Dans la mairie, les

---

<sup>8</sup>Pour autant, il n'est pas possible de parler de transmission des places, n'ayant pas les éléments d'analyse et de preuve.  
<sup>9</sup><https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/>

deux définitions se valent : la gestion d'un groupe social d'une part, et d'autre part, les luttes de pouvoirs et sa gestion.

Dans les discours des enquêté·e·s, le terme de « politique » renvoie à la pratique du pouvoir et aux politiciens en tant que personnalité politique affiliée à un parti politique. Les élu·e·s municipaux désirent se détacher des partis politiques. Ainsi, les décisions prises ne relèveraient pas de position et de lutte de partis politiques, mais du « bon sens » (Corinne MOREL, adjointe à Bleuville). Alain PERRIN va plus loin dans cette réflexion et propose de conduire la mairie tel un chef d'entreprise : « si nos collectivités territoriales étaient un peu plus gérées comme une entreprise peut-être que les choses iraient mieux voilà » (Alain PERRIN, adjoint à Bleuville).

*« Gauche, droite, rien des choses comme ça. Daniel [maire de Rougecourt], il n'a pas de parti politique. Il n'y a pas d'étiquette quelconque sur la commune. Mais ça me convient très bien »*  
(Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt)

Certains élu·e·s reconnaissent que les aspects politiques sont inéluctables, notamment lors des liens avec la communauté de communes. Si la commune est « trop petite » pour soutenir une orientation politique, ce n'est pas le cas de l'instance communautaire.

*« Aux municipales non, parce qu'aujourd'hui tant qu'on est moins de 1000, on n'est pas obligé de présenter une liste politique. Nous sur la liste qu'on a présentée, il y a des gens de gauche, des gens de droite, et avant c'était pareil. Voilà la politique ne rentre pas en ligne de compte. Même si indirectement aujourd'hui obligatoirement parce que... au niveau du vote, les gens ne votent pas pour une couleur politique, par contre, nous on a des décisions qui sont politiques. Aujourd'hui, par exemple, on a transféré pratiquement tout à la [communauté de communes]. On suit un peu la politique menée par la [communauté de communes]. Et le président de la [communauté de communes] avant c'était A.L. c'était un mec de droite, aujourd'hui c'est S.H. qui est un maire de gauche. Donc indirectement ça influe sur nous, les idées politiques influent un petit peu, il y a un peu de politique quand même »* (Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

La commune est dépendante des stratégies adoptées dans les instances communautaires. J'y reviendrai. Quoiqu'il en soit, la couleur politique du conseil municipal semble disparaître sous le spectre colorimétrique détenu par les élu·e·s. Chaque élu·e porte une opinion politique. À cette question, Guy HENRI – élu à Grisbourg - me répond automatiquement « *qu'ici c'est FN* », mais pour la mairie « *ce n'est pas des trucs politiques* ». Il y a une distinction entre les niveaux d'instances politiques : la commune représenterait le plus petit dénominateur commun. Par conséquent, il se doit, selon les enquêté·e·s, de représenter l'ensemble de la population. Le chapitre 5 de ce travail a mis en lumière les logiques de l'architecture du conseil municipal. Pour légitimer la composition de l'équipe municipale, elle s'efforce de varier les profils d'âge, genre, profession et lieu d'habitation plutôt que

les opinions politiques. Corinne MOREL – adjointe à Bleuville – présente cette hétérogénéité des profils comme une force : « *c'est ce qui fait notre richesse et c'est ce qu'on a cherché au départ. Parce qu'on avait des gens de 20 ans, 30, 40, 60, 70 ans qui font déjà que, de par leur culture, ils ont une appréhension des choses différentes* » (Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville).

*« Je ne fais pas rentrer de position politique dans une commune telle que Rougecourt. Dans une ville je comprends parce que dans la ville on ne connaît pas les conseillers. La politique permet d'avoir une idée de la personne pour laquelle on vote. Dans le village on vote sur la bonne tête. Déjà, il y a souvent qu'une liste. Et pour faire une liste c'est déjà difficile. Il y a un désintérêt de la population : ils ont l'impression que ça ne sert à rien »* (Roger DURAND, élu à Rougecourt).

À Grisbourg, Bleuville et Rougecourt, le pouvoir local ne repose pas sur les luttes politiques et de professionnalisation de l'élu, mais sur des logiques d'identité, d'ancrage local et de personnification du pouvoir (Koebel, 2009). Ce champ politique local n'est pas pensé selon les partis politiques. Les opinions politiques « *s'arrêtent à l'entrée de la mairie* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2008). Cette règle est d'autant plus importante lorsqu'il y a des divergences d'opinions comme c'est le cas à Grisbourg.

*« Oulala chacun fait ce qu'il veut, il y en a de tout bord là. On a du FN, on a du communiste, on a la gauche et la droite. Et dans la dizaine que l'on est, il n'y a pas de position de prises »* (Guy HENRI, élu à Grisbourg, sidérurgiste et syndicaliste retraité).

*« Chacun a sa réflexion et ses idées, niveau présidentiel on est chacun libre de dire ses idées.* (Stéphane POINCAT, élu à Grisbourg, agriculteur).

*« Le conseil municipal est multi-couleur. C'est-à-dire que j'ai la droite, la forte droite et de la gauche, la politique s'arrête à l'entrée de la mairie »* (Pascal MEYER, maire de Grisbourg, enseignant retraité).

En réalité, l'apolitisme du conseil municipal est un argument pour convaincre les futurs élu·e·s. Pour certains, il s'agit même d'une condition sine qua non à leur candidature. L'orientation politique est un frein à leur candidature et va à l'encontre de l'engagement utile qu'ils ont imaginé. À l'image de Pascal MEYER qui souhaite « faire vivre le rural », les élu·e·s s'engagent dans un mouvement de développement territorial plutôt que dans un débat d'idées.

*« Ce n'est pas vraiment un programme politique parce que c'est une des questions que j'ai posées, c'est de savoir s'il y avait une orientation politique parce que si c'était le cas je n'aurais pas voulu y aller. Je ne voulais pas que ce soit une mairie-UMP, une mairie-PS ou je ne sais pas quoi, je ne voulais pas que ce soit politique. Donc il m'avait dit non, qu'il y avait plusieurs orientations politiques et que l'idée était de faire des choses pratico-pratiques pour que ça concerne directement les gens du village »* (Camille REINERT, élue à Bleuville).

*« Et bien déjà tout ce qui est politique, on met derrière et on regarde l'avis par rapport aux services au village tout simplement. Moi c'est comme ça que je vois. On ne va pas voter l'augmentation des taxes sachant que si on vote des taxes plus hautes ça va être clair qu'on va ramener moins de monde dans le village, si la taxe est 10 % plus chère que le village d'à côté »* (Stéphane POINCAT, élu à Grisbourg).

Les enquêté·e·s veulent opposer leur vision de la politique – comme lutte de pouvoir et d'affiliation à des partis politiques, pour mettre en avant le « *bon sens* »<sup>10</sup> des actions. Ils affirment leur détachement avec la politique-politicienne en revenant sur les actions du quotidien, « un projet qui correspond à Bleuville » me dira Corinne MOREL. Plus que le refus du débat d'idées, les conseiller·e·s municipaux ne veulent pas être affiliés à l'étiquette d'un parti politique qui guiderait une ligne de conduite. Nous l'avons déjà souligné, l'engagement des élu·e·s est plus proche des logiques associatives que politicienne. D'ailleurs la vie associative locale est un vivier de recrutement des futurs candidat·e·s aux élections municipales.

### Logique associative et logique politique

La mairie serait apolitique et en dehors de toute orientation politique. Pour autant, les instances de la communauté de communes indiquent les lignes directrices politiques. Les maires et adjoint·e·s sont les principaux acteurs de cette instance communautaire, mais aussi des syndicats<sup>11</sup> ou des pays<sup>12</sup>, autres regroupements administratifs. Pascal MEYER fait partie de ces élu·e·s endossant et cumulant plusieurs mandats : maire de Grisbourg, vice-président de la communauté de communes, membre du conseil départemental du canton et membre du conseil intercommunal. Les engagements multiples obligent les élu·e·s à une forme de professionnalisation de leur statut, voire une impulsion vers la politique (Vignon, 2019). À partir de son mandat de maire, s'ajoutent tout un processus d'engagements et une montée en compétences. Le risque qu'un décalage s'accroisse entre le trio de tête, maire et adjoint·e·s, et les conseiller·e·s municipaux, participant au décrochage de ces derniers.

Raphael Challier s'intéresse à l'engagement militant lors d'une campagne électorale pour les municipales. À partir des trajectoires professionnelles, il met en lumière l'engagement militant. Cet engagement est légitimé par une *conscience sociale*, acquise, pour certains, via une ascension sociale qu'ils ont connue par l'entrepreneuriat ou le commerce (Challier, 2018). Lorsque Raphaël Challier suit les trajectoires professionnelles des militants pour comprendre leur engagement au sein d'un parti politique de droite, pour la mairie, la trajectoire des élu·e·s permet également de saisir les logiques

<sup>10</sup> Parole de Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville.

<sup>11</sup> Les syndicats sont des établissements publics de coopération intercommunale (ECPI) sans fiscalité propre et dépendent des contributions des communs membres. Source : <https://www.vie-publique.fr>

<sup>12</sup> Les Pays sont une catégorie administrative pour des intérêts économiques, culturels et sociaux. Ce ne sont ni des collectivités territoriales, ni des cantons, ni des ECPI. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>

sous-jacentes de leur engagement et de sortir du discours normatif : « c'est le maire qui m'a appelé ». Ces appels ne sont pas effectués par hasard. En revanche la trajectoire professionnelle intervient peu, mais la trajectoire des sociabilités et du parcours résidentiel apporte des réponses.

Les élu·e·s rencontrés justifient leur présence et leur intérêt au sein du conseil municipal par leur utilité à faire vivre la commune. Le terme *d'utilité* revient à plusieurs reprises dans les paroles des enquêté·e·s, être utile à la commune dans un souci d'amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s, et de renforcer les éléments ruraux du village. Faire vivre la ruralité, telle que l'entend Pascal MEYER, consiste à recréer l'esprit village présent dans les mémoires collectives (Coquard, 2019). Pour Benoît DESCAMP, né au village, l'enjeu est double. Il ne s'agit pas seulement de faire vivre le rural, mais « [son] village donc je prends du plaisir aussi à le faire parce qu'ici il y a plein de choses à faire. Et moi j'aime bien mon village donc si je suis là c'est aussi pour améliorer le village » (Benoît DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

### Flirter avec la politique ?

À certains moments, l'engagement et la logique associative frôlent la politique. Ainsi, en 2018, l'école communale de Grisbourg est soumise à une fermeture de classe. L'école fait partie des ingrédients nécessaires à la dynamique territoriale et au renouvellement de la population. Des regroupements d'écoles, intitulés regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), sont récurrents pour maintenir des classes dans chaque commune. Pour rappel, les associations de parents d'élèves constituent un vivier pour le recrutement des candidats aux municipales. Ainsi, chaque fermeture de classe est un enjeu municipal. À Grisbourg, Pascal MEYER – maire et directeur d'école retraité – est sensible à cette affaire. Lors de l'annonce de la fermeture de classe, il prend l'initiative de défendre le maintien de celle-ci.

*« Lundi matin, des parents d'élèves et des élus du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) P.-B.-B. ont manifesté contre une fermeture de classe annoncée pour la rentrée prochaine. Ils sont restés dans les classes une partie de la matinée pour marquer leur désaccord. Ils ne comptent pas s'arrêter là s'ils ne sont pas entendus par le Rectorat »* (Le Républicain Lorrain, 4 mars 2019).

*« Pascal MEYER<sup>13</sup>, maire de Grisbourg, le reconnaît. Mais “on a déjà eu deux premières fermetures de classe, une l'an dernier et encore une quatrième... On ne sait pas où ça va s'arrêter. Il faut replacer l'intérêt de l'enfant au cœur du débat. La fermeture d'une classe, c'est des transports supplémentaires, donc des frais pour les communes. Le Département n'assurant plus le transport méridien... On ne va pas rester les bras croisés et attendre. Et on*

---

<sup>13</sup> Texte modifié pour garantir l'anonymat et la cohérence avec le corps de la thèse.

*sait comme c'est difficile de rouvrir quand ça a fermé". L'élu, également vice-président de la communauté de communes [...] à la petite enfance et au périscolaire, estime qu'une "réflexion plus globale sur le territoire [...] doit être menée. Mais ça ne règle pas notre problème. Ce serait préférable qu'on anticipe pour ne pas être chaque année sur la brèche" » (Républicain Lorrain, 5 mars 2019).*

Avec la participation des parents d'élèves, l'équipe municipale met en place une stratégie de contestation et d'interpellation de l'inspecteur de l'Éducation Nationale : « *Donc oui on a mis un barrage filtrant en place et les jours qui ont suivi on a fait une occupation perlée des salles de classe. C'est-à-dire qu'on arrivait à 8h30 et il y a des parents qui allaient dans les classes donc qui gênaient l'enseignant. Donc le directeur téléphonait à l'inspection. On repartait à 9h30 et on y retournait à 10h30, il rappelait à nouveau et rebeloche l'après-midi [...] J'ai demandé que l'on prenne une motion au conseil communautaire pour refuser toutes les fermetures dans la ruralité. On nous supprime plein de services actuellement, ce sont les tribunaux de B. qui sont dans la visée, on a la poste de L. qui diminue ces horaires, on a plein de services dans la ruralité qui disparaissent* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg, enseignant retraité). Les propos de Pascal MEYER sont explicites. La mairie défend les intérêts de la commune et de ses habitant·e·s en maintenant ou renforçant les services publics dont l'éducation et santé. Avec le même raisonnement, la mairie de Grisbourg a facilité les conditions d'installation d'un médecin généraliste pour garantir un accès à la santé.

Ces prises de position sont proches de postures politiques, au sens de la gestion de la cité publique. Au nom de l'engagement et du développement territorial, le maire de Grisbourg définit une position *politique* pour la gestion commune. Or, le groupe scolaire fait partie de ses priorités. En revanche à Rougecourt, le conseil municipal n'intervient pas sur ces questions. Confrontée à la même décision de fermeture de classe, l'équipe mayorale de Rougecourt ne prend pas position publiquement et la question ne sera pas abordée lors du conseil municipal. Ce positionnement de neutralité n'est pas acceptable pour Laurent SERIGI, ancien élu à Rougecourt. Pour lui, la municipalité doit adopter une posture politique à la fois dans la gestion communale et dans une lutte de pouvoir pour maintenir, entre autres, les services publics. Après son mandat, Laurent SERIGI continue de suivre activement les activités mayoriales : « *Mais je continue de participer, demain il y a conseil municipal, je serai le seul spectateur* » (Laurent SERIGI, élu de 2001 à 2014 à Rougecourt, 60 ans).

*« J'ai été voir Jacques COLIN, le 2<sup>nd</sup> adjoint qui a repris ma place, on a une fermeture de classe et ça ne bouge pas ! On n'entend pas un mot alors que partout dans les villages de France ça monte au créneau et ici on n'entend rien. J'aurais bien aimé que... je ne sais pas demain soir il y a conseil municipal. Puisque ça a été paru la semaine dernière, de la fermeture de classe, c'est acté, mais je veux dire pour un maire qui a fait des efforts pour refaire une école et que 4 ou 5 ans après on ferme une classe. Bon la compétence scolaire a été donnée à l'agglo, mais*

*je pense que l'agglo aurait pu faire un effort pour éviter la fermeture et jouer sur le transport scolaire. Quand je vois qu'il y a une vingtaine d'enfants du village qui sont en école privée, ça fait mal au cœur. C'est l'école de la République et les enfants qui ont été ici, et du jour au lendemain les parents les enlèvent on ne sait pas pourquoi... et après on ferme une classe. Alors je m'étonne que rien ne se passe, je ne sais pas s'il se passe quelque chose au niveau de l'école. Pour la fermeture de classe, j'attendrais qu'un élu pose la question en conseil. Je suis curieux de voir si la question va être posée en conseil. Parce que c'est une question de démocratie. »* (Laurent SERIGI, élu de 2001 à 2014 à Rougecourt, encarté au Parti Socialiste et membre de la CFDT).

La politique républicaine est bien présente dans le discours de Laurent SERIGI pour défendre l'ouverture des classes scolaires. Mais le conseil municipal fait le choix de se désengager et d'adopter une position neutre afin de se placer en dehors des affaires politiques. Même s'il « *ne faudrait pas qu'on perde une classe quoi. Là ce serait un petit souci* »<sup>14</sup>, le sujet ne sera pas abordé par le maire Daniel FRISCHT.

Corinne MOREL, adjointe à Bleuville, confirme le positionnement politique de la mairie sur les politiques de l'enfance : « *Je vais prendre l'exemple que je connais bien c'est le prix du périscolaire. [...] Voilà et c'est là qu'on va voir les tendances, parce que malgré toutes les tendances politiques de chacun il va y avoir celui qui dit "c'est pour tout le monde" et ceux qui disent "il doit assumer son enfant et il a les allocs pour faire". Et sur des sujets anodins, ça peut être difficile de prendre une décision. [...] Alors oui il y a parfois des tensions au sein du conseil parce qu'on a des valeurs différentes* » (Corinne MOREL, 3ème adjointe à Bleuville). Mais elle maintient qu'à « *Bleuville, il n'y a pas de couleur politique* ». Les élu·e·s utilisent le terme de « *politique* » pour désigner les partis politiques ou les couleurs politiques. Mais ce terme signifie aussi, dans le langage savant, la gestion gouvernementale de la cité. Tandis que les élu·e·s s'éloignent de l'opinion et du débat politique, leurs actes font partie de la gouvernance de la cité.

La neutralisation de l'orientation politique rapproche les élu·e·s du militantisme associatif. Sans appartenance à un parti ou une couleur politique, les élu·e·s ont le sentiment d'être plus libres et plus démocratiques, de ne pas répondre à une injonction extérieure qui serait déconnectée de la réalité selon eux. Situé entre les sphères privées et publiques, l'associatif rend possible l'engagement. La place et le rôle d'élu·e local se situent dans la continuité. Nous pouvons rapprocher le passage de l'engagement associatif à celui d'élu, tel que l'observe Sophie Rétif avec le militantisme (Rétif, 2010). Ce passage de l'associatif au mandat électoral est motivé par l'entourage affectif et personnel. Sophie Rétif montre que l'engagement associatif est empreint de représentations telles que la défense d'un

---

<sup>14</sup> Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt.

intérêt commun et la création d'un espace démocratique en dehors de tout enjeu ou conflit politique. Les élu·e·s véhiculent ces deux représentations.

Pourtant, Alain BUCARI, adjoint à Grisbourg, témoigne du changement de pratique et de représentation politique. Baignée dans le champ sidérurgique et syndical du Pays-Haut<sup>15</sup>, Grisbourg a connu une période où « *il fallait appartenir à un parti politique* » (Alain BUCARI, élu à Grisbourg, sidérurgiste et syndicaliste retraité) lorsque les grands groupes sidérurgiques apportaient une puissance syndicale parmi le pouvoir local<sup>16</sup>. Aujourd'hui, à l'image de Rougecourt et Bleuville, Grisbourg se dit neutre politiquement, mais des luttes d'opposition peuvent voir le jour lors des élections municipales (Hervieu, 1976). Bertrand Hervieu observe l'exacerbation des conflits dans les périodes d'élections locales, notamment à travers des conflits interpersonnels. L'existence de conflits traduit la réalité d'une forme de pouvoir local, sans que celui-ci soit nécessairement sous-tendu par des opinions politiques ou une obédience à un parti. La bataille se formalise dans les relations interpersonnelles et les groupes de rattachement, pour obtenir ou maintenir un pouvoir local. La période des élections est un moment d'effervescence pour construire et recruter une équipe. Dans l'opposition, et avec l'objectif de « *secouer le cocotier* »<sup>17</sup>, l'idée peut parfois partir d'un simple différend. Ainsi, en 2001, Laurent SERIGI interpelle « *la mairelle de l'époque* » pour lui proposer d'intégrer son équipe en vue des prochaines élections municipales. Or dès la première réunion de colistier, un conflit éclate, « *bref ça s'est très mal passé. Il sort de là, il dit qu'il ne va pas se présenter avec eux et de colère il dit : moi je vais présenter une liste* » (Benoît DESCAMP, élu à Rougecourt depuis 2001). C'est donc à partir d'une querelle et d'un conflit de positionnement sur la place de la politique dans le village, qu'une liste d'opposition se réunit pour faire campagne.

« *Je pense que le côté politique, il intervient dès qu'il y a deux listes, déjà. Il peut déjà il y avoir un conflit. Des discussions, on va dire. Les mentalités ne sont pas les mêmes, et les réactions non plus. Moi je n'arriverais pas à m'intégrer dans une équipe politique. [...] C'est quelque chose, au sein d'une commune comme nous, le fait d'être de droite ou de gauche, je ne pense pas que ça puisse changer quelque chose dans la gestion de la mairie. Moi ce que je privilégie, c'est le côté relationnel quoi. C'est très important* » (Christelle FERRY, élue à Rougecourt).

Laurent SERIGI, qui a été conseiller municipal de 2001 à 2014, tente d'introduire la question du positionnement politique lors des élections des grands électeurs. Pour rappel, en France les grands électeurs sont désignés parmi les élu·e·s départementaux et municipaux afin de former un collège électoral, qui désignera les sénateurs. Laurent SERIGI profite de sa position d'élu pour « *défendre [son]*

---

<sup>15</sup> Région à la frontière entre la France et le Luxembourg

<sup>16</sup> Voir les portraits d'Alain BUCARI et Francis ROUILLON », chapitre 5.

<sup>17</sup> Expression utilisée par Daniel FRISTCH, maire de Rougecourt.

*sénateur PS de la Meuse et qui a fait 7 mandatures complètes* ». Il indique son positionnement et sa présentation au conseil municipal de Rougecourt qui peut élire trois délégués : « *Et là je n'ai eu que 3 voix, dont la mienne. Et ça m'a profondément marqué. Ça aura été ma frustration et ma déception* » (Laurent SERIGI, ancien conseil municipal, membre du PS). L'expérience de Laurent SERIGI traduit le positionnement des élu·e·s municipaux face aux demandes politisées. Soutenir la candidature de Laurent SERIGI en tant que grand électeur, demandait de la part des élu·e·s, de soutenir le parti socialiste, ce qui n'a pas été adopté ni individuellement (à travers le vote), ni collectivement (par un soutien public).

Être élu·e et maire d'un village, c'est aussi soigner ses relations avec les habitants. En effet, la partie 2 de ce travail a mis en évidence l'importance de la mobilisation des réseaux sociaux localisés dans la construction du groupe mayoral. Le maillage du réseau social localisé ne se borne pas au groupe mayoral.

## 2. La relation aux habitant·e·s

Avant de décrire les relations, instaurées ou endurées, entre membres du conseil municipal et habitant·e·s, il faut rappeler que l'élu·e municipal est avant tout un habitant·e de la commune. Le cadre législatif<sup>18</sup> établit les conditions suivantes pour être candidat·e·s aux élections municipales : être âgé de plus de 18 ans, être français ou ressortissant de l'Union européenne, être candidat dans une seule circonscription électorale et être inscrit sur les listes électorales de la commune. Ce dernier point permet au conseil municipal de bénéficier d'une flexibilité pour sa composition et d'avoir des candidats « extra-communaux », c'est-à-dire des candidats ne résidant pas dans la commune au moment de l'élection. Dans les cas de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville, ce nombre ne peut excéder un quart des membres<sup>19</sup>, soit 3 personnes pour les communes ayant 15 élu·e·s. Effectivement, plusieurs élu·e·s n'habitent pas la commune dans laquelle ils sont élus. La plupart du temps, leur histoire de vie<sup>20</sup> les amène à déménager en cours de mandat et ils ont tendance à changer de posture, à s'éloigner prudemment<sup>21</sup>.

La place dans le village pourrait définir la relation entre habitant·e·s et élu·e·s : place géographique en raison de la répartition sur le territoire communal<sup>22</sup>, place dans les instances participatives et place

<sup>18</sup> [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

<sup>19</sup> Dans les communes de 500 à 1000 habitants, ce nombre ne peut excéder le quart des membres du conseil municipal (article L.228 du code électoral).

<sup>20</sup> C'est le cas de Camille REINERT qui part s'installer avec son conjoint dans une autre commune, ou Anne KLEIN qui quitte la commune après son divorce.

<sup>21</sup> Cas particulier de Benoît DESCAMP, adjoint à Rougecourt : *né ici, travaille ici*, mais n'a jamais habité la commune depuis son départ du domicile parental.

<sup>22</sup> Les cartes présentées chapitre 1 montrent les différents quartiers des communes et la répartition spatiale des élu·e·s.

familiale. S'ajoute la place acquise au fil du temps, ou héritée par la parenté, et la place façonnée par les aspects organisationnels. Typiquement, la réunion plénière, à Bleuville, est un moyen de construire, artificiellement, une forme de relation avec les habitant·e·s. Cet exemple sera abordé ultérieurement. Pour le moment, j'interroge l'entrecroisement entre être élu·e et être habitant·e.

### 2.1. Être habitant·e s et élu·e

Être habitant·e et élu·e amène un questionnement : est-ce que l'élu·e est un habitant·e comme les autres ? Qu'est-ce qui différencie l'élu·e de l'habitant·e ? Certes, l'élu·e bénéficie d'un mandat électoral. Mais qu'en est-il des relations nouées avec les habitant·e·s de la commune ? Il faut rappeler que les membres du conseil municipal connaissent des ancrages territoriaux différents<sup>23</sup>. Ainsi, la ligne de départ n'est pas placée au même endroit selon leur ancrage respectif. À titre d'exemple, Benoit DESCAMP et Clothilde THIEBAUT, tous deux élus à Rougecourt, âgés de 54 et 52 ans, ne se situent pas dans les mêmes sphères sociales locales, mais siègent l'un à côté de l'autre à la mairie. D'un côté, Benoit DESCAMP fait partie des *né ici*<sup>24</sup>. Son patronyme et sa lignée familiale sont présents dans le village depuis plusieurs générations. Il fait partie des vieilles familles incontournables de Rougecourt. A contrario, Clothilde THIEBAUT déclare n'avoir « *jamais participé à la vie de la commune* » et n'être « *pas du tout intégrée* ». Avant d'être élu·e, l'un et l'autre ont des rapports sociaux et un ancrage au sein des réseaux sociaux localisés différents. Après l'élection, la distinction entre élu·e et habitant·e est plus présente et s'illustre de manière différente selon les événements : au quotidien et lors d'événements municipaux. C'est dans l'espace public que cette distinction peut être visible.

Le travail d'élu·e·s se compose d'une alternance entre texte réglementaire et moments informels. En effet, le conseil municipal et l'instance mayorale sont régis par un cadre législatif. Par exemple, le conseil doit se réunir au minimum une fois par trimestre, le budget validé avant le 15 avril et les convocations et les délibérés de séances affichés publiquement<sup>25</sup>. Ces quelques exemples, uniquement sur la tenue du conseil municipal, viennent se heurter à la flexibilité accordée aux mairies. Au-delà des éléments législatifs, une partie du travail des élu·e·s est informel. C'est le cas dans la gouvernance de la mairie, l'organisation d'évènements et la relation aux habitant·e·s.

### Être interpellé : « le cahier de doléances »

Samedi matin, 7h30, Benoît DESCAMP n'habite pas à Rougecourt, mais il est déjà dans la commune. *Né ici*, il quitte le domicile parental à 18 ans en 1978 et ne reviendra plus habiter dans la commune.

<sup>23</sup> Dans le chapitre 5, on voit les différenciations de mobilisation de réseaux sociaux localisés des élu·e·s.

<sup>24</sup> Notion développée dans le chapitre 4.

<sup>25</sup> <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/elaboration-du-budget>. Consulté le 27 juin 2022.

Pourtant il passe la majorité de son temps à Rougecourt : « *je suis plus là que beaucoup de Rougecourrois quoi ! Parce qu'ils passent leur journée au boulot eux. Moi je suis tout le temps là ! Je dors à V. voilà ! En gros c'est ça. Je viens tous les jours, même le dimanche je suis là* » (Benoît DESCAMP, adjoint à Rougecourt, commerçant, 54 ans). Commerçant à Rougecourt, il est effectivement très présent dans les rues de la commune. Ce samedi, il vient dans les locaux de la mairie tôt le matin. La secrétaire n'est pas présente le week-end et les adjoints profitent de ce moment pour faire un point hebdomadaire<sup>26</sup>. L'après-midi Benoit DESCAMP est encore dans les rues de la commune. Il vient balayer, nettoyer les trottoirs et les feuilles dans les lavois, « *donc tout ça pour la mairie* ». Benoit DESCAMP me décrit un samedi comme un autre. Suivant la description de son emploi du temps et en assistant au conseil municipal, je m'aperçois que ses activités *dans la mairie ou pour la mairie* sont constantes et il est courant de le croiser dans les rues de Rougecourt en train de tailler les haies, baliser le tracé d'une course à pied, nettoyer les chemins communaux ou installer les décos de Noël<sup>27</sup>. Pendant ses activités, en extérieur, il n'est pas rare que Benoît DESCAMP soit interpellé : quid du marché de Noël cette année, et des trottoirs salis par des déjections animales, et l'entretien du jardin par ses voisins ? Ces tracas du quotidien sont le lot de questions auxquelles sont confrontés les élu·e·s, en tout cas ceux et celles qui sont présents dans l'espace public. Commerçant dans la commune, il faut dire que Benoît DESCAMP a pignon sur rue et est accessible très facilement. Lors de notre discussion, il me raconte les intrusions des questions relatives à la mairie sur son lieu de travail qu'il déteste tant.

*« Le plus chiant, je peux vous le dire, ce sont les gens, alors ça c'est vraiment quelque chose que je ne supporte pas, il y a des gens du village, ou même de l'extérieur comme tout à l'heure le mec [d'une entreprise] qui a besoin de savoir pour les travaux d'eau, qui vient m'aborder. Alors ça, c'est un truc que je ne supporte pas : qu'on vienne me parler de la mairie sur mon lieu de travail ! J'en suis presque agressif quoi, je ne supporte pas ça. J'ai des gens qui arrivent comme ça, "oui m'sieur c'est pour quoi" "ouais chez moi c'est toujours...", oh merde. [...] Et eux ils viennent sur votre lieu de travail, si je ne suis pas là ils viennent raconter leur vie à mes mécanos. Mais non, moi je suis dans un [commerce] ce n'est pas la mairie ! Je leur dis qu'ils ont raison et surtout je leur dis qu'on a un portable, je vais vous dire à la limite je préfère qu'on m'appelle pendant que je travaille. Ce n'est pas pareil, je réponds et voilà. Mais les clients qui viennent me parler de leurs problèmes de voisinage, de truc... à chaque fois je leur dis stop ! Ce n'est pas le lieu, si vous voulez, on prend rendez-vous, je serais à la mairie à 19h et puis voilà et au moins j'aurai l'esprit libéré quoi. Là je suis au boulot, je n'en ai rien à foutre de vos problèmes (Benoit DESCAMP, adjoint à Rougecourt, commerçant, né ici)*

---

<sup>26</sup> Le sujet de l'organisation du conseil municipal sera abordé à la fin de ce chapitre.

<sup>27</sup> Ces activités en extérieur et l'occupation de l'espace public font écho à la distinction des places et des rôles entre féminin et masculin parmi les conseillers municipaux (chapitre 6).

En étant sur place, Benoît endosse un rôle proche de *l'astreinte* – permettre une forte réactivité et une réponse de la part de la mairie en cas d'imprévus – et de *guichet* permanent. Avec sa profession, chacun peut venir interPELLER l'adjoint à tout moment de la journée en ayant un interlocuteur direct et sans les contraintes des heures d'ouverture de la mairie. À Grisbourg aussi il existe un “*caHier de doléances*”<sup>28</sup>, ou plus exactement, le maire – Pascal MEYER – se fait interPELLER lorsqu'il “*sort le chien avec [son] épouse*”. Considérant être “*disponible 24h/24 pour la population et pour les élus*”, il est “*très au contact des administrés*”. Malgré cette disponibilité, les critiques sont présentes et Guy HENRI, élu à Grisbourg, relate les lettres anonymes et reproches formulés à l'encontre de la mairie.

*“Enquêté : Oh et puis avec l'âge, et puis les critiques sans arrêt, ‘vous n’avez pas fait ça...’. Il y a des gens c'est terrible, c'est infernal !*

*Enquêtrice : Il y en a certains qui critiquent plus que d'autres, qui vous interpellent dans la rue par exemple ?*

*Enquêté : Ou par les réseaux sociaux, ou des lettres anonymes*

*Enquêtrice : C'est vrai ?!*

*Oui ! Depuis un moment ça va un peu mieux les lettres, mais bon sur les réseaux sociaux...*

*Et quelles sont les critiques ?*

*C'est souvent la propreté du village, bon on fait avec nos moyens. L'usine qui stagne, parce que c'était un gros projet et puis les gens ont pensé qu'on les a menés en bateau alors qu'on y est pour rien. [...] Mais pour les gens, pour eux, on n'avance pas alors qu'on y peut rien ! Bon c'est souvent la propreté. [...] Mais ouais c'est surtout la propreté, je crois. Mais enfin, vous savez il y en a un qui promène son chien, le chien marche sur du verre cassé, il vient apporter la facture du vétérinaire à la mairie comme si on y était pour quelque chose. Toutes des bêtises comme ça quoi ! C'est un peu usant on va dire. [...] Et puis c'est nous tous, ce n'est pas M. MEYER, c'est la commune, ‘vous n’avez pas fait ça, et puis ici il n'y a pas d'éclairage !’ Dans ma rue il y a eu un problème, ils ont cassé les poteaux électriques et tout ça, et ça fait quand même 15 mois, et on fait des rappels et des rappels à EDF, toujours rien de fait. Tous les fils sont attachés comme ça à la façade des maisons, c'est plein de choses comme ça ! Je crois que c'est ça qui m'use le plus” (Guy HENRI, élu à Grisbourg depuis 2008, pompier retraité).*

Interpellé dans la rue, par les réseaux sociaux ou par lettres postales, la figure de l'élu·e se construit aussi à l'aune des interactions avec les habitant·e·s. S'il est contacté, l'habitant·e élu·e n'est pas seulement un administré, mais prend en charge un rôle qui lui incombe : celui de représenter la mairie et d'avoir des réponses, ou du moins un pouvoir de représentation, et pour les demandeurs, d'action. À ce moment, son rôle d'habitant disparaît au profit de celui d'élu et de son pouvoir représentatif. D'ailleurs l'élu·e est sollicité pour des demandes particulières, visibles dans l'espace public<sup>29</sup>. Ce que les élu·e·s nomment “*caHier des doléances*” **Erreur ! Argument de commutateur inconnu.**, traduit la

<sup>28</sup> Terme utilisé par Benoit DESCAMP, élu à Rougecourt.

<sup>29</sup> Le chapitre 8 revient sur les éléments qui font vivre le conseil municipal, notamment embellir le village.

proximité spatiale et sociale des réseaux sociaux localisés. L'expression du "local" s'illustre par les revendications des habitant·e·s. Le travail de l'élu·e serait-il de traduire en actions sociales et politiques les requêtes des habitant·e·s, aussi pragmatiques soient-elles (Douillet, 2003) ?

Pour autant, Pascal MEYER – maire de Grisbourg – nuance ces propos. Selon lui, l'élu·e reçoit de la part des habitant·e·s des reproches, mais aussi de la reconnaissance. Voici sa réponse lorsque je l'interroge sur ce sujet. Encore une fois, ses paroles traduisent la représentation et la scission entre les habitant·e·s *d'ici* et *d'ailleurs*. Le compliment provient d'un "agriculteur", "ancien", ces deux caractéristiques semblent le situer dans un fort ancrage local et autochtone, justifiant – aux yeux du maire – sa position reconnaissante.

**"Enquêteuse : On m'a déjà dit en entretien, 'on viendra jamais te dire que t'as fait du bon boulot, par contre quand quelque chose ne va pas...'"**

*Pascal MEYER : Ah c'est un mensonge. Moi dimanche un agriculteur m'a dit : 't'as quand même fait du bon boulot', mais c'est un ancien. Quand on déneige et on est l'un des villages les mieux déneigés, c'est jamais assez tôt. Voilà c'est de l'insatisfaction permanente ou tout est dû, mais c'est partout, c'est général, on a que des droits, on n'a pas de devoirs. D'ailleurs je suis un peu vicieux parce que quand il y a de la neige, je circule dans le village tôt le matin pour voir si on peut circuler. Si moi je passe, je ne suis pas meilleur conducteur qu'un autre, avec des pneus neige on passe partout. Et là ça me permet de voir. Et ensuite je repasse à 10h et je regarde les trottoirs déneigés, parce que c'est aux habitants de le faire. Quand quelqu'un vient me dire que la chaussée n'était pas déneigée alors qu'à 10h le trottoir n'est pas dégagé, je sais remettre en place, gentiment. Ça arrive, mais il faut toujours garder quelque chose pour dire que l'on fait du mieux qu'on peu. S'il veut plus, il n'y a pas de problème c'est 20 % de taxe en plus, quand on parle de 20 % de taxe 'oh bah non'" (Pascal Meyer, maire de Grisbourg).*

De plus, il semble que ces interpellations spontanées participent à la définition de la ruralité pour les enquêté·e·s. Ainsi, les enquêté·e·s mettent dos-à-dos l'élu·e, habitant·e, inséré dans les enjeux locaux, et l'élu·e, et le politique, non accessible par les administrés. C'est le rapport à l'oralité qui est en jeu. Une autre partie de la population n'interpelle pas dans l'espace public, mais au sein des locaux de la mairie ou pendant les réunions publiques.

### Les événements communaux : une scission spatiale entre les élu·e·s et les habitant·e·s

L'année est rythmée par les événements de la commune entre les vœux du maire, la brocante ou encore le 14 juillet. Ce sont les commissions "Vie au village" ou "Fêtes et cérémonies"<sup>30</sup> – les plus actives – qui sont au cœur de ces actions. Le chapitre 8 sera l'occasion de revenir sur l'importance de ces événements dans les mandatures pour les communes. Ici, il s'agit de mettre en exergue les

---

<sup>30</sup> Les appellations sont différentes d'une commune à l'autre.

différenciations de places et de rôles entre élu·e·s et habitant·e·s lors de l'organisation d'événements communaux. À Rougecourt, la commission "Vie du village" est composée de 8 élu·e·s, dont Christelle FERRY, responsable de cette commission<sup>31</sup>. Le calendrier des fêtes et cérémonies est annuel et à date récurrente. Après les vœux du maire, généralement organisés dans la première quinzaine de janvier, s'ensuivent le vide-grenier du 8 mai puis les cérémonies et instants conviviaux à l'occasion du 14 juillet. En fin d'année, la mairie organise, parfois en accord avec les associations locales, le défilé du St-Nicolas, le marché de Noël et le repas des aînés. Ce calendrier qui rythme la vie au village est peu ou prou similaire dans les communes de Bleuville et Grisbourg.

*Dans la "Vie du village" par exemple... bon je m'occupe à fond du vide-grenier. C'est le 8 mai, c'est ce qui me prend le plus de temps parce je prends les inscriptions et je place les gens. Je place, je déplace, je replace. Et ça prend du temps parce qu'un tel et un tel veulent être l'un à côté de l'autre, mais en même temps il y a une dame qui veut rester devant chez elle... j'aime assez la perfection donc ça me prend du temps. Pour le vide-grenier, je pense que j'y passe bien 30h. [...] La commission "Vie du village", c'est sûr que je m'en occupe un petit peu. Là par exemple on va avoir le Téléthon ; on nous fournit les affiches qui seront mises en mairie et dans la salle des fêtes. Il y a la marche et le repas où je participe avec [l'association de l'école] ; qui prépare le repas. Je suis là aussi, le samedi après-midi, je vais aller éplucher les oignons parce que c'est spaghetti bolognaises. Le soir je suis là aussi pour servir et aider. Ensuite il y a le vide-grenier. Le 14 juillet : on organise un concours de pêche, je suis sur le terrain, je prends les inscriptions, la remise des lots. Ensuite il y a le repas républicain, on est plusieurs membres à organiser » (Christelle FERRY, élue à Rougecourt).*

Lors de ces événements, les élu·e·s sont mobilisés dans l'organisation en amont, en aval et pendant l'événement. L'extrait d'entretien de Christelle FERRY retrace sa participation. Organisatrice, elle est présente tout au long de la préparation. Pour d'autres élu·e·s, qui viennent « donner un coup de main », installer les chaises et les tables, tenir la buvette ou coller des affiches d'information. Pendant l'événement, les « gens de la mairie » se situent du côté de l'organisation. Lors des vœux du maire à Bleuville, la scission est visible physiquement. D'un côté, les élu·e·s s'affairent dans la cuisine. Il faut ouvrir les bouteilles, mettre les petits-fours dans les plats, préparer la salle avant l'arrivée des habitant·e·s. De l'autre, les habitant·e·s de Bleuville viennent profiter de la soirée. Puis viennent les discours officiels où se succèdent maire et député. Cette fois, « les gens de la mairie » sont du côté de la scène pour présenter leur bilan. Le maire énumère les actions et leurs protagonistes. La mise en scène sera publiée dans le journal de la mairie et probablement dans le journal local. Ainsi les élu·e·s passent de la cuisine à la scène puis de la scène au service. La soirée est rythmée par la place des élu·e·s

---

<sup>31</sup> « Je fais partie de la commission "vie du village" donc c'est avec, parce qu'on a mis des élus à la tête de quelques commissions pour les responsabiliser, et là c'est Christelle [FERRY], il faut les responsabiliser les gens » (Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

et leur changement de posture, toujours concordante à celle d'élu·e. Par ce jeu, on trouve facilement la séparation entre élu·e et habitant·e.

Pour autant, assurer ces tâches prend du temps et les histoires de vie viennent contrer cet investissement.

### Partir du village, ne plus être habitant·e?

Corine MOREL, adjointe à Bleuville, le répète à plusieurs reprises lors de notre entrevue : « *6 ans c'est long* ». Elle distingue le temps politique, permettant de « monter de gros projets » et le temps personnel, « *en 6 ans il s'en passe des choses* ». C'est le cas de Camille REINERT et Anne KLEIN, élues à Bleuville en 2014. Lors de leur premier mandat, les changements de vie familiaux de ces élues provoquent un déménagement. De son côté, Camille REINERT, 24 ans, quitte le domicile familial pour s'installer avec son conjoint. Pour Anne KLEIN, la séparation avec son compagnon l'amène également à quitter Bleuville. Les femmes se retrouvent à *distance* des faits de la commune. Ainsi, Camille REINERT et Anne KLEIN ne sont plus habitantes de Bleuville, mais toujours élues.

*« Et oui des fois tu te dis, 6 ans chez certains... de toute façon tu le sens, sur 15 élu·e·s [ndlr : prononcé comme tel par Corinne MOREL] qu'on est au fur et à mesure, alors on ne va pas dire qu'on en perd, mais il y en a de par leur expérience et par leur vie professionnelle, comme Camille par exemple, elle est partie vivre à Nancy et bien forcément c'est moins facile d'être partie prenante au quotidien. Je lui envoie des messages et je la tiens au courant, mais voilà forcément ta vie elle change et la priorité ce n'est pas la mairie c'est bien ton boulot quoi. [...] Ouais c'est quand même un investissement. Je ne réduirais bien moi le 6 ans là. Parce qu'on serait peut-être plus efficace. Il y a un creux à un moment, là on est en milieu de mandat, il y a des choses, si on ne les acte pas maintenant il sera trop tard. Et des fois on se laisse un peu vivre, on se dit, on a le temps, on a 6 ans et ça manque un peu de hop ! Allez on a 5 ans comme les présidentielles. »* (Corinne MOREL, adjointe à Bleuville, élue en 2008, 36 ans).

Depuis son déménagement de la commune, Camille REINERT l'affirme : « Faire la route et tout pour l'aller-retour juste en qualité d'observatrice... je n'avais pas envie quoi. Donc j'ai arrêté d'y aller ça ne servait à rien et j'ai arrêté de culpabiliser de ne pas y aller ». L'éloignement géographique a peu à peu coupé les fils entre l'élu·e et la mairie. Elle a fait le choix de se concentrer sur les missions qui lui sont confiées et d'occuper ce qu'elle considère comme de *l'observation*. Sans être actrice dans la gestion des dossiers, tel qu'elle l'aborde dans son rôle d'élu·e<sup>32</sup>, Camille REINERT ne se sent pas utile au sein du groupe d'élu·e·s. Par exemple, les samedis matin sont consacrés à la permanence d'élu·e·s à la mairie de Bleuville. Ces moments sont initialement prévus pour établir un lien entre habitant·e·s et élu·e·s. Je reviendrai sur ce point lors des observations des habitant·e·s qui poussent la porte de la mairie.

---

<sup>32</sup> Voir chapitre 6 à propos de la valorisation des compétences des femmes dans la mairie.

Pourtant, ils deviennent principalement des espaces interstitiels. Les élu·e·s profitent d'un temps d'entre-deux pour se consacrer à des réflexions communes, à des échanges d'informations parfois proches des *commérages*. L'interstice est à la fois un moment et un espace non formel où se créent des relations de travail dans le non-travail (Cihuelo et Piotrowski, 2021 ; Fustier, 2012). L'interstice se différencie des zones d'incertitude par sa manière d'échapper aux organisations sans en être exclus (Crozier et Friedberg, 1977 ; Kerivel, 2015). Si l'élu·e est professionnel, il utilise un temps consacré à la rencontre avec les habitant·e·s pour le détourner de sa fonction originelle. Ainsi, la commission « école » composée de Corine MOREL, Anne KLEIN et Hélène MARCHAL s'isole pour choisir le nouveau mobilier des salles de classes ; au secrétariat quelques élu·e·s échangent des informations sur des thématiques propres à la mairie et des informations plus personnelles.

*Comme je te le disais, tout le temps que j'ai passé chez mes parents, [...] j'allais tous les samedis matins, bon je me forçais quand même. Je culpabilisais et on va dire quand je n'y allais pas les samedis matins. Alors que la plupart du temps on n'y faisait rien ! En plus les infos ne me concernaient pas, souvent c'était des infos travaux ou chantier pour lesquels je n'avais pas vraiment les capacités ou le nécessaire pour comprendre de quoi il s'agissait. Donc ça me permettait juste d'être informée des choses qui circulaient dans le conseil et savoir justement quels travaux étaient prévus. Mais je n'avais pas tellement l'occasion de parler ou d'échanger concrètement sur un sujet. J'étais plutôt là en observatrice (Camille REINERT, élue à Bleuville).*

Dans l'espace des permanences d'élu·e·s, l'élu-habitant se situe dans une position intermédiaire, à la fois élu·e en *représentation scénique*, dans l'attente de l'arrivée spontanée d'habitant·e·s en quête de réponse, élu·e au travail, et habitant·e dans la circulation de commérages et de récits locaux (Billaud et al., 2015 ; Zonabend, 1999). Absente de ces moments, Camille REINERT passe à côté des interstices et parfois d'informations voire de décisions importantes. Elle raconte comment ces moments d'entre-deux sont en réalité une source d'information précieuse pour la coordination entre élu·e·s ou saisir les enjeux de la prochaine réunion. Par leur aspect informel, les interstices sont les moments d'organisation et de coordination des groupes. Réunis dans un même lieu, et en dehors des moments formels tels que les réunions et conseils municipaux, dont la structure organisationnelle ne permet pas les flottements<sup>33</sup>, les élu·e·s profitent de ces permanences pour préparer ou poursuivre une réunion, définir des dates. Plus encore, il s'agit d'un lieu de régulation des tensions ou d'harmonisation des positions pour se *mettre en accord*.

*Alors justement comme je n'y vais plus le samedi matin je n'ai plus le côté « off » y compris des pseudo-histoires entre les gens du conseil. Parce qu'il y a toujours des moments où les gens ne sont pas d'accord et ça c'est le genre de discussion que nous avions le samedi matin*

---

<sup>33</sup> Le déroulement de séance d'un conseil municipal est régi par des étapes précises de la convocation, du quorum et des votes, au procès-verbal et de son affichage public.

*pour savoir qui était d'accord qui n'était pas d'accord. Donc ça je ne l'ai plus. Et puis tout ce qui est organisation de réunion il y a beaucoup de choses qui se passent le samedi matin. Voilà c'est fait en off, il y en a 3-4 qui se croisent et qui disent « oh bah tiens tel jour t'es dispo pour faire ça ? ». Et donc ça se décide comme ça et toi tu es prévenue un petit peu à la dernière minute. Là par exemple hier soir il y avait un truc, c'était une réunion pour le projet du [bistrot]. [...] Sauf que personne ne l'avait communiquée. Ce qui le fait que moi j'ai été au courant vendredi pour lundi soir. Donc j'ai dit bah j'y vais pas. Donc j'ai renvoyé mes remarques par mail j'ai lu le compte-rendu j'ai su de quoi ils parlaient j'ai renvoyé mon avis, mais je n'y suis pas allée. (Camille REINERT, élue à Bleuville).*

Au-delà des moments informels, les permanences d'élu·e·s à Bleuville sont des temps de rencontres institutionnalisées par la mairie. Cet espace et ce temps privilégiés de rencontre entre habitant·e·s et l'ensemble des élu·e·s existent uniquement à Bleuville. Les équipes municipales de Rougecourt et Grisbourg ont d'autres manières de fonctionner afin de provoquer la rencontre avec les habitant·e·s.

## 2.2. Pousser la porte de la mairie

Tandis que le conseil municipal structure des moments de rencontre entre les élu·e·s et les habitant·e·s, quelques habitant·e·s poussent la porte de la mairie. Il y a plusieurs manières de venir à la mairie : lors des temps formalisés par les élu·e·s, lors des heures d'ouverture de la mairie et les conseils municipaux ouverts au public.

### Prendre rendez-vous en mairie

En réalité, les habitant·e·s sont peu adeptes des solutions proposées par l'équipe municipale pour venir à la rencontre des élu·e·s. Lorsque Camille REINERT parle de rôle *d'observatrice* lors des permanences d'élu·e·s, c'est aussi parce que les habitant·e·s ne se déplacent pas à ce moment dédié. La rencontre devient un entre-soi pour les élu·e·s. Il faut préciser que Rougecourt et Grisbourg n'ont pas opté pour cette manière de faire, c'est-à-dire de réunir tous les élu·e·s en même temps pour répondre aux questions des habitant·e·s. Ce système a été mis en place à Grisbourg, mais à la vue de l'insuccès de la mesure, les permanences ont été supprimées au profit de rendez-vous individuels.

*« Alors en principe le samedi matin, j'avais mis des permanences pour les gens qui travaillent au Luxembourg, en dehors des heures. On avait même fait des permanences de 17h à 18h pour permettre aux gens de venir et la fréquentation était quasi nulle. [...] Donc on a supprimé tout ça, maintenant on passe un coup de téléphone "je veux te voir, est-ce que tout de suite tu es dispo ?" » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).*

Cette manière de faire est commune avec Rougecourt. Le maire, Daniel FRISCHT, reçoit individuellement les personnes qui en font la demande. Les samedis après-midi sont consacrés aux rendez-vous avec les habitant·e·s. Autorisée à y assister, j'observe les requêtes des habitant·e·s et les

réponses du maire. Cinq personnes viendront à la mairie. Parmi eux, nous pouvons noter que deux personnes sont très proches du groupe mayoral : Irène FORTET, présidente de l'association de loisirs, et Jean-Paul JODAT, ancien maire de 1977 à 1989. Trois autres personnes viennent voir le maire pour des requêtes différentes : deux d'entre elles ont des demandes relatives à des travaux, un parent d'élève relate une situation préoccupante à l'école. Ce premier entretien est plus long que les autres, qui sont plutôt une formalité, une forme d'autorisation à leurs demandes (réservation de salle, impression d'une revue, vérifier un cadastre et réutilisation de gravats). Concernant la situation scolaire, la mairie a une position particulière : propriétaire des locaux, mais sans lien fonctionnel et hiérarchique avec les enseignants. Daniel FRISCHT voit son rôle comme un « *facilitateur* ». Grâce à sa position mayoriale, il propose de construire les liens entre enseignants, familles concernées, communauté d'agglomération et inspection de l'Éducation Nationale. Cette entrevue permet de découvrir les motivations des habitant·e·s quant à leurs demandes. Tandis que les interpellations dans la rue sont plus proches de remarques sur l'aspect visible de la rue (taille des haies ou déjections canines), les rendez-vous en mairie sont plus personnels, à propos d'un projet précis qui nécessite l'intervention de la mairie ou une décision mayoriale. Quant à la préoccupation scolaire, elle montre la territorialisation de l'action publique. Le ballet des rendez-vous à la mairie est à l'image du statut hybride des communes de taille intermédiaire. La place de l'autochtonie est encore présente et s'exprime par les demandes du quotidien par les habitant·e·s. Autochtonie d'autant plus visible, et jouée, par les visites d'Irène FORTET et Jean-Paul JODAT qui viennent entretenir leur proximité avec la mairie. Jean-Paul JODAT s'installe à Rougecourt en 1975. Deux ans plus tard, le contexte mayoral conflictuel sera propice à son élection en tant que maire. Presque 30 ans après la fin de son mandat, Jean-Paul JODAT est toujours proche de la mairie. La réponse de Daniel FRISCHT est explicite : « *c'est un échange de bons procédés* ». Les services et les travaux effectués par Jean-Paul JODAT lui valent une reconnaissance de la mairie, ici par l'accès à sa demande d'impression de documents.

Extrait de cahier d'observation : Rougecourt, les rendez-vous entre le maire et les habitant·e·s, le 24 février 2017

Le samedi, le maire de Rougecourt a pris l'habitude de recevoir les habitant·e·s qui en font la demande. Cette fois, cinq personnes sont reçues. Les notes ci-dessous sont issues d'un carnet de terrain. Il ne s'agit pas d'un entretien et il n'y a pas d'enregistrement, ce sont des notes prises en situation d'observation.

**RDV 1** : un parent d'élève.

Il y a un souci dans la classe des CM1/CM2, l'institutrice est en souffrance et n'est pas soutenue par sa hiérarchie. La situation est dramatique, dans un climat de violence et de sexualité. Les enfants parlent de « Jackie et Michel » et miment des actes sexuels. L'inspection académique est au courant de la situation. Le parent d'élève parle de déscolariser son enfant pour éviter un traumatisme psychologique et physique.

*Réponse du maire :* D'autres parents sont déjà venus. « J'étais au courant de la situation. Je savais qu'il y avait un souci dans cette classe, mais pas avec les précisions que vous m'apportez. J'ai encouragé les parents à aller à l'Académie. Je vais saisir, dès lundi, l'inspection d'académie et demander un rendez-vous. Je propose de rencontrer les parents, avec l'autorisation des enseignants. Chacun doit prendre ses responsabilités et chacun son boulot entre le directeur et l'inspection. Je ferai mon rôle de relais en tant que maire, comme je l'ai toujours fait. Je vais prendre rendez-vous avec le directeur de l'école et l'inspection pour en remettre une couche. Je vous remercie sincèrement de me le dire parce que je savais qu'il y avait des problèmes, mais absolument pas sur des connotations sexuelles. Je vais faire un courrier pour avoir une trace écrite et j'en ferai une copie au directeur. Je vais également associer l'agglo qui a la compétence scolaire, je vais prendre contact avec la vice-présidente ».

*En aparté :* Il faudrait aussi identifier les familles concernées pour aller les voir directement, idéalement les associer avec l'inspection, mais je ne vais pas me gêner pour aller les voir directement. Ça se passe dans les locaux de la mairie et on a encore un risque de perdre des enfants comme il y a deux ans. On ferme des classes, mais il y a aussi un souci avec l'inspection qui n'est pas assez réactive.

#### **RDV 2** : Jean-Paul JODAT, ancien maire

Il souhaite reconstituer l'histoire du régiment de tirailleurs algériens. Est-ce que la première épreuve peut être imprimée à la mairie moyennant finance ?

*Réponse du maire :* Échange de bons procédés, « on vous fera ça gracieusement, vous faites beaucoup de choses pour la commune avec Roger DURAND, au cimetière et tout ça. La mairie est aussi à la recherche d'un porte-drapeau. Il y a besoin d'un suppléant parce que M. O. n'est pas toujours là et il vieillit. Je vais aussi informer les anciens combattants qu'ils ont le droit à un drapeau français sur leur cercueil lors de l'enterrement ».

#### **RDV 3** : Irène FORTET, présidente de l'association de loisirs

Elle demande plusieurs choses : besoin d'une réservation de salle, les affiches pour le théâtre, les questions à ENEDIS<sup>34</sup>.

#### **RDV 4** : Une habitante, le cadastre et les travaux dans la rue.

*Réponse du maire :* Il faut que les choses soient claires et là vous êtes chez vous. L'allée de garage est modifiée suite aux travaux de voirie. Il faut faire vérifier par un géomètre entre propriété et bordure.

#### **RDV 5** : Un habitant souhaite récupérer les gravats des travaux pour combler un chemin.

*Réponse du maire :* On en a discuté avec Benoît [1<sup>er</sup> adjoint], on avait plutôt pensé à la route qui monte au fort. J'entends votre demande, je ne sais pas si je peux y répondre. Je vous dirai si je trouve une solution.

*Débriefing :* « il faut toujours montrer que nous sommes réactifs dès lors qu'il y a une situation problématique. Accepter un poste de maire c'est accepter d'avoir toutes ces tâches, être conscient des responsabilités et du temps, s'appuyer sur l'équipe. Dans le professionnel, je manage 180 personnes et c'est aussi mon quotidien. En termes de responsabilité, j'en ai envers l'ensemble du village et je dois écouter et être juste avec chacun. Le maire est le garant. Par rapport à l'école, le maire n'est pas responsable légal mais moralement, où et quand le maire intervient ? Quand il peut appuyer des démarches. Par exemple, lors d'un incendie, je vais avoir un rôle facilitateur pour les pompiers et la police.

<sup>34</sup> Enedis : Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité

*S'il y a besoin d'évacuer une toiture et des choses de la maison, il faut une benne pour enlever les éléments brûlés. On est samedi matin, donc c'est un agriculteur qui a apporté le matériel. Autre exemple, c'est faire la circulation pendant un accident de la route. C'est pour cela qu'il faut toujours l'un de nous trois sur la commune ».*

Les rendez-vous en mairie, à Grisbourg, Bleuville et Rougecourt, permettent aussi au maire de réaliser des actions locales, c'est-à-dire être support à l'action collective et être un acteur dans la gestion de l'action publique territorialisée (De Malleray, 2015 ; Douillet, 2003 ; Faure, 1991 ; Guérin et Gumuchian, 1979).

### Les spectateurs et les visiteurs

Outre les rendez-vous en mairie, j'observe deux autres passages à la mairie. D'une part, ceux et celles qui se rendent au secrétariat de la mairie, de l'autre les personnes assistant au conseil municipal. La plupart des visiteurs sont ponctuels et viennent pour un renseignement. Installée au secrétariat de mairie, j'assiste au ballet des visites et des coups de téléphone que je retranscris dans un carnet d'observation. Je développerai la place du secrétariat ultérieurement, notamment le triptyque entre habitant·e·s, élu·e·s et secrétariat. Les habitant·e·s appellent la mairie, viennent rendre visite et parfois frapper au carreau de la fenêtre lors des heures de fermeture de la mairie. Ici, je m'arrête sur ceux et celles qui assistent aux conseils municipaux.

Rougecourt, Bleuville et Grisbourg connaissent leurs quelques spectateurs pendant les conseils municipaux. Ces réunions sont ouvertes au public et l'ordre du jour annoncé. En revanche, le public n'est pas autorisé à intervenir pendant la séance du conseil municipal, la voie est ouverte à la fermeture de séance. À Grisbourg et Bleuville, le maire m'installe autour de la table du conseil municipal, auprès des autres élu·e·s. En revanche, à Rougecourt, je suis assise sur les sièges dédiés au public, à l'écart des élu·e·s. Je me retrouve donc à côté de Laurent SERIGI, élu de 2001 à 2014. Lors de notre entrevue, quelques jours auparavant, il m'avait précisé qu'il serait présent pour ce conseil municipal : « *Je continue de participer, demain il y a conseil municipal, je serai le seul spectateur. Mais je trouve ça dommage que les gens ne s'intéressent pas à la vie communale. Moi ça me choque* ». Il s'agit du vote du budget et Laurent SERIGI aimeraient connaître la position de la mairie suite aux annonces de fermeture de classes pour la prochaine année scolaire. Mais surtout, Laurent SERIGI reste attaché aux affaires de la mairie<sup>35</sup>. À Bleuville, on me raconte que c'est également un ancien élu qui

---

<sup>35</sup> « Je fais toujours partie au niveau de la commune de la commission forêt parce que c'est une commission à laquelle je tiens particulièrement. Donc j'ai voulu rester parce que pour moi la forêt c'est un patrimoine et on en est que les légitaires, on doit transmettre comme on l'a prise et encore plus riche. La gestion de la forêt ce n'est pas une gestion

s'assoit régulièrement sur le banc des spectateurs lors des conseils municipaux. Décédé en janvier 2017, je n'aurai pas l'occasion de m'entretenir, ni de voir cette figure locale<sup>36</sup>, mais son nom ressort lors de plusieurs entretiens avec des élu·e·s. Élu en 1971, il sera maire de 2001 à 2008 (soit 6 mandats consécutifs). L'ancien maire est l'opposant direct du conseil municipal constitué en 2008 par René PETITMANGE. De plus, il a été pendant plus de 30 ans correspondant pour le journal local. C'est probablement en cette qualité qu'il assiste aux conseils municipaux.

*« Parce qu'on avait un correspondant de l'Est républicain, et c'est le maire avant nous, et qu'il avait tendance à mettre des bâtons dans les roues. Il vient de décéder et j'en suis désolé pour lui le pauvre vieux. Donc voilà on faisait le débat en plénière<sup>37</sup> pour éviter de s'écharper devant lui voilà. [Le maire], il est très ouvert ! Beaucoup plus que moi, et plus que André [ndlr. André CREUSOT, adjoint] qui est un gars plein de qualités, mais qui est capable d'être un peu despote enfin qui ne laisse peu de place aux avis divergents. Et c'est beaucoup comme ça dans les petites communes »* (Alain PERRIN, adjoint à Bleuville, 2017).

Quand je me rends au conseil municipal de Grisbourg, quelques autres personnes sont présentes sur le banc des spectateurs. Parmi elles, le président de la fanfare de Grisbourg, sans doute l'association la plus ancienne de la commune, fondée en 1876 et rattachée à l'usine locale. Ce jour, deux autres personnes sont également présentes.

**« Enquêteuse : Il y a des gens qui viennent parfois aux conseils municipaux ?**

*Enquêté : Oui on en a 2 ou 3, mais pas plus.*

**Ce sont toujours les mêmes ?**

*Ce sont toujours les mêmes depuis que moi je suis élu. Ils ont le devoir de nous écouter tant que nous sommes en séance et lorsque je clos la séance je leur donne la parole. Bon, des fois c'est pour des doléances personnelles, il y a un trou dans la route devant chez moi, voilà c'est surtout pour ça d'ailleurs.*

**D'accord, ils ne réagissent pas trop ?**

*Non, non, non. Le participatif n'est pas encore à l'ordre du jour ici. Par contre, si vous oubliez quelque chose... [...] Mais bon la population, on a quelques râleurs comme partout hein, mais à part ça, ça se passe bien !* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2008).

Bien qu'étant peu nombreux, il n'est pas rare de voir un public dans les conseils municipaux. « *Toujours les mêmes* »<sup>38</sup>, il s'agit principalement de figures locales, président·e d'association, ancien élu·e, qui viennent s'enquérir des affaires municipales. Finalement, le conseil municipal, bien que public, n'est pas un lieu d'interaction entre élu·e·s et habitant·e·s étant donné que les personnes présentes sont

sur une mandature, c'est une gestion centenaire. Je suis aussi toujours dans la vie associative parce que je suis président d'honneur du club de VTT, j'organise l'une des plus belles courses de VTT de l'est de la France. Ça fait 23 ans que je suis dans le club, je l'ai créée avec un collègue du village » (Laurent SERIGI, ancien élu à Rougecourt).

<sup>36</sup> Né et décédé à Bleuville, maire pendant 30 ans, agent de maîtrise.

<sup>37</sup> Voir Encart. La plénière, une réunion préparatoire à Bleuville.

<sup>38</sup> Parole de Pascal MEYER, maire de Grisbourg.

très proches de la sphère mayoriale. En revanche, les habitant·e·s qui *poussent la porte de la mairie* viennent s'enquérir des services mayoraux (distribution des bacs de recyclage, renseignements ou inscriptions aux évènements organisés par la mairie). De même, les maires organisent des temps de rencontres avec les habitant·e·s ayant des doléances plus complexes. Pour réellement saisir la relation habitant·e·s, élu·e·s, ce sont dans les rues de la commune que se nouent les interactions et que les élu·e·s se placent dans leur rôle. Les rues sont les *coulisses* de la mairie comme décrites plus haut.

### La réunion plénière : spécificité à Bleuville

Au niveau de l'organisation, l'équipe municipale de Bleuville a mis en place un fonctionnement particulier : la réunion plénière. Telle une répétition générale du conseil municipal, l'ensemble des élu·e·s se réunit une semaine avant le grand jour, pour évoquer l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour. Les débats et les points de questionnements ou incertains sont vus en avance, à l'abri des regards. Le conseil municipal est une instance publique répondant à des obligations. Parmi elles, le conseil municipal, qui se réunit a minima réuni 3 fois par an, se doit d'être ouvert au public et d'afficher le procès-verbal. D'une certaine manière, cette habitude ancrée à Bleuville permet de désamorcer les conflits et de témoigner de l'unité de l'équipe mayoriale.

*Extrait de réunion plénière, le 26 octobre 2016, à propos de la réhabilitation du café du village, acquis par droit de préemption :* « Ça peut être du bâti comme du non bâti, hein, on est clair là-dessus. Mais dans le périmètre du village. On n'ira pas en dehors du périmètre du village, c'est-à-dire sur des terrains agricoles ou autres hein. Notre droit de préemption, on l'a pris il y a des années, ça se localise là, sauf que le jour où on voudra vraiment préempter, il faut qu'on ait bien désigné pourquoi ! Et c'est pour ça que je propose qu'on délibère vendredi soir avec la raison que je viens de vous dire : extension ou création d'un parking dans le cadre de la sécurisation de la rue de la Libération. Ça peut être à un endroit ou l'autre, on jugera d'abord s'il y a des places en vente, ou s'il y a bâti ou non bâti pour dire "bah oui notre projet on le conduit". Bon alors vous avez la parole pour dire comment vous ressentez ça [...]. Bon maintenant il faut dire si on délibère sur cette question vendredi ? » (René PETITMANGE, maire de Bleuville)

Difficile de savoir depuis quand les réunions plénierées ont été mises en œuvre. Néanmoins, la présence du correspondant du journal local, qui porte également la casquette d'ancien maire, a probablement confirmé la volonté de préparer le conseil municipal. Animée par le maire, la réunion plénière a la particularité de venir contrer l'opposition, de permettre d'avoir un coup d'avance. Bien que les élu·e·s précisent qu'il n'y a « pas de politique dans la mairie », celle-ci ne reste pas tout à fait aux portes du conseil municipal. Conscient d'une possible opposition, voire d'une nouvelle prise de position lors des prochaines élections, le conseil municipal de Bleuville souhaite afficher une cohésion. Les enjeux sont d'autant plus importants que les conflits pourraient faire l'objet d'un article dans le journal local, et

entretenir des commérages supplémentaires. En outre, tel un véritable temps de préparation, la « plénière » permet de définir les sujets à mettre à l'ordre des délibérations. Si le sujet n'est pas suffisamment documenté ou mérite une réflexion supplémentaire, il ne sera pas mis à l'ordre du jour du conseil municipal suivant.

*« La réunion plénière c'est une réunion de préparation du conseil où chacun explique ce qu'il va aborder la fois suivante. Alors c'est aussi un truc un peu... de préparation, entre guillemets, de conflit aussi. C'est-à-dire que si ça doit péter, ça doit péter en réunion plénière pour que le conseil qui soit ouvert au public ne montre pas de dissensions. C'est un peu comme ça que ça a été pensé. Alors moi ça ne me plaît pas trop ce côté-là. Mais c'est comme ça que le maire le présente aussi. Donc la réunion plénière, tu travailles des dossiers si tu n'es pas d'accord c'est le moment de le dire. Si tu n'as rien dit à la réunion plénière et que tu arrives au conseil et que tu vas contre alors que tu n'avais rien dit, tu passes pour un paria quoi ! C'est comme si tu n'avais pas respecté ta ligne de conduite ! C'est le côté un petit peu politicien du truc. Parce que derrière le "non il n'y a pas d'étiquette politique", mais parfois il y a un fonctionnement qui est quand même proche de la politique. Et qui me dérange un peu quand même. Mais bon... » (Camille REINERT, élu à Bleuville)*

La forme de réunion plénière échappe à toutes obligations : convocation, diffusion de l'ordre du jour, publication du procès-verbal, public. Organisée comme un temps de travail, la « plénière » est une façon d'anticiper les conflits et les prises de position locales d'opposition.

Au-delà du maire et des adjoint·e·s, la secrétaire<sup>39</sup> est probablement la première personne à laquelle les habitant·e·s s'adressent. Au fil des mandats, la secrétaire est toujours présente et fait le lien entre élu·e·s et habitant·e·s, entre les élu·e·s et dans la succession des mandats.

### 3. Place de la secrétaire : un trait d'union

Mme GRIMM<sup>40</sup> n'est pas bien grande, mais elle tient la mairie de Rougecourt depuis 1992, soit 26 ans lorsque je la rencontre pour la première fois en 2016. Proche de la retraite, elle a vu se succéder les mandats, les maires et les élu·e·s. Derrière son comptoir, Mme GRIMM maîtrise les dossiers et les sujets locaux comme personne. À Bleuville, la secrétaire, Mme BRIOLE, me rappelle à quel point les élu·e·s sont éphémères, qu'elle continue de faire « tourner la boutique »<sup>41</sup> malgré le renouvellement de l'équipe municipale tous les 6 ans. Visiblement, la secrétaire est un *personnage clé* de la vie communale. C'est pourquoi je m'installe auprès d'elle pendant plusieurs heures, observant les allées

<sup>39</sup> J'ai choisi de féminiser la profession dans cet écrit pour rester en cohérence avec les enquêtées.

<sup>40</sup> J'ai décidé de reprendre la façon dont était appelée la secrétaire dans ses relations avec le maire. Les maires de Rougecourt et Bleuville utilisent toujours son nom de famille, tandis que le maire de Grisbourg utilise le prénom. Ainsi, il y a Mme GRIMM (Rougecourt), Mme BRIOLE (Bleuville) et Véronique (Grisbourg).

<sup>41</sup> Expression utilisée par la secrétaire de Bleuville.

et venues, les coups de téléphone et les missions accomplies. De temps en temps, je pose une question pour approfondir mes observations et commencer à prospecter. Je précise que ce temps intervient systématiquement avant les entretiens avec les élu·e·s, c'est souvent la première phase de recherche que j'accomplis.

Extrait de cahier d'observation : allées et venues au secrétariat de Rougecourt, le 28 octobre 2016

À Rougecourt, il faut rentrer dans la mairie, puis tourner à droite pour trouver mars le secrétariat de mairie. Le bureau est un peu vieillot, peint en violet clair et vert, un grand bureau-comptoir prend la totalité de l'espace, de telle sorte que l'on ne distingue pas Mme GRIMM lorsqu'elle est assise à son bureau. Je m'installe à une table adjacente sur laquelle est posée la cafetière. Le vendredi, la mairie est ouverte de 9h à 12h. À 9h30, premier passage : une femme vient s'enquérir de la « *clé de la salle* ». Les deux femmes semblent bien se connaître. S'en suivent deux passages pour récupérer les « *sacs jaunes* » du tri sélectif. À 10h, Mireille MASSON, élue, vient se renseigner sur les retours à propos de l'organisation du repas des anciens. Ensuite une femme vient demander l'élagage des arbres à proximité de son domicile : « *Est-ce que c'est possible de venir couper les arbres devant la maison ? Parce que les branches sont vraiment basses, la Dom l'autre jour, elle se les est pris direct !* » « *Rappelez-moi juste à quel numéro vous êtes ?* ». Le ton est cordial, presque amical, et la conversation fluide sans que Madame GRIMM ne demande ni le nom de l'habitante, ni sa rue, ni qui est cette « *Dom* » dont il est question dans la conversation. Tous ces éléments semblent une évidence. À 11h, un commercial passe à propos de fournitures de bureau, puis un homme demandant des informations sur les cours d'internet délivrés par la mairie. À 11h10, nouvelle arrivée et les deux femmes se font la bise, « *Sinon ça va ? Je viens chercher les papiers pour le recensement* », « *C'est pour Morgan c'est ça ?* », encore une fois, le ton de la conversation dévoile la proximité et l'interconnaissance entre les deux femmes. En l'espace de deux heures, on aperçoit les profils des personnes qui poussent la porte de la mairie. Souvent des femmes ayant une relation presque intime et amicale avec Madame GRIMM, ce qui fait penser que ce sont des personnes participant régulièrement aux événements organisés par la mairie, mais aussi qu'un lien particulier se tisse entre la secrétaire et les habitant·e·s. Il faut dire que Mme GRIMM est présente depuis de nombreuses années : « *ça fait 25 ans que je suis dans la mairie donc oui je connais bien les gens ici. Bon il y en a qu'on ne voit jamais bien sûr* » (Mme GRIMM, secrétaire à Rougecourt).

À Grisbourg, aussi la secrétaire, Véronique, occupe ce poste depuis 1995, soit 25 ans lors de l'entretien. À 35 ans, après une période en tant que mère au foyer, elle décide de trouver un emploi. C'est dans la

commune adjacente qu'elle obtiendra un contrat à durée déterminée avant d'être titularisée en tant qu'agent territorial. La mairie de Grisbourg est agencée de manière à arriver directement au secrétariat, où les passants sont accueillis à un guichet. Le bureau du maire est attenant. Lors de ma présence, quelques habitant·e·s se renseignent sur des informations pratiques, le facteur et l'assistance sociale de la commune sont de passage. Au secrétariat de Grisbourg, deux professionnels se partagent ce poste (cumulant 65h de travail hebdomadaire) et proposent une ouverture au public plus large que les deux autres communes. En effet, les horaires d'ouverture de la mairie de Bleuville sont particulièrement découpés, offrant une fenêtre d'ouverture de 2h par jour<sup>42</sup>. En dehors de ce temps, la mairie n'est pas accessible au public et seuls le maire et Xavier, l'employé de mairie poussent la porte de la mairie. Néanmoins, Mme BRIOLE, secrétaire de Bleuville, est installée derrière une baie vitrée. Chacun voit aisément la secrétaire présente à son bureau. Par conséquent, les habitants ont pris l'habitude de faire des signes à l'employée pour signifier leur présence. Cette pratique n'est pas isolée. Mme GRIMM, à Rougecourt, me raconte les mêmes agissements : « *Les heures de permanences ne sont pas toujours respectées, quand c'est fermé, ils frappent au carreau, vous savez* ». Elle ajoute : « *Moi je n'habite pas ici, je suis à T. Heureusement ! Ils viendraient directement chez moi !* ».

Le secrétariat est perçu comme un service accessible par les habitant·e·s. La relation entretenue, parfois proche de l'amicale comme je peux l'observer au travers des tutoiements ou les accolades, est construite depuis plusieurs années, autorise les habitant·e·s à outrepasser une distance professionnelle. Avant d'arriver à Bleuville, Mme BRIOLE a été secrétaire dans sa commune de résidence. Or, elle raconte la difficulté à « *séparer la vie privée et la vie professionnelle. Les sollicitations du maire étaient permanentes, même le dimanche* ». À l'unanimité, Mme BRIOLE, Mme GRIMM et Véronique refusent de travailler dans leur commune de résidence pour mettre une distance avec les habitant·e·s de la commune : « *Ah non ! Après les administrés mélangent tout : la secrétaire de mairie, ils viendraient me voir le samedi et le dimanche. Quand c'est marqué mairie fermée, on sonne quand même, "oui mais j'ai besoin, c'est urgent". Si on ferme, c'est qu'on doit fermer quoi, on s'amuse pas* » (Véronique, secrétaire à Grisbourg). Séparée de quelques kilomètres, elles assurent une distance nécessaire pour ne pas cumuler les rôles sur un territoire unique.

D'ailleurs, suite à son départ de la commune voisine en tant que secrétaire, Mme BRIOLE s'autorisera à effectuer un mandat municipal dans sa commune de résidence. Véronique, secrétaire à Grisbourg, sera également élue municipale dans sa commune. Comme beaucoup, elle est repérée dans sa commune (environ 1200 habitant·e·s) par le maire pour ses compétences et sa visibilité dans l'espace

---

<sup>42</sup> Horaire d'ouverture au public de la mairie de Bleuville : Lundi 10-12h; Mardi 17-19h; Mercredi Fermé; Jeudi 10-12h; Vendredi 16-18h.

associatif : « *Je pense que j'étais la plus jeune élue de mon village. Parce que le maire est venu me demander si je voulais faire partie de sa liste parce que je faisais beaucoup d'associatifs. Après c'était une expérience très intéressante, simplement comme ici, il y a un noyau qui est au courant de tout, qui travaille, mais le reste du conseil municipal est très peu impliqué et on lui demande très peu de s'impliquer* » (Véronique, secrétaire à Grisbourg). Pourtant les deux femmes n'effectueront qu'une seule mandature, car il semble difficile d'être à l'intérieur de deux manières différentes et sur deux territoires.

Le secrétariat est le trait d'union entre habitant·e·s et élu·e·s. En m'y postant, je peux comprendre les activités confiées à la secrétaire, et l'interaction entre les habitants et la mairie. Grâce à ce statut de « stagiaire »<sup>43</sup>, je peux noter les motifs des allées et venues des administrés. Je prends note également de l'ensemble des tâches effectuées par le secrétariat de mairie. Finalement, le lien avec les habitant·e·s représente une partie de leurs missions, visible lors des heures d'ouverture de la mairie. Les missions sont très hétérogènes et peuvent passer d'un devis pour des meubles scolaires au maintien des comptes communaux, ou la gestion des propriétés appartenant à la commune (notamment les logements loués).

*« Donc ma collègue fait le Grispontais, un journal municipal tous les mois. Elle travaille aussi pas mal pour la comcom [communauté de communes], elle travaille beaucoup pour les associations, ce qui explique le deuxième poste. Et l'ouverture au public, parce que vous voyez la dame elle vient là pour faire des photocopies. Le lundi matin c'est une catastrophe hein, parce que ça a été fermé le vendredi après-midi, samedi-dimanche. On ne fait plus les cartes d'identité et les passeports, mais les gens viennent ici pour prendre les papiers et viennent aussi demander comment ça se passe. On a aussi un rôle d'assistante sociale, on renseigne beaucoup, on aide, voilà. J'ai aussi 15 logements, donc il faut gérer le loyer. Et les cabinets médicaux et paramédicaux aussi »* (Véronique, secrétaire à Grisbourg).

Derrière son bureau, les secrétaires de mairie mémorisent ce qui se passe au sein de la commune (Le Caisne, 2018). Installées depuis des années, elles connaissent une partie de la population municipale, d'autant plus que les démarches administratives des habitant·e·s passent par ses mains (installation, naissance, décès).

Pour les élu·e·s, leur aide est précieuse. Contrairement aux élu·e·s, les secrétaires ne sont pas soumises à un mandat. Au contraire, elles traversent les mandats et les maires. Ainsi, elles maîtrisent les dossiers et le règlement législatif. Les élu·e·s n'ont pas d'autre choix que de suivre les conseils et les connaissances des secrétaires. D'une certaine manière, elles exercent une forme de pouvoir par leurs connaissances hors pair du secteur. Celles-ci prennent forme au quotidien, dans le suivi des projets, et

---

<sup>43</sup> Développé dans le chapitre 3 : Méthodologie.

lors de la préparation des conseils municipaux. En effet, les secrétaires sont la plupart du temps associées, voire à l'initiative, de la préparation des conseils municipaux.

Extrait de cahier d'observation : une matinée à la mairie de Grisbourg, le 20 mars 2018

Véronique est secrétaire à Grisbourg depuis 1995 et a vu se succéder les 4 équipes municipales. Elle précise qu'on « ne s'arrête jamais » et que « tout, tout, tout change ! » Il est 11h du matin quand je m'installe au secrétariat pour observer ses missions. Pendant 1h30, le téléphone sonne et les visites se succèdent. Nous sommes régulièrement interrompus, permettant de rebondir sur ce nouveau sujet. Je comprends mieux quand elle ferme au public pour « travailler correctement ».

Le premier appel concerne un renseignement pour la location de la salle des fêtes.

Quelques minutes plus tard, une personne vient à l'accueil pour effectuer des photocopies pour l'assistante sociale qui fait sa permanence.

Le facteur fait sa tournée et vient discuter quelques minutes

Une habitante vient prévenir que le cirque est en train de s'installer et bloque la rue principale de la commune. Cet élément, qui perturbe la vie du village, doit être traité immédiatement. La secrétaire prévient le maire qui se rend sur place pour faire la circulation routière et éviter à la fois le mécontentement de ses administrés et un accident de la route. Nous suivons le déroulement de la manœuvre depuis la fenêtre qui donne sur la route en contrebas.

Le maire fait son retour « *C'est le cirque ! Mais sur la feuille qu'ils nous avaient donnée ils nous n'avaient pas parlé d'animaux et nous on n'a pas d'espace vert ! Non il ne rentre pas sur le site, on n'est pas propriétaire et c'est un site pollué. Bon ça fait un peu d'animation !* » Nouveau rebondissement dans l'affaire du cirque.

Appel téléphonique « *Vous ne souhaitez plus faire partie de la commission des impôts ? bah c'était hier... je le dirai à M. le maire, j'y manquerai pas. Oui ça va avec le soleil. Vous savez moi c'est M. Bertrand qui s'occupe des forêts, moi je m'occupe juste des recettes* ».

Passage de l'assistante sociale qui a fini sa permanence. Je me présente et les deux femmes se tutoient, évoquent des situations communes.

Indispensables dans la gouvernance du conseil municipal, les secrétaires sont une mine d'informations. Avec leur maîtrise des récits locaux et leur longévité dans la commune, elles sont proches de la figure des *né·e·s ici*. Ce « savoir réservé » (Le Caisne, 2018) s'acquierte grâce à leur présence permanente dans la commune. En s'intéressant à « l'affaire Gouardo »<sup>44</sup>, Léonore Le Caisne dévoile le système de commérages dans la vie locale de la commune. Il s'avère que l'affaire était connue par plusieurs catégories d'habitant·e·s de la commune, notamment par les élu·e·s, les « anciens » et la secrétaire de mairie. Cette dernière est au centre des commérages de la commune. Malgré la cruauté de l'histoire criminelle étudiée par Léonore le Caisne, on voit l'importance des secrétaires dans les réseaux de

<sup>44</sup> Affaire criminelle française dévoilée en 1999 après 28 ans de séquestration, viols et violences sur sa fille, dans une commune de 400 habitant·e·s.

commérages. Sans participer à ceux-ci, elles maîtrisent les savoirs locaux. La gouvernance de la mairie repose à la fois sur la relation aux habitant·e·s et à l'organisation interne du groupe mayoral.

## 4. Réunions et conseils municipaux

### 4.1. Modalité d'organisation

Légalement, les conseils municipaux répondent à plusieurs obligations<sup>45</sup>, notamment la transparence publique<sup>46</sup>. Ainsi, ils se réunissent au minimum trois fois par an. En revanche, chacune des communes établit son propre fonctionnement. Tandis qu'à Rougecourt le planning des conseils municipaux est fixé à l'année, le conseil municipal de Grisbourg se réunit lorsque cela lui semble nécessaire. Ces deux modalités traduisent des manières de faire et de mobiliser les élu·e·s dans les concertations.

À Rougecourt, Daniel FRISCHT est une figure de gestionnaire<sup>47</sup>. Expert-comptable, il est reconnu pour ses compétences en gestion, et admiré pour sa maîtrise budgétaire de la commune<sup>48</sup>. En tant que gestionnaire, Daniel FRISCHT applique ses compétences professionnelles dans la mairie. Ainsi, le conseil municipal est très structuré tant sur le calendrier, défini à l'année, que sur l'ordre du jour et la présentation des dossiers par l'élu·e référent. De temps en temps, un « expert » ou « spécialiste » intervient sur une situation spécifique ou une réunion publique est organisée pour répondre aux questions des administré·e·s. Par exemple, l'entreprise ENGIE est intervenue pendant un conseil municipal pour expliquer le fonctionnement des compteurs Linky. Les élu·e·s, sollicités par les habitant·e·s sur cette question, ont pu avoir des réponses concrètes à apporter.

*« Il y a toujours un tour de table comme on l'a fait sur toutes les informations. Benoît [DESCAMP] s'occupe plutôt des travaux, c'est lui qui fait les synthèses. Jacques [COLIN] s'occupe plutôt de la partie forêt et Mireille [MASSON] la partie sur les écoles. Christelle [FERRY] sur la vie du village, bon hier elle n'était pas là, mais il n'y avait rien de particulier ; et puis quelques informations diverses qu'il me semble bon de donner à tout le monde. [...] Dans certaines communes, les conseils durent 30 min, 45 min, on a passé 3 h ensemble quand même. On n'a pas un conseil qui dure moins de 2h-2h30 et on a facilement 3h. Donc ça veut dire qu'on essaye quand même de donner de l'information. Il y a plus de moment d'échanges d'informations que de délibérations. Et sur cet échange d'informations, il me semble*

---

<sup>45</sup> <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/le-conseil-municipal>

<sup>46</sup> Convocation, affichage du procès-verbal.

<sup>47</sup> Voir chapitre 5 : L'architecture de la liste.

<sup>48</sup> « Donc je vais vous dire en 2008, ça ne pouvait pas être quelqu'un d'autre que lui quoi. Ça a permis d'avoir une commune... lui qui est particulièrement bon au niveau comptable, évidemment il fait un budget et bien c'est nickel. C'est carré, il peut vous dire tout de suite "cette année on peut dépenser tant". C'est quand même vachement important. Donc naturellement, on n'a même pas cherché, "voilà si on fait une liste, Daniel tu seras la tête de liste". Et si on voulait la porter cette liste, il fallait que ce soit lui quoi » (Benoit DESCAMP, adjoint à Rougecourt).

*important que les conseillers municipaux soient au courant. Et qu'ils puissent aussi réagir et alimenter nos actions » (Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt)*

Daniel FRISCHT défend une position qui consiste à responsabiliser les élu·e·s en leur confiant une commission dont les élu·e·s responsables feront un résumé lors du conseil, et en diffusant toutes les informations concernant la mairie. À Bleuville, le fonctionnement est similaire. En revanche, la réunion plénière qui précède le conseil municipal donne une teinte nouvelle au déroulement du conseil municipal. C'est-à-dire que la réunion plénière de Bleuville est l'équivalent du conseil municipal de Rougecourt : les élu·e·s et les adjoints présentent l'avancée des dossiers puis les débats permettent d'introduire les éléments complémentaires et nécessaires à la prise de délibération selon les élu·e·s. Si des éléments sont manquants pour un choix éclairé, le sujet ne sera pas à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Par conséquent, à Bleuville, le conseil municipal est plus court et succinct, presque défini à l'avance. À Grisbourg, les conseils municipaux sont plus courts et plus espacés. Ici, les adjoints, au nombre de 4, ont une place importante et sont responsables d'un secteur.

Cette double conception de la mobilisation du conseil municipal et du travail des élu·e·s montrent que la professionnalisation du travail d'élu·e·s est partielle. Certes, les compétences managériales s'y développent, mais elles restent attachées à quelques personnes identifiées. Daniel FRISCHT en est un joli exemple. De profession expert-comptable, il conduit l'équipe municipale comme un chef d'entreprise, délégant les tâches. De plus, son métier lui demande un certain nombre de déplacements en région, l'éloignant de la commune, ce qui est pallié par la présence de son 1<sup>er</sup> adjoint : « *Sur place ? Pour la mairie ? Oh c'est un avantage parce que... le maire je ne sais pas où il est là, mais il est à Nancy, il est à Briey, je ne sais pas où il est, enfin bref. Il n'est pas sur place, mais s'il y a un incendie, je ne sais pas moi, un gros souci sur la commune, c'est réactif quoi. Je suis tout le temps sur place, je suis tout le temps là. Et c'est un avantage* » (Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt). Ainsi, son 1<sup>er</sup> adjoint, Benoit DESCAMP, assure les missions de proximité. Le tandem composé de Daniel FRISCHT et du 1<sup>er</sup> adjoint représente les deux jambes d'une même entité entre gestionnaire et autochtonie<sup>49</sup>. Bien que la montée en compétences semble indispensable pour ces petites entités institutionnelles, la proximité et l'autochtonie restent un garde-fou.

À Grisbourg, la composition du conseil municipal offre une organisation différente. Le maire et ses quatre adjoints sont tous retraités. Ainsi, leur présence territoriale et leur disponibilité sont quasi permanentes. Au besoin, le maire peut contacter chacun d'entre eux et il n'est pas nécessaire de formaliser un rendez-vous ou une validation au conseil municipal. Ainsi, les conseils municipaux sont plus courts et plus rapides dans la prise de décision, sans débat.

---

<sup>49</sup> Voir chapitre 5 : l'architecture de la liste.

*« J'ai Didier [CORDIER] qui est aux travaux de la commune, qui est toujours avec moi, qui est vice-président à la Comcom [communauté de communes] ; j'ai Gilles Bernard [LAURENT] qui est responsable des salles et de l'électricité, vous voyez on s'est vraiment partagé les compétences. Alain [BUCARI] lui est plus au contact des personnes âgées et vous le verrez tout à l'heure c'est un ancien syndicaliste issu de la sidérurgie, il a un parcours particulier. [...] J'ai eu la chance, mes adjoints sont des retraités donc je les vois régulièrement. Je fais aussi travailler les commissions : commission des travaux, commission pour les fêtes et cérémonies, quand il y a des décisions qui doivent être prises sur le moment et bien je les prends et j'en rends compte après. Transparence totale hein voilà c'est plus un rôle d'animateur que de décideur. C'est le conseil municipal qui décide voilà, sauf pour des petites actions. Un jour où il y a une aide d'urgence à fournir à quelqu'un, je ne vais pas attendre une réunion du conseil pour agir, je le fais et leur rend compte voilà. Donc ça marche comme ça » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).*

Ces trois manières de gérer la commune reflètent la composition du trio de tête. Composé du maire et de ses adjoint·e·s, il s'articule autour des figures du manager, du chef d'entreprise et de la figure locale. Malgré les similarités des trois communes, elles divergent dans leur structure interne. À Grisbourg, le maire et les 4 adjoints sont tous des hommes à la retraite. Tous les cinq ont un statut de nés ici ou installés, c'est-à-dire détenteurs d'un fort ancrage local. On observe que la répartition du pouvoir est faible et se concentre principalement sur les épaules de Pascal MEYER et son premier adjoint. Tous les deux représentent Grisbourg à la communauté de communes et au syndicat des eaux. En revanche, le trio de Rougecourt adopte une stratégie différente. Le maire et ses adjoints se sont réparti les rôles à assumer. Daniel FRISCHT est peu présent sur le territoire, mais incarne le manager dans la gouvernance de la commune. À l'opposé, Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint, né ici et commerçant, est toujours présent à Rougecourt. Il assure l'ancrage local et la gestion du quotidien. Ces différences entre Grisbourg et Rougecourt sont traduites dans les modes de gouvernance : un pouvoir centralisé laissant peu de place au débat à Grisbourg, une prise de paroles et des responsabilités réparties selon les élu·e·s à Rougecourt.

#### 4.2. Réaffirmer des places dans les réseaux sociaux localisés

Le déroulement du conseil municipal nous apprend les places et les discours de chacun. Au-delà des aspects délibératifs, le conseil municipal permet à l'équipe mayorale d'affirmer publiquement sa solidité, sa cohésion, sa cohérence et la diffusion d'informations. Soucieux de cette dimension, l'équipe de Bleuville organise une forme de répétition du conseil municipal à travers des réunions plénières comme observé plus haut. De son côté, l'équipe de Rougecourt insiste sur le niveau d'informations détenues par les élu·e·s.

Dans le groupe et pendant le déroulement du conseil municipal, c'est le moment d'affirmer collectivement les places physiques et sociales en tant qu'élu·e·s. Les femmes compétentes<sup>50</sup> exposent l'actualité des dossiers suivis, ou promettent la continuité des actions. Telles des chargées de mission, elles suivent l'évolution d'un projet spécifique, souvent dans la continuité de leur profession où elles sont missionnées techniquement sur une compétence. C'est ainsi que Karine NADEAU, enseignante, est responsable de la rédaction et de la mise en page du journal local produit et diffusé par l'équipe de Rougecourt. Le conseil municipal est également le moment d'annoncer le plan de charge à suivre et de répartir les forces en présence. Cette fois c'est plutôt le groupe masculin qui s'affirme pour mener les menus travaux dans l'espace public et définir un calendrier commun.

En même temps, il ne faut pas croire que le temps du conseil est intact de toutes conflictualités, c'est le moment de venir *prendre place dans la cité*. Par exemple, les agriculteurs sont une profession immanquablement représentée dans le conseil municipal. Ils font partie des élu·e·s dans les conseils municipaux de Rougecourt, Bleuville et Grisbourg. Tout d'abord, ils représentent la caution autochtone du conseil municipal et chacun d'entre eux appartient à une famille installée dans la commune depuis plusieurs générations. De plus, les agriculteurs sont utiles matériellement grâce à la possession d'engins agricoles qui servent à la réalisation d'action telles que le transport de matériaux, tirer les chars lors du défilé de la St-Nicolas ou pour déneiger. Outre ces aspects stratégiques pour le conseil municipal, les agriculteurs viennent défendre des intérêts plus personnels. Ainsi, à Rougecourt, Philippe LANTEIGNE succède à la mandature de son père, lui-même héritier du mandat de son père. Le nom de LANTEIGNE s'est presque institutionnalisé dans les murs de la mairie. Élu en 2008, Philippe LANTEIGNE n'acceptera pas tout de suite de reprendre l'héritage familial et ne souhaite pas intégrer la mairie : « *À titre personnel, il y avait un adjoint à l'époque, je lui dis toujours pas bonjour aujourd'hui. Il y avait la problématique de l'agrandissement du cimetière, et cet adjoint, qui a aussi été maire à l'époque, il voulait prendre le terrain qui était juste derrière la ferme. Je lui ai expliqué que ça allait tuer notre profession* » (Philippe LANTEIGNE, agriculteur, élu à Rougecourt). En intégrant le conseil municipal, Philippe LANTEIGNE peut défendre de l'*intérieur* les causes qui le concerne. Étant donné que le cimetière de la commune fait partie d'un projet de réfection qui risque de s'étendre sur ses propriétés, l'agriculteur fait honneur à sa lignée familiale tout en garantissant la protection de ses intérêts. À Grisbourg, Stéphane POICAT, agriculteur, fait la démarche de se présenter comme candidat aux élections municipales en 2014 : « *Je voulais toujours rentrer dans le conseil et puis je suis allé voir le 1er adjoint, sa femme et puis le maire* ». De la même manière, il précise qu'il donne régulièrement des « coups de main » pour le « déneigement des rues, s'il y a quelque chose à déplacer dans le

---

<sup>50</sup> Notion développée dans le chapitre 6 de ce travail.

village... ». En participant aux travaux de la commune, les agriculteurs ont un argumentaire à leur élection puisque le conseil municipal a besoin de l'usage des machines agricoles pour éviter de faire appel à une entreprise.

Si les spectateurs présents lors du conseil municipal interviennent peu lors de la séance du conseil municipal, leur présence rappelle le caractère public de l'exercice. Lorsque Laurent SERIGI – ancien élu municipal – assiste à un conseil municipal, il a des attentes en termes de positionnement public. Il explique que sa présence est une manière de s'impliquer dans la vie sociale et locale. D'une certaine manière, il rappelle aux membres du conseil municipal que celui-ci se positionne sur l'orientation des sujets publics. Concrètement, la commune est confrontée à une fermeture de classe scolaire. Laurent SERIGI attend une mobilisation publique de la mairie, en tant que défense d'un service public. Ce ne sera pas le cas lors du déroulé de la séance. En revanche, le conseil municipal de Grisbourg se positionne clairement en opposition à la fermeture d'une classe scolaire. Le spectateur, l'habitant·e présent, questionne la posture de l'équipe mayoriale en tant que défense d'un projet commun.

Pour finir, les discussions et la tournure des échanges lors du conseil municipal peuvent participer à la configuration des places individuelles dans le groupe, et de la place du conseil dans le territoire. Lors de la tenue d'une réunion plénière à Bleuville, Alain PERRIN et Jeanne CHARTON débattent<sup>51</sup> sur plusieurs sujets notamment l'heure de passage de la déneigeuse et l'installation d'un lampadaire sur la place principale. Les deux protagonistes défendent des positions institutionnelles : quelles sont les missions défendues par la mairie ? En même temps, leurs échanges traduisent une tension interne. L'histoire mayoriale des deux protagonistes dévoile une bataille de la place d'adjoint, perdue en 2014 par Jeanne CHARTON.

Le déroulement du conseil municipal permet de saisir les places et les discours de l'institution (Abélès, 1997). La compréhension, en tant que système, de la place de l'institution municipale, s'inscrit dans une conception territoriale. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une lecture du conseil municipal en termes de rapports sociaux localisés. Dans ce travail, je m'efforce d'identifier chacun des élu·e·s en fonction de son ancrage et de sa maîtrise des réseaux sociaux localisés, mais aussi le rôle non négligeable et croissant des compétences portées par quelques élu·e·s. La mairie est une institution dans le sens où s'y jouent des relations internes et externes – en premier lieu la communauté de communes -, des jeux de pouvoirs et de puissance symbolique. Lors d'un conseil municipal, il est possible d'observer plusieurs dynamiques locales :

---

<sup>51</sup> Situation détaillée dans le chapitre 6 : Les femmes émergentes.

- L'affirmation des rôles des conseiller·e·s municipaux, entre compétences, autochtonie et genre ;
- La place du conseil municipal dans la structure sociale locale (position et mission défendues).

#### 4.3. Que reste-t-il de la mairie ?

##### Trouver des élu·e·s par désignation

La partie 2 de ce travail montre les arrangements et la quête de candidat·e·s pour présenter une liste aux élections municipales. Malgré un « *noyau dur* »<sup>52</sup>, une partie des élu·e·s n'effectuent qu'une mandature. Ainsi, en 2014, parmi les communes de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville, 22 élu·e·s effectuent leur premier mandat parmi les 45 conseillers municipaux sur l'ensemble des trois communes. L'équipe municipale se renouvelle aussi à chaque élection. Les maires et les adjoint·e·s rencontrés racontent le travail effectué pour trouver de nouveaux candidat·e·s tout en respectant l'équilibre de la liste. Pour cela, ils mobilisent leurs réseaux sociaux localisés, de l'ami à la compétence<sup>53</sup>. Plus encore, les maires craignent ne pouvoir transmettre le flambeau après leur départ. À la question : « Pensez-vous effectuer un nouveau mandat ? », seul Pascal MEYER, maire de Grisbourg, est affirmatif : c'est son dernier mandat. Mais Daniel FRISCHT et René PETITMANGE, respectivement maires de Rougecourt et Grisbourg, sont plus évasifs sur cette question. Certes la mandature n'est pas éternelle selon Daniel FRISCHT : « *je ne m'inscris pas pour aller jusque 80 ans* ». Pour autant il précise : « *sincèrement je serais content de sentir qu'il y a quelqu'un qui ait envie de prendre cette place et moi je m'effacerais bien volontiers. Donc on verra dans un an, et d'ici un an ce sera complètement fixé* ». Dans ces paroles, il semble attendre un héritier pour laisser sa place. Pascal MEYER, maire de Grisbourg, est attentif à la composition du conseil municipal afin d'y insuffler une dynamique territoriale et une succession : « *donc j'ai pris une jeune femme de 23 ans, j'ai pris des actifs voilà pour prévoir la suite* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg depuis 2008).

On observe clairement ce choix d'un successeur (Guigon et Jacques-Jouvenot, 2019 ; Jacques-Jouvenot, 1997) lors d'un entretien exploratoire et ma rencontre avec le maire d'une commune de 80 habitant·e·s. Celui-ci m'avoue que sa candidature dépend de celle des autres candidat·e·s. Concrètement, face à l'absence d'une candidature acceptable à ses yeux, il préfère proposer la sienne. Plus encore, il fait un choix pour sa succession. Dans cette commune, les espaces et les réseaux de la mairie et des familles sont fortement liées. Le maire actuel succède à son beau-père. Dans la logique

---

<sup>52</sup> Terme utilisé par Véronique, secrétaire à Grisbourg

<sup>53</sup> Expression empruntée à Alain PERRIN, adjoint à Bleuville.

d'un système successoral – où l'époux reçoit la dot de son épouse – ce sont les mandats qui se transmettent. En même temps, l'hérédité élective s'inscrit dans la lignée familiale de l'adjointe. En effet, élu en 1995, le maire aura une adjointe<sup>54</sup>. Toujours maire en 2015 lorsque je le rencontre, exécutant son 4<sup>ème</sup> mandat successif, l'adjoint sera le fils de l'ancienne adjointe. « *Lors du premier mandat, j'étais encore en activité et c'était sa mère, la mère à Mickael qui était adjoint, et elle était agricultrice donc elle était sur le village et ça marchait beaucoup par téléphone* » (Maire de V.). Les deux têtes de mairie, maire et adjoint, ont un fonctionnement en vase clos, jouant des successions et du pouvoir de l'hérédité élective, qui se combine à l'hérédité politique. Phillippe Garraud distingue la transmission d'un mandat, sanctionné par le vote, et la socialisation à la vie politique (Garraud, 1992). En milieu rural, l'héritage serait le canal d'accès au pouvoir principal s'appuyant sur la valorisation des ressources locales et les appartenances familiales (Abélès, 1989 ; Marneur, 2016b). Étant donné que la mère de l'adjoint a occupé les mêmes fonctions avant lui. Le mandat est alors perpétué et l'adjoint endosse un double héritage

*« Et puis là aux dernières élections, j'ai juste gardé la mairie. Je voulais même arrêter, je suis maire depuis 95 donc ça fait 21 ans. Alors je voulais arrêter, mais les candidats, ça reste entre nous, il y a un jeune qui est maintenant adjoint, qui est agriculteur, mais je le vois mal dans le rôle de maire parce qu'il est un peu limité, il est très gentil, très dévoué, mais dès qu'il y a des papiers à faire, des décisions à prendre, je ne le sens pas. Alors donc certains administrés ont insisté pour que je fasse encore un mandat et peut-être que d'autres personnes voudront le poste après. Donc j'ai accepté de faire un dernier mandat »* (Entretien exploratoire, maire d'une commune de 80 habitant·e·s depuis 1995).

D'un côté, l'adjoint prend une place d'apprenti avant de succéder au maire. De l'autre, le maire choisit son successeur selon les règles qu'il établit (Guigon et Jacques-Jouenot, 2019 ; Jacques-Jouenot, 1997). Bien que la succession ne soit pas aussi flagrante dans les communes de Rougecourt et Bleuville, on perçoit la volonté de maîtriser la succession du mandat électoral. Dans le discours de Daniel FRITSCH, il préfère mettre en avant les compétences nécessaires à l'édile pour occuper ses fonctions. Pourtant, les récits dévoilent un cycle mayoral qui se construit autour du conflit et de la prise de position.

*« Et puis je pense aussi que c'est bon que ça tourne. Parce que sincèrement je serais content de sentir qu'il y a quelqu'un qui ait envie de prendre cette place et moi je m'effacerais bien volontiers. Donc on verra dans un an et d'ici un an, ce sera complètement fixé. Mais voilà je ne m'inscris pas pour aller jusque 80 ans. Pour moi ça n'a pas de sens. Je trouve que 3 mandats grand maxi, c'est vraiment le maximum. Donc là j'en suis à 3 mandats d'élu, 2 de maire, voilà il faut être sérieux. Et puis pour la dynamique c'est bien que ça change. Il faut faire attention*

---

<sup>54</sup> Dans cette commune de 80 habitant·e·s, il n'y a qu'un seul adjoint.

*à tout ça. On ne fait pas ça pour nous, on fait ça pour la collectivité, on fait ça pour l'intérêt général » (Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt, avril 2018).*

*« Quand je me suis présenté en 2014, j'ai dit que c'était mon dernier mandat. Pour plusieurs raisons, mon âge, j'ai 65 ans, mais ça fera 67 à la fin du mandat, plus un mandat de plus 73. Et je suis conscient qu'à 73 ans on est plus jeune. Alors est-ce que j'aurais encore cette capacité de travail ? Je ne sais pas. Je veux aussi profiter un petit peu de la vie. Et puis 3-4 ans c'est mon mode de fonctionnement, y compris dans l'école. Le premier mandat on apprend, le deuxième on réalise et le troisième on s'installe dans ses meubles. Et je ne le veux pas parce qu'on n'a plus ce dynamisme, cet esprit nouveau. Donc il vaut mieux passer à un plus jeune. Alors il y a déjà énormément de gens qui m'ont dit que je pouvais faire un mandat supplémentaire, oui, mais non ! Sauf catastrophe. [...] C'est pour ça que théoriquement je devrais à 99,99 % céder la place. Et c'est mûrement réfléchi » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg, avril 2018).*

Parmi les trois communes enquêtées, la passation des places pourrait se faire au sein de la sphère familiale par la socialisation (Guigon et Jacques-Jouvenot, 2019). Pour la place de maire, on ne voit pas apparaître dans le discours et les trajectoires des élus une désignation du prochain maire dans une continuité ou une succession. Au contraire, les cycles mayoraux font émerger des oppositions et des conflits.

La préoccupation du successeur est couplée aux compétences demandées à l'édile et les compétences transférées à la communauté de communes. Maire de Rougecourt, Daniel FRISCHT exprime son inquiétude quant au recrutement des futurs élus car les transferts de compétences à la communauté de communes sont devenus une difficulté pour attirer les candidats au conseil municipal.

*« Par contre oui il peut avoir une inquiétude, mais ça fait partie des interrogations sur l'évolution. Beaucoup de compétences transférées à la communauté d'agglomération et je ne suis pas sûr qu'on trouve facilement 15 volontaires pour animer un conseil municipal et dans les petits villages c'est encore pire. Ce n'est pas évident ! et je pense qu'il y a une volonté politique de favoriser les regroupements de communes, et je pense que le facteur limitant risque d'être les volontaires » (Daniel FRISCHT, maire de Rougecourt, élu en 2001).*

La prégnance des communautés de communes serait un danger pour la vie du conseil municipal selon les élus. À la lecture des compétences des communes, on observe alors un recentrage des compétences vers des sujets patrimoniaux.

### Articulation des compétences avec la « comcom »

Les trois communes de Rougecourt, Bleuville et Grisbourg appartiennent à une communauté de communes. L'objet de cette partie n'est pas de définir précisément les statuts juridique, administratif et économique de ces entités institutionnelles. En revanche, il s'agit de comprendre les liens établis

entre les deux instances et l’imbrication des compétences et de leur mise en pratique dans les communes investiguées.

Les communautés de communes apparaissent avec les lois de décentralisation dès 1992<sup>55</sup>, mais c'est véritablement après 1999<sup>56</sup> qu'elles se développent. Le cadre administratif définit les modalités de financements et les compétences obligatoires et optionnelles<sup>57</sup>. C'est particulièrement le point sur les compétences qui est intéressant. Il va définir, par défaut, les compétences *gardées* par la commune.

Ainsi, Bleuville est rattaché à une communauté de communes de 19 communes. Sur ce territoire la question du regroupement des communes est une longue histoire. Dès 1965, un district urbain rassemble 6 communes du bassin minier. En 2002, la communauté de communes et ses nouveaux statuts sont créés avec 12 communes adjacentes, dont Bleuville. Le regroupement continuera de s'agrandir par la suite. Rougecourt, quant à elle, appartient à un regroupement de 25 communes,<sup>58</sup> dont la sous-préfecture de département avec son poids administratif, politique et économique. Créée en 2015, elle résulte d'une fusion de deux regroupements définis en 2002 par une « Codécom »<sup>59</sup>, Rougecourt en faisait partie. Pour Grisbourg, l'histoire est similaire. La communauté de communes actuelle est issue d'une fusion de deux regroupements antérieurs. Grisbourg intègre, auprès de 27 autres communes, la communauté de communes en 2003, elle-même issue d'un premier ralliement économique fondé en 1970. Dans les entretiens, plusieurs termes sont utilisés : « *comcom* », « *codécom* », « *communauté d'agglo* ». Ces trois appellations distinguent le statut juridique du regroupement de communes. Dans cette recherche, l'objectif n'est pas de comprendre les compétences de la communauté de communes, mais l'influence de sa présence sur la gouvernance du conseil municipal. C'est pourquoi je fais le choix d'harmoniser les appellations par *communauté de communes* ou *comcom* quel que soit le statut de celle-ci et des différences, à la marge, pouvant apparaître entre les trois communes étudiées.

Les communautés de communes sont encadrées selon des statuts juridiques qui déterminent les compétences obligatoires : aménagement de l'espace, développement économique, gestion des milieux aquatiques, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers, assainissements des eaux usées et eaux. Les compétences optionnelles sont fixées par le conseil communautaire. En creux apparaissent les compétences communales qui s'organisent en

---

<sup>55</sup> Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

<sup>56</sup> Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

<sup>57</sup> <https://www.vie-publique.fr/fiches/20125-quest-ce-quune-communaute-de-communes>

<sup>58</sup> Dont 9 villages détruits.

<sup>59</sup> Termes utilisés par Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt.

commissions. Le tableau ci-dessous permet de comparer les commissions des trois communes en fonction des thématiques.

*Figure 7. Répartition des commissions par communes et thématiques*

Rougecourt	Bleuville	Grisbourg
Finances	Finances	Finances
Appels d'offre	Marchés publics & appels d'offres	
Impôts		
CCAS	CCAS, actions sociales	
Travaux	Travaux et sécurité	Travaux, voirie
Scolaire et périscolaire	Jeunesse, Affaires scolaires et périscolaire	Vie scolaire
Communication	Communication	Communication, informations
Forêt et hydraulique	Bois, forêt et patrimoine	Forêt, cessionnaire, chemins
Cimetière	Environnement	Espaces verts et fleurissement
Vie au village	Fêtes et cérémonie	Vie locale, associations, animations, fêtes et cérémonies
	Associations, jeunesse et sport	
	Urbanisme	Gestion des salles
		Sanitaire, santé de la population
		Gestion du patrimoine
<b>10 commissions</b>	<b>11 commissions</b>	<b>10 commissions</b>

*Lecture : Les trois communes ont une commission nommée « Finances ». Les communes de Rougecourt et Bleuville ont des commissions « Appels d'offres » et « Marché public et appels d'offres », qu'il est possible de réunir la proximité de leur contenu. Seule Rougecourt a une commission « Impôts », aucune commission ne s'en rapproche dans les autres communes étudiées.*

Parmi la dizaine de commissions, cinq sont très proches d'une commune à l'autre. Il s'agit de celle des finances, des travaux, des écoles et du périscolaire, de la communication et enfin la commission bois et forêt. Ensuite, deux thématiques sont proches dans leur conception, sans être identiques : environnement et vie au village. Pour finir, il y a les commissions isolées et celles qui sont partagées par deux communes sur trois (CCAS, marché public). Ainsi, il est possible de voir des thématiques récurrentes.

De toute évidence, les sept sujets ci-dessus, communs ou similaires, font partie des incontournables. Outre les finances, marchés publics, travaux et CCAS, il semble que les sujets des commissions sont centrés sur des aspects de visibilité, sur les espaces du vécu des habitant·e·s. Contrairement aux « finances », la « vie du village » sera perceptible par les habitant·e·s, voire une forme de collaboration par participation en intégrant les associations dans l'organisation d'événements. Quant aux forêts, cimetière et environnement, c'est le patrimoine naturel du village dont il est question.

Les échanges observés lors des conseils municipaux permettent de discerner la nature des commissions. Ainsi, les commissions « vie au village », « cimetière », « patrimoine » et « environnement » ont en effet une approche similaire. Leurs actions consistent à embellir, entretenir les espaces verts et le bâti, ou faire vivre le village.

*En fait environnement [...] en fait ça consistait à choisir le fleurissement du village donc de faire le tour des horticulteurs au printemps et en automne pour savoir quelles plantes on allait mettre. Et ensuite, les planter toi-même parce que tu n'as pas l'argent dans une commune rurale pour les faire planter par quelqu'un. [...] Oui c'était ça : entretien des espaces verts et savoirs quand est-ce qu'on tond l'herbe et compagnie » (Camille REINERT, élue à Bleuville).*

La place prise par la comcom conduit à un double mouvement dans les conseils municipaux. Une absence de sujet stratégique d'une part, et de l'autre un repli sur les aspects locaux d'entretien des espaces verts et de l'animation. Le manque d'autonomie conduit à un repli identitaire sur les éléments traditionnels (Hobsbawm et Ranger, 2012), au même titre que les vœux du maire, tel un patrimoine matériel et immatériel. Lors du conseil municipal de Grisbourg, le 12 avril, est prévue la validation du budget. Celui-ci est présenté puis validé par le conseil municipal. Viennent alors les « points divers » à l'ordre du jour développé comme suit : la destination des coupes de bois, l'entretien du cimetière, le devis d'entretien des espaces verts, le nettoyage des caniveaux, l'adhésion au process de « voisins vigilants », opération « bien sans être » pour la gestion des eaux, l'incident du cirque, le conflit de voisinage entre un couple, l'organisation du 14 juillet et la visite de l'inspecteur de l'Unesco pour le classement des nécropoles. La liste des sujets laisse peu de place aux axes stratégiques et se concentre sur des préoccupations quotidiennes telles que les conflits de voisinage ou l'entretien des espaces verts. Seuls deux sujets sont source de stratégie territoriale : la gestion des eaux et le classement de monuments par l'Unesco. Mais les sujets ne font pas débat et le maire les présente comme des points d'informations. Comme le rapporte Sébastien Vignon, la technicisation des maires dans les communes s'est accentuée avec le changement de population : « Depuis la décentralisation, le maire, y compris au sein des petites collectivités, n'est plus simplement intercesseur entre les services de l'État et la communauté villageoise et le gardien du consensus local, mais il doit désormais être un décideur efficace. La réduction de la population agricole, les pressions foncières grandissantes sous l'effet de la périurbanisation, l'arrivée de ménages urbains en lotissement ou encore l'établissement de résidences secondaires, ont modifié en profondeur la composition sociale des campagnes et leurs modes de représentation politique. Les maires doivent satisfaire des attentes – inspirées des modes de vie urbains – qui ne s'exprimaient pas sous cette forme et qui supposent la détention de compétences et la maîtrise de savoir-faire et connaissances plus pointus en matière de gestion publique » (Vignon, 2011, p. 141). Par conséquent, une scission se crée en fonction des missions des conseillers municipaux. Encore une fois l'exemple de Grisbourg permet de saisir cette fracture. Le maire de

Grisbourg a confié les missions communautaires aux adjoints, notamment le 1<sup>er</sup> adjoint qui est vice-président à la Comcom et siège au syndicat. Quant à Pascal MEYER, il cumule un « engagement intercommunal. Et aussi un petit engagement au département ». La technicité, décrite par Vignon, est bien présente. Cependant, elle concerne seulement une petite partie du conseil municipal, sans que ce choix soit lié aux compétences des élu·e·s, mais à leur poste d'adjoint. D'une certaine manière, les autres conseillers municipaux sont exclus des sujets intercommunaux et seront uniquement informés des démarches, mais ils sont mobilisés sur les commissions communales.

À Bleuville, ce n'est pas le maire, René PETITMANGE, qui siège au conseil communautaire, mais son adjoint, André PERRIN en tant que vice-président à l'habitat. Entre les deux élus, les rôles sont définis. Le chapitre 5 fait état de ce tandem. Entre maire et adjoint, à l'autochtomie, à la gestion, se répartissent les rôles entre proximité et technicité. René PETITMANGE est un agriculteur à la retraite, appartenant à une famille ancrée territorialement. Il représente la caution d'autochtomie nécessaire à l'électorat local. À l'inverse, André PETITMANGE, 2<sup>nd</sup> adjoint, préfère occuper un poste à la communauté de communes. Il a été identifié dans ce rôle auprès de la comcom en raison d'une autodésignation.

*« Ça a été comme ça, c'est surtout nous deux avec François le ticket de départ qu'on a échangé. Je lui ai dit “écoute moi j'aime bien le fait communautaire”. [...] Je fais beaucoup pour la communauté de communes, parce que ça me correspond, parce que je travaille avec des choses économiques qui me plaisent et j'ai du mal à gérer l'humain ici. Grosso modo gérer les choses du quotidien ça ne me plaît pas. J'aime bien les gens, mais je risquerai d'être désagréable. Et donc en fait on a échangé tous les deux, “moi je suis à la communauté de communes et toi tu prends la mairie” » (André PERRIN, adjoint à Bleuville, vice-président à la communauté de communes).*

Lors de ma rencontre avec Alain PERRIN, celui-ci est attendu pour une commémoration dans le cadre de ses fonctions à la communauté de communes. Il semble bien maîtriser les enjeux et les relations propres à cette instance : *« Non non ne vous inquiétez pas je peux arriver avec 45 min de retard. Depuis que je fréquente la communauté de communes j'ai compris que pour les commémorations, il fallait être juste là au bon moment, il suffit d'être vu »* (Alain PERRIN, 2<sup>nd</sup> adjoint à Bleuville, vice-président en charge des commerces et de l'artisanat à la communauté de communes). Tandis qu'Alain PERRIN joue le jeu du conseil communautaire, Pascal MEYER a un regard plus critique et averti sur l'expansion de la communauté de communes. Il conçoit le regroupement de compétences, mais défend le rôle des communes. Concernant la gestion du périscolaire, tout n'est pas acté : *« voilà le périscolaire est géré par la [communauté de communes] donc c'est du personnel [communauté de communes]. Voilà il reste juste la directrice que j'ai refusé de céder à la [communauté de communes] parce qu'elle gère nos centres aérés. Ce n'est pas la même chose. C'est elle qui les gère et les finance ; et la [communauté de communes] qui gère ce qui est périscolaire, restauration pendant l'école, la prise en charge le matin et*

*le soir* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg). Tout en étant conscient des enjeux de la communauté de communes, ce maire est vigilant quant à la conservation de certains postes stratégiques favorisant les actions locales. Ainsi, à Rougécourt, en 2018, la compétence scolaire et périscolaire ayant été transférée à la Comcom, Mireille MASSON, élue à Rougécourt et directrice d'un centre social à la retraite, représente la commune dans les instances communautaires. L'ordre du jour porte sur l'harmonisation des horaires des établissements scolaires pour les 25 communes. Les enjeux sont importants autour de la compétence école : elle crée le lien et attire de nouvelles familles. Malgré le transfert de cette compétence au niveau communautaire, le conseil municipal de Rougécourt doit être représenté dans les instances intercommunales. Le maire de Rougécourt fait le choix de placer une élue compétente pour montrer la stratégie de la commune et de faire entendre sa voix.

## Conclusion

Ce chapitre reprend les éléments qui font vivre le conseil municipal du cycle mayoral à l'articulation des compétences avec la communauté de communes. Malgré un cadre législatif et des divergences entre Bleuville, Rougécourt et Grisbourg, on s'aperçoit que les élu·e·s défendent un rôle social et public. Le conseil municipal est une instance publique. Ainsi, chacun a la possibilité d'assister aux réunions et aux délibérations. Dans ce contexte, la préparation du conseil est stratégique. L'opposition ne se situe pas dans le conseil municipal, mais en dehors. Pour éviter les dissensions, l'équipe municipale de Bleuville a pris le parti de faire des répétitions préalables.

Être dans la cité consiste à rendre visibles ses actions. Pour cela, et en réponse à l'expansion des compétences détenues par la communauté de communes, le groupe d'élus se concentre sur les actions du quotidien, des espaces publics visibles et de l'animation du village. Le chapitre suivant montre comment la représentation et l'image de la ruralité vont accentuer les actions du conseil municipal vers un repli identitaire et patrimonial. En revanche, certains élu·e·s vont se techniciser pour être présents dans les instances de la communauté de communes et en suivre les enjeux.



## Chapitre 8 : Faire vivre le village. Stratégies au conseil municipal

Les études sur les mondes ruraux s'attardent sur les transformations d'un espace économique, social et politique (Alphandéry et Sencébé, 2009 ; Jolas et al., 1990 ; Laferté, 2014 ; Mendras, 1992). Les monographies de villages des années 1960 à 1980, portées notamment par Henri Mendras et l'équipe de Tina Jolas mettent en avant les fondations du village face à la modernisation des mondes sociaux et la décroissance de l'activité agricole. Henri Mendras dépeint la ruralité selon une prédominance du groupe domestique dans l'organisation sociale, l'interconnaissance et la place des notables (Mendras, 1992). Plus récemment, selon d'autres cadres théoriques que la monographie de village et la posture d'ethnographe, les réseaux sociaux localisés sont lus sous l'angle de la réputation, de l'autochtonie et l'ancrage territorial (Amsellem-Mainguy, 2021b ; Coquard, 2019). Les aspects communautaires et d'interdépendance des groupes sociaux sont omniprésents dans l'ensemble des travaux sur les mondes ruraux. Gilles Laferté vient questionner les notions d'interconnaissance en s'opposant à « l'approche classique de la ruralité » (Laferté, 2014, p. 424) tout en conservant les éléments spécifiques des mondes ruraux. Il défend une approche d'interdépendance des groupes sociaux au sein d'un espace localisé, en mettant la structure sociale et territoriale au centre de l'analyse. Il affirme : « Chaque variation territoriale, chaque changement de lieu, chaque variation de groupe social, conduit implicitement à un re-calcul des positions relatives de chacun, à un repositionnement relationnel de soi et des groupes sociaux » (Laferté, 2014, p. 425).

Pourtant, l'interconnaissance reste une occurrence forte dans le discours des enquêté·e·s. S'intéresser aux paroles des élu·e·s quant à la définition et à la présentation de l'espace social – décrire la commune – donnent les orientations des décisions et actions du conseil municipal. Ce dernier chapitre propose de s'appuyer sur la parole des enquêté·e·s pour saisir leurs appréhensions de l'espace de la commune. La façon d'apprécier l'espace influe sur son usage et sur la manière de vouloir le faire vivre (Lussault, 2007). Parmi les paroles récoltées, les indicateurs de la ruralité sont relativement homogènes et attendus. Ainsi, les habitant·e·s et élu·e·s me parlent d'interconnaissance, de dynamique de village et d'agriculture. Cette reconstitution de la commune en village rural fait appel à des éléments véhiculés dans les mémoires collectives (Coquard, 2019 ; Halbwachs, 1950 ; Jacques-Jouvenot, 1997).

## 1. Ici c'est un village

*« Alors Bleuville c'est un charmant petit village qui est quand même assez dynamique. Qui a la chance d'avoir... une usine quand même parce que ça nous permet de vivre, on ne va pas dire confortablement, mais d'avoir des revenus assurément » (Philippe WEISS, retraité, élu à Bleuville depuis 2014).*

À la fin de chacun des entretiens, je demande aux enquêté·e·s de me décrire leur commune. Pour tous et toutes, leur commune est un « *village* » appartenant à la « *ruralité* ». La figure de leur engagement, en tant que citoyen (Neveu, 1997), est reliée aux attaches territoriales et aux mobilités spatiales des habitant·e·s (Depeau et Ramadier, 2011). Le lien entre engagement et territoire s'exprime dans la corrélation entre investissement quotidien et ancrage territorial (Neveu, 1997). Les représentations de l'espace investi, en tant qu'élu·e et habitant·e, notamment la place de la ruralité dans les discours des enquêté·e·s sous-tendent leurs actions. Je me rends compte que les récits font appel à une image figée et stéréotypée du monde rural, teintée d'un brin de nostalgie. En effet, les enquêté·e·s (élu·e·s, ancien élu·e·s, conjoint·e·s, représentant·e·s d'association) ont un discours lisse et unanime en évoquant l'interconnaissance, l'agriculture et les paysages agricoles. Les éléments de la ruralité imaginés sont réunis.

### 1.1. Description de villages

#### Paysage, champs agricoles et proximité

Grisbourg est sûrement la commune la plus éloignée du centre-urbain le plus proche parmi les communes étudiées. Pour s'y rendre, il y a 10 minutes de route depuis la commune la plus importante de la communauté de communes comptant environ 5 000 habitant·e·s. Bordée par la voie ferrée et les bois, la commune de Grisbourg se loge au fond de la vallée. Comme Bleuville et Rougecourt, les communes ne possèdent pas de communes limitrophes<sup>1</sup>. Elles sont détachées de frontières mitoyennes avec d'autres communes par les habitations. Ainsi, les paysages sont découpés entre habitats, champs agricoles et espaces forestiers. Le paysage est discontinu. Le rapport aux champs et à l'agriculture se retrouve parmi les discours des enquêté·e·s. La mobilisation du paysage est un élément récurrent dans la description de la commune pour les enquêté·e·s. Les habitant·e·s font appel aux champs entourant la commune pour justifier la ruralité, et les activités qui la composent. Ainsi, lorsque Thomas BOURASSA brosse le portrait de la commune, il met en exergue la ruralité par le biais d'objets faisant référence à l'agriculture.

---

<sup>1</sup> Le chapitre 1 : Contexte et cadre de la recherche, décrits précisément dans les communes étudiées.

*« Donc oui ça reste quand même rural... je veux dire qu'il n'y a pas si longtemps, moi quand je traversais la route il y avait encore les moutons en face quoi. Quand je suis arrivé, il y avait les moissonneuses-batteuses à 100 m de ma maison quoi ! Donc ça reste rural ! Vous traversez le champ, il y a les vaches ! Des fois vous remontez la côte, il y a le tracteur qui est devant quoi donc il y a encore une connotation rurale. Donc oui à ce niveau moi je dis que l'on est encore dans une commune rurale »* (Thomas BOURASSA, enseignant en filière professionnelle, 47 ans, élu à Rougecourt).

Les champs, en tant que paysage, font office de caution pour justifier le caractère rural de la commune et les habitant·e·s retiennent cet élément pour opposer leur commune à l'urbain. À Grisbourg, Bleuville et Rougecourt, les traces de l'histoire sont visibles sur les bâties entre corps de fermes et cité ouvrière<sup>2</sup> (Gérard, 2014). Tandis que les corps de ferme ont été réaménagés en habitation, les fermes agricoles sont déplacées en bordure de village au début du XX<sup>ème</sup> siècle et se regroupent en coopératives. Historien de l'histoire des bâtis en Lorraine, Franck Gérard précise : « *Les structures parcellaires et urbaines du village ne disparaissent que depuis peu avec la mise en œuvre des remembrements et l'apparition aussi spontanée que rapide d'habitations neuves et de lotissements résidentiels en dehors des noyaux anciens des villages. Dans le même temps, le nombre de fermes diminue constamment pour ne former plus qu'une seule grande exploitation, implantée le plus souvent en bordure du village selon un modèle qui rappelle celui des domaines agricoles antiques. Si la maison garde une identité sociologique, elle voit sa qualité d'outil disparaître au même titre que le village qui, au terme de plus de 1000 ans de mise en œuvre, risque de perdre bientôt sa ruralité* » (Gérard, 2014, p. 113). Les corps de ferme n'ont pas disparu et font bien partie du paysage de la commune. À Rougecourt, Philippe LANTEIGNE, élu et agriculteur, m'apprend que cinq fermes sont en activité sur la commune. À Grisbourg, la commune compte deux agriculteurs en activité, dont « *une personne qui a 80 ans, d'ailleurs le jour où il arrêtera, il arrêtera de vivre aussi, les agriculteurs c'est ça, c'est son métier. Et un jeune qui a une quarantaine d'années* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg). Le « *jeune* » mentionné par Pascal MEYER est élu au conseil municipal, il s'agit de Stéphane POINCAT. À Bleuville, « *il y a déjà quatre familles d'agriculteurs bien implantées* » (Corinne MOREL, adjointe à Bleuville), presque toutes liées généalogiquement<sup>3</sup>. D'ailleurs le conjoint de Christina DAMBLY lui indique : « *Tu vois un tracteur, tu lèves la main, tu dis bonjour, c'est la famille* ». Néanmoins, il faut distinguer les familles d'agriculteurs, entendu comme une lignée de transmission des fermes, et les exploitations effectives. Ainsi, la famille MOREL est identifiée parmi les familles d'agriculteurs néanmoins le corps de ferme a été revendu et Julien MOREL, conjoint de Corinne, a effectué une reconversion professionnelle.

<sup>2</sup> Les communes sont décrites dans le chapitre 1.

<sup>3</sup> Voir la généalogie à Bleuville et l'entrecroisement des familles MOREL, PETITMANGE, COLIN et DAMBLY (Chapitre 4).

L'éloignement et la séparation des espaces sont concrets pour certaines personnes. Christina DAMBLY découvre Bleuville suite à son mariage avec Gilles en 1985. Issu de la commune et d'une famille agricole et de commerçants, Gilles DAMBLY souhaite s'installer dans la commune de sa famille. Pourtant, il n'y a jamais vécu, mais « *étant jeune, toutes ses vacances, ils les passaient à la ferme* » (Christina DAMBLY, présidente d'association à Bleuville). De son côté, Christina grandit à moins de 10 km dans une commune voisine. Pourtant « *Bleuville pour [elle] c'était la ville du bout du monde. [Ses] parents n'ayant pas de voiture et habitant N-M, au-delà de P. je ne savais pas ce qu'il y avait. Quand [ils se sont mariés] et qu'il m'a dit qu'on allait à Bleuville, [elle lui a] répondu : tu ne m'emmènes pas trop loin j'espère* » (Christina DAMBLY, Bleuville). À partir des paroles de Christina DAMBLY, plusieurs idées apparaissent. Tout d'abord, il y a celle de la distance aux autres communes, garante de la ruralité. Les liens avec les autres territoires sont indéniables et correspondent aux espaces vécus des habitant·e·s (Lussault, 2007). Ainsi, Grisbourg, Bleuville et Rougecourt sont définies selon les distances pour aller « en ville »<sup>4</sup>. La commune se distingue dans son rapport au territoire avoisinant et les élu·e·s se défendent d'être dans un territoire enclavé. La question de la distance n'est pas synonyme d'isolement. On retrouve dans les discours des enquêté·e·s les liens avec les autres communes, les déménagements et les arrivées. Ensuite, il y a l'idée d'une différenciation entre *étranger* et *né-e-s ici* dans les appartenances et ancrages territoriaux. À plusieurs reprises, les élu·e·s se distinguent des *né-e-s ici* et s'auto-attribuent une place d'*étranger* malgré une proximité spatiale. La distance est à la fois un argument d'éloignement et de rapprochement.

« *Alors le village c'est, déjà par sa situation géographique moi je trouve ça exceptionnelle. Parce que c'est encore un village à taille humaine, on est 1000 habitants. On a la proximité de tout, je ne pense pas qu'il manque quelque chose. On est aussi, par rapport à mon âge, bon les personnes âgées ce n'est peut-être pas, mais on prend l'autoroute on est sur Metz en 45 min donc ce n'est pas très loin. On a la chance maintenant d'avoir les bus urbains, donc je pense que c'est un grand privilège aussi pour les gens qui n'ont pas de voiture. On a l'école, c'est très important* » (Christelle FERRY, sans emploi, 57 ans, élue à Rougecourt depuis 2008).

« *Nous sommes à 20 min du Luxembourg, pas de Luxembourg, mais du Luxembourg. Les distances maintenant ne sont plus des freins, [...] Metz à 50 min* » (Pascal MEYER, enseignant retraité, maire de Grisbourg).

Tandis que les activités agricoles font partie du paysage et des descriptions de Bleuville et Rougecourt, à Grisbourg, c'est l'histoire industrielle qui prend le pas dans les discours. La récente fermeture de l'usine, en 2008, marque encore les esprits des élu·e·s. Pour la description de la commune, le maire de Grisbourg, Pascal MEYER, va dérouler l'histoire industrielle depuis 1870 et les phases successives de

---

<sup>4</sup> Ce terme est utilisé par plusieurs élu·e·s pour évoquer le centre-bourg le plus proche, souvent la commune la plus importante de la communauté de communes.

fermeture et d'investissement. Grisbourg semble battre au rythme de l'usine et aucun des élu·e·s rencontrés ne me parle de ruralité, y compris Stéphane POINCAT, agriculteur. Les termes de « champs », « ruralité » et « fermes » sont inexistants dans les discours à Grisbourg. À travers l'exemple de Grisbourg, on voit apparaître les deux types de ruralité : l'une est agricole, l'autre ouvrière. La ruralité ouvrière est plus facilement oubliée (Coquard, 2019 ; Mischi, 2014).

En même temps, les élu·e·s soulignent la dynamique territoire. Pour Gaëtan LUSSIERE, Rougecourt est qualifié de « vraiment calme et [...] à côté de la ville. On est à la campagne tout en étant en ville ». Il faut préciser que Gaëtan LUSSIERE endosse plusieurs costumes. Conseiller municipal, président de l'association de l'école et vice-président de l'association de loisirs, à 49 ans, Gaëtan LUSSIERE est sur plusieurs fronts. On comprend mieux son engagement pour la dynamique territoriale qui est un enjeu dans la vie associative. Le point de vue des élu·e·s ne va pas à contre-sens : les objectifs de leur mandat sont de rendre dynamique la vie au village et d'insérer les nouveaux habitant·e·s. Le territoire rural est en prise avec un paradoxe de maintenir le calme et d'impulser une dynamique. Ce point sera abordé à la suite de ce chapitre.

### L'interconnaissance : «tout le monde se connaît»

L'interconnaissance est le second élément récurrent pour décrire les communes par les enquêté·e·s. Comme évoqué lors de la constitution de l'équipe mayorale, le premier cercle de connaissance est mobilisé en premier lieu. Le chapitre 4 revient sur le positionnement relationnel entre les groupes identifiés parmi les élu·e·s : *né·e·s ici*, *les installé·e·s* et *nouveaux*. Le spectre de l'interconnaissance est systématique dans les études rurales (Amsellem-Mainguy, 2021b ; Jolas et al., 1990 ; Mendras, 1995 ; Mendras et Jollivet, 1965), ou pour y faire référence (Marchal, 2017 ; Young et Willmott, 2010). Ce discours n'échappe pas aux enquêté·e·s, notamment les *né·e·s ici* qui évoquent avec nostalgie le temps disparu de la cohésion sociale, j'y reviendrai.

Ainsi l'interconnaissance serait un marqueur de la ruralité. Gilles Laferté questionne la notion classique de l'interconnaissance pour évoquer plutôt l'interdépendance des groupes sociaux (Laferté, 2014). Cette idée d'interconnaissance permet aux habitant·e·s de se distinguer du mode de vie *urbain* qu'ils réfutent. Lorsque Gaëtan LUSSIERE – élu à Rougecourt – déclare vivre « *à la campagne tout en étant en ville* », il oppose les deux modes de vie pour les rendre complémentaires. Pour lui, l'interconnaissance appartient à la ruralité dont la circulation des récits en est la preuve. C'est ainsi que Benoit DESCAMP, commerçant dans la commune et 1<sup>er</sup> adjoint, est en mesure de retracer finement les trajectoires et les récits familiaux des administrés.

*« Ah ouais, mais les gens ils racontent hein ! C'est la ruralité ! Alors vous savez, vous êtes au courant de tout. Même sans chercher, je m'en fous moi des histoires, mais on vient vous le raconter quoi. [...] C'est pour quoi que je suis au courant de certaines choses quoi »* (Benoit DESCAMP, commerçant, adjoint à Rougecourt).

*« Et puis Rougecourt c'est déjà un gros village donc il y a la rue, là où on habite on connaît quand même. Je connaissais bien mes voisins, c'était des gens plus âgés, là il y en a qui sont décédés et des nouveaux qui sont revenus, mais voilà... »* (Sylvie FRITSCH, conjointe de Daniel, maire de Rougecourt).

*« Vous savez dans un village comme le nôtre, tout le monde se connaît. Donc on avait l'occasion de se rencontrer régulièrement. M. CORDIER<sup>5</sup> aussi. Bon M. CORDIER était à l'école en même temps que moi en apprentissage donc en plus ce sont des gens que je connaissais depuis longtemps »* (Bernard LAURENT, retraité, né ici, élu à Grisbourg).

Parmi ces témoignages, la question de la ruralité est systématiquement adossée à la circulation des récits sur les gens et les familles de la commune. En effet, l'interconnaissance à laquelle Marcel Maget fait référence se rapporte à la connaissance des généralogies, mais aussi des caractéristiques sociales de l'autre<sup>6</sup> (Maget, 1954). Connaitre individuellement et replacer les habitant·e·s dans les récits familiaux est une compétence portée par les personnes intégrées au sein des « vieilles familles ». Le portrait de Benoit DESCAMP montre ses capacités – certes de mémorisation – mais surtout d'assemblage des éléments biographiques. La scène relatant la commission des listes électorales met en avant la mobilisation de ses connaissances<sup>7</sup>. En affirmant que « *tout le monde se connaît* » ou « *tout se sait* » dans le village, les habitant·e·s s'adjoignent à un groupe. De toute évidence, les *né·e·s ici* et leurs alliés – personnes inscrites dans le réseau familial par alliance – ont un fort ancrage territorial. En s'identifiant à eux, les élu·e·s rejoignent un groupe d'appartenance et se distinguent des nouveaux habitant·e·s, exclus des cercles de socialisation. En étant connus et en reconnaissant, les élu·e·s affirment ainsi leur ancrage territorial (Mendras, 1995). Le discours porté par Laferté ne peut s'appliquer aux observations effectuées au sein des communes étudiées. Les enquêté·e·s valorisent leur appartenance territoriale, y compris les élu·e·s installé·e·s adhérant à une image de la ruralité qui s'opposent aux normes contemporaines.

---

<sup>5</sup> Didier CORDIER est 1<sup>er</sup> adjoint à Grisbourg.

<sup>6</sup> « Chaque habitant connaît les autres non seulement individuellement, mais dans leur généralogie; il connaît leurs moyens économiques au moins en nature, leur emploi du temps, leurs techniques, leur cote sociale locale, voire régionale... D'où une permanence et une prégnance spécifique du contrôle social qui joue un rôle non négligeable dans l'attitude devant le progrès agricole. L'opinion publique peut avoir un rôle inhibiteur sur tel exploitant désireux de tenter une expérience. S'il la tente, son expérience est suivie de près; en cas d'échec l'expérience, quoiqu'unique, peut contribuer à déprécier la technique en question » (Maget, 1954, p.20).

<sup>7</sup> Encart décrivant l'observation de la commission, chapitre 4 de ce travail.

À travers les différents groupes d'appartenance – *né·e·s ici, étrangers et nouveaux* – on voit apparaître une hiérarchisation selon les principes d'ancrage territorial (Chapitre 4). Dans un contexte de renouvellement de la population, tel que l'observent Bozon et Chamboredon (Bozon et Chamboredon, 1980), et la transformation des liens sociaux, l'ancienneté résidentielle n'est pas un critère suffisant pour acquérir une reconnaissance d'autochtonie. En revanche, la lecture en termes d'interconnaissance montre le travail d'appropriation des symboles et de l'identité locale par les nouveaux. L'engagement associatif accélère l'intégration au sein des réseaux d'interconnaissance comme le témoignent Elisabeth CUNNY à Rougecourt ou Anne KLEIN à Bleuville. Toutes les deux ne sont pas *né·e·s ici* et sont arrivées récemment sur la commune. Elisabeth, 36 ans, s'installe à Rougecourt en 2009 ; Anne, 39 ans, en 2011 à Bleuville. Leur profil est assez proche. Peu de temps après leur arrivée, elles s'engagent respectivement dans l'association de l'école et l'association de loisirs de leur commune. C'est par ce biais qu'elles seront reconnues puis interpellées pour intégrer l'équipe mayorale. Malgré leur emménagement récent dans la commune, Anne KLEIN et Elisabeth CUNNY sont rapidement repérées parmi les candidat·e·s potentiels. En intégrant le réseau associatif – très lié à celui des élu·e·s<sup>8</sup> – les habitant·e·s accèdent au réseau d'interconnaissance. Les nouveaux habitant·e·s, installés et insérés dans les réseaux sociaux localisés, adhèrent à la même idéologie et viennent renforcer les assises du conseil municipal. Plus encore, ils sont en conformité avec les valeurs ou modes de vie défendus par le conseil municipal. Les enjeux autour de la dynamique de village sont similaires entre la municipalité et l'associatif comme le montre la porosité des deux sphères, et correspondent à une représentation homogène de la ruralité. Sans appartenir au groupe des *né·e·s ici*, les *étrangers* rejoignent une vision partagée de l'interconnaissance. À la fois, ils confirment l'importance de l'ancrage dans les réseaux localisés, et alimentent l'image de l'interconnaissance dans un village<sup>9</sup>.

*« Il suffit de ne pas dire bonjour deux fois de suite et allez on est barré. C'est la ruralité ! ça reste très rural Rougecourt avec un esprit très rural quand même. Je ne parle pas des nouveaux arrivants. Eux ils ont une autre vision des choses. Mais on a un vieux village qui est encore bien présent »* (Benoit DESCAMP, né ici, 1<sup>er</sup> adjoint, Rougecourt).

Pour décrire leur commune, les élu·e·s et membres du milieu associatif s'appuient sur une vision partagée de la ruralité. L'agriculture et l'interconnaissance sont les éléments infaillibles dans les discours des enquêté·e·s, oubliant à leur tour la population ouvrière du territoire. Ainsi, la ruralité

<sup>8</sup>Vu chapitre 5 : « L'architecture de la liste ».

<sup>9</sup> « Ainsi un village ou une collectivité peut être caractérisé par son organisation plus ou moins individualiste, plus ou moins communautaire, mais dans tous les cas, la dimension du groupe social et le type de relations qui y règnent se caractérise par le terme d'interconnaissance, qui signale une forme particulière d'organisation de la sociabilité » (Mendras, 1995, p. 96).

repose sur un imaginaire que les enquêté·e·s cherchent à défendre. Pour cela, ils mettent en avant l'idée d'une vision partagée du rural, et la politique, au sein de la gouvernance de la cité, qui doit être menée. L'imaginaire de la ruralité, à laquelle appartient leur commune, repose sur les récits transmis dans les grandes familles agricoles, encore présentes dans les conseils municipaux des villages étudiés.

À partir de ces indicateurs du rural, les élu·e·s développent leurs actions et partagent un espace commun selon leurs propres pratiques et représentations de cet espace communal (Lussault, 2007). L'aspect identitaire, relevé par Michel Lussault, atteste d'une appartenance à un groupe, celui de l'équipe mayorale, sur un territoire délimité et selon une mémoire collective (Halbwachs, 1950). La suite du développement reprend les idées partagées par les élu·e·s pour faire « *vivre le rural* » (Pascal MEYER, maire de Grisbourg).

### 1.2. S'appuyer sur des « traditions »

*« Bon je m'occupe à fond du vide-grenier. C'est le 8 mai, c'est ce qui me prend le plus de temps parce que je prends les inscriptions et je place les gens. Je place, je déplace, je replace. Et ça prend du temps parce qu'un tel et un tel veulent être l'un à côté de l'autre, mais en même temps il y a une dame qui veut rester devant chez elle... j'aime assez la perfection donc ça me prend du temps. Pour le vide-grenier je pense que j'y passe bien 30 h [...] La commission Vie du village, c'est sûr que je m'en occupe un petit peu. Là par exemple, on va avoir le Téléthon ; on nous fournit les affiches qui seront mises en mairie et dans la salle des fêtes. Il y a la marche et le repas où je participe avec l'association de l'école ; qui prépare le repas. Je suis là aussi, le samedi après-midi je vais aller éplucher les oignons parce que c'est spaghetti bolognaise. Le soir je suis là aussi pour servir et aider. Ensuite il y a le vide-grenier. Le 14 juillet : on organise un concours de pêche, je suis sur le terrain, je prends les inscriptions, la remise des lots. Ensuite il y a le repas républicain, on est plusieurs membres à organiser. »* (Christelle FERRY, 57 ans, sans emploi, née ici, élue à Rougecourt depuis 2008).

La démonstration des événements orchestrés par Christelle FERRY donne le tournis. Elle énumère l'ensemble des activités organisées par la commune qui seront réparties sur toute l'année : le vide-grenier, Téléthon, le 14 juillet et le repas des aînés. Ces événements font consensus et sont identiques à Grisbourg et Bleuville. La « vie au village » et les « cérémonies » sont des commissions importantes au sein des communes. Changeant de nom en fonction des communes<sup>10</sup>, leur titre est relativement explicite et répond à la première préoccupation du conseil municipal. Certes, les communes organisent d'autres événements, plus ponctuels, néanmoins ce sont les événements récurrents qui peuvent avoir un rôle fondateur et identitaire. Tel un rite, répété chaque année, ils sont chargés de symboles. La description des vœux du maire, en début de manuscrit, met en lumière l'aspect traditionnel de ce

---

<sup>10</sup> Vie au village; Fêtes et cérémonie; Vie locale, associations, animations, fêtes et cérémonies; Associations, jeunesse et sport.

moment. Au fil des années, les vœux du maire sont érigés comme un évènement incontournable pour le conseil municipal. Avec la même répétition, le « 14 juillet », la « brocante » et le « repas des aînés » peuvent être vus sous le prisme des traditions inventées (Hobsbawm et Ranger, 2012). Ces événements se présentent comme des cérémonies qui ont une fonction identitaire dans le sens où elles réunissent les habitant·e·s autour d'un moment commun. Ils en connaissent le contenu et la date. En effet, chacun de ces événements vient ponctuer la vie de la mairie de manière cyclique. Tous les ans, l'équipe mayoriale organise et prépare – à date précise – les mêmes actions. La majorité des « *gens de la mairie* »<sup>11</sup> participent et « *font l'effort* » de venir à la journée. Il y a l'organisation en amont – communication, inscription – et au moment de l'événement – mettre les chaises, préparer le repas. Ainsi, Dominique NOIPOLI (Grisbourg) et Christelle FERRY (Rougecourt) semblent appartenir à l'équipe d'organisation en amont en participant aux commissions : « *Euh bah oui je participais parce que je faisais partie d'associations, donc là automatiquement pour les préparations. Donc c'est sûr que dans ce cas-là, j'ai fait partie de certaines commissions comme fêtes et cérémonies, quand on organise le bal du 14 juillet...* » (Frédérique NOIPOLI, élue à Grisbourg depuis 2008). Quant à Sylvie FRITSCH, épouse du maire, elle répond y aller « *systématiquement* ». Pourtant au début, lors de leur installation dans la commune « *pas forcément à tout parce que déjà on arrive, les enfants sont petits, on bosse à deux donc hein ! Je ne sais plus trop, peut-être qu'on participait aux manifestations, mais pas de la même manière non plus parce que bon, pas impliqué pareil non plus* ». Maintenant « *C'est spontané. On essaye de faire en sorte d'y aller. En règle générale, à chaque fois qu'il y a un événement, on y est tous les deux* ». Pour les élu·e·s et les habitant·e·s, l'événement renvoie à l'idée d'un territoire rural vivant. En revanche, Camille REINERT affirme que la participation aux événements n'est pas toujours facile en tant qu'élu·e et habitant·e. Au début de son discours, Camille REINERT rappelle qu'elle et sa famille sont perçues comme « *étrangers* » dans la commune. L'absence de participation aux événements municipaux en tant qu'habitante se fait ressentir dans son rôle d'élu·e.

*« Au début oui, quand j'ai été élue, je me sentais obligée de participer au 14 juillet à ce genre de truc. Mais en fait je me retrouvais souvent toute seule parce que je ne connaissais pas les gens. [...] Alors du coup [mon conjoint] faisait l'effort de m'accompagner, mais si c'est pour qu'on soit tous les deux dans son coin, ce n'est pas plus drôle. Donc au début je faisais un peu l'effort et puis au fur et à mesure des années je ne l'ai pas fait. Après je vais quand même tous les ans à la cérémonie des vœux, ça je ne l'ai jamais ratée parce que je trouve que c'est normal vu que c'est la cérémonie où le conseil présente ses vœux »* (Camille REINERT, 24 ans, étudiante, élue à Bleuville en 2014).

---

<sup>11</sup> Expression utilisée par Camille REINERT, élue à Bleuville, pour désigner l'équipe mayoriale.

Le paradoxe du rural dynamique, de conserver l'imaginaire de la ruralité et rendre dynamique le territoire se traduit dans la participation des habitant·e·s aux événements organisés par la mairie. Ce moment prend part aux enjeux de dynamique territoriale et d'intégration des nouveaux habitant·e·s, aux symboles et à l'identité rurale véhiculée par les élu·e·s. Pour cela, le conseil municipal s'appuie sur des événements ritualisés pour à la fois renforcer l'identité villageoise et animer le territoire.

Le 14 juillet, fête nationale et républicaine, est un moment fort pour les communes de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville. Depuis plusieurs années, Rougecourt organise un concours de pêche à cette occasion. Benoit DESCAMP témoigne de l'engouement envers cette activité qui rassemblait « *140 ou 150 personnes la première année* ». Mais « *l'année d'après on était plus que 120 et là aujourd'hui on arrive au bout quoi, ce n'est plus sympa* ». À Grisbourg, la journée du 14 juillet est aussi pensée comme un moment de convivialité et de rencontres. Frédérique NIOPOLI, élue à Grisbourg, déplore le manque d'investissement des habitant·e·s : « *les gens ils vont venir juste pour voir le feu d'artifice et manger un tout petit peu avant et puis pouf c'est fini. Même si on est là toute la journée avec la restauration le midi et bien non* ». Autre événement important : les commémorations. À la frontière belge et luxembourgeoise, Grisbourg a été fortement touchée par la Première Guerre mondiale. La bataille de Grisbourg, en août 1914, perdue par la France est sanglante et une nécropole domine sur les hauteurs de la commune. À Bleuville, le 11 novembre est l'occasion de nettoyer le monument aux morts et de préparer un dépliant retraçant la vie des quelques soldats tombés au combat, originaires de la commune. Ils seront distribués aux participants des commémorations. Tous les habitant·e·s ont été invités, ainsi que les pompiers et les enseignants.

Extrait d'observation : Grisbourg, commémoration des 100 ans de la paix, 11 novembre 2018

#### 1<sup>ère</sup> étape, les instructions préfectorales

La mairie reçoit un dossier complet d'instructions préfectorales. La cérémonie doit commencer par les cloches sonnant à la volée de 11h à 11h11 telle que l'armistice le prévoit. Ensuite, les écoles interviennent. Puis le maire doit lire un texte rédigé par le Président de la République. Pour finir, une couronne de fleurs bleu/blanc/rouge doit être déposée au monument aux morts. Il convient également de pavoiser la mairie du drapeau tricolore.

La mairie doit donc se préparer à l'exercice, d'autant plus important qu'il célèbre les 100 ans de l'armistice de la Première Guerre. La Lorraine est particulièrement touchée par l'évènement, du fait des batailles de Verdun et de ses environs.

#### 2<sup>ème</sup> étape, déroulement de la cérémonie

Le rendez-vous a lieu devant la mairie de Grisbourg. J'arrive à 11h. Les cloches sonnent à la volée dans tous les villages, tous les clochers en même temps, pendant 11 min. Une cinquantaine de personnes se sont regroupées. J'y retrouve les élus, mais aussi la brigade de pompiers, au nombre de 5, et le conseiller départemental venu faire le déplacement. Le maire et ce dernier sont en grande conversation, ils ne se quitteront pas de la matinée. Je repère également deux anciens combattants, ils seront les porte-drapeaux. En attendant, quelques nouvelles personnes arrivent, discutent et disent bonjour.

À 11h25 la fanfare fait son entrée. Les élus et porte-drapeaux se réunissent devant la mairie tandis que les habitants, y compris moi-même, restent de l'autre côté de la route. Nous sommes donc séparés par la fanfare.

La fanfare enchaîne les hymnes militaires : l'appel aux morts, sonnerie au drapeau, marseillaise.

Pendant ces chants, personne ne parle ni ne bouge, le temps s'est figé. Seul le vent souffle.

Le maire remercie les habitants. Il formule un discours de paix des nations et de tous les morts aux combats, quelles que soient leurs nationalités. Il lit ensuite le discours du Président de la République. Puis l'ensemble du cortège – la fanfare en tête, suivie des élus puis des habitants - se dirige vers le cimetière militaire. À une dizaine de minutes, un peu à l'écart du village, se trouve le cimetière militaire de Grisbourg qui rassemble les morts aux combats, de nationalités plurielles (près de 3000 soldats), française, russe, belge, tchèque, britannique, roumaine, notamment pendant la bataille de Grisbourg (22-23/08/1914). Il s'agit d'une nécropole nationale abritant les corps des communes voisines. Une fois de plus, la fanfare sonne les chants militaires. Le maire et le conseiller départemental déposent une gerbe de fleurs aux couleurs républicaines.

La seconde partie de la cérémonie se déroule au cimetière militaire allemand. Cette fois le trajet est un peu plus long et le cortège s'effectue en voiture. La majeure partie des participants suivent. Le maire me précise que les cérémonies sont rarement aussi bien suivies. Il dépose une gerbe sur la tombe d'un soldat allemand inconnu. L'hymne allemand retentit.

Un pot est prévu à la mairie pour les participants ayant suivi le cortège et la cérémonie.

La fête nationale et les commémorations - comme les autres événements – sont avant tout l'occasion de créer un trait d'union entre habitant·e·s et élu·e·s. Pourtant c'est sans doute sur ce point que les élu·e·s se trompent. Ils cherchent à organiser des cérémonies protocolaires liées à l'histoire nationale des lieux, alors que les habitant·e·s s'en défont.

En introduction de ce travail, j'ai souligné la particularité de l'élu·e de village, qui se retrouve à la fois élu·e et habitant·e, passant de l'un à l'autre ou endossant plusieurs rôles. La participation aux événements communaux en fait partie. L'élu·e devient organisateur-participant, parfois contre son gré comme l'atteste Camille REINERT, élue à Bleuville, qui a préféré se retirer complément de la commission « vie au village ». En revanche, certains élu·e·s sont multi-positionnés et sont à la fois parents d'élèves, élu·es, président·e·s d'association, adhérents, habitant·e·s. Lorsque le défilé de la St-Nicolas a lieu, autour du 6 décembre, Gaëtan LUSSIÈRE représente à lui seul l'ensemble des rôles possibles.

Le conseil municipal cherche à ritualiser des moments de rencontre, vœux du maire, brocante, repas des aînés, fête nationale et commémoration, à date précise et récurrente. Ainsi, la vie de la commune est rythmée par un calendrier événementiel. Ils veulent créer une relation entre les groupes et les institutions, et réaffirmer l'entrecroisement des lieux et des personnes. Pourtant, les habitant·e·s participent peu. Au lieu de créer un « trait d'union » entre élu·e·s et habitant·e·s, une scission s'opère entre les groupes. D'un côté, les élu·e·s et membres du milieu associatif qui adhèrent et défendent « l'esprit village » ; de l'autre, les habitant·e·s ne partageant pas l'idée d'une ruralité reposant sur des *traditions*.

Au lieu de créer une confusion des titres entre élu·e·s, habitant·e·s et associations, ils délimitent les appartenances et différenciations de chacun de ces groupes. Bien évidemment les événements ont pour objectif de faire « *vivre le rural* » tel que l'entend Pascal MEYER, maire de Grisbourg ; il est possible d'y voir également une manière de remercier la confiance attribuée lors du vote des électeurs par des actions visibles ; de traduire matériellement un vote interpersonnel (Mariot et Weber, 1999, p. 22).

### 1.3. Lieux de sociabilité limités

Le café du village est évoqué par plusieurs élu·e·s comme un lieu d'interconnaissance et de sociabilité. Parmi les communes étudiées, Bleuville a « perdu » cette institution, mais le commerce est ouvert à Rougecourt et Grisbourg.

Immédiatement, un constat s'impose : ce lieu est évoqué uniquement par les hommes élus. Cette observation n'est pas nouvelle et de nombreuses études mettent en avant l'usage du bistrot de

campagne par les hommes des classes populaires (Bozon, 1982 ; Coquard, 2019 ; Le Goff, 2012 ; Marneur, 2016a ; Rogers, 1980 ; Zonabend, 1999). Françoise Zonabend et Susan Carol Rogers définissent le café de village comme le lieu de rencontre des hommes, tandis que les femmes se retrouvent dans les lieux domestiques. Malgré l'apparence d'un lieu ouvert et public, le bistrot du village revêt un caractère sexué social. Il serait l'apanage des hommes des classes populaires (Bozon, 1982), et des hommes « solitaires » (Le Goff, 2012, p. 34). Difficile pour les femmes de s'introduire dans cet espace où il faut prendre de la place, il faut « se saluer, serrer des mains, répondre aux blagues, payer sa tournée, participer à la conversation avec le patron » ; c'est le « théâtre du pauvre » constitué d'habitués (Bozon, 1982, p. 67).

Avec les années et parfois la décroissance démographique, la fréquentation des cafés de village est en déclin. La fin du bistrot implique un repli « chez les uns ou les autres » (Coquard, 2019, p. 130). Bleuville a perdu son bistrot en 2008. Ainsi, pour les dernières élections municipales, l'équipe municipale se « réunissait chez les uns et chez les autres pour préparer le programme avec ce qu'on voulait, ce que l'on voulait changer pour la commune et tout ça » (Camille REINERT, élue à Bleuville). Inversement, l'équipe d'opposition de Rougecourt investit le café du village : « *Et donc cette liste qu'on a fait un peu dans la rapidité, un peu appel au peuple "qui veut se présenter avec moi", on s'était rassemblés au café, un soir, la dame qui tenait le café avant avait fait un café, on s'était rassemblés là* » (Benoît DESCAMP, adjoint, Rougecourt). Le café, ni privé ni public, est une appropriation des lieux non publics (Bozon, 1982) par un groupe sélectionné pour l'occasion.

Encore aujourd'hui, le « café du village » revêt une dimension masculine dans lequel circulent les informations, tout en restant dans un environnement semi-privé. Tous les matins Benoît DESCAMP continue de passer au café qu'il qualifie de « petit journal ». Dans cet espace, les informations de la sphère privée circulent facilement. Le maire de Grisbourg et son adjoint – Pascal MEYER et Didier CORDIER – ont leurs petites habitudes : « *On va faire marcher le commerce local, le bistro du coin, on va prendre un café tous les jours à 8h30. Et là-bas on discute de la mairie, des travaux, des choses comme ça* » (Pascal MEYER, enseignant retraité, maire de Grisbourg). Sans remaniement de l'ordre social et immuable, le café – comme la mairie – est un lieu du masculin, fréquenté par les élus pour son caractère mi-public mi-privé, en dehors du domicile et au contact des habitant·e·s permettant d'établir les stratégies mayorales. On voit dans les témoignages ci-dessous la ritualisation autour de cette pratique sociale. Si Pascal MEYER et son adjoint se rendent au café, c'est aussi par habitude. Le « café du village » est un lieu où se retrouvent les habitués. C'est un lieu de sociabilité fermé, peu propice à l'inclusion des habitant·e·s.

À Bleuville, le café disparu est regretté pour son aspect communautaire. Plusieurs élu·e·s de Bleuville témoignent de leur déception face à la disparition de ce lieu de sociabilité. Pour Corinne MOREL – adjointe à Bleuville – le « *bistrot à Bleuville* » est un « *endroit commun où les gens pouvaient discuter* ». Dans la commune, un hôtel-restaurant a eu ses heures de gloire. Puis, un couple de repreneurs « *n'a plus donné de nouvelles du jour au lendemain* » selon les paroles de Philippe WEISS. S'ensuit une période de flottement de plusieurs années. Abandonné en 2008, le bâtiment trouve un repreneur en 2015 par la municipalité de Bleuville qui en fait l'acquisition. Le conseil municipal doit alors se prononcer sur un projet de réhabilitation du bâtiment. Finalement, aucun travail n'aura lieu pendant le mandat électoral entre 2014 et 2020. Néanmoins, dans les discours, je détecte une pointe d'amertume quant à la fermeture de l'affaire. Cet endroit « où les gens pouvaient discuter » est pourtant empreint du masculin ouvrier. Susan Carol Roger (Rogers, 1980) observe la place du café du village, réservé aux hommes. Tandis que les femmes occupaient l'espace domestique et quelques lieux précis de l'espace public telle que la camionnette du boulanger lors de sa tournée. Le café du village était purement masculin dans ses codes et était un lieu de la classe populaire. Les notables ne s'y rendaient pas. Françoise Zonabend (Zonabend, 1999) réaffirme l'entre-soi de l'homme marié dans les réunions au café du village. Parler fort, prendre de la place, trinquer avec l'équipe locale de rugby ou de football, voici comment Jean-Pierre Le Goff décrit de manière ethnographique un café d'une commune de 4 000 habitant·e·s au début des années 2000 (Le Goff, 2012). Dans « le bar des boules » décrit par Le Goff, les femmes peuvent être présentes, souvent avec les enfants ou pour venir chercher leur époux, néanmoins elles semblent plus discrètes ou jouent aux cartes. L'espace du café est restreint.

Or à nouveau, les enquêté·e·s évoquent le bistrot du village pour sa sociabilité et les rencontres qu'il provoque en omettant qu'il ne réunissait pas toute la population. En effet, le café de village est un lieu qui crée des formes de sociabilité dans un entre-soi par le genre et la classe sociale. De plus, il permettait d'entretenir les mémoires collectives au travers des ragots et commérages locaux (Zonabend, 1999). Benoit DESCAMP, élu et commerçant à Rougécourt témoigne de la continuité des commérages, et donc pas nécessairement la cohésion de la population. Les habitant·e·s lors de leur passage à son commerce, divulguent les récits familiaux ou les ragots de rue. Benoit DESCAMP, *né ici*, rassemble un certain nombre d'informations. Il est possible que le café du village actuel endosse un rôle similaire. Tandis que le commerce est un lieu de passage, le café est un lieu de rencontres et de retrouvailles. Pour Benoît Coquard, c'est un lieu de réunion publique et de sociabilité central (Coquard, 2019). Les fermetures illustrent le déclin des mondes ruraux. Sans cet espace, les habitant·e·s se regroupent dans les domiciles, en dehors de l'espace public, « *il n'y a plus personne dans la rue* » (Christelle FERRY, née ici, élue à Rougécourt). Encore une fois, à travers leurs paroles, Corinne MOREL

et Philippe WEISS reconstruisent une image d'un passé proche réinventé. Fermé il y a une quinzaine d'années à Bleuville, le café du village représente une partie des souvenirs *d'avant* pour Philippe WEISS, avec la salle des fêtes. Mémoire et souvenirs reconstitués, ces deux bâtiments semblent représenter une époque révolue et recherchée, reconstituée par la rénovation du patrimoine. Ainsi l'image du « *beau village* » définit par Benoit DESCAMP fait référence à la fois à un embellissement du patrimoine qui faire référence au passé et à un dynamisme. Dans ce sens, Fabienne DESCAMP déplore la présence des maisons abandonnées. Les volets rouillés et les portes cassées participent à une détérioration de la commune, au même titre que la fermeture des cafés selon Benoît Coquard (Coquard, 2019).

D'autres lieux de sociabilité existent dans la commune et sont relatés dans les entretiens. En premier lieu, le milieu associatif à travers des activités culturelles, sportives et créatives. Sylvie FRITSC, épouse du maire, fait partie de ces « dames » qui participent aux loisirs créatifs à Rougecourt. Elle raconte : « *La peinture c'est aussi une façon de s'évader et puis la couture et les loisirs créatifs, ça se passe avec Mireille [MASSON], on est un petit groupe de dames de Rougecourt qui ont entre 40 et 65 ballets je dirais, donc c'est bien c'est un groupe d'âge voilà... ce n'est ni trop vieux, ni trop... voilà c'est bien* ». Les loisirs et les associations reproduisent un entre-soi féminin. Le second lieu de sociabilité évoqué dans les entretiens est l'école. Moins formel, il s'agit d'emmener les enfants à l'école et de discuter devant. Ces quelques minutes quotidiennes sont un moyen de créer des liens. D'ailleurs, plusieurs enquêté·e·s évoquent l'institution scolaire pour appuyer leur mobilisation en tant qu'élu·e·s. Ces deux lieux de sociabilité, en dehors des foyers domestiques, sont plutôt l'attrait du féminin. Ainsi, de part et d'autre, femmes et hommes seraient séparés dans leurs lieux de sociabilité. Pour autant, la gouvernance de l'espace public est à la charge de la municipalité. Le conseil municipal est attaché à embellir celui-ci.

## 2. Avoir un beau village

« *Quand on aura fini, ça fera 12 ans, on aura refait l'école, la salle des fêtes quand on est arrivé tout était pourri, on aura refait les traversins, on aura refait la grande rue, on aura fait quand même pas mal de choses je veux dire. Et donc vous êtes contents, vous refaites la salle des fêtes, elle est belle. Quand on est arrivé, c'était pourri, c'était vétuste, les gens ne pouvaient pas faire un mariage, vous pleuriez en la voyant. [...] C'est une raison pour laquelle je me suis présenté quoi. J'aime bien mon village donc si je peux le rendre encore plus sympa pour les citoyens, enfin pour eux, tant mieux. Voilà je suis content quand c'est propre, c'est nickel* » (Benoit DESCAMP, né ici, commerçant, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

Derrière la dynamique de la commune se cache le beau village. Effectivement, les élu·e·s et les membres associatifs ont la volonté de créer un « *beau village* » et de laisser cet héritage à l'équipe suivante. Le bilan du mandat doit faire état de l'avancement des projets menés par l'équipe. Benoît

DESCAMP déroule l'ensemble des tâches réalisées. La visibilité du travail accompli est importante pour avoir une sensation du devoir accompli et pour être potentiellement réélu. Cette seconde partie de chapitre revient sur les objectifs des membres du conseil municipal à travers leurs peurs. Contribuer à l'embellissement du village permet de contrer les peurs et les craintes concernant leur commune, c'est-à-dire avoir un « village-dortoir ». Ici, il s'agit de montrer ce que les enquêté·e·s présentent comme des résistances à l'action municipale.

### 2.1. La peur du « village-dortoir »

L'expression de « village-dortoir » renvoie à la transformation démographique et sociale des mondes ruraux comme annexes des zones urbaines. En 1980, Henri Mendras évoque déjà les « communes dortoirs » à partir de la recherche menée à Grand-Fraud en 1967 avec l'équipe de Hugues Lamarche (Lamarche, Rogers et Kanoouh, 1980). Grand-Fraud est une commune du Pays-Haut lorrain tout proche de Grisbourg, qui a connu les mêmes transformations suite à la fin de l'activité industrielle : « Le changement profond du village vient, non pas d'un conflit ouvrier-paysan ou de la domination des ouvriers sur les paysans, mais de la mutation interne et inéluctable de la paysannerie. Grand-Fraud est encore un village “qui s'tient”, non parce que les paysans ont su dominer les ouvriers, mais parce qu'ils ont pu se transformer et évoluer » (Lamarche, Rogers et Kanoouh, 1980, p. 15). Les « communes dortoirs » sont composées d'un quart de la population travaillant à l'extérieur de la commune pour Henri Mendras (Mendras, 1980). Dans les travaux récents, le terme « cité dortoir » est plutôt utilisé pour désigner la périurbanisation. Cette transformation des communes rurales couplée à l'étalement des lieux entre les sphères professionnelles, familiales et de loisirs, tend à créer « l'expression forte d'un périurbain naissant, les “villes-dortoirs” sont constituées majoritairement de lotissements pavillonnaires et d'immeubles d'habitat collectif » (Damon, Marchal et Stébé, 2016, p. 621). Le périurbain pourrait être qualifié d'espace interstitiel entre les espaces ruraux et urbains. Les nouveaux lotissements construits à Bleuville, Grisbourg et Rougecourt font le pont – physique et social – entre ces deux aires géographiques. Dans les cas présents, les lotissements sont une continuité du rural vers l'urbain et non une extension de l'urbain sur les campagnes. Selon Rodolphe Dodier, un continuum s'opère entre les modes de vie étant donné la forte porosité des lieux (loisirs, professionnels, scolaire, liens sociaux) (Dodier, 2007). Le « village dortoir » fait référence à l'évasion des activités de loisirs et professionnels à l'extérieur de la commune, se différenciant d'un mode de vie où habitat et travail étaient situés sur un même lieu (ferme agricole et cité ouvrière). Il est question de l'usage social de l'espace rural (Chamboredon, 2019).

L'expression « village-dortoir » est largement entrée dans le langage courant et est utilisée par les enquêté·e·s, qui craignent cet état de fait. Cette crainte renforce et répond à la volonté du conseil municipal de dynamiser le village. Plus encore, il s'agit de recréer des lieux de sociabilité. Lorsque Nicolas Renahy part dans son village d'enfance pour observer les transformations sociales où le monde du travail n'agit plus comme un lieu de sociabilité, il découvre les lieux qui font sens pour la jeunesse du début des années 2000 tel que le club de foot et ses vestiaires (Renahy, 2005). À Rougecourt, Grisbourg et Bleuville, le conseil municipal se questionne sur les mêmes points : comment recréer ou maintenir les lieux de sociabilité et de cohésion sociale ? Un brin nostalgique, les élu·e·s s'accrochent à une vision idéalisée de la ruralité à partir d'éléments émanant de la mémoire collective (Coquard, 2019 ; Halbwachs, 1950). Dans les discours transparaît la rhétorique du « c'était mieux avant » observée par Benoît Coquard dans les *communes en déclin* (Coquard, 2019). Avant de développer ce point, il convient de mettre en lumière les ressorts de la peur du « village dortoir » exprimée par les enquêté·e·s.

De la part des élu·e·s, plusieurs explications se dégagent de leur discours. Selon eux, le « village dortoir » renvoie à un comportement individualiste. C'est la somme des comportements individuels qui serait à l'origine de *l'endormissement* du village pour Thomas BOURASSA et Christelle FERRY, élu·e·s à Rougecourt puisque les habitant·e·s ne sortent pas de leur domicile pour participer aux activités communales et participent à un repli sur soi.

*« J'ai fait une promenade avec ma petite-fille cet été, à 19h, période où tout le monde devrait être sur sa terrasse ou dans le jardin, on ne voit personne. Les gens sont plus individualistes. On le voit au 14 juillet, il y a de moins en moins de monde. Après ils sont bien, ils sont chez eux. Après réflexion, si je n'étais pas investie dans la commune, est-ce que je bougerais autant ? Je ne pense pas. Je resterais chez moi aussi, une fois que vous êtes rentrés, vous êtes rentrés quoi »* (Christelle FERRY, élu à Rougecourt).

*« Moi je crois que c'est plutôt une affaire de personne, de dynamisme. Moi j'ai des gens dans la rue, je ne les vois jamais quoi ! Moi le voisin si je le vois trois fois par an c'est... d'un côté j'ai un monsieur qui est célibataire enfin qui est veuf, il ne sort jamais quoi. Il me dit qu'il doit être malheureux et pourtant il y a des choses à visiter, des spectacles de théâtre. La limite de notre village il y a plein de petites activités, mais ils ne se déplacent pas quoi. On a un repas communal, personne ne se déplace. Le monsieur d'un côté, il est tout seul, c'est un ancien policier. Je ne le vois jamais quoi ! Il ne participe pas et on voit bien que ce sont des gens qui sont loin de tout quoi. Ce sont vraiment les personnes qui ne font pas l'effort ou qu'ils ont peur bien voilà quoi. Une barrière qui fait qu'ils ne vont pas vers les autres quoi »* (Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt).

Plus encore, Fabienne DESCAMP, habitante à Rougecourt, déplore un changement dans les modes de vie. Pour elle, il y a une opposition entre les modes de vie *urbains* et *ruraux*, et des différences entre *né·e·s ici, étrangers* et *nouveaux habitant·e·s*<sup>12</sup>. Les transformations des modes de vie sont également mises en avant par Guy HENRI, élu à Grisbourg. Fabienne DESCAMP et Guy HENRI, 74 ans et 68 ans, rapportent cet individualisme au changement générationnel et renouvellement de la population. Tandis que Guy HENRI dénonce la place des appareils numériques (télévision et jeux vidéo) à contre sens des loisirs d'autrefois, Fabienne DESCAMP témoigne des changements structuraux dans la commune et la disparition des commerces de proximité. Effectivement, Rougecourt est une commune qui se traverse. Située entre une commune importante de 20 000 habitant·e·s et la voie d'autoroute, c'est le passage inévitable des poids lourds et de l'axe Paris/Strasbourg ou Reims/Metz.

**« Enquêtrice : Est-ce que Grisbourg c'est un village ?**

*Enquêté : Pfffff, avant oui, maintenant on appelle ça un village-dortoir. Parce que je pense qu'il y a les personnes âgées, qui ne sortent plus beaucoup, qui sont plus ou moins malade. Et puis après vous avez les jeunes qui ont des enfants et qui travaillent au Luxembourg [...] Quand je vois devant chez moi, enfin devant chez ma grand-mère parce que c'est elle qui m'a élevé, nous les gosses on jouait dans la rue et les gens discutaient sur un banc. Maintenant ils rentrent à 7h et c'est la télé, c'est la game boy... »* (Guy HENRI, 68 ans, élu à Grisbourg).

*« Oh bah encore maintenant ça ne se lie pas trop au village. La fête sur Rougecourt, dans le temps toutes les familles allaient à la fête, maintenant les gens vont à Metz, c'est moins cher ! Mais maintenant... Si le petit manège enfantin... mais sinon ça ne marche pas, les gens vont ailleurs. Moi je ne les vois plus mes petits-enfants, le dernier a 19 ans alors... C'est plus la vie dans le temps hein. Déjà il y avait deux boulangeries, bon il y a [le salon de toilettage pour chiens], mais il n'y avait pas de Cora. Avant il y avait une épicerie, là en face de la mairie où il y a un parking maintenant, c'était la maison de Mme, ils l'ont détruite »* (Fabienne DESCAMP, 74 ans, habitante de Rougecourt).

Fabienne DESCAMP et Guy HENRI s'accrochent à l'imaginaire d'un village comme communauté (Mendras, 1992). Entre le cœur de village, les anciens, et les lotissements, les nouveaux, un écart se creuse (Chapitre 5). Les nouveaux – entendu comme les nouveaux habitant·e·s des lotissements – sont identifiés selon un mode de vie et des préoccupations *urbaines*. Eloignés des réseaux sociaux localisés, l'enjeu est de les rapprocher des activités locales. Les paroles d'élu·e·s et de responsables d'associations locales vont dans le même sens : maintenir et renforcer le lien social (Malet, 2009) contre la concurrence des communes voisines. Sans l'action associative, la commune devient un dortoir. La mairie tente de remplacer les activités de la sphère du travail – autrefois très présente –

---

<sup>12</sup> Typologie construite dans le chapitre 4.

par les activités de loisirs. Il est difficile de lier les différentes typologies de population. En effet, l’ancrage au sein des réseaux sociaux localisés attribue une histoire commune aux habitant·e·s et aux familles. Ces récits communs excluent des *nouveaux* habitant·e·s. Pour « *greffer des lotissements* »<sup>13</sup> et éviter de tomber dans l’inertie du « *village dortoir* », le conseil municipal tente de recréer une image collective d’un mode de vie rural

## 2.2. Nostalgie et mémoire collective

Comme à mon habitude, j’interroge Philippe WEISS – élu depuis 2014 – sur la description de la commune de Bleuville. Pour décrire ce « *charmant petit village* », il aborde à la fois la présence de la cimenterie et du patrimoine local : « *Je parle des différentes fontaines qu’il y avait dans le village. Il en reste une ! Il y en a une en eau et une qu’on voudrait remettre en eau. Il y avait la salle des fêtes, un super bâtiment caractéristique du début du XXe siècle. Qui était caractéristique de Bleuville, et Bleuville qui était un village mi-ouvrier, mi-agricole. Et cette salle des fêtes c’était vraiment le lieu de rencontre de ces deux civilisations. Et puis ils ont tout rasé pour faire ça à la place [bâtiment de la mairie]* ». Philippe se lève pour me montrer les photos accrochées au mur de la salle de réunion de la mairie. On y voit une vue aérienne de la commune et des photos du centre de village. Il désigne une photo représentant son habitation, un ancien corps de ferme qu’il a entièrement restauré ; et puis l’ancienne salle des fêtes. Cette salle des fêtes était un symbole pour lui, détruite par « *le maire de l’époque* ». Auparavant, le bâtiment de la mairie se situait en contre-bas, à présent elle est sur la place du village, en remplacement de la salle des fêtes d’origine. Ainsi deux bâtiments ont été construits : l’un pour la mairie, l’autre pour la salle polyvalente. Phillip WEISS évoque l’ancienne salle des fêtes comme symbole d’une époque, d’un mode vie – des bals populaires – et de cohésion sociale pour « *ces deux civilisations* ». À partir d’un bâtiment, Philippe WEISS modélise les indicateurs du monde rural autour des notions d’interconnaissance et de cohésion sociale<sup>14</sup>. L’image de la ruralité s’est construite et se cristallise autour de ces notions. Pour preuve, *ville* et *village* sont mis dos à dos lorsqu’il s’agit d’aspect communautaire avec un titre identique : « *le village dans la ville* » (Marchal, 2017 ; Young et Willmott, 2010). Les élu·e·s et membres associatifs ont intégré cette vision de la ruralité dans leur discours pour faire *mémoire commune*.

Les enquêté·e·s déplorent les transformations sociétales observées. Ils font appel au passé dans les modes de vie, pour se complaire dans une vision probablement idéalisée ou reconstruite de l’espace rural. Certes la mémoire repose sur des éléments du passé et du vécu, mais les souvenirs sont reconstruits et une part d’imaginaire ou d’embellissement de la réalité apparaît dans le récit : « Le

---

<sup>13</sup> Paroles empruntées à Philippe WEISS, élu à Bleuville.

<sup>14</sup> Le chapitre 2 identifie les indicateurs des mondes ruraux dans la littérature.

souvenir est dans une très large mesure une reconstruction du passé à l'aide de données empruntées au présent, et préparées d'ailleurs par d'autres reconstructions faites à des époques antérieures et d'où l'image d'autrefois est déjà bien altérée » (Halbwachs, 1950, p. 57). Maurice Halbwachs a mis au jour l'importance du temps et de l'espace dans les mémoires. Un récit se situe temporellement et spatialement. Les récits des enquêté·e·s font référence à un temps passé au sein de la commune, voire mobilise des lieux précis. Sans date précise, il s'agit d'un passé récent et vécu par les enquêté·e·s, ou du moins imaginé. Vu précédemment, les récits transmis, notamment dans le discours de Fabienne DESCAMP, mettent toujours en scène un groupe familial, une généalogie et un bâti. Enracinés dans le sol, Halbwachs montre l'immobilisme des bâtiments face à la mobilité (géographique et démographique) des hommes et des femmes. Lorsque Fabienne DESCAMP parle de « *l'épicerie, là en face de la mairie où il y a un parking maintenant, c'était la maison de Mme, ils l'ont détruite* », elle évoque une époque révolue. Vraisemblablement les enquêté·e·s, élu·e·s et habitant·e·s, s'accordent et font référence à un passé proche et connu. Pour les plus âgés, dont font partie Fabienne DESCAMP, Guy HENRI et Roger DURAND, le passé dont il est question leur est connu et vécu. En revanche, les autres élu·e·s s'approprient une mémoire reconstituée et écoutée pour l'ériger en mémoire collective. En partageant un récit commun, même reconstitué, les élu·e·s s'identifient dans un groupe commun ayant des références identiques. L'entrecroisement des généalogies accentue la perception d'une mémoire partagée. À Bleuville, René PETITMANGE, Christina DAMBLY, et Corinne MOREL, respectivement 65 ans, 52 ans et 36 ans, sont en capacité d'élaborer un récit identique à propos de leur généalogie. Tous gendres, l'histoire familiale leur a été transmise et montre l'appartenance familiale.

Les mémoires collectives sont multiples. La transmission de l'histoire familiale est un exemple saillant de la mémoire collective. Les représentations des modes de vie en ruralité et au sein d'un village font partie des mémoires collectives. À partir des éléments du passé, les habitant·e·s établissent le discours « c'était mieux avant » (Coquard, 2019, p. 45). L'expression illustre les références à un mode de vie passé et regretté, où la fête nationale était un moment de rencontres collectives et « où tout le monde devrait être sur sa terrasse ou dans le jardin » (Christelle FERRY, élue à Rougecourt), où « les gosses on jouait dans la rue et les gens discutaient sur un banc » (Guy HENRI, élu à Grisbourg). Pour Benoit Coquard, le référencement au passé permet de « déplorer le présent à l'aune du passé » et de matérialiser les « campagnes en déclin » (Coquard, 2019, p. 46-47). Il poursuit : « L'histoire proche sert alors de justification morale et de forme de ralliement à une façon de vivre ». La part de nostalgie est un point d'ancre et une vision orientant les projets du conseil municipal. Il aurait été intéressant de connaître les points de désaccord d'une liste d'opposition et si ceux-ci reposaient sur des changements de perception du rural.

Contrairement aux analyses sociologiques qui montrent la multiplicité des mondes ruraux en fonction de la structuration des réseaux interdépendants (Laferté, 2014), les enquêté·e·s ont une image lisse de la ruralité. Elle repose – sans surprise – sur l’interconnaissance et la cohésion sociale. L’équipe mayorale se compose de ceux et celles qui acceptent une même vision commune de la vie au village (Lussault, 2007). C’est pourquoi les actions du conseil municipal sont dans une logique similaire : recréer ou maintenir « l’esprit village ».

### 3. Recréer un esprit village

#### 3.1. « Trouver la bonne recette »

La volonté du conseil municipal est d’appuyer le travail associatif et de soutenir l’institution scolaire. De plus, la gouvernance du conseil municipal ancre son action dans les habitudes et le système de fonctionnement associatif. L’école, les associations et la mairie sont les trois piliers de la dynamique locale. L’on y retrouve parfois les mêmes personnes entre le conseil municipal et les bureaux associatifs. Gaëtan LUSSIÈRE endosse plusieurs rôles et passe de l’un à l’autre en fonction du sujet de la réunion. Par exemple, lors des commissions « vie du village », il intervient sous la casquette de président d’association, oubliant son rôle d’élu et de parent d’élève, selon ses dires. À travers la figure de Gaëtan LUSSIÈRE, mais aussi de Frédérique NOIPOLI ou Elisabeth CUNNY, on voit bien la superposition des rôles entre élu·e·s, habitant·e·s et associations. Souvent recrutée au sein des associations locales – notamment celles des parents d’élèves<sup>15</sup> – la mairie est dans la continuité du travail associatif et s’associe à elles dans l’organisation des événements. Les événements représentent les liens habitant·e·s/élu·e·s et association/mairie. Concernant l’école, l’enjeu repose également sur la dynamique territoriale. Les communes se battent pour maintenir un groupe scolaire dans leur commune en luttant contre les fermetures de classes ou en créant des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Cette dernière stratégie permet de disperser le groupe scolaire sur plusieurs communes et de maintenir une classe sur chacune d’elles. C’est le cas à Grisbourg et Bleuville. Avoir une école dans le village est un argument non-négligeable pour rajeunir la démographie de la commune et attirer une nouvelle population.

Pourtant, le discours des élu·e·s est – d’une certaine manière – paradoxal : les nouveaux habitant·e·s sont une source de renouvellement de la population et évite le vieillissement de la commune, néanmoins le conseil municipal souhaite entretenir une image *traditionnelle* du village. Les nouveaux habitant·e·s sont perçus à l’écart de la population de par leurs préoccupations et leur mode de vie

**Erreur ! Argument de commutateur inconnu..** Cette vision dichotomique repose sur une

---

<sup>15</sup> Voir chapitre 5.

amplification des représentations de la ruralité d'après Jean-Claude Chamboredon. Déjà en 1980, après la construction des premiers lotissements en périphérie, il observe les interactions entre *néoruraux et autochtones* (Chamboredon, 2019 ; Roullier, 2011). Ce ne sont pas ces nouveaux habitant·e·s qui viennent, par porosité, acculturer et transformer le rural, telles deux cultures en opposition. C'est avant tout « la transformation des bases économiques et sociales du mode de vie paysan » (Chamboredon, 2019, p. 79) qui engendre la *dépaysanisation* des mondes ruraux. La transformation vient de l'intérieur. Pourtant, les élu·e·s ont une interprétation inverse et Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt, est formel : « *C'est flagrant, les gens ils viennent dormir ici et ils travaillent à V. quoi* ». Il poursuit : « *Ce qui va vous créer du lien social avec les gens, c'est le fait d'emmener les enfants à l'école, c'est comme ça que vous rencontrez les gens. [...] Moi j'ai toujours pris l'habitude d'emmener mes enfants à l'école, de discuter 5 min avec la maitresse, avec les gens et ça créés du lien social, voilà en discutant avec les gens. Mais les gens ont du mal à discuter entre eux quoi, le lien social est compliqué, ils sont plus devant leur écran* ». Thomas BOURASSA met dos à dos les deux modes de vie entre « *les activités sportives* »<sup>16</sup> et être « *devant leur écran* », l'un rural, l'autre urbain. Pourtant, il est difficile de séparer les « *sociétés urbaines* » et les « *sociétés paysannes* » selon Jean-Claude Chamboredon (Chamboredon, 2019). Dans un processus de « *déruralisation* », les campagnes sont proches des petites villes à la « *structure sociale diversifiée* » (Chamboredon, 2019, p. 256). L'absence de reconnaissance de la transformation des modes de vie de tous les ruraux légitime sans doute leurs actions et leur identité.

Stéphane POINCAT, agriculteur et élu à Grisbourg est l'un des seuls enquêté·e·s à qualifier sa commune de « *ville* ».

*« Enquêté : Moi je verrais Grisbourg plus près d'une ville que d'un village. En termes de personnes qui vont se côtoyer ouais. Les gens rentrent, vont au travail, rentrent, vont au travail... Il n'y a pas trop d'activités.*

*Enquêtrice : C'est quelque chose que vous regrettez ?*

*Enquêté : Ouais.*

*Enquêtrice : C'est pour ça que vous êtes rentré dans la mairie ?*

*Enquêté : Oui pour que ça change. Mais les gens ne sont pas motivés à faire des trucs. C'est décevant je trouve » (Stéphane POINCAT, 38 ans, né ici, agriculteur, élu à Grisbourg depuis 2008).*

Stéphane POINCAT met en avant les activités des habitant·e·s, ou plutôt leurs activités extérieures à leur lieu d'habitation. Devenu multi-lieux, l'espace rural s'est détaché de sa fonction de production,

---

<sup>16</sup> Paroles de Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt et président d'une association sportive dans une commune voisine.

par la disparition des activités paysannes, et l'avènement des activités extérieures. La « *bonne recette* »<sup>17</sup> serait la mobilisation des habitant·e·s sur leur lieu de vie. Les élu·e·s de Grisbourg, Rougecourt et Bleuville témoignent de leur difficulté à faire venir les administrés aux événements. Précédemment, les exemples de la fête nationale illustrent le désarroi des élu·e·s face à la désertion. Loin d'être fatalistes, Benoit DESCAMP et Frédérique NOIPOLI cherchent la « *bonne recette* », celle qui fonctionne dans la commune voisine « *Quand je vois à B., c'est à 3 km de chez nous et ça marche du tonnerre quoi ! Je ne sais pas si c'est la mentalité des gens où... des fois on a essayé de faire des choses* » (Frédérique NOIPOLI, 59 ans, élue à Grisbourg depuis 2007). Cette « *recette* », une autre commune la détient à proximité de Rougecourt et Benoit DESCAMP en est persuadé : « *Oui il y a des villages où ça existe ! Ouais ça existe ! Mais ça ne peut exister que si les gens qui mènent, les meneurs comme nous, on est motivé et qu'on trouve la bonne recette. Et je pense qu'on pourrait le faire, qu'on peut le faire, j'en suis persuadé. Mais on n'a pas trouvé, je suis un peu déçu* » (Benoît DESACMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

« *Par contre sincèrement je pense qu'on aura loupé un truc en 2020, c'est que le village il devient un village dortoir. [...] Et c'est ça que je regrette un petit peu c'est que le village devient de plus en plus un village dortoir et les nouveaux arrivants on a du mal à les intégrer, et je pense qu'on a pas trouvé la recette ; il y a peut-être une recette, on ne la trouve pas. Et là en 2020 quand ce sera finit, j'aurais une déception, ce sera celle-là. On a pas réussir à faire un village avec un esprit village vous voyez. Avec des gens qui s'intègrent, avec des fêtes, je veux dire avec tous les gens qui viennent quoi, avec un petit côté sympathique comme ça. [...] C'est à nous de faire la démarche d'aller trouver les gens* » (Benoît DESCAMP, né ici, 54 ans, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt).

En voulant « *prendre son bâton de pèlerin* » **Erreur ! Argument de commutateur inconnu.** et aller « *chercher les nouveaux habitants* »<sup>18</sup>, il s'agit de « *les intégrer dans la dynamique d'un village* » **Erreur ! Argument de commutateur inconnu..** Deux idées s'en dégagent : celle d'aller au-devant des habitant·e·s et l'absence des habitant·e·s dans la prise de décisions.

Deux adjoint·e·s, Benoît DESCAMP et Corine MOREL, l'un à Rougecourt, l'autre à Bleuville, font part de leur désarroi qui vient se confronter à la fois à l'engagement et aux représentations territoriales des habitant·e·s. L'engagement et le rôle d'élu sont concomitants<sup>19</sup>. Mais qu'en est-il de celui de l'habitant·e, d'autant plus lorsque celui-ci n'est pas intégré au sein des réseaux sociaux localisés ? À Rougecourt, Benoit DESCAMP et Christelle FERRY sont né·e·s ici, ils affirment leur appartenance territoriale<sup>20</sup> et leur engagement pour « [leur] *village* » (Neveu, 1997). L'engagement des habitant·e·s

<sup>17</sup> Expression utilisée par Benoit DESCAMP, élu à Rougecourt.

<sup>18</sup> Paroles de Corinne MOREL, 36 ans, élue à Bleuville.

<sup>19</sup> Chapitre 2 : Cadre théorique

<sup>20</sup> Chapitre 4 : Les né·e·s ici, les installé·e·s et les nouveaux.

pourrait se lire à la lecture des réseaux d'intéressement parmi lesquels l'économie, la parenté et la politique (Lamarche, Rogers et Karnoouh, 1980 ; Thévenot, 2006). Toutes imbriquées, les figures de l'élue·e·s, de l'habitant·e·s et du responsable associatif ne peuvent se lire indépendamment les unes des autres. Finalement, au milieu de la mairie, l'habitant·e existe peu.

*« Et c'est une vraie réflexion qu'on a avec la plus grosse association du village, les familles rurales, c'est comment on va chercher les nouveaux habitants ? Comment on les intègre dans la dynamique d'un village ? [...] Bah tu l'as vu aux vœux, il y a sûrement eu un problème de communication, mais on a pas du tout touché les nouveaux habitants »* (Corinne MOREL, 3<sup>ème</sup> adjointe à Bleuville).

Deux éléments apparaissent pour « trouver la recette » : les rapports sociaux d'interconnaissance d'une part, et la conception du rural et de l'habitat d'autre part. Le positionnement relationnel des groupes sociaux est défendu par Gilles Laferté (Laferté, 2014). Historiquement et socialement situés, les rapports sociaux sont interdépendants dans les mondes ruraux et s'articulent en fonction des rapports de classes sociales. Pluriel, le « villageois de souche » (Chamboredon, 2019, p. 267) est loin d'être une entité unique sur le territoire communal. Face à la diversité des profils, Jean-Claude Chamboredon découvre un repli sur la fonction symbolique des campagnes : « Le mouvement d'urbanisation a produit, comme son envers, un renforcement de l'identité territoriale et régionale, comme principe d'identification [...]. Un des effets, au niveau de la société villageoise, est l'extrême attention portée aux signes d'appartenance, le déploiement, sur certains terrains, d'une symbolisation de l'autochtone et de "l'étranger" » (Chamboredon, 2019, p. 265). Ce que j'observe précisément dans les discours des élue·e·s.

Les images idylliques présentées par les enquêté·e·s sont issues des mémoires et des récits reconstitués, mais aussi des illustrations véhiculées à partir des années 1950 sur la ruralité : « Les transformations internes de la paysannerie ont permis aux agriculteurs de se rapprocher progressivement du mythe du paysan et de l'homme des champs élaboré au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est cette image idyllique du village, affirmée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle dans le roman rural et régionaliste, qui alimente les manuels de lecture de l'école primaire jusqu'aux années 1950 ; c'est elle qui définit le cadre social d'une bonne partie des feuilletons populaires de la télévision » (Chamboredon, 2019, p. 262). En pleine transformation (Mendras, 1992), les mondes ruraux sont reconstitués par ces élue·e·s à partir d'images de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le mythe du paysan se construit, et avec lui l'autochtonie. Empreints de nostalgie, les élue·e·s cherchent à reconstruire le « village » imaginé et à embellir la commune.

### 3.2. S'appuyer sur le patrimoine et embellir le village

*« Tout a été refait quoi ! La salle des fêtes, l'école, le presbytère, le parking, la mairie a été refaite, la rue grande a été refaite, le [lotissement]... Je ne connais pas non plus de commune qui en si peu de temps en fait autant quoi »* (Thomas BOURASSA, élu à Rougecourt).

Les missions du conseil municipal sont tournées autour des éléments de la vie au village, des forêts et du scolaire. Le chapitre précédent a mis en exergue la diminution des missions confiées à la commune au profit de la communauté de communes. Ainsi, le conseil municipal s'accroche aux éléments identitaires et symboliques du territoire : le patrimoine. L'embellissement du village et la rénovation du patrimoine participent à l'image reconstruite de la ruralité. Ainsi, Roger DURAND est élu à Rougecourt depuis 1989. Après 5 mandats et presque 30 ans à la mairie, Roger a réussi à transformer sa mandature en passe-temps. Son *truc* à Roger, c'est l'Histoire. Ancien enseignant dans un lycée agricole, Roger DURAND emménage à Rougecourt en 1988 et bénéficie d'une retraite anticipée en 1996. Il considère son engagement comme une compensation à son statut d'inaktivité : « *Je me suis investi ici parce que c'est ma dernière étape. Je pars du principe que je touche une retraite et donc rendre service en compensation. Je ne conçois pas qu'on me donne de l'argent sans que je ne fasse rien* » (Roger DURAND, 79 ans, retraité, élu à Rougecourt depuis 1989). Depuis sa retraite, il s'inscrit dans plusieurs associations de conservation du patrimoine et de valorisation de l'histoire. Avec évidence, il préside la commission « patrimoine » de la commune et participe à la commission « cimetière »<sup>21</sup> et « appels d'offres ». À Rougecourt, la commission « patrimoine » consiste à mettre en valeur le passé de la commune et de faire connaître l'histoire du village.

*« Ça m'intéresse l'histoire. Je suis passionné d'histoire locale et j'aime faire des recherches. Depuis 2011, je suis sur les soldats morts entre 1914-1918. Du coup, je fais une expo pour le 11 novembre sur la vie de la commune et de l'armée. Ça demande des recherches quand même sur tous les militaires pour situer les personnes dans la généalogie et la géographie, pour avoir le lieu de naissance et de mort »* (Roger DURAND, élu à Rougecourt).

Avant tout, Roger DURAND cherche à informer les habitant·e·s. Une démarche similaire est menée à Bleuville, autour des bâtiments de la commune et des dépliants sont rédigés par les élu·e·s. L'exemple ci-dessous propose une plaquette de présentation de la commune produite par des élu·e·s, elle est signée de la main de Jeanne CHARTON, élue à Bleuville depuis 2008. Avec ce document, elle renoue avec les éléments historiques et patrimoniaux de la commune. Dans son écrit, Jeanne CHARTON met en avant la co-présence des ouvriers et agriculteurs de la commune. Philippe WEISS – élu à Bleuville -

---

<sup>21</sup> « C'est normal, il faudra bien que j'y aille un de ces jours. C'est une commission importante même si elle n'est pas très dynamique » (Roger DURAND, 79 ans, retraité, élu à Rougecourt depuis 1989).

avait déjà indiqué l'importance de cette double « *civilisation* »<sup>22</sup> et de la symbolique de la salle des fêtes, où se déroulaient fêtes de village et bals populaires sans distinction de classe. Aujourd'hui détruite, les élu·e·s valorisent d'autres éléments du patrimoine communal. La plaquette reprend les bâtiments immuables : les fontaines, l'église et la place du village. Plus encore, la commission « environnement » de Bleuville a pour mission d'embellir le village et de restaurer les fontaines de la commune : « *J'aimerais bien faire faire la rénovation de la fontaine de M. Elle servait à abreuver tous les animaux avant la mise en eau du village en 1956* » (Jeanne CHARTON, 58 ans, élue à Bleuville) ; « *Je parle des différentes fontaines qu'il y avait dans le village. Il en reste une ! Il y en a une en eau et une qu'on voudrait remettre en eau* » (Philippe WEISS, 65 ans, élus à Bleuville).

À travers leurs recherches des éléments du passé, les élu·e·s reconstruisent une image de leur commune pour embellir et restaurer le patrimoine. Embellir le village consiste à « *le rendre encore plus sympa* » pour Benoit DESCAMP, élu à Rougecourt, et à faire des travaux parce que « *les travaux, ça se voit* ». Ainsi, il s'agit de rendre visibles les projets menés par l'équipe municipale.

« *Moi j'aime bien mon village, c'est ça aussi. C'est une raison pour laquelle je me suis présenté quoi. J'aime bien mon village donc si je peux le rendre encore plus sympa pour les citoyens, enfin pour eux, tant mieux. Voilà je suis content quand c'est propre, c'est nickel. [...] Donc non c'est ça aussi quand vous êtes de ce village, vous êtes content quand vous pouvez l'améliorer. Et si les gens sont contents aussi c'est bien, que les gens soient heureux de vivre* » (Benoît DESCAMP, adjoint à Rougecourt).

---

<sup>22</sup> Terme emprunté à Philippe WEISS, élu à Bleuville.

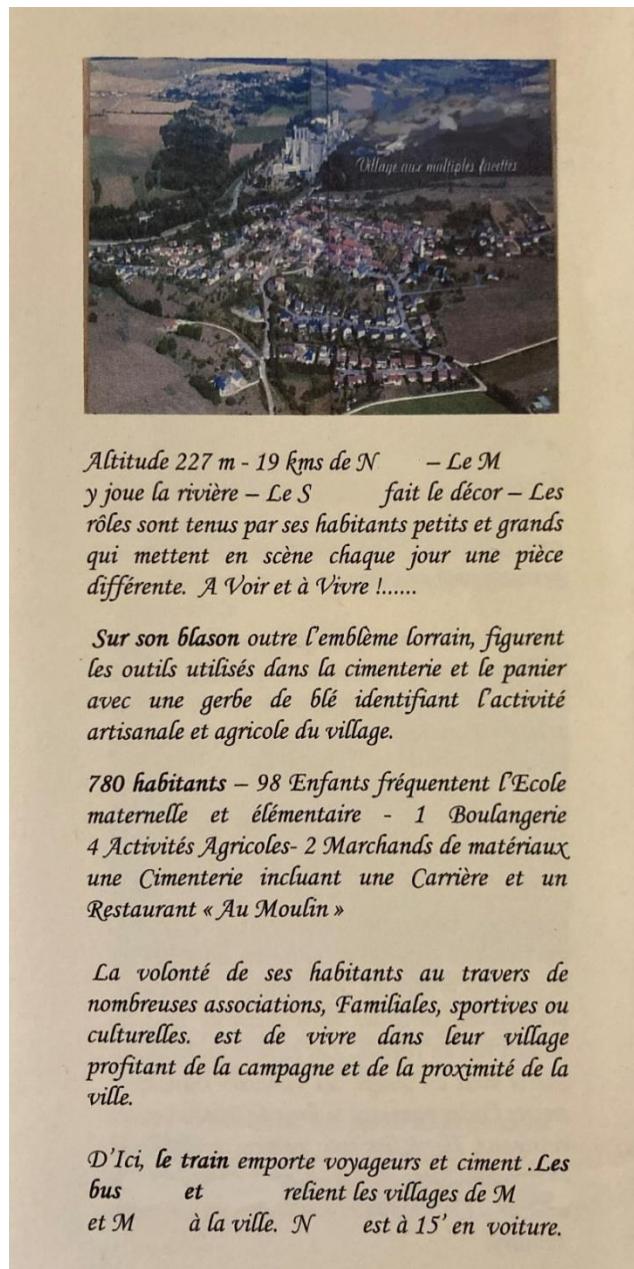


Figure 8. Plaquette de présentation de la commune de Bleuville. Rédigée par Jeanne CHARTON, élue à Bleuville.

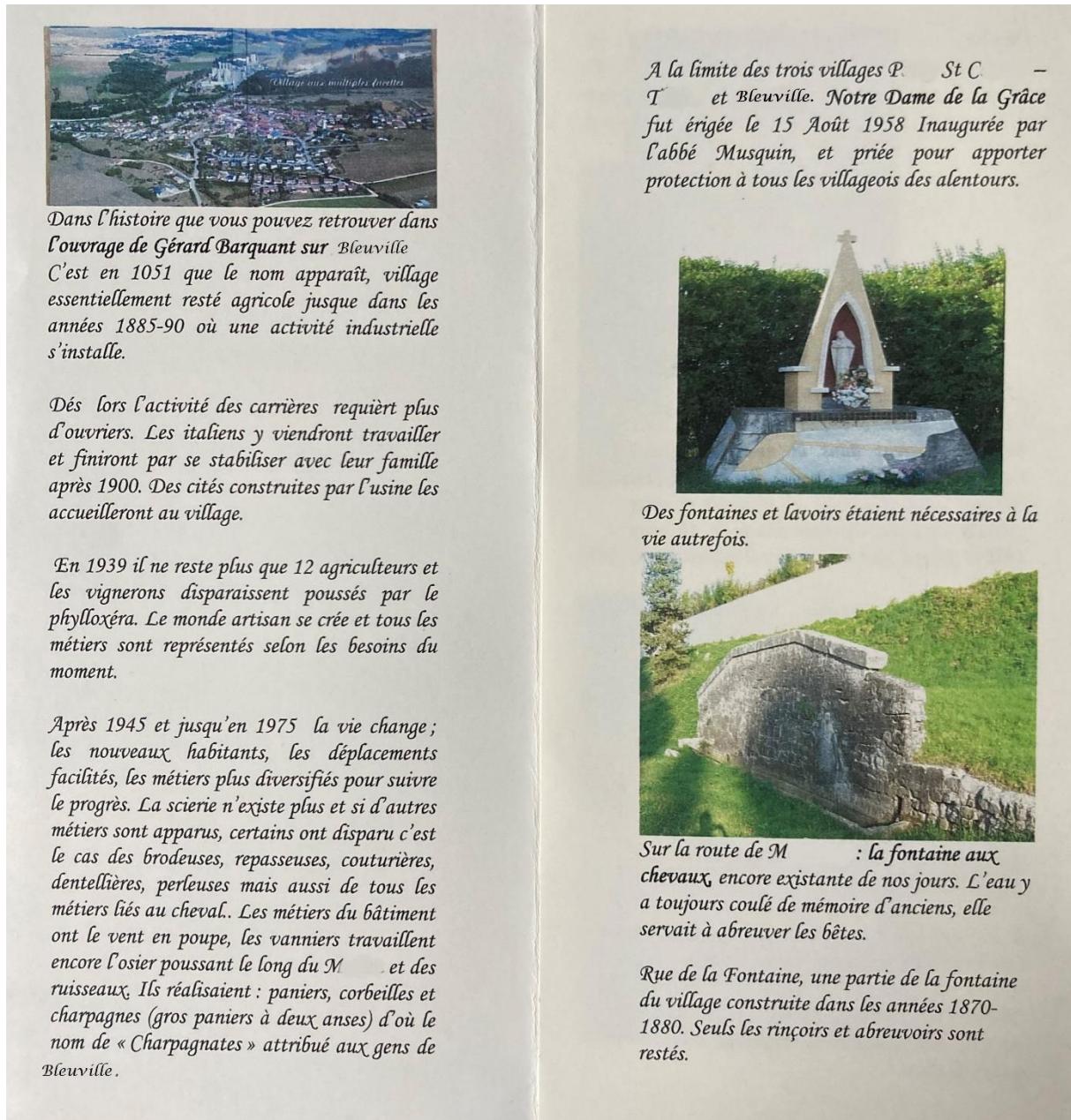


Figure 1. Plaquette de présentation de la commune de Bleuville. Rédigée par Jeanne CHARTON, élue à Bleuville.

Parmi les aspects d'embellissement de la commune, Fabienne DESCAMP déplore la présence des maisons abandonnées. Les volets rouillés et les portes cassées participent à une détérioration de la commune, au même titre que la fermeture des cafés selon Benoit Coquard (Coquard, 2019).

« Ooooooooooh quelle horreur ! On en parlait encore hier avec Benoit comme il s'occupe des travaux, vous le connaissez quand même ? On fait une belle rue mais bon moi je ne comprends pas le maire, les gens qui ont une maison mais qui la ferme et que les volets sont rouillés, je leur imposerais ! [Dans la commune voisine], le maire a dit "soit vous vendez, soit vous entretenez !" Mais là tout est fermé à Rougecourt. Ils sont quoi, 25 habitants dans la rue grande ! [...] Mais non la rue grande elle est moche hein. Alors ils vont la faire belle mais mon dieu... Alors Benoit me dit "j'ai dit au Daniel [FRISCHT] qu'il fallait entretenir". [...] Bah le Daniel

*il n'a pas le temps de faire tout non plus, des maisons qui restent comme ça délabrées. Une encore plus loin, le frère à mon père, c'est la maison de tonton Georges. [...] La porte est cassée »* (Fabienne DESCAMP, 79 ans, habitante de Rougecourt).

Les préoccupations des élu·e·s se recentrent vers des aspects visuels, « ce qui se voit »<sup>23</sup>. Pour faire revivre le village, le conseil municipal rénove les éléments représentant une époque révolue. Embellir le village consisterait à reproduire et à reconstituer ces éléments : les fontaines du village, la place centrale, l'église, le café, la salle des fêtes et de belles maisons ; reproduire ces photos qui sont accrochées aux murs de la mairie de Bleuville.

## Conclusion

Dans les entretiens, les enquêté·e·s parlent de leur commune comme d'un village. Pendant notre conversation, Philippe WEISS, élu à Bleuville, se lève pour me montrer et appuyer ses propos avec des photos de Bleuville. Il s'agit de photos des rues de la commune et des bâtiments communaux datant, probablement des années 1950. En faisant référence au passé, Philippe WEISS reconstruit une image de la ruralité autour d'une image idéale d'un village et des lieux de socialisation où les habitant·e·s exerçaient leur activité productive et où des lieux de sociabilités étaient nombreux. Ces imaginaires oublient que les groupes sociaux et les quartiers étaient séparés (ouvriers, agriculteurs, notables) et que les lieux de sociabilités reflétaient ces séparations de classes sociales et de genre. Nostalgie d'un temps passé ou reconstitué, appartenant à une mémoire collective, la commune a des reflets du rural dans ses paysages et ses fermes. Par peur du déclin de la commune et du « village-dortoir »<sup>24</sup>, l'équipe mayorale s'inspire des sociabilités villageoises. Henri Mendras rappelle que les sociétés rurales se définissent selon les schémas familiaux. Agricole, la famille est rattachée à l'espace domestique et l'exploitation agricole ; industrielle, la famille conserve une distinction entre groupe domestique et celui du travail. Ces éléments permettent de saisir la transmission de biens au sein des familles, et la répercussion sur l'image du rural et de la ruralité, proche d'un modèle communautaire (Mendras, 1995). La connaissance et l'interconnaissance – se connaître et se faire connaître – sont les indicateurs de l'appartenance dans les groupes sociaux localisés. Pour cela, les cadres de sociabilité se rejoignent : résidence, familial, travail, associatif et parfois mayoral. En agençant leurs différents cadres de vie, les habitant·e·s et les élu·e·s sont présents dans des cercles communs. Le passé décrit par certains élu·e·s met à profit la concomitance des sphères de sociabilité pour recréer un *effet communautaire*, persuadé d'être un rempart face à la crainte du *village dortoir*. On voit les projets autour de l'embellissement du village et de la rénovation du patrimoine local.

---

<sup>23</sup> Parole de Benoit DESCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint à Rougecourt, à propos des travaux publics.

<sup>24</sup> Terme utilisé par les enquêtés.



## Conclusion de partie - Qu'est-ce qu'il reste du village ?

Les frontières des mondes ruraux sont modifiées par les transformations économiques, sociales et démographiques. Le sentiment de transformation est accentué par la venue de nouveaux habitant·e·s et le transfert des compétences à la communauté de communes. Pour autant, ces transformations, et le glissement des mondes ruraux ne sont pas une actualité. Elles se structurent et s'inscrivent dans le long terme.

Dans le même temps, la gouvernance du conseil municipal s'adapte pour continuer à animer ce territoire. Le conseil municipal est l'instance étatique la plus proche des administrés. La frontière est faible entre habitant·e·s et élu·e·s et ces derniers passent de l'un à l'autre. En soi, les élu·e·s sont des habitant·e·s de la commune mais ils revêtent un statut particulier. En effet, deux aspects sont visibles. Tout d'abord, l'élu·e entretient une relation avec les administré·e·s parfois directe, par interpellation dans les rues de la commune, parfois indirecte par le biais du secrétariat de mairie. Ensuite, les élu·e·s de village se raccrochent à une vision réinventée de la ruralité. Pour les élu·e·s et les membres d'associations, le monde rural est empreint d'interconnaissance et de communautés. Cette vision est reconstruite à partir des éléments transmis à travers les récits des personnes âgées. Ce passé, pas si lointain puisque présent dans les mémoires, vient questionner les rapports sociaux générationnels et d'ancre local. De plus, une scission apparaît entre les habitant·e·s. D'un côté, les membres du conseil municipal et leurs alliés, qui défendent le classicisme de la ruralité grâce à la ritualisation d'évènements locaux. De l'autre, les habitant·e·s non-impliqués qui ne participent pas aux événements organisés par l'équipe municipale, ce qui renforce les représentations d'un mode de vie différencié.

Absente des débats, une partie de la population n'est pas impliquée dans les réseaux sociaux localisés connus par élu·e·s et les membres associatifs. Par conséquent, il y a un risque d'opposition politique, dans le sens d'une vision de gouvernance différenciée, telle qu'elle est observée dans le cycle mayoral.



# Conclusion générale

Cette thèse s'est efforcée de mettre en évidence les logiques sous-jacentes du fonctionnement d'un conseil municipal, de la construction d'une liste, à l'élection puis au déroulement de la mandature. Il apparaît que la composition du conseil municipal repose sur l'imbrication des rapports sociaux de genre, d'âge, de classe sociale et de rapports territoriaux. On observe que ce sont essentiellement les hommes qui « veulent aller à la mairie » et constituent le trio de tête. En même temps, il apparaît que l'architecture des listes de candidat·e·s, sous couvert de liens sociaux privilégiés, d'un équilibre, et d'une hétérogénéité des profils, est empreinte d'une représentation partagée du village et de la ruralité. Ainsi, on observe que les rênes des actions du conseil municipal sont toujours guidées par un fort ancrage territorial y compris pour les nouveaux habitant·e·s qui se sont intégrés dans les réseaux sociaux localisés. Ces derniers sont constitués de l'ensemble des liens sociaux au sein d'un territoire délimité spatialement, dont l'ancrage définit l'appartenance à un groupe, et une ressource dont un potentiel électoral. Dans le conseil municipal, le groupe d'appartenance partage les représentations d'un monde rural idéalisé, qui est la ligne de conduite des actions menées. Parallèlement, le conseil municipal doit trouver une place au sein des instances communautaires dont les compétences techniques et politiques vont à l'encontre du discours des élu·e·s municipaux.

## Un ordre social maintenu

Dans le discours des élu·e·s, la composition de l'équipe mayorale est le résultat de « bonne volonté » individuelle. Néanmoins, la majorité des élu·e·s n'ont pas été candidat·e·s spontanément. « *On est venus les chercher* » selon les discours recueillis. La composition de l'équipe de candidat·e·s à la mairie repose sur un jeu d'équilibre des rapports sociaux.

Le premier d'entre eux est le rapport territorial. Ce rapport à l'espace joue en faveur des autochtones, des « né·e·s ici ». La position des habitant·e·s dans cet espace influe sur la scène municipale. Les conseils municipaux étudiés s'appuient sur les figures locales pour construire et gouverner sur le territoire. L'autochtonie est revendiquée par les habitant·e·s concernés qui mettent en avant cette ressource. Tout d'abord, les *né·e·s ici* jouissent d'un réseau social localisé important, pouvant être une stratégie lors des votes électoraux. Ensuite, *né·e·s ici* et vieilles familles sont concomitants. Inscrits dans des généralogies locales et des récits qui circulent dans les mémoires, certains patronymes sont ancrés localement et apportent des voix électORALES. Parmi celles-ci, les familles agricoles et des familles ouvrières sont opposées dans leurs conceptions de la transmission des biens et dans leurs intérêts locaux. Ainsi, s'imbriquent aux rapports sociaux localisés, les rapports de classes. Par exemple, les

agriculteurs sont toujours présents dans les conseils municipaux. Longtemps mis en avant comme une profession surreprésentée dans les conseils municipaux des petites communes, cette tradition persiste. Dans chacun des conseils municipaux étudiés, j'y retrouve un agriculteur, *né·e·s ici* et appartenant à une vieille famille locale. Être élu leur permet de défendre un positionnement spatial et professionnel, et c'est un atout pour l'équipe municipale à la fois pour légitimer ses actions, accéder à du matériel agricole utile pour certains travaux et obtenir les voix nécessaires à l'élection via l'ancrage territorial que le candidat agriculteur et autochtone représente.

À l'inverse de l'autochtonie revendiquée, il y a les compétences valorisées parmi les élu·e·s. À partir des trajectoires des élu·e·s, on voit apparaître leurs compétences et/ou leur parcours associatif acquis parfois dans les sociabilités familiales. En effet, le monde associatif représente un vivier de futurs candidat·e·s. Les nouveaux habitant·e·s impliqués dans les réseaux sociaux localisés, s'intègrent dans les mêmes cercles de sociabilités détenus par les *né·e·s ici*. C'est par l'intégration dans ces réseaux et par le partage de la représentation d'un monde rural commun, que les habitant·e·s s'installent dans la commune et sont appelés à se présenter au conseil municipal. Ensuite, c'est le jeu des relations qui vient en quête de candidat·e·s potentiels. Ainsi, être au plus près des réseaux sociaux localisés confère un potentiel électoral. À travers le jeu des « compétence », on perçoit l'ordre social issu du poids de l'autochtonie. De même, la question des « compétences » permet de mettre en lumière les rapports sociaux de genre.

La question des compétences se rapporte aussi aux femmes élues. Parmi les élues, deux profils principaux sont observés. Une part d'entre-elles est identifiée par leurs homologues masculins, pour leurs compétences professionnelles. Celles que j'ai appelé les « chargée de missions » accomplissent, en tant qu'élues, un rôle dans la continuité de leurs missions professionnelles. Comptable, directrice retraitée d'un centre social ou étudiante en sciences sociales, ces femmes se voient confier, ou s'attribuent, des commissions de travail qui correspondent à leurs fonctions professionnelles (Achin, 2007 ; Achin et Lévêque, 2006). Ainsi, leur rôle d'élue devient un dossier de travail supplémentaire à traiter. En revanche, les hommes, bien que leurs compétences professionnelles soient reconnues au sein du conseil municipal, n'ont pas de tâches attitrées. Ils correspondent à l'image et la fonction de « l'homme-à-tout-faire », réalisant une multitude de menus travaux ou services pour la mairie.

La question du genre intervient également dans la composition et le fonctionnement de l'équipe mayorale. Ainsi, les communes étudiées mettent en évidence l'inscription du masculin parmi les élu·e·s, notamment dans le trio de tête presque exclusivement masculin. Il faut souligner que les femmes continuent de trouver dans des commissions de travail proches des domaines dits féminins (école, périscolaire, vie au village, CCAS). Pourtant, on observe que les femmes sont recherchées pour

intégrer l'équipe municipale et tendre vers une certaine parité, malgré la non-application des lois paritaires pour ces communes. Les femmes ainsi recrutées, et recherchées, sont plus décrites en fonction de leur âge, plus jeune, leurs compétences, leur récente installation dans la commune ou leur niveau d'études.

Pour finir, les femmes élues endoscent un rôle de détentrice de la mémoire et des liens sociaux. Ces femmes, *né·e·s ici* ou par alliance, maintiennent le lien social et les mémoires locales (Gollac, 2016 ; Rogers, 1980 ; Zonabend, 2000). Ici, la conseillère municipale fait circuler les récits locaux et les représentations de la ruralité autour de « l'esprit village ». Certes, les hommes aussi portent la mémoire des familles. Néanmoins, lorsque c'est le cas, ils me renvoient vers les « femmes du village » qui connaissent mieux, selon eux, les généralogies de famille. Malgré leurs connaissances sur les faits familiaux, les hommes adressent ce rôle social de « tenir les mémoires » aux femmes de la commune. Certes, Roger DURAND, 79 ans et élu à Rougecourt depuis 1995, tient une forme de mémoire de la commune. Cependant, il ne s'agit pas des mémoires familiales, mais des mémoires patrimoniales. Françoise Zonabend observe les différentes formes de conservation de la mémoire. Avec son travail sur les archives locales et de sensibilisation du passé, Roger DURAND fait appel à la « mémoire-patrimoine » (Zonabend, 1999). Elle vient se compléter avec la « mémoire-fondatrice » qui a pour fonction de maintenir les identités territoriales, dont font partie les généralogies de familles.

Ainsi, « l'esprit village » qui émane des discours des enquêté·e·s se construit à partir des représentations d'un monde rural qui sont maintenues dans et par les mémoires. En effet, le conseil municipal et les personnes qui l'entourent, s'attachent à une représentation communautaire du monde rural. Pour autant, la liste municipale ne s'appuie pas uniquement sur des autochtones ou né·e·s ici, mais une pluralité d'acteurs. Dans le fonctionnement quotidien, le conseil municipal s'appuie sur cette représentation commune de « l'esprit village », tout en participant au mouvement impulsé par la communauté de communes.

## Un village hybride

Le conseil municipal est une instance politique dans le sens où il gère la vie de la cité et influe sur les structurations sociales. Malgré les dires des enquêté·e·s qui renient toutes formes de politisation de l'espace public et du conseil municipal, on voit apparaître des formes de tensions et des stratégies de la part des élu·e·s. Ainsi, l'équipe mayoriale de Bleuville s'est organisée de manière à préparer le conseil municipal en amont. En effet, la tenue du conseil municipal, des débats et des délibérations sont publics. Par la « réunion plénière » effectuée une semaine au préalable, il s'agit d'orchestrer une « répétition générale » des débats et des délibérations. De fait, lors du conseil municipal, l'équipe apparaît soudée et cohérente dans son discours, face aux membres de l'opposition et du public

potentiel. Par cette organisation, le conseil municipal de Bleuville donne la preuve de l'existence de formes d'opposition. Il en est de même dans les communes de Rougecourt et Grisbourg, où le conseil municipal actuel est élu suite à la volonté de remplacer la maire précédente. Avec cet objectif, à Rougecourt, un groupe d'amis se réunit et élaboré une liste d'opposition lors des élections municipales de 2001. À Grisbourg, l'histoire de la commune a connu des phases de turbulences et d'opposition. L'actuel maire de la commune me raconte son parcours politique au sein du conseil municipal : après une première élection en 1989, il démissionnera en 1999. Puis, le conseil municipal connaît une vague de démissions en 2007, provoquant des élections anticipées. C'est à ce moment « *qu'on vient [le] chercher* » pour siéger en tant que maire. Ces bousculades politiques et les stratégies d'évitement de la formation d'une classe politique d'opposition viennent conforter l'idée d'une gérance politique au sein de la commune.

Cette forme politique, constituant un jeu de réseaux et d'alliances pour maintenir l'ordre (décris ci-dessus), doit composer avec les formes politiques s'exprimant dans les instances communautaires. En effet, les enjeux défendus par le conseil municipal, qui s'appuie rappelons-le sur l'image de « l'esprit rural », ne correspondent pas aux actions des communautés de communes. Ces dernières endossent une pluralité de champs d'action, par exemple les compétences relatives à l'assainissement, aux écoles et périscolaires, à la voirie, à l'habitat et à l'urbanisme, aux transports, au traitement des déchets. Les statuts des communautés de communes reposent sur des compétences obligatoires et optionnelles. Ainsi, Grisbourg, Bleuville et Rougecourt, faisant partie d'une communauté de communes différentes, les compétences développées sont hétérogènes. Pour autant, les enjeux liés à la communauté de communes sont semblables pour les trois communes étudiées. Tout d'abord, il s'agit d'y être représenté et présent au sein des instances communautaires. Ensuite, siéger aux instances communautaires demande des compétences de technicité. Au vu de ces deux exigences, l'élu·e désigné, parmi le maire et ses adjoint·e·s, pour représenter la commune à la communauté de communes sera stratégique. Celui ou celle-ci doit être en mesure de maîtriser les enjeux politiques et stratégiques propres à la communauté de communes, et les dossiers techniques attribués, sans oublier de défendre l'existence locale de la commune. Ainsi, l'élu·e désigné pour représenter la commune à la communauté de communes se distingue de la figure locale de l'autochtone, porteur de l'identité territoriale.

Face à la l'ampleur des missions exercées par la communauté de communes, la commune se recentre sur les éléments que constituent « l'esprit village ». Avare des compétences conservées, telles que les commissions vie locale et associative, cimetière, forêt et environnement, fêtes et cérémonies ou encore action sociale, le conseil municipal s'accroche aux éléments propres du territoire. On observe un effet de repli identitaire et patrimonial dans la projection des actions menées par les élu·e·s

municipaux. Par exemple, par peur du déclin de la commune et de la progression de l'image du « village-dortoir », l'équipe mayorale s'inspire des sociabilités villageoises pour construire ses actions.

Pour finir, cette thèse met en évidence l'enchevêtrement des sphères de sociabilité sur un espace unique. Les travaux en sociologie rurale dévoilent l'imbrication des sphères professionnelles, familiales et de loisirs. Aujourd'hui, cette évidence tend à disparaître, en particulier l'appartenance à la sphère professionnelle locale. Mais cette dernière n'a pas totalement disparu puisque les agriculteurs, les commerçants ayant un local dans le village, et certains artisans, continuent d'entretenir ce schéma. Néanmoins, parmi les élu·e·s de la commune, d'autres formes de sphères sociales se rejoignent. En agençant leurs différents cadres de vie, les habitant·e·s et les élu·e·s sont présents dans des réseaux sociaux localisés communs : familiaux, amicaux, voisinages, associatifs. La connaissance et l'interconnaissance – se connaître et se faire reconnaître – sont des indicateurs de l'appartenance dans les groupes sociaux localisés. Cet effet se répercute sur la représentation d'un « effet communautaire » propre aux petites communes, et du renforcement de projets autour de l'embellissement du village et de rénovation du patrimoine local.

### « Réruralisation » de l'espace et enjeu communautaire

Florence Weber et Gilles Laferté croisent leurs regards et leurs écritures dans une préface commune dédiée à un recueil d'écrits de Jean-Luc Chamboredon (Chamboredon, 2019). Leur « critique de l'espace » montre le « rôle de l'espace dans la structure sociale et [du] rôle de la structure sociale dans la transformation de l'espace » (Weber et Laferté, 2019, p. 9). Sur un territoire en transformation, les catégories sociales et les rapports sociaux se multiplient. Jean-Claude Chamboredon parlera, dans un texte de 1985, d'un double mouvement de « déruralité » et de « réruralité » (Chamboredon, 2019) créant une nouvelle forme d'opposition. C'est-à-dire que la structure sociale de ces espaces s'est complexifiée, et de nouveaux rapports sociaux au-delà des structures existantes apparaissent. Bien que les rapports sociaux de classes existent depuis longtemps, notamment entre familles agricoles et ouvrières, vient s'ajouter une multitude de professions. Les enjeux connus s'intègrent à de nouveaux lotissements et une nouvelle population. Pour autant, ces habitant·e·s ne sont pas totalement détachés de l'espace rural. Une partie des enquêté·e·s me confirment qu'ils ont grandi dans une commune proche et attenante de leur commune d'habitation. Ces derniers, arrivés à Bleuville, Rougecourt ou Grisbourg, s'installent et reproduisent une vision traduite de la ruralité. Jean-Claude Chamboredon y voit l'accentuation d'une identité territoriale rurale : « le mouvement d'urbanisation a produit, comme son envers, un renforcement de l'identité territoriale et régionale, comme principe d'identification, alors même que les sociologues du XIX<sup>e</sup> siècle, et particulièrement Durkheim, pronostiquaient l'effacement des distinctions territoriales au profit des distinctions fonctionnelles, par

l'activité ou la profession » (Chamboredon, 2019, p. 265). Un point saillant de ce travail est sans doute le repli identitaire des communes étudiées vers une image de la ruralité reconstituée. D'un côté, les communautés de communes rassemblent les pouvoirs et les compétences, de l'autre, les élu·e·s des communes réaffirment une identité rurale en valorisant les aspects stéréotypés de la ruralité, telles que l'interconnaissance, les paysages, l'agriculture. Les compétences attribuées au conseil municipal s'amoindrissent et se concentrent autour des questions de préservation du patrimoine et d'embellissement du village, mais aussi une ritualisation par des fêtes contemporaines, considérées comme traditionnelles.

Les communautés de communes viennent dépasser la structure et les frontières de la commune, y compris pour les sujets fondamentaux pour les élu·e·s et habitant·e·s telle que la compétence « écoles et périscolaire ». Face à l'expansion des communautés de communes, la conception de la gouvernance des communes est questionnée. Il est nécessaire, du côté du conseil municipal d'être stratège pour siéger au sein des instances communautaires. Sur justification de « compétence », l'élu·e siégeant à la communauté de communes est désigné avec soin. Ainsi, à Bleuville, c'est Alain PERRIN qui s'y positionne spontanément. Il se situe à l'encontre des figures d'autochtones incarnées par le maire et les autres adjoint·e·s de la commune. Pour Alain PERRIN, ce poste est un moyen d'asseoir une autorité locale. En effet, l'adjoint est attentif aux jeux des pouvoirs locaux. Il exprima, lors de notre rencontre, sa vigilance quant à la scission entre conseil municipal et « nouveau lotissement ». Ce dernier n'étant pas représenté au sein du conseil municipal et ayant des attentes à l'encontre du projet défendu par celui-ci, risque de former une opposition ou un contre-pouvoir lors des prochaines élections. À Rougecourt et Grisbourg, ce sont les maires, Daniel FRITSCH et Pascal MEYER, qui occupent des fonctions de vice-présidence à la communauté de communes. Mais les deux édiles fonctionnent selon des logiques différentes. D'une part, Daniel FRITSCH et ses adjoints ont un fonctionnement de répartition des tâches et des rôles. Peu présent à Rougecourt pour raison professionnelle, Daniel FRISTCH confie les aspects du quotidien à son 1<sup>er</sup> adjoint. En contrepartie, il siège dans les instances communautaires. D'autre part, à Grisbourg, le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint siègent tous les deux à plusieurs instances, partageant peu le pouvoir avec les autres élu·e·s du conseil municipal. La désignation d'un représentant à la « comcom » est motivée par « la complexité des domaines d'action communautaires, alors que la mobilisation des élus est aimantée par la commune qui reste leur base de légitimité, a développé dans l'intercommunalité un pouvoir technicien beaucoup plus influent. Dans la commune, l'équipe politique élue s'implique dans chaque dossier du début à la fin ; il est loin d'en aller de même dans la communauté » (Richard, 2014, p. 67). Malgré les compétences nécessaires pour la gouvernance de la commune, l'équipe mayorale repose sur l'équilibre d'une combinaison de profils d'habitant·e·s entre autochtones et nouveaux.

On voit deux fonctions au sein de la commune : les aspects communautaires et les aspects de gestion du quotidien. Au-delà des stratégies représentatives des instances communautaires, les élu·e·s sont à la recherche d'une proximité avec les habitant·e·s. Cette volonté se heurte, selon les dires des enquêté·e·s, à la scission entre les quartiers, et les modes de vie tels que les élu·e·s se les imaginent. Cette scission, couplée à la réduction des compétences détenues par la commune, incite à un recentrage des missions des élu·e·s vers la conservation du patrimoine et l'embellissement des espaces publics visibles.

### Un discours consensuel

Ce travail de thèse s'appuie sur le discours des élu·e·s et de leurs alliés, et sur des observations de conseils et d'événements municipaux. Tout au long du recueil des données, je me suis intéressée au conseil municipal tel qu'existant à ce moment-là. La photographie obtenue fait état de la constitution d'un groupe d'élu·e·s sur un mandat. Pour en comprendre les logiques et le fonctionnement, je suis allée aussi à la rencontre de personnes satellites au conseil municipal : conjoint·e·s, membres associatifs ou encore des anciens élu·e·s. Leurs discours apportent un regard en biais vis-à-vis de celui des élu·e·s municipaux. Mais en aucun cas, leur posture ne va à l'encontre du discours des élu·e·s. L'opposition ou le contre-pouvoir, parfois aperçus lors des changements d'équipe ou de la constitution d'une nouvelle liste de candidat·e·s, sont observés de manière indirecte. C'est-à-dire que ce sont des récits vécus mais rapportés par les enquêté·e·s. Ainsi, lorsque je les interroge sur leur première candidature, trois formes de discours apparaissent. Ceux et celles que « *Monsieur le maire a appelé* » sont les plus nombreux, ceux et celles qui ont eu envie de mettre en place une nouvelle équipe municipale et se sont constitués en meneurs de groupe, et puis ceux et celles, plus rares, qui ont manifesté volontairement leur candidature. Ainsi, ce sont les personnes qui ont construit un contre-pouvoir, avec succès puisque élu·e·s depuis plusieurs mandats, qui sont les seules à m'évoquer l'opposition dans la municipalité.

Régulièrement, le cycle mayoral voit apparaître une opposition et un contre-pouvoir. Il s'exprime soit par la constitution d'un nouveau groupe de candidat·e·s potentiels, soit par une vague de démission comme l'a connu Grisbourg en 2007. L'opposition amène à penser qu'une compétition municipale existe et qu'une « minorité [ne participant] pas au pouvoir, entend en contester l'exercice (Pimentel, 2004, p. 45). Contrairement à d'autres instances institutionnelles, l'opposition au village ne s'apparente pas à une minorité numérique ou d'un groupe contestataire du gouvernement<sup>1</sup> tel que le définit Pimentel (Pimentel, 2004) et en dehors d'une vie politique organisée, réservée aux communes

---

<sup>1</sup> Carlos Miguel Pimentel définit l'opposition comme « l'ensemble des groupes qui contestent le gouvernement » (Pimentel, 2004, p. 48).

de plus de 10 000 habitant·e·s d'après Hugues Portelli (Portelli, 2004). En deçà, quelle est la forme et sur quels enjeux se structure cette opposition ? L'opposition pourrait reposer sur plusieurs contrastes : la tension entre autochtones et nouveaux habitant·e·s, une opposition en termes de classes sociales ou encore de classes d'âges et de générations. Difficile de répondre à cette question en l'absence de discours contradictoire de la part des élu·e·s. En effet, ce travail ne fait pas état des mécanismes de transmissions, entre élu·e·s et au sein de la cellule familiale, et des mécanismes d'éviction et de contre-pouvoir. Les récits, les généralogies de familles et les trajectoires font apparaître des éléments d'analyse dans ce sens, mais sans pouvoir expliciter ces mécanismes. Néanmoins, on y voit la reproduction des places d'élu·e·s pour certaines familles agricoles et la défense d'intérêts familiaux. Ou encore, on perçoit des mouvements de contestation de la part de certains élu·e·s qui démissionnent pour exprimer leur désaccord, ou au contraire deviennent candidat·e·s. Ces éléments de contestation ne peuvent être lus sans l'ensemble des éléments stratégiques.

### Tendance globale et déséquilibre méthodologique ?

Malgré le dessin d'une tendance parmi les communes étudiées, il est important de rappeler que ce travail de recherche repose sur trois communes et 29 élu·e·s en cours de mandature. Par conséquent, il n'est pas possible de parler ni d'échantillonnage ni de représentativité. En effet, ces deux techniques méthodologiques consistent à prélever, parmi une population totale, un ensemble représentatif du panel global. Pour cela, il aurait fallu identifier les caractéristiques des communes de moins de 1000 habitant·e·s pour en extraire un panel représentatif des différents types de communes. Au contraire, le choix des communes étudiées s'est portée sur deux caractéristiques principales : le nombre d'habitant·e·s et la distance avec une aire urbaine, ni trop proche, ni trop éloignée, c'est-à-dire des communes en dehors du périmètre péri-urbain, pouvant se référer à un cadre rural, mais sous l'influence d'une aire urbaine proche. En outre, les maires des communes ont été contactés via la mobilisation de mon réseau personnel, sauf Grisbourg. D'une certaine manière, cette recherche doctorale n'avait pas vocation à représenter de manière exhaustive les communes de moins de 1000 habitant·e·s en Lorraine, mais de mettre au jour les singularités et les récurrences de la gouvernance de communes ce type.

Par conséquent, cette méthodologie fait fi d'une majorité de communes pouvant appartenir à ces d'autres caractéristiques et il est difficile de généraliser les constats ci-dessus. Pour autant, la pluralité des témoignages et des ressources offre un regard spécifique de la situation. Sans reproduire une monographie de village, qui consisterait à un travail de terrain sur le long terme, je me suis efforcée de croiser les sources d'informations et les lieux de recueil de données.

## Parcours de vie et rapport de classes sociales ?

Lors de la phase de recueil de données, j'ai effectué des allers-retours entre le terrain de recherche et les phases d'analyse. Cette dynamique de recherche permet d'approfondir certains points. D'une certaine manière, c'est ce que j'ai tenté de faire en rencontrant à plusieurs reprises les mêmes enquêté·e·s, ce qui m'a permis d'explorer plus précisément certains aspects, notamment lors de la construction des généalogies. En effet, lors de la phase de construction de celles-ci, j'ai multiplié les prises de rendez-vous pour comparer les discours et affiner l'arbre de parenté. Par exemple, à Bleuville, je découvre les liens familiaux des familles MOREL et PETITMANGE lors du premier entretien avec le maire, René PETITMANGE. Pourtant, j'avais déjà effectué un entretien avec Corinne MOREL qui ne m'avait pas fait part de cette précision. Six mois plus tard, je fais la connaissance de Cristina DAMBLY et lors du long entretien qu'elle me consacre, j'apprends les liens généalogiques entre les familles DAMBLY, MOREL et PETITMANGE. Avec ce bagage supplémentaire, je recontacte Corinne MOREL pour un second entretien. Par cet exemple, on voit comment ce sont les informations récoltées au gré des entretiens qui m'ont amené à rencontrer à plusieurs reprises certains enquêté·e·s. En revanche, je n'ai pas eu l'occasion d'effectuer ce travail d'aller-retour entre terrain et analyse pour tous les points développés dans ce travail. Par conséquent, il est évident que certains points manquent d'approfondissement analytique. C'est particulièrement le cas des données et de l'analyse à propos des rapports sociaux de classes sociales.

Ainsi, je me suis efforcée de réunir un ensemble de données à propos des enquêté·e·s, notamment en lien avec l'ancre territorial, l'engagement local et les constructions genrées. Pour autant, l'importance des rapports de classes sociales est arrivée tardivement dans les discours et mes préoccupations analytiques. De plus, les aléas du terrain de recherche et de l'accessibilité de certains enquêté·e·s, ne m'ont pas permis de revenir plus en détail sur des données parfois manquantes ou partielles. À certains moments, j'ai eu des difficultés à creuser l'analyse des rapports sociaux de classes sociales qui pourtant montre son importance dans l'imbrication des rapports sociaux (âge, genre et territoire). J'ai toutefois démontré que ces rapports de classes sociales s'articulent à ceux des rapports au territoire en impliquant des figures de familles implantées dans les communes, issues de l'agriculture ou de la classe ouvrière, et d'autres qui s'installent au village par leur profession de commerçants ou enseignants, notamment, et s'inscrivent dans les sociabilités locales qui mènent à l'élection. On retiendra que l'architecture d'une liste de candidat·e·s tient dans l'équilibre entre l'ancienneté et l'intégration dans la commune, le genre, les lieux d'habitation et les compétences. Pour autant, les listes électorales sont menées par un « groupe d'amis », essentiellement des hommes qui « veulent aller à la mairie ». Les femmes sont identifiées dans un second temps afin de répondre aux critères de « compétences » nécessaires dans l'équilibre de la liste.

Je me suis rendue dans ces communes où le vote panaché est encore allégeance, avec une question principale : qui raye-t-on sur le bulletin de vote ? En découlent d'autres questionnements tels que l'existence de stratégies lors de l'architecture de la liste de candidat·e·s et la reproduction d'ordre hiérarchique établi dans les rapports sociaux.

Dans les trois communes étudiées, on voit la cristallisation des rapports sociaux autour d'un ordre établi. Peu mouvant, le système catégoriel et hiérarchisant continue de dominer au sein du conseil municipal. En effet, l'équipe majorale ne peut être élue sans l'appui d'un réseau social localisé, bâti sur les rapports de genre, d'âge, de classe sociale et d'autochtonie. Pourtant, face à l'expansion des instances communautaires et aux compétences limitées des communes, les actions du conseil municipal se concentrent vers la défense d'un « esprit village ». En même temps, on voit la mobilisation de stratégies entre les groupes sociaux dans l'objectif de maintenir les rapports sociaux établis qui garantissent une préservation de la représentation d'un monde rural. Ce fait politique ne prend pas la forme politicienne, mais de stratégies de groupes par des actions de démissions, d'opposition, de contre-pouvoir et de recrutement.

# Bibliographie

ABELES M., 1986, « Le degré zéro de la politique. Réseaux de pouvoir et espace intercommunal dans le canton de Quarré-les-Tmbes (Morvan) », *Études Rurales*, 101-102, p. 219-230.

ABELES M., 1989, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Odile Jacob, Paris, 365 p.

ABELES M., 1997, *Anthropologie du politique*, Armand Colin, Paris (Collection U).

ACHIN C., 2007, *Sexes, genre et politique*, Economica, Paris.

ACHIN C., BERENI L., 2013, *Dictionnaire. Genre et sciences politiques. Concepts, objets, problèmes*, Les Presses SciencesPo, Paris (Sociétés en mouvement), 700 p.

ACHIN C., DORLIN E., 2008a, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques*, 31, n°3, p. p.19.

ACHIN C., DORLIN E., 2008b, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques*, n° 31, 3, p. 19-45.

ACHIN C., LEVEQUE S., 2006, *Femmes en politique*, La Découverte, (Repères).

ACHIN C., OUARDI S., RENNES J., 2009, « Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir », *Mouvements*, n° 59, 3, p. 91-101.

ALPHANDERY P., SENCEBE Y., 2009, « L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967) », n°183, p. 23-40.

AMSELLEM-MAINGUY Y., 2019, « « Les filles du coin » Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire », *INJEP Notes & rapports/rapport d'étude*.

AMSELLEM-MAINGUY Y., 2021a, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Presses de Sciences Po.

AMSELLEM-MAINGUY Y., 2021b, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Presses de Sciences Po.

ARAMBOUROU C., 2012, « L'éclipse d'une politique municipale du genre: Effets du leadership et de l'institutionnalisation », *Travail, genre et sociétés*, vol.27, n°1, p. 111.

AUGE M., 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Le Seuil, Paris.

BANOS V., CANDAU J., 2011, « Les agriculteurs, des voisins reconnus par les nouveaux résidents », *Informations sociales*, n° 164, 2, p. 24-31.

BARTH F., 1995, « Les groupes ethniques et leurs frontières », dans *Théories de l'ethnicité*, PUF, Paris (Le sociologue), p. 205-250.

BARTHEZ A., 1984, « Femmes dans l'agriculture et travail familial », *Sociologie du travail*, 26, 3, p. 255-267.

BEAUD S., PIALOUX M., 1999, *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, Paris.

BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., 2013, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck Supérieur, Bruxelles.

BIDEGARAY, CADOU S., PINA, 2009, *L'élu local aujourd'hui*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble (Libres Cours Politique).

BILGE S., 2010, « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe », *L'Homme et la société*, 176-177, 2, p. 43.

BILLAUD J.-P., 2009, « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », *Études rurales*, 183, p. 113-128.

BILLAUD S., OESER A., GOLLAC S., PAGIS J., 2015, *Histoires de familles. Les récits du passé dans la parenté contemporaine*, Rue d'Ulm, Paris.

BLANCHET A., GOTMAN A., 2010, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Armand Colin, Paris.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris (nrf essais).

BOSSE-PLATIERE H., 2005, « L'avenir familial de l'exploitation agricole », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 289-290, p. 10-29.

BOUBEKER A., GALLORO P.-D., 2008, « Histoire des immigrations en Lorraine », *Hommes & Migrations*, 1273, 1, p. 74-94.

BOURDIEU P., 1980, « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 31, 1, p. 2-3.

BOURDIEU P., 1990, « La domination masculine », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 84, 1, p. 2-31.

BOURDIEU P., 1998, *La domination masculine*, Seuil, Paris (Collection Liber).

BOURDIEU P., 2002, « Nouvelles réflexions sur la domination masculine », *Cahiers du Genre*, n° 33, 2, p. 225-233.

BOZON M., 1982, « La Mise en scène des différences. Ethnologie d'une petite ville de province », *Homme*, 22, 4, p. 63-76.

BOZON M., CHAMBOREDON J.-C., 1980, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification d'une pratique », *Vol.1*, Tome 10, p. 65-88.

BRIQUET J.-L., SAWICKI F., 1989, « L'analyse localisée du politique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2, 7, p. 6-16.

CADIOU S., 2009, *Le pouvoir local en France*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 210 p.

CHALLIER R., 2018, « S'engager « du côté des gens bien » », *Politix*, n° 122, 2, p. 33-56.

CHAMBOREDON J.-C., 2019, *Territoires, cultures et classes sociales*, WEBER, FLORENCE, LAFERTE G. (dirs.), RUED'ULM, (Sciences sociales), 394 p.

CIHUELO J., PIOTROWSKI A., 2021, « De la réappropriation à distance des espaces d'échanges informels. L'expérience du télétravail en situation de confinement », *Sociologies pratiques*, 43, 2, p. 51-61.

CLAIR I., 2012, « Dedans/dehors, la sexualité une ligne de démarcation ? », *Genre, sexualité & société*, Printemps, n°7.

CLARKE A.E., 2010, « Anselm Strauss en héritage : sexe/genre et race/ethnicité », dans *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques de Max Weber à Bruno Latour*, La découverte, Paris, p. 245-259.

COLEMAN J., 1988, « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, n°94, p. 95-120.

COMER C., 2016, « "Engagez-vous qu'ils disaient!" : enjeux autour des "usages" féminins de l'élection municipale en agriculture », dans *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du « local »*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes (Espace et Territoires), p. 37-49.

CONNELL R., 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Éditions Amsterdam, Paris.

COQUARD B., 2016, « Sauver l'honneur ». *Appartenance et respectabilité populaires en milieu rural*, Thèse de doctorat, Poitiers.

COQUARD B., 2019, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte (L'envers des faits).

CORTESI O., 2007, *P. Encyclopédie historique*, Coeur d'Occident, Ville-Houblémont (Renaissance de la nation lorraine).

COSTEY P., 2006, « Les catégories ethniques selon F. Barth », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 10.

COULMONT B., 2011, *Sociologie des prénoms*, La découverte, Paris (Repères).

CRENSHAW K.W., BONIS O., 2005, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, Vol 39, n°2, p. 51.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'Acteur et le système*, Ed. du Seuil, Paris.

DAMON J., MARCHAL H., STEBE J.-M., 2016, « Les sociologues et le périurbain : découverte tardive, caractérisations mouvantes, controverses nourries », *Revue française de sociologie*, 57, 4, p. 619-639.

DAVID O., CAHAGNE N., HELLIER E., KEERLE R., SECET R., 2012, « La proximité revendiquée et désirée : les apports d'une enquête lancée par des élus locaux », *Géographie, économie, société*, Vol. 14, 1, p. 5-29.

DE MALLERAY A., 2015, « Ruralité, quel héritage ? », n°6.

DEL RE A., 2002, « Genre et représentation politique des femmes en Italie : une situation paradoxale », *Cahiers du Genre*, 33, n°2, p. p.85.

DEPEAU S., RAMADIER T., 2011, *Se déplacer pour se situer : places en jeu, enjeux de classes*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

DESCOLA P., 2004, « Le sauvage et le domestique », *Communications*, n°76, p. 17-39.

- DESCOLA P., 2006, *Par delà nature et culture*, Gallimard, Paris (Bibliothèque des sciences humaines).
- DESHAYES J.-L., GOUJU A., VOLERY I., 2016, « La construction sociale des espaces ruraux », *Savoir/Agir*, N° 38, 4, p. 105-112.
- DI MEO G., 2012, « Les femmes et la ville. Pour une géographie sociale du genre », *Annales de géographie*, 684, 2, p. 107.
- DODIER R., 2007, « Quelle articulation entre identité campagnarde et identité urbaine dans les ménages « périurbains »? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 202, p. 35-46.
- DORLIN E., 2006, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, La Découverte.
- DORLIN E., 2010, « “Black Feminism Revolution !” La Révolution du féminisme noir aux États-Unis », dans *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes*, Genève, L’Harmattan (Cahiers genre et développement), p. 263-275.
- DOUILLET A.-C., 2003, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l’action publique », *Revue française de science politique*, 53, 4, p. 583-606.
- DOUILLET A.-C., LEFEBVRE R., 2017, *Sociologie politique du pouvoir local*, Armand Colin, Malakoff (U sociologie).
- DOUSSET C., 2009, « Femmes et héritage en France au XVIIIe siècle », *Dix-septième siècle*, n° 244, 3, p. 477-491.
- DULONG D., MATONTI F., 2007, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ?, Abstract », *Sociétés & Représentations*, 24, p. 251-267.
- DUPRE L., LASSEUR J., SICARD J., 2018, « « Berger, point barre ». Jalons pour une redéfinition pastorale de l’élevage bas-alpin », *Études Rurales*, 1, 201, p. 218-239.
- EDELBLUTTE S., 1998, « Genèse et mutation d’un géosystème industriel, l’exemple de Neuves-Maisons, Côte de Moselle », *Revue Géographique de l’Est*, 38, 1, p. 31-49.
- FAURE A., 1991, « Les maires ruraux. De la gestion des symboles à la symbolique gestionnaire », vol.4, n°15, p. 68-72.
- FILLIEULE O., 2001, « Propositions pour une analyse processuelle de l’engagement individuel », *Revue française de science politique*, Vol. 51, 1, p. 199-215.
- FILLIEULE O., ROUX P., 2009, *Le sexe du militantisme*, Presses de Sciences Po, Paris (Académique), 368 p.
- FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D., PLANTE C., RIOT-SARCEY M., ZAIDMAN C., 2003, *Le genre comme catégorie d’analyse. Sociologie, histoire, littérature*, L’Harmattan, Paris (Bibliothèque du féminisme/RING).
- FRANÇOIS J.-P., MOREAU G., 2010, « Impacts du travail frontalier en Lorraine : entraînement de l’emploi et développement du présentiel, avec effet d’ombre à la frontière - Économie Lorraine | Insee », *INSEE Economie Lorraine*, 234.
- FUSTIER P., 2012, « L’interstitiel et la fabrique de l’équipe », *Nouvelle revue de psychologie*, 14, 2, p. 85-96.

GALERAND E., KERGOAT D., 2013, 4. *Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe)*, La Découverte.

GALLORO P.-D., 2014, « L'expulsion des Italiens de Lorraine au début de la Grande Guerre : entre ennemi intérieur et italophobie ordinaire », *Migrations Société*, N° 156, 6, p. 109-118.

GARRAUD P., 1992, « La ville en héritage. Hérité familial et héritage politique chez les maires urbains », dans *L'héritage en politique*, Economica.

GAUDIN J.-P., 1986, « Pouvoirs locaux et territoires. Une approche des espaces politiques », *Études Rurales*, 101-102, p. 21-34.

GERARD F., 2014, « Le village lorrain du Moyen Âge à nos jours. Architecture et organisation spatiale des maisons », *Archéopages. Archéologie et société*, 40, p. 104-119.

GIRARD V., 2008, « Une notabilisation sous contrôle : la trajectoire d'un maire rural face à un professionnel de la politique sur la scène intercommunale (1971-1995) », *Politix*, 3, 83, p. 49-74.

GOFFMAN E., 2002, *L'arrangement des sexes*, La dispute, Paris.

GOLLAC S., 2016, « Gardiennes et bâtisseuses. Genre et maisons de famille », dans *Histoire de famille. Les récits du passé dans la parenté contemporaine*, Rue DULM, (Sciences sociales), p. 27-45.

GOTMAN A., 2017, « Le choix de ne pas avoir d'enfant, ultime libération ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 37, 1, p. 37-52.

GUERANGER D., 2012, « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres », *Terrains & travaux*, 21, p. 23-36.

GUERIN J.-P., GUMUCHIAN H., 1979, « Ruraux et rurbains : Réflexions sur les fondements de la ruralité aujourd'hui », *Revue de Géographie Alpine*, 67, 1, p. 89-104.

GUIGON S., CLERC F., 2012, « Auto-apprentissage masculin ou transmission féminine, l'exemple des conseillers municipaux », dans *Socio-anthropologie de la transmission*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales), p. pp.89-112.

GUIGON S., JACQUES-JOUVENOT D., 2019, « Être désigné et faire sa place en politique », *Revue des sciences sociales*, 62, p. 52-59.

GUILLAUMIN C., 1992, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir, l'idée de Nature*, Côté-femmes, Paris, 241 p.

GUIONNET C., 1998, « La politique au village : une révolution silencieuse », 45-4, p. 776-788.

HALBWACHS M., 1950, *La mémoire collective*, Presses Universitaires de France, Paris (Bibliothèque de sociologie contemporaine).

HERITIER F., 1996, *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, O. Jacob, Paris.

HERITIER F., 2010, *La différence des sexes explique-t-elle leur inégalité ?*, Bayard, Montrouge (Collection « Les petites conférences »), 99 p.

HERVIEU B., 1976, « "Le pouvoir au village" : difficultés et perspectives d'une recherche », *Études Rurales*, n° 63-64, p. 15-30.

HOBSBAWM E., RANGER T., 2012, *L'invention de la tradition*, Éditions Amsterdam, Paris.

JACQUES-JOUVENOT D., 1997, *Choix du successeur et transmission patrimoniale*, L'Harmattan, (Logiques sociales).

JACQUES-JOUVENOT D., GILLET M., 2001, « L'agriculture en Franche-Comté. Un métier patrimonial rediscuté », *Études rurales*, 159-160, p. 111-128.

JACQUES-JOUVENOT D., SPOSITO-TOURIER M., CASAGRANDE C., 2021, « « Parce qu'il le vaut bien ! » », *Études rurales*, 208, p. 124-145.

JOLAS T., PINGAUD M.-C., VERDIER Y., ZONABEND F., 1990, *Une campagne voisine*, Maison des sciences de l'homme Paris, (Ethnologie de la France).

KARNOOUEH C., 1972, « L'étranger ou le faux inconnu. Essai sur la définition spatiale d'autrui dans un village Lorrain », *Ethnologie française*, 1-2.

KARNOOUEH C., 1973, « La démocratie impossible. Parenté et politique dans un village lorrain », *Études rurales*, 52, 1, p. 24-56.

KARNOOUEH C., GUILFREY R., LACAM J.-P., 1973, « Jours tranquilles en Lorraine. Essai sur le pouvoir local ».

KAUFMANN J.-C., 2016, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*, Armand Colin, Paris (Collection 128).

KERGOAT D., 2001, « Le syllogisme de la constitution du sujet sexué féminin », *Travailler*, n° 6, 2, p. 105-114.

KERGOAT D., 2005, « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes », dans *Femmes, genre et sociétés*, La Découverte, p. 94-101.

KERGOAT D., 2010, « Une sociologie à la croisée de trois mouvements sociaux », *L'Homme et la société*, 176-177, 2, p. 27.

KERGOAT D., 2012, *Se battre, disent-elles...*, La Dispute, Paris.

KERIVEL A., 2015, « Réflexion discursive sur les interstices. De l'oisiveté à l'insécurité : les interstices dans le champ de l'éducation au regard de la Méthode de la théorie enracinée », *Specificites*, 7, 1, p. 111-127.

KOESEL M., 2009, « De l'existence d'un champ politique local », *Cahiers philosophiques*, N° 119, 3, p. 24-44.

KOESEL M., 2011, « Les logiques sociales de la mobilité spatiale », dans *Se déplacer pour se situer : places en jeu, enjeux de classes*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

LAFERTE G., 2014, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, Vol. 5, 4, p. 423-439.

LALOUETTE J., 2010, « Une fête sociétale, le 1er janvier », dans *Jours de fête. Fêtes légales et jours fériés dans la France contemporaine*, Tallandier, Paris, Tallandier (Hors collection), p. 181-220.

LALOUETTE J., s. d., « Une fête sociétale, le 1er janvier », *Jour de fête*, p. 181-220.

LAMARCHE H., ROGERS S.C., KARNOUH C., 1980, *Paysans, femmes et citoyens. Luttes pour le pouvoir dans un village Lorrain*, Actes Sud, (Ecrits et travaux du groupe de sociologie rurale du CNRS).

LAPLANTINE F., 2015, *La description ethnographique*, Armand Colin, Paris (Collection 128).

LAQUEUR T.W., 1992, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, traduit par GAUTIER M., Gallimard, Paris.

LAROCHE-GISSEROT F., 1988, « Pratiques de la dot en France au XIXe siècle », *Annales*, 43, 6, p. 1433-1452.

LAZEGA E., 1998, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Presse Universitaire de France, Paris (Que sais-je ?).

LAZEGA E., 2012, « Analyse de réseaux et classes sociales », *Revue française de socio-économie*, n°10, p. 273-279.

LE CAISNE L., 2018, « Savoir, dire et ne pas croire », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 225, p. 73-100.

LE GOFF J.-P., 2012, *La fin du village: une histoire française*, Paris, Gallimard, 577 p.

LE QUENTREC Y., RIEU A., 2003, *Femmes : Engagements publics et vie privée*, Paris, Éditions Syllepse (Collection Le présent Avenir), 139 p.

LEROUX P., TEILLET P., 2004, « La domestication du féminisme en campagne », *Travail, genre et sociétés*, N° 11, 1, p. 143-162.

LEZE S., 2008, « Résister à l'enquête ? Le chercheur face à l'autorité des psychanalystes », dans *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 261-276.

LUCAS B., BALLMER-CAO T.-H., 2010, *Les nouvelles frontières du genre. La division public/privé en question*, L'harmattan, Paris (Collection Logiques Sociales).

LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Seuil, Paris (La couleur des idées).

MADIC F., 2000, « De l'égalité problématique aux mariages utiles », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 154-155, p. 467-480.

MAGET M., 1954, « Les recherches d'ethnographie en milieu rural », *Économie rurale*, 21, 1, p. 19-22.

MALET J., 2009, « Les associations, source de vitalité du milieu rural ? », *Pour*, N° 201, 2, p. 97-102.

MALINOWSKI B., 1989, *Les Argonautes du Pacifique occidental* BRONISLAW MALINOWSKI, 1922, trad. fr. 1963, rééd. Gallimard, coll. « Tel », 1989., Gallimard, trad. fr. 1963 (Tel).

MARCEL J.-F., 2005, « De l'évolution socio-historique du travail de l'enseignant du primaire », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 38, 4, p. 31-59.

MARCHAL H., 2017, « Le village dans la ville : l'expérience d'un quartier qui fait territoire et lieu », *Retraite et société*, N° 76, 1, p. 67-88.

MARIOT N., WEBER F., 1999, « «Honneur à notre élu». Analyse ethnographique d'une coutume post-électorale en Dordogne », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 12, 45, p. 21-37.

MARNEUR V., 2016a, *Rapports sociaux de sexe et pouvoir municipal dans les espaces ruraux. Le cas des petites communes de Gironde au tournant des réformes paritaires*, Thèse de doctorat, Science Po Bordeaux.

MARNEUR V., 2016b, « Le genre de l'héritage en politique : une filière d'accès pour les élues municipales en Gironde ? », *Critique internationale*, n°73, p. 53-70.

MATHIEU N.-C., 1973, « Homme-culture et femme-nature ? », *Homme*, 13, 3, p. 101-113.

MAZOUZ S., 2015, « Faire des différences. Ce que l'ethnographie nous apprend sur l'articulation des modes pluriels d'assignation », *Raisons politiques*, N° 58, 2, p. 75-89.

MENDRAS H., 1977, « Y a-t-il encore un pouvoir au village ? Trois réflexions à propos du rapport Guichard et des élections municipales », *Futuribles*, 10.

MENDRAS H., 1992, *La fin de paysans*, Actes du Sud, (Babel).

MENDRAS H., 1995, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie.*, Gallimard, Paris (Folio Histoire).

MENDRAS H., JACQUES-JOUVENOT D., 1997, *L'oeil du sociologue. Études réunies autour d'Henri Mendoras par Dominique Jacques-Jouvenot*, Presse du centre Unesco de Besançon, Besançon (Sociologie et sciences sociales).

MENDRAS H., JOLLIVET M., 1965, « Les sociétés rurales françaises : inventaire typologique et étude des changements sociaux », *Économie rurale*, 64, 1, p. 9-18.

MENDRAS H., OBERTI M., 2000, *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*, Armand Colin, Paris (Collection U).

MERCKLE P., 2016, *Sociologie des réseaux sociaux*, La découverte, (Repères), pp. 125 p.

MILLET E., 1937, *Géographie lorraine*, Éditions Berger-Levrault, Nancy.

MISCHI J., 2014, « « Un gars que j'avais sous mes ordres est devenu maire » », *Genèses*, n° 93, 4, p. 98-117.

MISCHI J., RENAHY N., 2008a, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n°83, p. pp.9-21.

MISCHI J., RENAHY N., 2008b, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n° 83, 3, p. 9-21.

MOLINIER J., 1977, « L'évolution de la population agricole du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Économie et Statistique*, 91, 1, p. 79-84.

MOURLANE S., 2017, « Les italiens en France : jalons d'une migration | Musée national de l'histoire de l'immigration », *Musée de l'histoire de l'immigration*.

NAVARRE M., 2015, « Prendre la parole en séance plénière, Speaking out in a plenary session », *Travail, genre et sociétés*, 33, p. 87-104.

NAVARRE M., UBBIALI G., 2018, *Le genre dans l'espace public. Quelle place pour les femmes ?*, L'harmattan, Paris (Collection Logiques Sociales).

NEVEU C., 1997, « Anthropologie de la citoyenneté », dans *Anthropologie du politique*, Armand Colin, Paris (Collection U).

NEVEU É., 2013, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? », *Revue française de science politique*, Vol. 63, 2, p. 337-358.

NOIRIEL G., AZZAOUI B., 1980a, *Vivre et lutter à Longwy*, La Découverte (Débats communistes).

NOIRIEL G., AZZAOUI B., 1980b, « Éléments d'histoire et de sociologie pour comprendre les luttes », *Débats communistes*, p. 10-30.

PAOLETTI M., 2004, « L'usage stratégique du genre en campagne électorale », *Travail, genre et sociétés*, N° 11, 1, p. pp.123-141.

PERROT M., 1997, *Femmes publiques*, Textuel, Paris.

PIMENTEL C.M., 2004, « L'opposition, ou le procès symbolique du pouvoir », *Pouvoirs*, 108, 1, p. 45-61.

PINGAUD M.-C., 1976, « Chronologie et formes du pouvoir à Minot (Côte d'or) depuis 1789 », *Études Rurales*, n°63-64, p. 191-206.

PIRALLA S., 2012, « Les immigrés en Lorraine : des origines de plus en plus diversifiées », *INSEE Lorraine*, 293.

PONTHIEUX S., 2006, *Le capital social*, La Découverte, Paris (Repères).

POPA I., 2007, *Femmes d'élection*.

PORTELLI H., 2004, « L'opposition dans les assemblées locales », *Pouvoirs*, 108, 1, p. 137-143.

PURSEIGLE F., GASSELIN P., CHOISIS J.-P., PETIT S., 2014, *L'agriculture en famille. Travailler, réinventer, transmettre*, Eco Sciences.

RAIBAUD Y., 2007, « Le genre et le sexe comme objets géographiques », *Sexe de l'espace, sexe dans l'espace, Acte du colloque de Doc'Géo*, p. 97-105.

RAIBAUD Y., 2012, « Genre et espaces du temps libre », *L'Information géographique*, 76, 2, p. 40-56.

RENAHY N., 2005, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, Paris (Textes à l'appui), 284 p.

RENAHY N., 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. », *Regards Sociologiques*, n°40, p. 9-26.

RENAHY N., 2015, « L'entrepreneur, le maire et le « bon travailleur » : Une municipalité rurale dans la construction de l'État social au xx<sup>e</sup> siècle », dans MISCHI J., ANTOINE A. (dirs.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire), p. 357-367.

RETIERE J.-N., 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, Vol 16, n°63, p. 121-143.

RETIERE J.-N., 2013, « Capital d'autochtonie », *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*.

RETIF S., 2010, « Entrer en militantisme par les associations. L'engagement associatif dans les trajectoires militantes féminines », *Modern & Contemporary France*, 18, 4, p. 415-429.

RICHARD A., 2014, « L'intercommunalité : menace ou atout ? », *Pouvoirs*, 148, 1, p. 57-70.

RIEU A., 1998, « Femmes élues en milieu rural : quels modes de gouvernance ? », dans *La parité : enjeux et mise en oeuvre*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse (Féminin & Masculin), p. 85-95.

ROGERS S.C., 1980, « Pouvoir féminin et pouvoir masculin en Lorraine », dans *Femmes paysans et citoyens*, Actes Sud, Arles, p. 66-130.

ROLLIN Z., 2012, « Genre et sexualité dans le rapport pédagogique : éthographie d'un lycée « de banlieue », *Genre, sexualité & société, Printemps*, n°7.

ROUILLIER C., 2011, « Focus – Qui sont les néoruraux ? », *Informations sociales*, n° 164, 2, p. 32-35.

SAWICKI F., 1994, « L'homme politique en campagne. L'élection municipale de Dunkerque en mars 1989 », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 7, 28, p. 127-139.

SINEAU M., 1988, *Des femmes en politique*, Economica, Paris.

SINGLY F. DE, CHALAND K., 2002, « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale. Le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue française de sociologie*, 43, 1, p. 127-158.

STRAUSS A., 1992, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, L'Harmattan, Paris (Logiques sociales).

THEVENOT L., 2006, *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagement*, La découverte, Paris (Politiques et sociétés).

VIGNON S., 2011, « De la mairie à la communauté de communes : renouvellement des formes d'action publique et transformation du personnel politique local », *Pour*, 209210, 2, p. 135-148.

VIGNON S., 2016, « Des maires en campagne(s) », *Politix*, 113, p. 17-42.

VIGNON S., 2019, « Des rôles politiques en tension ? », *Études rurales*, 204, 2, p. 122-144.

VINEL V., 2013, « Biographies individuelles et actions collectives : le militantisme féminin dans une vallée sidérurgique lorraine », *Cahiers du Genre*, Vol 54, n°1, p. 187-204.

WEBER F., 2001, *Le travail à-côté. Etude d'ethnographie ouvrière*, Éditions de l'EHESS, Paris (Les ré-impressions des éditions de l'EHESS).

WEBER F., LAFERTE G., 2019, « Pour une sociologie critique de l'espace », dans *Territoires, cultures et classes sociales*, RUED'ULM, (Sciences sociales).

WEBER F., VIDAL-NAQUET M., 2010, « Écouter, observer : des clés pour comprendre », dans *Handicap et innovation : le défi de la compétence*, Presses de l'EHESP (Hors collection), p. 179-202.

WEBER M., 2013, *La domination*, La Découverte.

WYLIE L., 1979, *Un village du Vaucluse*, Gallimard, (Témoins).

YOUNG M., WILLMOTT P., 2010, *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien*, PUF (Le lien social).

ZONABEND F., 1999, *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Jean-Michel Place, Paris.

ZONABEND F., 2000, « Les maîtres de parenté », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 154-155, p. 505-524.



# Annexes

1. Grille d'entretien auprès des élu·e·s
2. Grille d'entretien auprès des conjoint·e·s
3. Grille d'entretien auprès des membres associatifs
4. Le petit journal de Rougecourt
5. Le petit journal de Bleuville
6. Carnet d'observation : les vœux de Bleuville
7. Le registre des élections municipales de Bleuville
8. Procès-verbal de séance : conseil municipal de Bleuville du 28 octobre 2016



## Grille d'entretien - élu·e·s

Bonjour, je vous remercie de m'accueillir et de m'accorder du temps. Pendant cet entretien, j'aimerais revenir sur votre parcours. En effet, le travail que j'effectue pour ma thèse consiste à comprendre comment fonctionne une mairie en fonction des individus qui la compose. Pour cela, je m'intéresse à la fois aux élus et à leur participation, une certaine forme d'influence dans la mairie qui est un collectif. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un entretien confidentiel, dont les questions ont uniquement pour but de répondre à cette problématique.

### **La mairie et le groupe communal :**

Depuis combien de temps êtes-vous élu ?

- Comment s'est passée votre candidature de 2014 ? Et celle d'avant ? Et la première ?
- Lors de votre premier mandat, comment est apparue l'idée d'être élu au conseil municipal ? Est-ce une idée qui vient de vous ? De votre conjoint / ami / famille ? On est venu vous chercher ?

Actuellement, vous êtes dans quelles commissions ?

- Pourquoi celles-ci ?
- Combien de temps y consacrez-vous pour chacune d'elles ?
- Par exemple, cette semaine, pouvez-vous me décrire votre emploi du temps ?

Comment s'organisent les conseils ?

- Étudiez-vous l'ordre du jour avant de venir ?

Venez-vous aux permanences d'élu ? Tous les combien de temps ?

- Que faites-vous quand vous venez ?

Lorsqu'un nouveau projet est mis en place dans une commission, comment intervenez-vous ? Pouvez-vous me donner un exemple ?

- Comment travaillez-vous ? seul / téléphone / mail / aide extérieure / réunions informelles...
- Avec qui communiquez-vous le plus ? Pourquoi ? Comment ? Lieu ?
- Est-ce que vous en parlez aussi à d'autres personnes ? Conjoint.e, famille, amis, collègue ? Sont-ils utiles pour des conseils ou une aide ? Exemple.

S'il y a une urgence, concrètement qui contactez-vous et pourquoi ? Par exemple un feu de maison.

### **Le quotidien :**

Comment faites-vous, dans la semaine, pour travailler à la fois sur la mairie, votre vie professionnelle et la maison ?

- Profession / conjoint·e / enfants ?
- Et pour les réunions ?

- A quel moment de la journée ou de la semaine, effectuez-vous des tâches spécifiques pour la mairie ?
- Est-ce que votre profession vous y aide ?
- Et votre entourage ? Pour des conseils ou des leviers d'action par exemple ?

Est-ce qu'avec certains membres de la mairie, vous vous voyez en dehors de la mairie, c'est-à-dire pour d'autres activités ?

- Lesquels ? Quelles activités communes ?
- Est-ce des activités que vous faisiez ensemble avant d'être élu·e·s tout.e.s les deux ?

#### **Le territoire / l'habitat :**

- Où habitez-vous exactement ? (description)
- Depuis quand vivez-vous ici ?
- Comment connaissez-vous le village ?
- Et avant où habitiez-vous ?

Pourquoi avoir décidé de s'installer dans cette commune ? Quels ont été vos critères dans ce choix ?

- Description du village

Avez-vous des membres de la famille ici ? Et aux alentours ?

Avant d'être élu, est-ce que vous participez aux événements organisés par la mairie ?

- Lesquels ?
- Aidez-vous à l'organisation à la gestion de ces événements ?
- Est-ce que vous en discutez avec votre conjoint/conjointe, sur la partie organisation, avoir des idées... ?

Aujourd'hui, est-ce que votre conjoint·e vous accompagne ?

- Sur quels événements ? (Vœux, Saint-Nicolas, brocante, 14 juillet...)

#### **Politique**

Pour revenir un peu à votre rôle d'élu, avez-vous des élus / anciens élus dans votre entourage proche (famille, amis, collègue) ?

Comment vote-t-on dans une commune telle que ... ?

- Comment s'effectue le choix du vote ?
- Est-ce que vous pensez faire un mandat supplémentaire ? Pourquoi ?

- ➔ **Est-ce que je peux vous demander de me construire une généalogie de votre famille sur la commune ? (précisez les dates de naissance / métier / élu)**
- ➔ **Pour finir, est-ce que vous pouvez me préciser votre métier, votre âge, vos enfants (âge, sexe).**

**Merci.**

## Grille d'entretien – Conjoint.e

Bonjour, comme vous le savez je fais une étude sur le fonctionnement de la mairie et je m'adresse à vous pour connaître votre position. Le but de cet entretien est de comprendre votre place dans la mairie, dans le village et aussi dans la mairie.

### Participation à la mairie :

Est-ce que vous participez aux événements organisés par la mairie ?

- Lesquels ?
- Aidez-vous à l'organisation à la gestion de ces événements ?
- Est-ce que vous en discutez avec votre conjoint/conjointe, sur la partie organisation, avoir des idées... ?

Est-ce que vous y participiez avant que votre conjoint/conjointe soit élu au conseil municipal ?

- Avez-vous l'impression d'être plus présent/présente depuis l'élection ?
- Est-ce une demande de votre mari /femme ?

De manière générale, est-ce que la mairie est un sujet de conversation ? Sur quels points ?

- Est-ce un sujet récurrent ?
- Par exemple, le moment de candidature tous les 6 ans...

Est-ce que vous connaissiez les membres du conseil municipal avant que votre conjoint/ conjointe soit élu à son tour ?

- Par quel biais ?
- Est-ce que qu'il y a des personnes que vous voyez en dehors des temps de mairie ? Par exemple ?

Dans votre famille, est-ce qu'il y a des élus ? Ou anciens élus ? Où ? Pendant combien de temps ?

- Et parmi vos amis ?
- Et vous-même ?
- Est-ce que vous-même avez-vous envisagez de vous présenter aux municipales ?

**Le quotidien :** Comment vous organisez-vous lorsque votre conjoint/conjointe a des réunions le soir ?

### La commune :

- Depuis quand vivez-vous ici ?
- Comment connaissez-vous le village ?
- Et avant où habitez-vous ?
- Pourquoi avoir décidé de s'installer dans cette commune ? Quels ont été vos critères dans ce choix ?
- Avez-vous des membres de la famille ici ? Et aux alentours ?

- ➔ **Est-ce que je peux vous demander de me construire une généalogie de votre famille sur la commune ? (précisez les dates de naissance / métier / élu)**
- ➔ **Pour finir, est-ce que vous pouvez me préciser votre métier, votre âge, vos enfants (âge, sexe).**



## Grille d'entretien - association

Bonjour, je fais une étude sur la gestion de la mairie, en tant que collectif. Les associations font partie intégrante de la vie au village et j'aimerais connaître vos actions, votre positionnement, mais aussi votre place dans la commune.

### L'association :

Pour commencer, pouvez-vous me parler de votre association ?

- Depuis quand existe-t-elle ici ?
- Quels types de manifestation organise-t-elle ?
- Et les événements au quotidien ?
- Fait-elle partie d'une organisation régionale, nationale ?
- Combien de membres totaux ? Et actifs ?
- Bénévoles et employés ?
- Par exemple, lors de la préparation d'un événement, combien de personnes mobilisez-vous ?  
Et lors de l'événement en lui-même ?

Et vous, quel est votre statut ?

- Depuis combien de temps ?
- Et auparavant, quel statut aviez-vous ?
- Faites-vous partie d'une autre association ?

Qui sont les personnes actives de votre association ? Quel profil ont-elles ?

### La mairie :

Je suppose que la mairie participe au fonctionnement de l'association, de quelle manière ?

- Subventions ?
- Aide matérielle ? Aide humaine ? Aide logistique ?
- Concrètement, comment ça se passe quand vous décidez de monter un projet ?
- Et concernant les actions de quotidiens ?
- A-t-il déjà eu des tensions avec la mairie ? De quelle nature ?

Par rapport à vos relations avec la mairie, parmi les élus, quelles sont les personnes que vous connaissiez avant leur élection ?

- Est-ce que ce sont des personnes vers lesquels vous allez plus facilement quand il y a une demande à faire à la mairie ?
- Au contraire, est-ce que certains élus vous sont « inconnus » ?

Avez-vous déjà songé à être dans le conseil municipal ? Pourquoi ?

Est-ce que l'association aurait intérêt à avoir un membre au sein de la mairie ?

Dans votre famille, est-ce qu'il y a des élus ? ou anciens élus ? où ? Pendant combien de temps ?

- Et parmi vos amis ?
- Et vous-même ?

- Est-ce que vous-même avez-vous envisagez de vous présenter aux municipales ?

**Le quotidien :**

Comment vous organisez-vous lorsque vous avez des réunions le soir ?

- Maintenant
- Auparavant ? Enfants ? Travail ?

**La commune :**

- Depuis quand vivez-vous ici ?
- Comment connaissez-vous le village ?
- Et avant où habitez-vous ?
- Pourquoi avoir décidé de s'installer dans cette commune ? Quels ont été vos critères dans ce choix ?
- Pouvez-vous me décrire ... ?
- Avez-vous des membres de la famille ici ? Et aux alentours ?

- ➔ **Est-ce que je peux vous demander de me construire une généalogie de votre famille sur la commune ? (précisez les dates de naissance / métier / élu)**
- ➔ **Pour finir, est-ce que vous pouvez me préciser votre métier, votre âge, vos enfants (âge, sexe).**

**Merci.**

# LE PETIT JOURNAL



Mars 2018

## CONTACT



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 15 h 30 à 18 h 30  
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30  
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

## LE MOT DU MAIRE

### Notre école de proximité.

La carte scolaire dans le département est souvent un moment difficile pour les communes. La Meuse accuse une baisse démographique à la rentrée de septembre prochain de 378 élèves, ce qui se traduit par une perte de 5 postes d'enseignants. En fait, les services de l'Education Nationale, en fonction des fluctuations de population dans le département, proposent 19 fermetures et 14 ouvertures. Malheureusement, notre école fait partie des mesures de fermetures, ce qui nous a fait réagir.

A notre initiative, une première réunion s'est tenue en mairie avec la municipalité de \_\_\_\_\_ ainsi que les représentants de la communauté de communes du Val de Meuse et de la CAGV. Cette réunion précédait une rencontre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale, mais malheureusement les chiffres étaient là : les effectifs passant de 131 à 115 élèves, le poste n'était plus défendable dans la mesure où après fermeture la moyenne des classes n'excédait pas 25 élèves ... Les délégués des parents d'élèves se sont eux aussi mobilisés et ont rencontré l'IEN.

Nous avons obtenu que les écoles fonctionnent sur les deux sites, la notion de service public prenant ainsi tout son sens.

Nous avons consenti des efforts pour apporter à notre population scolaire des services de restauration de qualité et de garderie en élargissant les plages horaires. Il serait ainsi normal que chacun se rende compte de cet effort et participe au maintien de nos moyens scolaires.

Cette mesure prise par l'Education Nationale doit permettre à chacun de prendre conscience de la responsabilité que nous avons de vouloir ou non conserver un service public de qualité et de proximité. L'Ecole étant l'avenir de notre société, nous nous devons de rester vigilants mais à condition que tout le monde « joue le jeu » et fasse que l'école conserve ses effectifs. Lors de nos permanences du samedi matin, je suis à la disposition de toutes les familles souhaitant de plus amples informations.

Bien à vous,

Maire

## AGENDA



- \* 17 mars : Opération « J'aime mon village propre »
- \* 17 mars : soirée dansante
- \* 22 mars : spectacle « Hélène et Sophocle »

## ETAT CIVIL

### Naissance :

, le 14 février

### Décès :

, le 22 janvier

, le 14 février

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 23 FEVRIER 2018



Avant de commencer la séance du conseil municipal, et sur demande de Monsieur le Maire, \_\_\_\_\_, Directeur Territorial de la Meuse, accompagné de \_\_\_\_\_, Interlocuteur des Collectivités Locales, représentant tous deux la société ENEDIS, sont intervenus afin de répondre aux interrogations de tous sur le déploiement du compteur LINKY dont la pose vient de débuter sur la commune.

### Délibérations

#### **Révision des tarifs en vigueur :**

Comme chaque année, le Conseil doit se prononcer sur la révision des tarifs de location effectifs sur la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs actuellement en vigueur.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau sera revu lors du vote du budget.

#### **Maison en état d'abandon manifeste**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de mettre fin à une situation d'abandon pour deux propriétés dont l'état de délabrement pose un problème de sécurité pour les habitations mitoyennes. En effet, il s'avère que ces propriétés ne sont plus entretenues depuis le décès des propriétaires et que les taxes foncières ne sont plus payées depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mettre fin à cette situation d'abandon.

#### **Admission en non-valeur :**

Le trésor public a transmis deux états, l'un concernant des loyers impayés, et l'autre de 112,02 € concernant des consommations d'eau. La trésorerie nous demande d'accepter l'admission en non-valeur des cotations sur lesquelles le recouvrement est devenu impossible.

Monsieur le Maire indique au Conseil que, suite à une rencontre avec le locataire concerné, une solution financière a pu être trouvée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse, suite aux éléments apportés par Monsieur le Maire, d'accepter l'admission en non-valeur de la cote des loyers impayés mais accepte l'admission en non-valeur du montant de 112,02 € sur le budget des eaux. Ce montant sera inscrit au budget à l'article 6541 et Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **Ouverture de crédit en investissement**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, des factures sont en attente de paiement et afin de pouvoir les régler, il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 238.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ouvrir un crédit pour un montant de 20 000 € au compte 28 article 238. Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du budget primitif seront reprises lors du vote de celui-ci.

#### **Informations diverses**

\* Forêt : Un point est fait sur la réunion qui s'est déroulée le 8 février concernant les cessions de bois qui ont toutes été attribuées.

\* Travaux : Les travaux d'enfouissement des réseaux rue grande et rue Pré le bec sont pratiquement terminés. Il reste le branchement des particuliers, les candélabres à installer mais pour cela il faut attendre l'accord d'Orange et EDF. En attendant, l'entreprise \_\_\_\_\_ commence à poser les bordures.

Les travaux au \_\_\_\_\_ se poursuivent. Suite à la mauvaise météo, la pose des bordures de trottoirs connaît quelques difficultés. Un problème électrique est survenu sur une boîte de connexion au \_\_\_\_\_, Enedis se charge de réparer.

Des travaux de voirie \_\_\_\_\_ et rue du bas du village sont en arbitrage pour 2018/2019.

\* Ecole : Une fermeture de classe est prévue pour la rentrée prochaine due à une baisse d'effectifs. Messieurs les Maires des communes \_\_\_\_\_ accompagnés des vices présidents chargés du scolaire à la CAGV et la Codecom du Val de Meuse Voie sacrée ont rencontré l'inspectrice d'académie à Verdun. Quelques pistes sont envisagées pour que la situation ne s'aggrave pas et encourager les familles des deux villages à scolariser les enfants sur les sites \_\_\_\_\_.

\* La commune \_\_\_\_\_ participera à l'opération « Ville propre » le 17 mars de 9 h30 à 11h30.

## LE COMPTEUR LINKY DEPLOYE DANS LA COMMUNE

L'entreprise Linky est mandatée par Enedis pour l'installation de ce nouveau compteur. Cette entreprise doit vous avertir de son passage. Vous pouvez également les joindre au 03 80 41 23 70. Les équipes du service clients Linky se tiennent à votre disposition au 0 800 054 659.

Si vous rencontrez un problème technique lors du passage de l'entreprise ou constatez un dysfonctionnement ne concernant pas votre installation interne, n'hésitez pas le faire savoir en mairie, nous relayerons auprès de notre correspondant Enedis.



## SERVICE DE TRANSPORT - PROXI'TIV

Numéro d'appel :



### Qu'est-ce que le Proxi'Tiv ?

Le Proxi'Tiv est un service de transport à la demande au service de l'équilibre du territoire. Le Proxi'Tiv permet à chacune des communes de la CAGV d'accéder au réseau de transport urbain principal.

### Comment fonctionne le Proxi'Tiv ?

Le service fonctionne avec un minibus de 8 places du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Le véhicule vient vous chercher sur un arrêt du réseau régional ou devant la mairie de votre commune et il dépose sur l'un des quatre arrêts principaux du réseau urbain :

### Comment réserver le Proxi'Tiv ?

C'est un service de transport sur réservation : Il est possible de réserver de 8h à 12h et de 14h à 17h jusqu'à la veille du transport.

### Quel est le prix du Proxi'Tiv ?

Le coût du trajet est de 2€ mais pour favoriser le groupage si plusieurs personnes voyagent ensemble le coût n'est que de 1€ par trajet.

### Est-ce que je peux prendre le transport tous les jours ?

Le service est limité à 2 allers/retours par semaine ou 4 trajets simples.

### Comment cela se passe si deux personnes veulent un transport en même temps ?

Soit il est possible de grouper les deux trajets avec un crochet qui n'augmente pas le temps du trajet de plus de 25% tout en étant limité à 15 minutes. Sinon il est proposé de décaler la course.

### Est-ce que le service est en concurrence avec les autres moyens de transport en commun ?

Non, il n'est pas possible d'utiliser le service si un véhicule de transport en commun est passé ou va passer dans un laps de temps d'une demi-heure. Pour les scolaires et les jeunes le service fonctionne le mercredi après-midi et le samedi.

### Si j'ai des problèmes à me déplacer, le service peut-il être aménagé ?

Oui le service peut être aménagé pour les personnes de plus de 70 ans ou titulaire d'une carte d'invalidité ou COTOREP > à 80%. Dans ce cas la prise en charge se fait devant le domicile et la desserte se fait sur l'arrêt du réseau le plus proche de la destination.

### Si j'ai d'autres questions comment trouver des réponses ?

Vous pouvez aller dans votre mairie pour prendre le guide pratique du Proxi'Tiv qui explique plus en détail le fonctionnement.

Numéro d'appel :

## TROIS NOUVELLES FONTAINES



Nous sommes en 1895. Le Conseil Municipal décide de construire trois fontaines supplémentaires pour répondre aux souhaits des habitants. Elles seront alimentées par la source Macière, via le lavoir du montant de la fontaine et seront complétées par des abreuvoirs pour les bestiaux. Cette eau sera de meilleure qualité que celle des puits trop souvent polluée par les purins en période de pluie, et cause de maladies et épidémies.

La première fontaine est installée dans la rue de St Mihiel, côté droit en venant de la mairie, devant le n° 8. Elle est branchée sur la canalisation amenant l'eau à la fontaine érigée vers 1850 au carrefour de la rue grande et de la rue départementale.

Une partie de la canalisation se trouvant sur le domaine des Ponts et Chaussées, il faut une autorisation de cette administration et celle-ci découvre que les travaux nécessaires pour la fontaine de la rue grande n'ont pas fait l'objet d'une déclaration entraînant une redevance. Après de multiples courriers, la question est enfin réglée. On découvre alors qu'il faut la même procédure auprès des Postes et Télégraphes en raison d'un câble souterrain passant dans la rue de St Mihiel (le sous-sol de la commune était donc déjà occupé !).

La seconde fontaine est installée devant la maison formant l'angle de la rue de Metz et la rue de Sommedieu au n° 1, alimentée par une antenne de la fontaine de la rue grande. N'étant que quelques mètres en contrebas de la fontaine du bout du village, la pression et le débit devaient être faibles malgré l'utilisation d'un tuyau de plomb d'un diamètre assez important. Une partie de ce tuyau existe encore sous la chaussée, mais est hors service depuis la disparition de la fontaine. Anecdote : l'événement se déroule le 1<sup>er</sup> juillet 1934. Une voisine de la fontaine, Madame Nôtat, avait pour habitude de faire boire sa vache tous les jours à cet abreuvoir. Ce jour-là, un chien, lui aussi du voisinage, on ne sait pourquoi, s'en prit à la vache qui voulut faire face. Dans ce brutal mouvement, Madame Nôtat ne put éviter d'être encornée par sa vache. Blessée mortellement, Madame Nôtat décéda dans les heures qui suivirent.



La troisième fontaine est installée dans la rue de Verdun, à gauche en sortant du village, devant le n° 16. Au départ on pense l'alimenter par le trop-plein de la deuxième fontaine de la rue de Sommedieu. On peut penser que le résultat n'en devait guère être très efficace. Il est possible que l'on ait dû la brancher elle aussi directement sur la canalisation de la fontaine de la rue grande ?...

Anecdote : le riverain direct de cette fontaine, un instituteur en retraite, s'opposait à l'implantation sous le prétexte que les animaux venant à l'abreuvoir, allaient piétiner le terrain lui appartenant, devant sa maison. Il lui fut répondu que : pour éviter ce désagrément il n'avait qu'à fermer sa propriété avec une clôture et que le problème ne se poserait pas.

Comme celle de la rue grande, ces trois fontaines ont disparu lors des travaux d'adduction sur l'ensemble de la commune au milieu du siècle dernier. Avec leurs abreuvoirs, biens communaux et collectifs, c'est une partie du patrimoine qui fut victime du progrès, mis à part quelques nostalgiques, personne ne se plaindra de cette disparition.



## **R**ROUTE DEPARTEMENTALE 964

Le 21 février, en mairie, nous avons rencontré les responsables de l'ADA, Agence Départementale d'Aménagement, de la DDT, M. [REDACTED] conseiller départemental en charge de l'aménagement ainsi que nos conseillers départementaux locaux, Le but de cette rencontre était de solutionner le problème de chaussée sortie HAUDAINVILLE direction DIEUE. L'enrobé, posé au printemps 2017, est très adhérent et a de bonnes qualités drainantes, par contre son défaut est qu'il est très bruyant lors du passage des véhicules et occasionne une véritable gène aux riverains. Il est prévu de le remplacer d'ici quelques mois de la sortie du village jusqu'à l'échangeur de l'autoroute.

## **D**RITS AU DRAPEAU TRICOLORE LORS DES OBSEQUES

Par les circulaires N°338 du 17 septembre 1965, N°423 du 10 octobre 1957 et N°77530 du 03 août 1977 du ministère de l'intérieur, le privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore a été accordé et réservé aux militaires détenteurs de la carte du combattant ou de la carte du combattant volontaire de la Résistance. Un accord a été donné par le ministre de l'Intérieur pour l'extension de ce privilège aux titulaires du titre de la reconnaissance de la Nation par circulaire N° 92-00095C du 25 mars 1992, adressées aux préfets. Par ailleurs, il a été décidé de conférer le même honneur aux anciens réfractaires du service du travail obligatoire (STO).  
Lors des obsèques d'un Ancien Combattant et si la famille en exprime le désir, un drap tricolore sera placé sur le cercueil sans aucun frais supplémentaire en lieu et place du drap noir.  
Dans le cas où une association d'Anciens Combattants interviendrait pour l'organisation des obsèques, elle devra se mettre en rapport avec les proches du défunt pour les informer de la possibilité de cette fourniture, laquelle ne peut être effectuée qu'avec leur assentiment.  
Ce drap est fourni par les associations, la mairie ou les services de Pompes Funèbres.

## **F**ERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est réuni le 13 février 2018 pour annoncer la fermeture d'une classe à l'école Edgar Gascon d'Haudainville. Cette suppression prendra effet à la prochaine rentrée scolaire. Cette décision est motivée par la baisse des effectifs de l'école, passant de 131 à 115 élèves prévisionnels pour septembre prochain. Les élus communaux et intercommunaux concernés (Haudainville, Belrupt, communauté de communes et communauté d'agglomération) ont coordonné leurs démarches et ont rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale – en lien avec les représentants de parents d'élèves des deux villages, qui ont défendu l'école auprès de l'inspectrice. Selon les hypothèses d'organisation de l'Education Nationale, cette suppression n'aura pas d'effet négatif sur la qualité pédagogique. En effet, les effectifs dans les classes resteront corrects, à savoir 24 élèves pour la classe des TPS/PS/MS, 22 pour la classe GS/CP, 25 CE1, 23 CE2 et 24 élèves en CM1/CM2.  
Cette décision est une bonne occasion pour réfléchir à la scolarisation de nos enfants et à l'importance que revêt la décision de les scolariser localement afin de préserver les services publics dont nous avons besoin.

*« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.*



L  
E  
P  
A  
T  
R  
I  
M  
O  
I  
N  
E



Bulletin Municipal Annuel 2017



## Carnet d'observation : Les vœux du maire de Bleuville

Le 14 janvier 2017 – salle des fêtes de Bleuville.

J'arrive sur les lieux à 17h45 afin d'aider aux derniers préparatifs et surtout de dire bonjour à l'ensemble de l'équipe. Tous les élus sont présents et participent à l'installation de la salle, ainsi que leur conjoint et enfants. Les premiers habitants commencent également à arriver. Le flot d'arrivée sera constant jusque 18h40. En arrivant, les habitants disent bonjours (bise pour la plupart) à l'ensemble des conseillers qui sont à l'entrée, avec des vœux pour la nouvelle année. Très rapidement la salle devient remplie et les salutations plus rares. Les habitants ont fait un effort de tenue évident, c'est « nouvelle an » et donc on se change avant de venir. Les élus sont en chemise et costume pour les hommes, jean/chemisier/blazer pour les femmes. Parmi la population, une grande majorité sont des couples retraités. Mais il y a également quelques jeunes (qui viennent en réalité pour la remise des diplômes et ne s'éternisent pas après la cérémonie), des élus de village voisin (le maire de Viterne sera présent), et la gendarmerie (première fois qu'ils sont présents). Les conversations sont animées, chacun se salut et met au jour les nouvelles sur la famille. **Il semble que ce sont les « grandes familles » qui sont présentes et viennent maintenir le lien. Rq qu'aucune famille des nouveaux lotissements n'est venue → contestation de la mairie ? Face à internet ? Pourtant l'année passée plusieurs d'entre eux étaient présents.**

18h45 début des discours : (sénateurs excusés)

Discours du maire : Rene PETITMANGE

Départ de X. (ancien maire et principalement opposant dans la commune ; correspondant Est Républicain) qui est décédé 2 jours auparavant : minute de silence.

Bienvenue à tous les habitants, mais aussi représentants des autres communes, de la gendarmerie et des pompiers qui ont un travail formidable au quotidien.

Besoin de solidarité

Travaux 2016 sur la commune → bilan (voirie, parking, aire de jeux, stade, lumière écologique). Remerciement des co-financeurs et entreprises locales (les invités extérieurs dans ce sens, maintient politique des partenariats et des sources de financement).

Remerciement des écoles, des enseignants et du périscolaire (tous les habitants ont un lien avec ses services qui sont le cœur de la vie du village).

Changement : à la Poste, « bonne retraite à Muriel ». Merci également à Xavier au service technique. Projet 2017 (détail des acteurs intervenants mais aucun chiffre) : bâtiment / internet (froid dans la salle, résolution de la connexion d'ici les 2 ans) / Site internet de la mairie de Bleuville bientôt en fonctionnement grâce à Camille et Corinne.

Associations qui représentent « le bien vivre au village ».

Elus, « mes fidèles et disponibles collègues qui travaillent sans compter ce qui perturbe la vie de famille. Je m'excuse auprès des conjoints. Merci de votre engagement ».

Pour conclure, citation de Jacques Brel qui évoque le respect de la différence, « soyez vous et heureux de l'être ».

Discours du 1<sup>er</sup> vice président de la Communauté de communes, économie et transport, maire de C.  
Merci René de me laisser la parole.

La CCMM fait partie du bloc communal qui est agencé par les élus communaux (rattachement par le territoire).

Bilan financier et technique/ réglementation difficile.

Phase de travaux important en 2016/2017 pour moderniser les équipements : usine de potabilisation, nouvelle déchetterie et pole aquatique en construction.

Autre projet : parc d'activité B. forestière → nouvelle source de revenu sur le territoire.

Forum citoyen sur les politiques sociales de CC. Atelier pour donner son avis.

Lien constant avec Bleuville dans le discours « on a travaillé avec René », « Et René peut vous le dire ».

Discours de la conseillère départementale, 7<sup>ème</sup> vice-présidente déléguée à l'enfance, famille, à la santé et développement social.

Attachement particulier à Bleuville (petits-enfants habitant la commune) et tristesse du décès de M.X.

Le moment des voeux est le moment de faire le bilan et des projets d'avenir.

Au CD : recentrement sur les politiques publiques de solidarité, avec le RSA, leur accompagnement, le handicap, les familles, mes personnes âgées et les enfants.

Mise en place d'un forum citoyen pour construire des cellules familiale forte et un avenir citoyen pour les enfants.

Les agriculteurs sont soutenus à travers les circuits courts.

Réussite des NAP/TAP (→ elle fait partie du groupe écologique et socialiste 54 auprès de Mathieu Klein).

L'accès à internet est aussi important que les crèches. Il est nécessaire d'accélérer le dossier.

Aller vers des projets positifs en 2017 et être solidaire, fraternel.

Remise des diplômes : après s'être signalé à la mairie comme nouveaux diplômés, les jeunes reçoivent un chèque de 30euros. Ils sont appelés un par un pour la remise de chèque et les félicitations, du brevet au master, mais aussi tous les certificats et autres écoles. On remarque que tous les jeunes qui sont venus sont dans cet objectifs, 23 cette année.

#### Arrivée du député Dominique Potier (PS)

5<sup>ème</sup> fois qu'il vient à Bleuville pour faire les voeux.

Attachement à la mairie et à l'équipe municipale qui est dynamique et collective « lieu de ressource au-delà de tous clivages politiques et actuel. Convivialité de Bleuville ».

Souhait de justice pour l'Europe qui est coincé entre Poutine et Trump. Avoir un souffle démocrate comme au fondement de la création de l'Europe. Sortir de la société anonyme. Chacun est irremplaçable. Avoir le gout de l'avenir et de l'engagement, et du partage des valeurs (→ on sent l'arrivée de présidentielle, le rassemblement et la proximité territoriale).

Suite à ce discours, place aux verres et petits gâteaux. La mairie offre le champagne bien évidemment, ainsi que l'apéritif, le service est effectué par les élu.e.s. De manière générale, une grande partie de la foule part relativement tôt, ceux de la fin sont aussi ceux du début. Une fois tout le monde parti, il faut ranger, nettoyer verres et la salle.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2016

### **ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU**

#### **DROIT DE PRÉEMPTION : extension et/ou création de parkings dans le cadre de la sécurisation de la rue de la Libération -**

Le Maire rappelle la construction du groupe scolaire rue de la Libération. Une extension du parking existant a été réalisée mais la capacité d'accueil n'est plus suffisante ce qui engendre des problèmes de stationnement et de sécurité dans cette rue.

Afin d'assurer la sécurité des usagers de l'école et des riverains, le Maire propose au conseil municipal d'exercer le droit de préemption sur un bien immobilier (immeuble ou terrain) dans la zone UB du PLU située à proximité du groupe scolaire, qui peut se présenter à la vente et qui correspond au projet de création et/ou d'extension de parkings dans la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à .....

**EMET** un avis favorable à l'exercice du droit de préemption sur un bien immobilier (immeuble ou terrain) dans la zone UB du PLU située à proximité du groupe scolaire rue de la Libération dans le cadre de la création et/ou extension de parkings

### **DROIT DE PRÉEMPTION**

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maîtres T, Notaires à, concernant un immeuble sis sur la commune –:

#### **AD 346 – pour une superficie totale de 4 a 16 ca**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à .....

**N'EXERCERA** pas son droit de préemption pour cet immeuble

### **ASTREINTE DE DÉNEIGEMENT**

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 (JO du 14/07/2001) pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 (JO du 27/05/2005) relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 et 2003-545 du 18 juin 2003 applicables aux agents relevant d'un cadre d'emplois de la filière technique,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte,

Vu notre demande d'avis envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir chaque week-end d'astreinte à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2016 et ce jusqu'au 05 mars 2017** pour assurer le déneigement de la commune et ainsi la sécurité des administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à .....

**FIXE** chaque week-end d'astreinte, soit du vendredi soir 16 h 00 au lundi matin 8 h 00 pour la période du **1<sup>er</sup> décembre 2016 et ce jusqu'au 05 mars 2017**

**PRÉCISE** que l'agent au grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe percevra une indemnisation de **116.20 € par astreinte**

**PRÉCISE** que l'indemnité sera versée à l'agent le mois suivant le service fait

#### **DECISION MODIFICATIVE : virement de crédits**

Le Maire propose de voter une décision modificative comme suit :

C/022 : - 877 € (dépenses imprévues)

C/73925 : + 877 € (Fonds de péréquation intercommunal...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à .....

**VALIDE** la décision modificative telle qu'elle est présentée

#### **REVISION DES STATUTS DE LA CCMM**

Le maire expose que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi dite NOTRÉ) a procédé à un certain nombre de modifications concernant les compétences des

intercommunalités, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Leur impact sur la CCMM est relativement limité : par exemple, la CCMM est déjà compétente en matière d'eau et d'assainissement, compétences qui deviennent progressivement obligatoires pour toutes les intercommunalités.

Il convient toutefois de réviser et préciser la rédaction de certaines compétences, afin de les mettre en conformité avec la loi. C'est pourquoi le conseil communautaire du 22 septembre a adopté un projet de révision des statuts communautaires.

Le projet de révision comprend également les évolutions suivantes :

- Transfert de la compétence plan local d'urbanisme
- Suppression de la compétence balayage, comme il en a été convenu dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'économies sur les dépenses communautaires
- Compétence eaux pluviales : il s'agit de mettre les statuts en conformité avec la circulaire ministérielle du 13 juillet 2016 qui considère que la compétence assainissement englobe la gestion des eaux pluviales

L'exercice de nouvelles compétences pose nécessairement la question de leur financement. Il est proposé d'opter pour un approfondissement du partage, déjà en vigueur, de la taxe d'aménagement.

## A. POURQUOI UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

### 1. Le PLUi : plus ou moins de pouvoir pour la commune ?

Aujourd'hui, le pouvoir du maire et du conseil municipal pour l'élaboration d'un PLU est très encadré : le PLU doit prendre en compte code de l'urbanisme, code de l'environnement, lois Grenelle, SCOT, PLH, PPR et toutes les réglementations impactant l'urbanisme : on est très loin d'une liberté totale.

Un PLUi est obligatoirement élaboré en collaboration étroite entre CC et communes membres et la loi prévoit des garanties :

- Un débat annuel en conseil communautaire sur la politique locale de l'urbanisme
- La conférence des maires définit les méthodes de collaboration
- Les communes expriment leur avis par délibération sur les étapes clés (orientations du PADD et arrêt du projet de PLU)
- La conférence des maires valide le projet de PLU avant approbation

Il est proposé d'aller au-delà des obligations légales en élaborant une charte de gouvernance signée entre tous les maires et le président de la CC, et qui précise :

- Le mode de travail opérationnel entre communes et intercommunalité
- La prise en compte de particularités municipales
- Les adaptations nécessitées par les PLU déjà existants
- Toute autre disposition décidée conjointement par communes et CC

Ainsi, il est par exemple proposé de prévoir la création d'une commission ad hoc pour permettre le règlement d'éventuels désaccords entre commune et CC.

D'une manière générale, la partie la « plus communautaire » du PLUi est le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), déjà largement cadré par le SCOT et le schéma intercommunal d'aménagement et de développement durable

Le règlement des zones a vocation à être élaboré à l'échelle de chaque commune : pas d'uniformisation.

Les équipes d'élus mobilisées dans les communes sur le PLU ne sont pas remises en cause : un PLUi se construit par allers-retours permanents entre commune et CC

Même avec un PLUi, le maire continue à signer les permis de construire

Dans le cadre d'un PLUi le maire est renforcé vis-à-vis des aménageurs ou des propriétaires

Le PLUi est toujours une co-production entre la CC et les communes.

Cela se vérifie sur tous les territoires déjà engagés dans cette démarche : près de la moitié des intercommunalités ont déjà la compétence PLU

## 2. Le PLUi : une économie d'échelle

**Dans le cadre actuel**, on peut estimer le coût moyen annuel de l'urbanisme pour une commune (sur une période de 10 ans) sur les bases suivantes :

Une élaboration / révision complète de PLU (20 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants, 25 000 € pour les communes de plus de 1 000). En effet, la législation évolue à un tel rythme que sur une période de 10 ans il est quasiment certain que chaque commune aura à mener au moins une révision générale de son PLU (obligation de mise en compatibilité).

Une révision à 5 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants, deux révisions pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Sur ces bases, le coût total de l'urbanisme pour le territoire sur 10 ans est de 575 000 €, soit **57 500 €** par an pour le territoire.

**Dans le cadre d'un PLUi**, le coût peut être estimé comme suit :

Elaboration initiale : 13 000 € par commune, soit 247 000 € (coût observés sur de récents appels d'offres, dans la région)

5 révisions à 10 000 €

Soit un coût total sur 10 ans de 297 000 €

Soit **29 700 €** par an pour le territoire

Les frais d'ingénierie interne ne sont pas pris en compte, car ils sont déjà portés par la CCMM (TDLU)

Remarque : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dépenses (factures de bureaux d'études) liées aux révisions de PLU en cours, ou à celles qui seraient nécessaires avant l'approbation du PLUi seront à la charge de la CCMM.

La loi ALUR dispose que, de manière générale, les intercommunalités deviennent compétentes en matière de PLU le 27 mars 2017. C'est pourquoi la compétence PLUi est intégrée à la révision des statuts de cet automne. Les quelques mois ainsi gagnés pourraient notamment permettre d'obtenir des conditions plus intéressantes sur le marché d'études.

## B. FINANCER LES COMPETENCES NOUVELLES PAR LA TAXE D'AMENAGEMENT

### 1. Contexte

Les compétences PLU et eaux pluviales sont transférées à la CCMM

La CCMM n'est pas en capacité de financer ces compétences nouvelles sans recette nouvelle.

En principe les compétences transférées sont financées par une **réduction des attributions de compensation**. Or, on constate que :

Sur le PLUi, il n'est pas aisément de trouver une clé de répartition qui prenne en compte la diversité des situations des communes en termes d'urbanisme

Sur les eaux pluviales, le besoin de financement est plus important et la recherche d'une clé de financement risque d'être encore plus difficile : dans la majorité des communes, les budgets comprennent peu ou pas de dépenses à ce titre, car elles sont très ponctuelles (au moment de la réfection d'une voirie par exemple)

Dans un contexte financier de plus en plus tendu pour toutes les collectivités, les communes sont de moins en moins en capacité de supporter un prélèvement sur leurs recettes de fonctionnement (ou, selon le cas, une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement).

La taxe d'aménagement permet de financer les compétences nouvelles **sans toucher aux budgets de fonctionnement communaux**.

### 2. Rappel de la situation actuelle

La taxe d'aménagement (TA) est perçue par les communes (taux compris entre 1 et 5 %)

Les communes reversent à la CCMM (à partir des permis de construire 2015 pour les 7 communes intégrées en 2014) :

Cas général : 1 point de TA

Cas des zones communautaires : l'intégralité de la TA

### 3. Le dispositif applicable à partir de 2017

**Les attributions de compensation restent inchangées**

les statuts prévoient que la taxe d'aménagement est perçue par la « *communauté de communes* ».

Le conseil communautaire fixe le taux de la TA :

Il généralise un taux 'normal' de 5 % sur le territoire intercommunal (plusieurs communes appliquent jusqu'à présent un taux inférieur)

En accord avec les communes, il fixe un taux supérieur (8% à 10% par exemple) dans les principales zones à urbaniser (la loi permet d'aller au-delà du taux de 5% dans certains secteurs «*si la réalisation* »)

*(de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles »)*

Conformément au code de l'urbanisme, une délibération du conseil communautaire définit ensuite la **part reversée** par la CCMM aux communes :

#### **Secteurs à taux normal (5%)**

**Comme actuellement, la CCMM conserve 1 point** au titre des équipements qu'elle porte

Elle conserve **un demi-point supplémentaire**

**Elle reverse aux communes 3.5 points.**

Comme actuellement, la CCMM conserve l'intégralité de la taxe sur les zones communautaires.

#### **Secteurs à urbaniser (taux à 8 % ou 10%)**

La CCMM conserve 5 points

Elle reverse le solde (5 points dans le cas d'un taux à 10%, par exemple) aux communes

### **4. Intérêt du dispositif**

**Pas d'impact sur les attributions de compensation** : on ne touche pas aux recettes de fonctionnement des communes

Avec les transferts de compétence, dès 2017 les communes n'ont plus de dépenses à faire, et font donc des **économies** :

Pour les révisions de PLU

Pour les eaux pluviales

Pour les raccordements au réseau public d'électricité (cette contribution est due par la collectivité qui perçoit la fiscalité de l'urbanisme)

La recette est prélevée sur la « création de richesse » (constructions nouvelles), elle n'impacte

Ni le socle d'équilibre financier structurel des communes

Ni l'impôt payé chaque année par les contribuables

On finance des dépenses liées à l'urbanisme par une recette d'urbanisme, et des dépenses d'investissement (PLUi, eaux pluviales) par une recette d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à .....

Approuve les statuts de la communauté de communes Moselle et Madon révisés, annexés à la présente délibération

Adopte le principe de financement des compétences nouvelles par le biais d'un partage du produit de la taxe d'aménagement, tel qu'exposé ci-dessus.

### **COUPES DE BOIS – Année 2017**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de coupes dans la forêt pour l'année 2017.

## **Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers**

*☞ Unités de gestion : 5 r – 6 a1 – 7 a1 – 15 i – 1 r*

essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

*Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.*

## **Cession de bois de chauffage à la mesure.**

Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF

Adopté à .....

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent d'**Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe Territorial** à temps non complet pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à .....

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017 un emploi non permanent de **Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe territorial** à temps non complet

Motif invoqué : accroissement saisonnier d'activité

Nature des fonctions : entretien de la commune (tonte selon la saison, entretien des bâtiments publics...)

Niveau de rémunération de l'emploi créé : Indice brut : 340 / indice majoré : 321

**FIXE** la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 20 heures;

**CHARGE** le Maire de procéder au recrutement correspondant ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017

## **REMBOURSEMENT ACHAT**

Le Maire présente au conseil municipal 2 factures de la CAL d'un montant de 85.65 € réglées personnellement par Mr mais qui concerne la désinsectisation de l'Eglise.

Il propose de rembourser l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à .....

**AUTORISE** le Maire à rembourser Mr la somme de 85.65 €

## **BULLETIN MUNICIPAL**

La délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Election 2014 : les 23 et 30 mars

Nombre d'électeur 630, nombre de votants 470

Nombr  
e de  
voix

	<b>Année de naissance</b>	<b>Age en 2014</b>	<b>Profession</b>	<b>1er tour</b>	<b>Poste</b>	<b>Liste</b>
WEISS Philippe	1949	65	Retraité	301	Conseiller	Bleuville, l'avenir ensemble
PERRIN Alain	1965	49	Commerçant	297	2nd adjoint	Bleuville, l'avenir ensemble
PIERROT Laurence	1972	42	Infirmière	297	Conseillère	Bleuville, l'avenir ensemble
MARCHAL Hélène	1970	44	Enseignante	296	Conseiller	Bleuville, l'avenir ensemble
HATMAN Michel	1944	70	Artisan retraité	293	Conseiller	Bleuville, l'avenir ensemble
KLEIN Anne	1975	39	sans emploi	292	Conseillère	Bleuville, l'avenir ensemble
PETITMANGE René	1945	69	agriculteur	290	Maire	Bleuville, l'avenir ensemble
CHARTON Jeanne	1956	58	secrétaire comptable	288	Conseillère	Bleuville, l'avenir ensemble
MOREL Corinne	1978	36	formatrice	282	3ème adjointe	Bleuville, l'avenir ensemble
LHOTE Charles	1959	55	opérateur	280	Conseiller	Bleuville, l'avenir ensemble

MAILLARD Yves	1947	67	cadre retraité	279	Conseiller	Bleuville, l'avenir ensemble
REINERT Camille	1990	24	étudiante	268	Conseillère	Bleuville, l'avenir ensemble
CREUSOT André	1963	51	conducteur des travaux	263	1er adjoint	Bleuville, l'avenir ensemble
ROUILLOON Francis	1963	51	chef de la fabrication	261	Conseiller	Bleuville, l'avenir ensemble
RENARD Aurélie	1990	24	étudiante infirmière	238	Conseillère	Bleuville, l'avenir ensemble
R.D	1961	53		184	pas élu	Vivre Bleuville
J.C	1945	69		181	pas élu	Vivre Bleuville
B.J	1953	61		179	pas élu	Vivre Bleuville
D.L				177	pas élu	Vivre Bleuville
F.J (née CREUSOT)	1950	64		174	pas élu	Vivre Bleuville
M.V	1968	46		172	pas élu	Vivre Bleuville
B.M	1994	20		172	pas élu	Vivre Bleuville
E.C	1955	59		169	pas élu	Vivre Bleuville
V.J	1988	26		169	pas élu	Vivre Bleuville

M.J	1955	59		168	pas élu	Vivre Bleuville
M.S	1972	42		168	pas élu	Vivre Bleuville
G.B				168	pas élu	Vivre Bleuville
C.A	1973	41		165	pas élu	Vivre Bleuville
B.S	1977	37		162	pas élu	Vivre Bleuville
M.R	1970	44		158	pas élu	Vivre Bleuville



## Résumé de thèse

Le 30 mars 2014, 524 146 personnes sont élues au sein d'un conseil municipal dans 36 681 communes en France. Pour les élections municipales, les électeurs des communes inférieures à 1000 habitant·e·s ont la possibilité de panacher la liste des candidat·e·s en rayant ou en ajoutant des noms. Pour se faire élire dans les petites communes, une succession d'étapes s'enchaîne, de l'architecture de la liste jusqu'au fonctionnement du conseil municipal. En allant à la rencontre de ces élu·e·s, j'étudie le cycle mayoral de la mairie et les élu·e·s qui composent l'équipe mayoriale. A partir d'entretiens, d'observations et de généralogies de familles, je retrace les éléments qui s'entrecroisent dans l'attribution des rôles et des places de chacun : le genre et l'ancrage territorial s'avèrent centraux dans les rapports sociaux. Pour constituer une équipe municipale plurielle, les têtes de liste doivent composer avec les lieux d'habitation, le genre, l'âge et la profession de leurs colistiers. Toutefois le conseil municipal reste dominé par les hommes et les "grandes familles" du village ; l'ordre social est peu remis en cause. Au contraire, les élu·e·s s'accrochent et souhaitent recréer ou maintenir une image idéalisée du village rural. Cette posture, voire cette stratégie, est renforcée par le poids des communautés de communes. Pour compenser la diminution des missions attribuées à la commune au profit de la communauté de communes, le groupe mayoral se concentre sur l'embellissement du village et la conservation du patrimoine local issue d'une représentation de la ruralité idéalisée.

## Abstrat

On March the 30th 2014, 524,146 people were elected into 36 681 different town councils in France. In the case of these specific town elections, voters in towns with less than 1,000 inhabitants can mix up the different list of candidates by crossing out or adding names. To get elected in those small towns, a succession of steps exists, from defining the architecture of the list of candidates to the modalities the way the town council will work. By meeting these elected representatives, I study the cycle of a town mandate and the elected representatives who will make the mayor's team. From interviews, observations and studies of family genealogies of these representatives, I can relate the elements that connect the attribution of each representative roles and places : gender and territorial roots proved to be central in social relations. To form a team of elected representatives with enough diversity, the heads of the list must deal with the places of residence, the gender, the age and the profession of their running mate. Nevertheless, the town council remains dominated by men and "old families" of the town; the classical social order is little challenged. On the other side, elected representatives hang on the fact, and wish, to recreate or maintain an idealized image of their small town. This posture, sometimes it is even a strategy, is strengthened by the weight of the conurbation. To compensate the global decrease of the missions assigned to towns for the benefit of the conurbations, the group of elected representatives focuses on the embellishment of their town and the preservation of a local heritage that results from an idealized image of that town and its countryside.